

ASSEMBLY  
OF  
WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLÉE  
DE  
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

# PROCEEDINGS ACTES OFFICIELS

FIFTEENTH ORDINARY SESSION

QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE

Second Part  
*December 1969*

Deuxième Partie  
*Décembre 1969*

III

III

**Assembly Documents**

**Documents de Séance**

W. E. U.

U. E. O.

PARIS



The *Proceedings* of the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session of the Assembly of WEU comprise two volumes :

Volume III : Assembly Documents.

Volume IV : Orders of the Day and Minutes of Proceedings, Official Report of Debates, General Index.

Les *Actes officiels* de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. comportent deux tomes :

Tome III : Documents de séance.

Tome IV : Ordres du jour et procès-verbaux, Compte rendu officiel des débats, Index général.

## TABLE OF CONTENTS

	Page
List of Representatives and Substitutes .....	8
Documents :	
486. Agenda of the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session, 8th-11th December 1969 .....	10
487. Order of Business of the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session, 8th-11th December 1969 .....	11
488. Amendment of Rule 14 of the Rules of Procedure — Motion for a Resolution tabled by Mr. Cravatte and others .....	14
489. Accounts of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1968 — The Auditor's Report .....	15
489. Motion to approve the final accounts of the Assembly for the financial Add. year 1968 .....	27
490. Budget of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1970 submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Berthet, Chairman and Rapporteur	28
491. Opinion on the budget of the ministerial organs of Western European Union for the financial year 1969 submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Kirk, Rapporteur ..	47
492. Amendment of Rule 28 of the Rules of Procedure — Motion for a Reso- lution tabled by Mr. Rhodes and others .....	69
493. Second half-yearly Report of the Committee for Relations with Parlia- ments submitted by Mr. Radius and Dame Joan Vickers, Rapporteurs	70
494. Replies of the Council to Recommendations 180 to 186 .....	88
495. State of European space activities — INTELSAT — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Flämig, Rapporteur .....	107
1 Amendment .....	118
496. European policy in the field of technology — Oceanography — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Schloesing, Rapporteur .....	119
1 Amendment .....	141

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Liste des Représentants et des Suppléants .....	8
Documents :	
486. Ordre du jour de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire, 8-11 décembre 1969 .....	10
487. Calendrier de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire, 8-11 décembre 1969 .....	11
488. Modification de l'article 14 du Règlement — Proposition de résolution présentée par M. Cravatte et plusieurs de ses collègues .....	14
489. Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1968 — Rapport du Commissaire aux comptes ...	15
489. Motion d'approbation des comptes définitifs de l'Assemblée pour l'exercice financier 1968 .....	27
490. Budget des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1970 — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Berthet, Président et rapporteur	28
491. Avis sur le budget des organes ministériels de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1969 présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Kirk, rapporteur .....	47
492. Modification de l'article 28 du Règlement — Proposition de résolution présentée par M. Rhodes et plusieurs de ses collègues .....	69
493. Deuxième rapport semestriel de la Commission pour les Relations avec les Parlements présenté par M. Radius et Dame Joan Vickers, rapporteurs	70
494. Réponses du Conseil aux Recommandations n <sup>os</sup> 180 à 186 .....	88
495. Etat des activités européennes en matière spatiale — L'INTELSAT — Rapport présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale par M. Flämig, rapporteur .....	107
I amendement .....	118
496. La politique européenne en matière technologique — L'océanographie — Rapport présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale par M. Schloesing, rapporteur .....	119
I amendement .....	141

TABLE OF CONTENTS

---

	Page
497. Co-operation between Europe and the United States — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Krieg, Rapporteur	142
498. The United States and European security — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Draeger, Rapporteur	163
1 Amendment	206
499. Treaty on the non-proliferation of nuclear weapons — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Mart, Rapporteur	207
500. The international trade in armaments — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Bourgoïn, Rapporteur	228
501. WEU and the political union of Europe — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. van Hall, Rapporteur	241
5 Amendments	255
502. Amendment of Rules 14, 28 and 43 of the Rules of Procedure — Report submitted on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges by Mr. Meyers, Rapporteur	260

	Page
497. La coopération de l'Europe et des Etats-Unis — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Krieg, rapporteur	142
498. Les Etats-Unis et la sécurité européenne — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Draeger, rapporteur	163
1 amendement	206
499. Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Mart, rapporteur	207
500. Le commerce international des armements — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Bourgoïn, rapporteur	228
501. L'U.E.O. et l'union politique de l'Europe — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. van Hall, rapporteur	241
5 amendements	255
502. Modification des articles 14, 28 et 43 du Règlement — Rapport présenté au nom de la Commission du Règlement et des Immunités par M. Meyers, rapporteur	260

# LIST OF REPRESENTATIVES BY COUNTRIES

## LISTE DES REPRÉSENTANTS PAR PAYS

### BELGIUM BELGIQUE

#### Representatives — Représentants

MM. De GRAUW Joseph-Edmond	P.L.P.
DELFORGE Paul	P.L.P.
DEQUAE André	Soc. chr.
HOUSIAUX Georges	Socialiste
Président de l'Assemblée	
MEYERS Paul	Soc. chr.
STRUYE Paul	Soc. chr.
VAN LENT Aimé	Socialiste

#### Substitutes — Suppléants

MM. BEGHIN Georges	P.L.P.
De KEULENEIR Amédée	Socialiste
De WEERT Frans	P.L.P.
LEYNEN Hubert	Soc. chr.
NOTHOMB Charles	Soc. chr.
de STEXHHE Paul	Soc. chr.
VAN HOEYLANDT D. Bern.	Socialiste

### FRANCE

#### Representatives — Représentants

MM. BEAUGUITTE André	Républ. indép.
BOURGOIN Pierre	U.D.R.
CAILLAVET Henri	Gauche démoc.
FLORNOY Bertrand	U.D.R.
JUNG Louis	U.C.D.P.
KRIEG Pierre-Charles	U.D.R.
LABBÉ Claude	U.D.R.
LEGARET Jean	Indépendant
de MONTESQUIOU Pierre	P.D.M.
NESSLER Edmond	U.D.R.
PÉRIDIER Jean	S.F.I.O.
PÉRONNET Gabriel	Radical
PETIT Camille	U.D.R.
de PRÉAUMONT Jean	U.D.R.
PRÉLOT Marcel	U.D.R.
RADIUS René	U.D.R.
SCHLEITER François	Républ. indép.
VITTER Pierre	Républ. indép.

#### Substitutes — Suppléants

MM. ABELIN Pierre	P.D.M.
BIZET Emile	U.D.R.
BOURGEOIS Georges	U.D.R.
CAPELLE Jean-Joseph	U.D.R. app.
de CHEVIGNY Pierre	Indépendant
DARDEL Georges	S.F.I.O.
DESTREMAU Bernard	Républ. indép.
GRUSSENMEYER François	U.D.R.
HAURET Robert	U.D.R.
LAURENT-THOUVEREY C.	Gauche démoc.

M. LEMAIRE Marcel	Centre républ.
Mme PLOUX Suzanne	U.D.R.
MM. SCHLOESING Edouard	Radical
SCHMITT Robert	Indép. app. U.D.R.
SOURDILLE Jacques	U.D.R.
VALLEIX Jean	U.D.R.
WEBER Pierre	Républ. indép.
YVON Joseph	Centre démoc.

### FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

#### Representatives — Représentants

MM. BAUER Hannsheinz	S.P.D.
BERKHAN Karl Wilhelm	S.P.D.
FURLER Hans	C.D.U.
HEROLD Karl	S.P.D.
HÖSL Alex	C.D.U.
KAHN-ACKERMANN Georg	S.P.D.
KLIESING Georg	C.D.U.
KOPF Hermann	C.D.U.
LENZE Franz	C.D.U.
Mme MAXSEIN Agnes	C.D.U.
MM. RINDERSPACHER Fritz	S.P.D.
RUTSCHKE Wolfgang	F.D.P.
SCHMIDT Hermann	S.P.D.
SCHULZ Klaus-Peter	S.P.D.
SERRES Günther	C.D.U.
VOGT Karl-Heinz	C.D.U.
WAHL Eduard	C.D.U.
N...	

#### Substitutes — Suppléants

MM. BLUMENFELD Erik Bernh.	C.D.U.
BRÜCK Alwin	S.P.D.
DRAEGER Heinrich	C.D.U.
FLÄMIG Gerhard	S.P.D.
Mme HERKLOTZ Luise	S.P.D.
MM. HILBERT Anton	C.D.U.
KEMPFLER Fritz	C.D.U.
Mme KLEE Marie-Elisabeth	C.D.U.
MM. JEMMRICH Karl Heinz	C.D.U.
von MERKATZ Hans-Joachim	C.D.U.
MÜLLER Günther	S.P.D.
Mme PITZ-SAVELSBERG Elisab.	C.D.U.
MM. PÖHLER Heinz	S.P.D.
RICHTER Klaus	S.P.D.
SANDER Heinrich	F.D.P.
SCHMIDT Horst	S.P.D.
von VITTINGHOFF-SCHELL	C.D.U.
Felix	
WIENAND Karl	S.P.D.



ITALY  
ITALIE

## Representatives — Représentants

MM. BADINI CONFALONIERI V.	Libéral
BEMPORAD Alberto	Socialiste
BERTHET Aimé	Dém. chr.
BETTIOL Giuseppe	Dém. chr.
CAVEZZALI Paolo	Socialiste
CORTI Bruno	Socialiste
DINDO Dino	Socialiste
FOSCHINI Nicola	Dém. chr.
FOSSA Francesco	Socialiste
GONELLA Guido	Dém. chr.
LA LOGGIA Giuseppe	Dém. chr.
MAMMI Oscar	Républicain
PECORARO Antonio	Dém. chr.
PICA Domenico	Dém. chr.
SALARI Giuseppe	Dém. chr.
TREU Renato	Dém. chr.
VEDOVATO Giuseppe	Dém. chr.
N...	

## Substitutes — Suppléants

MM. AVERARDI Giuseppe	Socialiste
BALDANI GUERRA Alfredo	Socialiste
CATELLANI Edoardo	Socialiste
CUZARI Heros	Dém. chr.
Mme DAL CANTON Maria Pia	Dém. chr.
MM. FANELLI Augusto Cesare	Dém. chr.
FORTUNA Loris	Socialiste
GENCO Giacinto	Dém. chr.
LAFORGIA Antonio	Dém. chr.
Mme MIOTTI CARLI Amalia	Dém. chr.
MM. PELIZZO Guglielmo	Dém. chr.
PREARO Roberto	Dém. chr.
PREMOLI Augusto	Libéral
SPADOLA Enrico	Dém. chr.
SPIGAROLI Alberto	Dém. chr.
TANGA Alfonso	Dém. chr.
TANSINI Angelo	Socialiste
ZAMBERLETTI Giuseppe	Dém. chr.

## LUXEMBOURG

## Representatives — Représentants

MM. CRAVATTE Henry	Parti ouv. social.
MARGUE Georges	Parti chrét. social
MART René	Parti démocr.

## Substitutes — Suppléants

MM. ABENS Victor	Parti ouv. social.
ELVINGER Paul	Parti démocr.
SPAUTZ Jean	Parti chrét. social

NETHERLANDS  
PAYS-BAS

## Representatives — Représentants

MM. BERGHUIS W. P.	Antirévolution.
GOEDHART F. J.	Travailleiste
HÖPPENER R. G. A.	Pop. cath.
van der MEI D. F.	Chr. hist.
MOMMERSTEEG J. A.	Pop. cath.
PORTHEINE F.	Libéral
van der STOEL M.	Travailleiste

## Substitutes — Suppléants

MM. ENGELS P. J.	Pop. cath.
GEELKERKEN N. G.	Antirévolution.
van HALL G.	Travailleiste
NELISSEN R. J.	Pop. cath.
PIKET F. H.	Chr. hist.
van RIEL H.	Libéral
RUYGERS G. J. N. M.	Travailleiste

UNITED KINGDOM  
ROYAUME-UNI

## Representatives — Représentants

Mr. Donald CHAPMAN	Labour
Mr. Simon Wingfield DIGBY	Conservative
Mr. Robert EDWARDS	Labour
Sir Geoffrey de FREITAS	Labour
Sir Myer GALPERN	Labour
Lord GLADWYN	Liberal
Mr. Walter HARRISON	Labour
Mr. Peter KIRK	Conservative
Earl of LISTOWEL	Labour
Mr. W. John PEEL	Conservative
Mr. Geoffrey RHODES	Labour
Mr. Geoffrey RIPPON	Conservative
Lord St. HELENS	Conservative
Mr. Duncan SANDYS	Conservative
The Hon. Samuel SILKIN	Labour
Dr. Shirley SUMMERSKILL	Labour
Dame Joan VICKERS	Conservative
Mr. Alan WILLIAMS	Labour

## Substitutes — Suppléants

Mr. Arthur BLENKINSOP	Labour
Mr. Denis COE	Labour
Mr. Donald COLEMAN	Labour
Mr. Maurice EDELMAN	Labour
Mr. W. Percy GRIEVE	Conservative
Mr. Eldon GRIFFITHS	Conservative
Marquess of HAMILTON	Conservative and Unionist
Mr. Eric HEFFER	Labour
Mr. William HOWIE	Labour
Mrs. Lena JEGER	Labour
Mr. James JOHNSON	Labour
Mr. Ian LLOYD	Conservative
Mr. Robert MACLENNAN	Labour
Dr. Maurice MILLER	Labour
Viscount NORWICH	Liberal
Sir John RODGERS	Conservative
Mr. Norman St. JOHN-STEVAS	Conservative
Mr. Marcus WORSLEY	Conservative

**AGENDA**  
**of the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session**  
**Paris, 8th-11th December 1969**

---

**I. Political Questions**

- |  |   |
|--|---|
| 1. WEU and the political union of Europe             | <i>Report tabled by Mr. van Hall on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 2. Co-operation between Europe and the United States | <i>Report tabled by Mr. Krieg on behalf of the General Affairs Committee</i>    |

**II. Defence Questions**

- |   |  |
|---|--|
| 1. The United States and European security            | <i>Report tabled by Mr. Draeger on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i>  |
| 2. Treaty on the non-proliferation of nuclear weapons | <i>Report tabled by Mr. Mart on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i>     |
| 3. The international trade in armaments               | <i>Report tabled by Mr. Bourgoïn on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |

**III. Technical and Scientific Questions**

- |  |  |
|--|--|
| 1. State of European space activities — INTELSAT             | <i>Report tabled by Mr. Flämig on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions</i>     |
| 2. European policy in the field of technology — Oceanography | <i>Report tabled by Mr. Schloesing on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions</i> |

**IV. Budgetary and Administrative Questions**

- |  |  |
|--|--|
| 1. Budget of the Assembly for the financial year 1970  | <i>Report tabled by Mr. Berthet on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration</i> |
| 2. Accounts of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1968 — The Auditor's report | <i>Report tabled by Mr. Berthet on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration</i> |
| 3. Draft Opinion on the Budget of the Ministerial Organs of Western European Union for the financial year 1969   | <i>Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration</i>    |

**V. Rules of Procedure of the Assembly**

- |  |  |
|--|--|
| Amendment of Rules 14, 28 and 43 of the Rules of Procedure | <i>Report tabled by Mr. Meyers on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges</i> |
|--|--|

**VI. Relations with Parliaments**

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| Second half-yearly report | <i>Report tabled by Mr. Radies and Dame Joan Vickers on behalf of the Committee for Relations with Parliaments</i> |
|---------------------------|--|

**ORDRE DU JOUR**  
**de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire**  
**Paris, 8-11 décembre 1969**

---

**I. Questions politiques**

1. L'U.E.O. et l'union politique de l'Europe *Rapport présenté par M. van Hall au nom de la Commission des Affaires Générales*

2. La coopération de l'Europe et des Etats-Unis *Rapport présenté par M. Krieg au nom de la Commission des Affaires Générales*

**II. Questions de défense**

1. Les Etats-Unis et la sécurité européenne *Rapport présenté par M. Draeger au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements*

2. Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires *Rapport présenté par M. Mart au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements*

3. Le commerce international des armements *Rapport présenté par M. Bourgoïn au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements*

**III. Questions scientifiques et techniques**

1. Etat des activités européennes en matière spatiale — L'INTELSAT *Rapport présenté par M. Flämig au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale*

2. La politique européenne en matière technologique — L'océanographie *Rapport présenté par M. Schloesing au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale*

**IV. Questions budgétaires et administratives**

1. Budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1970 *Rapport présenté par M. Berthet au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration*

2. Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1968 — Rapport du Commissaire aux comptes *Rapport présenté par M. Berthet au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration*

3. Projet d'avis sur le budget des organes ministériels de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1969 *Rapport présenté par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration*

**V. Règlement de l'Assemblée**

Modification des articles 14, 28 et 43 du Règlement *Rapport présenté par M. Meyers au nom de la Commission du Règlement et des Immunités*

**VI. Relations avec les parlements**

Deuxième rapport semestriel *Rapport présenté par M. Radius et Dame Joan Vickers au nom de la Commission pour les Relations avec les Parlements*

**DRAFT ORDER OF BUSINESS**  
**of the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session**  
**Paris, 8th-11th December 1969**

---

**MONDAY, 8th DECEMBER**

**Morning 9 a.m.**

Political Groups.

**Afternoon 3 p.m.**

Opening of the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session of the Assembly.

Examination of credentials.

Speech by the President of the Assembly.

Adoption of the draft Order of Business.

WEU and the political union of Europe :

presentation of the report tabled by Mr. van Hall on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate.

**TUESDAY, 9th DECEMBER**

**Morning 10 a.m.**

WEU and the political union of Europe :

Resumed General Debate.

*Vote on the draft Recommendation.*

The international trade in armaments :

presentation of the report tabled by Mr. Bourgoïn on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General Debate.

*Vote on the draft Recommendation.*

**Afternoon 3 p.m.**

Treaty on the non-proliferation of nuclear weapons :

presentation of the report tabled by Mr. Mart on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General Debate.

*Vote on the draft Recommendation.*

**PROJET DE CALENDRIER**  
**de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire**  
**Paris, 8-11 décembre 1969**

---

**LUNDI 8 DÉCEMBRE**

**Matin 9 heures :**

Groupes politiques.

**Après-midi 15 heures :**

Ouverture de la deuxième partie de la Quinzième session ordinaire de l'Assemblée.

Vérification des pouvoirs.

Allocution du Président de l'Assemblée.

Adoption du projet de calendrier.

L'U.E.O. et l'union politique de l'Europe :

présentation du rapport déposé par M. van Hall au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

**MARDI 9 DÉCEMBRE**

**Matin 10 heures :**

L'U.E.O. et l'union politique de l'Europe :

suite du débat général.

*Vote du projet de recommandation.*

Le commerce international des armements :

présentation du rapport déposé par M. Bourgoïn au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

*Vote du projet de recommandation.*

**Après-midi 15 heures :**

Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires :

présentation du rapport déposé par M. Mart au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

*Vote du projet de recommandation.*

State of European space activities — INTELSAT :

presentation of the report tabled by Mr. Flämig on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

General Debate.

*Vote on the draft Recommendation.*

European policy in the field of technology — Oceanography :

presentation of the report tabled by Mr. Schloesing on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

General Debate.

*Vote on the draft Recommendation.*

### WEDNESDAY, 10th DECEMBER

#### Morning 10 a.m.

The United States and European security :

presentation of the report tabled by Mr. Draeger on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Co-operation between Europe and the United States :

presentation of the report tabled by Mr. Krieg on behalf of the General Affairs Committee.

Joint Debate.

#### Afternoon 3 p.m.

The United States and European security ;

Co-operation between Europe and the United States :

Resumed Joint Debate.

*Votes on the draft Recommendations.*

### THURSDAY, 11th DECEMBER

#### Morning 10 a.m.

Budget of the Assembly for the financial year 1970 :

presentation of the report tabled by Mr. Berthet on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Accounts of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1968 — The Auditor's report :

presentation of the report tabled by Mr. Berthet on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Draft Opinion on the Budget of the Ministerial Organs of Western European Union for the financial year 1969 :

presentation of the report tabled by Mr. Kirk on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

*Votes on the draft Budget, Motion, Opinion and Recommendations.*

Etat des activités européennes en matière spatiale — L'INTELSAT :

présentation du rapport déposé par M. Flämig au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

Débat général.

*Vote du projet de recommandation.*

La politique européenne en matière technologique — L'océanographie :

présentation du rapport déposé par M. Schloesing au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

Débat général.

*Vote du projet de recommandation.*

### MERCREDI 10 DÉCEMBRE

#### Matin 10 heures :

Les Etats-Unis et la sécurité européenne :

présentation du rapport déposé par M. Draeger au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

La coopération de l'Europe et des Etats-Unis :

présentation du rapport déposé par M. Krieg au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général conjoint.

#### Après-midi 15 heures :

Les Etats-Unis et la sécurité européenne :

La coopération de l'Europe et des Etats-Unis:

suite du débat conjoint.

*Votes des projets de recommandations.*

### JEUDI 11 DÉCEMBRE

#### Matin 10 heures :

Budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1970 :

présentation du rapport déposé par M. Berthet au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1968 — Rapport du Commissaire aux comptes :

présentation du rapport déposé par M. Berthet au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Projet d'avis sur le budget des organes ministériels de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1969 :

présentation du rapport déposé par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

*Votes des projets de budget, de motion, d'avis et de recommandations.*

Amendment of Rules 14, 28 and 43 of the Rules of Procedure :

presentation of the report tabled by Mr. Meyers on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges.

*Vote on the draft Resolution.*

Second half-yearly report of the Committee for Relations with Parliaments :

presentation of the report tabled by Mr. Radius and Dame Joan Vickers.

CLOSE OF THE FIFTEENTH ORDINARY SESSION



Modification des articles 14, 28 et 43 du Règlement :

présentation du rapport déposé par M. Meyers au nom de la Commission du Règlement et des Immunités.

*Vote du projet de résolution.*

Deuxième rapport semestriel de la Commission pour les Relations avec les Parlements :

présentation du rapport déposé par M. Radius et Dame Joan Vickers.

CLOTURE DE LA QUINZIEME SESSION ORDINAIRE

*Amendment of Rule 14 of the Rules of Procedure*

---

**MOTION FOR A RESOLUTION**  
*tabled by Mr. Cravatte and others*

---

The Assembly,

To enable the Presidential Committee to benefit from the experience of former Presidents of the Assembly who remain representatives to the Assembly,

DECIDES

To complete Rule 14 of the Rules of Procedure by inserting in paragraph 1, after the words : “shall consist of the President of the Assembly, who shall be Chairman *ex officio*”, the words : “former Presidents of the Assembly who are representatives to the Assembly”.

*Signed: Bettiol, Bourgoïn, Cravatte, Edelman, Kahn-Ackermann, Kliesing, Radius, Schulz, van Hall, Van Lent*

***Modification de l'article 14 du Règlement***

---

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

***présentée par M. Cravatte et plusieurs de ses collègues***

---

L'Assemblée,

En vue de permettre au Comité des Présidents de bénéficier de l'expérience des anciens Présidents de l'Assemblée qui ont conservé la qualité de représentants à l'Assemblée,

DÉCIDE

De compléter l'article 14 du Règlement par l'insertion au paragraphe 1, après les mots : « comprend le Président de l'Assemblée, Président de droit du Comité », des mots « les anciens Présidents de l'Assemblée qui sont représentants à l'Assemblée ».

*Signé : Bettiol, Bourgoin, Cravatte, Edelman, Kahn-Ackermann, Kliesing, Radius, Schulz, van Hall, Van Lent*

**Accounts of the Administrative Expenditure of the Assembly  
for the Financial Year 1968**

---

**THE AUDITOR'S REPORT**

---

TABLE OF CONTENTS

REPORT OF THE EXTERNAL AUDITOR TO THE ASSEMBLY OF WESTERN EUROPEAN UNION ON THE ACCOUNTS FOR THE FINANCIAL YEAR 1968.

EXPLANATORY MEMORANDUM COMMUNICATED BY THE PRESIDENT TO THE AUDITOR OF THE ASSEMBLY IN CONNECTION WITH THE FINANCIAL YEAR 1968.

APPENDICES

Appendix I : Summary of income and expenditure for the financial year 1968. Financial position as at 31st December 1968.

Appendix II : Statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits for the financial year 1968.

Appendix III : Statement of sums due and received from the Secretary-General of WEU, London, in respect of contributions to the WEU Assembly budget 1968.

Appendix IV : Provident Fund — Account for the financial year ended 31st December 1968.

---

**Report of the external Auditor  
to the Assembly  
of Western European Union  
on the accounts for the financial year 1968**

*General*

1. The following financial statements, together with an Explanatory Memorandum, were submitted to me by the President :

- (a) Summary of income and expenditure for the financial year 1968 and financial position as at 31st December 1968 (Appendix I).
- (b) Statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits for the financial year 1968 (showing also transfers between sub-heads) (Appendix II).

(c) Statement of sums due and received from the Secretary-General of Western European Union, London, in respect of contributions to the Assembly of Western European Union budget 1968 (Appendix III).

(d) Account of the Provident Fund for the financial year ended 31st December 1968 (Appendix IV).

2. My examination of the accounts has been carried out in accordance with Article 14 of the Financial Regulations of the Assembly.

*Summary of income and expenditure  
(Appendix I)*

3. The original budget provided for expenditure of F 2,476,300.00, of which F 20,300.00 was expected to be covered by miscellaneous receipts, leaving F 2,456,000.00 to be contributed by mem-

**Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée  
pour l'exercice financier 1968**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

---

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1968.

EXPOSÉ DES MOTIFS RELATIF A L'EXERCICE FINANCIER 1968, COMMUNIQUÉ PAR LE PRÉSIDENT AU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'ASSEMBLÉE.

ANNEXES

Annexe I : Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 1968. Situation au 31 décembre 1968.

Annexe II : Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits restant disponibles pour l'exercice financier 1968.

Annexe III : Etat des sommes dues et reçues du Secrétaire général de l'U.E.O., à Londres, relatives aux contributions au budget de l'Assemblée de l'U.E.O. pour 1968.

Annexe IV : Fonds de prévoyance — Situation pour l'année financière au 31 décembre 1968.

---

**Rapport du Commissaire aux comptes<sup>1</sup>  
à l'Assemblée  
de l'Union de l'Europe Occidentale  
pour l'exercice financier 1968**

*Observations générales*

1. Le Président m'a soumis, outre un exposé des motifs, les relevés suivants :

- (a) Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 1968 et situation au 31 décembre 1968 (Annexe I).
- (b) Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits non utilisés pour l'exercice financier 1968 (indiquant également les virements entre articles) (Annexe II).

(c) Etat des sommes dues et reçues du Secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale, à Londres, relatives aux contributions au budget de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale pour 1968 (Annexe III).

(d) Situation du Fonds de prévoyance pour l'année financière au 31 décembre 1968 (Annexe IV).

2. En application de l'article 14 du Règlement financier de l'Assemblée, les comptes ont été vérifiés par mes soins.

*Etat des recettes et des dépenses  
(Annexe I)*

3. Le budget initial prévoyait que le montant des dépenses s'élèverait à F 2.476.300,00, dont on escomptait que F 20.300,00 seraient couverts par les recettes diverses, F 2.456.000,00

---

1. Original : texte anglais.

ber governments. The budget was revised to provide for additional expenditure of F 59,500.00, mainly on account of increases in staff pay and allowances, making a total of F 2,535,800.00, and an increase of F 500.00 in miscellaneous receipts, resulting in a net increase of F 59,000.00 in expenditure. Additional contributions to cover this increase were not requested in view of anticipated savings.

4. Actual miscellaneous receipts amounted to F 22,415.19 making, with the contributions of F 2,456,000.00, a total income for the year of F 2,478,415.19. Expenditure amounted to F 2,214,853.00, leaving a surplus of F 263,562.19 available for reimbursement to the Council of Western European Union, London, in accordance with Article 9 of the Financial Regulations. This sum consisted of a budgetary surplus of F 320,947.00 (as shown in Appendix II), plus a surplus of miscellaneous income amounting to F 1,615.19, less the sum of F 59,000.00 which the member governments were not asked to contribute.

*Statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits*  
(Appendix II)

5. Total expenditure on Head I (Expenditure for staff) F 1,361,163.18 exceeded the amount of F 1,360,600.00 provided in the budget for that Head by F 563.18 as the result of an interim increase from 1st June 1968 in the salaries of certain categories of staff serving in France which could be met only in part from savings elsewhere in Head I.

6. The transfers between sub-heads within heads of the budget, shown in this statement, were duly authorised in accordance with Article 6 of the Financial Regulations.

7. I wish to record my appreciation of the willing co-operation of the officers of the Assembly during my audit.

B. D. FRASER  
*Comptroller and Auditor General*  
*Great Britain*  
*External Auditor*

16th June 1969

**Explanatory Memorandum**

*(communicated by the President to the Auditor of the Assembly in connection with the financial year 1968)*

1. The statements attached hereto refer to :
  - (a) Summary of income and expenditure — financial position as at 31st December 1968 ;
  - (b) Statement of budget authorisations, expenditure und unexpended credits ;
  - (c) Provident Fund.

2. The statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits indicates that a sum of F 320,947.00 remains unexpended, whereas the final balance of income over expenditure was F 263,562.19. The difference between these two figures, F 57,384.81 represents :

— Savings, which covered the additional expenditure allowed for in the supplementary budget, for which contributions were therefore not requested .....	F 59,000.00
— Receipts for 1968 estimated in the budget .....	F 20,800.00
	F 79,800.00
Less actual receipts :	
— Bank interest . F 8,874.45	
— Sundry receipts F 4,513.49	
— Sale of publications .....	F 9,027.25
	F 22,415.19
	F 57,384.81

3. *Transfers*

Excess expenditure amounting to F 31,185.59 has been met by transfer between sub-heads within heads. Nevertheless an amount of

devant être fournis par les contributions des Etats membres. Le budget a été révisé de façon à prévoir des dépenses supplémentaires d'un montant de F 59.500,00 dues principalement à l'augmentation des traitements et indemnités versés au personnel et s'est élevé, au total, à F 2.535.800,00, ce qui, compte tenu d'une augmentation de F 500,00 des recettes diverses, s'est traduit par une augmentation nette des dépenses de F 59.000,00. Il n'a pas été demandé de contribution supplémentaire pour couvrir cette augmentation, étant donné les économies escomptées.

4. Les recettes diverses se sont effectivement élevées à F 22.415,19, soit, avec les contributions de F 2.456.000,00, un revenu total pour l'année de F 2.478.415,19. Les dépenses ont atteint F 2.214.853,00, laissant un disponible de F 263.562,19 pour remboursement au Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale, à Londres, en vertu de l'article 9 du Règlement financier. Ce total comprend un excédent budgétaire de F 320.947,00 (comme l'indique l'annexe II) et un excédent de recettes diverses s'élevant à F 1.615,19, dont il faut déduire la somme de F 59.000,00 pour laquelle aucune contribution n'a été demandée aux Etats membres.

*Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits non utilisés  
(Annexe II)*

5. Le total des dépenses au titre du chapitre I (Dépenses de personnel), soit F 1.361.163,18, a dépassé de F 563,18 le total de F 1.360.600,00 prévu au budget pour ce chapitre, du fait de l'augmentation provisoire, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1968, des traitements de certaines catégories de personnel servant en France, qui ne pouvait être couverte qu'en partie par les économies réalisées sur d'autres postes du chapitre I.

6. Les virements de crédits à l'intérieur de certains chapitres du budget, tels qu'ils sont indiqués dans le relevé, ont été dûment autorisés en application de l'article 6 du Règlement financier.

7. Je tiens à remercier les fonctionnaires de l'Assemblée de l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée lors de la vérification des comptes.

B. D. FRASER  
*Comptroller and Auditor General  
Great Britain  
Commissaire aux comptes*

Le 16 juin 1969

**Exposé des motifs**

*(relatif à l'exercice financier 1968, communiqué par le Président au Commissaire aux comptes de l'Assemblée)*

1. Les relevés ci-joints se répartissent ainsi :
  - (a) Etat des recettes et des dépenses — situation au 31 décembre 1968 ;
  - (b) Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits restant disponibles ;
  - (c) Fonds de prévoyance.

2. Le relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits non utilisés fait apparaître un disponible de F 320.947,00, alors que l'état définitif des recettes et des dépenses indiquait un solde créditeur de F 263.562,19. La différence entre ces deux chiffres, soit F 57.384,81, représente :

— des économies qui ont couvert les dépenses supplémentaires prévues dans le budget supplémentaire et pour lesquelles aucune contribution n'a donc été demandée .....	F 59.000,00
— les recettes pour 1968 prévues dans le budget ..	F 20.800,00
	<hr/>
	F 79.800,00

Moins les recettes qui se sont effectivement élevées à :

— Intérêts bancaires .....	F 8.874,45
— Recettes diverses .....	F 4.513,49
— Vente de publications .....	F 9.027,25
	<hr/>
	F 22.415,19
	<hr/>
	F 57.384,81
	<hr/>

3. *Virements*

Les dépenses supplémentaires s'élevant à F 31.185,59 ont été couvertes par virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.

F 563.18 relating to salaries could not be covered by transfer within Head I and this excess expenditure has been deducted from the overall amount of unexpended credits.

4. *Contributions*

All contributions were received from the Secretary-General WEU London before 31st December 1968.

5. *Expenditure relating to the Fourteenth Ordinary Session of the Assembly*

The First Part of the Fourteenth Ordinary Session was originally to be held in May 1968, but was postponed until October 1968, and the Second Part was held in February 1969. Certain translation and printing services for the First Part could not be completed by the end of the financial year and this expenditure was charged against the 1968 budget in accordance with the Council's approval. The unexpended balances on the budget for 1968 related to the Second Part of the Session and the Council agreed that these balances should be included in a supplementary budget for 1969 to cover expenditure on the Second Part of the Fourteenth Session.

6. Further, the Council agreed that all freelance temporary staff engaged for the May session, which was cancelled at short notice, should be compensated. These payments totalled F 38,611.00 and are included under Head II of the budget.

7. *Miscellaneous expenditure*

The budget included a contingency of F 2,000.00 to meet expenditure not provided for under other heads. Actual expenditure under this heading amounted to F 7,963.46. This included tax not recoverable from the French Government of F 5,580.00 and an *ex gratia* payment to a junior staff member of F 96.00 for loss of personal effects whilst on duty.

8. *Provident Fund*

A balance of \$ 249,413.51 was held at the Banque Lambert on 31st December 1968, made up as follows :

— Blocked account .....	\$ 236,389.71
— Free account .....	\$ 10,432.90
	\$ 246,822.61
— Supplementary interest on blocked account to be credited to staff members' accounts after 2 years period — 22nd September 1969 .....	\$ 2,590.90
	\$ 249,413.51

9. The President would like to take this opportunity of expressing the appreciation of the Assembly for the help which was extended to the Office of the Clerk by the United Kingdom Comptroller and Auditor General.

Vittorio BADINI CONFALONIERI  
*President of the Assembly*



Néanmoins, une somme de F 563,18 relative aux traitements n'a pu être couverte par virements à l'intérieur du chapitre I et ce dépassement a été déduit du total général des crédits non utilisés.

#### 4. *Contributions*

Toutes les contributions des gouvernements membres ont été reçues du Secrétariat général de l'U.E.O. à Londres avant le 31 décembre 1968.

#### 5. *Dépenses relatives à la Quatorzième session ordinaire de l'Assemblée*

La première partie de la Quatorzième session ordinaire, qui devait se tenir primitivement en mai 1968, a été reportée au mois d'octobre 1968, et la seconde partie s'est tenue en février 1969. Certains travaux de traduction et d'impression relatifs à la première partie n'ont pu être terminés avant la fin de l'exercice financier et les dépenses correspondantes ont été imputées sur le budget de 1968 avec l'accord du Conseil. Les crédits non utilisés sur le budget de 1968 concernaient la seconde partie de la session et le Conseil a accepté qu'ils soient inclus dans le budget supplémentaire pour 1969 afin de couvrir les dépenses de la seconde partie de la Quatorzième session.

6. De plus, le Conseil a accepté qu'une compensation soit versée à tout le personnel temporaire *free-lance* engagé pour la session de mai, annulée au dernier moment. Les versements correspondants se sont élevés à F 38.611,00 et sont inclus dans le chapitre II du budget.

#### 7. *Dépenses diverses*

Le budget prévoyait une somme de F 2.000,00 destinée à couvrir les dépenses non prévues sous d'autres chapitres. Les dépenses prévues au titre de cet article se sont effectivement élevées à F 7.963,46. Elles comprenaient les taxes non récupérables auprès du gouvernement français, soit F 5.580,00, et l'indemnité versée à un membre du personnel de grade C, soit F 96,00, pour perte d'effets personnels en service.

#### 8. *Fonds de prévoyance*

La Banque Lambert détenait, au 31 décembre 1968, un solde de \$ 249.413,51 qui se décompose comme suit :

— Compte bloqué . . . . .	\$ 236.389,71
— Compte libre . . . . .	\$ 10.432,90
	\$ 246.822,61
— Intérêt supplémentaire sur le compte bloqué à créditer aux comptes des membres du personnel à l'expiration d'une période de 2 ans — 22 septembre 1969	\$ 2.590,90
	\$ 249.413,51

9. Le Président aimerait saisir ici l'occasion de remercier, au nom de l'Assemblée, le Commissaire aux comptes du Royaume-Uni de l'aide qu'il a apportée au Greffe.

Vittorio BADINI CONFALONIERI  
*Président de l'Assemblée*

## APPENDIX I

*Summary of income and expenditure for the financial year 1968*  
(in French francs)

## ANNEXE I

*Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 1968*  
(en francs français)

*Per attached statement*

*Voir le relevé ci-joint*

Assessments of member States .....	2,515,000.00
Contributions des Etats membres .....	
Contributions not requested .....	— 59,000.00
Contributions non appelées .....	
	2,456,000.00

*Miscellaneous*

*Divers*

Bank interest .....	8,874.45
Intérêts bancaires .....	
Sundry receipts .....	4,513.49
Recettes diverses .....	
Sale of publications .....	9,027.25
Vente de publications .....	
	22,415.19
	2,478,415.19
Expenditure .....	2,214,853.00
Dépenses .....	
Excess of income over expenditure .....	F 263,562.19
Résultat .....	263,562.19

**Financial position as at 31st December 1968****Situation au 31 décembre 1968***Assets**Actif*

Cash at bank .....	373,305.01	
Disponibilités en banque .....		
Accounts receivable.....	40,736.86	
Restes à recevoir.....		
Advances on salaries .....	1,600.00	
Avances sur traitements .....		
Advances on missions.....	1,267.93	
Avances sur missions .....		
		416,909.80

*Liabilities**Passif*

Accounts payable .....	149,588.82	
Restes à payer .....		
Supplementary insurance .....	3,758.79	
Assurance complémentaire .....		
		153,347.61
		F 263,562.19

Certifié correct :

Vittorio BADINI CONFALONIERI  
Président de l'Assemblée

Francis HUMBLET  
Greffier de l'Assemblée

Peter KIRK  
Président de la Commission des  
Affaires budgétaires et de l'Administration

I have examined the foregoing Summary of Income and Expenditure and the Statement of Assets and Liabilities. I have obtained all the information and explanations that I have required, and I certify, as the result of my audit, that in my opinion these Statements are correct.

J'ai examiné l'état des comptes ci-dessus et l'état de la trésorerie. J'ai obtenu tous les renseignements et explications requis, et je certifie, après vérification, qu'à mon avis ces relevés sont exacts.

Signed : B. D. FRASER  
Comptroller and Auditor General,  
Great Britain  
External Auditor

16th June 1969

Le 16 juin 1969

DETAILS NATURE DES DÉPENSES	Total budget for 1968 <sup>1</sup>  Budget total pour 1968 <sup>1</sup>
<b>HEAD I - EXPENDITURE FOR STAFF</b> <b>CHAPITRE I - DÉPENSES DE PERSONNEL</b>	
<i>Sub-Head</i> 1 (a) Salaries of permanent establishment <i>Article</i> 1 (a) Traitements du personnel du cadre permanent	961,700.00
Replacement of junior staff on sick leave including travelling expenses and French social security (b) Remplacement de personnel de grades B et C en congé de maladie, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale	5,000.00
<i>Sub-Head</i> 2 <i>Allowances, social charges, etc.</i> <i>Article</i> 2 <i>Indemnités, charges sociales, etc.</i>	
(A) <i>Allowances</i> <i>Indemnités</i>	
(a) Head-of-family allowance Indemnité de chef de famille	22,200.00
(b) Children's allowance Allocations familiales	36,900.00
(c) Expatriation allowance Indemnité d'expatriation	86,100.00
(d) Compensatory rent allowance Indemnité de logement	8,000.00
(e) Overtime Heures supplémentaires	10,000.00
(f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff Garantie de change au personnel non français	token purposes pour mémoire
(B) <i>Social charges</i> <i>Charges sociales</i>	
(a) Social security Sécurité Sociale	63,000.00
(b) Supplementary insurance Assurance complémentaire	23,700.00
(c) Provident fund Fonds de prévoyance	129,000.00
Carried forward - A reporter	1,345,600.00

1. Document 421 revised.  
Document 421 révisé.

Transfers Transferts		Total after transfers Total après transferts	Total expenditure Total des dépenses	Unexpended credits Crédits restant disponibles
+	-			
17,381.22	10,560.44	1,352,420.78	1,352,983.96	563.18
	1,600.00			
	1,097.04	402.96	402.96	
	1,843.41	1,156.59	1,156.59	
	3,022.87	1,477.13	1,477.13	
956.04		4,356.04	4,356.04	
	213.50	786.50	786.50	
18,337.26	18,337.26	1,360,600.00	1,361,163.18	563.18
		171,000.00	94,592.80	76,407.20
		171,000.00	94,592.80	76,407.20

<p style="text-align: center;">DETAILS</p> <p style="text-align: center;">NATURE DES DÉPENSES</p>	<p style="text-align: center;">Total budget for 1968</p> <p style="text-align: center;">Budget total pour 1968</p>
Brought forward - Report	171,000.00
<p>2. <i>Linguistic staff</i> <i>Personnel linguistique</i></p>	
<p>(A) <i>Interpretation services</i> <i>Interprètes</i></p> <p>Interpretation services required for the sessions of the Assembly</p> <p>(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée</p>	56,000.00
<p>Interpretation services required for meetings of Committees between sessions</p> <p>(b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions des commissions devant se tenir entre les sessions</p>	40,000.00
<p>(B) <i>Translation services</i> <i>Traducteurs</i></p> <p>Temporary translators for the sessions of the Assembly</p> <p>Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée</p>	115,000.00
<p><i>Insurance for temporary staff</i></p> <p>3. <i>Assurances afférentes au personnel temporaire</i></p>	3,200.00
<p><i>Installation of equipment and hire of offices for the sessions</i></p> <p>4. <i>Installation d'équipement et location de bureaux pour les sessions</i></p>	49,500.00
<p><i>Miscellaneous expenditure during sessions</i></p> <p>5. <i>Dépenses diverses pendant les sessions</i></p>	14,700.00
Total of Head II - Total du chapitre II	449,400.00

Transfers Transferts		Total after transfers	Total expenditure	Unexpended credits
+	-	Total après transferts	Total des dépenses	Crédits restant disponibles
		171,000.00	94,592.80	76,407.20
		56,000.00	40,077.87	15,922.13
		40,000.00	25,959.67	14,040.33
		115,000.00	90,231.67	24,768.33
		3,200.00	2,044.80	1,155.20
		49,500.00	30,337.10	19,162.90
		14,700.00	9,661.84	5,038.16
		449,400.00	292,905.75	156,494.25

DETAILS NATURE DES DÉPENSES	Total budget for 1968  Budget total pour 1968
<b>HEAD III - EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT</b> <b>CHAPITRE III - DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT</b>	
<i>Sub-Head</i> Premises <i>Article</i> 4      Locaux	78,000.00
<i>Sub-Head</i> Capital equipment <i>Article</i> 5      Dépenses d'équipement	2,800.00
Total of Head III - Total du chapitre III	80,800.00
<b>HEAD IV - GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS</b> <b>CHAPITRE IV - FRAIS GÉNÉRAUX</b>	
<i>Sub-Head</i> Postage, telephone, telegraph charges, transport of <i>Article</i> 6      documents, typewriters, etc. Frais d'affranchissement, de téléphone et de télé- graphe, transport de documents, de machines, etc.	90,000.00
<i>Sub-Head</i> Paper, stationery and office supplies <i>Article</i> 7      Papier et fournitures de bureau	65,000.00
<i>Sub-Head</i> Printing and publishing of Assembly documents <i>Article</i> 8      Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée	261,000.00
<i>Sub-Head</i> Purchase of documents, reference works, etc. <i>Article</i> 9      Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc.	9,000.00
<i>Sub-Head</i> Official car <i>Article</i> 10      Voiture de service	17,500.00
<i>Sub-Head</i> Bank charges <i>Article</i> 11      Frais de banque	500.00
Total of Head IV - Total du chapitre IV	443,000.00



Transfers Transferts		Total after transfers	Total expenditure	Unexpended credits
+	-	Total après transferts	Total des dépenses	Crédits restant disponibles
	2,524.00	75,476.00	69,604.23	5,871.77
2,524.00		5,324.00	5,324.00	
2,524.00	2,524.00	80,800.00	74,928.23	5,871.77
		90,000.00	85,037.64	4,962.36
		65,000.00	64,021.34	978.66
		261,000.00	185,294.00	75,706.00
		9,000.00	8,622.86	377.14
		17,500.00	8,168.47	9,331.53
		500.00	25.05	474.95
		443,000.00	351,169.36	91,830.64

DETAILS NATURE DES DÉPENSES		Total budget for 1968
		Budget total pour 1968
<b>HEAD V - OTHER EXPENDITURE</b> <b>CHAPITRE V - AUTRES DÉPENSES</b>		
<i>Sub-Head Article</i> 12	Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Representatives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de commissions, rapporteurs et représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des présidents et les réunions communes	40,000.00
<i>Sub-Head Article</i> 13	Expenses for representation and receptions Frais de représentation et dépenses de réceptions	55,000.00
<i>Sub-Head Article</i> 14	Committee study missions Missions d'études des commissions	2,000.00
<i>Sub-Head Article</i> 15	Official journeys of members of the Office of the Clerk Frais de mission des membres du Greffe	60,000.00
<i>Sub-Head Article</i> 16	Expenses of experts and the auditors Frais des experts et du Commissaire aux comptes	15,000.00
<i>Sub-Head Article</i> 17	Expenditure on information Dépenses d'information	13,000.00
<i>Sub-Head Article</i> 18	Expenses for groups of the Assembly Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée	15,000.00
<i>Sub-Head Article</i> 19	Contingencies and other expenditure not elsewhere provided for Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues	2,000.00
Total of Head V - Total du chapitre V		202,000.00
TOTAL .....		2,535,800.00

The expenditure figures include charges for goods delivered and services rendered by 31st December 1968, and paid for up to 31st March 1969, in accordance with the Financial Regulations of the Assembly.

Vittorio BADINI CONFALONIERI  
*Président de l'Assemblée*

Franc  
*Greffier*

Transfers Transferts		Total after transfers	Total expenditure	Unexpended credits
+	-	Total après transferts	Total des dépenses	Crédits restant disponibles
	10,324.33	29,675.67	10,629.15	19,046.52
		55,000.00	26,772.59	28,227.41
		2,000.00	1,097.29	902.71
4,360.87		64,360.87	64,360.87	
		15,000.00	2,719.52	12,280.48
		13,000.00	8,368.56	4,631.44
		15,000.00	12,775.04	2,224.96
5,963.46		7,963.46	7,963.46	
10,324.33	10,324.33	202,000.00	134,686.48	67,313.52
31,185.59	31,185.59	2,535,800.00	2,214,853.00	320,947.00

Dans le total des dépenses figurent des sommes concernant des fournitures procurées et des services rendus avant le 31 décembre 1968 et payées avant le 31 mars 1969, conformément au Règlement financier de l'Assemblée.

HUMBLET  
Assemblée

Peter KIRK  
Président de la Commission des  
Affaires budgétaires et de l'Administration

**STATEMENT OF SUMS DUE AND RECEIVED FROM THE SECRETARY-GENERAL  
OF WEU LONDON IN RESPECT OF CONTRIBUTIONS TO THE WEU ASSEMBLY  
BUDGET 1968**

**ÉTAT DES SOMMES DUES ET REÇUES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.E.O.  
A LONDRES RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE  
DE L'U.E.O. POUR 1968**

Member States Etats membres	Revised budget for 1968 Budget révisé pour 1968	Amounts received Sommes reçues
	F	F
Belgium Belgique	241,506.67	241,506.67
France	491,200.00	491,200.00
Federal Republic of Germany République Fédérale d'Allemagne	491,200.00	491,200.00
Italy Italie	491,200.00	491,200.00
Luxembourg	8,186.66	8,186.66
Netherlands Pays-Bas	241,506.67	241,506.67
United Kingdom Royaume-Uni	491,200.00	491,200.00
	2,456,000.00	2,456,000.00



**PROVIDENT FUND**  
**ACCOUNT FOR THE FINANCIAL YEAR ENDED 31st DECEMBER 1968**

	\$
Accounts of staff members as at 1st January 1968 Comptes des membres du personnel au 1 <sup>er</sup> janvier 1968	222,787.30
Contributions of staff members and of the Assembly of Western European Union Cotisations des membres du personnel et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale	39,591.42
Repayments of loans by staff members Remboursements de prêts par les membres du personnel	1,101.37
Interest Intérêts	13,040.19
	276,520.28

Vittorio BADINI CONFALONIERI  
*Président de l'Assemblée*

Franc  
*Greffier*

I have examined the foregoing Statement. I have obtained all the information and explanations that I have required, and  
J'ai examiné l'état ci-dessus. J'ai obtenu tous les renseignements et explications requis, et je certifie, après vérification, qu'à m

16th June 1969

B.  
*Comptroller and Audi  
Extern*

**FONDS DE PRÉVOYANCE**  
**SITUATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1968**

DOCUMENT 489  
ANNEXE IV

	\$
Withdrawals Retraits	17,279.97
Loan to a staff member Prêt à un membre du personnel	9,690.11
Bank charges Frais bancaires	136.69
Interest not allocated Intérêts non répartis	2,590.90
Accounts of staff members as at 31st December 1968 Comptes des membres du personnel au 31 décembre 1968	246,822.61
	276,520.28
	276,520.28

**HUMBLET**  
*l'Assemblée*

Peter KIRK  
*Président de la Commission des  
Affaires budgétaires et de l'Administration*

certify, as the result of my audit, that in my opinion this Statement is correct.  
avis cet état est exact.

**FRASER**  
*General, Great Britain*  
Auditor

*Le 16 juin 1969*

*Accounts of the Administrative Expenditure of the Assembly  
for the Financial Year 1968*

---

**MOTION TO APPROVE THE FINAL ACCOUNTS OF THE ASSEMBLY  
FOR THE FINANCIAL YEAR 1968<sup>1</sup>**

*submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration<sup>2</sup>  
by Mr. Berthet, Chairman and Rapporteur*

---

The Assembly,

Having examined the final accounts of the Assembly for the financial year 1968, together with the Auditor's Report, in accordance with Article 16 of the Financial Regulations,

Approves the accounts as submitted and discharges the President of the Assembly of his financial responsibility.

---

1. Adopted unanimously the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Berthet (Chairman); MM. Dequae, Legaret (Vice-Chairmen); MM. Berghuis (Substitute: *Poriheine*), Blenkinsop, Cavezzali, Dardel, Hösl, Mrs. Jeger, Mr. Kirk, Lord Listowel, MM. Mart,

Nelissen (Substitute: *Goedhart*), Pica, Mrs. Pitz-Savelsberg (Substitute: *Vogt*), Mrs. Ploux, MM. Richter, Salari, Sander, Schleiter, Van Lent.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*



**Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée  
pour l'exercice financier 1968**

---

**MOTION D'APPROBATION DES COMPTES DÉFINITIFS DE L'ASSEMBLÉE  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1968 <sup>1</sup>**

**présentée au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration <sup>2</sup>  
par M. Berthet, président et rapporteur**

---

L'Assemblée,

Ayant examiné les comptes définitifs de l'Assemblée pour l'exercice financier 1968, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article 16 du Règlement financier,

Approuve les comptes ainsi présentés et donne au Président de l'Assemblée quitus de sa gestion.

---

1. Adoptée par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. Berthet (président) ; MM. Dequae, Legaret (vice-présidents) ; MM. Berghuis (suppléant : *Portheine*), Blenkinsop, Cavezzali, Dardel, Hôsl, Mme Jeger, M. Kirk, Lord Listowel, MM. Mart,

Nelissen (suppléant : *Goedhart*), Pica, Mme Pitz-Savelsberg (suppléant : *Vogt*), Mme Ploux, MM. Richter, Salari, Sander, Schleiter, Van Lent.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**BUDGET OF THE ADMINISTRATIVE EXPENDITURE  
OF THE ASSEMBLY FOR THE FINANCIAL YEAR 1970<sup>1</sup>**

*submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration<sup>2</sup>  
by Mr. Berthet, Chairman and Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

Summary of Estimates for the Financial Year 1970  
Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads  
Explanatory Memorandum

***Summary of Estimates for the Financial Year 1970***

Details	Estimate for 1970 F
<i>Head I</i> : Expenditure for staff .....	1,638,000
<i>Head II</i> : Expenditure relating to temporary personnel .....	530,000
<i>Head III</i> : Expenditure on premises and equipment .....	93,000
<i>Head IV</i> : General administrative costs ... ..	467,000
<i>Head V</i> : Other expenditure .....	224,500
TOTAL EXPENDITURE .....	2,952,500
TOTAL RECEIPTS .....	21,500
NET TOTAL .....	2,931,000

1. Adopted unanimously by the Committee on Budgetary Affairs and Administration and approved unanimously by the Presidential Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Berthet (Chairman); MM. Dequae, Legaret (Vice-Chairmen); MM. Berghuis (Substitute: *Portheine*), Blenkinsop, Cavezzali, Dardel,

Hösl, Mrs. Jeger, Mr. Kirk, Lord Listowel, MM. Mart, Nelissen (Substitute: *Goedhart*), Pica, Mrs. Pitz-Savelsberg (Substitute: *Vogt*), Mrs. Ploux, MM. Richter, Salari, Sander, Schleiter, Van Lent.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**BUDGET DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES  
DE L'ASSEMBLÉE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1970 <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration <sup>2</sup>  
par M. Berthet, président et rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

Résumé des prévisions pour l'exercice financier 1970  
Répartition des dépenses par chapitres et articles  
Exposé des motifs

**Résumé des prévisions pour l'exercice financier 1970**

Nature des dépenses	Prévisions pour 1970 F
<i>Chapitre I</i> : Dépenses de personnel .....	1.638.000
<i>Chapitre II</i> : Dépenses afférentes au personnel temporaire .....	530.000
<i>Chapitre III</i> : Dépenses de locaux et d'équipement .....	93.000
<i>Chapitre IV</i> : Frais généraux .....	467.000
<i>Chapitre V</i> : Autres dépenses .....	224.500
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b> .....	<b>2.952.500</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b> .....	<b>21.500</b>
<b>TOTAL NET</b> .....	<b>2.931.000</b>

1. Adopté à l'unanimité par la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et approuvé à l'unanimité par le Comité des Présidents.

2. Membres de la commission : M. Berthet (président) ; MM. Dequae, Legaret (vice-présidents) ; MM. Berghuis (suppléant : Porthéine), Blenkinsop, Cavezzali, Dardel,

Hösl, Mme Jeger, M. Kirk, Lord Listowel, MM. Mart, Nelissen (suppléant : Goedhart), Pica, Mme Pitz-Savelsberg (suppléant : Vogt), Mme Ploux, MM. Richter, Salari, Sander, Schleiter, Van Lent.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

**Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads**

Details	Estimate for 1970 F
<b>Head I — EXPENDITURE FOR STAFF</b>	
Sub-Head 1: Salaries of permanent establishment .....	1,165,100
Sub-Head 2: (A) Allowances .....	196,100
(B) Social charges .....	260,200
(C) Expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials .....	16,600
TOTAL OF HEAD I .....	1,638,000
<b>Head II — EXPENDITURE RELATING TO THE SESSIONS OF THE ASSEMBLY</b>	
Sub-Head 3: 1. Temporary staff .....	180,000
2. Linguistic staff .....	246,500
3. Insurance for temporary staff .....	3,300
4. Installation of simultaneous interpretation equip- ment .....	80,000
5. Miscellaneous expenditure during the sessions ...	20,200
TOTAL OF HEAD II .....	530,000
<b>Head III — EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT</b>	
Sub-Head 4: Premises .....	84,000
Sub-Head 5: Capital equipment .....	9,000
TOTAL OF HEAD III .....	93,000
<b>Head IV — GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS</b>	
Sub-Head 6: Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, typewriters, etc. ....	100,000
Sub-Head 7: Paper, stationery and office supplies .....	65,000
Sub-Head 8: Printing and publishing of Assembly documents ...	274,000
Sub-Head 9: Purchase of documents, reference works, etc. ....	10,000
Sub-Head 10: Official car .....	17,500
Sub-Head 11: Bank charges .....	500
TOTAL OF HEAD IV .....	467,000
<b>Head V — OTHER EXPENDITURE</b>	
Sub-Head 12: Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Represen- tatives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings .....	45,000
Sub-Head 13: Expenses for representation and receptions .....	55,000
Sub-Head 14: Committee study missions .....	2,000
Sub-Head 15: Official journeys of members of the Office of the Clerk	71,000
Sub-Head 16: Expenses of experts and the auditors .....	15,000
Sub-Head 17: Expenditure on information .....	16,500
Sub-Head 18: Expenses for groups of the Assembly .....	15,000
Sub-Head 19: Contingencies and other expenditure not elsewhere provided for .....	2,000
Sub-Head 20: Non-recuperable taxes.....	3,000
TOTAL OF HEAD V .....	224,500

## Répartition des dépenses par chapitres et articles

Nature des dépenses	Prévisions pour 1970 F
<i>Chapitre I</i> — DÉPENSES DE PERSONNEL	
Art. 1: Traitements du personnel du cadre permanent .....	1.165.100
Art. 2: (A) Indemnités .....	196.100
(B) Charges sociales .....	260.200
(C) Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents .....	16.600
TOTAL DU CHAPITRE I .....	1.638.000
<i>Chapitre II</i> — DÉPENSES RELATIVES AUX SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE	
Art. 3: 1. Personnel temporaire .....	180.000
2. Personnel linguistique .....	246.500
3. Assurances afférentes au personnel temporaire .....	3.300
4. Installation de l'équipement d'interprétation simultanée .....	80.000
5. Dépenses diverses pendant les sessions .....	20.200
TOTAL DU CHAPITRE II .....	530.000
<i>Chapitre III</i> — DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT	
Art. 4: Locaux .....	84.000
Art. 5: Equipement .....	9.000
TOTAL DU CHAPITRE III .....	93.000
<i>Chapitre IV</i> — FRAIS GÉNÉRAUX	
Art. 6: Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe, transport de documents, de machines, etc. ....	100.000
Art. 7: Papier et fournitures de bureau .....	65.000
Art. 8: Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée .....	274.000
Art. 9: Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc. ...	10.000
Art. 10: Voiture de service pour l'Assemblée .....	17.500
Art. 11: Frais de banque .....	500
TOTAL DU CHAPITRE IV .....	467.000
<i>Chapitre V</i> — AUTRES DÉPENSES	
Art. 12: Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de commissions, rapporteurs et Représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des Présidents et les réunions com- munes .....	45.000
Art. 13: Frais de représentation et dépenses de réceptions .....	55.000
Art. 14: Missions d'études des commissions .....	2.000
Art. 15: Frais de mission des membres du Greffe .....	71.000
Art. 16: Frais des experts et du Commissaire aux comptes .....	15.000
Art. 17: Dépenses d'information .....	16.500
Art. 18: Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée .....	15.000
Art. 19: Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues ..	2.000
Art. 20: Taxes non récupérables .....	3.000
TOTAL DU CHAPITRE V .....	224.500

**Head I — Expenditure for Staff***Sub-Head 1*

## SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT

*Estimate : F 1,165,100**(a) Basic salaries**Estimate : F 1,160,100*

Rank	WEU Grade	No.	Total F
The Clerk .....	Hors cadre *	1	50,700
The Clerk Assistant .....	Hors cadre *	1	78,300
Counsellors.....	A5	4	295,300
First Secretaries .....	A4	3	188,200
Secretary .....	A3	1	49,900
Assistant Translators/Proof readers .....	A2	3	112,200
Chief Accountant .....	B6	1	38,100
Personal Assistants .....	B4	4	112,700
Bilingual Shorthand Typists .....	B3	6	147,300
Switchboard Operator.....	B3	1	24,900
Head Roneo-Storekeeper .....	C6	1	26,400
Roneo operator .....	C4	1	18,800
Messenger .....	C3	1	17,300
		28	1,160,100

\* Hors cadre officials do not receive expatriation, head-of-family or children's allowances.

*(b) Recruitment of additional temporary staff (grades B and C), including travelling expenses and French social security*

*Estimate : F 5,000*

**Chapitre I — Dépenses de personnel****Article 1**

## TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT

*Prévisions : F 1.165.100*

(a) Traitements de base

*Prévisions : F 1.160.100*

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Greffier .....	Hors cadre *	1	50.700
Greffier adjoint .....	Hors cadre *	1	78.300
Conseillers .....	A5	4	295.300
Premiers secrétaires .....	A4	3	188.200
Secrétaire .....	A3	1	49.900
Aide-traductrices /Correctrices d'épreuves .....	A2	3	112.200
Chef comptable .....	B6	1	38.100
Assistantes qualifiées.....	B4	4	112.700
Sténo-dactylographes bilingues .....	B3	6	147.300
Standardiste .....	B3	1	24.900
Chef ronéo-magasinier .....	C6	1	26.400
Opérateur ronéo .....	C4	1	18.800
Messenger .....	C3	1	17.300
		28	1.160.100

\* Les fonctionnaires hors cadre ne reçoivent pas d'indemnités d'expatriation, de chef de famille ni d'allocations familiales.

(b) Recrutement de personnel temporaire supplémentaire de grade  
B et C, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale

*Prévisions : F 5.000*

*Sub-Head 2*

## ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

## (A) ALLOWANCES

*Estimate* : F 196,100

## (a) Head-of-family allowance

*Estimate* : F 26,300

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors.....	A5	3	13,100
First Secretaries .....	A4	2	7,400
Secretary .....	A3	1	3,000
Head Roneo-Storekeeper .....	C6	1	1,600
Messenger .....	C3	1	1,200
		8	26,300

## (b) Children's allowance

*Estimate* : F 42,2001,920 F per year per child :  $1,920 \times 22$  ..... F 42,200

## (c) Expatriation allowance

*Estimate* : F 97,600

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors.....	A5	3	43,200
First Secretary .....	A4	1	12,900
Secretary .....	A3	1	13,300
Assistant Translator .....	A2	1	5,800
Personal Assistants .....	B4	2	12,100
Bilingual Shorthand Typists .....	B3	2	10,300
		10	97,600

## (d) Compensatory rent allowance

*Estimate* : F 8,000

## (e) Overtime

*Estimate* : F 10,000

## (f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff

*Estimate* : token purposes

## (g) Education allowance

*Estimate* : F 12,000



**Article 2****INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.****(A) INDEMNITÉS***Prévisions : F 196.100***(a) Indemnité de chef de famille***Prévisions : F 26.300*

Fonctions	Grade U.E.O	Nombre	Total F
Conseillers .....	A5	3	13.100
Premiers secrétaires .....	A4	2	7.400
Secrétaire .....	A3	1	3.000
Chef ronéo-magasinier .....	C6	1	1.600
Messenger .....	C3	1	1.200
		<b>8</b>	<b>26.300</b>

**(b) Allocations familiales***Prévisions : F 42.200*1.920 F par an pour chaque enfant :  $1.920 \times 22$  ..... F 42.200**(c) Indemnité d'expatriation***Prévisions : F 97.600*

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Conseillers .....	A5	3	43.200
Premier secrétaire .....	A4	1	12.900
Secrétaire .....	A3	1	13.300
Aide-traductrice .....	A2	1	5.800
Assistants qualifiées.....	B4	2	12.100
Sténo-dactylographes bilingues .....	B3	2	10.300
		<b>10</b>	<b>97.600</b>

**(d) Indemnité de logement***Prévisions : F 8.000***(e) Heures supplémentaires***Prévisions : F 10.000***(f) Garantie de change au personnel non français***Prévisions : pour mémoire***(g) Indemnité d'éducation***Prévisions : F 12.000*

## (B) SOCIAL CHARGES

*Estimate* : F 260,200

(a) Social Security	<i>Estimate</i> : F 73,000
2 % of 1,109,400 F (basic salary) and 11.50 % (1,360 F per month for 12 months for 27 officials)	F 73,000
(b) Supplementary insurance	<i>Estimate</i> : F 31,900
2.46 % of total emoluments $\times$ 1,295,500 F	F 31,900
(c) Provident fund	<i>Estimate</i> : F 155,300
14 % of basic salaries $\times$ 1,109,400 F	F 155,300

## (C) EXPENSES RELATING TO THE RECRUITMENT, ARRIVAL AND DEPARTURE OF PERMANENT OFFICIALS

*Estimate* : F 16,600

(a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris who are convened for examinations and interviews and cost of marking examination papers	<i>Estimate</i> : F 1,600
(b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons	<i>Estimate</i> : F 1,500
(c) Removal expenses	<i>Estimate</i> : F 3,000
(d) Installation allowance	<i>Estimate</i> : F 4,500
(e) Biennial home leave for non-French officials	<i>Estimate</i> : F 5,000
(f) Medical examination	<i>Estimate</i> : F 1,000

## (B) CHARGES SOCIALES

*Prévisions : F 260.200*

(a) Sécurité Sociale	<i>Prévisions : F 73.000</i>
2 % sur 1.109.400 F (traitement de base) et 11.50 % (1.360 F par mois pour 12 mois pour 27 fonctionnaires)	F 73.000
(b) Assurance complémentaire	<i>Prévisions : F 31.900</i>
2,46 % du traitement total × 1.295.500 F	F 31.900
(c) Fonds de prévoyance	<i>Prévisions : F 155.300</i>
14 % du traitement de base × 1.109.400 F	F 155.300

## (C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS

*Prévisions : F 16.600*

(a) Frais de voyage et indemnité de séjour pour les candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves	<i>Prévisions : F 1.600</i>
(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge	<i>Prévisions : F 1.500</i>
(c) Frais de déménagement	<i>Prévisions : F 3.000</i>
(d) Indemnité d'installation	<i>Prévisions : F 4.500</i>
(e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français	<i>Prévisions : F 5.000</i>
(f) Examen médical	<i>Prévisions : F 1.000</i>

**Head II — Expenditure relating to the sessions of the Assembly***Estimate* : F 530,000*Sub-Head 3*

## 1. TEMPORARY STAFF

Temporary staff required for the sessions of the Assembly

Function	Paris : 10 days		
	Daily remuneration F	No.	Total F
Head of the sittings office .....	231	1 <i>a</i>	7,000
Heads of sections .....	149	2 <i>a</i>	12,500
	198	4 <i>b</i>	
Sergeant-at-Arms .....	176	1 <i>b</i>	2,100
Secretaries for the Assembly .....	132	2 <i>a</i>	6,900
	176	2 <i>b</i>	
Précis writers .....	132	4 <i>a</i>	13,700
	176	4 <i>b</i>	
Verbatim reporters .....	132	2 <i>a</i>	44,900
	176	10 <i>b</i>	
	220	8 <i>c</i>	
Assistants.....	105	3 <i>b</i>	42,000
	92	24 <i>b</i>	
	73	3 <i>a</i>	
	63	6 <i>a</i>	
	58	10 <i>a</i>	
Head ushers .....	56	2 <i>a</i>	1,400
Ushers .....	50	18 <i>a</i>	9,000
Roneo /Assemblers .....	50	20 <i>a</i>	12,000
		126	151,500

*a.* Recruited locally.*b.* Recruited outside France.*c.* Recruited as free-lance staff outside France.

Travelling expenses ..... F 28,500

F 180,000

**Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée**

Prévisions : F 530.000

**Article 3****I. PERSONNEL TEMPORAIRE**

Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Paris : 10 jours		
	Rémunération par jour F	Nombre	Total F
Chef du service de la séance .....	231	1 a	7.000
Chefs de section .....	149	2 a	12.500
	198	4 b	
Secrétaire chargé de la questure .....	176	1 b	2.100
Secrétaires parlementaires .....	132	2 a	6.900
	176	2 b	
Secrétaires de l'analytique .....	132	4 a	13.700
	176	4 b	
Sténographes des débats .....	132	2 a	44.900
	176	10 b	
	220	8 c	
Assistants .....	105	3 b	42.000
	92	24 b	
	73	3 a	
	63	6 a	
	58	10 a	
Chefs huissiers .....	56	2 a	1.400
Huissiers .....	50	18 a	9.000
Ronéo-assembleurs .....	50	20 a	12.000
		126	151.500

a. Recrutés localement.

b. Recrutés hors de France.

c. Recrutés « free-lance » hors de France.

Frais de voyage ..... F 28.500

F 180.000

## 2. LINGUISTIC STAFF

## (A) Interpretation Services

## (a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly

Function	Paris : 10 days	
	No.	Total F
Interpreters .....	6 a	60,000
	10 b	
	16	

a. Recruited locally.	Travelling expenses .....	F 6,000
b. Recruited outside France.		F 66,000

(b) Interpretation services required for meetings of committees between sessions ..... F 50,000

## (B) Translation Services

## Temporary translators for the sessions of the Assembly

Function	Daily remuneration F	No.	Estimate <sup>1</sup> F
Revisers .....	189	2 a	39,500
	283	3 b	
Translators .....	152	4 a	50,000
	246	4 b	
Assistants .....	73	1 a	34,000
	105	1 b	
	58	5 a	
	92	5 b	
		25	123,500

1. Based on 30 days for the revisers and translators.	Travelling expenses .....	F 7,000
a. Recruited locally.		F 130,500
b. Recruited outside France.		

## 3. INSURANCE FOR TEMPORARY STAFF

Estimate : F 3,300

## 2. PERSONNEL LINGUISTIQUE

(A) *Interprètes*

(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Paris : 10 jours	
	Nombre	Total F
Interprètes .....	6 a	60.000
	10 b	
	16	

a. Recrutés localement. Frais de voyage ..... F 6.000  
 b. Recrutés hors de France. F 66.000

(b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions des commissions  
 devant se tenir entre les sessions ..... F 50.000

(B) *Traducteurs*

Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Rémunération par jour F	Nombre	Prévisions <sup>1</sup> F
Réviseurs .....	189	2 a	39.500
	283	3 b	
Traducteurs .....	152	4 a	50.000
	246	4 b	
Assistants .....	73	1 a	34.000
	105	1 b	
	58	5 a	
	92	5 b	
		25	123.500

1. Basées sur 30 jours pour les réviseurs et les traducteurs.  
 a. Recrutés localement. Frais de voyage ..... F 7.000  
 b. Recrutés hors de France. F 130.500

## 3. ASSURANCES AFFÉRENTES AU PERSONNEL TEMPORAIRE

Prévisions : F 3.300

## 4. INSTALLATION OF EQUIPMENT AND HIRE OF OFFICES FOR THE SESSIONS

— Installation of simultaneous interpretation equipment in the Assembly Hall of the Economic and Social Council .....	F	60,000
— Installation of telephone booths in the building of the Economic and Social Council .....	F	10,500
— Installation of a tape-recorder and a teleprinter "France-Presse" .....	F	5,000
— Technicians necessary for the operation of the simultaneous interpretation equipment in the WEU committee rooms .....	F	4,500
— Hire of offices .....		token purposes
		<u>Estimate : F 80,000</u>

## 5. MISCELLANEOUS EXPENDITURE DURING SESSIONS

— Removal expenses .....	F	2,000
— Medical Service (Doctor and Nurse) .....	F	2,500
— Fire guard, Security .....	F	1,200
— Hire of typewriters and technicians .....	F	2,500
— Servicing of lifts .....	F	2,500
— Cleaning .....	F	5,000
— Miscellaneous .....	F	4,500
		<u>Estimate : F 20,200</u>

**Head III — Expenditure on premises and equipment***Estimate : F 93,000**Sub-Head 4*

## PREMISES

— Hire of committee rooms outside Paris and installation of simultaneous interpretation equipment .....	F	7,000
— Technician necessary for the operation of the simultaneous interpretation equipment in the WEU committee rooms between sessions .....	F	3,000
— Water, electricity, lifts, etc. ....	F	13,000
— Cleaning of offices .....	F	25,000
— Overheads and maintenance of premises .....	F	31,000
— Minor repairs to equipment and machines and removal of furniture .....	F	4,000
— Insurance .....	F	1,000
		<u>F 74,000</u>

*Estimate : F 84,000*



## 4. INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ET LOCATION DE BUREAUX POUR LES SESSIONS

— Installation de l'équipement d'interprétation simultanée dans la salle de séances du Conseil Economique et Social .....	F	60.000
— Installation de cabines téléphoniques au Conseil Economique et Social ..	F	10.500
— Installation d'un magnétophone et d'un téléscrip-teur de l'Agence France-Pressé .....	F	5.000
— Techniciens pour le fonctionnement de l'équipement d'interprétation simultanée dans les salles de commissions de l'U.E.O. ....	F	4.500
— Location de bureaux .....		pour mémoire
		<u>Prévisions : F 80.000</u>

## 5. DÉPENSES DIVERSES PENDANT LES SESSIONS

— Frais de déménagement .....	F	2.000
— Service médical (Médecin et infirmière) .....	F	2.500
— Piquet d'incendie, sécurité .....	F	1.200
— Location de machines à écrire et techniciens .....	F	2.500
— Ascenseurs (permanence) .....	F	2.500
— Nettoyage .....	F	5.000
— Divers .....	F	4.500
		<u>Prévisions : F 20.200</u>

**Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement****Prévisions : F 93.000****Article 4****LOCAUX**

— Location de salles de commissions en dehors de Paris et installation de l'équipement d'interprétation simultanée .....	F	7.000
— Technicien nécessaire pour le fonctionnement de l'équipement d'interprétation simultanée dans les salles de commissions de l'U.E.O. en dehors des sessions .....	F	3.000
— Eau, électricité, ascenseurs, etc.....	F	13.000
— Nettoyage .....	F	25.000
— Charges, entretien et réparations de l'immeuble .....	F	31.000
— Entretien, réparation et manutention du mobilier et des machines .....	F	4.000
— Assurances .....	F	1.000
		<u>F 74.000</u>

**Prévisions : F 84.000**

*Sub-Head 5*

## CAPITAL EQUIPMENT

- Plan for replacing typewriters over a period of five years *Estimate : F 9,000*

**Head IV — General administrative costs***Estimate : F 467,000**Sub-Head 6*

## POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS

- |                                |          |
|--------------------------------|----------|
| — Postage .....                | F 60,000 |
| — Telephone.....               | F 27,000 |
| — Telegrams.....               | F 3,000  |
| — Transport of documents ..... | F 10,000 |

*Estimate : F 100,000**Sub-Head 7*

## PAPER, STATIONERY AND OFFICE SUPPLIES

- Purchase of roneo paper, stencils, headed writing paper and other office supplies

*Estimate : F 65,000**Sub-Head 8*

## PRINTING AND PUBLISHING OF ASSEMBLY DOCUMENTS

- Printing of Assembly documents (includes the record of debates, minutes of the Assembly and Assembly documents)
- Printing of Reports of the Council
- Printing of Texts Adopted
- Miscellaneous — Bulletins, printing of the Agenda and Order of Business of the Assembly, voting lists, etc.
- Reprints
- Brochures

*Estimate : F 274,000**Sub-Head 9*

## PURCHASE OF DOCUMENTS, REFERENCE WORKS, ETC.

*Estimate : F 10,000*

*Article 5*

## DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

- Plan de renouvellement des machines à écrire sur 5 ans  
*Prévisions : F 9.000*

*Chapitre IV — Frais généraux**Prévisions : F 467.000**Article 6*

## FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, TRANSPORT DE DOCUMENTS

- Frais d'affranchissement ..... F 60.000  
 — Téléphone ..... F 27.000  
 — Télégrammes ..... F 3.000  
 — Transport de documents ..... F 10.000  
*Prévisions : F 100.000*

*Article 7*

## PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU

- Achat de papier ronéo, stencils, papier à lettres et fournitures de bureau  
*Prévisions : F 65.000*

*Article 8*

## FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE

- Impression des documents de l'Assemblée (comprenant le compte rendu des débats, les procès-verbaux de séances et les documents de l'Assemblée)  
 — Impression des rapports du Conseil  
 — Impression des textes adoptés  
 — Divers — Bulletins, impression du calendrier et de l'ordre du jour de l'Assemblée, listes de votes, etc.  
 — Réimpressions  
 — Brochures  
*Prévisions : F 274.000*

*Article 9*

## ACHAT D'OUVRAGES DE DOCUMENTATION, D'ANNUAIRES, ETC.

*Prévisions : F 10.000*

*Sub-Head 10*

## OFFICIAL CAR

— Hire of official car ..... *Estimate* : F 17,500

*Sub-Head 11*

## BANK CHARGES

*Estimate* : F 500

**Head V — Other expenditure**

*Estimate* : F 224,500

*Sub-Head 12*TRAVEL AND SUBSISTENCE ALLOWANCES AND INSURANCE FOR THE PRESIDENT OF THE ASSEMBLY,  
CHAIRMEN OF COMMITTEES AND RAPPORTEURS

*Estimate* : F 45,000

*Sub-Head 13*

## EXPENSES FOR REPRESENTATION AND RECEPTIONS

*Estimate* : F 55,000

*Sub-Head 14*

## COMMITTEE STUDY MISSIONS

*Estimate* : F 2,000

*Sub-Head 15*

## OFFICIAL JOURNEYS OF MEMBERS OF THE OFFICE OF THE CLERK

*Estimate* : F 71,000

*Sub-Head 16*

## EXPENSES OF EXPERTS AND THE AUDITOR

*Estimate* : F 15,000

*Sub-Head 17*

## EXPENDITURE ON INFORMATION

*Estimate* : F 16,500

*Sub-Head 18*

## EXPENSES FOR GROUPS OF THE ASSEMBLY

*Estimate* : F 15,000

*Sub-Head 19*

## CONTINGENCIES AND OTHER EXPENDITURE NOT ELSEWHERE PROVIDED FOR

*Estimate* : F 2,000

*Article 20*

## NON-RECUPERABLE TAXES

*Estimate* : F 3,000

**Article 10****VOITURE DE SERVICE**

— Location de voiture de service ..... *Prévisions* : F 17.500

**Article 11****FRAIS DE BANQUE**

*Prévisions* : F 500

**Chapitre V — Autres dépenses**

*Prévisions* : F 224.500

**Article 12****FRAIS DE VOYAGE, INDEMNITÉS ET ASSURANCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE, DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS ET DES RAPPORTEURS**

*Prévisions* : F 45.000

**Article 13****FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DÉPENSES DE RÉCEPTIONS**

*Prévisions* : F 55.000

**Article 14****MISSIONS D'ÉTUDES DES COMMISSIONS**

*Prévisions* : F 2.000

**Article 15****FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU GREFFE**

*Prévisions* : F 71.000

**Article 16****FRAIS DES EXPERTS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Prévisions* : F 15.000

**Article 17****DÉPENSES D'INFORMATION**

*Prévisions* : F 16.500

**Article 18****DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE**

*Prévisions* : F 15.000

**Article 19****DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET TOUTES DÉPENSES NON PRÉVUES**

*Prévisions* : F 2.000

**Article 20****TAXES NON RÉCUPÉRABLES**

*Prévisions* : F 3.000

### **Explanatory Memorandum**

**(submitted by Mr. Berthet, Chairman and Rapporteur)**

1. The budget for the financial year 1969<sup>1</sup> amounted to F 3,035,700.

The draft budget which is now submitted for the financial year 1970 amounts to F 2,931,000, which is F 104,700 less than in 1969. The 1969 budget takes account of the Second Part of the Fourteenth Session which was not held until February 1969. Expenditure was covered by savings made in 1968.

2. *Head I — Expenditure for staff*

The increase (F 61,900) in the estimate for this head corresponds to annual increments involving an increase in basic salaries, expatriation allowance, head-of-family allowance, provident fund and supplementary insurance.

An increase in salary for hors cadre officials is included under this head.

The regrading of four posts requested in the 1969 budget is included in this budget.

3. *Head II — Expenditure relating to sessions of the Assembly*

Sub-heads 3.1 and 3.2 (B) — Temporary staff and Translation services

Increased salaries for temporary staff as from 1st September 1969, i.e. for the Second Part of the Fifteenth Ordinary Session, were requested in the supplementary budget. The estimate for 1970 corresponds to the new salary scales for a whole year and involves an increase of F 9,300.

Sub-head 3.2 (A) (a) — Interpretation services

The increase in this sub-head is due to the larger number of committee meetings (F 10,000).

Sub-head 3.4 — Installation of equipment and hire of offices for the sessions

Sub-head 3.5 — Miscellaneous expenditure during sessions

The increase of F 15,500 is calculated on the basis of expenditure for the installation of equipment for the First Part of the Fifteenth Ordinary Session.

4. *Head III — Expenditure on premises and equipment*

Sub-head 4 — Premises

The increase in this sub-head corresponds to increased maintenance costs and overheads for the seat of WEU in Paris (F 6,000).

Sub-head 5 — Capital equipment<sup>2</sup>

The estimate of F 9,000 is to cover the replacement of typewriters in accordance with the plan for replacing typewriters over a period of five years.

5. *Head IV — General administrative costs*

Sub-head 8 — Printing and publishing of Assembly documents

An increase of 5% is requested for this sub-head in the light of increased rates for printing as from 1st January 1969, i.e. F 13,000.

6. *Head V — Other expenditure*

Sub-head 12 — Travel and subsistence allowances and insurance for the President of the Assembly, Chairmen of Committees and Rapporteurs

1. A/WEU/BA (69) 3 revised.

2. A/WEU/BA (69) 2.

## **Exposé des motifs**

**(présenté par M. Berthet, président et rapporteur)**

1. Le budget pour l'exercice financier 1969<sup>1</sup> se montait à F 3.035.700.

Le projet de budget qui vous est soumis pour l'exercice financier 1970 s'élève à F 2.931.000 et représente une diminution de F 104.700 par rapport à 1969. Le budget pour 1969 tient compte de la deuxième partie de la Quatorzième session qui n'a eu lieu qu'en février 1969. Les dépenses ont été couvertes par des économies réalisées en 1968.

2. *Chapitre I — Dépenses de personnel*

L'augmentation prévue à ce chapitre (F 61.900) correspond aux échelons annuels entraînant une majoration des traitements de base, des indemnités d'expatriation et de chef de famille, du fonds de prévoyance, assurance complémentaire, etc.

En outre, une augmentation du traitement des hors-cadre est inscrite à ce chapitre.

Le reclassement de 4 postes demandé dans le projet de budget pour 1969 figure dans ce budget.

3. *Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée*

Articles 3.1 et 3.2 (B) — Personnel temporaire et traducteurs

L'augmentation des traitements du personnel temporaire a été demandée dans le budget supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1969, c'est-à-dire pour la deuxième partie de la session. Le crédit pour l'année 1970 correspond aux nouveaux barèmes appliqués à une année entière et entraîne une augmentation de F 9.300.

Article 3.2 (A) (a) — Interprètes

L'augmentation de cet article reflète le nombre croissant de réunions de commissions (F 10.000)

Article 3.4 — Installation d'équipement et location de bureaux pour les sessions

Article 3.5 — Dépenses diverses pendant les sessions

L'augmentation de F 15.500 est basée sur les dépenses effectuées pour les installations lors de la première partie de la Quinzième session ordinaire.

4. *Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement*

Article 4 — Locaux

Une augmentation est prévue pour les organes de l'U. E. O. dont le siège est à Paris et concerne l'entretien et les charges de l'immeuble (F 6.000).

Article 5 — Dépenses d'équipement<sup>2</sup>

Conformément au plan de renouvellement de machines à écrire sur 5 ans, un crédit de F 9.000 a été inscrit pour couvrir le remplacement des machines à écrire.

5. *Chapitre IV — Frais généraux*

Article 8 — Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée

Une augmentation de 5 % est demandée sur cet article pour tenir compte de l'augmentation des tarifs d'imprimerie au 1<sup>er</sup> janvier 1969, soit F 13.000.

6. *Chapitre V — Autres dépenses*

Article 12 — Frais de voyage, indemnités et assurance du Président de l'Assemblée, des présidents de commissions et des rapporteurs

1. A/UEO/BA (69) 3 révisé.

2. A/UEO/BA (69) 2.

Travel and subsistence allowances for members of the Assembly attending committee meetings, including meetings of the Presidential Committee, are paid by the governments.

The Assembly is responsible for travel and subsistence allowances for visits by the President of the Assembly, Rapporteurs and, on occasion, Committee Chairmen when such visits are connected with the preparation of a report or Assembly business. Journeys by Chairmen and Rapporteurs are subject to the approval of the Presidential Committee.

It is proposed to increase this sub-head by F 5,000 in view of the increased subsistence allowances requested below and the rise in transport costs.

Further to the decision of the European Parliament to increase the per diem allowance to F 200<sup>1</sup> as from 1st June 1969, it is proposed that the same amount be paid to the President of the Assembly and Rapporteurs and Committee Chairmen travelling on behalf of the Assembly.

#### Sub-head 15 — Official journeys of members of the Office of the Clerk

The increase of F 6,000 in the estimate for this sub-head is to take account of the greater number of journeys due to more committee meetings being held away from the seat of the Assembly, increased mission expenses for officials of the Office of the Clerk as from 1st July 1969 and, finally, the need to accompany Chairmen and Rapporteurs making more frequent journeys on behalf of the Assembly.

#### Sub-head 17 — Expenditure on information

The increase of F 1,500 is due to the increase in the cost of living.

#### Sub-head 20 — Non-recuperable taxes

The amount of F 3,000 corresponds to non-recuperable taxes imposed by the French Government (Added Value Tax).

#### *Sundry receipts*

Expected receipts in 1970 include :

- (i) sale of publications ;
- (ii) bank interest ;
- (iii) social security reimbursements in respect of staff on sick leave.

### **Head I — Expenditure for Staff**

#### *Sub-Head 1*

##### SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT

#### (a) Basic salaries

Estimate for 1970 .....	F 1,160,100
Budget for 1969 .....	F 1,118,600
Net increase .....	F 41,500

See the explanatory memorandum, paragraph 2.

#### (b) Recruitment of additional temporary staff (grades B and C), including travelling expenses and French social security

Estimate for 1970 .....	F 5,000
Budget for 1969 .....	F 5,000
Estimate unchanged	

1. This request was made in the budget for 1968, when the Council authorised the sum of F 135 only.



Les frais de déplacement et de séjour des membres de l'Assemblée à l'occasion de réunions de commissions sont couverts par les gouvernements. Il en est de même en ce qui concerne les frais de déplacement et de séjour des membres du Comité des Présidents à l'occasion des réunions de cet organe de l'Assemblée.

Sont à la charge de l'Assemblée, les frais de déplacement et de séjour du Président de l'Assemblée à l'occasion de ses visites ainsi que ceux des rapporteurs et, le cas échéant, des présidents de commissions dans la mesure où ils sont liés à la préparation d'un rapport ou au fonctionnement de l'Assemblée. Les voyages des présidents et rapporteurs sont soumis à l'approbation du Comité des Présidents.

Pour tenir compte, d'une part, de l'augmentation demandée ci-dessous des indemnités de séjour, d'autre part, du coût croissant des transports, une augmentation de F 5.000 est prévue à ce chapitre.

Conformément à la décision prise par le Parlement européen qui a octroyé, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1969, une indemnité journalière de F 200<sup>1</sup>, il est proposé que cette indemnité soit également payée au Président de l'Assemblée ainsi qu'aux rapporteurs et présidents de commissions accomplissant un voyage pour le compte de l'Assemblée.

#### Article 15 — Frais de mission des membres du Greffe

Une augmentation de F 6.000 est prévue à cet article pour tenir compte des voyages plus nombreux nécessités par le nombre croissant de réunions de commissions tenues hors du siège de l'Assemblée, de l'augmentation des frais de mission des agents du Greffe à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1969, enfin, de la nécessité d'accompagner les présidents et les rapporteurs lors de leurs déplacements devenus plus fréquents.

#### Article 17 — Dépenses d'information

L'augmentation de F 1.500 est rendue nécessaire par l'accroissement du coût de la vie.

#### Article 20 — Taxes non récupérables

Le crédit de F 3.000 correspond aux taxes non récupérables auprès du gouvernement français (T. V. A.).

#### Recettes diverses

Les recettes prévues en 1970 comprennent :

- (i) la vente des publications ;
- (ii) les intérêts bancaires ;
- (iii) le remboursement de la Sécurité Sociale pour le personnel en congé de maladie.

### Chapitre I — Dépenses de personnel

#### Article 1

##### TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT

#### (a) Traitements de base

Prévisions pour 1970 .....	F 1.160.100
Budget 1969 .....	F 1.118.600
Augmentation nette .....	F 41.500

Voir exposé des motifs, paragraphe 2.

#### (b) Recrutement de personnel temporaire supplémentaire de grade B et C, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale

Prévisions pour 1970 .....	F 5.000
Budget 1969 .....	F 5.000
Prévisions inchangées	

1. Cette demande a été présentée lors de l'établissement du budget de 1968. Le Conseil n'a autorisé que F 135.

*Sub-Head 2*

## ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

## (A) ALLOWANCES

## (a) Head-of-family allowance

Estimate for 1970 .....	F	26,300
Budget for 1969 .....	F	<u>25,500</u>
Net increase.....	F	800

This allowance has been calculated on the basis of the status of staff.

## (b) Children's allowance

Estimate for 1970 .....	F	42,200
Budget for 1969 .....	F	<u>42,200</u>
Estimate unchanged		

This allowance has been calculated on the basis of the status of staff.

## (c) Expatriation allowance

Estimate for 1970 .....	F	97,600
Budget for 1969 .....	F	<u>96,700</u>
Net increase.....	F	900

This estimate has been calculated on the basis of the number of non-French staff entitled to the allowance.

## (d) Compensatory rent allowance

Estimate for 1970 .....	F	8,000
Budget for 1969 .....	F	<u>8,000</u>
Estimate unchanged		

This estimate has been calculated on the basis of the rent allowance now paid and the number of officials qualifying for an allowance.

## (e) Overtime

Estimate for 1970 .....	F	10,000
Budget for 1969 .....	F	<u>10,000</u>
Estimate unchanged		

## (f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff

Estimate for 1970 .....	token purposes
-------------------------	----------------

## (g) Education allowance

Estimate for 1970.....	F	12,000
Budget for 1969 .....	F	<u>4,000</u>
Net increase.....	F	8,000

This estimate has been calculated on the basis of the number of officials entitled to this allowance.

## Article 2

## INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.

## (A) INDEMNITÉS

## (a) Indemnité de chef de famille

Prévisions pour 1970 .....	F	26.300
Budget 1969 .....	F	25.500
Augmentation nette .....	F	800

Cette indemnité a été calculée sur la base de la situation de famille des membres du personnel.

## (b) Allocations familiales

Prévisions pour 1970 .....	F	42.200
Budget 1969 .....	F	42.200

Prévisions inchangées

Cette indemnité a été calculée sur la base de la situation de famille des membres du personnel.

## (c) Indemnité d'expatriation

Prévisions pour 1970 .....	F	97.600
Budget 1969 .....	F	96.700
Augmentation nette .....	F	900

Cette indemnité a été calculée sur la base de l'effectif du personnel non français ayant droit à cette indemnité.

## (d) Indemnité de logement

Prévisions pour 1970 .....	F	8.000
Budget 1969 .....	F	8.000

Prévisions inchangées

En ce qui concerne cet article, les calculs ont été effectués sur la base de l'indemnité de logement actuellement versée aux membres du personnel permanent qui en bénéficient ou qui y ont droit.

## (e) Heures supplémentaires

Prévisions pour 1970 .....	F	10.000
Budget 1969 .....	F	10.000

Prévisions inchangées

## (f) Garantie de change au personnel non français

Prévisions pour 1970 ..... pour mémoire

## (g) Indemnité d'éducation

Prévisions pour 1970 .....	F	12.000
Budget 1969 .....	F	4.000

Augmentation nette ..... F 8.000

Cette indemnité a été calculée sur la base du nombre des fonctionnaires ayant droit à percevoir l'indemnité.

**(B) SOCIAL CHARGES****(a) Social security**

Estimate for 1970 .....	F 73,000
Budget for 1969 .....	F 72,100
	F 900
Net increase.....	F 900

**(b) Supplementary insurance**

Estimate for 1970 .....	F 31,900
Budget for 1969 .....	F 28,700
	F 3,200
Net increase .....	F 3,200

This calculation is based on 2.30 % of total emoluments.

**(c) Provident Fund**

Estimate for 1970 .....	F 155,300
Budget for 1969 .....	F 150,300
	F 5,000
Net increase .....	F 5,000

This calculation is based on 14 % of basic salaries.

**(C) EXPENSES RELATING TO THE RECRUITMENT, ARRIVAL AND DEPARTURE OF PERMANENT OFFICIALS****(a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris, who are convened for examinations and interviews, and cost of marking examination papers**

Estimate for 1970 .....	F 1,600
Budget for 1969 .....	F 1,600
Estimate unchanged	

**(b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons**

Estimate for 1970 .....	F 1,500
Budget for 1969 .....	F 1,500
Estimate unchanged	

Calculated on the basis of estimated departures and replacement of staff.

**(B) CHARGES SOCIALES****(a) Sécurité sociale**

Prévisions pour 1970 .....	F 73.000
Budget 1969 .....	F 72.100
	F 900
Augmentation nette .....	F 900

**(b) Assurance complémentaire**

Prévisions pour 1970 .....	F 31.900
Budget 1969 .....	F 28.700
	F 3.200
Augmentation nette .....	F 3.200

Ce montant est calculé à raison de 2,30 % des traitements et indemnités.

**(c) Fonds de prévoyance**

Prévisions pour 1970 .....	F 155.300
Budget 1969 .....	F 150.300
	F 5.000
Augmentation nette .....	F 5.000

Ce montant est calculé à raison de 14 % des traitements de base.

**(C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS****(a) Frais de voyage et indemnités de séjour des candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves**

Prévisions pour 1970 .....	F 1.600
Budget 1969 .....	F 1.600

Prévisions inchangées

**(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge**

Prévisions pour 1970 .....	F 1.500
Budget 1969 .....	F 1.500

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé sur la base des départs et des remplacements de personnel.

**(c) Removal expenses**

Estimate for 1970 .....	F	3,000
Budget for 1969 .....	F	3,000

Estimate unchanged

Calculated on the basis of estimated departures and replacement of staff.

**(d) Installation allowance**

Estimate for 1970 .....	F	4,500
Budget for 1969 .....	F	4,500

Estimate unchanged

Calculated on the basis of possible replacement requirements.

**(e) Biennial home leave for non-French officials**

Estimate for 1970 .....	F	5,000
Budget for 1969 .....	F	3,400
Net increase.....	F	1,600

Based on the number of staff entitled to home leave in 1969.

**(f) Medical examination**

Estimate for 1970 .....	F	1,000
Budget for 1969 .....	F	1,000

Estimate unchanged

**Head II — Expenditure relating to the sessions of the Assembly**

*Sub-Head 3*

**1. TEMPORARY STAFF**

Temporary staff required for the sessions of the Assembly

Estimate for 1970 .....	F	180,000
Budget for 1969 .....	F	174,500
Net increase.....	F	5,500

The basis of the calculation is two part-sessions making a total of 10 sitting days.  
See the explanatory memorandum, paragraph 3.

**(c) Frais de déménagement**

Prévisions pour 1970 .....	F	3.000
Budget 1969 .....	F	3.000

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé sur la base des départs et des remplacements de personnel.

**(d) Indemnité d'installation**

Prévisions pour 1970 .....	F	4.500
Budget 1969 .....	F	4.500

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé sur la base des remplacements éventuels.

**(e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français**

Prévisions pour 1970 .....	F	5.000
Budget 1969 .....	F	3.400

Augmentation nette ..... F 1.600

Ce montant est calculé d'après le nombre de fonctionnaires ayant droit à ce congé en 1969.

**(f) Examen médical**

Prévisions pour 1970 .....	F	1.000
Budget 1969 .....	F	1.000

Prévisions inchangées

**Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée****Article 3****I. PERSONNEL TEMPORAIRE**

Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

Prévisions pour 1970 .....	F	180.000
Budget 1969 .....	F	174.500

Augmentation nette ..... F 5.500

Les calculs ont été établis sur la base de deux parties de session correspondant à 10 jours de séance.  
Voir exposé des motifs, paragraphe 3.

## 2. LINGUISTIC STAFF

(A) *Interpretation Services*

## (a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly

Estimate for 1970 .....	F	66,000
Budget for 1969 .....	F	66,000

Estimate unchanged

## (b) Interpretation services required for meetings of committees between sessions

Estimate for 1970 .....	F	50,000
Budget for 1969 .....	F	40,000

Net increase.....	F	10,000
-------------------	---	--------

See the explanatory memorandum, paragraph 3.

(B) *Translation Services*

## Temporary translators for the sessions of the Assembly

Estimate for 1970 .....	F	130,500
Budget for 1969 .....	F	126,700

Net increase.....	F	3,800
-------------------	---	-------

## 3. INSURANCE FOR TEMPORARY STAFF

Estimate for 1970 .....	F	3,300
Budget for 1969 .....	F	3,200

Net increase.....	F	100
-------------------	---	-----

## 4. INSTALLATION OF EQUIPMENT AND HIRE OF OFFICES FOR THE SESSIONS

Estimate for 1970 .....	F	80,000
Budget for 1969 .....	F	70,000

Net increase.....	F	10,000
-------------------	---	--------

See the explanatory memorandum, paragraph 3.

## 5. MISCELLANEOUS EXPENDITURE DURING THE SESSIONS

Estimate for 1970 .....	F	20,200
Budget for 1969 .....	F	14,700

Net increase.....	F	5,500
-------------------	---	-------

See the explanatory memorandum, paragraph 3.



## 2. PERSONNEL LINGUISTIQUE

(A) *Interprètes*

## (a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée

Prévisions pour 1970 .....	F	66.000
Budget 1969 .....	F	66.000

Prévisions inchangées

## (b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions de commissions devant se tenir entre les sessions

Prévisions pour 1970 .....	F	50.000
Budget 1969 .....	F	40.000

Augmentation nette ..... F 10.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 3.

(B) *Traducteurs*

## Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

Prévisions pour 1970 .....	F	130.500
Budget 1969 .....	F	126.700

Augmentation nette ..... F 3.800

## 3. ASSURANCES AFFÉRENTES AU PERSONNEL TEMPORAIRE

Prévisions pour 1970 .....	F	3.300
Budget 1969 .....	F	3.200

Augmentation nette ..... F 100

## 4. INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ET LOCATION DE BUREAUX POUR LES SESSIONS

Prévisions pour 1970 .....	F	80.000
Budget 1969 .....	F	70.000

Augmentation nette ..... F 10.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 3.

## 5. DÉPENSES DIVERSES PENDANT LES SESSIONS

Prévisions pour 1970 .....	F	20.200
Budget 1969 .....	F	14.700

Augmentation nette ..... F 5.500

Voir exposé des motifs, paragraphe 3.

**Head III — Expenditure on premises and equipment***Sub-Head 4*

## PREMISES

Estimate for 1970 .....	F 84,000
Budget for 1969 .....	<u>F 78,000</u>
Net increase.....	F 6,000

See the explanatory memorandum, paragraph 4.

*Sub-Head 5*

## CAPITAL EQUIPMENT

Estimate for 1970 .....	F 9,000
Budget for 1969 .....	<u>F 4,000</u>
Net increase.....	F 5,000

This estimate is for the purchase of typewriters.

See the explanatory memorandum, paragraph 4.

**Head IV — General administrative costs***Sub-Head 6*

## POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS

Estimate for 1970 .....	F 100,000
Budget for 1969 .....	F 100,000
Estimate unchanged	

*Sub-Head 7*

## PAPER, STATIONERY AND OFFICE SUPPLIES

Estimate for 1970 .....	F 65,000
Budget for 1969 .....	F 65,000
Estimate unchanged	

*Sub-Head 8*

## PRINTING AND PUBLISHING OF ASSEMBLY DOCUMENTS

Estimate for 1970 .....	F 274,000
Budget for 1969 .....	<u>F 261,000</u>
Net increase.....	F 13,000

See the explanatory memorandum, paragraph 5.

**Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement***Article 4*

## LOCAUX

Prévisions pour 1970 .....	F	84.000
Budget 1969 .....	F	<u>78.000</u>
Augmentation nette .....	F	6.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 4.

*Article 5*

## DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Prévisions pour 1970 .....	F	9.000
Budget 1969 .....	F	<u>4.000</u>
Augmentation nette .....	F	5.000

Le crédit prévu correspond à l'achat de machines à écrire.

Voir exposé des motifs, paragraphe 4.

**Chapitre IV — Frais généraux***Article 6*

## FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, TRANSPORT DE DOCUMENTS

Prévisions pour 1970 .....	F	100.000
Budget 1969 .....	F	100.000
Prévisions inchangées		

*Article 7*

## PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU

Prévisions pour 1970 .....	F	65.000
Budget 1969 .....	F	65.000
Prévisions inchangées		

*Article 8*

## FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE

Prévisions pour 1970 .....	F	274.000
Budget 1969 .....	F	<u>261.000</u>
Augmentation nette .....	F	13.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 5.

*Sub-Head 9*

## PURCHASE OF DOCUMENTS, REFERENCE WORKS, ETC.

Estimate for 1970 .....	F	10,000
Budget for 1969 .....	F	10,000
Estimate unchanged		

*Sub-Head 10*

## OFFICIAL CAR

Estimate for 1970 .....	F	17,500
Budget for 1969 .....	F	17,500
Estimate unchanged		

In the absence of a car belonging to the Assembly, provision must be made for the hire of a car with chauffeur for the President of the Assembly.

*Sub-Head 11*

## BANK CHARGES

Estimate for 1970 .....	F	500
Budget for 1969 .....	F	500
Estimate unchanged		

**Head V — Other expenditure***Sub-Head 12*

## TRAVEL AND SUBSISTENCE ALLOWANCES AND INSURANCE FOR THE PRESIDENT OF THE ASSEMBLY, CHAIRMEN OF COMMITTEES AND RAPPORTEURS

Estimate for 1970 .....	F	45,000
Budget for 1969 .....	F	40,000
		Net increase..... F 5,000

See the explanatory memorandum, paragraph 6.

*Sub-Head 13*

## EXPENSES FOR REPRESENTATION AND RECEPTIONS

Estimate for 1970 .....	F	55,000
Budget for 1969 .....	F	55,000
Estimate unchanged		

*Article 9*

## ACHAT D'OUVRAGES DE DOCUMENTATION, D'ANNUAIRES, ETC.

Prévisions pour 1970 .....	F	10.000
Budget 1969 .....	F	10.000

Prévisions inchangées

*Article 10*

## VOITURE DE SERVICE

Prévisions pour 1970 .....	F	17.500
Budget 1969 .....	F	17.500

Prévisions inchangées

A défaut d'une voiture appartenant à l'Assemblée, il faut prévoir la location d'une voiture avec chauffeur pour le Président de l'Assemblée.

*Article 11*

## FRAIS DE BANQUE

Prévisions pour 1970 .....	F	500
Budget 1969 .....	F	500

Prévisions inchangées

**Chapitre V — Autres dépenses***Article 12*

## FRAIS DE VOYAGE, INDEMNITÉS ET ASSURANCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE, DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS ET DES RAPPORTEURS

Prévisions pour 1970 .....	F	45.000
Budget 1969 .....	F	40.000

Augmentation nette ..... F 5.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 6.

*Article 13*

## FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DÉPENSES DE RÉCEPTIONS

Prévisions pour 1970 .....	F	55.000
Budget 1969 .....	F	55.000

Prévisions inchangées

*Sub-Head 14*

## COMMITTEE STUDY MISSIONS

Estimate for 1970 .....	F	2,000
Budget for 1969 .....	F	2,000

Estimate unchanged

*Sub-Head 15*

## OFFICIAL JOURNEYS OF MEMBERS OF THE OFFICE OF THE CLERK

Estimate for 1970 .....	F	71,000
Budget for 1969 .....	F	65,000

Net increase.....	F	6,000
-------------------	---	-------

See the explanatory memorandum, paragraph 6.

*Sub-Head 16*

## EXPENSES OF EXPERTS AND THE AUDITORS

Estimate for 1970 .....	F	15,000
Budget for 1969 .....	F	15,000

Estimate unchanged

*Sub-Head 17*

## EXPENDITURE ON INFORMATION

Estimate for 1970 .....	F	16,500
Budget for 1969 .....	F	15,000

Net increase .....	F	1,500
--------------------	---	-------

See the explanatory memorandum, paragraph 6.

*Sub-Head 18*

## EXPENSES FOR GROUPS OF THE ASSEMBLY

Estimate for 1970 .....	F	15,000
Budget for 1969 .....	F	15,000

Estimate unchanged

*Sub-Head 19*

## CONTINGENCIES AND OTHER EXPENDITURE NOT ELSEWHERE PROVIDED FOR

Estimate for 1970 .....	F	2,000
Budget for 1969 .....	F	2,000

Estimate unchanged

*Article 20*

## NON-RECUPERABLE TAXES

Estimate for 1970 .....	F	3,000
Net increase.....	F	3,000

See the explanatory memorandum, paragraph 6.

*Article 14*

## MISSIONS D'ÉTUDES DES COMMISSIONS

Prévisions pour 1970 .....	F	2.000
Budget 1969 .....	F	2.000

Prévisions inchangées

*Article 15*

## FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU GREFFE

Prévisions pour 1970 .....	F	71.000
Budget 1969 .....	F	65.000

Augmentation nette ..... F 6.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 6.

*Article 16*

## FRAIS DES EXPERTS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Prévisions pour 1970 .....	F	15.000
Budget 1969 .....	F	15.000

Prévisions inchangées

*Article 17*

## DÉPENSES D'INFORMATION

Prévisions pour 1970 .....	F	16.500
Budget 1969 .....	F	15.000

Augmentation nette ..... F 1.500

Voir exposé des motifs, paragraphe 6.

*Article 18*

## DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE

Prévisions pour 1970 .....	F	15.000
Budget 1969 .....	F	15.000

Prévisions inchangées

*Article 19*

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET TOUTES DÉPENSES NON PRÉVUES

Prévisions pour 1970 .....	F	2.000
Budget 1969 .....	F	2.000

Prévisions inchangées

*Article 20*

## TAXES NON RÉCUPÉRABLES

Prévisions pour 1970 .....	F	3.000
Augmentation nette .....	F	3.000

Voir exposé des motifs, paragraphe 6.

**OPINION ON THE BUDGET OF THE MINISTERIAL ORGANS  
OF WESTERN EUROPEAN UNION FOR THE FINANCIAL YEAR 1969<sup>1</sup>**

*submitted on behalf of  
the Committee on Budgetary Affairs and Administration<sup>2</sup>  
by Mr. Kirk, Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

DRAFT OPINION  
on the budget of Western European Union for the financial year 1969

DRAFT RECOMMENDATION  
on the working capital fund of WEU

DRAFT RECOMMENDATION  
on improving the status of WEU staff

EXPLANATORY MEMORANDUM  
submitted by Mr. Kirk, Rapporteur

APPENDICES

- I. WEU budget estimates for 1969  
Proposed expenditure and income  
National contributions
- II. Details regarding the duties of the members of the staff of the ministerial organs of Western European Union
- III. Details regarding the duties of the staff of the Office of the Clerk of Western European Union
- IV. Table of establishment of Western European Union
- V. Recommendation 173 on improving the status of WEU staff and the reply of the Council
- VI. Terms of application of the education allowance
- VII. Procedure for adjusting the remuneration of international staff

***Draft Opinion***

***on the budget of the ministerial organs of WEU  
for the financial year 1969***

The Assembly,

Noting that in communicating the budget of Western European Union as a whole the Council has complied with the provisions of Article VIII (c) of the Charter ;

Having taken note of the contents ;

Has no comments to make at this stage on the figures communicated.

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Berthet (Chairman) ; MM. Dequae, Legaret (Vice-Chairmen) ; MM. Berghuis (Substitute : *Portheine*), Blenkinsop, Cavezzali, Dardel, Hösl, Mrs. Jeger, Mr. Kirk, Lord Listowel, MM. Mart,

Nelissen (Substitute : *Goedhart*), Pica, Mrs. Pitz-Savelsberg (Substitute : *Vogt*), Mrs. Ploux, MM. Richter, Salari, Sander, Schleiter, Van Lent.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*



**AVIS SUR LE BUDGET DES ORGANES MINISTÉRIELS DE  
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1969 <sup>1</sup>**

*présenté au nom de la  
Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration <sup>2</sup>  
par M. Kirk, rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

PROJET D'AVIS  
sur le budget de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1969

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur le fonds de roulement de l'U.E.O.

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O.

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par M. Kirk, rapporteur

ANNEXES

- I. Budget de l'U.E.O. pour 1969  
Prévisions des dépenses et des recettes  
Contributions des pays membres
- II. Détail des fonctions assumées par les membres du personnel des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale
- III. Détail des fonctions assumées par les membres du Greffe de l'Union de l'Europe Occidentale
- IV. Tableau des effectifs de l'Union de l'Europe Occidentale
- V. Recommandation n° 173 sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O.
- VI. Modalités d'application pour l'indemnité d'éducation
- VII. Procédure d'ajustement des rémunérations du personnel international

**Projet d'avis**

*sur le budget des organes ministériels  
de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1969*

L'Assemblée,

Constatant que le Conseil, en communiquant l'ensemble du budget de l'Union de l'Europe Occidentale, a mis en application les dispositions de l'article VIII (c) de la Charte ;

Ayant pris note de son contenu ;

N'a pas à formuler, à ce stade, d'observations sur les chiffres communiqués.

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. Berthet (président) ; MM. Dequae, Legaret (vice-présidents) ; MM. Berghuis (suppléant : *Porthoine*), Blenkinsop, Cavezzali, Dardel, Hösl, Mme Jeger, M. Kirk, Lord Listowel, MM. Mart,

Nelissen (suppléant : *Goedhart*), Pica, Mme Pitz-Savelsberg (suppléant : *Vogt*), Mme Ploux, MM. Richter, Salari, Sander, Schleiter, Van Lent.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

***Draft Recommendation***  
***on the working capital fund of WEU***

The Assembly,

Considering that for WEU to carry out its task properly its working capital fund should amount to not less than 10 % of the total budget of the organisation,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

(a) at an early date take all necessary steps to bring the working capital fund up to this level;

(b) reconsider and if necessary revalue the fund every two or three years in order to keep it at an appropriate level on the basis of the total budget.

**Projet de recommandation**  
**sur le fonds de roulement de l'U.E.O.**

L'Assemblée,

Considérant que, pour jouer normalement le rôle qui lui est dévolu, le fonds de roulement ne devrait pas être inférieur à 10 % du budget total de l'organisation,

RECOMMANDE AU CONSEIL

(a) de prendre rapidement toutes dispositions pour porter le fonds de roulement à ce niveau ;

(b) de prendre la décision de réexaminer et, éventuellement, de réévaluer, tous les deux ou trois ans, le montant de ce fonds, de façon à ce qu'il soit maintenu à un niveau convenable, compte tenu de l'évolution de la masse budgétaire.

***Draft Recommendation***  
***on improving the status of WEU staff***

The Assembly,

Noting the reply of the Council to Recommendation 173 ;

Noting with satisfaction that the 54th Report of the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts helps to achieve the objectives set out in Recommendation 173 ;

Recalling that greater harmonisation of salary structures within European organisations is indispensable for the creation of a true European civil service ;

Welcoming the fact that the procedure provided for in Appendix VII to the 54th Report seems likely to allay concern on the part of officials,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

1. Pursue its efforts to find means of creating freer movement of officials from one European organisation to another ;
2. Ask the Secretary-General to place the following proposals before the Secretaries-General of the co-ordinated organisations as soon as possible so that they may be submitted jointly to the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts :
  - (i) that the present grading structure be revised ;
  - (ii) that the rules concerning the indemnity for loss of job be approximated to the rules applied in the Communities ;
  - (iii) that it be ensured that the capital sums paid from the Provident Fund compare favourably with the level of salaries paid to the officials concerned during their last years of service with the organisation ;
3. Review the anomalies contained in the present education allowance.

**Projet de recommandation**  
**sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O.**

L'Assemblée,

Prenant acte de la réponse du Conseil à sa Recommandation n° 173 ;

Constatant avec satisfaction que le 54<sup>e</sup> Rapport du Comité de Coordination des Experts budgétaires des gouvernements contribue à la réalisation des objectifs définis dans la Recommandation n° 173 ;

Rappelant qu'une harmonisation plus poussée des conditions de rémunération des diverses organisations européennes est indispensable à la constitution d'un véritable corps de fonctionnaires européens ;

Se félicitant de ce que la procédure prévue par l'annexe VII du 54<sup>e</sup> Rapport paraisse en mesure d'apaiser les inquiétudes des fonctionnaires,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De poursuivre ses efforts pour trouver des procédures facilitant le passage des fonctionnaires d'une organisation européenne à une autre;
2. D'inviter le Secrétaire général à saisir le plus tôt possible les Secrétaires généraux des organisations coordonnées des propositions suivantes, en vue de les soumettre conjointement au Comité de Coordination des Experts budgétaires des gouvernements, ces propositions tendant :
  - (i) à réviser l'échelle des grades actuels ;
  - (ii) à modifier l'indemnité de perte d'emploi sur la base des règles appliquées dans les Communautés ;
  - (iii) à assurer une relation équitable entre le capital versé par le Fonds de prévoyance et le niveau des rémunérations versées aux intéressés pendant les dernières années de leur carrière au sein de l'organisation ;
3. D'étudier les anomalies que présente l'actuelle indemnité d'éducation.

**Explanatory Memorandum**  
(submitted by Mr. Kirk, Rapporteur)

**I. Budget of the ministerial organs  
of WEU**

1. I have studied the budget of the ministerial organs of WEU for the financial year 1969 and have, for the time being, no comment to make thereon. I therefore submit the attached draft Opinion and draft Recommendations to the Committee for its approval.

2. To this report are appended :

- (1) A breakdown under main heads of expenditure for the ministerial organs as divided between the Secretariat-General, the Agency for the Control of Armaments and the Standing Armaments Committee.
- (2) The establishment of the ministerial organs of WEU.
- (3) The establishment of the Office of the Clerk.
- (4) The establishment of WEU as a whole.
- (5) Recommendation 173 on improving the status of WEU staff and the reply of the Council thereto.
- (6) Provisions concerning the education allowance.
- (7) The procedure for adjusting the remuneration of international staff.

3. The total budget of WEU 1969 is as follows :

	£	F
Secretariat-General	169,855	2,017,876
Standing Armaments Committee	129,420	1,537,509
Agency for the Control of Armaments	281,620	3,345,644
Total	580,895	6,901,029
Office of the Clerk	217,760	2,587,000
TOTAL BUDGET OF WEU FOR THE FINANCIAL YEAR 1969	798,655	9,488,029

4. The total establishment of WEU for 1969 is as follows :

Secretariat-General	49
Standing Armaments Committee	29
Agency for the Control of Armaments	52
	130
Office of the Clerk	28
	158
TOTAL ESTABLISHMENT OF WEU FOR 1969	158

**II. General**

5. The present report deals with two separate problems. The first problem concerns the actual working of the organisation. We need an increase in the working capital fund which is at present so modest that it is almost impossible to overcome a number of practical difficulties. Though a purely technical measure, it is nonetheless indispensable.

6. The second problem, which is far more complex, concerns the status of the staff of WEU. Some aspects of this problem are political and have been stressed in recent years in two reports submitted to the Assembly on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Kahn-Ackermann<sup>1</sup> and Mr. Edelman<sup>2</sup>. Both quite rightly recalled that for Europe to be organised in a way which inspires confidence, it is essential to create a true European civil service, independent of the national administrations, offering real career possibilities in the European organisations to officials of ability, and devoted to the cause of Europe.

7. This implies working out satisfactory conditions of remuneration and promotion in each organisation and harmonising career prospects. This would enable officials having no prospects of promotion in one organisation to transfer to

1. Document 460.

2. Document 479.

**Exposé des motifs**  
(présenté par M. Kirk, rapporteur)

**I. Budget des organes ministériels de l'U.E.O.**

1. J'ai examiné le budget des organes ministériels de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1969 et je n'ai pas à formuler, pour le moment, d'observations à ce sujet. Je sou mets donc pour approbation à la commission les projets d'avis et de recommandations.

2. On trouvera en annexe au présent rapport :

- (1) Une ventilation, entre les principaux chapitres, des dépenses des organes ministériels, réparties entre le Secrétariat général, l'Agence pour le Contrôle des Armements et le Comité Permanent des Armements ;
- (2) L'organigramme des organes ministériels de l'U.E.O. ;
- (3) L'organigramme du Greffe de l'Assemblée ;
- (4) Le tableau des effectifs de l'U.E.O. ;
- (5) La Recommandation n° 173 sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O. et la réponse du Conseil ;
- (6) Les dispositions relatives à l'indemnité d'éducation ;
- (7) La procédure d'ajustement des rémunérations du personnel international.

3. Le budget global de l'U.E.O. pour 1969 se décompose comme suit :

	£	F
Secrétariat général	169.855	2.017.876
Comité Permanent des Armements	129.420	1.537.509
Agence pour le Contrôle des Armements	281.620	3.345.644
Total	580.895	6.901.029
Greffe de l'Assemblée	217.760	2.587.000
BUDGET GLOBAL DE L'U.E.O. POUR L'EXERCICE FINANCIER 1969	798.655	9.488.029

4. Les effectifs de l'U.E.O. pour 1969 sont les suivants :

Secrétariat général	49
Comité Permanent des Armements	29
Agence pour le Contrôle des Armements	52
	130
Greffe de l'Assemblée	28
	158
TOTAL DES EFFECTIFS DE L'U.E.O. POUR 1969	158

**II. Considérations générales**

5. Le présent rapport traite de deux problèmes distincts. Le premier concerne le fonctionnement même de l'organisation. C'est celui de l'augmentation du fonds de roulement dont la modicité fait qu'il est actuellement à peu près impossible de faire face à un certain nombre de difficultés pratiques. Il s'agit d'une mesure d'ordre purement technique, ce qui n'enlève rien à son caractère indispensable.

6. Le second problème, beaucoup plus complexe, concerne le statut du personnel de l'U.E.O. Certains aspects de ce problème sont d'ordre politique ; ils ont été soulignés au cours des dernières années dans deux rapports présentés à l'Assemblée au nom de la Commission des Affaires Générales par MM. Kahn-Ackermann<sup>1</sup> et Edelman<sup>2</sup>. L'un et l'autre ont rappelé, à juste titre, qu'il était indispensable, pour que l'Europe puisse s'organiser de façon à inspirer la confiance, de parvenir à établir une véritable fonction publique européenne indépendante de l'administration des Etats membres et offrant à des fonctionnaires compétents et dévoués à la cause européenne la possibilité de faire une véritable carrière dans les institutions européennes.

7. Ceci implique l'élaboration de conditions de rémunération et de promotion satisfaisantes à l'intérieur de chaque organisation et l'harmonisation des conditions de carrière. Ceci permettrait aux fonctionnaires qui n'ont aucune perspective

1. Document 460.

2. Document 479.

another. European organisations would benefit from the previous experience of officials transferred in this way.

8. In recent years, a number of measures have been taken in this sense in all the organisations. Thanks to the effort made by governments in the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts, considerable progress has been made towards harmonising remuneration and career conditions. But a number of essential measures still remain to be taken, several of which are being studied or prepared, and it is essential that the Assembly be kept informed of developments in this respect.

### III. Working capital fund

9. The working capital fund of WEU amounts to £16,475 plus F 132,545, i.e. 3.45 % of the total budget (£798,655 or F 9,488,029).

10. This amount is manifestly inadequate to meet the contingencies which can always arise, particularly if there is any delay in the payment of contributions. It is particularly necessary since the recent provisions concerning the value-added tax (TVA) have made it necessary to use F 80,000 from the working capital fund.

11. It is therefore proposed that member governments be asked to bring the fund up to at least 10 % of the total budget (F 948,000 for 1969), which would mean revaluing it every two or three years in the light of budgetary changes.

### IV. Staff matters

12. The Council has adopted the 54th Report submitted to it by the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts on the salaries of staff of the co-ordinated organisations<sup>1</sup> with effect from 1st January 1969.

13. It should be pointed out, however, that the Secretaries-General had asked that this general revision take effect from 1st October 1968. It is particularly regrettable that this request was rejected by the Co-ordinating Committee since

1. WEU, Council of Europe, OECD, NATO, ELDO, ESRO.

the general review was used as an excuse for not making an exceptional readjustment of salaries in France as from 1st July 1968.

14. The report calls for the following comments :

Appendix VII lays down the new procedure for adjusting the salaries of international staff and should therefore facilitate consideration of any future requests for increases in the light of fluctuations in the cost of living.

#### (a) Careers

15. I have noted with interest that the governments recognise the need to examine the career prospects of officials and are endeavouring to find appropriate procedures.

16. As I have said in my previous report, I consider a first step — admittedly modest, but easily applied — would be to generalise the system of dual grades, which would facilitate promotion from one grade to another and ensure career possibilities for officials which, though limited, would be more satisfactory than at present.

17. In this connection, the Secretaries-General have announced their intention to submit proposals for overhauling the present system of grades in the co-ordinated organisations.

18. As these are pressing problems, I recommend that these proposals be submitted to governments as soon as possible for consideration in the framework of the Co-ordinating Committee.

#### (b) Education allowance<sup>1</sup>

19. The Council should be particularly congratulated on the new provisions for an education allowance, which were already applied in the Communities. There are, however, two anomalies in the new rules.

(i) On the one hand, this allowance is payable only to staff entitled to the expatriation allowance, thus excluding staff resident in the host country, whether of the nationality of that

1. See Appendix VI.



d'avancement dans l'organisation où ils sont employés de passer dans une autre. Les organisations européennes bénéficieraient de l'expérience antérieure des fonctionnaires ainsi transférés.

8. Un certain nombre de mesures ont été prises dans ce sens au cours des dernières années à l'intérieur de chaque organisation. Grâce à un effort des gouvernements au sein du Comité de Coordination de leurs Experts budgétaires, l'harmonisation des conditions de rémunération et de carrière a fait de très sérieux progrès. Mais un certain nombre de mesures demeurent indispensables. Plusieurs sont en cours d'étude ou d'élaboration et il importe que l'Assemblée soit informée de l'évolution de ces problèmes.

### III. Fonds de roulement

9. Le fonds de roulement de l'U.E.O. s'élève à : £ 16.475 plus F 132.545, ce qui représente 3,45 % du budget total (£ 798.655 ou F 9.488.029).

10. Cette somme paraît notoirement insuffisante pour faire face aux aléas toujours possibles, notamment aux retards que pourrait prendre le paiement des contributions. Cela est d'autant plus nécessaire que les dispositions récentes concernant le paiement de la T.V.A. a nécessité un prélèvement de F 80.000 sur le fonds de roulement.

11. Il est donc proposé que les gouvernements membres soient appelés à porter le fonds à 10 % au moins du volume des crédits budgétaires (F 948.000 pour 1969), ce qui exige que ce fonds soit réévalué tous les deux ou trois ans pour tenir compte de l'évolution de ces crédits.

### IV. Administration du personnel

12. Le Conseil a adopté les conclusions du 54<sup>e</sup> Rapport qui lui a été présenté par le Comité de Coordination des Experts budgétaires des gouvernements concernant les rémunérations des personnels des organisations coordonnées<sup>1</sup>, et qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 1969.

13. Toutefois, il faut remarquer que les Secrétaires généraux avaient demandé que cette révision générale prenne effet dès le 1<sup>er</sup> octobre 1968. Il est d'autant plus regrettable que cette demande n'ait pas été acceptée qu'une demande antérieure

de réajustement exceptionnel des salaires en France, qui aurait pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 1968, avait été également repoussée pour ménager la perspective d'une prochaine révision générale des rémunérations.

14. Ce rapport appelle les observations suivantes :

L'annexe VII établit la nouvelle procédure d'ajustement des rémunérations du personnel international et, de ce fait, devrait faciliter l'examen de toute future demande d'augmentation destinée à répondre aux fluctuations du coût de la vie.

#### (a) Carrière

15. J'ai pris note avec intérêt de ce que les gouvernements reconnaissent la nécessité d'examiner les perspectives de carrière offertes aux agents et de ce qu'ils s'efforceront de trouver les procédures appropriées.

16. Comme je l'ai déjà précisé dans mon rapport antérieur, j'estime qu'une première mesure — modeste certes, mais aisément réalisable — consisterait à généraliser le jumelage des grades, mesure qui faciliterait le passage d'un grade à l'autre et ménagerait aux agents des possibilités de carrière, limitées certes, mais plus satisfaisantes que celles dont ils disposent actuellement.

17. A ce propos, les Secrétaires généraux ont annoncé leur intention de présenter des propositions tendant à réviser l'échelle des grades actuels dans les organisations coordonnées.

18. Ces problèmes présentant un certain caractère d'urgence, je recommande que des propositions soient présentées aussi rapidement que possible à l'examen des gouvernements dans le cadre du Comité de Coordination.

#### (b) Indemnité d'éducation<sup>1</sup>

19. Il convient de féliciter tout particulièrement le Conseil des nouvelles dispositions prises en ce qui concerne l'indemnité d'éducation, dispositions qui existent déjà dans le règlement des Communautés. Toutefois, deux anomalies subsistent dans cette nouvelle réglementation.

(i) D'une part, cette indemnité ne peut être accordée qu'aux agents bénéficiant de l'indemnité d'expatriation. Sont donc exclus de son bénéfice les agents résidant dans le pays d'affectation,

1. U.E.O., Conseil de l'Europe, O.C.D.E., O.T.A.N., C.E.C.L.E.S., C.E.R.S.

1. Voir annexe VI.

country or of another nationality but not fulfilling the conditions required for entitlement to the expatriation allowance. Since the education allowance is payable to non-residents, even if their children are being educated in the host country, there is therefore an unjustified inequality of treatment.

(ii) Even if there is no intention of extending entitlement to this allowance to staff of the nationality of the host country, reference to the expatriation allowance precludes grade C officials — i.e. the least favoured category — from benefiting from it even if they are not of the nationality of the host country, since they are not entitled to the expatriation allowance. Like their colleagues in grades A and B, these officials nevertheless have problems to solve in connection with the education of their children, and the discrimination seems particularly unfair.

20. I therefore recommend that the Council propose to the Co-ordinating Committee that the present provisions be amended in order to remedy these anomalies.

**(c) Final Act of the Governmental Conference  
on the European Civil Service  
concerning model staff regulations**

21. I have noted with satisfaction the reply of the Council to Recommendation 173<sup>1</sup>.

22. With regard to the Final Act of the Governmental Conference on the European Civil Service concerning model staff regulations, the Committee on Budgetary Affairs and Administration is kept regularly informed of the work of the sub-committee of the Consultative Assembly of the Council of Europe which is studying the question of the European civil service, and whose Rapporteur is one of our colleagues, Mr. Delforge. I have been able to attend these meetings as an observer and give my opinion.

23. It is, however, obvious that any opinion on the model staff regulations should take account

of the modifications to the statute of the Communities now being drafted.

24. Only when these modifications are known — probably towards the end of this year — will it be possible to draw valid conclusions on the prospects of harmonising the system applied in the EEC and that applied in the co-ordinated organisations, and only then shall we be able to complete the harmonisation.

**(d) Indemnity for loss of job ; Provident Fund**

25. I have noted that provisions are being prepared in connection with both these problems and will be submitted to governments in the framework of the Co-ordinating Committee.

26. I hope that these proposals will be discussed as soon as possible so as to alleviate the difficulties and anomalies which I stressed in my previous report<sup>1</sup>.

**V. General opinion of the Assembly  
on the 54th Report of the  
Co-ordinating Committee of  
Government Budget Experts**

27. On the whole, I welcome the fact that the 54th Report has enabled a comparison to be made between remuneration conditions in the co-ordinated organisations on the one hand and the EEC on the other.

28. I consider that this effort should be pursued so as to enable true harmonisation of employment and remuneration conditions in the European organisations. Only if this effort is pursued with the utmost vigour will it be possible to create the European civil service which we have all desired for so long.

1. See Appendix V.

1. Document 452.

qu'ils soient de la nationalité du pays hôte ou que, d'une autre nationalité, ils ne présentent pas les conditions requises pour l'attribution de cette indemnité. Si l'on considère que l'indemnité d'éducation est accordée aux non-résidents, même si leurs enfants fréquentent un établissement d'enseignement dans le pays d'affectation, il y a là une inégalité de traitement injustifiée.

(ii) Même si l'on n'entendait pas étendre le bénéfice de cette indemnité aux agents de la nationalité du pays d'affectation, la référence à l'indemnité d'expatriation exclut de son bénéfice les agents de catégorie C — c'est-à-dire la catégorie la moins favorisée — même s'ils sont d'une nationalité autre que celle du pays d'affectation, car ils ne bénéficient pas de l'indemnité d'expatriation. Ces agents ont pourtant, comme leurs collègues des catégories A et B, des problèmes à résoudre en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants et cette discrimination paraît particulièrement choquante.

20. Je recommande donc au Conseil de proposer au Comité de Coordination des Experts budgétaires des gouvernements un amendement aux dispositions actuelles qui corrige ces anomalies.

**(c) Acte final de la Conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne sur le statut-type**

21. J'ai pris note avec satisfaction de la réponse faite par le Conseil à la Recommandation n° 173<sup>1</sup>.

22. En ce qui concerne l'acte final de la Conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne sur le statut-type, la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration est régulièrement tenue au courant des travaux de la sous-commission de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe qui étudie le problème de la fonction publique européenne. Son rapporteur est un de nos collègues, M. Delforge. J'ai pu assister à ces réunions en tant qu'observateur et y exprimer mon avis.

23. Mais il est bien évident que les avis qui pourront être formulés sur ce document devront

tenir compte des modifications du statut des Communautés qui sont actuellement en cours d'élaboration.

24. C'est seulement lorsque ces modifications seront connues — c'est-à-dire sans doute vers la fin de cette année — que des conclusions valables pourront être dégagées sur les perspectives d'une harmonisation entre le régime appliqué à la C.E.E. et celui des organisations coordonnées. Ce n'est qu'à ce stade que nous pourrons compléter cette harmonisation.

**(d) Indemnité pour suppression d'emploi et fonds de prévoyance**

25. J'ai pris note de ce que, pour ces deux séries de problèmes, des dispositions étaient en cours d'élaboration et seraient soumises aux gouvernements dans le cadre de leur Comité de Coordination des Experts budgétaires.

26. J'exprime le souhait très pressant que ces propositions soient discutées dans le plus bref délai possible, de façon à pallier les difficultés et les anomalies que j'ai soulignées dans mon précédent rapport<sup>1</sup>.

**V. Opinion générale de l'Assemblée sur le 54<sup>e</sup> Rapport du Comité de Coordination des Experts budgétaires des gouvernements**

27. Dans l'ensemble, je me félicite de ce que le 54<sup>e</sup> Rapport ait permis une comparaison des conditions de rémunération dans les organisations coordonnées, d'une part, et à la C.E.E., d'autre part.

28. J'estime que cet effort doit être poursuivi, de telle sorte que soit réalisée une véritable harmonisation des conditions d'emploi et de rémunération dans les organisations européennes. C'est seulement si cet effort est poursuivi avec la dernière énergie qu'il sera possible de créer cette fonction publique européenne que nous souhaitons tous depuis si longtemps.

1. Voir annexe V.

1. Document 452.

## APPENDIX I — ANNEXE I

WEU BUDGET ESTIMATES FOR 1969 — BUDGET DE L'U.E.O. POUR 1969

*Proposed expenditure and income — Prévisions des dépenses et des recettes*

	A*	B*	C*	TOTAL
	£	£	£	£
Salaries and allowances Traitements et indemnités .....	164,380	158,197	356,212	678,789
Travel Frais de voyage .....	11,320	2,604	8,930	22,854
Communications Transmissions .....	1,925	2,601	4,638	9,164
Other operating costs Autres dépenses de fonctionnement ...	33,910	8,944	13,142	55,996
Purchase of furniture Achat de mobilier .....	1,100	378	791	2,269
Buildings Immeubles .....	—	—	—	—
<b>Total expenditure</b> <b>Total des dépenses .....</b>	<b>212,635</b>	<b>172,724</b>	<b>383,713</b>	<b>769,072</b>
WEU tax Impôt de l'U.E.O. ....	39,335	42,761	101,239	183,335
Other receipts Autres recettes .....	3,445	543	854	4,842
<b>Total income</b> <b>Total des recettes .....</b>	<b>42,780</b>	<b>43,304</b>	<b>102,093</b>	<b>188,177</b>
<b>NET TOTAL</b> <b>TOTAL NET .....</b>	<b>169,855</b>	<b>129,420</b>	<b>281,620</b>	<b>580,895</b>
In French francs En francs français .....	2.017.877	1.537.515	3.345.637	6.901.029

\* A - Secretariat-General.  
Secrétariat général.

B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.  
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C - Agency for the Control of Armaments.  
Agence pour le Contrôle des Armements.

**National contributions — Contributions des pays membres**

	600ths en 600 <sup>es</sup>	A* B* C*	Office of the Clerk Greffé
		Francs	Francs
Belgium /Belgique .....	59	678.601	254.388
France .....	120	1.380.206	517.400
Italy /Italie .....	120	1.380.206	517.400
Luxembourg .....	2	23.003	8.624
Netherlands /Pays-Bas .....	59	678.601	254.388
Federal Republic of Germany / Rép. Féd. d'Allemagne ....	120	1.380.206	517.400
United Kingdom /Royaume-Uni	120	1.380.206	517.400
	600	6.901.029	2.587.000

Total WEU budget  
Total du budget de l'U.E.O.

9.488.029

- \* A - Secretariat-General.  
Secrétariat général.
- B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.  
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.
- C - Agency for the Control of Armaments.  
Agence pour le Contrôle des Armements.

## APPENDIX II

In accordance with Opinion 9 adopted by the Assembly on 5th December 1963, the Council has communicated details to the Assembly regarding the duties of the members of the staff of the ministerial organs of Western European Union.

## ANNEXE II

Conformément à l'Avis n° 9 exprimé par l'Assemblée lors de sa séance du 5 décembre 1963, le Conseil a communiqué à l'Assemblée le détail des fonctions assumées par les membres du personnel des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale.

**A. Secretariat-General — Secrétariat général**

Post No.	Grade	Function	Fonction
1	HG	Secretary-General	Secrétaire général
2	»	Deputy Secretary-General	Secrétaire général délégué
3	»	Assistant Secretary-General	Secrétaire général adjoint
4	A6	Legal Adviser	Conseiller juridique
5	B4	Secretary to Secretary-General	Secrétaire du Secrétaire général
6	B5	Principal Assistant to Deputy Secretary-General	Assistante principale du Secrétaire général délégué
7	B4	Secretary to Assistant Secretary-General	Secrétaire du Secrétaire général adjoint
8	B5	Principal Assistant to Legal Adviser	Assistante principale du Conseiller juridique
		<i>General Affairs Division</i>	<i>Division des affaires générales</i>
9	A5	Head of Division	Chef de division
10	A3	Deputy Head of Division	Chef de division adjoint
11	A3	Committee Secretary	Secrétaire du Comité
12	B4	Assistant/Verbatim writer	Assistante/Sténographe
13	B3	Secretary/Assistant	Secrétaire/Assistante
		<i>Administration and Personnel Division</i>	<i>Division de l'administration et du personnel</i>
14	A5	Head of Division	Chef de division
15	A3	Deputy Head of Division	Chef de division adjoint
16	A2	Administrative Officer	Administrateur
17	B4	Assistant (Personnel)	Assistant (Personnel)
18	B4	Assistant (Administration)	Assistant (Administration)
19	B3	Secretary	Secrétaire

Post No.	Grade	Function	Fonction
<i>Linguist Division - Division linguistique</i>			
20	L5	Head of Division (interpreter)	Chef de division (interprète)
21	LT4	Reviser	Réviseur
22	LT3	Translator F/E	Traducteur F/A
23	LT2	Translator E/F	Traducteur A/F
<i>Registry and Production Services Bureau d'ordre et de reproduction des documents</i>			
24	A2	Head of Registry	Chef des archives
25	B4	Documentation Clerk	Documentaliste
26	B4	Head of Typing pool	Chef du pool dactylographique
27	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
28	B3	»	»
29	B2	Shorthand-typist	Sténodactylographe
30	B2	»	»
31	B2	»	»
32	B2	»	»
33	B2	»	»
34	B2	»	»
35	B2	»	»
36	B2	Assistant (distribution)	Assistant - Bureau d'ordre et production
37	B2	Assistant (reproduction)	»
<i>General Services - Services généraux</i>			
38	B1	Telephonist	Téléphoniste
39	B1	»	»
40	C3	Chauffeur Mechanic	Chauffeur-mécanicien
41	C3	»	»
42	C2	Messenger	Huissier
43	C2	»	»
<i>Security - Sécurité</i>			
44	C4	Senior Security Guard	Garde de sécurité, Chef
45	C3	Security Guard	Garde de sécurité
46	C3	»	»
47	C3	»	»
48	C3	»	»
49	C3	»	»

**B. International Secretariat of the Standing Armaments Committee**  
**Secrétariat international du Comité Permanent des Armements**

Post No.	Grade	Function	Fonction
1	HE	Assistant Secretary-General <i>Private Secretariat, Mail, Documentation</i> <i>Secrétariat particulier, courrier, documentation</i>	Secrétaire général adjoint
2	B4	Private Secretary	Secrétaire particulière
3	B4	Assistant in charge of classified documents	Assistant chargé du courrier secret
4	B4	Archivist, responsible for distributing documents	Archiviste, distributeur de documents
5	C4	Driver mechanic	Chauffeur-mécanicien
<i>Committee Secretariat — Secrétariat de comité</i>			
6	A5	Assistant to Head of International Secretariat	Adjoint au Chef du Secrétariat international
7	A4	Committee Secretary	Secrétaire de comité
8	A4	» »	» »
9	A4	» »	» »
<i>Linguistic Staff — Personnel linguistique</i>			
10	LT4	Reviser	Réviseur de traduction
11	LT3	Interpreter	Interprète
12	LT3	Translator and Minute Writer	Traducteur et procès-verbaliste
13	LT3	» »	» »
<i>Clerical Staff</i> <i>Groupe de reproduction des documents</i>			
14	B4	Head of Typing Pool	Chef de groupe
15	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
16	B3	» » »	» » »
17	B3	» » »	» » »
17 bis	B3	Telephonist	Téléphoniste
18	B2	Shorthand-typist	Sténodactylographe
19	B2	» »	» »
20	B2 <sup>1</sup>	» »	» »
<i>Administrative and General Staff</i> <i>Personnel des services administratifs et généraux</i>			
21	B4	Administrative Assistant	Assistant administratif
22	A3	Assistant to Head of Finance and Administration Section, Head of Finance and Account Office	Adjoint au Chef de la Section finances et administration, Chef du Bureau finances et comptabilité
23	C4	Roneo Operator	Ronéotypiste
24	C4	Store-keeper and technician	Magasinier et agent technique
25	C4	Security Guard	Garde de sécurité
26	C3	» »	» »
27	C3	» »	» »
28	C3	» »	» »

1. Post vacant — Poste vacant.



**C. Agency for the Control of Armaments**  
**Agence pour le Contrôle des Armements**

Post No.	Grade	Function	Fonction
1	HE	Director	Directeur
2	B4	Director's Assistant	Assistant du Directeur
3	A7	Deputy Director	Directeur adjoint
4	B3	Private Secretary to Deputy Director	Secrétaire particulière du Directeur adjoint
<i>Director's Office — Bureau de direction</i>			
5	A4	Head of the Office and Assistant to the Director, Security Officer	Chef de bureau et adjoint au Directeur, Officier chargé de la sécurité
6	A3	Head of Central Documentation	Chef du Bureau central de documentation
7	A2	Assistant to the Head of Central Documentation	Adjoint au Chef du Bureau central de documentation
8	B4	Assistant Documentation Clerk	Assistant, Documentaliste
9	LT2	Translator E/F	Traducteur A/F
10	LT2	» F/E	» F/A
11	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
12	B2	Shorthand-typist	Sténodactylographe
13	B4	Assistant, Head of Central Registry - Assistant to the Security Officer	Assistant, Chef des Archives centrales - Adjoint à l'Officier de sécurité
14	B3	Secretary	Secrétaire
<i>Information and Study Division</i> <i>Division information et études</i>			
15	A6	Head of Division	Chef de division
16	A5	Head of the Industrial Section	Chef de la Section industrielle
17	A5	Expert on biological and chemical weapons	Expert en armes biologiques et chimiques
18	A4	Logistics Expert on armaments for land forces	Expert logistique en armements terrestres
19	A4	Logistics Expert on armaments for air forces	Expert logistique en armements aériens
20	A4	Logistics Expert on naval armaments	Expert logistique en armements navals
21	A4	Assistant to the Head of Division for General Questions	Adjoint au chef de division pour les questions générales
22	B4	Assistant	Assistant
23	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
24	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue

Post No.	Grade	Function	Fonction
<i>Inspection and Control Division</i> <i>Division inspections et contrôles</i>			
25	A6	Head of Division	Chef de division
26	A5	Expert on artillery and tanks	Expert en artillerie et chars de combat
27	A5	Expert on guided missiles	Expert en engins guidés
28	A4	Expert on biological weapons	Expert en armes biologiques
29	A5	Expert on armaments for air forces	Expert en armements aériens
30	A4	Expert on artillery	Expert en artillerie
31	B3	Private Secretary	Secrétaire particulière
32	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
<i>Administration and Legal Affairs Division</i> <i>Division administration et affaires juridiques</i>			
33	A6	Head of Division	Chef de division
34	B4	Assistant	Assistant
35	A4	Legal Expert	Expert juridique
36	A5	Head of Finance and Administration Section	Chef de la Section finances et administration
37	B3	Chief Clerk	Commis principal
38	B4	Assistant Accountant	Assistant comptable
39	B3	Chief Clerk	Commis principal
40	B4	Head of Group responsible for General Services	Chef de groupe responsable des services généraux
41	B2	Senior Clerk, Assistant to Head of Group responsible for General Services	Commis qualifié, Assistant du chef de groupe responsable des services généraux
<i>Other services and Security Service</i> <i>Services divers et de sécurité</i>			
42	C5	Head Designer and Duplicator Operator	Chef dessinateur - Ronéotypiste
43	C3	Driver mechanic	Chauffeur-mécanicien
44	C3	Security Guard	Garde de sécurité
45	C3	» »	» »
46	C3	» »	» »
47	C3	» »	» »
48	C3	» »	» »
49	C3	» »	» »
50	C3	» »	» »
51	C3	» »	» »
52	B3	Telephonist	Téléphoniste

## APPENDIX III - ANNEXE III

*Office of the Clerk*<sup>1</sup>  
*Greffe de l'Assemblée*<sup>1</sup>

Grade	Function	Fonction
HC	Clerk	Greffier
HC	Clerk Assistant	Greffier adjoint
A5	Counsellor in charge of defence questions and armaments	Conseiller chargé des questions de défense et des armements
A5	Counsellor in charge of political questions	Conseiller chargé des questions politiques
A5	Counsellor in charge of finance and administration	Conseiller chargé des questions financières et administratives
A5	Counsellor in charge of Press Department	Conseiller chargé du Service de presse
A4	First Secretary /Committee Secretary	Premier secrétaire /Secrétaire de commission
A4	First Secretary /Head of the Publications and Translations Department	Premier secrétaire /Chef du Service des traductions et publications
A3	Secretary-Translator /Publications	Secrétaire-Traducteur /Publications
A3	Secretary Head of Archives and Committee Secretary	Secrétaire-Archiviste et Secrétaire de commission
A2	Secretary-Translator /Publications	Secrétaire-Traducteur /Publications
A2	»	»
B6	Chief accountant	Chef comptable
B5	Administrative Assistant /Assistant translator	Assistant d'encadrement /Aide-traducteur
B4	Secretary to the President and the Clerk	Secrétaire du Président et du Greffier
B4	Secretary to the Clerk Assistant / Assistant Sergeant-at-Arms Office	Secrétaire du Greffier adjoint /Assistante au Protocole
B4	Proof reader and Assistant Translation Department	Lectrice d'épreuves et assistante au Service des traductions
B3	} Assistants to Committees	Assistants aux commissions
B3		
B3		
B3	Assistant to the Administrative and Financial Department	Assistante au Service administratif et financier
B3	Assistant to the Archives and Mail Department	Assistante au Service des archives et courrier
B3	Assistant to the Translation Department	Assistante au Service des traductions
B3	Assistant to the Press Department	Assistante au Service de presse
B3	Switchboard Operator	Standardiste
C6	Head of Roneo Section - Storekeeper	Chef ronéo /Magasinier
C3	Roneo Assistant-Messenger	Aide-ronéo /Messager
C3	Messenger	Messager

1. On 1st January 1969.  
Au 1<sup>er</sup> janvier 1969.

## APPENDIX IV — ANNEXE IV

**Table of establishment — Tableau des effectifs**  
**WESTERN EUROPEAN UNION — UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE**

	A <sup>1</sup>	B <sup>1</sup>	C <sup>1</sup>	Total A, B, C	Office of the Clerk Greffé	
Secretary-General Secrétaire général	1	—	—	1	Clerk Greffier	1
Deputy Secretary-General Secrétaire général délégué	1	—	—	1		—
Assistant Secretary-General Secrétaire général adjoint	1	1	—	2	Clerk Assis- tant Greffier adjt	1
Director of the Agency Directeur de l'Agence	—	—	1	1		—
A7	—	—	1	1		—
A6	1	—	3	4		—
A5	2	1	6	9		4
A4	—	3	8	11		2 <sup>2</sup>
A3	3	1	1	5		2 <sup>2</sup>
A2	2	—	1	3		2 <sup>2</sup>
Linguists Linguistes	4	4	2	10		—
B6	—	—	—	—		1
B5	2	—	—	1		1
B4	7	5	7	20		3
B3	4	4	10	18		8
B2	9	3	2	14		—
B1	2	—	—	2		—
C6	—	—	—	—		1
C5	—	—	1	1		—
C4	1	4	—	5		—
C3	7	3	9	19		2
C2	2	—	—	2		—
	49	29	52	130		28

1. A - Secretariat-General.  
Secrétariat général.
- B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.  
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.
- C - Agency for the Control of Armaments.  
Agence pour le Contrôle des Armements.
2. Including four secretaries Translations/Publications.  
Dont quatre secrétaires Traductions/Publications.



APPENDIX V

**RECOMMENDATION 173<sup>1</sup>**  
***on improving the status of WEU staff*<sup>2</sup>**

---

The Assembly,

Considering it rightful that officials should be able to make a normal career in the European organisations ;

Having been informed that a Governmental Conference on the creation of a European Civil Service has tabled its final report ;

Considering that a solution should be found to certain current and urgent problems pending the formation of a European civil service,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Communicate to the Assembly for an opinion the report of the Governmental Conference on the creation of a European Civil Service ;
2. Make the necessary arrangements to ensure that the careers of officials of the organisation do not come to a halt after only a few years of service ;
3. Amend the rules now in force concerning the indemnity for loss of job in the light of practice in the Communities ;
4. On the one hand, ensure that the capital sums granted compare favourably with the level of salaries paid to the officials concerned during their last years of service with the organisation and, on the other hand, reduce the disparity in WEU contributions due to differences in salary scales according to the place of employment.

---

1. Adopted by the Assembly on 17th October 1968 during the First Part of the Fourteenth Ordinary Session (7th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration (Document 452).

## ANNEXE V

RECOMMANDATION n° 173<sup>1</sup>*sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O.*<sup>2</sup>

L'Assemblée,

Considérant qu'il est légitime de donner aux agents des organisations européennes la possibilité de bénéficier d'un déroulement normal de carrière ;

Ayant été informée qu'une « conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne » a déposé son rapport final ;

Estimant qu'en attendant la mise sur pied d'une fonction publique européenne, il convient de trouver des solutions à certains problèmes actuels et urgents,

## RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De la saisir, pour avis, du rapport déposé par la « conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne » ;
2. De prendre les dispositions nécessaires pour éviter que les agents de l'organisation ne se trouvent arrêtés dans leur carrière après un nombre réduit d'années de service ;
3. D'amender les règles actuellement en vigueur, concernant l'indemnité de perte d'emploi, à la lumière des pratiques suivies par les Communautés ;
4. D'assurer, d'une part, une équitable relation entre le capital versé et le niveau des salaires payés aux intéressés pendant les dernières années de leur carrière au sein de l'organisation ; d'autre part, d'atténuer la disparité des cotisations U.E.O. résultant de la disparité des barèmes de salaire selon le lieu de travail.

---

1. Adoptée par l'Assemblée le 17 octobre 1968 au cours de la première partie de la Quatorzième session ordinaire (7<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration (Document 452).

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
**to Recommendation 173**

---

1. The Council have requested the Secretary-General to make available to the Assembly the Final Act of the governmental conference on the European civil service.

This report contains recommendations for model staff regulations for a European civil service, designed to harmonise the conditions of employment of international officials of certain organisations.

As the Assembly is aware, this matter has been referred to the Consultative Assembly of the Council of Europe which has set up a special sub-committee with instructions to report during the year.

The Council, for their part, are anxious that, when the rules of the various organisations are modified and adapted, account should be taken of the principles governing the model staff regulations, the introduction of which should co-ordinate the conditions of employment of the staffs of these organisations. Harmonisation of policies in this respect would help to increase the working efficiency of the organisations concerned.

2. Furthermore, there is a need to consider career prospects for staff and governments will try to find procedures to that end.

A more satisfactory solution, applicable to the co-ordinated European organisations, might be sought as regards the indemnity for loss of job.

3. In the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts, the representatives of WEU member countries will give careful attention to the proposals now being worked out by the Secretaries-General of the Co-ordinated Organisations to improve the system of indemnities for loss of job.

The same will apply to other suggestions which the Secretaries-General are formulating with a view to :

(a) ensuring that officials receive, on leaving the organisation, a capital sum providing an income corresponding more closely than under the present regulations to the salaries they received during their last years of service ;

(b) remedying the situation whereby a disparity exists between the capital sums to which officials, serving respectively in France and outside France, are entitled on leaving the organisation.

All these proposals will be submitted in due course to governments in accordance with the appropriate procedure.

---

1. Communicated to the Assembly on 28th April 1969.



## RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>

### à la Recommandation n° 173

---

1. Le Conseil a prié le Secrétaire général de communiquer à l'Assemblée l'Acte final de la conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne.

Ce rapport contient des recommandations pour l'élaboration d'un statut-type de la fonction publique européenne destiné à harmoniser les conditions d'emploi des fonctionnaires internationaux de certaines organisations.

Ainsi que l'Assemblée le sait, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a été saisie de ce problème et une sous-commission spéciale a été chargée de lui faire rapport à ce sujet au cours de l'année.

Pour sa part, le Conseil tient à exprimer l'intérêt qu'il porte à ce qu'à l'occasion des modifications et adaptations apportées aux règlements des diverses organisations, il soit tenu compte des principes qui inspirent le statut-type et dont la mise en œuvre serait de nature à coordonner les conditions d'emploi du personnel de ces organisations. L'harmonisation des politiques à cet égard contribuerait à améliorer le fonctionnement des organisations en cause.

2. Par ailleurs, la nécessité existe d'examiner les perspectives offertes aux agents et les gouvernements s'efforceront de trouver des procédures à cette fin.

Une solution plus satisfaisante, valable pour les organisations européennes coordonnées, pourrait être recherchée en ce qui concerne l'indemnité de perte d'emploi.

3. Les représentants des pays membres de l'U.E.O. examineront soigneusement dans le cadre du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements les dispositions actuellement en cours d'élaboration par les secrétaires généraux des organisations coordonnées et tendant à améliorer le système d'indemnités de perte d'emploi.

Il en sera de même pour les autres propositions préparées par les secrétaires généraux dans le but de :

(a) assurer que les fonctionnaires reçoivent, à leur départ de l'organisation, un capital pouvant leur fournir un revenu correspondant de plus près qu'actuellement aux traitements qu'ils ont perçus pendant leurs dernières années de service ; et

(b) remédier à la situation qui résulte de la disparité existant entre les sommes en capital auxquelles ont droit les fonctionnaires à leur départ, suivant qu'ils ont servi en France ou hors de France.

L'ensemble de ces propositions sera soumis en temps utile aux gouvernements suivant la procédure applicable en la matière.

---

1. Communiquée à l'Assemblée le 28 avril 1969.

## APPENDIX VI

*Terms of application of the education allowance*<sup>1</sup>*Conditions of award*

1. An education allowance of fixed amount shall be granted, on his request, to any non-resident official entitled to the expatriation allowance<sup>2</sup>, in respect of each dependent child within the meaning of the Staff Rules, regularly attending, on a full-time basis, an educational establishment outside the country in which the official is serving.

2. Furthermore, a non-resident official who is entitled to the expatriation allowance<sup>2</sup>, whose child or children is or are attending a school which does not form a part of the national educational system of the country in which the official is serving, shall also receive, where he incurs excessive expenditure, an education allowance in accordance with the terms of application specified in paragraphs 7 and 8 below.

3. The right to the allowance shall commence on the first day of the month during which the child begins to attend a primary school. It shall terminate when the child ceases his or her full-time studies, and not later than the end of the month in which he or she reaches the age of 25.

4. In order to receive the allowance, the agent must produce, each year, a certificate of enrolment in the educational establishment.

*Amount of the allowance*

5. The scale of educational allowance applicable to non-resident staff whose children are attending school outside the country of the duty station shall be the same whatever the duty station but shall be payable at three different *fixed rates*, depending on the age of the child and the nature of the schooling :

- French francs 100 per month, or the equivalent, for each child attending a primary school ;

1. Extract from the 54th Report of the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts concerning the general review of the remuneration of the staff of the co-ordinated organisations.

2. Provided that the official is not a national of the country in which he is serving.

- French francs 200 per month, or the equivalent, for each child attending a secondary school ;

- French francs 300 per month, or the equivalent, for each child attending a university or other educational establishment of an equivalent level.

6. Since the above fixed scale represents a monthly fraction of the aggregate annual costs, it shall be payable during the holiday period provided that the child continues to attend an educational establishment when the following term begins.

7. The scale of educational allowance applicable to non-resident staff whose children are attending school in the country of the duty station shall be the same whatever the duty station but shall include three different *ceilings* depending on the age of the child and the nature of the schooling :

- French francs 100 per month, or the equivalent, for each child attending a primary school ;

- French francs 200 per month, or the equivalent, for each child attending a secondary school ;

- French francs 300 per month, or the equivalent, for each child attending a university or other educational establishment of an equivalent level.

8. Within the limits of these ceilings, the allowance shall consist of *two elements* :

- a fixed element, covering general school expenses, and governed by the provisions of paragraph 6 above ; the rates are the following :

- French francs 40 per month, or the equivalent, for each child attending a primary school ;

- French francs 60 per month, or the equivalent, for each child attending a secondary school ;

- French francs 110 per month, or the equivalent, for each child attending a

## ANNEXE VI

**Modalités d'application pour l'indemnité d'éducation <sup>1</sup>***Conditions d'attribution*

1. Une indemnité d'éducation de caractère forfaitaire est accordée à sa demande à tout agent non résident, bénéficiaire de l'indemnité d'expatriation <sup>2</sup>, pour chaque enfant à charge au sens du Règlement du personnel, qui fréquente de manière régulière et à plein temps un établissement d'enseignement hors du pays d'affectation de l'agent.

2. Par ailleurs, les agents non résidents, bénéficiaires de l'indemnité d'expatriation <sup>2</sup>, dont les enfants fréquentent dans le pays d'affectation un établissement scolaire qui ne relève pas du régime national d'enseignement du pays d'affectation de l'agent, peuvent, lorsqu'ils ont à faire face à des dépenses excessives, obtenir une indemnité d'éducation selon les modalités indiquées aux paragraphes 7 et 8 ci-dessous.

3. Le droit à l'indemnité prend naissance le premier jour du mois au cours duquel l'enfant commence à fréquenter un établissement d'enseignement primaire. Il expire lorsque l'enfant termine ses études à plein temps et au plus tard à la fin du mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 25 ans.

4. Pour bénéficier de l'indemnité, l'agent doit produire chaque année un certificat d'inscription de l'établissement d'enseignement.

*Montant de l'indemnité*

5. Le barème de l'indemnité d'éducation applicable aux agents non résidents dont les enfants poursuivent leur scolarité en dehors du pays d'affectation, est le même quel que soit le lieu d'affectation, mais comporte trois *taux forfaitaires* différents, établis en fonction de la nature des études poursuivies :

- francs français 100 par mois, ou leur équivalent, par enfant suivant l'enseignement primaire ;

1. Extrait du cinquante-quatrième rapport du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements concernant l'examen général des rémunérations des personnels des organisations coordonnées.

2. Pour autant qu'il ne soit pas ressortissant du pays d'affectation.

- francs français 200 par mois, ou leur équivalent, par enfant suivant l'enseignement secondaire ;

- francs français 300 par mois, ou leur équivalent, par enfant fréquentant une université ou un institut d'enseignement de niveau équivalent.

6. Le barème forfaitaire ci-dessus, représentant une fraction mensuelle de l'ensemble des frais annuels, est accordé également pour la période des vacances, sous réserve que l'enfant continue à fréquenter un établissement d'enseignement après la reprise des cours.

7. Le barème de l'indemnité d'éducation applicable aux agents non résidents dont les enfants poursuivent leur scolarité dans le pays d'affectation est le même quel que soit le lieu d'affectation et comporte trois *plafonds* différents établis en fonction de la nature des études poursuivies :

- francs français 100 par mois, ou leur équivalent, par enfant, suivant l'enseignement primaire ;

- francs français 200 par mois, ou leur équivalent, par enfant suivant l'enseignement secondaire ;

- francs français 300 par mois, ou leur équivalent, par enfant fréquentant une université ou un institut d'enseignement de niveau équivalent.

8. Dans la limite de ces plafonds, l'indemnité comporte *deux éléments* :

- d'une part, une allocation forfaitaire régie par les dispositions du paragraphe 6 ci-dessus et destinée à couvrir les dépenses diverses de scolarité ; les taux en sont les suivants :

- francs français 40 par mois, ou leur équivalent, par enfant suivant l'enseignement primaire ;

- francs français 60 par mois, ou leur équivalent, par enfant suivant l'enseignement secondaire ;

- francs français 110 par mois, ou leur équivalent, par enfant fréquentant

university or other educational establishment of an equivalent level ;

- the reimbursement, on production of vouchers, of the cost of tuition, residence and examination fees, and transport expenses.

9. The actual amount of the education allowance shall be determined by deducting, where appropriate, from the total amount to which the official is entitled any allowances from other sources which he receives for his child's education (scholarship or study grants).

10. The supplement for dependent children, included in the expatriation allowance, and the education allowance shall not be payable concurrently.

11. Officials receiving the education allowance, whose children pursue their studies at a place

more than 300 kilometres away from the duty station, shall also be entitled to the reimbursement of the cost of one round-trip per year between the place of studies and the duty station, it being understood that such amount does not exceed the cost of a round trip between the duty station and the place approved for home leave. Nevertheless, members of the staff who have received such repayment for one or several children, may not during the same year request repayment of the round-trip for home leave for that child or for these same children.

*Review of the amount of the education allowance*

12. The scale of the educational allowance shall, where appropriate, be reviewed on the occasion of general reviews.

une université ou un institut d'enseignement de niveau équivalent ;

- d'autre part, le remboursement sur pièces justificatives du coût de l'enseignement, de la pension, de l'inscription aux examens et des frais de transport.

9. Le montant effectif de l'indemnité d'éducation est déterminé en déduisant, s'il y a lieu, du montant total auquel l'agent peut prétendre, les allocations provenant d'autres sources perçues au titre de l'éducation de l'enfant (bourses et subventions d'études).

10. Le supplément pour enfant à charge, compris dans l'indemnité d'expatriation, et l'indemnité d'éducation ne peuvent être cumulés.

11. Les agents percevant l'indemnité d'éducation et dont les enfants poursuivent leurs études dans

un lieu distant de plus de 300 kilomètres du lieu d'affectation bénéficient en outre du remboursement du prix d'un voyage annuel aller-retour entre le lieu d'études et le lieu d'affectation, étant entendu que ce remboursement ne pourra dépasser le prix d'un voyage aller-retour entre le lieu d'affectation et le lieu admis pour le congé dans les foyers. Toutefois les agents qui auront bénéficié d'un tel remboursement au titre d'un ou de plusieurs enfants, ne pourront demander au cours de la même année le remboursement d'un voyage aller-retour au titre du congé dans les foyers pour ce ou pour ces mêmes enfants.

*Révision du montant de l'indemnité d'éducation*

12. Le barème de l'indemnité d'éducation est révisé s'il y a lieu à l'occasion des révisions générales.

## APPENDIX VII

**Procedure for adjusting the remuneration  
of international staff<sup>1</sup>***Article 1*

The level of remuneration of the staff of the Organisations shall be reviewed annually in the light of evidence assembled by the Secretaries-General. This review shall take place during the months of October and November, and shall be based on the level as at 1st October each year of the international price index and of remuneration. In principle, the review shall allow staff remuneration to be adjusted to meet the full change in the cost of living since the last general salary review.

*Article 2*

The review shall take into consideration the trend of the international price index<sup>2</sup> established especially for the staff of the Organisations, as approved by the Co-ordinating Committee and the Councils of the Organisations in February 1959 (this index being brought back to base 100 in September 1968). The reference period for the purpose of determining the variation of the index shall be the period from 1st October of the year preceding the review to 30th September of the year in question. There shall also be taken into consideration as a basis of appreciation the respective trends since the 1st October 1968 in the international price index and the index of remunerations of the Organisations.

1. Extract from the 54th Report of the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts concerning the general review of the remuneration of the staff of the co-ordinated organisations.

2. Footnote in CCG/RG(62)2 :

“In accordance with the decision of the NATO Council where there are less than 50 international officials serving in a country, the index to be used for the purpose of estimating movements in the cost of living will be the national price index of the country concerned. This to be adjusted, where necessary, either as regards the number of articles on which it is based or the weighting of these articles, so that the trend of the purchasing power of international officials can be equitably assessed on the basis of the index concerned (see CCG/WP/W(59)2, 2nd Revision).”

*Article 3*

For the purposes of this text, “remuneration” shall mean for the whole staff of the Organisations, the basic salary, expatriation allowance and family allowances (Head of Household allowance and child’s allowance) fixed with effect from 1st January 1969 in the Report of the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts dated 7th May 1968 and approved by the Councils of the Organisations, together with any cost-of-living allowance granted since that date.

*Article 4*

Any adjustment arising out of the annual review shall apply to the basic salary, expatriation allowance (except for the fixed elements) and family allowances, as fixed on 1st January 1969 but shall not apply to any cost-of-living allowance granted after that date.

*Article 5*

The changes to be made in the level of remuneration shall be calculated as follows :

- (a) the elements of remuneration specified in Article 4 above shall in principle be adjusted in the same proportion as the percentage of variation in the international price index during the annual period 1st October-30th September, but in no case shall the adjustment be less than 70 % of that variation ;
- (b) if in the course of the preceding annual review or reviews remuneration has not been adjusted to take into account the total trend in the cost of living during the reference period or periods under consideration, the Secretaries-General will be entitled to submit proposals for an adjustment in addition to that

## ANNEXE VII

**Procédure d'ajustement des rémunérations  
du personnel international<sup>1</sup>***Article 1<sup>er</sup>*

Il sera procédé annuellement, sur la base d'un dossier établi par les secrétaires généraux, à un examen du niveau des rémunérations du personnel des organisations. Cet examen aura lieu pendant la période octobre-novembre et devra se fonder sur la situation, au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, d'une part de l'indice international des prix, d'autre part du niveau des rémunérations. Il devra permettre en principe d'adapter intégralement les rémunérations des agents à l'évolution du coût de la vie intervenue depuis la dernière révision générale.

*Article 2*

Sera prise en considération pour cet examen, l'évolution de l'indice international des prix<sup>2</sup>, établi spécialement pour le personnel des organisations, tel qu'il a été approuvé par le Comité de coordination et par les Conseils des organisations, en février 1959, (cet indice étant ramené à la base 100 en septembre 1968). La période de référence retenue pour déterminer la variation de l'indice s'étendra du 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédant l'examen, au 30 septembre de l'année considérée. Sera également retenu comme élément d'appréciation l'évolution respective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1968 de l'indice international des prix et de l'indice des traitements des organisations.

1. Extrait du cinquante-quatrième rapport du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements concernant l'examen général des rémunérations des personnels des organisations coordonnées.

## 2. Note du CCG/RG(62)2 :

« Conformément à la décision du Conseil de l'O.T.A.N., dans un pays où moins de 50 agents internationaux sont en poste, l'indice à utiliser pour évaluer les variations du coût de la vie sera l'indice national des prix du pays intéressé. On ajustera, le cas échéant, le nombre d'articles pris pour base ou leur pondération de façon que les variations du pouvoir d'achat des agents internationaux puissent être appréciées équitablement sur la base de l'indice considéré. (Voir CCG/WP/W(59)2 - 2<sup>e</sup> révision.) »

*Article 3*

Par rémunération au sens du présent texte, il y a lieu d'entendre, pour l'ensemble du personnel des organisations, le traitement de base, l'indemnité d'expatriation, les allocations familiales (allocation de chef de famille et allocation pour enfant à charge), les taux étant ceux fixés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1969 dans le rapport du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements en date du 7 mai 1968, approuvé par les Conseils des organisations, et, en outre, les indemnités de vie chère accordées le cas échéant depuis cette date.

*Article 4*

Les ajustements résultant de l'examen annuel s'appliqueront au traitement de base, à l'indemnité d'expatriation (à l'exception des éléments fixes) et aux allocations familiales tels qu'ils ont été fixés au 1<sup>er</sup> janvier 1969, à l'exclusion des indemnités de vie chère accordées le cas échéant depuis cette date.

*Article 5*

Les modifications apportées au niveau des rémunérations seront déterminées de la façon suivante :

- (a) les éléments de la rémunération tels qu'ils sont spécifiés à l'article 4 ci-dessus seront en principe ajustés dans la proportion correspondant au pourcentage de variation de l'indice international au cours de la période annuelle 1<sup>er</sup> octobre-30 septembre, mais en tout état de cause l'ajustement apporté ne pourra être inférieur à 70 % de cette variation ;
- (b) si, toutefois, au cours de la ou des révisions annuelles précédentes, les rémunérations n'avaient pu être ajustées pour tenir compte intégralement de l'évolution du coût de la vie au cours de la ou des périodes de référence prises en considération, les secrétaires généraux présenteront des propositions tendant

specified in (a) above, to adapt the level of remuneration to take full account of the trend in the international price index since the last General Review.

#### Article 6

No claim for adjustment shall, however, be submitted if the variation in the international price index during the reference period is less than 3 points. In this event, when the review is carried out in the following year, as provided in Article 1, the reference period taken into consideration to determine the variation in the index shall be extended to two years. If after two years the total variation in the index is still less than 3 points, the reference period shall be extended by a further year, and so on.

#### Article 7

The recommendations of the Co-ordinating Committee in respect of the proposals of the Secretaries-General specified in Article 5 shall be unanimous and made after full discussion.

#### Article 8

The adjustments recommended as specified above by the Co-ordinating Committee :

- (a) shall be submitted for decision to the Council of each Organisation and shall take effect from 1st January of the year following that in the course of which the review has been made ;
- (b) shall be expressed as a percentage of the emoluments established on 1st January 1969, as defined in Article 4. The percentages resulting from the application of the provisions of Article 5 shall always be rounded off to the nearest half-unit above or below, on the understanding that, in relation to the salaries of the General Review, new salaries resulting from the Annual Review shall in no case show a higher percentage of variation than that recorded in the international index since October 1968.

#### Article 9

In no case, however, shall the margin between the international price index of salaries (basic salary plus cost-of-living allowances), both determined on the basis of 1st October 1968 = 100<sup>1</sup>, remain for any length of time equal to or above 8 points. If this figure is reached, the Secretaries-General shall be entitled to submit to the Co-ordinating Committee, in the course of the year, a claim for an exceptional adjustment. Such exceptional revision which shall be calculated on the basis of the difference between the international price index and the index of salaries shall be effected by applying the principles defined in Article 5 (a) and shall be justified :

- (a) if the margin remains equal to or above 8 points for at least four months<sup>2</sup> ;
- (b) if the margin, for any length of time whatever, reaches or exceeds 12 points.

The adjustments recommended as a result of such exceptional review shall take effect from the first day of the month following that in which the report by the Co-ordinating Committee is submitted by it to the Secretaries-General, and in any event not later than the end of the third month following that in which the claim for an exceptional review is submitted by the Secretaries-General to the Co-ordinating Committee.

In the course of the normal review following the exceptional revision, the starting point of the reference period adopted to determine the variation in the international index, in accordance with the normal practice for the annual review, shall be the first day of the month following that in which the international index reached the level entitling the Secretaries-General to claim an exceptional increase.

#### Article 10

Finally, the remuneration of the International Staff shall be completely and thoroughly

1. In fact, as regards the index of prices, the index of the month of September 1968 will be taken as the base.

2. The international price index for determining the margin as compared with the index of salaries will in this case be the international price index for the fourth month.



à obtenir, en sus de l'ajustement visé au (a) ci-dessus, un ajustement supplémentaire permettant d'adapter complètement les rémunérations à l'évolution de l'indice international des prix intervenue depuis la dernière révision générale.

#### Article 6

Toutefois, aucune demande d'ajustement ne sera présentée si la variation de l'indice international des prix, au cours de la période de référence, était inférieure à 3 points. Dans cette éventualité, lors de la révision de l'année suivante dans les conditions définies à l'article 1<sup>er</sup>, la période de référence prise en considération pour déterminer la variation de l'indice sera portée à deux ans. Si, au bout de deux ans, la variation totale de l'indice était encore inférieure à 3 points, la période de référence serait prolongée d'une année supplémentaire, et ainsi de suite.

#### Article 7

Les recommandations du Comité de coordination à l'égard des propositions des secrétaires généraux visées à l'article 5 devront être présentées à l'unanimité après discussion complète.

#### Article 8

Les ajustements recommandés dans les conditions qui précèdent par le Comité de coordination :

- (a) seront soumis pour décision au Conseil de chacune des organisations et porteront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle l'examen aura été entrepris ;
- (b) seront fixés en pourcentage des émoluments établis au 1<sup>er</sup> janvier 1969, tels qu'ils ont été définis à l'article 4. Les pourcentages résultant de l'application des dispositions de l'article 5 seront toujours arrondis à la demi-unité supérieure ou inférieure, étant entendu que, par rapport aux traitements de la révision générale, les nouveaux traitements résultant de la révision annuelle ne devront en aucun cas accuser un pourcentage de variation plus élevé que celui enregistré par l'indice international depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1968.

#### Article 9

Toutefois, en aucun cas, l'écart entre l'indice international des prix et l'indice des traitements (traitement de base plus indemnité de vie chère), déterminés tous deux sur la base 1<sup>er</sup> octobre 1968 = 100<sup>1</sup>, ne devra, de façon durable, rester égal ou supérieur à 8 points. Si ce chiffre était atteint, les secrétaires généraux seraient fondés à présenter au Comité de coordination, en cours d'année, une demande de modification exceptionnelle. Cette révision exceptionnelle, qui sera calculée en fonction de la différence entre l'indice international des prix et l'indice des traitements, sera opérée en appliquant les principes définis à l'article 5 (a) et sera justifiée :

- (a) si l'écart est resté égal ou supérieur à 8 points pendant une durée d'au moins quatre mois<sup>2</sup> ;
- (b) si cet écart, quelle que soit la durée pendant laquelle il a été constaté, est devenu égal ou supérieur à 12 points.

Les ajustements recommandés à la suite de cette révision exceptionnelle porteront effet à compter du premier jour du mois suivant celui au cours duquel le rapport du Comité de coordination aura été présenté par celui-ci aux secrétaires généraux, et au plus tard à la fin du troisième mois suivant celui au cours duquel la demande de révision exceptionnelle aura été présentée par les secrétaires généraux au Comité de coordination.

Lors de l'examen normal qui suivra la révision exceptionnelle, le point de départ de la période de référence retenue pour déterminer la variation de l'indice international au titre de la procédure de révision annuelle sera le premier jour du mois suivant celui au cours duquel le niveau atteint par l'indice international aura habilité les secrétaires généraux à présenter une demande de majoration exceptionnelle.

#### Article 10

Enfin, les rémunérations du personnel international seront soumises tous les quatre ans à un

1. En fait, en ce qui concerne l'indice des prix, l'indice du mois de septembre 1968 sera pris pour base.

2. L'indice international des prix retenu pour déterminer l'écart avec l'indice des traitements sera alors celui du quatrième mois.

reviewed every four years. The following factors may be taken into consideration inter alia :

- (a) the trend of the standard of living in the member countries during the four years before the review ;
- (b) the exigencies of recruitment ;
- (c) the trend of civil service remuneration in various countries, especially the host country.

The date which marked the end of the period taken into consideration for the purposes of such general review shall also be adopted as the starting point of the reference period for the first next annual review.

*Article 11*

The foregoing provisions shall replace in their entirety those which previously governed the procedure for adjusting salaries.

examen complet et approfondi. Pourront notamment être prises en considération :

- (a) l'évolution du niveau de vie dans les pays membres au cours de la période de quatre ans antérieure à la révision ;
- (b) les nécessités du recrutement ;
- (c) l'évolution des rémunérations des agents des services publics de divers pays, et en particulier du pays hôte.

La date ayant marqué le terme de la période prise en considération pour procéder à cet examen de caractère général sera également adoptée comme point de départ de la période de référence du premier examen annuel suivant.

*Article 11*

Les dispositions qui précèdent se substituent intégralement à celles qui régissaient antérieurement le système d'ajustement des rémunérations.

*Amendment of Rule 28 of the Rules of Procedure*

---

**MOTION FOR A RESOLUTION**

*tabled by Mr. Rhodes and others*

---

The Assembly,

In order to improve the wording,

DECIDES

To amend Rule 28 of the Rules of Procedure as follows :

*Paragraph 2*

*In the French text only*, replace the words “Les propositions déposées par les Représentants ne doivent porter que sur le fond de la question soulevée” by “Les propositions déposées par les Représentants doivent comprendre un exposé concis de la question soulevée”.

*Paragraph 4*

*In the English text*, replace the word “agenda” by the word “register”.

*In the French text*, replace the words “Sur l’inscription d’une telle motion à l’ordre du jour de l’Assemblée” by the words “Sur l’inscription d’une telle proposition au rôle de l’Assemblée”.

*Signed : Bauer, Cravatte, De Keuleneir, Meyers, Périquier, Petit, Prélôt, Rhodes, Dame Joan Vickers, Vogt*

*Modification de l'article 28 du Règlement*

---

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**  
*présentée par M. Rhodes et plusieurs de ses collègues*

---

L'Assemblée,

Afin d'en améliorer la rédaction,

DÉCIDE

D'amender l'article 28 du Règlement de la manière suivante :

*Paragraphe 2*

*Dans le texte français seulement*, remplacer « Les propositions déposées par les Représentants ne doivent porter que sur le fond de la question soulevée » par « Les propositions déposées par les Représentants doivent comprendre un exposé concis de la question soulevée ».

*Paragraphe 4*

*Dans le texte anglais*, remplacer « agenda » par « register ».

*Dans le texte français*, remplacer « Sur l'inscription d'une telle motion à l'ordre du jour de l'Assemblée » par « Sur l'inscription d'une telle proposition au rôle de l'Assemblée ».

*Signé : Bauer, Cravatte, De Keuleneir, Meyers, Périquier, Petit, Prélot, Rhodes, Dame Joan Vickers, Vogt*

***Second half-yearly report  
of the Committee for Relations with Parliaments  
submitted by Mr. Radius and Dame Joan Vickers, Rapporteurs***

---

TABLE OF CONTENTS

- I. METHODS OF WORK IN THE PARLIAMENTS OF WEU MEMBER STATES  
submitted by Mr. Radius, Rapporteur
- II. ACTION TAKEN IN THE PARLIAMENTS OF MEMBER STATES IN IMPLEMENTATION OF  
TEXTS ADOPTED BY THE ASSEMBLY  
submitted by Dame Joan Vickers, Rapporteur

APPENDICES

- I. Visits to the parliaments of member States
- II. Table of action in the parliaments of member countries
- III. Table of interventions (debates, questions, replies, etc.) on texts adopted  
since October 1968

*Deuxième rapport semestriel  
de la Commission pour les Relations avec les Parlements  
présenté par M. Radius et Dame Joan Vickers, rapporteurs*

---

TABLE DES MATIÈRES

- I. LES MÉTHODES DE TRAVAIL DES PARLEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'U.E.O.  
présenté par M. Radius, rapporteur
- II. ACTION ENTREPRISE DANS LES PARLEMENTS DES ÉTATS MEMBRES POUR ASSURER  
LA MISE EN OEUVRE DES TEXTES ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE  
présenté par Dame Joan Vickers, rapporteur

ANNEXES

- I. Visites aux parlements des Etats membres
- II. Tableau concernant les interventions dans les parlements des pays membres
- III. Tableau concernant les interventions (débat, questions, réponses, etc.)  
relatives aux textes adoptés depuis octobre 1968

## I. Methods of work in the parliaments of WEU member States

(submitted by Mr. Radius, Rapporteur)

### Introduction

1. The first half-yearly report of the Committee for Relations with Parliaments dealt with the European activities of the parliaments of WEU member countries in 1967 and 1968.

2. The current report will review the methods used in the various parliaments and the next report will study how to improve the European activities of the parliaments by calling their attention to the work of the European assemblies.

3. Since October 1963, the Working Party for Liaison with National Parliaments — now the Committee for Relations with Parliaments — has been studying the methods of the parliaments of WEU member countries in the course of annual visits to the various parliaments<sup>1</sup>. During each visit, senior parliamentary officials have explained procedure in their parliament to enable members of the Committee to make a comparison with procedure in their own parliament.

4. The Committee for Relations with Parliaments considers that it would now be useful to make a comparative study of the various methods used so that the Assembly may find the best possible means of bringing its work to the attention of national parliaments.

### I. Belgium

#### A. Chamber of Representatives

##### (i) Questions put to the government

5. In the Chamber of Representatives, there are written questions with written replies, written questions with oral replies, urgent questions and interpellations.

6. Questions must not :

— relate to specific cases ;

— seek to obtain statistical information, documentation or legal advice (Rule 70).

##### (a) Written questions

7. The text of the question is handed to the President of the Chamber, who transmits it to the appropriate Minister. A reply must be given within fifteen days (Rule 71).

##### (b) Written questions with oral replies

8. The President of the Chamber decides whether an oral reply may be given. If he is not in favour of an oral reply, the Conference of Chairmen may decide to make the question a normal written question. Oral replies are given on Thursdays provided the questions have been handed to the President not later than the Wednesday of the previous week. If the author of a question is absent, the question is withdrawn (Rule 72).

##### (c) Urgent questions

9. These too must be communicated in writing to the President who decides whether they are in order and, in agreement with the Minister, fixes the time at which they may be put (Rule 73).

##### (d) Interpellations

10. The subject of the interpellation must be communicated to the President in writing. A request may be made by one member only. The interpellation is included in the agenda for the following Tuesday. The author of the interpellation may speak for not more than half an hour. After explanations by the Minister, only four speakers are allowed to speak for ten minutes each. Interpellations concerning a Ministry whose budget has not yet been considered by the Chamber are combined with the debate on the relevant budget (Rules 74-75).

##### (ii) Committees

11. The Chamber has at least as many *standing committees* as ministerial departments. Each committee has 23 members (Rule 12).

1. See list at Appendix I.



## I. Les méthodes de travail des parlements des Etats membres de l'U.E.O.

(présenté par M. Radius, rapporteur)

### Introduction

1. Le premier rapport semestriel de la Commission pour les Relations avec les Parlements traitait des activités européennes des parlements des pays membres de l'U.E.O. pendant les années 1967 et 1968.

2. Le présent rapport se propose d'étudier les méthodes en usage dans nos divers parlements tandis que le prochain rapport traitera des possibilités d'améliorer les activités européennes des parlements par une méthode de travail susceptible d'attirer l'attention de chacun d'eux sur les travaux des assemblées européennes.

3. Depuis le mois d'octobre 1963, le Groupe de travail — puis la Commission pour les Relations avec les Parlements — a commencé d'étudier, au cours de ses visites annuelles dans les divers parlements<sup>1</sup>, les diverses méthodes parlementaires pratiquées dans les pays membres de l'U.E.O. A chaque visite, de hauts fonctionnaires de ces parlements ont exposé les procédures appliquées dans leur parlement, permettant ainsi aux membres de la commission d'établir des comparaisons utiles.

4. La Commission pour les Relations avec les Parlements est d'avis qu'il serait utile de faire une étude systématique de ces différentes procédures afin d'offrir à l'Assemblée la possibilité de rechercher les moyens de mieux faire connaître ses travaux dans les parlements des Etats membres.

### I. Belgique

#### A. La Chambre des Représentants

##### (i) Questions posées au gouvernement

5. La Chambre des Représentants connaît des questions écrites avec réponses écrites, des questions écrites avec réponses orales, des questions urgentes et des interpellations.

6. Les questions ne doivent pas :

- être relatives à des cas d'intérêt particulier,

— tendre à obtenir des renseignements d'ordre statistique, une documentation, ou des consultations juridiques (article 70).

##### (a) Questions écrites

7. Le texte de la question est remis au président qui le transmet au ministre compétent. Ce dernier doit répondre dans les quinze jours (article 71).

##### (b) Questions écrites avec réponses orales

8. Le président juge si une réponse orale peut être donnée. Si le président décide que ce n'est pas le cas, la Conférence des présidents peut décider de la transformer en une question écrite simple. Les réponses orales sont données le jeudi, pour autant que les questions ont été remises au président au plus tard le mercredi de la semaine précédente. L'absence de l'auteur entraîne un retrait de la question (article 72).

##### (c) Questions urgentes

9. Ces questions doivent également être communiquées par écrit au président qui juge de leur recevabilité et fixe, en accord avec le ministre, l'heure à laquelle elles pourront être posées (article 73).

##### (d) Interpellations

10. Le sujet de l'interpellation doit être transmis au président par écrit au nom d'un seul membre. L'interpellation est inscrite à l'ordre du jour du mardi suivant. L'exposé de l'interpellateur ne peut dépasser une demi-heure ; après les explications du ministre, quatre orateurs seront encore admis à prendre la parole pendant dix minutes chacun. Toute interpellation visant un ministre dont le budget n'a pas encore été examiné par la Chambre est jointe à la discussion de ce budget (articles 74-75).

##### (ii) Commissions

11. La Chambre a au moins autant de commissions permanentes qu'il y a de départements ministériels ; elles sont composées de vingt-trois membres (article 12).

1. Voir les dates de ces visites à l'annexe I.

12. *Special committees* may be set up to consider specific bills or motions. Their mandate ends with the tabling of the report on the bill or motion (Rule 13).

13. All the committees may set up sub-committees (Rule 17). They may hear the opinions of extra-parliamentary persons or bodies (Rule 21 (1)) and may ask the opinion of another committee, unless the President of the Chamber decides otherwise (Rule 21 (2)).

14. Since 1962, the Chamber has had a *European Affairs Committee* (Rule 83) with 23 members.

15. During preparatory work on Rule 83 of the new Rules of Procedure, it was specified that the terms of reference of the new committee would be quite different from those of the other standing committees, which are traditionally responsible for the preliminary examination of bills. Bills approving treaties or other international acts in the European field are still submitted to the Foreign Affairs or External Trade Committee; the task of the European Affairs Committee is essentially one of information and contacts in respect of the activities of the Belgian Delegations to the three European assemblies (European Parliament, Consultative Assembly of the Council of Europe and Assembly of Western European Union) and to the Interparliamentary Consultative Council of Benelux. In furtherance of this task, the Belgian Delegations to these assemblies make an annual report on their work and on the activities of the said assemblies. They are assisted, in the Chamber and the Senate, by a joint parliamentary secretariat for the European organisations and NATO which prepares a report on each session of the various assemblies.

16. The delegations' reports are submitted to the European Affairs Committee which makes an annual report, before the Easter recess, to the Chamber on its activities and the conclusions it has drawn.

17. The delegations' reports and the report of the Committee on European Affairs are considered during the debate on the budget of the Ministry for Foreign Affairs in open sitting.

Approval is implicit in the vote on this budget.

18. On behalf of the Chamber, the Committee can request the presence of Ministers and ask for explanations, a right which has been exercised frequently in the past.

19. Thus there is an organic link between the delegations sent by the Belgian Parliament to the European and Benelux assemblies and the European Affairs Committee, which to some extent supervises their activities. That is why Rule 83 of the new Rules stipulates that a member of one of these delegations shall not be a full or alternate member of that Committee. Members of the delegations, however, may take part in the work of the Committee in a consultative capacity.

20. The reports submitted to it by the Rapporteurs of the Belgian Delegations to the European assemblies and those it has prepared on its own activities have not led to very detailed debates and have not, as yet, aroused much interest when they have been submitted. In fact, the European Affairs Committee should draw the attention of the Chamber, for its guidance, to the ever-growing influence of decisions of the European and Benelux institutions on the powers of the national parliaments. It does not yet seem to have succeeded in doing this.

## B. Senate

### (i) *Questions put to the government*

21. In the Senate, there are written questions with written replies, oral questions and interpellations.

22. The President may decide that questions which are too long, of purely private interest or liable to be prejudicial to general interests shall not be published (Rule 32).

### (a) *Written questions*

23. The procedure is the same as in the Chamber of Representatives. If a reply is not given within fifteen days, the question is published. A list of questions which have not been

12. Des *commissions spéciales* peuvent être instituées pour l'examen de projets de loi ou de propositions déterminés ; leur mission prend fin avec le dépôt du rapport sur les projets ou propositions de loi (article 13).

13. Toute commission peut constituer des sous-commissions (article 17) ; elle peut entendre l'avis de personnes ou d'organismes extra-parlementaires (article 21.1) et elle peut demander un avis à une autre commission sauf décision contraire du président de la Chambre (article 21.2).

14. La Chambre possède, depuis 1962, une *commission des affaires européennes* (article 83) composée de vingt-trois membres.

15. Au cours des travaux préparatoires de l'article 83 du nouveau règlement, il a été précisé que la mission de la nouvelle commission serait toute différente de celle des autres commissions permanentes, qui sont traditionnellement chargées de l'examen préparatoire des projets de loi. Les projets de loi portant approbation des traités ou autres actes internationaux en matière européenne continuent à être soumis à la Commission des affaires étrangères ou du commerce extérieur ; la mission de la Commission des affaires européennes est essentiellement une mission d'information et de contact au sujet de l'activité des délégations belges au sein des trois assemblées européennes (Parlement européen, Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale) et au sein du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux. Pour accomplir cette mission, les délégations belges à ces assemblées font annuellement rapport sur l'exercice de leur mandat et sur l'activité des assemblées auxquelles elles appartiennent. Pour les aider dans cette tâche, un secrétariat parlementaire commun des organisations européennes et de l'O.T.A.N., de la Chambre et du Sénat établit un rapport synthétique de chaque session de ces diverses assemblées.

16. Les rapports de ces délégations sont soumis à la Commission des affaires européennes. Celle-ci fait chaque année, avant les vacances de Pâques, rapport à la Chambre sur ses activités et sur les constatations qu'elle a été amenée à faire.

17. Les rapports des délégations et le rapport de la Commission européenne sont joints à la discussion du budget du ministère des affaires étrangères en séance publique de la Chambre.

Leur approbation découle implicitement du vote de ce budget.

18. La commission peut requérir, au nom de la Chambre, la présence des ministres et leur demander des explications, pouvoir dont elle a usé fréquemment jusqu'ici.

19. Il découle de ce qui précède qu'un lien organique unit les délégations que le parlement belge envoie aux assemblées européennes et beneluxiennes et la Commission des affaires européennes qui contrôle en quelque sorte leurs activités. C'est pourquoi l'article 83 du nouveau règlement prévoit une incompatibilité entre l'appartenance à ces délégations et le mandat de membre effectif ou suppléant de ladite commission. Toutefois, les membres des délégations participent aux travaux de la commission à titre consultatif.

20. Les rapports qu'elle a reçus des rapporteurs des délégations belges aux assemblées européennes, ainsi que ceux qu'elle a établis concernant ses propres activités n'ont pas donné lieu à des discussions approfondies et ne semblent pas avoir, jusqu'à présent, suscité un très grand intérêt de la part de la Chambre à laquelle ils étaient destinés. En vérité, la Commission des affaires européennes devrait faire apparaître à l'intention de la Chambre, et pour la gouverner de celle-ci, l'action sans cesse grandissante qu'exercent sur les pouvoirs du parlement national les décisions des institutions européennes et beneluxiennes. Il ne semble pas qu'elle y soit parvenue jusqu'à présent.

## B. Le Sénat

### (i) Questions posées au gouvernement

21. Le Sénat connaît des questions écrites avec réponses écrites, des questions orales et des interpellations.

22. Les questions inutilement longues, d'un intérêt purement privé ou dont l'objet est de nature à porter préjudice à l'intérêt général, peuvent, sur décision du président, ne pas faire l'objet d'une publication (article 32).

### (a) Questions écrites

23. Comme à la Chambre des Représentants. Si la réponse n'est pas parvenue dans la quinzaine, la question est publiée. Une liste des questions demeurées sans réponse est insérée régu-

answered is given periodically in the Bulletin of Questions and Replies.

(b) *Oral questions*

24. It is customary for members to communicate their questions to the President who decides whether they are in order and, in agreement with the Minister, the time at which they may be put. There is no debate or further comment after the Minister has replied.

(c) *Interpellations*

25. A note must be handed to the President for transmission to the Minister stating the subject and main reasons for the interpellation.

26. The interpellation is included as a continuation of the agenda, unless otherwise requested by one fifth of the members present or in agreement with the government.

27. Unless the Senate decides otherwise, the author of the interpellation may speak for not more than half an hour and other speakers not more than ten minutes.

(ii) *Committees*

28. Each Senate committee has 22 members. They may hear extra-parliamentary persons but rarely avail themselves of this right except in the case of Ministers.

29. The rapporteur on the foreign affairs budget devotes a chapter of his report to the European organisations.

## II. France

30. When considering working methods in the French parliament, a distinction must be drawn between :

- statutory means whereby members of parliament may intervene on questions concerning WEU ;
- the specific framework of the Foreign Affairs Committee.

31. Moreover, proposals have been made by the Special Committee responsible for amending the Rules of Procedure of the National Assembly.

(i) *Statutory means of intervening*

32. It must first be noted that it is impossible to hold an annual debate devoted essentially to WEU questions. A debate can, however, take place on such questions in the following cases :

- (a) in the framework of the *foreign policy debate*, which generally takes place during the spring session ;
- (b) during the *debate on the budget of the Ministry for Foreign Affairs*. For instance, your Rapporteur, Mr. Radius, Chairman of the French Delegation, spoke about the work of the WEU Assembly during the budget debate on 7th December 1967 ;
- (c) on the basis of an *oral question with debate* (Rule 135 of the Rules of Procedure of the National Assembly and Rule 79 of the Rules of Procedure of the Senate). Through this procedure, for example, a debate was held in the National Assembly on 14th October 1966 on the standardisation of armaments (on an oral question by Mr. Bourgoïn) and in the Senate on 1st December 1965 on France's foreign policy and the use of nuclear weapons (on an oral question by Mr. Moutet).

33. Finally, there is the traditional rôle of the *written question* put by a member of parliament to the appropriate Minister (for WEU matters, the Minister for Foreign Affairs or the Minister of the Armed Forces). Written questions allow details to be obtained from the government on the action it intends to take on a recommendation adopted by the WEU Assembly.

(ii) *The rôle of the Foreign Affairs Committee*

34. (a) The Foreign Affairs Committee of the National Assembly appoints *permanent rapporteurs* responsible for following either a specific question (space matters, security pacts, etc.) or questions concerning an area of the world (Nordic States of Europe, Middle East, etc.), a given country (United States, Canada, China, Soviet Union, etc.) or an international organisation (United Nations, NATO, etc.).

lièrement dans le Bulletin des Questions et Réponses.

(b) *Questions orales*

24. Conformément à la coutume, les membres communiquent leurs questions au président qui juge de leur recevabilité et, en accord avec le ministre, fixe le moment où elles pourront être posées. La réponse du ministre ne peut être suivie d'une réplique ni d'un débat.

(c) *Interpellations*

25. Une note remise par l'interpellateur au président et transmise au ministre donne l'objet de l'interpellation et les principales considérations de l'interpellateur.

26. L'interpellation est inscrite à la suite de l'ordre du jour, sauf sur demande d'un cinquième des membres présents ou d'accord avec le gouvernement.

27. Sauf décision du Sénat, l'exposé de l'interpellation ne peut dépasser une demi-heure et les orateurs autres que l'interpellateur ne peuvent parler plus de dix minutes.

(ii) *Commissions*

28. Les commissions du Sénat comprennent vingt-deux membres. Elles peuvent entendre des extra-parlementaires mais usent rarement de cette faculté sauf en ce qui concerne les ministres.

29. Le rapporteur du budget des affaires étrangères consacre un chapitre de son rapport aux organisations européennes.

## II. France

30. S'agissant des méthodes de travail du parlement français, il y a lieu de distinguer :

- d'une part, les moyens réglementaires dont disposent les parlementaires pour intervenir sur les affaires intéressant l'U.E.O. ;
- d'autre part, le cadre particulier que constitue la Commission des affaires étrangères.

31. Par ailleurs, des propositions ont été faites par la commission spéciale chargée de réformer le Règlement de l'Assemblée nationale.

(i) *Les moyens réglementaires d'intervention*

32. Notons, en premier lieu, l'impossibilité de tenir un débat annuel, essentiellement consacré aux affaires de l'U.E.O. Un débat sur ces questions peut toutefois avoir lieu dans les cas suivants :

- (a) dans le cadre du *débat de politique étrangère* qui a lieu généralement au cours de la session de printemps ;
- (b) à l'occasion de la *discussion du budget du ministère des affaires étrangères*. C'est ainsi que votre rapporteur, Président de la délégation française, est intervenu le 7 décembre 1967 dans la discussion budgétaire, évoquant les travaux de l'Assemblée de l'U.E.O. ;
- (c) sur la base d'une *question orale avec débat* (article 135 du Règlement de l'Assemblée nationale et article 79 du Règlement du Sénat). Cette procédure a, par exemple, permis d'instaurer à l'Assemblée nationale un débat sur la standardisation des armements le 14 octobre 1966 (Question orale de M. Bourgoïn), au Sénat, un débat sur la politique extérieure de la France et le problème de l'utilisation des armes nucléaires, le 1<sup>er</sup> décembre 1965 (Question orale de M. Moutet).

33. Enfin, il faut rappeler le rôle traditionnel de la *question écrite* posée par un parlementaire au ministre compétent (en ce qui concerne l'U.E.O., le ministre des affaires étrangères ou le ministre des armées). La question écrite permet d'obtenir de la part du gouvernement des précisions sur ses intentions à la suite de l'adoption d'une recommandation par l'Assemblée de l'U.E.O.

(ii) *Le rôle de la Commission des affaires étrangères*

34. (a) La Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale désigne des *rapporteurs d'information permanents* chargés de suivre, soit une question particulière (questions spatiales, pactes de sécurité, etc.), soit les affaires touchant à une région du monde (Etats nordiques d'Europe, Moyen-Orient, etc.), à un pays donné (Etats-Unis, Canada, Chine, U.R.S.S., etc.) ou à une organisation internationale (O.N.U., O.T.A.N., etc.).

35. Each Rapporteur is responsible for keeping the Committee informed of the trend of the problems with which he is concerned. Thus, during the last session Mr. Julia submitted a report on the question of Britain's accession to the EEC.

36. For the first time, a separate information report on the Council of Europe and WEU was prepared.

37. (b) Several members of the Committee have also asked that the Foreign Affairs Committee discuss concrete problems affecting the organisation of Europe in greater detail. This matter is being studied by the Bureau of the Committee.

### (iii) Improvements envisaged

38. A motion for a resolution to amend and complete the Rules of Procedure was adopted in the National Assembly on 23rd October 1969. The second paragraph of Rule 29 is replaced by the following :

"The representatives of the National Assembly shall concert their efforts each year to submit a written report to the Foreign Affairs Committee on the activities of the European assembly to which they belong. This information report shall be printed and circulated."

39. If the new text concerning the European assemblies is adopted by the National Assembly, an annual report on the activities of these assemblies will be submitted to the Foreign Affairs Committee for the first time.

## III. Italy

### (i) Questions put to the government

40. Rules 96 to 104 of the Rules of Procedure of the Senate cover *questions requiring oral replies* (Rules 98 to 103) and *written replies* (Rule 104). Rules 105 to 108 cover *interpellations* and Rules 109 to 113 *motions*.

41. The government may be asked whether certain information has reached it, whether it will agree to communicate a document to the Senate or has taken a decision on a specific point, etc.

42. *Questions with a request for an oral reply* are considered to be withdrawn if their author is not present when the reply is to be given (Rule 99). The government's reply may be followed by a five-minute speech by the author of the question so that he may state whether or not he is satisfied with the reply (Rule 100).

43. The President of the Senate decides on the urgency of a question and, when appropriate, includes it in the next orders of the day (Rule 103).

44. *Questions with written replies* are printed in the summary report of debates ; the government must reply within ten days and the reply is printed in the collected questions and replies appended to the verbatim report of debates (Rule 104).

45. *Interpellations* consist of a request to the government to state its position (Rule 105). If the author is not satisfied with the reply of the government, he may table a motion in the Senate ; otherwise other Senators may do so (Rule 108).

46. Except for the case provided for in Rule 108, *motions* must be tabled by at least eight Senators and introduce a debate in the Senate (Rule 109). Motions have priority over interpellations on the same subject. Authors of interpellations may withdraw their interpellations and are then placed on the list of speakers on the motion (Rule 112).

47. In the Chamber, Rules 110-115 of the rules of procedure deal with questions, Rules 119-123 with interpellations and Rules 124-130 with motions.

### (ii) Committees

48. In the Senate, there are standing committees (Rules 20-21) and special committees (Rule 22). On 17th July 1968, the Senate amended the rule on standing committees by adding a Rule 21 bis : consideration by standing committees of bills tabled by the government and matters connected with the application of EEC agreements must be preceded by a report by a consultative committee dealing with European Community matters, which has 22 members appointed by the President of the Senate in proportion to the number of seats occupied by the various parties.

35. Chaque rapporteur est chargé d'informer la commission de l'évolution des problèmes relevant de sa compétence. C'est ainsi qu'au cours de la dernière session, M. Julia a présenté une communication sur la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

36. Pour la première fois, un rapport d'information distinct sur le Conseil de l'Europe et l'U.E.O. a été créé.

37. (b) En outre, plusieurs commissaires ont demandé que la Commission des affaires étrangères puisse discuter davantage des problèmes concrets touchant à l'organisation de l'Europe. Cette question est étudiée par le Bureau de la commission.

### (iii) Les améliorations envisagées

38. Une proposition de résolution tendant à modifier et à compléter le Règlement a été adoptée le 23 octobre 1969 par l'Assemblée nationale. Le deuxième alinéa de l'article 29 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les représentants de l'Assemblée nationale se concertent chaque année pour présenter à la Commission des affaires étrangères un rapport écrit sur l'activité de l'assemblée européenne dont ils font partie. Ce rapport d'information est imprimé et distribué. »

39. Si le nouveau texte concernant les assemblées européennes est finalement adopté par l'Assemblée nationale, un rapport sur l'activité de ces assemblées sera pour la première fois présenté chaque année devant la Commission des affaires étrangères.

## III. Italie

### (i) Questions posées au gouvernement

40. Les articles 96 à 104 du Règlement du Sénat ont trait aux *questions* demandant une réponse *orale* (articles 98 à 103) et une réponse *écrite* (article 104). Les articles 105 à 108 traitent des *interpellations* et les articles 109 à 113 des *motions*.

41. La question consiste à demander au gouvernement si telle information lui est parvenue, s'il accepte de communiquer tel document au Sénat, s'il a pris une décision sur un fait déterminé, etc.

42. La question avec demande de réponse orale est censée être retirée si son auteur n'est pas présent au moment de la réponse (article 99). Les réponses du gouvernement peuvent être suivies d'une intervention de cinq minutes du demandeur pour faire connaître s'il est ou non satisfait de la réponse (article 100).

43. Le président du Sénat décide de l'urgence d'une question et, dans ce cas, l'inscrit au prochain ordre du jour (article 103).

44. La question avec réponse écrite est imprimée dans le compte rendu analytique des débats ; le gouvernement est tenu d'y répondre dans les dix jours et cette réponse est imprimée dans le recueil des questions et réponses en annexe aux comptes rendus in extenso des débats (article 104).

45. L'*interpellation* consiste en une demande faite au gouvernement pour préciser sa position (article 105). Si l'interpellateur n'est pas satisfait de la réponse gouvernementale, il peut présenter une motion au Sénat ; sinon, d'autres sénateurs auront cette possibilité (article 108).

46. Sauf dans le cas précisé dans l'article 108, les *motions* doivent être signées par au moins huit sénateurs et elles servent à introduire un débat au Sénat (article 109). Les motions ont priorité sur les interpellations traitant du même sujet. Les interpellateurs peuvent renoncer à leur interpellation et sont alors inscrits comme orateurs sur la motion (article 112).

47. A la Chambre, le Règlement traite des questions dans ses articles 110 à 115, des interpellations dans ses articles 119 à 123 et, enfin, des motions dans ses articles 124 à 130.

### (ii) Commissions

48. Il existe au Sénat des commissions permanentes (articles 20-21) ainsi que des commissions spéciales (article 22). Le 17 juillet 1968, le Sénat a modifié l'article sur les commissions permanentes en y ajoutant un article 21 bis : l'examen par les commissions permanentes de projets de loi, de rapports présentés par le gouvernement, et des affaires concernant l'application des accords sur la C.E.E., doit être précédé du rapport d'une *giunta* (commission consultative) pour les affaires des Communautés européennes. Elle est composée de vingt-deux membres nommés par le président du Sénat, proportionnellement au nombre de sièges occupés par les divers partis.

#### IV. Luxembourg

##### (i) Questions put to the government

49. The Chamber of Deputies has a system of written questions, written questions with oral replies, urgent questions, motions and interpellations.

##### (a) Written questions

50. The text must merely set out the question "briefly and without comment"; it is handed to the President for transmission and the reply is sent within fifteen days (Rule 75).

##### (b) Written questions with oral replies

51. Every Tuesday, half an hour's sitting is devoted to oral replies provided questions are handed to the President not later than on the Tuesday of the preceding week (Rule 76).

##### (c) Motions

52. Motions are tabled in writing and handed to the President, signed by not more than five members. To be debated, they must have the support of at least five members. A preliminary ten-minute statement may be made by the author, as well as a later statement of not more than fifteen minutes; other members may speak for ten minutes (Rules 35 G and 78).

##### (d) Interpellations

53. A request for an interpellation may be made by one member only. The date is fixed by the Chamber in agreement with the government. Only questions of public interest may be raised; if they concern a Ministry whose budget has not yet been examined by the Chamber, the discussion may be combined with the debate on the budget (Rule 81). In any event, the author of the interpellation is entitled to speak for one hour, even if the government does not reply. If the government does reply, each political group is entitled to appoint a qualified speaker (jurisprudence on Rule 35 C).

##### (ii) Committees

54. The Chamber has standing and special committees.

55. Each time a new Chamber is elected, *standing committees* are appointed, the number and duties of which are decided by the Chamber. They have from five to eleven members and may invite members of the government to address them. They are responsible for considering bills, amendments and motions referred to them by the President of the Chamber in the order indicated by the Chamber. They have the right to make proposals and table amendments themselves. They may hear the opinion of extra-parliamentary persons or bodies and accept or request their co-operation (Rules 15, 18 (3), 20 (1) and 24 (1)).

56. *Special committees* are set up either by the Chamber or by the President of the Chamber at the request of the Chamber to consider specific bills or motions. Their mandate comes to an end when their report is tabled, unless the Chamber decides otherwise. Like the standing committees, they may invite members of the government and extra-parliamentary persons (Rules 16, 18 (3), 20 (1) and 24 (1)).

#### V. Netherlands

##### A. Second Chamber of the States General

57. New Rules of Procedure came into force in the Second Chamber of the States General on 12th July 1966.

58. Chapter IX deals with information requested from the government. Members of the Chamber may obtain such information by interpellation (Rule 106) or oral or written questions (Rule 107).

59. Interpellations are generally on current matters of great interest to public opinion. A text transmitted by the WEU Assembly is rarely suitable for this procedure.

60. Written questions are sometimes put on Assembly recommendations, but so far there have been no oral questions. Since oral questions can be followed up by supplementary questions, members of the Assembly should be encouraged to make use of this procedure in their national parliaments.



#### IV. Luxembourg

##### (i) Questions posées au gouvernement

49. La Chambre des Députés utilise le système des questions écrites, des questions écrites avec réponse orale, des questions urgentes, des motions et des interpellations.

##### (a) Questions écrites

50. Le texte de la question doit se limiter à formuler avec concision et sans commentaire l'objet de la question ; elle est remise au président qui transmet ; la réponse est envoyée dans les quinze jours (article 75).

##### (b) Questions écrites avec réponses orales

51. Une demi-heure est consacrée au cours de la séance du mardi aux réponses orales, pour autant que les questions aient été remises au président au plus tard le mardi de la semaine précédente (article 76).

##### (c) Motions

52. Les motions sont rédigées par écrit et remises au président ; elles doivent être signées par cinq membres au maximum. Pour être discutées, elles doivent être appuyées par au moins cinq membres. L'auteur peut la développer au préalable pendant dix minutes, puis pendant quinze minutes au plus, et les autres membres pendant dix minutes (articles 35 G et 78).

##### (d) Interpellations

53. La demande d'interpellation ne peut être introduite que par un seul membre. La date sera fixée par la Chambre en accord avec le gouvernement. Elle doit se limiter à des questions d'intérêt public. Si elle concerne un ministre dont le budget n'a pas encore été examiné par la Chambre, elle peut être jointe à la discussion de ce budget (article 81). En toute hypothèse, l'interpellateur a un droit de parole de soixante minutes, même si ensuite le gouvernement ne répond pas. S'il répond, tous les groupes politiques ont le droit de désigner un orateur mandaté (jurisprudence sur article 35 C).

##### (ii) Commissions

54. La Chambre est dotée de commissions permanentes et spéciales.

55. Après chaque renouvellement de la Chambre, celle-ci constitue des *commissions permanentes* dont elle fixe le nombre et les attributions. Elles sont composées de cinq à onze membres. Elles peuvent inviter les membres du gouvernement pour entendre leurs exposés. Elles sont chargées d'examiner les projets et les propositions de loi, les amendements et les motions que le président de la Chambre leur renvoie suivant l'ordre indiqué par la Chambre. Les commissions ont le droit de présenter elles-mêmes des propositions et des amendements. Elles peuvent entendre l'avis de personnes ou d'organismes extra-parlementaires, accepter ou demander leur collaboration (articles 15, 18.3, 20.1 et 24.1).

56. Les *commissions spéciales* sont constituées soit par la Chambre, soit, à sa demande, par le président de la Chambre, pour l'examen de projets de loi ou de propositions déterminées. Leur mission prend fin avec le dépôt de leur rapport, sauf décision contraire de la Chambre. Elles peuvent, comme les commissions permanentes, inviter des membres du gouvernement et des personnes extra-parlementaires (articles 16, 18.3, 20.1 et 24.1).

#### V. Pays-Bas

##### A. Deuxième Chambre des Etats Généraux

57. La Deuxième Chambre s'est dotée d'un nouveau règlement en date du 12 juillet 1966.

58. Le chapitre IX traite des renseignements à demander au gouvernement. Les députés peuvent obtenir ces renseignements soit par une interpellation (article 106), soit par des questions (article 107) orales ou écrites.

59. Les interpellations portent généralement sur des sujets d'actualité qui intéressent vivement l'opinion publique. Un texte transmis par l'Assemblée de l'U.E.O. ne peut se prêter que rarement à cette procédure.

60. Les parlementaires néerlandais utilisent quelquefois la procédure des questions écrites à propos des recommandations de l'Assemblée. Ils n'ont pas utilisé jusqu'ici celle des questions orales. Etant donné que ces dernières peuvent être suivies de questions complémentaires posées par l'auteur et par d'autres parlementaires, il y aurait lieu d'encourager les membres de l'Assemblée à employer cette procédure dans leurs parlements nationaux.

61. Assembly texts can also be discussed during debates on the foreign affairs budget (or where appropriate the defence budget and, with regard to technology, the education and science budget), either in plenary sitting or at a public meeting of the competent committee.

62. A meeting could also be held between the Netherlands Foreign Affairs Committee and a WEU Assembly committee (as was done in Paris in October 1969).

#### **B. First Chamber of the States General (Senate)**

63. Provisions concerning interpellations and written questions apply *mutatis mutandis* to the First Chamber (Rules 82 and 83 of the Rules of Procedure). The Rules of Procedure of the First Chamber make no provision for oral questions.

64. In theory, the Rules of Procedure do not preclude meetings between a WEU Assembly committee and a committee of the First Chamber. However, since the Senate is essentially a forum for revision or, as is often said, for reflection, such meetings would not be very appropriate.

65. Assembly texts selected by the Committee for Relations with Parliaments for transmission to the Presidents of national parliaments are translated into Dutch and brought to the attention of Dutch parliamentarians either in an information bulletin circulated to all parliamentarians or in an official parliamentary document.

66. These documents also contain a brief note on the session in question.

### **VI. Federal Republic of Germany**

67. In the Bundestag, there are several ways of introducing non-governmental texts into a debate, i.e. motions (*Anträge*) and questions (*Anfragen*).

#### *(i) Motions (Anträge)*

68. Rules 75 to 104 of the Rules of Procedure of the Bundestag lay down the procedure to be followed for asking the Federal Government to take specific action in the WEU Council of Ministers. To this end, at least fifteen members

submit a motion to the President of the Bundestag who arranges for it to be printed and circulated to the members of the Bundestag. The enlarged Presidential Council (*Alttestenrat*) then decides whether the motion should be included in the agenda of the Bundestag and what procedure should be followed. As a general rule, motions are referred to the appropriate committee either after a debate in plenary sitting or without debate. The committee concerned must then submit a report to the Bundestag in plenary sitting and propose a decision.

69. A second reading takes place not less than two days after the committee's report has been circulated.

#### *(ii) Questions (Anfragen)*

70. There are various types of questions: written questions, written questions with debate and oral questions.

#### *(a) Written questions (Kleine Anfragen)*

71. According to Rule 110, written questions may be put in order to ask the Federal Government to supply information on the state of negotiations or on a bill for a convention which is under discussion or yet to be submitted, or on the views of the Federal Government concerning certain problems of European policy.

72. Under the Rules of Procedure of the Bundestag, fifteen members may put a written question to the government. The question is transmitted directly to the Federal Government by the President. The Federal Government is required to give a written answer within a fortnight. The question and the reply of the Federal Government are printed and distributed to the members of the House. This procedure is concluded with the reply of the Federal Government. A debate in the House is therefore not possible in this case.

73. Generally, such questions are answered quickly by the Federal Government. Considerable importance is attached to these written questions, since signatories are generally drawn from *all* political groups, whereas normally written questions are put by members of *one* political group only.

61. Par ailleurs, les textes de l'Assemblée peuvent être discutés au cours des débats sur le budget des affaires étrangères (éventuellement celui de la défense ou, en ce qui concerne la technologie, celui de l'éducation et de la science), soit en séance plénière, soit au cours d'une réunion publique de la commission compétente.

62. Une réunion de la Commission des affaires étrangères avec une commission de l'Assemblée de l'U.E.O. (comme celle qui a eu lieu à Paris en octobre 1969) pourrait aussi bien se dérouler aux Pays-Bas.

### **B. Première Chambre des Etats Généraux (Sénat)**

63. Les dispositions concernant les interpellations et les questions écrites s'appliquent *mutatis mutandis* à la Première Chambre (articles 82 et 83 du Règlement). Le Règlement de cette Chambre ne prévoit pas de questions orales.

64. Le Règlement n'exclut pas, en théorie, les réunions d'une commission de l'Assemblée de l'U.E.O. avec une commission de la Première Chambre. Toutefois, le Sénat ayant plutôt le caractère d'une chambre de révision ou, comme on dit souvent, d'une chambre de réflexion, de telles réunions semblent peu appropriées.

65. Les textes de l'Assemblée, sélectionnés par la Commission pour les Relations avec les Parlements et transmis aux présidents de ces parlements sont traduits en néerlandais; ils sont portés à la connaissance des parlementaires néerlandais, soit par publication dans un bulletin d'information destiné à tous les parlementaires, soit dans un document parlementaire officiel.

66. Ces documents contiennent, en outre, un compte rendu succinct de la session en question.

## **VI. République Fédérale d'Allemagne**

67. Le Bundestag dispose de plusieurs possibilités pour introduire, dans un débat, des textes non gouvernementaux : les motions (*Anträge*) et les questions (*Anfragen*).

### *(i) Motions (Anträge)*

68. Les articles 75 à 104 du Règlement du Bundestag indiquent la procédure à suivre, procédure qui est utilisée lorsqu'il est demandé au gouvernement fédéral de prendre une initiative précise au sein du Conseil des Ministres de

l'U.E.O. A cette fin, quinze membres au moins déposent une motion que le président du Bundestag fait imprimer et distribuer aux membres de la Chambre. Le Comité des présidents élargi (*Ältestenrat*) décide ensuite s'il convient d'inscrire la motion à l'ordre du jour du Bundestag, ainsi que de la procédure ultérieure à adopter. En règle générale, ces motions sont renvoyées devant la commission compétente, soit après un débat en session plénière, soit sans débat. La commission intéressée doit ensuite soumettre un rapport au Bundestag en session plénière et proposer une décision.

69. Une deuxième lecture a lieu au plus tôt deux jours après que le rapport de la commission a été diffusé.

### *(ii) Questions (Anfragen)*

70. Elles peuvent prendre différentes formes : questions écrites, questions écrites avec débat et questions orales.

#### *(a) Questions écrites (Kleine Anfragen)*

71. Selon l'article 110, des questions écrites peuvent être posées lorsqu'il est demandé au gouvernement fédéral de fournir des renseignements sur l'état de négociations ou sur un projet de loi visant une convention qui est en discussion ou qui sera présentée ultérieurement. Elles peuvent aussi porter sur les vues du gouvernement fédéral en ce qui concerne certains problèmes de politique européenne.

72. Aux termes du Règlement du Bundestag, un groupe de quinze députés au moins peut poser une question écrite au gouvernement. Cette question est transmise directement au gouvernement fédéral par le président. Le gouvernement fédéral est tenu de donner une réponse écrite dans un délai de quinze jours. La question et la réponse du gouvernement fédéral sont imprimées et distribuées aux membres de la Chambre. La réponse du gouvernement fédéral marque la fin de cette procédure. Dans ce cas, un débat à la Chambre est donc impossible.

73. En général, des questions de ce genre obtiennent une réponse rapide de la part du gouvernement fédéral. Elles revêtent un intérêt considérable étant donné que les signataires sont généralement répartis entre tous les groupes politiques, alors que normalement les questions écrites sont posées par des membres d'un seul groupe politique.

*(b) Written questions with debate (Grosse Anfragen)*

74. The procedure for such questions is set out in Rules 105 to 109. They must be signed by at least thirty members and are submitted in writing to the President who transmits them to the Federal Government inviting it to state whether and when it will answer the question. When the Government has agreed to answer the question, it is placed on the agenda of the Bundestag.

75. The procedure is as follows: One of the signatories introduces the written question and the Federal Government answers it. At the request of thirty members, a debate may be held. Draft resolutions may be submitted in connection with written questions followed by a debate. They require the support of thirty members. A vote can be held on draft resolutions immediately or they can be referred to a committee. It is also possible not to refer the draft resolution to a committee and to adjourn the vote until the next sitting.

76. Written questions with debate carry considerable political weight, since the subject is debated at great length in public in the Bundestag in plenary session. The disadvantage, however, is that the prescribed procedure is time consuming.

*(c) Oral questions (Mündliche Anfragen)*

77. Rule 111 lays down that if a member wishes to obtain information from the government on a specific subject, for instance, recommendations and resolutions of the WEU Assembly, this is possible during question time. A maximum of one hour is reserved for this purpose at the beginning of each plenary sitting of the Bundestag. A special rule was adopted in 1962 allowing each member of the Bundestag to put three oral questions each week.

78. In addition, two supplementary questions may be put for every oral question. The President may also authorise supplementary questions from other members of the House. When the question and the supplementary question have been answered, the matter is settled. There is no debate on an oral question.

79. When comparing motions with written questions, it is striking to note how much time is sometimes gained by putting written questions. A motion nearly always requires lengthy discussion in committee, but on the other hand a great advantage is that when one or several committees are interested this brings the WEU Assembly to the attention of members of those committees. In this way, their members are obliged to consider the resolutions and recommendations of WEU.

80. At the close of each session, the German members of the WEU Assembly compare views on the recommendations and resolutions adopted by the Assembly to see how they affect the Bundestag and whether special influence should be brought to bear on the government. From the technical viewpoint, they are assisted by the Bundestag Office for Interparliamentary Matters. If, as a result of these deliberations, it is decided to table a motion or put a question, the relevant texts are drafted, agreed upon and finally signed by the members of the German Delegation to the WEU Assembly.

81. The drafting of written questions and motions naturally calls for discussion between members of the German Delegation to the WEU Assembly and also contacts with governmental authorities. It goes without saying that the members also have to contact their political groups in order to ensure that the motions or resolutions will meet with the approval of the House.

82. Twice a year, the government issues a report on the activities of WEU (Council, Agency, Committee, Assembly and various questions affecting the country). After each part-session of the Assembly, the delegation prepares a report on the work of that session and analyses the position of the Rapporteurs and German speakers.

83. The delegation secretariat also issues as an official Bundestag document (*Drucksache*) the German text of recommendations and resolutions transmitted to parliaments.

84. On the basis of these two reports and the documents containing the texts adopted by the Assembly, the delegation wishes a special debate to be held on European questions and problems.

(b) *Questions écrites avec débat (Grosse Anfragen)*

74. Les articles 105 à 109 indiquent la procédure relative à ces questions. Elles doivent être signées par trente membres au moins et être présentées par écrit au président qui les transmet au gouvernement fédéral en l'invitant à faire connaître s'il répondra à cette question et quand il se propose de le faire. Lorsque le gouvernement a convenu de répondre à la question, celle-ci est inscrite à l'ordre du jour du Bundestag.

75. La procédure est la suivante : l'un des signataires présente la question écrite et le gouvernement fédéral y répond. Si trente membres le demandent, le débat peut s'instituer. Des projets de résolution peuvent être déposés en liaison avec des questions écrites suivies d'un débat, mais ils doivent être appuyés par trente députés. Ces projets de résolution peuvent faire l'objet d'un vote immédiat ou être renvoyés en commission. Il est également possible de ne pas renvoyer un projet de résolution en commission et d'ajourner le vote jusqu'à la séance suivante.

76. Les questions écrites avec débat peuvent être d'une importance politique considérable, étant donné que le sujet de la question fait l'objet d'un très long débat public devant le Bundestag réuni en session plénière. L'inconvénient en est toutefois que la procédure prescrite prend trop de temps.

(c) *Questions orales (Mündliche Anfragen)*

77. L'article 111 stipule que si un député désire obtenir des renseignements du gouvernement sur une question particulière ayant trait, par exemple, à des textes de l'Assemblée de l'U.E.O., il peut le faire pendant l'heure réservée aux questions orales. En effet, au début de chaque séance plénière, le Bundestag réserve un certain temps — qui ne peut dépasser une heure — aux questions orales. Un règlement spécial a été adopté en 1962 qui permet à chaque membre du Bundestag de poser trois questions orales par semaine.

78. En outre, il peut poser deux questions complémentaires à toute question orale. De plus, le président peut autoriser d'autres membres de la Chambre à présenter des questions supplémentaires. Lorsque la question et les questions complémentaires ont reçu une réponse, le problème est réglé. Il n'y a pas de débat sur une question orale.

79. Si l'on compare les motions et les questions écrites, il est frappant de constater combien la procédure des questions écrites permet quelquefois de gagner du temps. Une motion exige presque toujours de longues discussions en commission mais, d'autre part, elle offre l'avantage considérable, lorsqu'elle intéresse une ou plusieurs commissions, d'attirer l'attention des membres de ces commissions sur l'Assemblée de l'U.E.O. De cette manière, les commissaires sont obligés d'examiner les résolutions et recommandations de l'U.E.O.

80. A la fin de chaque session, les représentants allemands à l'Assemblée de l'U.E.O. commentent leurs avis sur les recommandations et résolutions adoptées par l'Assemblée pour rechercher dans quelle mesure elles intéressent le Bundestag et pour savoir s'il convient d'exercer une action particulière sur le gouvernement. Sur le plan technique, les représentants sont aidés par le Bureau du Bundestag chargé des questions interparlementaires. Si, à l'issue de ces délibérations, il est décidé de déposer une motion ou de poser une question, les textes appropriés sont rédigés, adoptés et finalement signés par les membres de la délégation allemande à l'Assemblée de l'U.E.O.

81. La rédaction des questions écrites et des motions entraîne évidemment des discussions entre les membres de la délégation allemande à l'Assemblée de l'U.E.O., ainsi que des contacts avec les autorités gouvernementales. Il va sans dire que les députés doivent également se mettre en rapport avec leur groupe politique pour s'assurer que les motions ou résolutions seront approuvées par la Chambre.

82. Le gouvernement fait paraître, deux fois par an, un rapport sur les activités de l'U.E.O. (Conseil, Agence, Comité, Assemblée, problèmes divers intéressant le pays). La délégation, de son côté, fournit, après chaque partie de session de l'Assemblée, un rapport sur les travaux de cette session et analyse les positions des rapporteurs et orateurs allemands.

83. De plus, le secrétariat de la délégation fait paraître, en tant que document officiel du Bundestag (*Drucksache*), le texte — en allemand — des recommandations et résolutions transmises aux parlements.

84. Sur la base de ces deux rapports et des documents contenant les textes approuvés par l'Assemblée, la délégation voudrait obtenir un débat spécial sur les questions et problèmes européens.

*(iii) Committees*

85. There are three kinds of committee in the Bundestag :

*(a) Standing committees (Ständige Ausschüsse)*

There are thirteen standing committees, with from thirteen to twenty-seven members, which in principle deal with questions of concern to a specific ministry.

*(b) Special committees (Besondere Ausschüsse)*

These are *ad hoc* committees set up to discuss a specific bill and they are disbanded when the work is completed.

*(c) Study committees (Untersuchungsausschüsse)*

Study committees are responsible for considering a specific question or carrying out fact-finding tasks.

86. Their members and substitutes are appointed by the chairmen of the political groups. Each political group is entitled to a number of seats in these committees in proportion to the number of seats it fills in the Bundestag.

**VII. United Kingdom**

87. House of Commons procedure is set out in Sir Thomas Erskine May's "Treatise on the law, privileges, proceedings and usage of Parliament", the authority on the subject, which contains no less than 10,000 rules among which members of parliament can find all the possibilities of intervening in parliament.

88. Four or five methods are normally in use.

89. Mention must first be made of the overall advantages to be drawn from the long-standing practice of Ministers being present in the House at each sitting.

90. Members and Ministers sit face to face across a narrow space which developed from the old poverty of the Commons when, having no home of their own, they were forced to sit in the

disused chapel of St. Stephen's. Backbenchers in the Commons gain immensely from the near presence of Ministers because in this way Ministers are constantly available, if not in debate then in the division lobbies during the frequent periods when the House proceeds to a vote, when there is a ten-minute opportunity of speaking to Ministers at personal level.

91. Apart from the seating, the origin of the Opposition's right to discuss grievances before voting Supply to the Crown or to the government of the day has resulted in the time-honoured practice of allocating 26 days each year for discussion of subjects chosen by the Opposition and 4 further days on subjects chosen by the Opposition or by individual back-benchers during the two annual bills embodying the Votes of Supply, making 30 days in all each year for debates instituted by the Opposition.

92. Because Ministers have to come to the House, an immense advantage is given to backbenchers through correspondence. There are in the library and at all Members' desks printed letters which only require the Minister's name to be filled in and the backbench Member merely posts applications from a constituent to the Minister who seems chiefly concerned. The Minister knows that, as he has to come to the House, he may at any time be approached by the Member with a demand for an answer. There is no need for a formal delegation, nor need the backbencher wait for an interview to be arranged.

93. Secondly, the backbencher has the peculiar advantage of the House of Commons question system.

94. The first question on the Order Paper appeared on 2nd February 1849. Questions for written answer can be tabled overnight and their number is quite unlimited. Questions for oral answer are now limited to two a day per Member, but they can be asked on any day and if not reached Ministers are obliged to send an answer to Hansard the same night. The ideal aimed at in questions for the backbencher is first speed and even suddenness, because the questioner wants an answer quickly and to get at the truth by frontal attack. The ideal aimed at by the Minister who has to answer is full investigation and ample time for deliberation. These two

*(iii) Commissions*

85. Il existe, au Bundestag, trois sortes de commissions :

*(a) Commissions permanentes (Ständige Ausschüsse)*

Treize commissions, qui comprennent chacune entre treize et vingt-sept membres, traitent, en principe, des questions concernant un ministère particulier à chacune.

*(b) Commissions spéciales (Besondere Ausschüsse)*

Ce sont des commissions ad hoc qui discutent d'un projet de loi et sont dissoutes une fois ce travail terminé.

*(c) Commissions d'enquête (Untersuchungsausschüsse)*

Ces commissions sont chargées d'examiner une question spécifique, ou de chercher des preuves.

86. Les membres des commissions, ainsi que leurs suppléants, sont nommés par les présidents des groupes politiques ; le nombre de sièges détenu en commission par chaque groupe politique est fixé au prorata du nombre de sièges qu'il occupe au Bundestag.

**VII. Royaume-Uni**

87. La procédure de la Chambre des communes est traitée dans l'ouvrage de Sir Thomas Erskine May, "Treatise on the law, privileges, proceedings and usage of Parliament", œuvre qui fait autorité et qui ne contient pas moins de 10.000 articles où les membres de la Chambre peuvent trouver toutes les possibilités d'intervenir au parlement.

88. En pratique normale, il existe quatre ou cinq moyens d'utilisation courante.

89. Il faut mentionner avant tout l'avantage d'ordre général offert par le système déjà ancien et qui prévoit la présence quotidienne de ministres à la Chambre.

90. Les membres de la Chambre et les ministres siègent de part et d'autre d'une étroite allée, pratique qui doit son origine à l'indigence de la Chambre des communes à une époque où,

n'ayant pas de salle qui lui soit propre pour tenir ses séances, elle était obligée de siéger dans la chapelle désaffectée de St. Stephen. Pour les membres de la Chambre des communes, la proximité des ministres constitue un immense avantage ; en effet, les ministres sont ainsi constamment disponibles, sinon pendant les débats, du moins dans les vestibules où passent les membres lorsqu'ils se séparent pour voter ; ils disposent alors d'une dizaine de minutes pour parler personnellement aux ministres.

91. Outre la répartition des sièges, le droit qu'a l'opposition de présenter des doléances avant le vote des crédits alloués à la Couronne ou au gouvernement, a institué la pratique séculaire tendant à consacrer vingt-six jours par an à la discussion de questions choisies par l'opposition et quatre jours supplémentaires à la discussion de questions choisies par l'opposition ou par des membres de la Chambre à titre individuel lors de la discussion des deux projets de budgets annuels, ce qui permet de consacrer trente jours par an aux débats provoqués par l'opposition.

92. Les ministres étant tenus de venir à la Chambre, des correspondances peuvent leur être remises, ce qui constitue un immense avantage. Les membres de la Chambre disposent à la bibliothèque et sur leurs bureaux personnels de lettres imprimées qu'il suffit de compléter par le nom du ministre intéressé ; il ne leur reste qu'à y joindre les demandes qui leur ont été transmises par leurs électeurs. Puisqu'ils sont tenus de venir à la Chambre, les ministres savent qu'ils peuvent, à tout instant, se voir adresser une demande qui exige une réponse. Point n'est besoin de délégation officielle ou de rendez-vous.

93. Les membres de la Chambre bénéficient également de l'avantage particulier qu'offre le système de questions en vigueur aux Communes.

94. La première question inscrite à l'ordre du jour des débats remonte au 2 février 1849. Les questions demandant des réponses écrites peuvent être déposées la veille et leur nombre est pratiquement illimité. Les questions demandant des réponses orales sont actuellement limitées à deux par jour et, s'ils ne peuvent être joints, les ministres intéressés sont tenus d'envoyer leur réponse le soir même au Journal officiel des débats, le Hansard. Les parlementaires recherchent avant tout la rapidité et même l'effet de surprise, car l'auteur d'une question tient à obtenir une réponse rapide et connaître la vérité en attaquant de front. Pour sa part, le ministre

ideals sound irreconcilable, but the House of Commons has managed to produce both conditions at once by means of the question for oral answer, which requires two days' notice to the Minister, and by the supplementary question, which is put without giving the Minister any time for reflection whatever. There are also *Private Notice Questions*, which enable pressing matters to be raised at once — in extreme cases with little more than an hour's notice.

95. The second main opportunity for backbench Members is provided by the ten Fridays each session when they have a full Friday in which to introduce new legislation. In an average year about one-third of all the bills which receive the Royal Assent originated as Private Members' Bills. There is a very simple form of procedure by which private Members can have their bills framed for them by the Clerks in the Public Bill Office and, if the intention is apparent but the bill badly drafted, then the government may take the bill over and improve it, or ask for the bill to be withdrawn and introduced as their own bill in the following year. Two recent examples are the Clear Air Act and the Murder (Abolition of Death Penalty) Act.

96. The third activity for private Members is provided by motions. Again, some Fridays are given over exclusively to discussion of private Members' motions, plus four other half-days. Apart from the actual discussion of motions, which are chosen by ballot from among those private Members who have topics on which they wish to speak, there is the daily opportunity of tabling *Early Day Motions* and getting other private Members to support the motion. Once a week the Leader of the House is exposed to pressure from all sides to give time for these *Early Day Motions*. He always resists this demand unless it comes from the Leader of the Opposition, but at least it gives every private Member a chance of drawing attention to his own particular *Early Day Motion* at a set time each week. The very post of Leader of the House, who is always a member of the Cabinet, assists backbenchers because through him they can bring their views on House of Commons Business to the attention of the government in general and

to the Cabinet. The Leader of the House is increasingly supposed to be a House of Commons man, to some extent setting aside party allegiance and now presiding over a Select Committee on House of Commons Services which regulates every detail of the domestic and staff matters of the House.

97. Apart from the opportunities in the House specially reserved for backbenchers, they have an unpredictable number of opportunities to table motions against various administrative regulations made under existing statutes, by which any backbencher in the House can object to delegated legislation and secure for himself any time up to one hour and a half on any working day of the week at the end of the Business, followed by a further half hour — the half-hour adjournment motion. These half-hour adjournment debates are often the sequel to an oral question in the House which the backbencher decides has not been fully or satisfactorily answered by the Minister. This is a peculiarly unkind weapon to use against a Minister during a late sitting. If, for example, the House sits till 4 a.m. on one night and 3 a.m. on the following night, on each occasion an unhappy Minister must wait until the end of the debate to enable a private Member to attack him during the final half hour of the night's sitting.

98. Then again, ample time and opportunity is permitted under the rules of the House for private Members who table amendments to government bills in the House during the committee or report stage of bills such as the Finance Bill, when private Members may raise all kinds of financial issues on behalf of their constituents.

99. Lastly, before the House adjourns for a recess at the end of each series of sittings, a day is set apart to discuss the motion to adjourn for the holiday separate subjects raised by backbench Members. These may be of wide scope or quite narrow points.

100. Apart from opportunities given in the House itself to private Members, a whole new field has been developed in the modern committee system since 1954. In 1966, for example, there were 44 committees of the House engaged on various enquiries.

101. The House of Commons has a committee system ranging from "Committees of the Whole



intéressé cherche d'abord à s'informer pleinement et à se réserver le temps de réfléchir. Ces deux objectifs paraissent difficiles à concilier, mais la Chambre des communes y est parvenue par le truchement des questions avec réponses orales, posées obligatoirement aux ministres deux jours à l'avance, et des questions complémentaires qui sont posées sans donner au ministre le temps de la réflexion. Il existe également un système de *Private Notice Questions* qui permet de poser immédiatement des questions urgentes, avec un préavis d'un peu plus d'une heure dans les cas exceptionnels.

95. La seconde des possibilités de se faire entendre offertes aux membres de la Chambre leur est fournie les vendredis de chaque session (dix jours au plus) ; ils disposent de toute la journée pour présenter de nouveaux projets de lois. Dans une année moyenne, un tiers environ de l'ensemble des projets de lois qui reçoivent « la sanction royale » relève de l'initiative de simples parlementaires. La procédure, très simple, est la suivante : les membres de la Chambre peuvent faire établir un projet de loi par les greffiers du *Public Bill Office* et, si le but du projet apparaît clairement, mais si le texte est mal rédigé, le gouvernement peut s'en saisir et l'améliorer, ou demander qu'il soit retiré et présenté l'année suivante à titre de projet de loi gouvernemental. La loi sur la pollution atmosphérique et la loi sur l'abolition de la peine de mort constituent deux exemples récents de l'application de ce système.

96. En troisième lieu, les parlementaires peuvent présenter des motions. Certains vendredis, auxquels il faut ajouter quatre autres demi-journées, sont réservés exclusivement à la discussion de ces motions. Outre la discussion proprement dite des motions choisies par tirage au sort, les membres de la Chambre ont, chaque jour, la possibilité de déposer des *Early Day Motions* et de recueillir l'appui de leurs collègues. Une fois par semaine, le chef de la majorité est soumis de toutes parts à des pressions pour faire en sorte qu'un certain temps soit consacré à ces textes. Il s'oppose toujours à cette requête, à moins que celle-ci ne soit présentée par le chef de l'opposition, mais il donne tout au moins à chaque parlementaire la possibilité d'attirer l'attention sur la motion particulière qu'il a présentée, et ceci à un moment qui est fixé à l'avance chaque semaine. La fonction même de chef de la majorité, qui est toujours assumée par un membre du cabinet, constitue un appui pour les parlementaires qui, grâce à

lui, peuvent porter à l'attention du gouvernement et du cabinet leurs vues sur les affaires de la Chambre. Le chef de la majorité est, de plus en plus, censé se tenir, dans une certaine mesure, en dehors des allégeances de partis. Il assume actuellement la présidence d'un comité restreint des services de la Chambre qui règle, dans le détail, les problèmes internes.

97. Outre ces possibilités particulières, les membres de la Chambre ont un nombre incalculable de possibilités de déposer des motions contre divers règlements administratifs établis dans le cadre des statuts existants ; ainsi, les parlementaires peuvent mettre en cause la délégation de pouvoir législatif et prendre la parole pendant un maximum d'une heure et demie, n'importe quel jour ouvrable de la semaine une fois que l'ordre du jour est épuisé. Ces débats, avec renvoi d'une demi-heure, interviennent souvent à la suite d'une question orale posée à la Chambre à laquelle les ministres n'ont pas pleinement répondu, ou ont répondu d'une manière peu satisfaisante. C'est une arme particulièrement cruelle si elle est utilisée contre un ministre à une heure avancée de la nuit. Si, par exemple, la Chambre siège une fois jusqu'à 4 heures du matin et jusqu'à 3 heures le lendemain, un malheureux ministre doit, dans les deux cas, attendre la fin du débat pour permettre à un parlementaire de l'attaquer au cours de la dernière demi-heure de ces séances de nuit.

98. En outre, aux termes du Règlement de la Chambre, les parlementaires ont largement le temps et la possibilité de déposer des amendements aux projets de lois gouvernementaux au stade de l'étude en commission ou de la présentation du rapport, comme dans le cas du projet de loi de finances où ils peuvent poser toutes sortes de questions d'ordre financier.

99. Enfin, avant que la Chambre ne se sépare à la fin de chaque session, une journée est consacrée à la discussion de la proposition de report, par suite des vacances parlementaires, des questions posées par les différents membres. Il peut s'agir de questions très importantes comme de questions insignifiantes.

100. Outre ces possibilités offertes aux parlementaires au sein de la Chambre elle-même, d'autres existent, depuis 1945, grâce au nouveau système de commissions. En 1966, par exemple, on comptait, à la Chambre, quarante-quatre commissions chargées d'études diverses.

101. Il existe, à la Chambre des communes, un système de commissions allant des « commissions

House", consisting of all the members of the House except the Speaker, to *ad hoc* select committees with ten to fifteen members.

102. In practice, there are four kinds of committee :

- (a) standing committees ;
- (b) select committees ;
- (c) private bill committees ; and
- (d) joint committees.

103. *Standing committees* have from twenty to fifty members, chosen so as to represent the relative strength of the different parties in the House. Their function is to take over bills for their committee stage.

104. *Select committees*, whose members are selected from all the members of the House, have no executive powers. They find out the facts of a case, examine witnesses, sift evidence and draw up reasoned conclusions. They usually make recommendations to the House but these recommendations may not be and frequently are not acted upon. However, their recommendations are public and therefore form a lever of which the Opposition can make very effective use if the government does not agree to hold a debate on them.

105. Recently, some select committees on special subjects and/or departments have been set up on the European model, as for example a committee on agriculture, one on education and one on science and technology. The future of these committees is at present under discussion, in particular the possibility of increasing their number, but they are generally regarded as representing an important parliamentary reform and certainly bring the British House of Commons more into line with the procedure of other parliaments of member countries of WEU.

106. There are also a number of *sessional select committees*, which are almost permanent bodies.

107. *Private bill committees* have four members and deal with the committee stage of private bills.

108. *Joint committees* are simply select committees of the House of Commons deputed to meet select committees of the Lords.

### VIII. The European Parliament

109. Under Rule 28 of the Rules of Procedure of the European Parliament, members may table a "*motion for a question*" which the Assembly transmits to (1) the High Authority, (2) the Commissions, (3) the Council. The motion is printed, circulated and referred to the appropriate committee.

110. Rules 44 and 45 concern questions put by members, and also petitions.

111. *Questions* may be *oral* or *written* and put to the same bodies as motions for questions. Written questions are published in the official journal of the EEC. Members may speak for ten minutes to their oral questions and if necessary put one or two supplementary questions.

112. Petitions within the framework of the activities of the Communities are referred to one of the three abovementioned bodies with the opinion of the committee concerned.

### IX. Conclusions

113. *Written questions* seem to be the easiest means of obtaining information from a Minister in a relatively short time (two to six weeks). If the question is accurately worded, there is a chance that the answer will be too. The difficulty is always that the question and answer are not in fact brought up during sittings of the parliament, and although they are printed in the various official reports, few members of parliament are able to read all the questions put every day. Your Rapporteur nevertheless considers that this method is the appropriate way to obtain information for the preparation of a report, as was the case for Documents 473 and 480, for instance.

114. *Oral questions* on the other hand are put during the sitting and are thus brought to the attention of all the members of parliament present. The Minister replies in the House and an increasing number of supplementary questions are being put by other members. Interesting debates have taken place during question time in the Bundestag and the House of Commons on recommendations of the WEU Assembly. Greater use should be made of this method in

réunissant l'ensemble de la Chambre », composées de tous les membres à l'exception du président (le *Speaker*), au petit comité ad hoc comprenant de dix à quinze membres.

102. En pratique, il existe quatre sortes de commissions :

- (a) les *standing committees* ;
- (b) les *select committees* ;
- (c) les *private bill committees* ; et
- (d) les *joint committees*.

103. Les *standing committees*, comprenant de vingt à cinquante membres élus proportionnellement au nombre de sièges occupés par chaque parti politique, doivent étudier les projets de loi et transmettre leurs conclusions à la Chambre.

104. Les *select committees* (dont les membres sont « sélectionnés » parmi tous les députés) n'ont pas de pouvoir de décision. Elles doivent chercher des précisions sur une situation donnée, entendre des témoins et préparer des conclusions. Elles peuvent adresser des recommandations à la Chambre, mais ne peuvent demander à ce que ces textes soient soumis à débat. Néanmoins, ces recommandations sont rendues publiques et constituent, de ce fait, un moyen de pression pour l'opposition si le gouvernement n'accepte pas de les utiliser comme base de débat.

105. Un certain nombre de *select committees* concernant des problèmes ou des ministères particuliers ont été récemment créés sur le modèle européen : une commission de l'agriculture, une commission de l'éducation, une commission de la science et de la technologie, par exemple. L'avenir de ces commissions fait actuellement l'objet de discussions, notamment la possibilité d'en accroître le nombre, mais on considère généralement qu'elles constituent une réforme parlementaire importante tendant à aligner la procédure de la Chambre des communes sur celle des autres parlements des pays membres de l'U.E.O.

106. Il existe également des *sessional select committees* qui sont des commissions quasi permanentes.

107. Les *private bill committees* comprennent quatre membres et étudient les propositions de lois des députés.

108. Les *joint committees* sont une forme de *select committees* des deux Chambres qui se réunissent conjointement.

### VIII. Le Parlement européen

109. Dans son article 28, le Règlement du Parlement européen donne la possibilité à ses représentants de déposer une « *proposition de question* » que l'Assemblée adressera à (1) la Haute Autorité, (2) aux commissions, (3) au Conseil. Cette proposition est imprimée, distribuée et renvoyée à la commission compétente.

110. Les articles 44 et 45 traitent des questions posées par les membres, ainsi que des pétitions.

111. Les *questions* peuvent être *orales* ou *écrites* et sont posées aux mêmes organes que les propositions de questions. Les questions écrites paraissent au Journal officiel de la C.E.E. ; les questions orales donnent droit au représentant de développer son sujet pendant dix minutes et, éventuellement, de poser une ou deux questions complémentaires.

112. Les pétitions, entrant dans le cadre des activités des Communautés, sont renvoyées, avec avis de la commission compétente, à un des trois destinataires mentionnés plus haut.

### IX. Conclusions

113. La méthode de la *question écrite* paraît être le moyen le plus facile d'obtenir un renseignement d'un ministre dans un délai assez court (deux à six semaines). Si la question est formulée d'une manière très précise, on peut espérer que la réponse sera précise elle aussi. La difficulté réside partout dans le fait que la question et sa réponse ne sont pas effectivement évoquées pendant les séances des parlements ; et bien qu'elles soient imprimées dans les différents journaux officiels, rares sont les parlementaires qui ont la faculté de lire quotidiennement l'ensemble des questions posées. Cependant, votre rapporteur est d'avis que cette méthode reste bonne pour obtenir des renseignements pour la préparation d'un rapport, comme cela a été le cas, par exemple, pour les Documents 473 et 480.

114. La *question orale*, par contre, se pose en séance et se trouve ainsi portée à la connaissance de tous les parlementaires présents. Le ministre y répond et, de plus en plus, des questions supplémentaires sont posées par d'autres parlementaires. Pendant l'heure consacrée, en Allemagne et en Angleterre, aux questions posées oralement au gouvernement, d'intéressants débats se sont tenus sur les recommandations de l'Assemblée de l'U.E.O. Cette méthode devrait être davantage

these two countries, where interpellations do not provide such a ready means.

115. *Interpellations* provide wider scope for developing the speaker's ideas. In Belgium, for instance, although the introductory speech may not last more than half an hour, unless the Senate decides otherwise, this allows ample time for dealing with questions concerning WEU, particularly as four other speakers may then speak for ten minutes each. Interpellations call

for considerable skill on the part of the delegation: they must come after the debate on the budget of the Ministry concerned, otherwise they may be lost in the more general debate; they require careful preparation — choice of the various authors and of the tabler, choice of matters to be raised in each speech — and the views of all the political groups must be taken into account.

utilisée dans ces deux pays où l'interpellation reste très difficile à manier.

115. L'*interpellation* permet de développer d'une manière beaucoup plus large les thèses de l'orateur. En Belgique, par exemple, l'exposé ne peut pas dépasser une demi-heure, sauf décision du Sénat ; ce temps est cependant largement suffisant pour traiter des questions concernant l'U.E.O., d'autant plus que quatre autres orateurs peuvent ensuite prendre la parole pendant

dix minutes chacun. L'interpellation demande beaucoup de doigté de la part de la délégation : elle doit s'effectuer après la discussion du budget du ministre intéressé, sinon elle risque de se perdre dans cette discussion plus générale ; elle demande une préparation minutieuse — choix des différents auteurs, choix de celui qui la dépose, choix des questions à soulever au cours des différentes interventions — et doit tenir compte des idées des différents groupes politiques.

## II. Action taken in the parliaments of member States in implementation of texts adopted by the Assembly

(submitted by Dame Joan Vickers, Rapporteur)

1. This 23rd report on action taken in the parliaments covers the period from May to end October 1969.

2. The table in Appendix III gives full details of the number of interventions on texts adopted since 1968. In comparison with former years (1965 : 80, 1966 : 98, 1967 : 98), 1968 shows a further increase : taking the February 1969 part-session as the second session for 1968, there was a total of 112 interventions. A total of 43 interventions so far for the year 1969 is also rather promising if one takes into account the date of the first part-session : June 1969, the summer recess, the governmental crises in France and Italy and the preparations for the general elections in Germany.

### A. Meetings of the Committee

3. During the June 1969 session of the Assembly, your Committee met on 16th, 18th and 19th June 1969. It considered the texts adopted during the session and selected Recommendations 181 (Prospects of scientific and technical co-operation — the evolution of European space activities), 184 (East-West relations), and 185 (Political implications of the Soviet intervention in the Mediterranean) and Resolution 42 (Creation of committees or study groups for European affairs in the parliaments of the European States) as being of most interest to members of parliament and topical enough for raising in their parliaments.

4. As usual, these texts were sent to all members of parliament of member States in their own language, together with a brief note on the session. In the Federal Republic of Germany, the WEU Delegation managed to have these texts and its own report printed as an official Bundestag document.

5. During the debate on the first half-yearly report of the Committee, several constructive ideas were put forward. It was pointed out that there tended to be a lack of contact between WEU and the public, a lack of interest in WEU among members of parliament who were not

members of the delegation to WEU and that sometimes those appointed as members of the Assembly of WEU were not always responsible for equivalent matters, i.e. foreign affairs and defence, in their home parliaments.

6. It was suggested that contacts with and knowledge of other countries might be improved by communicating, through the secretariat, information regarding "open days" at service headquarters, military units, etc., and the possibility of informal visits between the member countries being arranged on these occasions. Also some of WEU's more important documents should be translated into all the languages of the member States and questions drafted for members to ask in their parliaments.

7. WEU's future depends on its reputation and influence in Europe, and this means that its work must be more widely known and appreciated. Defence, economic affairs and other major political issues are crucial to the future of Europe but, unless the views and recommendations of WEU and its committees are fully known, they are not being fully recognised and their work does not produce the benefits that it should.

### B. Implementation of Resolution 39 on the WEU crisis

8. As could be expected, the subject of this resolution was discussed at great length in the parliaments of member countries.

9. In *Belgium*, the crisis was referred to by several members of the Chamber of Representatives during the debate on the budget of the Ministry for Foreign Affairs last February and March. Mr. Harmel, Minister for Foreign Affairs, stressed the need to combine the development and the enlargement of the European Communities since he considered these two aspects of the problem to be complementary. First, there should be better co-ordination of the foreign policies of the seven WEU member countries. To this end, the quarterly political consultations between the Ministers for Foreign Affairs of the

## II. Action entreprise dans les parlements des Etats membres pour assurer la mise en œuvre des textes adoptés par l'Assemblée

(présenté par Dame Joan Vickers, rapporteur)

1. Ce vingt-troisième rapport sur l'action entreprise dans les parlements couvre les mois de mai à octobre 1969.

2. Le tableau qui figure à l'annexe III donne le détail des interventions concernant les textes adoptés depuis 1968. Par rapport aux années précédentes (1965 : 80 ; 1966 : 98 ; 1967 : 98), 1968 marque encore un progrès : en effet, si l'on considère que la session de février 1969 était, en fait, la seconde session de 1968, il y a eu en tout 112 interventions. Le total de 43 interventions atteint jusqu'à présent pour l'année 1969 est, lui aussi, plutôt satisfaisant si l'on tient compte de la date de la première partie de session, juin 1969, des vacances d'été, des crises gouvernementales en France et en Italie et de la préparation des élections générales en Allemagne.

### A. Réunions de la commission

3. Pendant la première partie de la session, votre commission s'est réunie les 16, 18 et 19 juin. Elle a examiné les textes adoptés par l'Assemblée et retenu les Recommandations n° 181 (Perspectives de coopération scientifique et technique — L'évolution des activités européennes en matière spatiale), 184 (Les relations Est-Ouest), et 185 (Conséquences politiques de l'intervention soviétique en Méditerranée), ainsi que la Résolution n° 42 (Création de commissions ou groupes d'études des affaires européennes dans les parlements des Etats européens) comme étant les plus intéressantes pour les parlementaires et assez actuelles pour être examinées dans leurs parlements.

4. Comme d'habitude, ces textes ont été envoyés à tous les parlementaires des Etats membres dans leur propre langue, accompagnés d'une note succincte concernant la session. En République Fédérale d'Allemagne, la délégation à l'U.E.O. a réussi à les faire publier avec son propre rapport en tant que document officiel du Bundestag.

5. Lors de l'examen du premier rapport semestriel de la commission, plusieurs idées constructives ont été avancées. On a constaté qu'il existait souvent une absence de contact entre l'U.E.O. et le public, ainsi qu'un manque d'intérêt pour l'U.E.O. chez les parlementaires

qui n'y étaient pas délégués et que, parfois, les délégués eux-mêmes n'étaient pas chargés des mêmes questions, c'est-à-dire affaires étrangères et défense, dans leurs propres parlements.

6. Il a été suggéré qu'on pourrait améliorer les rapports avec les autres pays et la connaissance de leurs problèmes en diffusant, par l'intermédiaire du secrétariat, des renseignements concernant les « opérations porte ouverte » dans les états-majors, les unités militaires, etc., et la possibilité d'organiser en ces occasions des visites officieuses entre les pays membres. De même, il conviendrait que certains des documents les plus importants de l'U.E.O. soient traduits dans toutes les langues des Etats membres et que des questions soient préparées pour être posées par les délégués dans leurs propres parlements.

7. L'avenir de l'U.E.O. dépend de son renom et de son influence en Europe, et cela veut dire que ses travaux doivent connaître une plus large publicité et être mieux appréciés. La défense, les affaires économiques et les autres grandes questions politiques sont vitales pour l'avenir de l'Europe, mais si les vues et les recommandations de l'Assemblée et de ses commissions ne sont pas largement connues, il sera impossible d'en reconnaître pleinement la valeur et les travaux de l'organisation n'auront pas la résonance qu'ils méritent.

### B. Mise en œuvre de la Résolution n° 39 sur la crise de l'U.E.O.

8. Comme on pouvait s'y attendre, les parlements des Etats membres ont consacré beaucoup de temps à l'examen de cette résolution.

9. En Belgique, la crise a été évoquée par plusieurs membres de la Chambre des députés, lors de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères, aux mois de février et mars derniers. M. Harmel, Ministre des affaires étrangères, a souligné la nécessité de combiner le développement et l'élargissement de la Communauté européenne, ces deux aspects du problème étant, selon lui, complémentaires. Tout d'abord, il y aurait lieu d'organiser une meilleure coordination des politiques étrangères des sept pays membres de l'U.E.O. Dans ce but, les consultations politiques entre les ministres des affaires

Seven should be improved. Instead of the meetings being *a posteriori*, i.e. to inform each other of what had been done, it would be better to exchange information on intended action. On certain matters, the Seven should undertake not to take decisions in their respective countries before consulting each other.

10. In *France*<sup>1</sup>, questions have been put by MM. Abelin (14th February 1969) and Péronnet (20th March, 4th April and 30th June). On 29th March 1969<sup>2</sup>, Mr. Debré, then Minister for Foreign Affairs, answered Mr. Abelin with an historical review of the crisis, and said that the French Government, together with the other member States of the EEC, was continuing its work to strengthen the Communities. On 2nd August, Mr. Schumann, the present Minister for Foreign Affairs gave a fairly substantial answer<sup>3</sup> to the question put by Mr. Péronnet indicating the willingness of the French Government to resume its place in the WEU Council under certain conditions. He said that the French had continued to play a full part in the activities of the WEU Assembly, the Agency for the Control of Armaments and the Standing Armaments Committee.

11. In *Italy*<sup>4</sup>, the Minister for Foreign Affairs, Mr. Nenni, made a declaration on 25th February 1969 during a debate in the Italian Senate on the budget of the defence ministry. He said that Italy would refuse to bow to the veto, but was prepared to discuss the matter again at the next meeting of the WEU Council of Ministers. It intended to continue the work of intensifying political co-operation in the framework of WEU wherever possible.

12. Mr. Thorn, the *Luxembourg* Minister for Foreign Affairs, spoke<sup>5</sup> in the Chamber on 12th March 1969. He was happy to hear that the French Government intended to respect scrupulously the spirit and the letter of the Rome and Paris Treaties. In his opinion, Europe's paralysis

would last until the countries agreed on the political aims of the future organisation of our continent. The first step to break the deadlock in Europe seemed to be the resumption of the political dialogue between the European governments concerned.

13. In *Germany*, oral questions<sup>1</sup> were put by MM. Bauer and Ertl on 28th February 1969. Mr. Jahn, Parliamentary Secretary of State for Foreign Affairs, explained fully the origins of the crisis and gave the German view on the interpretation of Article VIII of the Brussels Treaty. Nevertheless, the government proposed that this article as a whole be revised so as to find an interpretation on which everyone could agree as far as possible. What the government wanted above all was to give new life to WEU and make greater use of the possibilities it offered for closer political co-operation, starting as pragmatically as possible in the foreign policy field.

14. A debate<sup>2</sup> on foreign policy was held in the *Netherlands* from 25th to 27th February 1969. Mr. Luns declared that the countries whose ambassadors had met in London on 14th February had never intended to use the improved system of political consultations in the framework of WEU to cover negotiations for the United Kingdom's accession to the EEC. The Brussels Treaty would remain valid even if there were no Council meetings.

15. In the *United Kingdom*, after questions<sup>3</sup> put by Mr. Dodds-Parker and Mr. Wingfield Digby, a debate<sup>4</sup> was held in the House of Commons on Anglo-French relations. Sir Alec Douglas-Home and MM. Silkin, Edelman, Fraser and Peel spoke on the WEU crisis, and Mr. Stewart, Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs, explained the British point of view. On 24th March 1969, Mr. St. John-Stevas asked<sup>5</sup> the government to indicate the British policy in relation to future meetings

1. See Collected Texts 12, pages 7 and 8.

2. See Collected Texts 12, page 7.

3. See Collected Texts 13, page 4.

4. See Collected Texts 12, pages 23-24.

5. See Collected Texts 12, pages 25-27.

1. See Collected Texts 12, pages 17-19.

2. See Collected Texts 12, pages 29-30.

3. See Collected Texts 12, page 41.

4. See Collected Texts 12, page 42.

5. See Collected Texts 12, page 46.



étrangères des Sept, tous les trois mois, devraient être améliorées. Au lieu de donner un caractère a posteriori à ces réunions, c'est-à-dire de s'informer sur ce qui a été fait, il vaudrait mieux qu'on s'informe mutuellement sur ce qu'on a l'intention de faire. Il faudrait que les Sept, sur certaines matières, prennent l'engagement de ne pas prendre, dans chacun des Etats, de décision avant de s'être consultés.

10. En *France*<sup>1</sup>, des questions ont été posées à l'Assemblée nationale par MM. Abelin (le 14 février 1969) et Péronnet (le 20 mars, le 4 avril et le 30 juin). Le 29 mars 1969<sup>2</sup>, M. Debré, alors Ministre des affaires étrangères, a répondu à M. Abelin en faisant l'historique de la crise et il a déclaré que le gouvernement français, ainsi que les autres Etats membres de la C.E.E., poursuivait ses efforts pour renforcer les Communautés. Le 2 août, M. Schumann, actuellement Ministre des affaires étrangères, a répondu de façon assez substantielle<sup>3</sup> à la question de M. Péronnet en indiquant que le gouvernement français était disposé à reprendre sa place au Conseil de l'U.E.O. à certaines conditions. Il a déclaré que la France continuait à participer pleinement aux activités tant de l'Assemblée de l'U.E.O., que de l'Agence pour le Contrôle des Armements et du Comité Permanent des Armements.

11. En *Italie*<sup>4</sup>, le ministre des affaires étrangères, M. Nenni, a fait une déclaration le 25 février 1969 à l'occasion d'un débat au Sénat sur le budget du ministère de la défense. Il a indiqué que l'Italie refusait de se conformer à la politique du veto, mais qu'elle était disposée à réexaminer la question lors de la prochaine réunion du Conseil des Ministres de l'U.E.O. et qu'elle avait l'intention de continuer sur la voie de l'intensification de la coopération politique dans le cadre de l'U.E.O. chaque fois que la chose serait possible.

12. Au *Luxembourg*, M. Thorn, Ministre des affaires étrangères, a déclaré dans un discours<sup>5</sup> devant la Chambre des députés, le 12 mars 1969, qu'il était heureux d'apprendre que le gouvernement français entendait respecter scrupuleusement l'esprit et la lettre des Traités de Rome et

de Paris et qu'à son avis, la paralysie de l'Europe durerait aussi longtemps que les pays qui la composent ne s'accorderaient pas sur les finalités politiques de l'organisation future de notre continent. La reprise du dialogue politique entre gouvernements européens intéressés pouvait paraître comme le premier pas permettant à l'Europe de sortir de l'impasse.

13. En *Allemagne*, répondant aux questions orales<sup>1</sup> posées au Bundestag par MM. Bauer et Ertl, le 28 février 1969, M. Jahn, Secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères, a expliqué en détail les origines de la crise et fait connaître les vues de l'Allemagne sur l'interprétation de l'article VIII du Traité de Bruxelles. Il a proposé, néanmoins, une révision d'ensemble de cet article afin d'arriver à une interprétation sur laquelle, autant que possible, tout le monde puisse s'entendre. Ce que le gouvernement fédéral veut avant tout, c'est qu'on ranime l'U.E.O. et qu'on utilise davantage pour une collaboration politique plus étroite les possibilités qu'elle offre, en commençant, de façon aussi pragmatique que possible, par le domaine de la politique étrangère.

14. Aux *Pays-Bas*, un débat<sup>2</sup> de politique étrangère s'est déroulé à la Deuxième Chambre du 25 au 27 février 1969. M. Luns a déclaré que les pays dont les ambassadeurs s'étaient réunis à Londres le 14 février n'avaient jamais eu l'intention d'utiliser le système amélioré de consultation politique dans le cadre de l'U.E.O. pour couvrir des négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. Il a ajouté que le Traité de Bruxelles restait valable même s'il n'y avait pas de réunions du Conseil.

15. Au *Royaume-Uni*, à la suite des questions<sup>3</sup> posées par M. Dodds-Parker et M. Digby, un débat<sup>4</sup> s'est tenu à la Chambre des communes sur les relations franco-britanniques. Sir Alec Douglas-Home, MM. Silkin, Edelman, Fraser et Peel ont évoqué la crise de l'U.E.O. et M. Stewart, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth, a exposé le point de vue britannique. Le 24 mars 1969, M. St. John-Stevas a demandé<sup>5</sup> au gouvernement de faire connaître la politique britannique à l'égard des

1. Voir Recueil de Textes n° 12, pages 7 et 8.  
2. Voir Recueil de Textes n° 12, page 7.  
3. Voir Recueil de Textes n° 13, page 4.  
4. Voir Recueil de Textes n° 12, pages 23-24.  
5. Voir Recueil de Textes n° 12, pages 25-27.

1. Voir Recueil de Textes n° 12, pages 17-19.  
2. Voir Recueil de Textes n° 12, pages 29-30.  
3. Voir Recueil de Textes n° 12, page 41.  
4. Voir Recueil de Textes n° 12, page 42.  
5. Voir Recueil de Textes n° 12, page 46.

of the WEU Council. Mr. Stewart said that he intended to make full use of WEU for the purpose set out in the revised Brussels Treaty of "promoting unity and encouraging the progressive integration of Europe". He had not at all the impression that the organisation was being brought to a standstill.

16. On 25th April 1969, Dame Joan Vickers asked<sup>1</sup> the Minister what action he intended to take with regard to the situation. Mr. Mulley, Minister of State, said that the nomination of Lord Chalfont as the United Kingdom's Permanent Representative indicated the importance the government attached to the process of consultation.

17. Finally, Mr. Griffiths (on 28th April) and Mr. Digby (on 5th May 1969) asked<sup>2</sup> what progress had been made to end the crisis. Mr. Stewart, Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs, expressed the hope that the French Government would soon be represented again at the Council meetings and indicated that Great Britain's aim was to harmonise policies (between the member States) to the fullest possible extent.

18. It will of course never be known how far these interventions helped to iron out the difficulties between the Council and one of the member countries, but your Rapporteur feels that, at the very least, the opportunities used by parliamentarians provided a valuable means of expressing the anxieties felt by members about the continuing crisis on the one hand, and on the other, furnished governments with suitable occasions on which to clarify and explain their attitudes to the problem.

### C. Implementation of Resolution 42

19. This resolution called for, first, the creation of a Committee for European Affairs, or — when this was not possible because of the Constitution or Rules of Procedure — one (or several) study groups for European affairs.

20. Your committee decided to propose that meetings of each national delegation should be

held to discuss these matters and to recommend the tabling of motions accordingly.

21. In *Germany*, the foreign policy group of the Social-Democrat Party (SPD) has formed a study group for European policy to exchange ideas on European problems in general, and also to consider the specific problems being discussed in the Bundestag or in one or other of the delegations to European assemblies.

22. These meetings are convened from time to time and are attended by the German Social-Democrat Delegates to the various European assemblies. The meetings are also open to all SPD members of the Bundestag. In this forum, the Social-Democrat members of the Assemblies of WEU and the Council of Europe can exchange views with the members of the European Parliament and plan joint action. Specific questions can be dealt with here in far greater detail than in the overall foreign policy group or in the meetings of the full political group.

23. The study group has its own permanent secretariat which edits its information paper *Europa-Nachrichten*. This is primarily designed for internal use within the political group. However, it is also sent to the press, the European organisations, etc.

24. In the *United Kingdom*, also, the experiment has been started of holding meetings of the Delegation, and of the Labour Party Group on the Delegation, in between sessions of the Assemblies of WEU and of the Council of Europe. It is hoped that these meetings will help to stimulate action at Westminster on the texts adopted by the Assemblies.

25. Resolution 42 of the Assembly also called for a half-yearly, or yearly, report by the governments of all the member States on the activities of WEU. With regard to this proposal, the Committee decided that in countries where this was not yet the practice another motion should be tabled by present and former members of the delegation and possibly other members of parliament, calling for such a report.

1. See Collected Texts 13, pages 11-12.

2. See Collected Texts 13, pages 12-13.

prochaines réunions du Conseil de l'U.E.O. M. Stewart a répondu qu'il se proposait de faire plein usage de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'objectif défini dans le Traité de Bruxelles révisé qui est de « promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe » et qu'il n'avait nullement l'impression que cette organisation était amenée au point mort.

16. Le 25 avril 1969, Dame Joan Vickers a demandé<sup>1</sup> au secrétaire d'Etat quelle initiative il envisageait de prendre compte tenu de la situation. M. Mulley, Ministre d'Etat, a répondu que la nomination de Lord Chalfont aux fonctions de représentant permanent du Royaume-Uni montrait l'importance que le gouvernement attachait à cette procédure de consultation.

17. Enfin, M. Griffiths (le 28 avril) et M. Digby (le 5 mai 1969) ont demandé<sup>2</sup> quels progrès avaient été réalisés vers la solution de la crise. M. Stewart, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et au Commonwealth, a exprimé l'espoir que le gouvernement français serait bientôt à nouveau représenté aux réunions du Conseil et il a indiqué que l'objectif de la Grande-Bretagne était d'harmoniser les politiques (des Etats membres) dans toute la mesure du possible.

18. On ne saura jamais, bien entendu, dans quelle mesure ces interventions auront permis d'aplanir les difficultés qui ont surgi entre le Conseil et l'un des pays membres, mais votre rapporteur estime qu'elles auront largement contribué, tout au moins, à faire connaître l'anxiété ressentie par les membres de l'Assemblée devant la prolongation de la crise, tout en offrant aux gouvernements l'occasion de préciser et d'expliquer leur attitude.

### C. Mise en œuvre de la Résolution n° 42

19. Cette résolution demandait, d'abord, la création d'une commission des affaires européennes ou, quand la constitution ou le règlement l'interdisait, d'un ou de plusieurs groupes d'étude des affaires européennes.

20. Votre commission a décidé de proposer la réunion de chaque délégation nationale, afin d'y

discuter de ce problème et de recommander le dépôt de motions en conséquence.

21. En *Allemagne*, le groupe de politique étrangère du parti social-démocrate (S.P.D.) a formé un groupe d'étude sur la politique européenne pour favoriser les échanges de vues sur les problèmes européens en général, et étudier en même temps les problèmes particuliers examinés au Bundestag ou dans l'une ou l'autre des délégations aux assemblées européennes.

22. Ces réunions sont convoquées de temps à autre et les délégués sociaux-démocrates allemands aux diverses assemblées européennes y participent. Elles sont également ouvertes à tous les membres S.P.D. du Bundestag. Dans ce cadre, les sociaux-démocrates appartenant aux assemblées de l'U.E.O. et du Conseil de l'Europe peuvent échanger leurs vues avec les membres du Parlement européen et envisager une action commune. Les questions particulières peuvent y être traitées d'une façon beaucoup plus approfondie que dans les réunions du groupe de politique étrangère ou dans celles du groupe politique proprement dit.

23. Le groupe d'étude dispose d'un secrétariat permanent qui publie un document d'information intitulé *Europa-Nachrichten*, essentiellement destiné à une diffusion interne au sein du groupe politique, mais qui, néanmoins, est également envoyé à la presse, aux organisations européennes, etc.

24. Au *Royaume-Uni*, on a commencé également à tenir, à titre expérimental, des réunions de la délégation et du groupe travailliste au sein de la délégation, dans l'intervalle des sessions des assemblées de l'U.E.O. et du Conseil de l'Europe. On espère que la mise en œuvre, à Westminster, des textes adoptés par l'Assemblée en sera stimulée.

25. La Résolution n° 42 de l'Assemblée demandait également que les Etats membres présentent un rapport semestriel, ou annuel, sur les activités de l'U.E.O. A cet égard, la commission a décidé que, dans les pays où la pratique n'était pas encore établie, une motion serait déposée par les membres actuels et anciens de la délégation et, éventuellement, par d'autres parlementaires, pour réclamer un rapport de ce genre.

1. Voir Recueil de Textes n° 13, pages 11-12.

2. Voir Recueil de Textes n° 13, pages 12-13.

## APPENDIX I

*Visits to the parliaments of member States*

22nd February 1963	Paris (National Assembly)
10th October 1963	Rome (Chamber of Deputies)
11th-12th November 1964	Bonn (Bundestag)
28th-29th April 1965	The Hague (First and Second Chambers)
15th-16th December 1965	Brussels (Senate)
31st October- 1st November 1966	London (House of Lords and House of Commons)
23rd-24th November 1967	Berlin (Berlin Senate)
2nd-3rd April 1968	Luxembourg (Chamber of Deputies)
26th-27th March 1969	Rome (Chamber of Deputies)
27th-28th October 1969	Paris (National Assembly)
mid-April 1970	Bonn (Bundestag)

## ANNEXE I

*Visites aux parlements des Etats membres*

22 février 1963	Paris (Assemblée nationale)
10 octobre 1963	Rome (Camera dei Deputati)
11-12 novembre 1964	Bonn (Bundestag)
28-29 avril 1965	La Haye (Chambre et Sénat)
15-16 décembre 1965	Bruxelles (Sénat)
31-octobre- 1 <sup>er</sup> novembre 1966	Londres (Chambre des Lords et Chambre des communes)
23-24 novembre 1967	Berlin (Sénat de Berlin)
2-3 avril 1968	Luxembourg (Chambre des Députés)
26-27 mars 1969	Rome (Camera dei Deputati)
27-28 octobre 1969	Paris (Assemblée nationale)
mi-avril 1970	Bonn (Bundestag)

## APPENDIX II — ANNEXE II

*Table of action in the parliaments of member countries  
(Totals by country for each part-session and averages)*

*Tableau concernant les interventions dans les parlements des pays membres  
(Totaux par pays par partie de session et moyennes)*

Recommendations adopted in Recommandations adoptées en	Member countries — Pays membres							Total Totaux
	Belgium Belgique	France	Italy Italie	Luxembourg	Netherlands Pays-Bas	Fed. Rep. of Germany Rép. Féd. d'Allemagne	United Kingdom Royaume-Uni	
1956 II	0	0	0	0	0	3	0	3
1957 I	4	0	0	0	5	1	2	12
1957 II	0	0	0	0	0	0	0	0
1958 I	2	0	0	0	4	3	0	9
1958 II	0	0	0	0	0	0	3	3
1959 I	0	0	0	0	0	4	0	4
1959 II	0	0	0	0	0	5	0	5
1960 I	0	3	0	0	0	1	1	5
1960 II	3	9	8	0	3	1	0	24
1961 I	0	2	3	0	5	0	0	10
1961 II	0	0	0	0	1	0	0	1
1962 I	0	0	3	0	3	2	6	14
1962 II	2	4	3	2	0	2	4	17
1963 I	0	0	2	1	0	7	3	13
1963 II	0	0	20	0	2	6	0	28
1964 I	3	0	3	0	4	6	2	18
1964 II	1	14	8	1	1	3	0	28
1965 I	0	7	12	0	0	5	10	34
1965 II	0	4	12	0	5	7	18	46
1966 I	2	11	12	1	3	8	16	53
1966 II	0	1	37	0	1	4	2	45
1967 I	9	5	18	2	4	8	9	55
1967 II	5	4	11	0	2	14	7	43
1968 I	2	3	19	0	9	12	21	66
1968 II	0	5	3	1	7	6	24	46
1969 I	7	3	1	0	4	0	28	43
Total	40	75	175	8	63	108	156	625
Annual average per country over 13 years Moyenne annuelle par pays sur 13 ans	3.07	5.77	13.46	0.61	4.85	8.31	12	6.87

## APPENDIX III — ANNEXE III

*Table of interventions (debates, questions, replies, etc.) on texts adopted since October 1968*

*Tableau concernant les interventions (débats, questions, réponses, etc.) relatives aux textes adoptés depuis octobre 1968*

Session	Recommendation Rec. n°	Transmitted to parliaments Transmis aux parlements	Belgium Belgique	France	Italy Italie	Luxembourg	Netherlands Pays-Bas	Fed. Rep. of Germany Rép. Féd. d'Allemagne	United Kingdom Royaume-Uni	Total Totaux	Total for each part-session Totaux par partie de session
Oct. 1968	166	x			2			2		4	
	167									—	
	168				2					2	
	169	x			2			2		4	
	170				1				2	5	
	171									—	
	172	x				1			2	3	
	173									—	
	174	x				2		2		4	
	175					4			2	6	
	176							3	6	9	
	Rés. 36									—	
	Rés. 37	x				2		1	2	2	7
Rés. 38	x				2					2	
Other action in 1968 Interventions diverses en 1968			2	2			5	4	7	20	66
Feb. Fév. 1969	177				2				8	10	
	178								—	—	
	179	x			1				2	3	
	Rés. 39	x				1	7	6	14	33	
Rés. 40								—	—	46	
June Juin 1969	180									—	
	181	x	4	2					9	15	
	182									—	
	183									—	
	184	x							5	5	
	185								2	2	
	186								2	2	
Rés. 41									—		
Rés. 42	x								—		
Other action in 1969 Interventions diverses en 1969			3	1	1		4		10	19	43

*Replies of the Council to Recommendations 180 to 186*

---

**RECOMMENDATION 180**<sup>1</sup>

*on the political activities of the Council of Ministers —  
Reply to the Fourteenth Annual Report of the Council*<sup>2</sup>

---

The Assembly,

Approving the Council's decision to persevere in its aim of concerting the policies of its members, both internally within the WEU grouping and externally;

Regretting the absence of France from the Council's latest deliberations;

Welcoming the wish expressed by the Council to improve its relations with the Assembly and its communications to the Assembly;

Noting that the annual report of the Council for 1968 marks some progress in achieving this aim;

Regretting however that in some important respects the Council has fallen short of this purpose, especially in relation to passages of the Council report dealing with external relations,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

1. Strengthen its endeavour to obtain a European consensus leading to European action within the framework of the WEU Council on all matters of common concern;
2. Offer a cordial invitation to France to return to its meetings;
3. Make provision for the convening of emergency meetings by interested members;
4. Ensure that, whenever appropriate, joint statements are made in order to affirm the concerted position of Council members, keep the Assembly better informed of the positions adopted by the Council and communicate to the Assembly documents relating to questions discussed.

---

1. Adopted by the Assembly on 17th June 1969 during the First Part of the Fifteenth Ordinary Session (2nd Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Edelman on behalf of the General Affairs Committee (Document 479).



**Réponses du Conseil aux Recommandations n<sup>os</sup> 180 à 186**

---

**RECOMMANDATION n<sup>o</sup> 180 <sup>1</sup>****sur les activités politiques du Conseil des Ministres —  
Réponse au Quatorzième rapport annuel du Conseil <sup>2</sup>**

---

L'Assemblée,

Approuvant la décision du Conseil de persévérer dans son intention d'harmoniser les politiques de ses membres, en ce qui concerne aussi bien leurs relations réciproques que leurs relations avec le reste du monde ;

Regrettant l'absence de la France lors des dernières délibérations du Conseil ;

Se félicitant du vœu exprimé par le Conseil d'améliorer ses relations avec l'Assemblée ainsi que les informations qu'il lui transmet ;

Notant que le rapport annuel du Conseil pour 1968 marque un certain progrès dans ce sens ;

Mais regrettant que, sur certains points importants, le Conseil n'ait pas atteint l'objectif qu'il s'était fixé, notamment dans les fractions du rapport du Conseil traitant des relations extérieures,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. D'accentuer ses efforts afin de parvenir à une harmonisation des positions européennes des Etats membres, dans le cadre du Conseil de l'U.E.O., conduisant à une action concertée sur tous les sujets d'intérêt commun ;
2. D'inviter cordialement la France à participer de nouveau à ses réunions ;
3. De prévoir une procédure permettant la convocation de réunions d'urgence par les membres intéressés ;
4. De faire en sorte que, chaque fois que ce sera opportun, des déclarations communes soient publiées afin d'affirmer l'attitude concertée des membres du Conseil, de mieux informer l'Assemblée des positions du Conseil et de lui communiquer les documents relatifs aux questions traitées.

---

1. Adoptée par l'Assemblée le 17 juin 1969 au cours de la première partie de la Quinzième session ordinaire (2<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Edelman au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 479).

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**

***to Recommendation 180***

---

1. Since their ministerial meeting in Luxembourg, the Council have held very thorough consultations on those developments in international policy of concern to the countries of Western Europe. This has been a part of the process of seeking to take concerted action whenever appropriate. These promising efforts will be unremittingly sustained.

2. The Chairman-in-Office of the Council has conveyed to the French Government the earnest desire expressed by all delegations at the June ministerial meeting that France should resume her place in the Council.

3. As regards point 3 of the Recommendation, the Council are convinced that, in view of the uninterrupted presence of permanent representatives in London, a Council meeting could be convened at very short notice, should such a need be felt and expressed by interested members.

4. While taking into account the danger that the practice of issuing communiqués and statements might have an adverse effect on the spontaneity of discussions, the Council will keep in mind the possibility of informing the Assembly, as early as practicable, of the scope of their political consultations.

---

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 7th October 1969.

**RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>****à la Recommandation n° 180**

1. Depuis sa réunion ministérielle à Luxembourg, le Conseil a consacré des consultations approfondies aux développements de la politique internationale qui présentaient un intérêt pour les pays de l'Europe occidentale. Ces travaux se sont inscrits dans la recherche de lignes de conduite harmonisées chaque fois que le sujet y donnait lieu. Ces efforts prometteurs seront poursuivis sans relâche.
2. Le Président du Conseil en exercice s'est fait l'interprète auprès du gouvernement français du vif souhait partagé par toutes les délégations à la réunion ministérielle du mois de juin de voir la France reprendre son siège au Conseil.
3. En ce qui concerne le paragraphe 3 de la recommandation, le Conseil est convaincu que, grâce à la présence ininterrompue de représentants permanents à Londres, une réunion du Conseil pourrait, si le besoin en est ressenti et exprimé par les membres intéressés, être convoquée dans les plus courts délais.
4. Tout en ayant égard au risque que l'usage de faire des communiqués ou des déclarations puisse nuire à la spontanéité des échanges de vues, le Conseil restera attentif aux possibilités de mettre le plus tôt possible l'Assemblée au courant de la portée de ses consultations politiques.

---

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 7 octobre 1969.

**RECOMMENDATION 181 <sup>1</sup>**

***on the prospects of scientific and technical co-operation***

***The evolution of European space activities <sup>2</sup>***

---

The Assembly,

Convinced that technological co-operation between the member countries is essential for the prosperity, security and even survival of Europe;

Regretting that only too often this co-operation is considered as being subsidiary to national foreign policies;

Aware of the convergence of all major fields of advanced technology and the cumulative effects and costly consequences of the crises in the European space organisations to date;

Conscious of the need for European agreement on a detailed and specific text for the draft Final Arrangements for the INTELSAT negotiations in November 1969,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

1. Appeal to the governments of member countries to give higher priority than heretofore to technological co-operation in all fields of advanced technology;

2. Promote

(a) speedy action on the recommendations of the Aigrain Group and of the Committee of Senior Officials of the European Space Conference, and liaison between the two;

(b) the convening of a conference of CETS to agree on a comprehensive range of draft Final Arrangements for the INTELSAT negotiations, assuring useful and profitable tasks for the European space organisations in the field of telecommunications by satellite;

(c) the full participation of all member countries in the establishment of an International Institute of Science and Technology;

(d) collaboration between European and American space organisations to develop the use of satellite television systems for assisting countries in the process of development.

---

1. Adopted by the Assembly on 17th June 1969 during the First Part of the Fifteenth Ordinary Session (2nd Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Flämig on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions (Document 473).

## RECOMMANDATION n° 181 <sup>1</sup>

### *sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique*

#### *L'évolution des activités européennes en matière spatiale <sup>2</sup>*

L'Assemblée,

Persuadée que la coopération technologique entre les pays membres est une condition essentielle de la prospérité, de la sécurité et même de la survie de l'Europe ;

Regrettant que cette coopération n'ait été que trop souvent considérée comme accessoire par rapport aux politiques étrangères nationales ;

Consciente de l'interdépendance des principaux secteurs des technologies de pointe, ainsi que des effets cumulatifs et des conséquences onéreuses des crises qui ont éclaté au sein des organisations spatiales européennes ;

Estimant qu'il est nécessaire que les pays européens s'entendent sur une rédaction précise et détaillée des projets d'Accords définitifs qui seront examinés lors des négociations de l'INTELSAT en novembre 1969,

#### RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'inviter les gouvernements des pays membres à s'attacher, plus que dans le passé, à coopérer dans tous les secteurs des technologies de pointe ;

2. De promouvoir

(a) la mise en œuvre rapide des recommandations du Groupe Aigrain et du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence Spatiale Européenne et l'établissement d'une liaison entre les deux organes ;

(b) la convocation d'une conférence de la C.E.T.S. en vue de l'adoption d'une gamme complète de projets d'Accords définitifs qui seront examinés lors des négociations de l'INTELSAT, afin d'assurer aux organisations spatiales européennes des tâches utiles et rentables dans le domaine des télécommunications par satellites ;

(c) la pleine participation de tous les pays membres à la création d'un institut international de science et de technologie ;

(d) la collaboration entre les organisations spatiales européennes et américaines pour la réalisation d'un programme d'aide aux pays sous-développés mettant en œuvre un système de télévision par satellites.

1. Adoptée par l'Assemblée le 17 juin 1969 au cours de la première partie de la Quinzième session ordinaire (2<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Flämig au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale (Document 473).

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
**to Recommendation 181**

---

1. The Council have noted with interest Recommendation 181 on the prospects of scientific and technical co-operation in Europe and the evolution of European space activities.

Like the Assembly, they are aware of the very great importance for Europe of co-operation among member countries in all fields of advanced technology. They too hope that the governments of member countries will make even more determined efforts than in the past to further this co-operation.

2. (a) The Council are convinced of the need to follow up positively, as far as possible, the report prepared by the Aigrain Group and the recommendations of the Committee of Senior Officials of the European Space Conference, at the earliest opportunity.

The report of the Aigrain Group ("scientific and technical research policy" working group of the medium-term Economic Policy Committee of the European Communities) has emphasised the opportunities and the value to European countries of scientific and technical co-operation in the seven sectors proposed in the EEC Council Resolution of 31st October 1967 (data processing, telecommunications, the development of new methods of transport, oceanography, metallurgy, nuisances and meteorology). The working group's proposals include studies and industrial development measures as well as the setting up of joint services.

The effect of these proposals for co-operation would be a considerable strengthening of ties between the Six and possibly with other European countries.

Most of the proposals have the advantage of being useful in the short term, of not involving great expenditure and of leading, in the long term, to programmes of wider scope. Moreover, these studies open the door to co-operation with other countries, in particular Great Britain.

The Council of Ministers of the Six held a preliminary exchange of views on this report at their Luxembourg meeting on 30th June 1969 and it was agreed that :

- (i) The Council would ask all delegations to determine their position regarding the Aigrain report as quickly as possible ;
- (ii) The Committee of permanent representatives (Coreper) should continue active study of the report by "sectors" rather than by "measures" and should establish clear priorities thereon ; it should have the report studied by the Committee of Senior Officials in conformity with the Council Resolution of 31st October 1967 with a view to seeing what co-operation was possible with other countries ;
- (iii) Coreper would study the list of European countries to which the Aigrain report could be sent, in the light of opinions expressed during the meeting.

A firm time-table was drawn up for this procedure :

- The meeting of senior officials was to be held, on the initiative of the Chairman, before 15th July 1969. It took place on 9th July ;
- The Coreper report was to be submitted by 1st October 1969. It was in fact submitted on 28th October.

---

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 5th November 1969.

## RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>

### à la Recommandation n° 181

---

1. Le Conseil a pris note avec intérêt de la Recommandation n° 181 sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique en Europe et sur l'évolution des activités européennes en matière spatiale.

Il est conscient, tout comme l'Assemblée, de l'extrême importance que revêt pour l'Europe la coopération des pays membres dans tous les secteurs des technologies de pointe. Il souhaite lui aussi que les gouvernements des pays membres fassent, encore plus que dans le passé, des efforts déterminés pour faire progresser efficacement cette coopération.

2. (a) Le Conseil est convaincu de la nécessité de donner le plus tôt possible, et dans toute la mesure du possible, une suite concrète au rapport rédigé par le Groupe Aigrain et aux recommandations du Comité de hauts fonctionnaires de la Conférence Spatiale Européenne.

Le rapport du Groupe Aigrain (groupe de travail « politique de la recherche scientifique et technique » du Comité de politique économique à moyen terme des Communautés européennes) a mis en lumière les possibilités et l'intérêt qu'il y a pour les pays européens d'établir une coopération scientifique et technique dans les sept secteurs retenus dans la résolution du Conseil de la C.E.E. du 31 octobre 1967 (informatique, télécommunications, nouveaux moyens de transport, océanographie, métallurgie, nuisances, météorologie). Les propositions du Groupe comportent des études et des actions de développement industriel, ainsi que la création de services communs.

Ces propositions de coopération auraient pour effet de renforcer considérablement la cohésion entre les Six et peut-être aussi les liens avec d'autres pays européens.

Les projets proposés, pour la plupart, ont le mérite d'être utiles à court terme, de ne pas entraîner des dépenses considérables et de déboucher à plus longue échéance sur des programmes de plus grande envergure. En outre, ces études ouvrent la porte à une coopération avec les pays tiers, et en particulier la Grande-Bretagne.

Le Conseil des Ministres des Six a eu un premier échange de vues au sujet de ce rapport lors de sa session du 30 juin 1969 à Luxembourg et il a été convenu que :

- (i) Le Conseil demande à toutes les délégations de prendre position le plus rapidement possible sur le rapport Aigrain.
- (ii) Le Comité des représentants permanents (Coreper) continuera activement d'examiner le rapport par « secteurs » et non plus par « actions » et établira des priorités claires à ce sujet ; il fera examiner le rapport par le Comité des hauts fonctionnaires, tel que prévu par la résolution du Conseil du 31 octobre 1967, en vue de tirer les conclusions pour la coopération éventuelle avec les pays tiers.
- (iii) Le Coreper examinera la liste des pays européens susceptibles de se voir adresser le rapport Aigrain, à la lumière des points de vue évoqués au cours de la réunion.

Un calendrier précis a été élaboré pour cette procédure :

- La réunion des hauts fonctionnaires devait se tenir, à la diligence de la présidence, avant le 15 juillet 1969. Elle a eu lieu le 9 juillet.
- Le dépôt du rapport du Coreper devait intervenir au 1<sup>er</sup> octobre 1969. Ce rapport a été effectivement déposé le 28 octobre.

---

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 5 novembre 1969.

Some of the scientific and technical co-operation proposals between European countries relate to the space field, and particularly to telecommunications and meteorology.

As is well known, within the unified space organisation for which the European Space Conference instructed its Committee of Senior Officials to lay the foundations, it is provided that a programme of application satellites will be included in the "minimum programme" in which all members of the future organisation will participate.

It is therefore important to co-ordinate the space activities proposed in the Aigrain report with the work of the senior officials of the ESC.

2. (b) The European Space Conference, which held its third session in Bad Godesberg on 13th and 14th November 1968, in its Resolution 3, approved the recommendations made by CETS for negotiations on the definitive INTELSAT arrangement and the participation of European States in a definitive satellite telecommunications system. On behalf of their governments, the Ministers undertook that national delegations would receive the necessary instructions for their implementation. These recommendations sought particularly to ensure that European space organisations and industry would have useful and viable tasks to perform within the field of telecommunications by satellite. They defined the scope of services to be provided in implementation of the definitive system and laid down expressly that the arrangement to be concluded in place of the existing interim régime should protect the interests of all participants and, to this end, avoid monopoly situations and leave open the possibility of setting up national and regional systems.

The INTELSAT intergovernmental conference held its first meeting at Washington from 24th February to 21st March 1969.

Various positions were put forward, but the major problems, including that of compatibility of satellites with the world-wide system, management, supplies, etc., have not yet been fully negotiated.

The second meeting has been arranged for early 1970.

In the meantime, a preparatory committee open to all participants in the conference, has been working since 23rd June 1969; its task is to produce a draft agreement.

During the session of February and March last and the meetings of the preparatory committee, delegations of the CETS countries have met very frequently in order to maintain their unity of views and of action.

It is to be feared that the preparatory committee will not be able to harmonise all points of view on the various problems and consequently the draft treaty to be submitted to the conference will contain numerous variants for certain articles, reflecting the different positions; it would therefore certainly be desirable that the member countries of CETS, within a CETS or ESC Conference, should concert their positions before the final discussions of the definitive INTELSAT arrangement.

2. (c) The establishment of an international institute of science and technology is a particularly pressing matter. Several international organisations, among them the OECD, NATO and the EEC, have undertaken the study of this question.

The project sponsored by the OECD seems to be the most advanced of the three. The object of this project will be advanced training and research in the management of technological innovation. A working group has been set up to prepare a draft agreement for the establishment of an institute, its curriculum, its teaching staff and its budget. The work of this group should enable governments and industrial undertakings thinking of participating in the financing of the institute and of using its services to take a decision before the end of 1969.

Germany, Italy, the Netherlands and the United Kingdom are taking part in the working group's deliberations. Austria, Belgium, Spain and France have sent observers.



Parmi les propositions de coopération scientifique et technique entre les pays européens, certaines ont trait au domaine spatial, notamment aux télécommunications et à la météorologie.

Comme on le sait, dans l'organisation spatiale unifiée dont la Conférence Spatiale Européenne a confié à son Comité des hauts fonctionnaires la tâche de jeter les bases, il est prévu qu'un programme de satellites d'application prendra place dans le « programme minimum », qui est celui auquel tous les membres de la future organisation prendront part.

Il faudra donc veiller à coordonner les actions spatiales envisagées dans le rapport Aigrain avec les travaux des hauts fonctionnaires de la C.S.E.

2. (b) La Conférence Spatiale Européenne, qui a tenu sa troisième session à Bad Godesberg les 13 et 14 novembre 1968, a approuvé par sa Résolution n° 3 les recommandations formulées par la C.E.T.S. en vue des négociations concernant les arrangements définitifs de l'INTELSAT et la participation d'Etats européens à un système définitif de télécommunications par satellites. Les ministres se sont engagés, au nom de leur gouvernement, à ce que les délégations nationales reçoivent les instructions voulues pour leur mise en application. Ces recommandations visent notamment à assurer aux organisations spatiales européennes et aux industries d'Europe des tâches utiles et rentables dans le domaine des télécommunications par satellites. Elles définissent la portée des services à fournir en application du régime définitif et prévoient expressément que « l'arrangement qui sera conclu en remplacement du régime intérimaire actuel doit protéger les intérêts de tous les participants et, dans ce but, éviter les situations de monopole et laisser la possibilité de créer des systèmes nationaux et régionaux ».

Une première session de la Conférence intergouvernementale INTELSAT a eu lieu à Washington du 24 février au 21 mars 1969.

Les différentes positions ont été présentées, mais les grands problèmes, dont celui de la compatibilité des satellites régionaux avec le système global, le gérant, les fournitures, etc., n'ont pas encore fait l'objet de réelles négociations.

Une deuxième réunion est prévue pour le début de 1970.

Entre-temps, un comité préparatoire, ouvert à tous les participants à la Conférence, poursuit ses travaux depuis le 23 juin 1969 ; il est chargé de préparer un projet de texte d'accord.

Au cours de la session de février-mars derniers et lors des travaux du comité préparatoire, les délégations des pays de la C.E.T.S. se sont réunies très fréquemment pour maintenir entre elles une unité de vue et d'action.

Etant donné qu'il est à craindre que l'harmonisation de tous les points de vue sur les différents problèmes ne sera pas atteinte par le comité préparatoire et que, dès lors, le projet de traité à soumettre à la Conférence comprendra pour certains articles de nombreuses variantes reflétant les diverses positions, une concertation des Etats membres de la C.E.T.S. dans le cadre d'une Conférence de la C.E.T.S. ou de la C.S.E. serait certainement souhaitable avant les discussions finales sur l'arrangement définitif INTELSAT.

2. (c) La création d'un Institut international de science et de technologie est d'une actualité toute particulière. Plusieurs organisations internationales, et notamment l'O.C.D.E., l'O.T.A.N. et la C.E.E., ont entamé l'étude de cette question.

Le projet patronné par l'O.C.D.E. paraît le plus avancé des trois. Il aura pour objet la formation supérieure et la recherche dans le domaine de la gestion des innovations technologiques. Un groupe de travail a été créé en vue de préparer un projet d'accord portant sur la création d'un Institut, son programme, son personnel enseignant et son budget. Les travaux de ce groupe devraient permettre aux gouvernements et aux entreprises industrielles, qui envisagent de participer au financement de l'Institut et d'en utiliser les services, de prendre une décision avant la fin de 1969.

L'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni participent aux travaux du groupe de travail. L'Autriche, la Belgique, l'Espagne et la France y délèguent un observateur.

It is particularly desirable that everything possible should be done to avoid overlapping and duplication of effort between the work and developments of the three organisations referred to above and that the location of the headquarters of the International Institute of Science and Technology should be decided upon as soon as possible.

2. (d) Studies carried out within the specialised agencies of the United Nations and by ITU and EBU show sufficiently clearly that techniques of television by satellite will make it possible within the next decade to set up indirect and semi-direct (reception by ground stations within each community) television broadcasting and subsequently direct television broadcasting.

These techniques are of enormous interest to large, sparsely populated territories whose present telecommunications equipment is very limited, i.e. the majority of the developing countries.

Television by satellite will provide these countries with the means of ensuring the broadcasting of educational and other programmes to the whole of their populations.

But it is clear that the space hardware for these systems can only be set up by States or groups of States having advanced technological and financial resources. This is why the developing countries are interested in the first place in either the setting up of genuine world-wide public service on a co-operation basis, or the development of an aid programme to make it possible to establish this system for their country or region.

Collaboration between European and American space organisations in this field is certainly desirable and, from some points of view, necessary for Europe.

Indeed, although European technology opens up interesting possibilities for satellite construction, it is not at present competitive with American technology at the strictly commercial level. It is therefore in Europe's interest to master space disciplines progressively, not only with the aim of technological development, but also to be able to provide for the countries of the third world, which may ask for them means of fulfilling their national or regional television broadcasting requirements.

If Europe becomes sufficiently specialised in the field of broadcasting satellites, it will be able, in the short term, to fulfil the requirements of the developing countries for educational television at the national level.

It is desirable that European space organisations should seek ways to co-operate on the world-wide level with the United States, thereby ensuring for each party the means of undertaking its own technological effort.

Il est particulièrement souhaitable que tout soit mis en œuvre pour éviter que des chevauchements et doubles emplois aient lieu entre les travaux et les réalisations poursuivis par les trois organisations citées plus haut, et que le choix du siège de l'Institut international de science et de technologie soit arrêté le plus tôt possible.

2. (d) Les études faites récemment dans le cadre des institutions spécialisées des Nations Unies et par les organismes U.I.T. et U.E.R. montrent suffisamment que les techniques de télévision par satellites permettront la mise en œuvre, au cours de la prochaine décennie, de la télédiffusion indirecte et semi-directe (réception par stations terriennes implantées dans chaque communauté) et plus tard de la télédiffusion directe.

Ces techniques sont d'un grand intérêt pour les territoires vastes à faible densité et dont l'équipement actuel de télécommunications est très réduit, c'est-à-dire pour la plupart des pays en voie de développement.

Ces pays trouveront dans la télévision par satellites un moyen d'assurer la diffusion des programmes éducatifs et autres à l'ensemble de leurs populations.

Mais il est clair que les dispositifs spatiaux de ces systèmes ne peuvent être mis en place que par des Etats ou groupes d'Etats disposant d'une technologie très avancée et de moyens considérables. C'est la raison pour laquelle les pays en voie de développement sont intéressés au premier chef, soit à l'établissement d'un véritable service public mondial sur une base coopérative, soit à la réalisation d'un programme d'aide permettant la mise en œuvre de ce système au niveau de leur pays ou de leur région.

Une collaboration entre les organisations spatiales européennes et américaines dans ce domaine est certainement souhaitable et, à certains égards, nécessaire pour l'Europe.

En effet, bien que la technologie européenne ouvre des possibilités intéressantes en matière de construction de satellites, elle n'est pas actuellement compétitive avec la technologie américaine sur un plan strictement commercial. L'Europe a donc intérêt à maîtriser progressivement les disciplines spatiales, non seulement dans un but de développement technologique, mais aussi afin d'être à même de fournir aux pays du tiers monde qui s'adresseraient à elle les moyens de couvrir leurs besoins nationaux ou régionaux en matière de télédiffusion.

Si l'Europe se spécialise suffisamment dans le domaine des satellites de diffusion, elle pourra être à même, à court terme, de répondre aux besoins des pays en voie de développement en vue de la télévision éducative au plan national.

Il est souhaitable que les organisations spatiales européennes recherchent les voies d'une coopération sur le plan mondial avec les Etats-Unis, qui ménage à chaque partie les moyens d'entreprendre un effort technologique propre.

**RECOMMENDATION 182<sup>1</sup>**  
***on European co-operation in the field of***  
***military and civil computers*<sup>2</sup>**

---

The Assembly,

1. Recognising the extent to which, before the end of this century, computers will dominate our lives and be indispensable to the armed forces, to education, industry and government ;
  
2. Noting the present control of the world and especially the Western European market for computers by American firms, their strength having been so largely created by United States Government expenditure for military research and development ;
  
3. Believing that Europe must, within the next few years, make better progress in co-operation between the individual national computer enterprises if it is to counter final domination in large computers by United States firms, to win back a significant part of its own national market, and thus to avoid domination of our way of life by United States educational and managerial systems spread by the United States computers ;
  
4. Welcoming the proposals to the EEC Medium-Term Economic Policy Committee by the Aigrain Group for specific projects of computer collaboration, and the comments of the Commission on how these proposals can be executed and carried out in co-operation with countries beyond the Six ;
  
5. Welcoming the project for an institute, under the auspices of NATO, which will try to develop software that can be used on various computers, and regretting lack of co-operation in the field of military computers generally,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

- I. Seek every possible means of expediting the proposals of the Aigrain Group and the Commission so that a viable European computer industry emerges quickly ;
  
- II. In particular, establish a working group which will make a study of future governmental computer needs, plan a computer corresponding to the requirements thus defined and arrange for it to be ordered from and built by a consortium of the larger European firms ;
  
- III. Ask governments which are giving financial help to individual computer enterprises, to make it clear that none of this assistance will be endangered if the firms increasingly collaborate together in hardware (e.g. in producing a standard European successor to the IBM-United States 360 range of computers), in computer languages and software generally, in joint training facilities and schools, and if they undertake other forms of co-operation that will help a truly European industry steadily to emerge ;

---

1. Adopted by the Assembly on 17th June 1969 during the First Part of the Fifteenth Ordinary Session (2nd Sitting).  
2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Chapman on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions (Document 474).

**RECOMMANDATION n° 182<sup>1</sup>**  
**sur la coopération européenne dans le domaine**  
**des ordinateurs militaires et civils<sup>2</sup>**

---

L'Assemblée,

1. Reconnaissant qu'avant la fin de ce siècle, les ordinateurs vont dominer progressivement notre vie et devenir indispensables dans le domaine des forces armées, de l'éducation, de l'industrie et du gouvernement ;
2. Notant que les entreprises américaines contrôlent actuellement le marché mondial et notamment ouest-européen des ordinateurs et que leur force découle en grande partie des dépenses de recherche et de développement effectuées par le gouvernement américain dans le domaine militaire ;
3. Estimant que l'Europe doit, au cours des prochaines années, progresser plus rapidement sur la voie de la coopération entre les industries d'ordinateurs nationales si elle veut s'opposer à la domination totale des firmes américaines dans le secteur des gros ordinateurs, regagner une part importante de son propre marché et éviter ainsi de voir son mode de vie dominé par les méthodes américaines d'éducation et de gestion diffusées par les ordinateurs américains ;
4. Se félicitant des propositions présentées par le Groupe Aigrain au Comité de politique économique à moyen terme de la C.E.E., et portant sur des projets spécifiques de collaboration en matière d'ordinateurs, et de l'avis de la Commission sur la manière dont ces propositions pourraient être mises en œuvre et réalisées en coopération avec des pays autres que les Six ;
5. Se félicitant du projet de création, sous l'égide de l'O.T.A.N., d'un institut chargé de mettre au point un *software* susceptible d'être utilisé par divers ordinateurs, et regrettant, d'une manière générale, l'absence de coopération dans le domaine des ordinateurs militaires,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

- I. De rechercher l'ensemble des moyens susceptibles de hâter la mise en œuvre des propositions du Groupe Aigrain et de la Commission afin de créer rapidement en Europe une industrie des ordinateurs qui soit viable ;
- II. De créer, notamment, un groupe de travail chargé d'étudier les besoins futurs des gouvernements en matière d'ordinateurs, de préparer un projet d'ordinateur correspondant aux besoins ainsi définis et de faire en sorte que la commande en soit passée à un consortium de grandes firmes européennes chargé de sa construction ;
- III. De demander aux gouvernements qui apportent une aide financière à des entreprises d'informatique de déclarer nettement que cette aide ne sera pas remise en question si ces entreprises accroissent leur collaboration dans le domaine du matériel (par exemple, pour la construction d'un ordinateur européen standard susceptible de remplacer l'I.B.M.-U.S. 360), dans celui des langages de programmation et du *software* en général, ainsi que dans celui de l'enseignement et des moyens de formation, et si elles mettent en œuvre d'autres formes de coopération destinées à permettre la création progressive d'une industrie véritablement européenne ;

1. Adoptée par l'Assemblée le 17 juin 1969 au cours de la première partie de la Quinzième session ordinaire (2<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Chapman, au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale (Document 474).

IV. Speed work on the project for a European company and for agreements, in the Six and beyond, on the legal and tax treatment of cross-frontier mergers, thus helping any new international groupings in the computer industry ;

V. Actively promote the idea of a "buy European" policy in computers, without, however, involving uneconomic purchasing or trade discrimination ;

VI. Make new attempts to co-ordinate computer requirements for the individual armed forces and to promote joint research and development in this sphere ;

VII. Give special priority to the NATO project for an institute to develop a form of software that can be used on various computers, thus helping to find a way of allowing Europe to be independent in the content of management technique and education of the future.

---

IV. D'accélérer les travaux relatifs au projet de société européenne et aux accords, dans le cadre des Six et au-delà, portant sur la législation et la fiscalité concernant les fusions transnationales, afin de permettre de nouveaux regroupements internationaux dans l'industrie des ordinateurs ;

V. D'encourager activement l'idée d'une politique d'achat des ordinateurs européens sans entraîner, toutefois, des acquisitions peu rentables ou des discriminations sur le plan commercial ;

VI. De s'efforcer à nouveau de coordonner les besoins en ordinateurs des forces armées nationales et d'encourager la recherche et le développement dans ce domaine ;

VII. De donner en particulier la priorité au projet de création, dans le cadre de l'O.T.A.N., d'un institut destiné à mettre au point une forme de *software* susceptible d'être utilisée par divers ordinateurs, ce qui fournirait à l'Europe le moyen d'accéder à l'indépendance dans le domaine des méthodes de gestion et d'éducation de l'avenir.

## REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>

### *to Recommendation 182*

---

Recommendation 182 on European co-operation in the field of military and civil computers is concerned with a need which has been felt for some time by all the European countries.

The members of the EEC have responded to this need by studying, in the Aigrain Group, possibilities for co-operation in several branches of science and technology, not only at Community level, but on a wider geographical basis, with the participation of other interested European countries. The British Government has repeatedly emphasised its wish to encourage integration at industrial level as a means of enabling European companies in various advanced industries, including computers, to plan and operate on the scale necessary to meet competition from the United States. One proposal by the Aigrain Group relates to co-operation in the development of a large computer. All member countries have shown interest in this suggestion, which could be studied in conjunction with other countries not belonging to the EEC as soon as the Aigrain report has been submitted to other interested European countries.

Clearly, the countries concerned will have to reach agreement in order to provide national industries with the funds required to continue research and production with positive results. Government action, particularly in the form of industrial orders, is also vital in order to increase output.

A change in the size of national firms is a determining factor in the production of highly-advanced technological equipment because of the ever-rising demands of scientific research, which are particularly apparent in the very difficult sector of electronic computers; every effort must therefore be made, including action in the legal field, to promote mergers and the formation of "European" companies. The Community has been engaged for some time in working out legislation to this end.

The proposal to set up an International Software Computer Institute, possibly under the auspices of NATO, to assist and promote the development of software compatible with a variety of computers is under close consideration in NATO.

---

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 25th September 1969.



## RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup> à la Recommandation n° 182

La Recommandation n° 182 sur la coopération européenne dans le domaine des ordinateurs militaires et civils répond à une exigence ressentie depuis longtemps par tous les pays européens.

Les pays membres de la C.E.E. ont interprété cette exigence en mettant à l'examen — à travers le « Groupe Aigrain » — les possibilités de coopération dans plusieurs secteurs de la science et de la technologie, non seulement au sein de la Communauté, mais aussi dans un cadre géographique plus vaste, avec la participation d'autres pays européens intéressés. Le gouvernement britannique a, à maintes reprises, souligné son désir d'encourager l'intégration industrielle afin de permettre aux entreprises européennes de diverses industries de pointe, celle des ordinateurs notamment, d'agir, en matière de programmes et de gestion, à une échelle telle qu'elles puissent soutenir la concurrence américaine. Parmi les actions proposées par le « Groupe Aigrain » figure la coopération en vue de réaliser un grand ordinateur. Tous les pays ont montré leur intérêt pour cette initiative qui pourra être mise concrètement à l'étude, en coopération aussi avec des pays qui ne sont pas membres de la C.E.E., dès que le rapport Aigrain aura été soumis aux autres pays européens intéressés.

Il est évident qu'une entente devra être réalisée entre les pays intéressés, dans le but d'assurer aux entreprises nationales les contributions financières nécessaires pour poursuivre avec des résultats positifs l'activité de recherche et de production. L'action des gouvernements, surtout par les commandes à l'industrie, est d'ailleurs fondamentale pour augmenter les rendements des secteurs de production.

Le changement dans les dimensions des entreprises nationales est un facteur déterminant dans la production de matériels à haut contenu technologique, en raison des exigences toujours plus élevées de la recherche scientifique ; ces exigences se manifestent d'une façon encore plus claire dans le secteur si délicat des ordinateurs électroniques ; il est donc nécessaire de ne pas épargner les efforts — y compris dans le domaine juridique — pour faciliter la fusion d'entreprises et la création de sociétés « européennes ». Au sein de la Communauté, on est depuis longtemps en train de définir une législation en ce sens.

La proposition de créer, éventuellement dans le cadre de l'O.T.A.N., un Institut international du *software*, ayant pour rôle d'aider et de soutenir la mise au point de matériel *software* convenant à divers types d'ordinateurs, fait l'objet d'un examen approfondi à l'O.T.A.N.

---

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 25 septembre 1969.

**RECOMMENDATION 183 <sup>2</sup>**  
***on the application of the Brussels Treaty*** <sup>1</sup>

---

The Assembly,

Having considered the chapters of the Fourteenth Annual Report of the Council devoted to defence questions, and noting again the unacceptable delay in communicating these chapters to the Assembly ;

Aware of its special responsibility for the control of armaments, by virtue of Article IX of the treaty ;

Disturbed to note that in several most important areas the arms control provisions of the treaty were not applied in 1968, and believing that unjustified suspicions aroused by press reports of bacteriological research in various member countries would be allayed if these establishments had been properly inspected ;

Noting that since 1958 the Council, by the due process of amendment, has withdrawn ten items from the list of armaments whose manufacture is banned in the treaty ;

Welcoming the Arms Control Agency's broad interpretation of its functions, especially in establishing contact with the Disarmament and Arms Control Section of the NATO Secretariat, and in sending observers to the troop control exercise "First Look",

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Institute appropriate administrative procedures to ensure that the preparation of its annual report is carried out on a current basis, so that it can be examined and approved by the Council and communicated to the Assembly by 28th February of the year following that which it reviews ;
2. Reinstate in its annual report all the statistical information concerning the numbers of inspections conducted by the Arms Control Agency, which were given in annual reports up to the eleventh report communicated in May 1966 ;
3. Ask the opinion of the Assembly before making any further amendment to Annex III to Protocol No. III of the treaty ;
4. Report urgently to the Assembly when the procedure for determining the maximum armaments levels for forces maintained under national command was completed for 1968, or alternatively state the countries in respect of which it has not been completed ;
5. Urge that country which has not yet ratified the Convention, signed in Paris on 14th December 1957, to do so without further delay so that the arms control provisions of the treaty can be applied without hindrance ;
6. Ensure that the arms control provisions of the treaty are fully applied without further delay in respect of nuclear and bacteriological weapons, and of the "strategic forces" cited in the report, and consider the extension of these controls to the territory of all member States as the Assembly has frequently urged in the past.

---

1. Adopted by the Assembly on 18th June 1969 during the First Part of the Fifteenth Ordinary Session (3rd Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Vedovato on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 482).

**RECOMMANDATION n° 183<sup>1</sup>**  
**sur l'application du Traité de Bruxelles<sup>2</sup>**

L'Assemblée,

Ayant examiné les chapitres du Quatorzième rapport annuel du Conseil consacrés aux questions de défense, et constatant une fois de plus le retard inacceptable avec lequel ces chapitres ont été communiqués à l'Assemblée ;

Consciente de la responsabilité particulière qu'elle assume en matière de contrôle des armements en vertu de l'article IX du traité ;

Notant avec inquiétude que dans plusieurs secteurs très importants, les dispositions du traité relatives au contrôle des armements n'ont pas été appliquées en 1968, et estimant que les appréhensions injustifiées, suscitées par des articles de presse faisant état de recherches bactériologiques menées par divers pays membres, seraient dissipées si ces établissements avaient été inspectés comme il convient ;

Constatant que depuis 1958, le Conseil, par la procédure régulière d'amendement, a retiré dix matériels de la liste des armements dont la fabrication est interdite par le traité ;

Se félicitant de la large interprétation que l'Agence pour le Contrôle des Armements donne à ses fonctions, en établissant notamment des contacts avec la Section du secrétariat de l'O.T.A.N. pour le désarmement et le contrôle des armements, et en envoyant des observateurs à l'exercice « First Look »,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'établir les procédures administratives appropriées pour faire en sorte que la préparation de son rapport annuel se fasse sur une base permanente, de façon que ce document puisse être examiné et approuvé par le Conseil et communiqué à l'Assemblée le 28 février de l'année suivant la période de référence ;
2. D'inclure à nouveau dans son rapport annuel toutes les données statistiques relatives au nombre d'inspections menées par l'Agence pour le Contrôle des Armements qui figuraient dans le Onzième rapport communiqué en mai 1966 et dans les rapports annuels antérieurs ;
3. De demander l'avis de l'Assemblée avant de procéder à tout autre amendement de l'annexe III du Protocole N° III du traité ;
4. De faire connaître d'urgence à l'Assemblée la date à laquelle s'est terminée la procédure déterminant les niveaux maximums d'armements des forces maintenues sous commandement national pour 1968, ou, le cas échéant, d'indiquer les pays pour lesquels elle n'est pas encore achevée ;
5. De demander instamment que le pays qui n'a pas encore ratifié la convention signée à Paris le 14 décembre 1957 le fasse sans délai, afin que les dispositions du traité relatives au contrôle des armements puissent être appliquées sans difficulté ;
6. De faire en sorte que les dispositions du traité relatives au contrôle des armements soient totalement appliquées sans délai aux armes nucléaires et bactériologiques, ainsi qu'aux « forces stratégiques » citées dans le rapport, et d'envisager d'étendre ces contrôles au territoire de tous les États membres, ainsi que l'Assemblée l'a souvent recommandé instamment dans le passé.

1. Adoptée par l'Assemblée le 18 juin 1969 au cours de la première partie de la Quinzième session ordinaire (3<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Vedovato au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 482).

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
***to Recommendation 183***

---

1. The Council appreciate the wish of the Assembly to receive the Annual Report as early as possible and have always endeavoured to prepare this report at the earliest possible moment each year. This year both the Chapters of the 14th Annual Report of the Council concerned with defence questions were communicated to the Assembly after the main body of the report. These Chapters (III and IV) are based on reports by the Paris offices of the organisation. In particular, Chapter III is based on a carefully drafted report from the Director of the Agency, which can only be completed after the Agency have finished their own activities for the control year in question. Governments have then to give their approval which necessarily involves some further time. The Council therefore regret that they are not able to undertake to transmit the complete Annual Report to the Assembly by 28th February of each year. Nevertheless, they will do all in their power to speed up the procedure.

2. The Council are examining the Assembly's Recommendation to reinstate in their Annual Report statistical information concerning the number of inspections carried out by the Armaments Control Agency.

3. As the Assembly are aware, the revised Brussels Treaty lays down a definite procedure for the consideration of amendments to the provisions of Protocol No. III. This procedure laid down in the Treaty cannot of course be modified without amendment of the Treaty. The Council have therefore noted with interest the statement made in the Assembly by the Chairman of the Committee on Defence Questions that the intention of his Committee was not to propose amendment of the Treaty to reduce the Council's responsibilities, but rather to indicate the Committee's interest in the question of eventual parliamentary accountability of European institutions.

4. The Council are fully aware of the problems raised by the Assembly in paragraphs 4 to 6 of Recommendation 183. They hope that in some of these fields it might be possible to make progress. As regards the Convention signed in Paris on 14th December 1957 and the control of armaments referred to in paragraph 6, the Council stated in their replies to previous recommendations, including in particular Recommendations 120 and 134, that they shared the Assembly's concern on these points, and indicated the nature of the difficulties to be resolved.

---

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 25th September 1969.

**RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>**  
**à la Recommandation n° 183**

---

1. Le Conseil comprend le vœu de l'Assemblée de recevoir le rapport annuel le plus tôt possible et s'est toujours efforcé de l'établir dans les meilleurs délais. Cette année, les chapitres du Quatorzième rapport annuel du Conseil consacrés aux questions de défense ont été transmis à l'Assemblée après les autres chapitres du rapport. Ces chapitres (n°s III et IV) ont pour base les rapports des agences de Paris. Le chapitre III, notamment, est basé sur un rapport du Directeur de l'Agence, qui est établi avec grand soin et ne peut être achevé qu'une fois terminées les activités de l'année de contrôle en question. Il faut ensuite que les gouvernements donnent leur approbation, ce qui nécessairement demande encore du temps. Dans ces conditions, il n'est malheureusement pas possible au Conseil de s'engager à remettre son rapport annuel complet à l'Assemblée avant le 28 février de chaque année. Néanmoins, il fera tout son possible pour accélérer encore la procédure.

2. Le Conseil a mis à l'examen la recommandation de l'Assemblée d'inclure à nouveau dans son rapport annuel les données statistiques relatives au nombre d'inspections effectuées par l'Agence pour le Contrôle des Armements.

3. Comme l'Assemblée le sait, le Traité de Bruxelles révisé prévoit une procédure bien définie pour l'amendement des dispositions du Protocole N° III. Cette procédure prévue par le traité ne peut évidemment être amendée sans une modification du traité. Le Conseil a par conséquent noté avec intérêt la déclaration faite à l'Assemblée par le Président de la Commission des Questions de Défense, suivant laquelle sa commission n'entendait pas proposer que le traité soit amendé de façon à réduire les attributions du Conseil, mais plutôt marquer l'intérêt que prend la commission à la question du contrôle parlementaire qui devra un jour s'exercer sur les institutions européennes.

4. Le Conseil est pleinement conscient des problèmes évoqués par l'Assemblée aux paragraphes 4 à 6 de la Recommandation n° 183. Il espère qu'il sera possible de faire des progrès dans certains de ces domaines. En ce qui concerne la Convention signée à Paris le 14 décembre 1957 et le contrôle des armements mentionnés au paragraphe 6, le Conseil a déclaré dans ses réponses à de précédentes recommandations, notamment les Recommandations n°s 120 et 134, qu'il partageait les préoccupations de l'Assemblée en ces matières, et a indiqué la nature des difficultés à résoudre.

---

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 25 septembre 1969.

**RECOMMENDATION 184<sup>1</sup>**  
**on East-West relations<sup>2</sup>**

---

The Assembly,

Deploing the Soviet military intervention in Czechoslovakia and the maintenance of foreign armed forces whose presence imposes intolerable pressure and jeopardises the liberal developments which were taking shape in that country ;

Firmly rejecting the principle that the Soviet Union has the right to intervene in the internal affairs of the countries of the so-called "socialist community" or to take refuge behind Articles 53 and 107 of the United Nations Charter ;

Considering that there can be no real détente without guaranteed security in Europe ;

Bearing in mind that a security conference which proved to be unfruitful could worsen the existing situation rather than improve it ;

Considering that prospects of limiting armaments and the search for solutions to conflicts arising outside Europe are still in the interest of countries both great and small, in the East and in the West of Europe ;

Believing that the way can be paved for a better future for the European nations by increasing economic, cultural and personal links between the two parts of Europe ;

Noting with satisfaction that the Council expressed a similar point of view in its reply to Recommendation 169,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

1. Continue to urge the Soviet Union to liquidate the consequences of their invasion of Czechoslovakia ;
2. Continue to include regularly in its agenda the question of relations with Eastern Europe ;
3. Pursue the implementation of the intentions expressed in Recommendation 169 ;
4. Seek a well-prepared European security conference with the participation of both the United States and the Soviet Union ;
5. Insist that there can be no permanent European settlement until the right of all European peoples, including the Czechoslovak people, to determine their own fate is recognised.

---

1. Adopted by the Assembly on 18th June 1969 during the First Part of the Fifteenth Ordinary Session (4th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Destremau on behalf of the General Affairs Committee (Document 477).

**RECOMMANDATION n° 184<sup>1</sup>**  
**sur les relations Est-Ouest<sup>2</sup>**

---

L'Assemblée,

Déplorant l'intervention militaire soviétique en Tchécoslovaquie et le maintien des forces armées étrangères dont la présence constitue une pression intolérable et entrave l'évolution libérale qui se faisait jour dans le pays ;

Rejetant fermement le principe selon lequel l'Union Soviétique aurait le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des pays de la prétendue « communauté socialiste » ou de s'abriter derrière les articles 53 et 107 de la Charte des Nations Unies ;

Considérant qu'il ne saurait y avoir de détente véritable sans que la sécurité de l'Europe soit assurée ;

Consciente de ce que la réunion d'une conférence sur la sécurité qui ne serait pas fructueuse pourrait aggraver la situation actuelle au lieu de l'améliorer ;

Estimant que les perspectives de limitation des armements et que la recherche de solutions aux conflits nés hors d'Europe restent conformes à l'intérêt des petites et des grandes puissances, à l'Est comme à l'Ouest de l'Europe ;

Jugeant que la multiplication des liens économiques, culturels et personnels entre les deux parties de l'Europe demeure un moyen de préparer un avenir meilleur aux peuples européens ;

Constatant enfin avec satisfaction que le Conseil, dans sa réponse à la Recommandation n° 169, a exprimé un point de vue analogue,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De continuer à inciter l'Union Soviétique à mettre fin à la situation créée par l'invasion de la Tchécoslovaquie ;
2. De continuer à inscrire régulièrement la question des relations avec l'Europe de l'Est à l'ordre du jour de ses travaux ;
3. De poursuivre la mise en œuvre des intentions exprimées dans la Recommandation n° 169 ;
4. De provoquer la réunion d'une conférence bien préparée sur la sécurité européenne, à laquelle participeraient à la fois les Etats-Unis et l'Union Soviétique ;
5. D'insister sur le fait qu'aucun règlement définitif ne pourra intervenir en Europe aussi longtemps que ne sera pas reconnu le droit de tous les peuples européens, y compris le peuple tchécoslovaque, à disposer d'eux-mêmes.

---

1. Adoptée par l'Assemblée le 18 juin 1969 au cours de la première partie de la Quinzième session ordinaire (4<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs: voir rapport présenté par M. Demestrau au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 477).

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
**to Recommendation 184**

---

1. The Council have noted with great interest the ideas and suggestions contained in the Assembly's Recommendation 184 on East-West relations.

2. Member governments will continue to make clear their firm belief that any improvement in international relations presupposes full respect by the Soviet Union and her allies for the independence and territorial integrity of States, non-interference in their domestic affairs, the right of each people to shape its own future, and the obligation to refrain from the threat or use of force.

3. The Council will continue to include regularly in their agenda the question of relations with Eastern Europe and the Soviet Union. Member governments believe that their frequent consultation in the past on this important subject in the Council has been of definite value.

4. As indicated in the reply to Assembly Recommendation 169, member governments are continuing their efforts to make progress towards a relaxation of tension in East-West relations. They continue to attach importance to developing trade and cultural relations and exchanges of information with the Eastern European States and the Soviet Union.

5. As the Assembly are aware, the North Atlantic Council are currently considering a list of issues which might best lend themselves to fruitful negotiation with the Warsaw Pact countries; they are also studying how a useful process of negotiation might best be started in due course. As regards any conference or meeting about European security, the Council consider that the United States and Canada, as well as the Soviet Union, must participate from the outset, that any such conference or meeting must be well prepared, that there must be seen to be some prospects of it succeeding and that no political preconditions should be laid down.

6. The Council share the view of the Assembly that any European settlement could not be considered permanent and reliable unless, *inter alia*, the rights of all European peoples to determine their own future were to be fully recognised.

---

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 7th October 1969.



**RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>**  
**à la Recommandation n° 184**

---

1. Le Conseil a noté avec un vif intérêt les idées et suggestions contenues dans la Recommandation n° 184 de l'Assemblée sur les relations Est-Ouest.
2. Les gouvernements membres continueront d'affirmer leur conviction profonde que toute amélioration des relations internationales présuppose le plein respect par l'Union Soviétique et ses alliés de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le droit de chaque peuple de modeler son propre avenir, et l'abstention du recours à la menace ou à l'usage de la force.
3. Le Conseil continuera d'inscrire régulièrement à l'ordre du jour de ses travaux la question des relations avec l'Europe de l'est et l'Union Soviétique. Les gouvernements membres estiment que les fréquentes consultations qu'ils ont eues dans le passé sur cet important sujet au sein du Conseil ont été très utiles.
4. Comme l'indique la réponse à la Recommandation n° 169 de l'Assemblée, les gouvernements membres poursuivent leurs efforts pour progresser vers une détente dans les relations Est-Ouest. Ils continuent d'attacher de l'importance au développement des relations commerciales et culturelles ainsi que des échanges d'informations avec les pays de l'Europe de l'est et l'Union Soviétique.
5. Comme le sait l'Assemblée, le Conseil de l'Atlantique nord examine actuellement une liste des questions qui pourraient le mieux se prêter à des négociations fructueuses avec les pays du Pacte de Varsovie ; il étudie également la meilleure façon d'entamer, quand le moment sera venu, une utile procédure de négociation. En ce qui concerne l'éventualité d'une conférence ou réunion sur la sécurité européenne, le Conseil estime que les Etats-Unis et le Canada, ainsi que l'Union Soviétique, doivent y participer dès le début, que cette conférence ou réunion doit être soigneusement préparée, qu'elle doit laisser entrevoir des chances de succès, et qu'aucun préalable politique ne devrait être posé.
6. Le Conseil est d'avis lui aussi qu'un règlement européen ne pourra être considéré comme permanent et sûr que si, notamment, est reconnu le droit de tous les peuples européens de déterminer leur avenir.

---

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 7 octobre 1969.

**RECOMMENDATION 185<sup>1</sup>**

***on the political implications of the Soviet intervention  
in the Mediterranean<sup>2</sup>***

---

The Assembly,

Recalling Recommendation 177 since which time there has been a continuing build-up of Soviet naval strength in the Eastern Mediterranean;

Recognising the importance for Europe of a return to peace and stability in the Middle East;

Considering that no lasting settlement is possible until guerilla activities cease, the refugee problem is resolved, and the import of arms into the Middle East is halted;

Appreciating and supporting the efforts being made by the four powers to find, under the auspices of the United Nations, a solution acceptable to both sides;

Noting with satisfaction the decision of the Council to pursue its discussions on the Middle East, and expressing the hope that all member countries of WEU will henceforth take part in these deliberations;

Considering finally that any lasting settlement must make provision for the rapid economic and social development of the Middle East region, whose own resources can be harnessed more effectively for this purpose,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

1. Lend its support to the "on-call" naval squadron established in the Mediterranean by NATO, and continue further to concert all necessary action to meet the political and military threat represented by the build-up of the Soviet fleet;
2. Reaffirm the right and duty of western countries to sustain their legitimate interests in the East Mediterranean, and keep the question of peace in the Middle East on the agenda of its meetings;
3. Assist by every means at its disposal efforts to bring about a lasting settlement in the Middle East through the good offices of the United Nations, four-power negotiations and by all other appropriate means;
4. Together with the United States and the Soviet Union, seek means of ending the armaments race in the Middle East;
5. Co-ordinate assistance by member countries so as to make an effective contribution to solving the problem of refugees and to the more rapid development of the economic resources of the area for the benefit of all Middle East peoples.

---

1. Adopted by the Assembly on 18th June 1969 during the First Part of the Fifteenth Ordinary Session (4th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. Griffiths on behalf of the General Affairs Committee (Document 480).

**RECOMMANDATION n° 185<sup>1</sup>**  
**sur les conséquences politiques de l'intervention**  
**soviétique en Méditerranée<sup>2</sup>**

L'Assemblée,

Rappelant sa Recommandation n° 177 depuis l'adoption de laquelle la constitution d'une puissance navale soviétique en Méditerranée orientale s'est poursuivie ;

Reconnaissant l'importance que revêt pour l'Europe le retour à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient ;

Considérant qu'aucun règlement durable ne sera possible aussi longtemps que les activités de guérilla se poursuivront, que le problème des réfugiés ne sera pas résolu et qu'il ne sera pas mis fin à l'importation d'armements au Moyen-Orient ;

Appréciant et appuyant les efforts déployés par les Quatre puissances pour trouver, sous les auspices des Nations Unies, une solution acceptable pour les deux parties ;

Constatant avec satisfaction la décision prise par le Conseil de poursuivre ses délibérations sur le Moyen-Orient et exprimant l'espoir que tous les pays membres de l'U.E.O. y participeront dorénavant ;

Estimant, enfin, que tout règlement devra, pour être durable, permettre un rapide développement économique et social du Moyen-Orient, dont les ressources peuvent être mieux exploitées à cette fin,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. D'accorder son appui à la force navale « susceptible d'être rassemblée sur demande » créée par l'O.T.A.N. en Méditerranée et de continuer de se concerter sur toutes les mesures nécessaires pour parer à la menace politique et militaire que constitue l'accroissement de la flotte soviétique ;
2. De réaffirmer le droit et le devoir des pays occidentaux de défendre leurs intérêts légitimes en Méditerranée orientale et de maintenir la question de la paix au Moyen-Orient à l'ordre du jour de ses délibérations ;
3. D'appuyer, par tous les moyens dont il dispose, les efforts déployés pour parvenir à un règlement durable au Moyen-Orient par l'intermédiaire des Nations Unies, de négociations à Quatre et de toute autre formule appropriée ;
4. De rechercher, avec les Etats-Unis et l'Union Soviétique, les moyens de mettre fin à la course aux armements au Moyen-Orient ;
5. De coordonner l'aide des pays membres de façon à ce qu'elle contribue efficacement à la solution du problème des réfugiés et au développement accéléré des ressources économiques de cette région au bénéfice de tous les peuples du Moyen-Orient.

1. Adoptée par l'Assemblée le 18 juin 1969 au cours de la première partie de la Quinzième session ordinaire (4<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Griffiths au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 480).

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
**to Recommendation 185**

---

1. In their earlier reply to Recommendation 177, the Council, who share the Assembly's concern regarding Soviet naval activity in the Eastern Mediterranean, referred to the discussions in which members had already taken part within NATO, and in particular to the adoption by the Defence Planning Committee of the principle of an allied "on-call" force. All members participating in the work of this Committee have since given their full support to the establishment of such a force, as agreed at the London meeting in May 1969; it could be called together immediately in an emergency and would carry out exercises and goodwill visits to allied ports. It may be noted that two WEU member governments have already assigned ships to this force.

The Council consider that western solidarity should be maintained without provocation, but with unrelenting vigilance, in order to be in a position to counter any threat and to guarantee security in the area.

Member governments will, therefore, continue in both WEU and NATO to keep a close watch on developments in the Mediterranean and will pursue their consultations on any measures which may be required.

2. The Council, like the Assembly, are convinced of the importance, for Europe no less than for the peoples of the area, of a return to peace and stability in the Middle East. Following earlier consultations, they expressed the view, in their replies to Recommendations 157, 158 and 160 that the United Nations and more particularly the Security Council, constitute a suitable framework for seeking means of reaching a settlement and that the Resolution adopted on 22nd November 1967 provides a valid basis for a just and lasting solution. In this spirit, they supported the mission of Dr. Jarring, the special representative appointed by the Secretary-General of the United Nations, and the move by France, the United Kingdom, the United States and the USSR to try and reach a concerted position within that organisation. While these four-power conversations were proceeding, the Council frequently exchanged information and views on this subject. Discussions dealt with all the aspects of the Middle East problem — and particularly the very worrying question of the Palestinian refugees — which in the Council's view should be covered by a general settlement freely acceptable to all the parties. They had to recognise, however, that the mutual distrust fostered by the Arab States and Israel, and the growing activity of resistance movements, were tending to perpetuate violence and that the continuing supply of arms was helping to sustain it. As long as this situation prevails, it will obviously be extremely difficult to arrive at a settlement.

3. As far as the four-power consultations on the Middle East are concerned, the Council note that after the meeting held in New York on 20th September 1969 between the four Foreign Ministers and the Secretary-General of the United Nations, it was announced that: (1) they reaffirmed that Resolution 242 of the Security Council dated 22nd November 1967 should be supported and carried out; (2) they agreed that durable peace should be established in the Middle East; (3) they reaffirmed that all States in the Middle East have an inalienable right to exist as independent and sovereign States; (4) with the above objectives in mind the conversations and contacts already established will be continued. The Council hope that these conversations will bring the various positions close enough to facilitate work within the United Nations and the resumption of the Jarring mission. For their part, the member governments of WEU will continue to support, to the best of their ability, any efforts to hasten the prospect of restoring peace in the Middle East. Like the Assembly, the Council hope that the French Government will in future be prepared to make their valuable contribution to discussions in WEU.

---

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 7th October 1969.

## RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>

### à la Recommandation n° 185

---

1. Le Conseil, préoccupé comme l'Assemblée par l'activité navale soviétique en Méditerranée orientale, l'avait, dans sa réponse à la Recommandation n° 177, informée des délibérations auxquelles ses membres avaient déjà pris part au sein de l'O.T.A.N., et notamment de l'adoption du principe d'une force alliée sur « appel » par le Comité des plans de défense. Depuis, tous ses membres qui participent aux travaux de ce Comité ont donné leur appui total à la création, approuvée lors de la réunion de Londres en mai 1969, d'une telle force susceptible d'être rassemblée immédiatement en cas d'urgence et qui est appelée à effectuer des exercices et des visites dans les ports alliés. Il est à remarquer que deux des gouvernements membres de l'U.E.O. lui ont déjà affecté des bâtiments.

Le Conseil estime que la solidarité occidentale doit s'exercer, sans provocation mais avec une vigilance continue, pour pouvoir parer toute menace et garantir la sécurité dans la zone.

Dès lors, les gouvernements membres poursuivront, au sein de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N., leur examen attentif des développements de la situation en Méditerranée et leurs consultations sur les mesures éventuellement nécessaires pour y faire face.

2. Le Conseil est convaincu comme l'Assemblée de l'importance que revêt, pour l'Europe autant que pour les populations de la région, le retour à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. Il a déjà, suite à ses consultations antérieures, indiqué, dans ses réponses aux Recommandations n°s 157, 158 et 160, qu'à son avis, les Nations Unies, et plus spécialement le Conseil de sécurité, constituaient un cadre approprié pour la recherche des moyens d'aboutir à un règlement et que la résolution adoptée le 22 novembre 1967 établissait une base valable pour une solution juste et durable. Dans cet esprit, il a soutenu la mission de M. Jarring, représentant spécial du Secrétaire général de l'O.N.U., puis les efforts de concertation entrepris, au sein de cette organisation, par la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. Alors que les conversations des Quatre se déroulaient, le Conseil a eu de fréquents échanges d'informations et de vues à ce sujet. Il a, en ces occasions, délibéré des différents aspects du problème du Moyen-Orient — et notamment de la très préoccupante question des réfugiés palestiniens — qui, à son avis, relèvent d'un règlement d'ensemble soumis à l'acceptation libre des parties. Cependant, il a dû constater que la méfiance réciproque nourrie par les Etats arabes et Israël, ainsi que l'intensification des activités des mouvements de résistance, conduisaient à la perpétuation de la violence et que la poursuite des fournitures d'armes contribuait à l'entretenir. Tant que durera une telle situation, tout règlement sera rendu très difficile.

3. En ce qui concerne les consultations des Quatre sur le Moyen-Orient, le Conseil note qu'à la suite de la réunion tenue à New York, le 20 septembre 1969, entre les quatre ministres des affaires étrangères et le Secrétaire général des Nations Unies, il a été annoncé que : 1) ils ont réaffirmé que la Résolution n° 242 du Conseil de sécurité, du 22 novembre 1967, devait être appuyée et appliquée ; 2) ils sont tombés d'accord pour estimer qu'une paix durable devrait être établie au Moyen-Orient ; 3) ils ont réaffirmé que tous les Etats du Moyen-Orient ont le droit inaliénable de vivre en tant qu'Etats indépendants et souverains ; 4) avec ces objectifs à l'esprit, les conversations et les contacts déjà établis seront poursuivis. Le Conseil espère qu'il se dégagera de ces conversations un rapprochement suffisant des positions pour faciliter les travaux au sein de l'O.N.U. et une reprise de la mission Jarring. Les gouvernements membres de l'U.E.O. continueront pour leur part d'appuyer, dans toute la mesure de leurs moyens, tous efforts pour hâter les perspectives d'un rétablissement de la paix au Moyen-Orient. Comme l'Assemblée, le Conseil souhaite que le gouvernement français veuille bien à l'avenir apporter son utile contribution à ses délibérations au sein de l'U.E.O.

---

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 7 octobre 1969.

4. The member countries believe that an agreement between all supplying States on the problem of arms deliveries to all parties to the conflict would be a vital factor in restoring peace in the Middle East; they will, therefore, take every opportunity of putting their views to their American allies and to the Soviet Government so that a solution may be sought along these lines.

5. Being aware, moreover, that stability in the region would be furthered by the more rapid development of economic resources, the member States of WEU agree that they, together with the non-member countries equally affected, should seek to promote the co-ordination of economic aid to the peoples of the Middle East, particularly through United Nations programmes. They will also continue to play an active part in implementing the Resolution on aid to refugees, adopted by the United Nations General Assembly in July 1967.

4. Les pays membres de l'U.E.O., considérant qu'un accord entre tous les Etats fournisseurs sur le problème des livraisons d'armes à toutes les parties en conflit constituerait un des éléments essentiels pour le retour à la paix au Moyen-Orient, sont attentifs à saisir toute occasion de faire valoir leur point de vue auprès de leurs alliés américains et du gouvernement soviétique pour qu'une solution soit recherchée dans ce sens.

5. Conscients, d'autre part, de l'importance que revêtirait pour la stabilité dans la région un développement accéléré de ses ressources économiques, les Etats membres de l'U.E.O. conviennent de la nécessité de s'efforcer, avec les pays non membres également concernés, de promouvoir, notamment dans le cadre des programmes des Nations Unies, une coordination de l'aide économique apportée aux peuples du Moyen-Orient. Ils continuent en outre à participer activement à l'application de la résolution adoptée en juillet 1967 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'assistance aux réfugiés.

**RECOMMENDATION 186<sup>1</sup>**  
***on the political organisation of European defence*<sup>2</sup>**

The Assembly,

Welcoming the statement of the ministerial meeting of the North Atlantic Council in Washington that the dual task of the Alliance is the defence of the West and the search for a stable peace with the East ;

Insisting that an essential precondition for a stable peace in Europe is the recognition of the right of all European peoples to determine their own fate without outside interference ;

Convinced that as long as a stable peace has not been established in Europe an adequate and effective defence effort integrated in the military structure of NATO has to be maintained ;

Believing that a major effort is needed to increase the effectiveness of European defence, and that it is the main task of the European grouping in NATO to work out plans to this end ;

Convinced that the NATO Nuclear Planning Group and Nuclear Defence Affairs Committee have an important rôle to play in solving the nuclear problems of the Alliance ;

Welcoming the decision taken at the ministerial meeting of the North Atlantic Council in Washington to draw up a list of concrete issues which best lend themselves to fruitful negotiations with the Soviet Union and other countries of Eastern Europe ;

Expressing the hope that the possibility of including Denmark and Norway in WEU will be explored ;

Expressing concern at the lack of democracy in two member countries of the Alliance,

**RECOMMENDS TO THE COUNCIL**

That member governments, in seeking to promote the dual task of the Alliance of defence of the West and the search for a stable peace with the East, should urge the following course of action on the North Atlantic Council :

1. That defence policy should continue to be agreed and implemented through the political and military structure of NATO ;
2. That NATO strategy and defence planning should give priority to the need for mobile reinforcements able to move rapidly to areas subjected to political or military threats ;
3. That a European grouping, comprising the members of WEU and Norway and Denmark, should endeavour to improve the effectiveness of the present European defence effort :
  - (a) by establishing a joint procurement and production programme and a common European logistics system ;

---

1. Adopted by the Assembly on 19th June 1969 during the First Part of the Fifteenth Ordinary Session (5th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. van der Stoep on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 481).



**RECOMMANDATION n° 186<sup>1</sup>**  
**sur l'organisation politique de la défense de l'Europe<sup>2</sup>**

L'Assemblée,

Se félicitant de la déclaration faite à l'occasion de la réunion des ministres du Conseil de l'Atlantique nord à Washington selon laquelle la double fonction de l'Alliance est la défense de l'Ouest et la recherche d'une paix stable avec l'Est ;

Insistant sur le fait que l'un des préalables essentiels à l'établissement d'une paix stable en Europe est la reconnaissance du droit de tous les peuples européens à déterminer leur propre destin en dehors de toute influence extérieure ;

Convaincue que, tant qu'une paix stable n'aura pas été instaurée en Europe, il faudra maintenir un effort de défense adéquat et efficace qui soit intégré dans l'organisation militaire de l'O.T.A.N. ;

Persuadée qu'un grand effort est nécessaire pour améliorer l'efficacité de la défense européenne et qu'il appartient au premier chef au groupement européen au sein de l'O.T.A.N. d'établir des plans à cette fin ;

Convaincue que le Groupe des plans nucléaires et le Comité de défense nucléaire de l'O.T.A.N. ont un rôle important à jouer dans la solution des problèmes nucléaires de l'Alliance ;

Se félicitant de la décision prise à la réunion des ministres du Conseil de l'Atlantique nord à Washington de dresser une liste des questions concrètes qui pourraient se prêter le mieux à des négociations fructueuses avec l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe orientale ;

Formulant l'espoir que la possibilité d'admettre le Danemark et la Norvège à l'U.E.O. sera examinée ;

S'inquiétant de l'absence de démocratie dans deux pays membres de l'Alliance,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

Que les gouvernements membres, en cherchant à promouvoir la double fonction de l'Alliance qui est la défense de l'Ouest et la recherche d'une paix stable avec l'Est, invitent instamment le Conseil de l'Atlantique nord à faire en sorte :

1. Que la politique de défense continue à être adoptée et mise en œuvre par le biais de l'organisation militaire et politique de l'O.T.A.N. ;
2. Que l'O.T.A.N. accorde la priorité, en matière de stratégie et de planification, à la nécessité de renforts mobiles capables de gagner rapidement les régions exposées à des menaces politiques ou militaires ;
3. Qu'un groupement européen, comprenant les membres de l'U.E.O. ainsi que la Norvège et le Danemark, tente d'améliorer l'efficacité de l'effort de défense actuel de l'Europe :
  - (a) en élaborant un programme commun d'achat et de production d'armements et un système logistique européen commun ;

1. Adoptée par l'Assemblée le 19 juin 1969 au cours de la première partie de la Quinzième session ordinaire (5<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. van der Stoep au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 481).

(b) by exploring the possibilities of countries specialising in certain defence tasks;

4. That the European countries should make full use of the possibilities provided by the Nuclear Planning Group and the Nuclear Defence Affairs Committee to exercise real influence on realistic contingency plans on the rôle of nuclear weapons in the defence of Europe ;

5. That the Alliance should explore concrete issues on which fruitful negotiations with the East may be possible, in particular :

(a) by expanding the possibilities for continuous contact in Geneva between representatives of NATO and Warsaw Pact countries to the Eighteen Nation Disarmament Conference, and by arranging informal multilateral discussions between these representatives when appropriate ;

(b) by exploring urgently the possibility of East-West agreement on an exchange of military observer missions in Europe authorised to report troop movements and attend exercises ;

(c) by exploring the possibility of agreement on mutual balanced force reductions ;

6. That a concerted policy should be pursued, with a view to encouraging progress towards a democratic government in Portugal and Greece.

- (b) en explorant les possibilités de voir certains pays se spécialiser dans certaines tâches de défense ;
4. Que les pays européens fassent plein usage des possibilités offertes par le Groupe des plans nucléaires et le Comité de défense nucléaire pour exercer une influence réelle sur des plans d'urgence réalistes portant sur le rôle des armes nucléaires dans la défense de l'Europe ;
5. Que l'Alliance explore les questions concrètes sur lesquelles des négociations fructueuses avec l'Est seraient possibles, notamment :
- (a) en accroissant les possibilités de contacts permanents à Genève entre les représentants des pays de l'O.T.A.N. et des pays du Pacte de Varsovie à la Conférence des Dix-huit puissances sur le désarmement, et en faisant en sorte que des discussions multilatérales officielles soient organisées quand il le faudra entre ces représentants ;
  - (b) en examinant d'urgence la possibilité d'un accord Est-Ouest sur un échange d'observateurs militaires en Europe, qui seraient autorisés à faire état des mouvements de troupes et à participer aux manœuvres ;
  - (c) en examinant la possibilité d'un accord sur des réductions de forces mutuelles et équilibrées ;
6. Que soit poursuivie de concert une politique visant à encourager l'acheminement du Portugal et de la Grèce vers un gouvernement démocratique.

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
**to Recommendation 186**

---

1. The Council fully endorse the view of the Assembly that as long as a stable peace has not been established in Europe an adequate and effective defence effort integrated in the military structure of NATO has to be maintained. Ministers representing those countries which participate in the NATO integrated defence programme agreed in Washington on 11th April 1969 that effective defence is a stabilising factor and a necessary condition for effective détente policies. The Defence Ministers of the same countries, meeting as the NATO Defence Planning Committee in London on 28th May, emphasised the need to improve the effectiveness of NATO's forces and, in particular, their conventional capability, flexibility and mobility. Member governments of WEU, which participated in the discussions in Washington and London, will continue to take appropriate steps in an effort to improve their contributions to the effectiveness of the Alliance's defence effort.
  
2. In their reply to Recommendation 178, the Council have already drawn the Assembly's attention to the studies within NATO being carried out jointly by the European members of NATO and in which Norway and Denmark take part. The Council agree with the Assembly about the potential relevance of this work to the effectiveness of the European defence effort within NATO, but feel it would be premature to comment on specific recommendations pending further development of studies already in train.
  
3. Member governments of WEU belonging to the Nuclear Planning Group and the Nuclear Defence Affairs Committee participate fully and actively in the work of both groups.
  
4. The Alliance is already considering, in accordance with the decisions reached at the ministerial meeting in Washington in April, which concrete issues best lend themselves to fruitful negotiation with the East and how a useful process of negotiation could best be initiated. The Allies also agreed in Washington to pursue their efforts and studies in the field of disarmament and practical arms control, including balanced force reductions.
  
5. Member governments have made clear the importance they attach to the early return of democratic government in Greece. They also agree with the view of the Assembly that it is important for them to harmonise their policies on such issues.

---

1. Agreed to by all the members of the Council present. Communicated to the Assembly on 25th September 1969.

## RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup> à la Recommandation n° 186

Le Conseil s'associe sans réserve au point de vue exprimé par l'Assemblée, selon lequel, tant qu'une paix stable n'aura pas été instaurée en Europe, il faudra maintenir un effort de défense adéquat et efficace, intégré dans l'organisation militaire de l'O.T.A.N. Les ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. sont convenus à Washington, le 11 avril 1969, qu'une défense efficace est un facteur de stabilité et constitue la condition de toute politique de détente efficace. Les ministres de la défense de ces mêmes pays, réunis à Londres le 28 mai au sein du Comité des plans de défense, ont souligné la nécessité d'améliorer l'efficacité des forces de l'O.T.A.N., et en particulier leur potentiel classique, leur souplesse et leur mobilité. Les gouvernements membres de l'U.E.O. qui ont participé aux réunions de Washington et de Londres continueront de prendre les mesures appropriées pour améliorer leur contribution à l'efficacité de l'effort de défense de l'Alliance.

2. Dans sa réponse à la Recommandation n° 178, le Conseil a déjà attiré l'attention de l'Assemblée sur les études poursuivies conjointement au sein de l'O.T.A.N. par les membres européens de l'Alliance et auxquelles la Norvège et le Danemark participent. Le Conseil partage les vues de l'Assemblée au sujet de l'influence que pourraient avoir ces travaux sur l'efficacité de l'effort de défense européen au sein de l'O.T.A.N., mais il estime qu'il serait prématuré de formuler des remarques sur des recommandations particulières tant que se poursuivent les études déjà en cours.

3. Les gouvernements membres de l'U.E.O. qui appartiennent au Groupe des plans nucléaires et au Comité de défense nucléaire de l'O.T.A.N. participent pleinement et activement aux travaux de ces deux organismes.

4. L'Alliance est déjà en train d'examiner, conformément aux décisions prises lors de la réunion ministérielle tenue en avril à Washington, quelles sont les questions qui pourraient le mieux se prêter à des négociations fructueuses avec l'Est et la meilleure façon d'entamer une utile procédure de négociation. Les alliés ont également décidé, à Washington, de poursuivre leurs efforts et leurs études dans le domaine du désarmement et du contrôle pratique des armements, y compris les réductions équilibrées des forces.

5. Les gouvernements membres ont affirmé l'importance qu'ils attachent à un rétablissement rapide du régime démocratique en Grèce. Ils sont aussi d'avis, comme l'Assemblée, qu'il est important pour eux d'harmoniser leurs politiques sur ces questions.

---

1. A reçu au Conseil l'approbation de tous les membres présents. Communiquée à l'Assemblée le 25 septembre 1969.

**State of European space activities — INTELSAT**

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions <sup>2</sup>  
by Mr. Flämig, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the state of European space activities -- INTELSAT

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Flämig, Rapporteur

Introduction

Chapter I : The present state of the INTELSAT negotiations

Chapter II : COMSAT and American domestic policy

Chapter III : An independent American opinion on INTELSAT

Chapter IV : The opinion of UNESCO experts

Conclusions

APPENDIX

COMSAT communiqué, Paris, 2nd June 1969

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Bourgoïn (Chairman); MM. Flämig, La Loggia (Vice-Chairmen); MM. Capelle (Substitute : Bizet), Chapman, de Chevigny (Substitute : Schloesing), Corti, De Grauw, Elvinger, Sir Myer Galpern (Substitute : St. John-Stevaa), MM. Howie (Substitute :

Coe), Lloyd, van der Mei, von Merkatz, Meyers (Substitute : Van Lent), de Montesquiou (Substitute : Valleix), Pecoraro, Mrs. Pitz-Savelsberg, MM. Portheine, Richter, Treu.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

*Etat des activités européennes en matière spatiale — L'INTELSAT*

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale <sup>2</sup>  
par M. Flämig, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur l'état des activités européennes en matière spatiale — L'INTELSAT

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par M. Flämig, rapporteur

Introduction

Chapitre I : L'état actuel des négociations de l'INTELSAT

Chapitre II : La COMSAT et la politique intérieure des Etats-Unis

Chapitre III : Une opinion américaine indépendante sur l'INTELSAT

Chapitre IV : L'opinion des experts de l'U.N.E.S.C.O.

Conclusions

ANNEXE

Communiqué de presse de la COMSAT, Paris, 2 juin 1969

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Bourgoïn (président); MM. Flämig, La Loggia (vice-présidents); MM. Capelle (suppléant: Bizet), Chapman, de Chevigny (suppléant: Schloesing), Corti, De Grauw, Elvinger, Sir Myer Galpern (suppléant: St. John-Stevás), MM. Howie (suppléant:

Coe), Lloyd, van der Mei, von Merkatz, Meyers (suppléant: Van Lent), de Montesquiou (suppléant: Valleix), Pecoraro, Mme Pitz-Savelsberg, MM. Portheine, Richter, Treu.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

**Draft Recommendation**  
**on the state of European space activities — INTELSAT**

The Assembly,

Considering the stage reached in the INTELSAT negotiations and especially the different positions of the member countries ;

Aware of the need to develop an independent European technology so as to avoid worldwide communications being monopolised and to leave open the possibility of setting up the most efficient and economic regional systems in the general interest of mankind,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Urge the member countries of CETS, within CETS or the European Space Conference :
  - to concert their positions before the final discussions in 1970 on the future INTELSAT agreements ;
  - to work out an efficient European space programme related to the American space programme and taking due account of the needs of the 1980s in communications satellites with the largest possible number of channels, and to make appropriate budgetary provisions for these future needs ;
2. Take immediate steps to mobilise public opinion in support of the diversion of European resources to these ends ;
3. Promote the creation of a single European space organisation grouping all the former organisations specialised in this field.



**Projet de recommandation**  
**sur l'état des activités européennes en matière spatiale — L'INTELSAT**

L'Assemblée,

Considérant le stade auquel sont parvenues les négociations de l'INTELSAT et, notamment, les différentes positions adoptées par les pays membres ;

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre une technique européenne indépendante permettant d'échapper à toute monopolisation des transmissions mondiales et de conserver la possibilité d'établir les systèmes régionaux les plus efficaces et les plus économiques dans l'intérêt général de l'humanité,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'inviter instamment les pays membres de la C.E.T.S., dans le cadre de cette organisation ou de la Conférence Spatiale Européenne :
  - à harmoniser leurs positions avant les discussions finales qui se dérouleront en 1970 sur les futurs accords de l'INTELSAT ;
  - à élaborer, en liaison avec le programme spatial américain, un programme spatial européen efficace qui tienne dûment compte des besoins des années 1980 en matière de satellites de télécommunications comportant le plus grand nombre possible de canaux et établisse des prévisions budgétaires correspondant à ces besoins futurs ;
2. De prendre immédiatement des mesures pour mobiliser l'opinion publique en faveur de l'affectation de ressources européennes à la réalisation de ces objectifs ;
3. De promouvoir la création d'une seule organisation spatiale européenne regroupant toutes les anciennes organisations spécialisées dans ce domaine.

## **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Flämig, Rapporteur)*

### **Introduction**

1. Europe has affected not to care whether the Russians or the Americans reach the moon first. Space will follow the same course as aviation; this will again amount to a revolution in transportation and a Europe without a stake in it could find itself an underdeveloped continent in this field.

2. As your Rapporteur has indicated time and again, it is plainly not the means that have been lacking, but the motive. The European Economic Community itself could have financed a space budget of \$2,000 million a year if the member countries had been willing to spend 0.5 % of their gross national product on it as did the Americans.

3. In his earlier report (Document 473) your Rapporteur indicated that he was very conscious of the fact that no coherent European space policy could be sustained and developed if Europe's industrial and political rôle in the field of telecommunications by satellite was insignificant:

“How can the European space organisations grow if the profitable field of telecommunications by satellite is left entirely to the Americans, either by neglect or by the inability of the European countries to define a common policy?”

4. On 25th July 1969, the European Commission answered a written question on this lack of interest as follows:

“In its communication of 15th May 1968 to the Council concerning the pursuit of work in the field of technology, the Commission stressed that ‘with a view to not allowing Europe's position to deteriorate further during the negotiations for the renewal of the INTELSAT agreement, Europe must lose no time in fixing its position on this matter and decide immediately whether it wishes to try to play a rôle of some importance in the rapidly expanding field of world telecommunica-

tions or whether it is throwing in its hand’. The Commission has since followed developments in this connection attentively, in view of the importance which the final INTELSAT agreements are likely to have for the economic, industrial, technological and political future of Europe.

In November 1968, the European Space Conference, meeting in Bad Godesberg, adopted a resolution concerning Europe's position vis-à-vis international satellite telecommunications systems: this resolution defined a joint position for the participating States for the INTELSAT negotiations. According to information received, it appears that during the first stage of these negotiations, which were held in Washington in February and March 1969, serious divergences emerged in the positions of the European countries, and particularly the member States of the Community. The Commission can but regret these divergences, which weaken the negotiating position of the European countries.

For its part, the Commission considers that for technical and economic reasons a satellite telecommunications system should be set up in a single world framework. On the other hand, it considers it important at the same time to recognise the right of participants in this single world system to operate regional or domestic systems. In addition, within the world system finally adopted, the participating countries or groups of countries must be able to give weight to their legitimate interests in the industrial, technological, financial and cultural fields. In order to achieve this, the negotiators will have to define adequate institutional machinery in order to allow the participating countries or groups of countries to play an equitable part in the decision-making bodies.

In any event, the Commission considers that, while the establishment of telecom-

## **Exposé des motifs**

**(présenté par M. Flämig, rapporteur)**

### **Introduction**

1. L'Europe a affecté de se désintéresser de la course à la Lune entre les Russes et les Américains. L'évolution des activités spatiales va suivre celle de l'aviation; nous allons connaître, de ce fait, une nouvelle révolution en matière de transports que l'Europe ne pourra se permettre d'ignorer si elle ne veut pas se retrouver sous-développée dans ce domaine.

2. Comme votre rapporteur l'a maintes fois répété, il est évident que ce ne sont pas les moyens mais la volonté qui ont fait défaut. La Communauté Economique Européenne aurait pu consacrer à elle seule 2 milliards de dollars par an à l'espace si les pays membres avaient accepté d'y affecter 1/2 % de leur produit national brut comme l'ont fait les Américains.

3. Dans son précédent rapport (Document 473), votre rapporteur notait qu'il était parfaitement conscient de l'impossibilité de maintenir et de développer une politique européenne cohérente en matière spatiale si le rôle de l'Europe restait insignifiant dans le domaine des télécommunications par satellites:

«Comment les organisations spatiales européennes pourraient-elles se développer si le domaine particulièrement lucratif des télécommunications par satellites était abandonné aux Américains soit par négligence, soit du fait de l'incapacité des pays européens de parvenir à définir une politique commune?»

4. Le 25 juillet 1969, la Commission de la C.E.E. a répondu de la manière suivante à une question écrite qui lui avait été posée sur ce manque d'intérêt au Parlement européen:

«Dans la communication qu'elle a adressée au Conseil le 15 mai 1968 concernant la poursuite des travaux en matière technologique, la Commission soulignait qu'en vue de ne pas laisser se détériorer davantage la position de l'Europe lors des négociations de renouvellement des accords INTELSAT, il importe que l'Europe arrête, au plus vite, sa position en cette matière et décide immédiatement si elle veut tenter de jouer un rôle d'une certaine importance dans le domaine, en expansion très rapide, des

télécommunications mondiales ou si elle abandonne la partie. Depuis lors, la Commission a suivi avec attention l'évolution en cette matière, étant donné l'importance que la négociation des accords définitifs INTELSAT est susceptible d'avoir pour l'avenir économique, industriel, technologique et politique de l'Europe.

En novembre 1968, la Conférence Spatiale Européenne, réunie à Bad Godesberg, a adopté une résolution concernant la position de l'Europe au sujet des systèmes internationaux de télécommunications par satellites; cette résolution définissait une position commune des Etats participants en vue des négociations INTELSAT. D'après les renseignements obtenus, il apparaît qu'au cours de la première phase de ces négociations, qui s'est déroulée à Washington en février-mars 1969, des divergences sérieuses sont apparues dans les positions des pays européens, et notamment entre les positions des Etats membres de la Communauté. La Commission ne peut que regretter ces divergences, qui affaiblissent la position de négociation des pays européens.

Pour ce qui la concerne, la Commission considère, pour des raisons techniques et économiques, qu'il y a intérêt à ce que l'exploitation d'un système de télécommunications par satellites se réalise dans le cadre d'un système mondial unique. Il lui apparaît par contre important que le droit pour des participants à ce système mondial unique de gérer des systèmes régionaux ou domestiques leur soit reconnu en même temps. De plus, il faudrait qu'à l'intérieur du système mondial de caractère définitif, les pays ou groupes de pays participants puissent faire valoir leurs intérêts légitimes en matière industrielle, technologique, financière et culturelle. Pour que ce résultat soit atteint, il incombera aux négociateurs de définir des mécanismes institutionnels adéquats, assurant aux pays ou groupes de pays participants une position équitable dans les organes de décision.

De toute manière, la Commission pense que si, pour l'Europe, l'obtention des services

munications services for Europe at the lowest possible prices is an important goal, this goal cannot be pursued independently of the needs of its technological and industrial development. Moreover, it notes with interest that there are signs of a growing awareness of these problems in Europe (as shown by the recent creation of the Eurosat consortium by some fifty European firms)."

5. Space exploration depends on our willingness to invest vast sums in efforts that yield great returns to mankind. It has begun to replace war as the father of invention for scientific and technical progress.

6. Direct application benefits from space are to be found in the fields of communication, meteorology, navigation and transportation and earth resources. Derived technological benefits from space lie in the field of technological transfer and computerisation of data processing. The Denver Research Institute survey identified other fields of technology that have been strongly affected by intangible spin-off, including: instrumentation, micro-electronics, electronic digital computer technology, medical technology and communications. Unfortunately, this type of transfer often receives little recognition because it seems undramatic and obscure.

7. Measuring the space environment in all of its many aspects has resulted in a wealth of new instruments, most of which have direct applications to non-space scientific problems. Some of the most significant benefits to come out of the space programme are in the field of medicine. Devices to aid the blind and deaf are coming from space research.

8. Derived non-technological benefits from space are in the fields of education. In the United States, NASA has played an effective rôle in improving the quality of education and increasing the number of trained young people. In 1970 some 7,500 higher degrees in space-related fields of science and engineering have been made possible through grants provided by NASA.

9. Technology has already considerably increased the standard of living of a large part of the world and could continue in this sense for the other — larger — part. It has made the world grow smaller by improving communications and transportation; but it is daily more apparent that technology has not been put to the best use to improve our society and minimise its shortcomings and ills. Furthermore, technological progress unaccompanied by appropriate social progress falls far short of what could be done compared with requirements.

10. The needs of society and the ability of technology to do something about urban transportation, medical care, housing, air and water pollution, etc. are demonstrated every day with increasing clarity. Science could and should be mobilised for society.

## CHAPTER I

### *The present state of the INTELSAT negotiations*

11. No coherent European space policy can be sustained and developed if Europe's industrial and political rôle in the field of telecommunications by satellite is insignificant. Europe must, therefore, endeavour to play its proper rôle in INTELSAT, diminish the American preponderance in this organisation and draw up more equitable agreements for the future.

12. A time-table for the negotiations was set up at the June 1969 discussions in Washington. A Preparatory Committee composed of representatives from thirty countries was appointed and the committee is to submit to the 70 member countries of INTELSAT and the 28 delegations of observers an interim report which will be discussed in February 1970. No negotiations will take place in the Preparatory Committee, but agreement will be sought on the most controversial points. These are:

- (a) the legal status of INTELSAT, the position of COMSAT and the possible replacement of COMSAT by an international directorate-general;
- (b) the American veto;
- (c) regional systems;
- (d) orders for European industries.

de télécommunications aux prix les plus avantageux est un objectif important, cet objectif ne peut être poursuivi indépendamment des nécessités de son développement technologique et industriel. Elle note d'ailleurs avec intérêt des signes d'une prise de conscience en Europe de ces problèmes (ainsi qu'en témoigne la création récente du consortium Eurosat par une cinquantaine de firmes européennes).»

5. L'exploration spatiale a commencé de remplacer la guerre comme moteur du progrès scientifique et technique. Il ne tient qu'à nous de faire de larges investissements dans des entreprises particulièrement rentables pour l'humanité.

6. Les avantages de l'application directe des recherches spatiales apparaissent dans le domaine des télécommunications, de la météorologie, de la navigation, des transports et de la prospection des ressources terrestres. Les avantages sur le plan technologique concernent plus spécialement la transmission des données et leur traitement par ordinateur. L'enquête menée par l'Institut de recherche de Denver a identifié d'autres secteurs de la technologie qui ont été fortement touchés par des retombées intangibles: l'emploi des appareils, la micro-électronique, l'électronique des ordinateurs digitaux, la technologie médicale et les télécommunications. Malheureusement, ce genre de transfert passe souvent inaperçu parce qu'il est peu spectaculaire et peu évident.

7. L'étude de l'environnement spatial sous tous ses aspects s'est traduite par l'apparition d'une profusion de nouveaux instruments, dont la plupart trouvent des applications concrètes dans des domaines scientifiques qui n'ont pas trait à l'espace. C'est en médecine que les programmes spatiaux ont suscité les progrès les plus importants, l'appareillage des aveugles et des sourds, par exemple.

8. C'est l'éducation qui bénéficie des avantages non technologiques retirés de la recherche spatiale. Aux Etats-Unis, la N.A.S.A. a contribué, d'une manière efficace, à améliorer la qualité de l'enseignement et à accroître le nombre des jeunes gens formés. En 1970, on pourra décerner, grâce aux dons de la N.A.S.A., environ 7.500 diplômes de doctorat dans les spécialités de la science et de l'engineering qui se rapportent à l'espace.

9. La technologie a déjà augmenté de multiples façons le niveau de vie d'une grande partie du globe et elle pourrait aisément en faire autant pour l'autre partie, qui reste la plus importante. Elle a raccourci énormément les distances en faisant progresser les communications et les transports. Mais il apparaît chaque jour davantage qu'on est encore loin d'avoir épuisé toutes les ressources de la technologie pour améliorer notre société et pour en pallier les insuffisances et les défauts. De plus, tout progrès technologique qui ne s'accompagne pas d'un progrès social suffisant n'atteint pas, et de loin, l'objectif qu'il pourrait se fixer, compte tenu des besoins.

10. Les besoins de la société et les possibilités de la technologie apparaissent chaque jour davantage dans le domaine des transports urbains, des soins médicaux, du logement, de la pollution atmosphérique et de la pollution de l'eau. La science peut et doit être mobilisée au service de la société.

## CHAPITRE I

### *L'état actuel des négociations de l'INTELSAT*

11. L'Europe ne pourra ni suivre ni développer une politique spatiale cohérente si elle joue un rôle politique et industriel insignifiant dans le domaine des télécommunications par satellites. Elle doit donc chercher à jouer le rôle qui lui revient à l'INTELSAT, à réduire la prépondérance américaine dans cette organisation et à élaborer des accords plus équitables pour l'avenir.

12. Lors des pourparlers de juin 1969 à Washington, un calendrier des négociations a été établi. Un comité préparatoire formé de représentants de 30 pays a été créé; il doit présenter aux 70 pays membres de l'INTELSAT et aux 28 délégations d'observateurs un rapport provisoire qui sera examiné en février 1970. Le comité préparatoire ne sera le cadre d'aucune négociation, mais on cherchera à se mettre d'accord sur les problèmes les plus litigieux qui sont:

- (a) le statut juridique de l'INTELSAT; la position de la COMSAT et son remplacement éventuel par une direction générale internationale;
- (b) le veto américain;
- (c) les systèmes régionaux;
- (d) les commandes pour les industries européennes.

The committee will meet in December in Washington.

13. During the negotiations in June 1969 it became increasingly clear that the American position was not supported by any member countries other than Italy and Venezuela. Pressure on the United States to change the legal status of INTELSAT and, consequently, the rôle of COMSAT is increasing. Difficulties between the Republican Administration and the Democratic Congress make it unlikely that INTELSAT will be governed by international law such as that of the United Nations, instead of by American private law.

14. The difficulty of course is that COMSAT is a private American company, created by the United States Congress through the COMSAT Act, with the right to issue shares and thus has elicited considerable public response.

15. Fifty per cent of these shares are held by the so-called communication carriers such as the American Telephone and Telegraph Company, the Radio Company of America and the Western Union, 30 % are in the hands of private American citizens, and no more than 20 % can be held by foreigners at any given time. It should be noted that only 2 % is now in foreign hands and this percentage is not likely to increase rapidly.

16. During the negotiations in June, Italy followed the American line, one of the Italian representatives being a director of Telespazio which has close relations with INTELSAT.

17. By insisting on a new legal statute for INTELSAT, the United Kingdom is trying to open the door for British directors, but at the same time to close it again so as to be able to assist in the decision-making machinery with the United States.

18. The French Delegation says little and it is difficult to see in which direction they will go. There was a rumour that if French wishes on regional systems were not met, France might refuse to sign the final arrangements.

19. Of the Benelux countries, only Belgium is a member of the Preparatory Committee. The Belgian Delegation is very much in favour of a four-tier system.

20. The Swedish Delegation is of the opinion that the present arrangements cannot be accepted for the future. INTELSAT should become an international organisation and the board of directors of COMSAT should be appointed by the international organisation.

21. A common European position was not possible as the interests of the different countries were too divergent. It is true that the European Space Conference in Bonn in 1968 decided upon a common position, but during the negotiations the different positions taken up by the European countries mirrored the different interests.

22. The principle of a single global commercial communications satellite system has been adopted, it being understood that "single" qualifies "global". There can be only one global system, but other non-global systems could exist.

23. Technical compatibility here means that regional systems would be compatible with the INTELSAT system. Different lines should be allocated to the various systems including given frequencies and other technicalities as is now organised by the International Telecommunications Union for non-space communications. Economic compatibility means that the member countries will not set up a system liable to ruin INTELSAT or jeopardise INTELSAT's profit-earning capacity.

24. As COMSAT is more a salesman of communications facilities than a producer, which needs to invest, its interest is to lower prices. The present rate is about \$20,000 per half circuit per year, the telephone rate is \$40,000 per year, this being a full circuit. Whether it will be possible in the 1980s to lower the charge to \$3,000 per year if the INTELSAT IV satellite — 6,000 channels — is in orbit is difficult to say<sup>1</sup>. Very advanced plans are being discussed for building an INTELSAT V satellite with 20,000 to 30,000 channels. To establish rates, INTELSAT needs now the approbation of the United States Federal Communications Commission. This approbation involves, of course, many political elements.

<sup>1</sup> See Appendix.

Le comité se réunira en décembre à Washington.

13. Au cours des négociations de juin 1969, il est devenu de plus en plus évident qu'aucun pays membre, à l'exception de l'Italie et du Vénézuéla, ne soutenait l'attitude américaine. Les pressions exercées sur les Etats-Unis en faveur d'une modification du statut juridique de l'INTELSAT et, partant, du rôle de la COMSAT, s'accroissent. En raison des difficultés qui ont surgi entre l'administration républicaine et le Congrès démocrate, il est peu probable que l'INTELSAT soit régie par le droit international — celui des Nations Unies — plutôt que par le droit privé américain.

14. La difficulté réside naturellement dans le fait que la COMSAT est une société privée américaine créée par le Congrès en vertu du COMSAT Act, qu'elle dispose du droit d'émettre des actions et qu'elle a, par conséquent, trouvé un excellent accueil dans le public.

15. 50 % de ces actions sont détenues par les organismes de télécommunications — l'American Telephone and Telegraph Company, la Radio Company of America, la Western Union, par exemple — et 30 % par des particuliers de nationalité américaine; le maximum d'actions qui peuvent appartenir à des étrangers est donc de 20 % seulement. Il convient de noter qu'à l'heure actuelle, 2 % seulement de ces actions sont détenus par des étrangers et que ce pourcentage n'est pas appelé à augmenter rapidement.

16. Pendant les négociations de juin, l'Italie a soutenu l'attitude américaine, l'un des représentants italiens étant, en effet, le directeur de Telespatio qui est en relations étroites avec l'INTELSAT.

17. En insistant pour que l'INTELSAT soit dotée d'un nouveau statut juridique, le Royaume-Uni tente d'y introduire des directeurs britanniques, tout en en refermant la porte, afin d'être en mesure de participer au mécanisme de prise de décisions avec les Etats-Unis.

18. La délégation française est peu loquace et il est difficile de prévoir quelle sera son attitude. Si les souhaits de la France en ce qui concerne les systèmes régionaux n'étaient pas satisfaits, elle pourrait, dit-on, refuser de signer l'accord définitif.

19. Parmi les pays du Benelux, seule la Belgique est membre du comité préparatoire. La délégation belge est très favorable à un système à quatre niveaux.

20. La délégation suédoise estime que les accords actuels ne peuvent pas être maintenus. L'INTELSAT doit devenir une organisation internationale et le conseil d'administration de la COMSAT doit être désigné par l'organisation internationale.

21. Il n'est pas possible d'arrêter une attitude européenne commune, étant donné l'extrême divergence des intérêts des différents pays. La Conférence Spatiale Européenne a, il est vrai, arrêté une attitude commune à Bonn en 1968, mais, lors des négociations, la divergence des positions prises par les pays européens n'a fait que refléter les divergences d'intérêts.

22. Le principe d'un système commercial mondial unique de télécommunications par satellites a été adopté, étant entendu qu'«unique» s'applique à «mondial». Il ne pourra y avoir qu'un seul système mondial, mais d'autres systèmes pourront exister à l'échelle régionale.

23. Par compatibilité technique, on entend ici que les systèmes régionaux seront compatibles avec le système de l'INTELSAT. Des lignes différentes seront allouées aux divers systèmes, notamment des fréquences déterminées et autres détails techniques, comme le prévoit actuellement l'Union Internationale des Télécommunications pour les communications non spatiales. Par compatibilité économique, on entend que les pays membres ne créeront pas de système de nature à ruiner l'INTELSAT ou à en menacer la rentabilité.

24. La COMSAT étant plutôt un vendeur d'installations de télécommunications qu'un fabricant, ce qui exigerait des investissements, elle a intérêt à abaisser les prix. Le tarif actuel est voisin de 20.000 dollars par an pour un demi-circuit. Le tarif téléphonique est de 40.000 dollars par an pour un circuit complet. Il est difficile de dire si la mise sur orbite du satellite INTELSAT IV (6.000 canaux) permettra de faire tomber le tarif annuel à 3.000 dollars à partir de 1980<sup>1</sup>. On étudie actuellement des projets révolutionnaires pour la construction d'un satellite INTELSAT doté de 20.000 à 30.000 canaux. Pour fixer les tarifs, l'INTELSAT doit maintenant obtenir l'approbation de la Commission fédérale des télécommunications des Etats-Unis, approbation qui met naturellement en jeu de nombreux facteurs politiques.

1. Voir annexe.

25. The system between the United States mainland and Alaska via Canadian satellites cannot be called a regional system. The communication is between two parts of the same country. INTELSAT comes into its own only when there is question of communications between foreign countries. The arrangement with Canada is therefore not of any importance on the question of establishing the regional system.

26. The scope of INTELSAT activities will certainly have to be clearly defined. The Americans are of the opinion that INTELSAT should also be the organisation for specialised telecommunications services. Whether this will be acceptable to the other member countries will depend largely on the agreement reached on INTELSAT's legal personality.

27. From a technical point of view, COMSAT could well be replaced by an international directorate-general. Many qualified people now working at NASA will be redundant when the Apollo flights stop and would be very glad to serve in such a directorate. COMSAT now has several non-American employees, especially Britons, but to be international its board of directors will have to be international.

28. The United States is opposed to giving INTELSAT legal status for fear of losing its influence over the direction of its affairs. Moreover, the United States is not willing to accept a definite date for transferring the functions of COMSAT to a directorate-general. It would eventually accept such a directorate, but only after a trial period in which the directorate had proved that it could efficiently run the communications network. The underdeveloped countries agree with the United States on this point as they want their communications as cheaply as possible.

29. It is not unanimously agreed that the structure of the organisation should be three-tiered. Several countries such as Belgium would prefer a four-tiered organisation and especially two assemblies, one composed of governmental officials, to be convened every two or three years to control the work of the organisation with one vote for each member country, and another assembly composed of representatives of the national PTT authorities which would follow the work in greater detail. Voting in the latter assembly would be weighted according to parti-

icipation, but no country should have more than 50%. No decision on these points has been reached and the situation is so fluid that it is difficult to predict what decisions will be taken at the plenary assembly. At the latest CETS meeting, a three-and-a-half-tiered organisation was discussed, i.e. one assembly with differently composed delegations according to its agenda.

30. The communications satellite committee might consist of 20 members including all the major investing countries. On the voting system, hundreds of alternatives have been tabled.

31. The financial arrangements will be decided after the organisational aspects. The European countries should be careful not to form a bloc on procurement policies as this would automatically turn the underdeveloped countries to the United States, knowing that the production of satellites in the United States was better assured and probably cheaper.

32. Aware of the strength of the United States aerospace industry, COMSAT prefers to spread contracts over as many firms and countries as possible. COMSAT has no interest in facilitating monopoly positions for the producers of its hardware. The idea of communications for the cheapest price possible runs counter to a supplier having a monopoly.

## CHAPTER II

### *COMSAT and American domestic policy*

33. On 26th October 1969, Mr. Robert J. Samuelson wrote an article for the Washington Post on this subject, extracts from which are quoted below :

"The idea of establishing a system of domestic communications satellites is not new. As early as 1967, the Federal Communications Commission prepared to authorise an initial network. Had the FCC given its approval, the satellites might have become operational next year.

But the FCC remained silent, and now the earliest potential starting date is probably 1972...



25. On ne peut qualifier de régional le système qui, par l'intermédiaire de satellites canadiens, relie l'Alaska au reste des Etats-Unis, puisque la communication se fait entre deux parties d'un même pays. L'INTELSAT entre en jeu lorsqu'il s'agit de communications entre pays étrangers. L'accord avec le Canada est donc sans importance du point de vue de la création d'un système régional.

26. Le champ d'activité de l'INTELSAT devra certainement être nettement défini. Les Américains estiment que les services spécialisés de télécommunications devraient également dépendre de l'INTELSAT, mais c'est de l'accord concernant la personnalité juridique de celle-ci que dépendra dans une large mesure le ralliement des autres pays membres à cette idée.

27. Du point de vue technique, la COMSAT pourrait fort bien être remplacée par une direction générale internationale; en effet, beaucoup de spécialistes employés actuellement par la N.A.S.A. seront en surnombre quand les vols Apollo prendront fin et ils seront très heureux de travailler dans cet organisme. La COMSAT emploie en ce moment quelques personnes étrangères, notamment des Britanniques, mais pour qu'elle devienne internationale, il faudra que son conseil d'administration le soit aussi.

28. Les Etats-Unis ne veulent pas donner à l'INTELSAT de statut juridique international, de peur de perdre leur influence sur la direction des affaires. De plus, ils ne sont pas disposés à accepter le principe d'une date fixe pour le transfert des compétences de la COMSAT à une direction générale. Ils pourraient néanmoins l'accepter au terme d'une période probatoire au cours de laquelle cette direction aurait prouvé son aptitude à gérer efficacement le réseau de télécommunications. Les pays sous-développés sont d'accord avec les Etats-Unis sur ce point, car ils souhaitent que leurs communications leur reviennent le moins cher possible.

29. L'unanimité ne s'est pas faite sur une structure à trois niveaux. Plusieurs pays, tels que la Belgique, préféreraient une organisation à quatre niveaux et, en particulier, deux assemblées, l'une composée de fonctionnaires gouvernementaux se réunissant tous les deux ou trois ans pour contrôler l'activité de l'organisation et où chaque pays membre disposerait d'une voix, et l'autre groupant des représentants des organismes nationaux des postes et télécommunications qui suivrait les travaux de plus près. Dans cette dernière, le vote serait pondéré suivant la parti-

icipation, mais aucun pays ne devrait disposer de plus de la moitié des voix. Aucune décision n'a été prise sur ces questions et la situation est si complexe qu'il est difficile de préjuger les décisions qui seront prises en assemblée générale. A la dernière réunion de la C.E.T.S., on a examiné un projet d'organisation à trois niveaux et demi, c'est-à-dire une assemblée où la composition des délégations varierait suivant l'ordre du jour.

30. Le comité des télécommunications par satellites pourrait comprendre 20 membres et représenter tous les principaux pays investisseurs. En ce qui concerne les modalités de vote, des centaines de solutions ont été proposées.

31. Les questions financières seront réglées après les questions d'organisation. Les pays européens devraient se garder de faire bloc en matière de politique d'achat, car cela détournerait automatiquement les pays sous-développés vers les Etats-Unis, quand on sait que la fabrication des satellites y est plus sûre et sans doute moins onéreuse.

32. Consciente de la puissance de l'industrie aérospatiale américaine, la COMSAT préfère répartir les contrats entre un aussi grand nombre de firmes et de pays que possible. Elle n'a aucun intérêt à favoriser la création de situations de monopole au profit des constructeurs des matériels qu'elle utilise. La recherche des tarifs les plus bas en matière de télécommunications va à l'encontre de toute idée de monopole.

## CHAPITRE II

### *La COMSAT et la politique intérieure des Etats-Unis*

33. Le 26 octobre 1969, M. Robert J. Samuelson a écrit, pour le *Washington Post*, un article sur cette question, dont sont extraits les passages suivants:

«La création d'un système intérieur de télécommunications par satellites n'est pas une idée nouvelle. En 1967, la Commission fédérale des télécommunications (F.C.C.) se préparait à autoriser la mise en place d'un premier réseau, ce qui aurait permis de disposer de satellites opérationnels dès l'année suivante.

Mais l'autorisation n'est pas venue et il faudra probablement attendre maintenant 1972, dans l'hypothèse la plus optimiste...

In 1967, the FCC deferred to the White House. Satellite communications appeared to be one of those grey areas of federal regulatory law, a confusing combination of 'regulation' (the awarding of radio and television licences, for example) and long-range national communications 'policy'...

Within the next month, the White House, which has been studying the satellite problem intensively since summer, may give the networks satisfaction by proposing that a domestic system be approved. The question has never been whether, but how and when. And even a positive recommendation would still leave the difficult task of approving a specific system in the hands of the FCC.

.....

First, it is agreed that the government cannot allow anyone to launch his own communications satellite. The satellites would be placed in space 24,000 miles above the equator and orbit the earth at the same rate as the globe spins — therefore, they would remain stationary above one spot. Even if the government were to allow more than one satellite system, experts agree that there are a limited number of satellites which could be 'parked' without having one satellite's transmissions interfere with the others.

Second, no one knows how important communications medium satellites will become. Television is regarded as the biggest early user, but some analysts have suggested that the satellites should be able to perform a variety of other tasks efficiently: transmit data between computers; transmit business letters and legal documents at rates which would eventually attract most important commercial mail from the post office; provide private television lines for businesses which feel the need for face-to-face, coast-to-coast conferences.

Finally, there are powerful interests vying for the right to own part, or all, of any

prospective satellite system. If satellites assume a major rôle in filling future communications needs, any decision allocating ownership rights of the satellites and the ground stations (which send and receive signals) could eventually involve many millions in revenue annually. Some of the contestants include AT & T [American Telegraph & Telephone Company], television networks and COMSAT.

At first, the networks asked that they be allowed to create a system to provide for their own needs. Other systems could satisfy other needs. COMSAT and AT & T, in a fragile alliance, said that there should be one system and one system only.

Though they disagreed on the details of ownership, COMSAT and AT & T argued that the costs of the satellite system could be spread most economically among many different users, including television. The limited 'parking space' for orbits also favoured the single system.

The [television] networks feared (and still fear) that a single system would result in higher television rates. They believe that a general system — transmitting television, data and telephone signals — would require a larger investment in complicated ground stations than a simple system which would serve only television. TV does not want to pay for that added investment.

The issue remains unresolved, and along with the companion question of who should be allowed to get into the satellite business, helps explain the extended years of study. Events of the past month, however, may make compromise a more likely possibility.

The most important change has been AT & T's abandonment of its one-system approach. 'The wisest public policy at this time' the company said a few weeks ago, 'would be to permit any organisation or

En 1967, la F.C.C. s'en est remise au jugement de la Maison Blanche, les télécommunications par satellites apparaissant comme l'une des zones «grises» de la législation fédérale, mélange complexe de «réglementations» (l'octroi de licences de radio-télévision, par exemple) et de «politique» nationale à long terme en matière de télécommunications...

Il se peut que, dès le mois prochain, la Maison Blanche, qui s'est longuement penchée, depuis cet été, sur la question des satellites, donne satisfaction aux réseaux de télévision en proposant l'adoption d'un système intérieur. La question n'a jamais été de savoir si cette satisfaction leur serait donnée, mais quand et comment. Et même dans l'hypothèse de recommandations positives, la F.C.C. ne s'en verrait pas moins confier la tâche épineuse d'adopter un système spécifique.

.....

En premier lieu, il est admis que le gouvernement ne peut autoriser qui que ce soit à lancer son propre satellite de télécommunications. Les satellites seraient mis sur orbite à 38.000 km au-dessus de l'Équateur et accompliraient une révolution au même rythme que le globe terrestre; ils seraient donc géostationnaires. Même si le gouvernement autorisait la mise en place de plusieurs systèmes, les experts s'accordent à penser qu'on ne pourrait «parquer» qu'un nombre limité de satellites sans risques d'interférence.

Deuxièmement, personne ne sait l'importance que prendront les satellites de télécommunications. La télévision est considérée comme la plus grande utilisatrice au départ, mais certains spécialistes laissent entendre que les satellites devraient pouvoir assurer efficacement toute une gamme d'autres tâches: transmettre des données entre ordinateurs; transmettre du courrier d'affaires et des documents juridiques à des tarifs susceptibles de retirer au service des postes une grande partie du courrier commercial; fournir des lignes de télévision privées aux entreprises qui ressentent la nécessité d'entretiens «face-à-face» à travers l'ensemble du continent américain.

Enfin, des intérêts puissants se disputent le droit de posséder, en totalité ou en partie,

tout futur système de satellites. Si les satellites sont destinés à satisfaire une grande partie des besoins futurs en matière de télécommunications, toute décision attribuant des droits de propriété sur les satellites et sur les stations au sol (qui envoient et reçoivent les signaux) mettrait en jeu des millions de dollars. Parmi les candidats, on trouve la Compagnie américaine de télégraphe et de téléphone (A.T. & T.), les réseaux de télévision et la COMSAT.

Les réseaux de télévision ont demandé d'abord à être autorisés à créer un système leur permettant de répondre à leurs propres besoins, d'autres systèmes pouvant, le cas échéant, répondre à d'autres besoins. La COMSAT et l'A.T. & T. ont déclaré, pour leur part, qu'il ne saurait y avoir qu'un système unique.

Tout en n'étant pas d'accord sur les modalités de propriété, la COMSAT et l'A.T. & T. ont représenté que les coûts du système de satellites pourraient être avantageusement répartis entre de nombreux utilisateurs différents, y compris la télévision. Le nombre limité des satellites qui pourraient être mis simultanément sur orbite milite également en faveur d'un système unique.

Les réseaux [de télévision] redoutaient (et redoutent encore) qu'un système unique ne provoque une augmentation des tarifs de la télévision. A leur avis, un système général — pour la télévision, la transmission des données et des signaux téléphoniques — exigerait des investissements plus importants, pour l'installation de stations terrestres complexes, qu'un système simple destiné uniquement à la télévision. La télévision ne veut pas payer ces investissements supplémentaires.

Le problème reste sans solution et, avec son corollaire — la question de savoir qui devrait être autorisé à s'occuper de satellites — il contribue à expliquer que les études se soient prolongées. Les événements du mois dernier, néanmoins, peuvent laisser présager un compromis.

Le changement le plus important a été l'abandon, par l'A.T. & T., de sa politique du système unique. La politique la plus sage, a-t-elle déclaré il y a quelques semaines, serait, à l'heure actuelle, de permettre

group interested in establishing a domestic satellite system — including the networks — to apply for a licence to establish and operate such a system’.

Why AT & T changed its mind is something of a mystery. The company cited recent studies on the economics of its land facilities. The capacity of microwave networks and coaxial cables for voice and ‘record’ (data, telegrams, facsimile) transmissions have expanded rapidly, reducing unit costs in the process. Consequently, AT & T said, ‘satellite costs currently may be less favourable . . . than appeared to be the case some years ago’.

If AT & T is right, the network may reap smaller savings than they expect. When economies improve, AT & T said it might want to adopt satellites for some of its own services. Meanwhile, most satellite partisans suggest that the phone company, which has more than \$40 billion invested in its ground system, has a vested interest in delaying a satellite system.

In any case, AT & T’s new position changed the balance of power. COMSAT, having lost its strongest ally, is now scrambling to convince the television networks that it should be allowed to place a satellite system in orbit for them.

There are advantages for television. COMSAT, with years of experience operating the international system (INTELSAT), has the requisite know-how and a cash reserve raised by the sale of stock years ago. This would spare the networks the unpleasant experience of raising more than \$100 million during an era of high interest rates.

The television companies still do not want to bear the extra cost of a general system. At least one of them, NBC, has apparently

proposed a plan to please both COMSAT and the networks.

Under NBC’s proposal, television rates would reflect the investment in only the satellites and the major earth stations (probably two or three) to send TV signals. The networks themselves would build the hundreds of small earth stations necessary to receive the satellite beams.

Then, if COMSAT (or whoever owned the satellite system) wanted to make added investment for other communications services, it could. Rates for new users would simply be adjusted to account for this extra capital. And if enough additional users were attracted, the whole system, including the networks, would benefit from lower costs.”

34. Another proposal under discussion is to merge all the international divisions of the major American networks into one organisation — COMSAT — which would handle the external communications of AT & T, Western Union, and RCA. It is difficult to see in which way the decisions will go, but COMSAT will certainly remain in the communications business either in the domestic field or in the external field.

### CHAPTER III

#### *An independent American opinion on INTELSAT*

35. The Carnegie Foundation has published a document by the 20th Century Foundation on the principles which should govern INTELSAT and COMSAT. The main points are as follows :

- Since the goal set for INTELSAT in 1964 has been practically achieved, it should now be extended to cover such requirements as meteorology or air navigation in addition to conventional telecommunications.
- The organisation should have a flexible and integrated structure. In this connection, the Foundation stresses that

à tout organisme ou groupement intéressé par la création d'un système intérieur de satellites — et notamment les réseaux — de déposer une demande d'autorisation pour la création et la mise en service d'un tel système.

Pourquoi l'A.T. & T. a-t-elle changé d'avis? Voilà qui reste un mystère. La société s'est référée à de récentes études économiques sur ses installations terrestres. La capacité des réseaux de micro-ondes et des câbles coaxiaux pour les transmissions en phonie et la transmission d'«enregistrements» (données, télégrammes, fac-similé) a connu une augmentation rapide qui s'est accompagnée d'une réduction des coûts unitaires. En conséquence, a déclaré l'A.T. & T., les coûts des satellites sont peut-être, à l'heure actuelle, moins intéressants... qu'ils paraissent l'être il y a quelques années.

Si l'A.T. & T. a raison, le réseau réalisera peut-être moins d'économies qu'il ne l'espérait. Quand la situation économique s'améliorera, la société désirera peut-être adopter des satellites pour certains de ses propres services. En attendant, la plupart des partisans des satellites laissent entendre que la compagnie de téléphone, qui a investi plus de 40 milliards de dollars dans son système terrestre, a tout intérêt à retarder la création d'un système de satellites.

En tout cas, l'attitude nouvelle adoptée par l'A.T. & T. a modifié l'équilibre des forces. La COMSAT, qui a perdu son allié le plus précieux, s'efforce maintenant de convaincre les réseaux de télévision qu'elle devrait être autorisée à placer à leur intention un système de satellites sur orbite.

La télévision y trouverait des avantages. La COMSAT, qui a des années d'expérience dans la gestion d'un système international (INTELSAT) possède la technique nécessaire et des disponibilités résultant de la vente d'actions, il y a des années. Ceci épargnerait aux réseaux de télévision l'expérience peu agréable de lancer un emprunt de plus de 100 millions de dollars à un moment où les taux d'intérêt sont très élevés.

Les sociétés de télévision ne veulent toujours pas supporter les dépenses supplémentaires qu'entraînerait la création d'un

système général. L'une d'elles, au moins, la N.B.C., aurait proposé un plan destiné à donner satisfaction à la COMSAT et aux réseaux de télévision.

D'après cette proposition, les tarifs de télévision ne reflèteraient que les investissements effectués dans les satellites et les principales stations émettrices au sol (probablement deux ou trois). Les réseaux, pour leur part, construiraient une centaine de petites stations terrestres nécessaires pour la réception des ondes retransmises par les satellites.

La COMSAT (ou tout autre propriétaire du système de satellites) aurait donc toute latitude pour faire des investissements supplémentaires dans d'autres services de télécommunications. Le tarif appliqué aux nouveaux utilisateurs serait simplement ajusté pour tenir compte de ce supplément de capital. Et si cela attirait suffisamment d'utilisateurs supplémentaires, tout le système, y compris les réseaux, bénéficierait d'une diminution des coûts.»

34. Une autre proposition à l'étude est la fusion de toutes les divisions internationales des principaux réseaux américains en une seule organisation — la COMSAT — qui serait chargée des communications vers l'étranger de l'A.T. & T., de la Western Union et de la R.C.A. Il est difficile de prévoir les décisions qui seront prises, mais il est certain que la COMSAT restera dans le secteur des télécommunications, que ce soit à l'échelon national ou international.

### CHAPITRE III

#### *Une opinion américaine indépendante sur l'INTELSAT*

35. La Fondation Carnegie a fait établir par la Fondation du XX<sup>e</sup> siècle un document sur les principes qui devraient régir l'INTELSAT et la COMSAT et dont voici les principaux points:

- Le but fixé à l'INTELSAT en 1964 étant pratiquement atteint, celle-ci devra tendre à satisfaire, en plus des télécommunications classiques, des besoins comme la météorologie ou la navigation aérienne.
- L'organisation devra posséder une structure souple et intégrée. A ce propos, la Fondation souligne que la règle d'uni-

the uniformity rule hitherto in force in INTELSAT is against this concept. It is abnormal that such varied requirements as those of the countries bordering on the Atlantic, the Pacific or the Indian Ocean should be covered by satellites of identical design, for which users are charged a standard rate.

- The Foundation advocates a marked decrease in tariffs.
- INTELSAT's steering body should be formed of representatives of governments of member countries and no longer representatives of telecommunications authorities.
- COMSAT should be replaced by an international manager or an operating firm.
- The representation of all the members of INTELSAT should be amended so that no one country has a majority of votes giving him a *de facto* right of veto.
- It should be possible for international organisations (Eurovision, World Meteorological Organisation, etc.) to become special members of INTELSAT. They could be provided with services but would not have voting rights.
- A country with special requirements should be able to obtain an appropriate offer of services from INTELSAT.
- With regard to equipment, INTELSAT should be guided by two considerations: equipment requested should be supplied as cheaply as possible, while making a wide appeal to its members. These two conditions are at present contradictory and difficult to implement, for only American firms have reached the technological level necessary to be the prime contractor of a large-scale space programme and are large enough to administer a programme of several tens of millions of dollars.

#### CHAPTER IV

##### ***The opinion of UNESCO experts***

36. In August 1969 the UNESCO experts on the use of space communication in the mass

media again met in Geneva to discuss the cultural, social, juridical and political effects of space communications when direct emissions from satellites become possible.

37. It is evident that if the international community accepts the use of satellites for direct radio and television broadcasts, international agreements must be concluded guaranteeing freedom of information and allowing each State to use the space facilities on an equal basis and on equal terms.

38. The agreements should forbid any form of propaganda to disturb the international situation and even the internal peace of the nations concerned. It will not be easy to conclude such agreements as many States, for instance the Soviet Union, insist on the inclusion of a clause stipulating that a State must obtain permission from the government of the receiving State before broadcasting its programmes. Moreover, authors' rights have to be protected. There are still several years before these agreements have to be concluded.

39. Freedom of space is an essential factor in the free international flow of information, referred to in Article 19 of the Universal Declaration of Human Rights, which recognises that everyone has the right to receive and impart information and ideas through any media and regardless of frontiers. It is obvious that application of this principle will not be easy.

#### **Conclusions**

40. Space communications offer facilities and means not hitherto imagined. Television, data transmission between computers, transmission of business letters and legal documents will be early applications. The radio communications network, national and regional, can be greatly expanded. Social education in rural areas as well as in the cities might become far more extensive. In the scientific field an exchange of information can be established between all laboratories and universities or institutes of higher education.

formité, instituée jusqu'ici à l'INTELSAT, va à l'encontre de cette conception. Il est anormal que des exigences aussi diverses que celles des pays riverains de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Océan Indien, soient couvertes par des satellites de conceptions identiques et facturés aux usagers à un prix standard.

- La Fondation préconise une réduction sensible des tarifs pratiques.
- L'organisme directeur d'INTELSAT devra être constitué de représentants des gouvernements des pays membres et non plus de représentants des entités de télécommunications.
- La COMSAT devra être remplacée par un gérant international ou une société d'exploitation.
- La représentativité de tous les membres d'INTELSAT devra être modifiée afin d'éviter qu'un pays possède une majorité de voix lui donnant de facto un droit de veto.
- Les organisations internationales (Eurovision, Organisation Météorologique Mondiale, etc.) devront pouvoir entrer à INTELSAT en qualité de membres spéciaux. Ils pourront obtenir un service mais n'auront pas le droit de vote.
- Un pays ayant des besoins particuliers devra pouvoir obtenir d'INTELSAT une offre de service correspondant à sa demande.
- En ce qui concerne l'équipement, INTELSAT devra tenir compte de deux impératifs: fournir le matériel demandé au meilleur prix tout en faisant largement appel à ses membres. Ces deux conditions sont actuellement contradictoires et difficiles à réaliser, car seules les firmes américaines ont le niveau technologique requis pour être maître d'œuvre d'un programme spatial d'envergure et la dimension pour gérer un programme de plusieurs dizaines de millions de dollars.

#### CHAPITRE IV

#### *L'opinion des experts de l'U.N.E.S.C.O.*

36. En août 1969, les experts de l'U.N.E.S.C.O. sur les communications spatiales et les moyens

de grande information se sont réunis à nouveau à Genève pour examiner les conséquences, sur les plan social, culturel, juridique et politique, des possibilités de diffusion directe à partir de satellites.

37. Il est évident que si la communauté internationale admet l'utilisation des satellites de radiodiffusion et télévision directes, il sera indispensable que la liberté d'information soit garantie par des règlements internationaux permettant à tous les Etats d'utiliser les émetteurs de satellites dans des conditions équitables.

38. Ces accords devront interdire toute forme de propagande de nature à nuire au maintien de la paix internationale, ou de la paix intérieure des pays intéressés. Ils ne seront pas faciles à conclure car de nombreux Etats, l'Union Soviétique par exemple, insistent sur la nécessité d'insérer une clause soumettant à l'autorisation préalable du gouvernement de l'Etat receveur, les émissions diffusées vers un pays donné. De plus, il conviendra de protéger les droits des auteurs. Dans plusieurs années, ces accords seront indispensables.

39. La liberté de l'espace est un élément essentiel de la liberté de diffusion des informations dont il est question à l'article 19 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Cet article stipule, en effet, que tout individu a le droit de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. De toute évidence, l'application de ce principe ne sera pas facile.

#### **Conclusions**

40. Les télécommunications par satellites offrent des possibilités et des moyens inconnus jusqu'à ce jour. La télévision, la transmission de données entre ordinateurs, de courrier d'affaires et de documents juridiques vont en être les premières applications. Les réseaux de radiodiffusion nationaux et régionaux vont pouvoir se développer considérablement. L'éducation pourra faire de grands progrès dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. Dans le domaine scientifique, tous les laboratoires, universités et instituts d'enseignements supérieur pourront procéder à des échanges d'informations.

41. If Europe is going to build its launchers and continue its effort in building satellites, there is no reason at all why it could not be competitive with the American industry. Admittedly in the field of launchers, Europe is a long way behind, but only because the necessary funds have not been put at the disposal of the launcher organisation. This is the considered opinion of people like Dr. Thomas O. Paine, the Administrator of NASA, who recently told the European space authorities that if they consider the future needs, set their proper goals, allocate the necessary funds, they could build a good launcher which could take its part in the traffic

between the earth and outer space.

42. In the field of satellites, in which there is practically no technological gap with America, one should also look to the future and not try to build communications satellites which are too small and can therefore not operate as economically and as efficiently as the big ones.

43. The European space organisations should therefore be strengthened through unification in order to fulfil their tasks.



41. Si l'Europe construit ses lanceurs et poursuit ses efforts pour la construction de satellites, rien n'empêche qu'elle puisse rivaliser avec l'industrie américaine. En ce qui concerne les lanceurs, elle est, il est vrai, très en retard, mais uniquement parce que l'organisation compétente n'a pas reçu les crédits nécessaires. C'est l'avis motivé de personnalités comme le Dr. Thomas O. Paine, Administrateur de la N.A.S.A., qui a déclaré récemment aux instances spatiales européennes que si elles tenaient compte des besoins futurs, se fixaient des objectifs, débloquaient les crédits nécessaires, elles pourraient construire un bon lanceur, capable de jouer son rôle dans les

communications entre la terre et l'espace extra-atmosphérique.

42. En ce qui concerne les satellites, domaine où il n'existe pour ainsi dire pas d'écart avec l'Amérique, il convient aussi d'envisager l'avenir et de ne pas tenter de construire des satellites de télécommunications trop petits et incapables, par conséquent, de fonctionner aussi efficacement et économiquement que les grands.

43. Il convient donc de renforcer, en les unifiant, les organisations spatiales européennes afin de leur permettre de remplir leur tâche.

## APPENDIX

**COMSAT communiqué, Paris, 2nd June 1969**

John A. Johnson, International Vice-President of the Communications Satellite Corporation (COMSAT), today said he expects international telephone, television and telegraph charges to drop sharply after the projected INTELSAT IV communications satellite starts operating in 1971.

"The reduction could be more than 80 % as compared to the costs of Early Bird," he said. "It will be one of the few things in our economy in which we can foresee substantial cost reductions," Johnson said in a statement issued at the Paris Air Show. He is here as a participant in a special symposium sponsored by the International Telecommunications Union (ITU) as part of "Telecommunications Day" at the Air Show.

Johnson said the basis for his statement is the much larger communications capacity of the INTELSAT IV satellites which will have the capability of handling 6,000 telephone conversations at one time or 12 television transmissions as compared with the present INTELSAT III satellites which have a capacity of 1,200 phone circuits or four TV channels. The longer lifetime of the larger satellites will also be a factor.

"The economics are quite simple," Johnson said. "When Early Bird went into commercial operation in 1965, the direct charge for a satellite telephone circuit — exclusive of the charges for land and earth station connections — was \$64,000 a year.

By 1975 — only ten years later — we expect the satellite costs for a telephone circuit in INTELSAT IV to be reduced to about \$10,000 a year — or less than one-sixth as expensive as Early Bird."

Johnson also commented on the unique arrangement under which the INTELSAT IV

satellites are being designed and constructed. "It is particularly appropriate that I point out at this international air and space show the international co-operation between 11 commercial companies in the world in building INTELSAT IV," he said. "With Hughes Aircraft Company acting as the prime contractor of the satellites being designed and built for the 68-nation International Telecommunications Satellite Consortium (INTELSAT), three large European firms are acting as major co-contractors — British Aircraft Corporation, Thomson-CSF of France, and AEG-Telefunken of Germany.

No other example of such broad participation in a major space hardware contract has ever been undertaken and I congratulate them in their effort thus far," he said. "Not only is the participation in the actual fabrication of the satellites, but also in the design phase."

The \$72 million basic contract for the four INTELSAT IV satellites — approximately 17½ feet in height and 8 feet in diameter weighing 2,452 pounds at lift-off — was awarded to Hughes Aircraft Company last October.

The first INTELSAT IV is scheduled to be launched in the first half of 1971 for placement over the Atlantic Ocean and the others to be launched on a schedule based on communications needs in the other areas.

The first flight model and its sub-systems will be built and tested at the Hughes space facilities in El Segundo, California, with the member nation sub-contractors directly participating. The second spacecraft will be assembled and tested at Hughes, but most of its sub-systems will be built by the participating sub-contractors. The third and fourth flight spacecraft will be assembled at British Aircraft Corporation, Bristol, England, using sub-systems furnished by sub-contractors.

## ANNEXE

**Communiqué de presse de la COMSAT, Paris, 2 juin 1969**

M. John A. Johnson, Vice-président international de la Communications Satellite Corporation (COMSAT), a déclaré aujourd'hui qu'il prévoyait que les frais d'exploitation des liaisons téléphoniques, télégraphiques et ceux des transmissions de programmes de télévision diminueraient d'une façon considérable dès la mise en service du satellite de télécommunications INTELSAT IV, prévue en 1971.

« Cette diminution pourrait dépasser 80 %, par rapport au coût d'exploitation de Early Bird... Ce sera un des rares domaines de notre économie pour lesquels nous pouvons prévoir une diminution substantielle des dépenses », a dit M. Johnson dans une déclaration au Salon de l'aéronautique de Paris, où il participait à un symposium spécial organisé par l'Union internationale des télécommunications (ITU) à l'occasion de la « Journée des télécommunications ».

M. Johnson se basait sur le fait, qu'en raison de leur capacité accrue, les satellites INTELSAT IV pourront transmettre à la fois soit 6.000 communications téléphoniques, soit 12 programmes de télévision, alors que les satellites INTELSAT III ont seulement, à l'heure actuelle, une capacité de 12.000 communications téléphoniques ou de 4 programmes de télévision. La durée de vie plus importante de ces grands satellites contribuera également à cette économie.

« Les éléments économiques sont très simples », a dit M. Johnson. « Quand Early Bird est entré en service sur une base commerciale, en 1965, le coût de la partie 'satellite' d'une liaison téléphonique aller-retour — non compris les frais de liaison avec la terre et les stations terrestres — était de 64.000 dollars par an.

D'ici à 1975 — soit dix ans plus tard seulement — nous prévoyons que le coût de la partie 'satellite' d'une liaison téléphonique par INTELSAT IV sera ramené à environ 10.000 dollars par an, c'est-à-dire à un peu moins d'un sixième du coût des liaisons par Early Bird. »

M. Johnson a également évoqué le caractère exceptionnel de l'accord qui a présidé à la con-

ception et la construction des satellites INTELSAT IV :

« Ce Salon international de l'aéronautique et de l'espace est tout indiqué pour souligner que c'est la coopération internationale entre onze firmes commerciales réparties dans le monde entier, qui a permis la construction d'INTELSAT IV. Ce programme de satellites conçus et construits pour l'International Telecommunications Satellite Consortium (INTELSAT, 68 membres) est exécuté sous la maîtrise d'œuvre de la Hughes Aircraft Company avec la participation de trois grandes sociétés européennes: la British Aircraft Corporation, Thomson-C.S.F. en France, et A.E.G.-Telefunken en Allemagne.

Il n'existe aucun autre exemple d'une aussi large participation à un gros marché d'équipement spatial et je félicite ces entreprises des efforts qu'elles ont faits jusqu'ici », a poursuivi M. Johnson, « non seulement pour la construction proprement dite des satellites, mais encore au stade de la conception. »

C'est la Hughes Aircraft Company qui a enlevé en octobre dernier le contrat de base portant sur 72 millions de dollars pour les quatre satellites INTELSAT IV, qui ont environ 5,35 mètres de hauteur et 2,37 mètres de diamètre pour un poids de 1.110 kg au décollage.

Le premier INTELSAT IV doit, en principe, être lancé dans le premier semestre de 1971 et sera placé au-dessus de l'Atlantique, le lancement des autres satellites étant fonction des besoins en télécommunications des autres régions.

La première maquette de vol et ses sous-systèmes seront construits et essayés dans les installations spatiales de la Hughes à El Segundo, en Californie, avec le concours des sous-traitants participant directement au programme. Le deuxième engin spatial sera monté et essayé chez Hughes, mais la plupart de ses sous-systèmes seront construits par les sous-traitants. Le troisième et le quatrième satellites seront montés par la British Aircraft Corporation, à Bristol, en Angleterre, à partir de sous-systèmes fournis par les sous-traitants.

***State of European space activities — INTELSAT***

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**

***tabled by Mr. Flämig***

---

In the second sub-paragraph of paragraph 1 of the operative text of the draft Recommendation, after the words : "of the 1980s in", insert : "launchers and in".

*Signed : Flämig*

---

1. See 8th Sitting, 9th December 1969 (Amendment adopted).

*Etat des activités européennes en matière spatiale — L'INTELSAT*

---

**AMENDEMENT n° 1<sup>1</sup>**  
***présenté par M. Flämig***

---

Au second alinéa du paragraphe 1 du dispositif du projet de recommandation, après les mots : « des années 1980 en matière de », insérer les mots : « lanceurs et de ».

*Signé : Flämig*

---

1. Voir 8<sup>e</sup> séance, 9 décembre 1969 (Adoption de l'amendement).

**European policy in the field of technology — Oceanography**

---

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions <sup>2</sup>  
by Mr. Schloesing, Rapporteur**

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on European policy in the field of technology — Oceanography

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Schloesing, Rapporteur

Introduction

Chapter I : The riches of the sea

Chapter II : Developments in some of the major countries

Chapter III : International collaboration in general

Chapter IV : International collaboration within NATO and defence aspects

Chapter V : Legal problems

Chapter VI : Co-operation in the European framework

Conclusions

APPENDICES :

I. United Nations Resolution No. 2467-D (XXIII)

II. Total federal marine science programme by major purpose

III. Draft treaty on the prohibition of the emplacement of nuclear weapons and other weapons of mass destruction on the seabed and the ocean floor and in the subsoil thereof

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Bourgoïn (Chairman) ; MM. Flämig, La Loggia (Vice-Chairmen) ; MM. Capelle (Substitute : Bizet), Chapman, de Chevigny (Substitute : Schloesing), Corti, De Grauw, Elvinger, Sir Myer Galpern (Substitute : St. John-Stevass), MM. Howie (Substitute :

*Coe), Lloyd, van der Mei, von Merkatz, Meyers (Substitute : Van Lent), de Montesquiou (Substitute : Valleix), Pecoraro, Mrs. Pitz-Savelsberg, MM. Portheine, Richter, Treu.*

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**La politique européenne en matière technologique — L'océanographie**

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale <sup>2</sup>  
par M. Schloesing, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur la politique européenne en matière technologique — L'océanographie

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Schloesing, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Les richesses de la mer

Chapitre II : L'évolution de la situation dans quelques grands pays

Chapitre III : La coopération internationale en général

Chapitre IV : La coopération internationale au sein de l'O.T.A.N. et ses aspects militaires

Chapitre V : Problèmes juridiques

Chapitre VI : La coopération dans le cadre européen

Conclusions

ANNEXES

I. Résolution n° 2467-D (XXIII) des Nations Unies

II. Budget total du programme fédéral des sciences de la mer décomposé en objectifs principaux

III. Projet de traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Bourgoïn (président); MM. Flämig, La Loggia (vice-présidents); MM. Capelle (suppléant : Bizet), Chapman, de Chevigny (suppléant : Schloesing), Corti, De Grauw, Elvinger, Sir Myer Galpern (suppléant : St. John-Stevás), MM. Howie (suppléant :

Coe), Lloyd, van der Mei, von Merkat, Meyers (suppléant : Van Lent), de Montesquiou (suppléant : Valleix), Pecoraro, Mme Pitz-Savelsberg, MM. Portheine, Richter, Treu.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

**Draft Recommendation**  
**on European policy in the field of technology — Oceanography**

The Assembly,

Recalling that the governments of member countries, together with the governments of Denmark, Norway and Sweden, Ireland, Austria and Switzerland, Spain and Portugal, are at present discussing the Aigrain report on scientific and technological co-operation between European countries and the possibilities of co-operation in seven specific sectors ;

Noting worldwide interest in the exploration and use of the ocean and the exploitation of its resources ;

Noting that member countries have always had a great interest in maritime research and development ;

Believing that there is no irreversible scientific and technological gap in this field separating the member countries from the United States ;

Noting that the United States budget for oceanography in 1969-70 was established at \$528 million, that it has a vast amount of technical equipment and that the Soviet Union is now classed in second position ;

Convinced of the danger of the gap being widened if member countries fail to take early joint action,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

Invite member countries

1. To implement the proposals in the Aigrain report ;
2. To ensure that Europe as a whole takes appropriate and timely steps to develop and sustain a comprehensive independent capacity to exploit the resources which the new techniques of oceanography will make available to those who use them effectively ;
3. To streamline national programmes, co-ordinate them in a European framework and establish a common authority in charge of co-operation and the exchange of scientists, knowledge and also of hardware ;
4. To concert their views on the draft treaty on denuclearisation of the ocean floor outside the twelve-mile limit and on a possible draft treaty on ocean space.



**Projet de recommandation**  
**sur la politique européenne en matière technologique — L'océanographie**

L'Assemblée,

Rappelant que les gouvernements des pays membres, ainsi que les gouvernements du Danemark, de la Norvège et de la Suède, de l'Irlande, de l'Autriche et de la Suisse, de l'Espagne et du Portugal, examinent actuellement le rapport Aigrain sur la coopération scientifique et technique entre les pays européens et les possibilités de coopération dans sept secteurs spécifiques ;

Notant l'intérêt que suscitent, dans le monde entier, l'exploration et l'utilisation des océans, ainsi que l'exploitation de leurs ressources ;

Notant que les pays membres se sont toujours beaucoup intéressés à l'étude et à la recherche marines ;

Estimant que, dans ce domaine, il n'existe actuellement aucun écart scientifique et technique irréversible entre les pays membres et les Etats-Unis ;

Notant que le budget des Etats-Unis pour l'océanographie a été porté, pour 1969-70, à 528 millions de dollars, que ceux-ci disposent d'un matériel technique considérable et que l'Union Soviétique vient maintenant au second rang ;

Persuadée que cet écart risque de s'accroître si les pays membres ne prennent pas rapidement des initiatives communes dans ce domaine,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter les pays membres

1. A mettre en œuvre les propositions du rapport Aigrain ;
2. A faire en sorte que l'Europe dans son ensemble prenne en temps opportun les mesures appropriées pour mettre sur pied et maintenir un potentiel indépendant et diversifié permettant d'exploiter les ressources que les nouvelles techniques de l'océanographie mettront à la disposition de ceux qui sauront les utiliser efficacement ;
3. A alléger les programmes nationaux, à les coordonner dans un cadre européen et à créer une autorité commune chargée de la coopération ainsi que des échanges de chercheurs, de connaissances et de matériel ;
4. A concerter leurs vues sur le projet de traité relatif à la dénucléarisation des fonds marins au-delà de la limite des douze milles, et sur un éventuel projet de traité concernant l'espace océanique.

## **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Schloesing, Rapporteur)*

### **Introduction**

1. Throughout the ages, the sea has always been a tremendous enigma. Sailors knew its anger, whims and diversity, but only on the surface. Only a few divers in the more temperate seas had managed to descend a short way below the surface to bring back shells and glimpse what was concealed from the earth-dweller.
2. Thanks to the films of J.Y. Cousteau and the television, we are now able to share the privileges of these divers and discover worlds and life hitherto unknown to us.
3. Paradoxically, man has embarked on the exploration and conquest of the earth's satellites before seeking out all the secrets of his own planet. Man has walked on the moon before treading the deepest ocean floors. Astronauts — spade in hand — have dug the moon's soil 384,000 kilometres from their launching site, but two deadly barriers — decompression and nitrogen narcosis — still prevent underwater divers working below 300 metres. Yet the area submerged under less than 300 metres of water (the continental shelf) is some 20 million square kilometres, i.e. twice the area of Europe.
4. In order to colonise the continental shelf, man will have to live there and then return safely. The astronaut Scott Carpenter, abandoning space, now holds the record for living under water, having spent 30 consecutive days at a depth of 60 metres.
5. Progress in conquering submerged regions seems relatively modest to the outsider when compared with exploits in space. There are two reasons for this difference<sup>1</sup>. First the underwater environment is inhospitable to both man and machine, because water is relatively opaque, cold, unbreathable, has a density 800 times greater than that of air and each metre gained represents an increase in pressure of 100 grammes per square centimetre. Secondly, the economic importance of submerged areas was not felt until the middle of the twentieth century, or at least the world had not become aware of it.
6. In view of its strategic value and the fabulous wealth which it contains, the sea is arousing renewed interest in all modern nations. Europe, which has provided so many intrepid navigators, can once more compete in the discovery and appropriation of a new continent.
7. Water covers more than 70 % of the earth's surface. Its average depth is 4,000 metres — and only 5 % of its depths are known.
8. Oceanography, which covers the physics, chemistry, biology and geology of the hydrosphere of the ocean depths and continental shelves, is at present being considerably developed throughout the world.
9. Oceanography had its beginnings when chemists began to analyse samples of sea water, when geologists extended their studies beyond the continental shelves and began to use the ocean basins as a proving ground for hypotheses on the genesis of the earth and when physicists and astronomers first applied their studies to oceanic phenomena such as tides or the prevailing current systems.
10. Behind the recent upsurge of oceanographic activities are economic factors, and especially oil. The continental shelf is now a site for a wide range of research activities. From these areas we can expect the quickest return on investments made in the development of marine resources.
11. An additional economic factor is the cost-benefit philosophy that now has infused all the Western European budgetary processes. Although basic research is still supported, the tendency has been to justify more oceanographic studies on the basis of their anticipated or projected economic benefits.
12. Industry too has contributed to this upsurge. It knows that most money can be made from the continental shelf and therefore it has

<sup>1</sup> R. Vaissière, *L'homme et le milieu sous-marin*, Larousse, 1969.

## **Exposé des motifs**

**(présenté par M. Schloesing, rapporteur)**

### **Introduction**

1. De tous temps, la mer a constitué une formidable énigme. Le marin connaissait ses colères, ses caprices, sa diversité, mais il ne connaissait que sa surface. Seuls de rares plongeurs, dans les mers chaudes, avaient pu s'enfoncer à quelques dizaines de mètres, ramener quelques coquillages et voir ce qui était caché au terrien.
2. Nous partageons désormais, grâce aux films de J.Y. Cousteau et à la télévision, les privilèges de ces plongeurs et nous découvrons des mondes et une vie insoupçonnés.
3. Paradoxalement, l'homme a entrepris la découverte et la conquête des satellites de la terre, avant d'arracher tous les secrets de la planète sur laquelle il vit. L'homme a marché sur la lune, avant de pouvoir fouler de ses pieds les plus grands fonds marins. A 384.000 kilomètres de leur base de lancement, les astronautes, pelle en main, piochent le sol de la lune ; mais deux barrières meurtrières, les accidents de décompression et la narcose de l'azote, interdisent à ce jour aux plongeurs sous-marins de travailler au-dessous de 300 mètres. Et pourtant, la superficie des terres immergées sous moins de 300 mètres d'eau (le « plateau continental ») atteint quelque vingt millions de kilomètres carrés, soit deux fois la surface de l'Europe.
4. Pour coloniser le plateau continental, l'homme devra y vivre et pouvoir ensuite en revenir impunément. Le cosmonaute Scott Carpenter, délaissant désormais l'espace, détient actuellement le record de vie sous l'eau, ayant vécu 30 jours consécutifs à 60 mètres de profondeur.
5. Les progrès accomplis dans la conquête sous-marine paraissent relativement modestes lorsque le profane les compare aux prouesses effectuées dans le domaine spatial. Deux raisons expliqueraient cette différence<sup>1</sup>. Tout d'abord le milieu aquatique est défavorable aussi bien à l'homme qu'à la machine, parce qu'il est relativement opaque, froid, irrespirable, huit cents fois plus dense que l'air et que chaque mètre gagné représente une augmentation de pression de

100 g/cm<sup>2</sup>. Ensuite, parce que l'importance économique des régions submergées ne s'était pas fait sentir jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ou tout au moins le monde n'en avait pas pris conscience.

6. En raison de son intérêt stratégique et des richesses fabuleuses qu'elle contient, la mer suscite un renouveau d'intérêt dans toutes les nations modernes. L'Europe, qui a donné tant de navigateurs intrépides, peut une fois encore être dans la compétition pour la découverte et l'appropriation d'un nouveau continent.

7. L'eau recouvre plus de 70 % de la surface de la planète. La profondeur moyenne est de 4.000 mètres, et 5 % seulement de ses fonds sont connus.

8. L'océanographie, qui comprend à la fois l'étude physique, chimique, biologique et géologique de l'hydrosphère, des fonds marins et des marges continentales, connaît actuellement un développement considérable dans le monde entier.

9. L'océanographie est née le jour où les chimistes se sont mis à analyser des échantillons d'eau de mer, où les géologues ont mené leurs études au-delà des marges continentales et sont allés chercher au fond des océans la confirmation de leurs hypothèses sur la genèse du globe et où les physiciens et les astronomes ont entrepris l'étude des phénomènes océaniques tels que les marées et les principaux systèmes de courants marins.

10. Le développement récent des activités océanographiques est l'œuvre de facteurs économiques et, notamment, du pétrole. Le plateau continental est aujourd'hui le champ de toute une gamme de recherches susceptibles d'assurer, le plus rapidement possible, la rentabilité des investissements consacrés à la mise en valeur des ressources de la mer.

11. La doctrine de la rationalisation des choix qui inspire désormais la politique budgétaire de tous les pays d'Europe occidentale, a joué, elle aussi, son rôle. Si la recherche fondamentale trouve encore des partisans, on a aujourd'hui tendance à justifier le développement des études océanographiques par les avantages économiques qu'on peut envisager ou prévoir.

12. L'industrie, de son côté, a contribué à ce développement. Elle sait que l'exploitation des plateaux continentaux sera particulièrement ren-

<sup>1</sup> I. R. Vaissière, dans « L'homme et le milieu sous-marin », Larousse, 1969.

concentrated its petroleum exploration and drilling, diamond mining, tin dredging, etc., in this area. Within the last four years the previously credible increase in coastal knowledge accelerated quite noticeably, for instance in the production of topographic maps and bathymetric maps of the shelf area as opposed to classical nautical charts.

13. Instrumentation such as pressure recorders, temperature recorders and recorders of currents has improved to such a degree that an overall pattern of conditions below the surface of the oceans can be put together. A small prototype buoy network and an accelerated programme of systematic surveys of the structure of the seabed have now been started. Measuring stations and manned special-purpose laboratories are in the process of being set up.

14. In the next ten years, a considerable volume of knowledge might be accumulated resulting in a far more effective use of the continental shelf assets, and probably also those of the ocean depths.

## CHAPTER I

### *The riches of the sea*

#### *Fishing*

15. Fortunately, the interest of the oceans is not purely military<sup>1</sup>. Since the world began, man has tried to draw part of his means of subsistence from the sea. The often irrational and anarchical exploitation of these immense food reserves has had meagre results.

16. Only 3 % of man's foodstuffs comes from the sea, in the form of fish, shellfish, crustaceans or seaweed. This harvest as a whole has been increasing by 10 % per year since 1966, due to technical progress in fishing.

17. However, Professor Peres considers that "the maximum production of the ocean can hardly exceed three times 1966 production, i.e. about 130 million tons of fish and perhaps 15 to

1. See Chapter IV.

20 million tons of molluscs and crustaceans". This production will be considerably increased once means have been found of breeding and keeping sea fish alive in captivity.

#### *Transport*

18. Although the sea has always been primarily an obstacle which has forced man to pull up on its shores, it has also become a means of communication or a vehicle.

19. Water has been and still is an important course for the movement of men and goods. The flow of trade is increasing, multiplying and extending.

20. The tonnage of the world's merchant shipping, in spite of competition from air transport, has trebled since 1939, rising from 67 million tons to more than 200. Its annual rate of increase is 8 %. Ships are becoming enormous. Whereas large ships in 1950 had a displacement of 60,000 tons, plans are now being laid for tankers of 800,000 tons displacement. Ships are being built in the light of the goods to be transported. The rejuvenation of fleets shows this revolution: more than 50 % of the tonnage in service is less than ten years old.

21. Maritime transport in 1966 represented 1,750 million tons of goods, of which 950 million tons of oil, 160 million tons of iron ore and 76 million tons of cereals.

#### *Oil*

22. Off-shore oil prospecting is no doubt the most striking aspect of the exploitation of the seabed and has benefited from gigantic investment and technologically has made enormous strides.

23. Off-shore drilling is very expensive: three to five times the cost of drilling on land for identical soil and equal depth.

24. This is due to the need to use a considerable amount of expensive equipment:

— one drilling unit contains from 4,000 to 8,000 tons of steel, costing between Frs. 30 and 50 million;

table ; c'est pourquoi elle se consacre essentiellement à la prospection et aux forages pétroliers, à l'extraction des diamants, au dragage de l'étain, etc. dans ces zones. Au cours des quatre dernières années, les progrès dans la connaissance des côtes, auxquels on pouvait raisonnablement s'attendre, se sont accélérés de façon notable et se sont traduits, par exemple, par l'établissement de relevés topographiques et de cartes bathymétriques qui se sont substitués aux cartes marines classiques.

13. Les instruments, par exemple les enregistreurs de pression, de température et de courants, se sont perfectionnés à tel point qu'on peut avoir aujourd'hui un tableau d'ensemble des conditions qui prévalent sous la surface des océans. On est parvenu à installer un petit réseau prototype de bouées et à établir un programme accéléré d'étude systématique de la structure des fonds marins. Des stations de mesure et des laboratoires habités spécialisés sont en voie de création.

14. Au cours des dix prochaines années, on pourra amasser un volume considérable de connaissances qui permettront d'utiliser beaucoup plus efficacement les ressources du plateau continental et sans doute aussi celles des grands fonds.

## CHAPITRE I

### *Les richesses de la mer*

#### *La pêche*

15. Les océans, heureusement, n'ont pas qu'un intérêt militaire<sup>1</sup>. Depuis l'origine du monde, l'homme a cherché à tirer de la mer une partie de sa subsistance. Le résultat de l'exploitation, bien souvent irrationnelle et anarchique, de ces immenses réserves de nourriture, est faible.

16. Dans le bilan alimentaire de l'humanité, l'apport de la mer en poissons, coquillages, crustacés ou algues intervient pour 3 % seulement. Cette récolte globale paraît s'accroître de 10 % par an depuis 1966, grâce aux progrès techniques de la pêche.

17. Cependant, le professeur Peres pense que « la production maximale de l'océan ne pourra guère excéder le triple de la production de 1966, soit environ 130 millions de tonnes de poissons et

peut-être 15 à 20 millions de tonnes de mollusques et de crustacés ». Cette production augmentera considérablement lorsqu'on aura trouvé le moyen d'élever et de maintenir en vie les poissons de mer en captivité.

#### *Les transports*

18. Si la mer a toujours été d'abord un obstacle qui a obligé l'homme à arrêter ses chevauchées aux rivages, elle est aussi devenue un moyen de communication, un véhicule.

19. L'eau a été et reste la voie privilégiée pour le déplacement des hommes et le transport des marchandises. Les courants d'échanges se multiplient, se diversifient, s'allongent.

20. Le tonnage marchand mondial, malgré la concurrence de l'avion, triple entre 1939 et aujourd'hui, passant de 67 millions de tonneaux à plus de 200. Son taux annuel d'accroissement s'établit à 8 %. Les navires deviennent gigantesques. Alors que les grands navires de 1950 atteignaient 60.000 t.d.w., on songe à mettre prochainement en chantier des pétroliers de 800.000 t.d.w. Les bateaux se spécialisent en fonction des matériaux à transporter. Le rajeunissement des flottes traduit cette révolution : plus de 50 % du tonnage en service a moins de dix ans d'âge.

21. L'ensemble du trafic maritime en 1966 représentait 1 milliard 750 millions de tonnes de marchandises, dont 950 millions de tonnes de pétrole, 160 millions de minerai de fer, 76 millions de céréales...

#### *Le pétrole*

22. La recherche pétrolière au-delà du rivage (*off-shore*), c'est-à-dire en mer, est sans doute l'aspect le plus saisissant de la mise en valeur des fonds marins ; c'est elle qui a bénéficié d'investissements gigantesques et qui a fait progresser la technique à pas de géants.

23. Un forage d'exploration en mer coûte très cher : trois à cinq fois le coût d'un forage terrestre pour des terrains identiques et une profondeur égale.

24. Ceci s'explique par le fait qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des équipements importants et d'un prix de revient élevé :

— une unité de forage représente une masse de 4 à 8.000 tonnes d'acier, coûtant entre 30 et 50 millions de francs ;

1. Voir chapitre IV.

— 100 to 150 days' explorative drilling costs more than Frs. 15 million ;

— a drilling platform, if fixed, is worth from Frs. 15 to 35 million (two or three times the cost of its land counterpart) plus the cost of unrefined oil collectors at sea and underwater pipes.

25. At first sight, it may therefore seem unprofitable to carry out research into off-shore hydrocarbon deposits. Why then are oil firms which are so circumspect and profit-conscious speeding up their off-shore research ?

26. Although marine oil is more difficult, more dangerous and more expensive to extract, the oil industry cannot neglect it because of the annual increase in oil consumption.

27. In their search for new deposits, the oil companies were therefore naturally led to consider submerged sedimentary basins (one-third of the continental shelf, i.e. more than 9 million square kilometres) since the hydrocarbon deposits were formed in sedimentary basins (seaweed and animalcules transformed into oil under the influence of bacteria at high temperatures and pressures).

28. The production of oil and gas from underwater hydrocarbon deposits now represents 16 % of world production and 20 % of known world reserves.

29. Having already invested more than \$8,000 million, the off-shore oil industry will probably spend another \$25,000 million in the next ten years off the shores of a hundred countries.

30. Already a decisive incentive in the search for new techniques enabling man to live and work under water, oil has also encouraged jurists to tackle the problems raised by the use and ownership of the ocean depths and overlying waters.

#### Water

31. Water is often considered as an inexhaustible raw material at the disposal of the inhabi-

tants of our planet. For the world as a whole, it is estimated that the volume of water is more than 1,000 million cubic kilometres and that human consumption is about 1,000 cubic kilometres per year (according to Thiriet, *Science et Vie*).

32. Unfortunately, almost all this water is located in the oceans, whose waters contain about 35 grammes of salt per litre. The shortage of fresh water is forcing us to desalinate sea water. It might even be necessary to go and fetch fresh water where supplies are to be found (80% of all the earth's fresh water is to be found in the Antarctic ice-cap). Consideration has therefore been given to towing icebergs into Los Angeles to meet this town's requirements. Advanced technology now enables European industry to supply desalination works.

#### Minerals

33. It is too early to draw up a list of the quantities of different mineral substances contained in or under the sea, dissolved in the water or in the form of deposits.

34. Chlorine, sodium, calcium, potassium, bromine, etc., are to be found dissolved in the water. For instance, more than half the United States' magnesium production comes from the sea. Manganese deposits have been discovered at great depths, but although manganese is a costly mineral the costs of mining proved to be too high. The British, followed recently by the Japanese, have even extracted small quantities of uranium from sea water.

35. "Prospection has only just begun and already deposits have been found (phosphates off California), and there are particularly large deposits on the continental shelf itself: diamonds off the South African coast, gold off Alaska, iron off Japan and titanium off Florida.

Polymetallic nodules also constitute ore reserves; *inter alia*, they contain 30 % manganese, 15 % iron, 1 to 3 % nickel and copper. In view of the importance of manganese in advanced industries, the quantity of these nodules is most impressive since in the South Pacific alone there are estimated reserves of 200,000 million tons. There are admittedly serious problems con-

- un forage de grande exploration qui dure entre 100 et 150 jours revient à plus de 15 millions de francs ;
- une plate-forme d'exploitation, lorsqu'elle peut être fixe, a une valeur de 15 à 35 millions de francs (deux à trois fois le coût de son homologue terrestre, ainsi que pour les stations collectrices de brut en mer et les conduites sous-marines).

25. A première vue, il peut donc apparaître peu rentable de se livrer à la recherche de gisements d'hydrocarbures situés au-delà du rivage. Comment peut-on donc expliquer que des compagnies aussi avisées et soucieuses de rentabilité que les entreprises pétrolières, développent de manière accélérée leurs recherches au-delà du rivage ?

26. Même si le pétrole marin est plus difficile, plus dangereux et plus cher à extraire, l'industrie pétrolière ne peut le négliger en raison de la progression de la consommation annuelle.

27. Dès lors, dans leur recherche de nouveaux gisements, les compagnies pétrolières ont été naturellement portées à envisager le cas des bassins sédimentaires submergés (un tiers du plateau continental, soit plus de 9 millions de km<sup>2</sup>) puisque les gisements d'hydrocarbures ont été constitués dans des bassins sédimentaires (algues et animalcules transformés en pétrole sous l'influence de bactéries à des températures et à des pressions élevées).

28. Actuellement, la production des gisements sous-marins d'hydrocarbures (pétrole et gaz) représente 16 % de la production mondiale et 20 % des réserves mondiales prouvées.

29. Ayant déjà jeté dans l'eau plus de 8 milliards de dollars d'investissements, l'industrie pétrolière de l'*off-shore* dépensera encore sans doute 25 milliards de dollars dans les dix ans qui viennent, au large de cent pays.

30. Aiguillon décisif pour la recherche des nouvelles techniques permettant à l'homme de vivre et de travailler dans l'eau, le pétrole a incité également les juristes à se pencher sur les problèmes posés par l'utilisation et la propriété des fonds marins et des eaux surjacentes.

#### L'eau

31. L'eau est souvent considérée comme une matière première inépuisable, à la disposition des

habitants de notre planète. A l'échelle mondiale, on estime que le volume d'eau présent est supérieur à un milliard de km<sup>3</sup> et que la consommation humaine est de l'ordre d'un millier de km<sup>3</sup> par an (d'après Thiriet, *Science et Vie*).

32. Malheureusement, les ressources sont localisées en quasi-totalité dans les océans, dont les eaux contiennent environ 35 g de sel par litre. La pénurie d'eau douce nous contraint à dessaler l'eau de mer, ou encore à envisager d'aller chercher l'eau douce là où elle se trouve (80 % de l'eau douce de la planète est stockée dans la calotte glaciaire antarctique). C'est ainsi qu'il a été envisagé de tracter des icebergs jusqu'à Los Angeles pour étancher les besoins de cette ville. On sait que l'avancement des techniques permet désormais à l'industrie européenne de fournir des usines de dessalement de l'eau.

#### Les minéraux

33. Il est trop tôt pour dresser un inventaire des quantités des différentes substances minérales contenues dans les mers ou sous les mers, en dissolution dans l'eau ou sous forme de dépôts.

34. En dissolution, l'on trouve du chlore, du sodium, du calcium, du potassium, du brome, etc. C'est ainsi que plus de la moitié de la production de magnésium des Etats-Unis provient de la mer. Des gisements de manganèse ont été découverts à grande profondeur, mais, bien qu'il s'agisse d'un minerai recherché, l'extraction s'en est révélée trop coûteuse. Les Anglais, suivis récemment par les Japonais, ont même produit de faibles quantités d'uranium à partir de l'eau de mer.

35. « La prospection ne fait que commencer et déjà des gisements ont été découverts (phosphate au large de la Californie) et surtout d'importants dépôts sur le plateau continental lui-même : diamant au large de la côte sud-africaine, or au-delà du littoral de l'Alaska, fer au large du Japon, titane au large de la Floride.

Les nodules polymétalliques constituent aussi une réserve de minerais; ils contiennent notamment 30 % de manganèse, 15 % de fer, 1 à 3 % de nickel et de cuivre. Lorsqu'on sait l'importance du manganèse dans les industries de pointe, on ne peut manquer d'être impressionné par la quantité de ces nodules dont la réserve, rien que dans le Pacifique sud, est estimé à 200 milliards

nected with their collection from depths of 600 to 4,000 metres, but the technical study of the operation and the calculation of profit-earning capacity are already interesting industrially advanced countries.”<sup>1</sup>

36. Techniques connected with diving and underwater work are too recent and still far too costly to allow the mineral resources of the oceans to be exploited immediately. But use of these techniques for oil drilling and their extension will no doubt lead to their being used for the extraction of ores. There is no reason why one day soon cargo ships will not be able to load with ore mined in deposits directly below them.

#### *Shipwrecks*

37. When man is able to live and work under water, he will no doubt be tempted to salvage the cargoes resting at the bottom of the ocean.

38. Historians — and also divers — are for ever dreaming over maps showing the innumerable ships wrecked in storms or war. They will bring back more amphoras, statues and bronze cannons.

39. Other gains will follow — gold from the Lutine, the Laurentic or the Egypt, after that of the Mahdia and the refloating of the Vasa.

## CHAPTER II

### *Developments in some of the major countries*

40. This report will deal mainly with the possibilities of co-ordinating national oceanographic programmes within a European framework. It will indicate ways and means of ensuring that Europe as such will be present in the international confrontation during the 1970s, the Decade of Ocean Exploration, proclaimed by the United Nations on 21st December 1968 (Resolution No. 2467-D - XXIII)<sup>2</sup>. It will be useful however to describe briefly the efforts made in the United

1. See *Océan — Programme d'orientation du CNEXO*.

2. See Appendix I.

### States and the Soviet Union.

#### *United States*

41. In 1966, the American Congress passed the Marine Resources and Engineering Development Act. In order to intensify the study of the sea it provided the President with two new instruments of assistance: the Marine Science Council, chaired by the Vice-President, and an Advisory Commission of distinguished citizens to develop long-range recommendations.

42. At the beginning of every year a report is submitted to Congress by the President. The first of these “Marine Science Affairs” reports was entitled “A year of transition”, the second, “A year of plans and progress” and the third, “A year of broadened participation”.

43. The sub-title of the latest report reflected special efforts to develop a more effective partnership between the federal government, the States, industry, the academic world and other nations. Oceanographic activities and institutions fall into two categories: knowledge-generating and knowledge-consuming. Within the Federal American Government interaction between knowledge producers and knowledge consumers has been most beneficial in the case of the navy. The navy as such has always had a firm, clear-cut requirement for marine environmental data and historically has been the major American sponsor of marine research. It still finances more than one-half of the federal marine science programme.

44. The Federal programme for 1970 totals \$528 million, which is 12 % more than in 1969 and 22 % more than the budget for 1968<sup>1</sup>.

45. In its report “Our nation and the sea — a plan for national action”, the United States Commission on Marine Science, Engineering and Resources stated that although the United States itself faced no serious protein shortage and its rate of population growth showed a promising decline, it still needed to develop an adequate national ocean programme. This programme would affect its security, its economy, its ability to meet increasing demands for food and raw materials, its influence in the world community

1. See Appendix II on the total federal marine science programme by major purpose.



de tonnes. Certes, leur 'ramassage' par fonds de 600 à 4.000 mètres posera de sérieux problèmes, mais l'étude technique de l'opération et les calculs de rentabilité intéressent déjà les pays industriellement avancés. »<sup>1</sup>

36. Les techniques de pénétration et de travail sous-marin sont trop récentes et encore beaucoup trop onéreuses pour pouvoir ouvrir immédiatement les portes de l'exploitation minière des océans. Mais le recours à ces techniques pour les forages pétroliers et leur vulgarisation, permettra sans doute leur utilisation pour l'extraction des minerais. Il n'est pas interdit de penser qu'un jour prochain, des cargos minéraliers pourront venir charger à l'aplomb des gisements.

#### *Les épaves*

37. Sachant vivre et travailler sous l'eau, l'homme sera sans doute tenté d'aller vider les cargaisons enfouies dans les cimetières de bateaux.

38. L'examen des cartes où figurent les épaves innombrables, victimes des tempêtes ou des guerres, n'a pas fini de faire rêver les historiens... mais aussi les plongeurs. Ils ramèneront encore des amphores, des statues et des canons de bronze.

39. D'autres récupérations suivront, celle de l'or de la Lutine, du Laurentic ou de l'Égypte, après celle de la galère de Mahdia, après le renflouement du Vasa.

## CHAPITRE II

### ***L'évolution de la situation dans quelques grands pays***

40. Le présent rapport examinera essentiellement les possibilités de coordination des programmes nationaux d'océanographie dans le cadre européen et tentera d'indiquer les moyens permettant à l'Europe en tant que telle, d'être présente sur la scène internationale pendant la décennie d'exploration océanographique qui a été proclamée par les Nations Unies le 21 décembre 1968 (Résolution n° 2467-D (XXIII))<sup>2</sup>. Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler d'abord briève-

ment les initiatives prises dans ce domaine par les États-Unis et l'Union Soviétique.

#### *Etats-Unis*

41. En 1966, le Congrès a voté une loi sur l'exploitation des ressources et des techniques de la mer qui a permis d'intensifier les études océanographiques en mettant à la disposition du Président deux nouveaux instruments : le Conseil des sciences de la mer présidé par le Vice-Président, et une commission consultative formée de citoyens éminents, chargée de formuler des recommandations à long terme.

42. Au début de chaque année, le Président soumet au Congrès un rapport sur les questions océanographiques. Le premier de ces rapports était intitulé « Une année de transition », le second « Une année de projets et de progrès », et le troisième « Une année de participation élargie ».

43. Ce dernier titre reflète tout particulièrement les efforts entrepris pour parvenir à une association plus efficace entre le gouvernement fédéral, les États, l'industrie, le monde universitaire et les autres pays. Les activités et les institutions océanographiques se classent en deux catégories : celles qui apportent des connaissances et celles qui en utilisent. Au sein du gouvernement fédéral, l'interaction de ces deux groupes a été très bénéfique dans le cas de la marine qui a toujours eu besoin d'informations extrêmement précises sur le milieu marin et qui a été, dès l'origine, le principal promoteur de la recherche océanographique. La marine nationale finance encore plus de la moitié du programme fédéral dans ce domaine.

44. La réalisation de ce programme absorbera 528 millions de dollars en 1970, soit 12 % de plus qu'en 1969 et 22 % de plus qu'en 1968<sup>1</sup>.

45. Dans son rapport intitulé « Notre pays et la mer », qui est un plan d'action national, la Commission américaine des sciences, des techniques et des ressources de la mer indique que si les États-Unis ne souffrent pas eux-mêmes d'une grave pénurie de protéines et si leur rythme d'expansion démographique marque un ralentissement prometteur, ils sont néanmoins tenus d'établir un programme national satisfaisant en matière d'océanographie. Ce programme aura des incidences sur leur sécurité, leur économie, leur

1. D'après « Océan », Programme d'orientation du C.N.E.X.O.

2. Voir annexe I.

1. Voir l'annexe II concernant les principaux objectifs du programme océanographique du gouvernement fédéral.

and the quality of the environment in which its people live.

46. As far as security is concerned, the navy's primary missions — to provide a strategic deterrent, to help prevent and contain limited wars and, when needed, to support diplomatic activities — are still of major importance for the security of the United States.

47. On the economic side, sea transport, the development of coastal recreational activities and the ocean as a source of food, fuel and mineral wealth will play an ever-greater rôle in meeting the growing demands of an expanding economy. A new understanding of the processes of the ocean — as regulator of weather and climate — can benefit agriculture, shipping, travel, health and recreation.

#### *Soviet Union*

48. All these advantages have been fully understood in the Soviet Union and in the post-war years it has emerged as a naval power surpassing the United Kingdom and Japan, second only to the United States. This is particularly remarkable in that the Soviet Union, virtually a land-locked country, had had no traditional interest in the sea.

49. The Russians are pre-eminent in Arctic oceanography and have done extensive work on the Arctic basin.

50. In the field of manned deep submersibles for oceanic research, the Russians, like the Americans, have been rather slow in starting; the first dive took place only in 1967.

51. It is not easy to compare American and Soviet oceanography. The tonnage or number of oceanographic ships — 50,000 tons in the USSR, 70,000 tons in the United States — or the number of personnel — 1,200 oceanographers in the Soviet Union and 1,500 to 2,000 in the United States — are poor guidelines since they give no indication of the contribution from the private sector in the United States.

52. Oceanographers in the Soviet Union and its 50 research institutes are mainly concerned with fisheries. Outside this field they produce relatively few research papers.

#### *Europe*

53. In the European countries the overall oceanographic effort was, until recently, more or less equal to that of the United States.

#### *Belgium*

54. The Royal Institute of Natural Sciences and the University of Liège have the two most important oceanographic research teams. Last year, the latter completed an expedition in the southern seas. The applications of oceanography in industry are extremely numerous and varied; they affect the power industry (and in particular the oil industry), the food industry, the chemical sector (problems of pollution) and the mechanical construction sector (measuring, sounding and navigational apparatus, etc.).

#### *United Kingdom*

55. The Secretary of State for Education and Science is responsible for oceanography and marine sciences. He is advised by the Natural Environment Research Council. The total expenditure incurred by this Council for the year 1967-68 was £1,902,000 and for 1968-69 £2,300,000.

56. In its "Report on marine science and technology", presented to Parliament by the Lord President of the Council in April 1969, the United Kingdom Government underlined the growing number of industrial applications for undersea technology. There was also a major export potential in view of the international interest now being displayed in the resources of the ocean and the ocean floor.

57. Consequently, great emphasis is put on surveying the continental shelf. The survey will take 10 years to complete.

#### *Italy*

58. The ENI State fuel group (Ente Nazionale Idrocarburi) set up a subsidiary company in July 1969, financed by the government and open to other Italian organisations and companies, but

capacité de répondre à la demande croissante en denrées alimentaires et en matières premières, leur influence dans le monde et la qualité de l'environnement dans lequel vit leur population.

46. Sur le plan de la sécurité, la mission principale de la marine, qui est de participer à la force de dissuasion stratégique, de contribuer à prévenir et à limiter les conflits locaux et, le cas échéant, d'appuyer l'action diplomatique, reste primordiale pour les Etats-Unis.

47. Sur le plan économique, les transports maritimes, le développement des activités de loisir sur les côtes et la source de nourriture, de combustible et de richesses minérales diverses que constitue l'océan, contribueront de plus en plus à répondre aux besoins croissants d'une économie en expansion. L'avance dans la compréhension des mécanismes de l'océan, régulateur du temps et du climat, peut bénéficier à l'agriculture, à la navigation, aux transports, à la santé et aux loisirs.

#### *Union Soviétique*

48. L'Union Soviétique a pris conscience de tous ces avantages et, pendant les années d'après-guerre, elle est devenue une puissance navale qui se classe avant le Royaume-Uni et le Japon et vient au second rang après les Etats-Unis. Ceci est d'autant plus remarquable que l'Union Soviétique, qui n'a pratiquement pas d'accès à la mer, s'était, jusque-là, peu intéressée à la question.

49. Or, les Russes occupent aujourd'hui une place prééminente dans l'océanographie arctique et ils ont accompli un immense travail dans le bassin arctique.

50. Comme les Américains, les Russes ne se sont intéressés que récemment aux opérations en eau profonde menées à l'aide de submersibles habités à des fins océanographiques ; la première plongée ne remonte qu'à 1967.

51. La comparaison entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis est difficile à établir en matière d'océanographie. Le tonnage des navires utilisés — 50.000 tonnes pour l'U.R.S.S., 70.000 tonnes pour les Etats-Unis — et le nombre des spécialistes — 1.200 océanographes en Union Soviétique et 1.500 à 2.000 aux Etats-Unis — ne sont pas d'un grand secours, car ils ne tiennent pas compte de la contribution du secteur privé aux Etats-Unis.

52. En Union Soviétique, les océanographes et les 150 instituts de recherche s'intéressent essentiellement aux pêcheries. Sur les autres sujets, les publications sont relativement rares.

#### *Europe*

53. L'effort global des pays européens en matière d'océanographie était, récemment encore, à peu près égal à celui des Etats-Unis.

#### *Belgique*

54. L'Institut royal des Sciences naturelles et l'Université de Liège possèdent les deux plus importantes équipes de recherches d'océanographie. La seconde a terminé l'an dernier une expédition dans les mers australes. Les applications de l'océanographie sur le plan industriel sont extrêmement nombreuses et diversifiées ; elles intéressent notamment l'industrie énergétique (tout particulièrement l'industrie pétrolière), l'industrie alimentaire, le secteur chimique (les problèmes de la pollution) et le secteur de la construction mécanique (appareillages de mesure, de sondage et de navigation, etc.).

#### *Royaume-Uni*

55. C'est le secrétaire d'Etat à l'éducation et aux sciences qui est responsable de l'océanographie et des sciences de la mer. Il reçoit les avis du Conseil de recherche sur l'environnement naturel. Celui-ci a dépensé au total 1.902 000 livres pour l'année 1967-68 et 2.300.000 livres pour l'année 1968-69.

56. Dans son « Rapport sur les sciences et les techniques de la mer », présenté au parlement par le Lord Président du Conseil en avril 1969, le gouvernement britannique souligne le nombre croissant des applications industrielles de la technologie sous-marine et les perspectives intéressantes qu'elles ouvrent aux exportations, étant donné l'intérêt que le monde entier porte actuellement aux ressources des océans et des fonds marins.

57. Il insiste, de ce fait, sur l'intérêt de la reconnaissance du plateau continental, qui demandera une dizaine d'années.

#### *Italie*

58. Le groupe pétrolier national de l'E.N.I. (*Ente Nazionale Idrocarburi*) a créé, en juillet 1969, une filiale financée par l'Etat et ouverte aux autres organisations et sociétés italiennes,

not to foreign participation. Its aim is to exploit the sea's resources commercially at depths of more than 160 metres by 1980. The new company will carry out a 5-year research programme divided into two fields: first, a study of the environment of the sea and seabed, and man operating there, and second, the technology of extraction of minerals, food, etc.

59. Of the 20 research institutes in Italy, the most important are in Bologna (marine geology), Ancona (fisheries) and Lesina (biology). Some 65 oceanographers and 180 technicians are working in this field.

#### *Netherlands*

60. The main institute is the Netherlands Institute on Research of the Sea at Texel. Other important institutes are the Institute for Fishery Research, the Hydrobiological Institute, the Hydrographic Office of the Royal Dutch Navy, as well as a number of university institutes. The total budget is some 15 million guilders. On a small scale, research is carried out in nearly all fields of oceanography. The total number of research scientists is about 75.

#### *France*

61. On 3rd January 1967 a new law came into force establishing the National Centre for the Exploitation of the Oceans (CNEXO). The Centre was placed under the authority of the Prime Minister, given financial autonomy and had an industrial and commercial character although a governmental institution.

62. The Centre has to develop knowledge of the oceans and carry out studies and research in order to exploit the resources of the oceans, both on and under the seabed. It is the consultant of the government for everything connected with oceanography and the resources of the sea. According to its statute, it gives advice to the government on the budgets and programmes of all public organisations which have oceanographic activities. It represents France in the field of international co-operation and it is responsible for the management of all heavy equipment put at the disposal of the State organisations. Co-ordination is its main function and it is able to use its financial power to enforce its decisions.

63. Before the existence of CNEXO, eight ministries had an interest in oceanography and more than 100 laboratories and other organisations worked on oceanographic questions without much cohesion. The first task accomplished by CNEXO was to publish an overall guidance programme called "Océan". This programme covered five major subjects — the exploitation of living material, the exploitation of minerals and fossils, the exploration and exploitation of the continental shelf, the fight against sea pollution and the influence of the ocean on the meteorology and climate of the continent.

64. CNEXO's estimated expenditure was fixed at Frs. 1,000 million over five years; in fact, credits allocated for the first three financial years — 1968, 1969 and 1970 — amounted to only Frs. 183 million.

#### *Federal Republic of Germany*

65. On 5th September 1968, the Federal Minister for Scientific Research set up the German Committee for Oceanography. Since then the committee has met twice, the latest meeting being on 6th June 1969, and has established a draft overall programme on sea research for the Federal Republic during the period 1969-73.

66. Although seabed research and oceanography were of great importance in the time of Emperor William II, it was necessary to start again almost from scratch in 1962. All the institutes had been destroyed during the war and the surviving manpower was completely dispersed.

67. This overall programme combines the research done by the universities and institutions of certain Länder and cities as well as institutions founded by industry. In this overall programme the following subjects will be studied:

- (a) the use of minerals found on the seabed;
- (b) the use of the food resources of the sea;
- (c) the use of the results of studies on the relationship between the sea and the atmosphere;
- (d) the fight against sea pollution;
- (e) the acquisition of knowledge of natural phenomena in coastal areas.

mais non à la participation étrangère, en vue d'exploiter sur une base commerciale, d'ici à 1980, les ressources de la mer à des profondeurs supérieures à 160 mètres. Cette nouvelle société exécutera un programme quinquennal de recherches dans deux domaines : d'une part, l'étude du milieu en mer et sur les fonds marins, et des conditions de vie de l'homme qui y travaille ; d'autre part, la technologie de l'extraction des minéraux, le problème de la nourriture, etc.

59. Parmi les vingt instituts de recherche que possède l'Italie, les plus importants sont ceux de Bologne (géologie marine), Ancône (pêcheries) et Lesina (biologie). Quelque 65 océanographes et 180 techniciens travaillent actuellement dans ce domaine.

#### *Pays-Bas*

60. Le principal organisme est l'Institut néerlandais des recherches de la mer de Texel. Les autres instituts importants sont l'Institut de recherche des pêcheries, l'Institut d'hydrobiologie, l'Office hydrographique de la marine royale, ainsi qu'un certain nombre d'instituts universitaires. Le budget consacré aux sciences de la mer s'élève à 15 millions de florins environ. Sur une petite échelle, les recherches se poursuivent dans presque tous les secteurs de l'océanographie. Elles emploient au total quelque 75 chercheurs.

#### *France*

61. Le Centre National pour l'Exploitation des Océans (C.N.E.X.O.) a été créé par la loi du 3 janvier 1967. Placé sous l'autorité du Premier ministre, il est doté de l'autonomie financière ; c'est un établissement public à caractère industriel et commercial.

62. Il a pour mission de développer la connaissance des océans et les études et recherches tendant à l'exploitation des ressources contenues dans leur masse, leur sol et leur sous-sol. Conseiller du gouvernement pour tout ce qui concerne l'océanologie et les ressources de la mer, il donne son avis sur les budgets et les programmes de tous les organismes publics qui ont des activités océaniques. Il est l'agent de l'Etat en matière de coopération internationale et il gère les équipements lourds d'intérêt général. Il assure essentiellement une tâche de coordination et peut user de sa puissance financière pour appuyer ses décisions.

63. Avant la création du C.N.E.X.O., huit ministères s'intéressaient à l'océanographie et plus d'une centaine de laboratoires et autres organismes travaillaient sur ces questions en ordre dispersé. La première tâche du C.N.E.X.O. a été de publier un programme d'orientation générale (« Océan ») fondé sur cinq thèmes principaux : l'exploitation de la matière vivante, l'exploitation des matières minérales et fossiles, la reconnaissance et l'aménagement de la marge continentale et du littoral, la lutte contre la pollution et l'action de l'océan sur les conditions météorologiques et climatiques.

64. Les prévisions de dépenses du C.N.E.X.O. avaient été fixées à un milliard de francs en cinq ans ; en fait, le montant des crédits attribués pour les trois premiers exercices 1968, 1969 et 1970 s'élèvera à 183 millions seulement.

#### *République Fédérale d'Allemagne*

65. Le 5 septembre 1968, le ministre fédéral de la recherche scientifique a ouvert les travaux de la Commission allemande d'océanographie. Depuis lors, celle-ci s'est réunie deux fois, la dernière le 6 juin 1969, et elle a établi un projet de programme global de recherche océanographique que la République fédérale exécutera de 1969 à 1973.

66. Bien que la recherche relative au lit des océans et à l'océanographie ait eu une grande importance sous le règne de Guillaume II, elle est, en fait, repartie de zéro en 1962. La guerre avait détruit tous les instituts et complètement dispersé le personnel, quand il avait survécu.

67. Le programme global comprend aussi bien les recherches entreprises par les universités et les instituts de certains länder et de certaines villes que par les instituts dépendant de l'industrie et il étudiera les questions suivantes :

- (a) l'utilisation des minéraux se trouvant au fond des mers ;
- (b) l'utilisation des ressources alimentaires de la mer ;
- (c) l'utilisation des résultats des études sur les rapports entre la mer et l'atmosphère ;
- (d) la lutte contre la pollution des mers ;
- (e) l'acquisition de connaissances concernant les phénomènes naturels qui se produisent sur les côtes et dans leur voisinage immédiat.

68. An important part of the German programme will be concerned with the North and Baltic Seas where a network of measuring apparatus will be installed.

69. The German committee is planning to build and operate several research ships for both scientific research and exploration of the seabed for minerals.

70. The most important institutes for sea research and oceanography are at Kiel and Hamburg; other institutes are the Institute for Hydrography, the Federal Institute for Fishing, and the Geological Institute in Hanover.

71. The financing of the plans will be on a long-term basis; for the period 1969-73 DM. 430 million have been allotted. Of this figure, DM. 132 million will be provided by the Federal Ministry for Scientific Research. A definite programme was established in July 1969.

72. Since 1962, the Federal Republic has spent \$574 million on oceanography, of which \$228 million on pure research and \$346 million on applied research. The emphasis of the new programme will be on practical research useful for industry and the economy in general.

### CHAPTER III

#### *International collaboration in general*

73. In its January 1969 report "Our nation and the sea", the Commission on Marine Science, Engineering and Resources recommended that the United States take the initiative in proposing "New international frameworks (principles, rules, procedures and institutions) for the exploration and exploitation of the mineral resources underlying the high seas and the conduct of scientific inquiry in the oceans", and "Improvement and extension of the existing network of international fisheries agreements".<sup>1</sup>

74. The Commission did not believe that the time had yet come to create an overall international framework for the exploitation of the oceans. However, it considered existing arrange-

ments to be seriously deficient as nothing was done to encourage the development of the food resources of the sea and there was no provision for promoting orderly and economic exploitation in regard to the conservation of such resources.

75. We want to devise a mechanism that will permit the orderly development of seabed resources to continue, United States Delegate Vincent E. McKelvey said in the Economic and Technical Sub-Committee of the United Nations Committee on the peaceful use of the seabed on 15th August 1969.

76. He proposed an international registry of claims and provision for payment of a royalty on production.

77. International registration, he said, should avoid interference with freedom of the high seas, living resources of the seas or scientific research. It should provide for settlement of disputes and liability for damages.

78. He suggested criteria for commercial exploration and exploitation, covering the size of a claim, its duration and termination, and the types of resources to be exploited. Procedures should be devised to verify compliance with operational standards, to reduce the danger of pollution and the risk to human life.

79. International machinery should guarantee free access for all nations to seabed resources without discrimination, the United States Representative stressed. It should help developing countries acquire the capabilities to participate in seabed development and encourage the development of navigation aids, maps and charts, weather information and rescue services.

80. In the meantime, Mr. McKelvey said, the challenge to the United Nations group will be to devise a system that will adequately promote orderly seabed development in the simplest, yet most effective way.

81. Twenty-eight nations adopted the resolution of the United Nations General Assembly supporting the American proposal for an International Decade of Ocean Exploration. To implement this resolution, three important steps should now be taken:

- (i) the development of a multinational framework for planning and co-operation;

1. Page 14.

68. Le programme allemand portera, en grande partie, sur la Mer du Nord et la Baltique, où sera installé tout un réseau d'appareils de mesures.

69. La commission allemande envisage de construire plusieurs navires océanographiques destinés aussi bien à la recherche scientifique qu'à l'exploration du lit des océans pour la recherche des minéraux.

70. Les instituts de recherche océanographique les plus importants se trouvent à Kiel et à Hambourg ; il existe aussi un Institut d'hydrographie, un Institut fédéral de la pêche et un Institut géologique à Hanovre.

71. Le financement de ces projets se fera à long terme ; 430 millions de DM sont prévus pour la période de 1969 à 1973, dont 132 millions seront fournis par le ministère fédéral de la recherche scientifique. Un programme définitif a été élaboré en juillet 1969.

72. Depuis 1962, la République fédérale a consacré 574 millions de dollars à l'océanographie, dont 228 pour la recherche fondamentale et 346 pour la recherche appliquée. Le nouveau programme portera essentiellement sur la recherche présentant un intérêt pratique pour l'industrie et l'économie en général.

### CHAPITRE III

#### *La coopération internationale en général*

73. Dans le rapport intitulé « Notre pays et la mer » qu'elle a présenté en janvier 1969, la Commission des sciences, des techniques et des ressources de la mer recommandait au gouvernement américain de prendre l'initiative de proposer « de nouveaux cadres internationaux (principes, règles, procédures et institutions) pour l'exploration et l'exploitation des ressources minérales de la haute mer et l'étude scientifique des océans », ainsi que « l'amélioration et l'extension du réseau des conventions internationales actuellement en vigueur pour les pêcheries. »<sup>1</sup>

74. Elle estimait que le temps n'était pas encore venu de créer un cadre international unique pour l'exploitation des océans, mais que les accords existants présentaient de sérieuses lacunes, puis-

que rien n'était fait pour encourager le développement des ressources alimentaires de la mer et rien n'était prévu pour favoriser une exploitation rationnelle et économique destinée à assurer la conservation.

75. Nous voulons mettre au point un mécanisme permettant de poursuivre rationnellement la mise en valeur des richesses des fonds marins, a déclaré M. Vincent E. McKelvey, Délégué américain, devant le sous-comité économique et technique du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans, le 15 août 1969, aux Nations Unies.

76. Il a proposé de créer un registre international des concessions et de prévoir le paiement de redevances sur la production.

77. Cette procédure devrait, à son avis, éviter que ne soient menacées la liberté de la haute mer, les ressources vivantes des océans et la recherche scientifique. Elle devrait également prévoir le règlement des litiges et l'obligation à réparation.

78. Il a proposé, pour l'exploration et l'exploitation commerciales, des critères concernant l'étendue, la durée et la résiliation des concessions, et les types de ressources à exploiter. Il conviendrait d'établir des règles permettant de contrôler l'observation des normes d'exécution afin de réduire les risques de pollution et les dangers pour la vie humaine.

79. Un mécanisme international devrait garantir le libre accès de toutes les nations, sans discrimination, aux ressources des fonds marins, a souligné le représentant des Etats-Unis. Il devrait aider les pays en voie de développement à se procurer les moyens de participer à l'exploitation des fonds marins et encourager le développement des instruments de navigation, des cartes marines, des informations météorologiques et des services de sauvetage.

80. Entre-temps, a ajouté M. McKelvey, le groupe des Nations Unies devra mettre au point un système susceptible d'encourager la mise en valeur rationnelle des fonds marins, de la façon la plus simple et la plus efficace.

81. Vingt-huit pays ont adopté la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies appuyant la proposition américaine concernant une décennie internationale de l'exploration océanographique. Pour l'appliquer, il convient maintenant de prendre trois mesures importantes :

- (i) créer un cadre multinational de planification et de coopération ;

1. Page 14.

- (ii) the definition of specific projects to be carried out ;
- (iii) an undertaking on the part of individual nations to direct their national efforts in this field towards co-operative tasks.

82. Within the framework of the United Nations, the following bodies have supported the Decade : the Economic and Social Council, the *Ad Hoc* Committee on the Seabed and the Ocean floor, the World Meteorological Organisation and the Food and Agriculture Organisation.

83. Within UNESCO, the statutes of the International Oceanographic Commission, founded in 1961, state that its purpose shall be to promote scientific investigation with a view to learning more about the nature and resources of the oceans through the concerted action of its members. So far there have been three large-scale international expeditions co-ordinated by the Commission : the International Indian Ocean Expedition ; the expedition in the tropical Atlantic ; and the same type of expedition near the Philippines. According to its statutes, the secretariat of the Commission is headed by the Director of the UNESCO Office of Oceanography.

84. The Commission agrees with the Americans that as the pace of research and exploration intensifies and the scope is widened, some strengthening of international organisations might be necessary, particularly if the development of worldwide systems covering the land, sea and air is to be co-ordinated. The United States initiative in proposing an International Decade of Ocean Exploration has further intensified interest in international scientific collaboration.

85. Outside the United Nations, there is the International Hydrographic Bureau and the International Council for the Exploration of the Sea. The latter is mainly concerned with research in the Atlantic. There is co-operation at non-governmental level through the International Council of Scientific Unions and their dependent associations such as the International Association of Physical Oceanography and the Scientific Committee on Oceanic Research.

86. The International Commission for the Scientific Exploration of the Mediterranean Sea

has been established in Monaco since 1910. Apart from the war years, the Commission, which is divided into five sub-committees, has carried out important research. In 1960 it also studied nuclear fallout in the Mediterranean. The Commission has 13 member countries and non-Mediterranean countries have been afforded possibilities for participating in its work. From 200 to 300 research workers from these countries are involved in the projects of the Commission each year.

87. The OECD Committee for Research Co-operation has sponsored co-operative research groups in biological fouling and corrosion of ships' hulls.

#### CHAPTER IV

##### ***International collaboration within NATO and defence aspects***

88. In 1959, the NATO Science Committee set up a sub-committee on oceanographic research. In order not to duplicate work already being done, the sub-committee was given the specific rôle of fostering co-operation between groups of countries prepared to study well-defined research problems. Another of its functions is to serve as a forum for the elaboration of informal co-operative activities between oceanographers. Since 1960, twenty-two projects have been promoted by the sub-committee.

89. In the pure science field, five specially equipped ships from NATO countries measured currents in the Atlantic, the North Sea and the Mediterranean. For this purpose some high performance measuring devices were developed and constructed. More detailed studies were undertaken in various parts of the Mediterranean from 1961 to 1968.

90. The sub-committee on oceanographic research is at present drawing up a new plan and programme which will deal especially with the interaction between air and sea and their possible effects on meteorology.

91. The aim of NATO's oceanographic scientific programme is to promote contacts between scientists of member countries in order to improve the effectiveness of science within the Alliance.



- (ii) définir des programmes spécifiques à réaliser ;
- (iii) demander à chaque pays d'accepter d'orienter ses efforts nationaux dans ce domaine vers des activités communes.

82. Voici les organismes des Nations Unies qui se sont engagés à entreprendre des activités dans le cadre de cette décennie : le Conseil Economique et Social, le Comité *ad hoc* sur le fond des mers et des océans, l'Organisation Météorologique Mondiale et l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture.

83. Dans le cadre de l'U.N.E.S.C.O., la Commission océanographique intergouvernementale, fondée en 1961, a pour but de contribuer au développement des recherches scientifiques en vue de mieux connaître la nature et les ressources des océans grâce à l'action concertée de ses membres. Jusqu'à présent, la commission a coordonné trois grandes expéditions internationales : l'expédition internationale de l'Océan Indien, l'expédition de l'Atlantique tropical, et une troisième du même genre dans le voisinage des Philippines. Le secrétariat de la commission est placé sous l'autorité du directeur de l'Office d'océanographie de l'U.N.E.S.C.O.

84. La commission estime, comme les Américains, que plus la recherche et l'exploration s'intensifieront et s'étendront, plus le renforcement des organisations internationales deviendra nécessaire. Ceci est particulièrement urgent si l'on veut que les systèmes mondiaux régissant la terre, l'air et l'océan soient coordonnés. L'initiative des Etats-Unis, c'est-à-dire la proposition concernant une décennie internationale de l'exploration océanographique, a encore accru l'intérêt porté à la collaboration scientifique internationale.

85. En dehors des Nations Unies, il existe le Bureau Hydrographique International et le Conseil International pour l'Exploration de la Mer. Ce dernier s'intéresse surtout à la recherche dans l'Atlantique. La coopération au niveau non gouvernemental est assurée par le Conseil International des Unions Scientifiques et les organisations qui lui sont affiliées, telles que l'Association Internationale d'Océanographie Physique et le Comité Scientifique pour la Recherche Océanographique.

86. La Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée a

été créée à Monaco en 1910. Elle se divise en cinq sous-commissions. Sauf pendant la guerre, elle a effectué d'importantes recherches. En 1960, elle a également étudié les retombées radio-actives en Méditerranée. Outre les treize pays membres, des pays non riverains de la Méditerranée se sont vu accorder la possibilité de participer à ses travaux. De 200 à 300 chercheurs participent chaque année aux programmes de la commission.

87. Sous l'égide du Comité pour la coopération dans la recherche de l'O.C.D.E., des groupes de recherche ont étudié en coopération la salissure biologique et la corrosion des coques de navires.

#### CHAPITRE IV

##### **La coopération internationale au sein de l'O.T.A.N. et ses aspects militaires**

88. En 1959, le Comité scientifique de l'O.T.A.N. a créé un sous-comité consacré à la recherche océanographique. Pour éviter un double emploi avec les travaux déjà exécutés, le sous-comité a reçu la fonction précise d'encourager la coopération entre groupes de pays disposés à étudier des problèmes de recherche bien définis, et de donner aux océanographes la possibilité de s'entendre officieusement sur des mesures de coopération. Depuis 1960, le sous-comité a donné son appui à vingt-deux projets.

89. Dans le cadre de l'étude océanographique pure, cinq bateaux spécialement équipés et venant des pays de l'O.T.A.N. ont effectué des mesures de courants dans l'Atlantique, la Mer du Nord et la Méditerranée. Dans ce but, on a mis au point et construit des appareils de mesure à haute performance. Des études plus approfondies ont été menées en diverses parties de la Méditerranée de 1961 à 1968.

90. Le sous-comité pour la recherche océanographique de l'O.T.A.N. envisage, à l'heure actuelle, un nouveau programme océanographique qui portera plus spécialement sur l'étude de l'interaction air et mer et de son incidence possible sur la météorologie.

91. Le programme océanographique de l'O.T.A.N. vise, sur le plan scientifique, à favoriser les contacts entre les savants des pays membres en vue d'une plus grande efficacité de la science au sein de l'Alliance.

92. It is clear that NATO is also interested in oceanographic research for military purposes. In this field sonar design and surveillance systems are of the greatest importance. The primary objective here is to improve methods of tracking, detecting, identifying and destroying hostile submarine forces. Knowledge thus acquired provides assistance in perfecting means of concealing allied submarines and this in turn helps to preserve the invulnerability of the Anglo-American ocean-going ballistic missile system.

93. Where the United States is concerned, in 1969 26 projects at 18 federal and non-federal laboratories, including 10 private corporations, have been co-ordinated within a comprehensive programme of investigation on submarine detection. Important research and development is also being carried out on ways of detecting, locating and identifying nuclear explosions in the ocean. Submarine military technology in the United States now commands a budget of over \$2,000 million a year.

94. Marine science is being directed towards the development of safeguards for the limited test ban treaty. For this reason extensive study has been made of seismic sea waves; a seismic sea wave warning system has been established and detectors have been installed at some stations which give an alarm if seismic sea waves pass.

95. It is clear that with the help of this type of detector, together with buoys linked to satellite systems, the detection of submarines, at least from the moment they move, has been greatly facilitated.

96. Further developments in this field could seriously affect the invulnerability of Polaris-type submarines.

97. The Americans have made no move to add to the number of 41 submarines. One reason for this may be the realisation that the original total of 41, ordered under the influence of the panic about a missile gap ten years ago, was too large. But the other reason may be that the Americans are coming to have doubts about the once unquestioned invulnerability of their missile submarines.

98. And that is the way science is plainly going. The range at which sonar can detect objects under water is being increased, and the ability to identify different vessels by their "noise signatures" is being improved. Faster and

quieter attack submarines — the killers of the missile ones — are being developed. The chances of detecting, tracking and then destroying missile submarines when they leave their home base are rising year by year.

99. The spotting of submerged submarines by infra-red and electromagnetic techniques and the use of reconnaissance satellites will advance very quickly.

100. If, to remain invulnerable, their movements have to be restricted, their efficiency as offensive weapons might quickly be impaired. It has even been suggested that this is the real reason why the Soviet Union and the United States are now willing to discuss the demilitarisation of the ocean, the ocean floor and its sub-soil outside the continental shelf.

101. However, the demilitarisation of the ocean floor and its sub-soil is closely connected with the demilitarisation of the high seas, and progress in this respect depends on progress in negotiations for general disarmament.

## CHAPTER V

### *Legal problems*

102. According to its Charter, the General Assembly of the United Nations is required to initiate studies and make recommendations for encouraging the progressive development of international law and its codification (Article 13). To carry out this task, an International Law Commission of experts was established in 1947. It recommended the convening of a general diplomatic conference on the law of the sea. This conference was held in Geneva in 1958, the first since The Hague conference of 1930.

103. On many topics of maritime law the conference was a success, for it achieved wide agreement on four draft conventions ranging over almost the entire field of maritime law, comprising in all 106 articles dealing with the territorial seas and contiguous zone, the high seas, fishing and conservation of resources on the high seas and the continental shelf.

104. Not unexpectedly, the conference failed to agree on the crucial question of the width of

92. Naturellement, l'O.T.A.N. s'intéresse aussi à la recherche océanographique pour des raisons militaires. Dans ce domaine, les systèmes de sonar et de surveillance revêtent la plus grande importance. Le principal objectif est ici d'améliorer les méthodes de poursuite, de détection, d'identification et de destruction des forces sous-marines adverses. Les connaissances ainsi acquises servent à perfectionner le camouflage des sous-marins alliés, et contribuent, par là, à préserver l'invulnérabilité des systèmes anglo-américains de missiles balistiques embarqués.

93. En ce qui concerne les Etats-Unis, en 1969, vingt-six projets confiés à dix-huit laboratoires fédéraux et non fédéraux, dont dix sociétés privées, ont été coordonnés dans le cadre d'un programme global de recherche sur la détection sous-marine. Des études et des recherches importantes portent également sur les moyens de détection, de localisation et d'identification des explosions nucléaires en mer. La technologie militaire sous-marine dispose actuellement aux Etats-Unis d'un budget annuel dépassant 2 milliards de dollars.

94. Les sciences de la mer s'orientent vers la mise au point d'un système de contrôle pour l'application du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Il a donc été procédé à une étude approfondie des raz de marée, un système d'alerte a été mis en place et des détecteurs ont été installés dans certaines stations pour donner l'alarme sur le passage de la vague.

95. Il est évident que, grâce à ce dispositif et aux bouées reliées aux systèmes de satellites, la détection des sous-marins a été grandement facilitée, du moins dès qu'ils se déplacent.

96. Toute évolution dans ce domaine pourrait avoir des incidences graves sur l'invulnérabilité des sous-marins Polaris.

97. Les Américains n'ont pas cherché à accroître le nombre des sous-marins de ce type dont ils disposent. Peut-être ont-ils compris que le chiffre fixé à l'origine (quarante et un) sous le coup de la panique suscitée par l'écart en matière de missiles il y a dix ans, était trop élevé. Mais il se peut aussi qu'ils commencent à s'interroger sur l'invulnérabilité de leurs sous-marins lance-missiles, jadis incontestée.

98. Or, c'est bien dans cette direction que s'oriente la science. La portée du sonar augmente sans cesse et la possibilité d'identifier les différents navires par leur bruit caractéristique s'améliore. Des sous-marins d'attaque — de chasse et

lance-missiles — plus rapides et plus silencieux sont actuellement mis au point. Les chances de détecter, de poursuivre puis de détruire les sous-marins lance-missiles lorsqu'ils quittent leurs bases croissent d'année en année.

99. La localisation des sous-marins en plongée par les rayons infra-rouges, les techniques électromagnétiques et l'utilisation des satellites de reconnaissance va faire de très rapides progrès.

100. Si, par souci d'invulnérabilité, leurs déplacements devaient être limités, leur efficacité en tant qu'arme offensive pourrait rapidement en souffrir. On a même laissé entendre que c'était la véritable raison pour laquelle l'Union Soviétique et les Etats-Unis étaient aujourd'hui disposés à discuter de la démilitarisation des océans, de leur sol et de leur sous-sol au-delà du plateau continental.

101. Néanmoins, la démilitarisation des fonds marins et de leur sous-sol est en rapport étroit avec la démilitarisation de la haute mer et les progrès dans ce domaine dépendent des progrès réalisés dans les négociations sur le désarmement général.

## CHAPITRE V

### *Problèmes juridiques*

102. Aux termes de l'article 13 de sa Charte, l'Assemblée générale des Nations Unies doit provoquer des études et faire des recommandations en vue d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification. Dans ce but, a été créée en 1947, une commission du droit international qui recommandait la réunion d'une conférence diplomatique générale sur le droit de la mer. Cette conférence, qui s'est tenue à Genève, en 1958, était la première depuis la conférence de La Haye de 1930.

103. Sur maints aspects du droit de la mer, la conférence a été un succès, car un large accord a été réalisé sur quatre projets de conventions couvrant presque entièrement le domaine du droit de la mer, comprenant en tout 106 articles qui traitent de la mer territoriale et de la zone contiguë, de la haute mer, de la pêche et de la conservation des ressources en haute mer et du plateau continental.

104. Comme il fallait s'y attendre, la conférence a été un échec en ce qui concerne la question

territorial waters and the breadth of the contiguous zone.

105. The second United Nations conference on the law of the sea took place, also in Geneva, in 1960. The conference again failed on these two questions, the width of the territorial sea and the breadth of the zone in which coastal States would exercise exclusive fishing rights.

106. The 1958 United Nations Geneva Continental Shelf Convention, one of the four conventions, entered into force in May 1964 after ratification by the United Kingdom<sup>1</sup>.

107. The continental shelf was defined as the seabed and subsoil of the submarine areas adjacent to the coast but outside the area of the territorial sea, up to the point where the waters reach a depth of 200 metres, or beyond that limit if the depth allows exploitation of natural resources. It was never the intention of the conference to make rules for the exploration and exploitation of the whole of the seabed. With new techniques it is possible to go deeper and deeper and it is clear that the coastal States cannot claim an exclusive right of exploitation without any limitation of distance. Since June 1969, the convention has been open for revision and this will be one of the important points to discuss.

108. In 1967 the Government of Malta asked the General Assembly of the United Nations to consider the problem of the peaceful use of the deep seabed and ocean floor. In its resolution No. 2340 the General Assembly established an *ad hoc* committee of 35 members to consider the question of the seabed. It started its work in the summer of 1968.

109. Following the example of the United Nations Committee on the Peaceful Uses of Outer Space, it divided itself in two sub-committees — the Economic and Technical Sub-Committee and the Legal Sub-Committee<sup>2</sup>. Under the chair-

manship of Ecuador, the Legal Sub-Committee met only a few times. The Latin American countries — some of which claim territorial waters up to 200 miles from the coast — are generally opposed to the limits of national jurisdiction being defined more specifically than is done in the Geneva Convention on the continental shelf.

110. The member States of the United Nations generally admit that the exploitation of the seabed must take account of the special interests of the countries in the process of development. Some want a system under the control of a United Nations agency.

111. It must first be recognised that the seabed and ocean floor beyond the limits of national jurisdiction cannot be appropriated on a national basis and their resources must be exploited on an international basis yet to be worked out.

112. The economic aspects of this research and exploitation are closely related to the military aspects. On 7th December 1967, the United States Assistant Secretary of the Navy, Mr. Frosch, said in Washington, in the House of Representatives, that :

“The navy has used the sea bottom for many purposes for many years, and it is incorrect to assume that we are not using the sea bottom. Any attempt to deal in a radical legal way with the sea bottom would interfere with some national security enterprises.”

It is for this reason that the United States Government wants to discuss a draft treaty on the peaceful uses of the deep seabed and ocean floor within the framework of the disarmament conference in Geneva. The Soviet Union agrees with the United States, but many other member countries of the United Nations are of the opinion that a procedure should be followed as in the case of the Treaty on Principles Governing the Activities of States in the Exploration and Use of Outer Space, including the Moon and other Celestial Bodies of 27th January 1967<sup>1</sup> or as in the case of the Antarctic Treaty of 23rd June 1961. The main elements thereof are recognition of the interests of all mankind to use outer space or Antarctica for scientific and peaceful purposes and prohibition of the use of nuclear

1. The four conventions were :

- (a) Convention on the territorial sea and the contiguous zone (without stating the maximum allowed width of the territorial sea or the maximum limits of exclusive fishing rights) ;
- (b) Convention on the high seas ;
- (c) Convention on fishing and conservation of the living resources of the high seas ;
- (d) Convention on the continental shelf.

2. See Document 388, page 5.

1. See Document 388 and Addendum.

capitale de l'étendue de la mer territoriale et de la zone contiguë.

105. La deuxième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est réunie également à Genève en 1960. Là encore, on a achoppé sur les deux problèmes que sont l'étendue de la mer territoriale et la largeur de la zone où les Etats riverains exercent des droits de pêche exclusifs.

106. La convention des Nations Unies sur le plateau continental conclue à Genève en 1958, c'est-à-dire l'une des quatre conventions dont il a été question, est entrée en vigueur en mai 1964 après avoir été ratifiée par le Royaume-Uni<sup>1</sup>.

107. Le plateau continental a été défini comme le fond marin et le sous-sol des zones immergées adjacentes à la côte, mais situées en dehors de la mer territoriale jusqu'au point où la profondeur atteint 200 mètres, ou au-delà de cette limite si cette profondeur permet l'exploitation des ressources naturelles. Il n'a jamais été dans l'intention de la conférence de réglementer l'exploration et l'exploitation du lit marin dans toute son étendue. Avec les nouvelles techniques, on peut aller de plus en plus profond et, d'autre part, il est évident que les Etats riverains ne peuvent prétendre à un droit exclusif d'exploitation sans limitation de distance. Depuis juin 1969, la convention peut être révisée et ce sera l'un des points importants à examiner.

108. En 1967, le gouvernement de Malte a demandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de se saisir du problème de l'utilisation pacifique du lit des mers et des océans. Dans sa résolution n° 2340, l'Assemblée générale a créé un Comité spécial sur le lit des mers, composé de 35 membres et qui a commencé ses travaux au cours de l'été 1968.

109. A l'instar du Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ce comité s'est subdivisé en deux sous-comités, le sous-comité économique et technique et le sous-comité juridique<sup>2</sup>. Présidé par

1. Les quatre conventions étaient :

- (a) La Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë (qui ne fixait pas l'étendue maximum admise pour la mer territoriale et les limites maximum des droits de pêche exclusifs) ;
- (b) La Convention sur la haute mer ;
- (c) La Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer ;
- (d) La Convention sur le plateau continental.

2. Voir Document 388, page 5.

l'Equateur, celui-ci ne s'est réuni que quelques fois. Les pays d'Amérique latine, dont certains revendiquent des eaux territoriales d'une largeur de 200 milles, sont généralement hostiles à une définition des limites de la juridiction nationale, plus précise que celle qui est prévue par la Convention de Genève sur le plateau continental.

110. Les Etats membres des Nations Unies admettent généralement que l'exploitation du lit des mers doit tenir compte des intérêts spéciaux des pays en voie de développement. Certains désirent un système sous contrôle d'une agence des Nations Unies.

111. Il convient d'abord de reconnaître que le lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale ne peut faire l'objet d'appropriation nationale et que l'exploitation de leurs ressources doit s'effectuer suivant un régime international à établir.

112. Les aspects économiques de cette recherche et de cette exploitation ont des liens très étroits avec les aspects militaires. Le secrétaire adjoint américain à la marine, M. Frosch, a déclaré le 7 décembre 1967 à Washington devant la Chambre des représentants :

« Depuis des années, la marine utilise le lit des mers à de nombreuses fins et il est inexact de supposer le contraire. Toute tentative d'appliquer aux lits des océans une législation stricte irait à l'encontre de certaines activités nationales relevant de la sécurité. »

C'est pourquoi le gouvernement des Etats-Unis désire étudier un projet de traité sur l'utilisation pacifique du lit des mers et des océans dans le cadre de la Conférence de Genève sur le désarmement. L'Union Soviétique le souhaite également, mais nombreux sont les autres pays membres des Nations Unies qui estiment qu'il faudrait adopter une procédure semblable à celle du traité sur les principes gouvernant les activités des Etats dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, en date du 27 janvier 1967<sup>1</sup>, ou à celle du traité de l'Antarctique du 23 juin 1961. Les principaux éléments en sont la reconnaissance des intérêts que présentent pour toute l'humanité l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ou de l'Antarctique à

1. Voir Document 388 et Addendum.

weapons or any other kind of weapons of mass destruction in outer space or in Antarctica. Exploration and exploitation should be carried out for the benefit and in the interests of all countries, irrespective of their degree of economic or scientific development and shall be the province of all mankind<sup>1</sup>.

113. Such a procedure would allow the *ad hoc* committee on the seabed to formulate the same type of provisions and provide certain guarantees for reciprocal inspection.

114. On the basis of the work of the *ad hoc* committee, the General Assembly adopted four resolutions, under one of which the *ad hoc* committee became "the Committee on the Peaceful Uses of the Seabed and the Ocean Floor beyond the Limits of National Jurisdiction"; it thus became a permanent committee of 42 members; a second resolution dealt with sea pollution; a third resolution requested the Secretary-General to undertake a study on the question of establishing, in due time, appropriate international machinery for the promotion of the exploration and exploitation of the seabed and on the use of the resources in the interest of mankind, taking into special consideration the interests and needs of developing countries. The fourth resolution was on the establishment of an international decade for ocean research starting in 1970.

115. The third resolution was the most controversial. Nine communist countries voted against it, their main objection being to the concept of joint ownership of the seabed and ocean floor; 25 countries abstained, including Belgium, France, Italy, Luxembourg, the United Kingdom and the United States, 85 countries, one of which was the Netherlands, voted in favour. The new permanent committee is invited to formulate a draft declaration of principles.

116. The general range of issues concerning the seabed are thus being considered by a United Nations permanent committee; disarmament and arms control aspects are receiving attention at the ENDC in Geneva.

1. Article I of the treaty on outer space and the preamble of the Antarctic Treaty and Article I prohibiting any measures of a military nature.

117. Early in April 1969, the Soviet negotiator indicated that the Soviet Union would not be opposed to communication systems or to peaceful scientific activities carried out by military personnel, but in other respects the ban should remain complete.

118. The following month, the United States tabled a draft treaty prohibiting nuclear weapons and other weapons of mass destruction from the seabed and ocean floor beyond a three-mile coastal limit. United States Delegate Adrian Fisher said that the proposal to extend the seabed ban to within three miles of all coasts instead of the twelve miles proposed by the Soviet Union would add roughly two million square miles to the area in which nuclear weapons and weapons of mass destruction would be barred.

119. The same month, the Canadian Delegation, taking up the American view, made proposals that distinguished between military installations for offensive purposes and those having purely defensive purposes. "While we strongly oppose military installations for offensive purposes", said Canadian Ambassador George Ignatieff, "we have reservations about the desirability of precluding the use of the seabed adjacent to a coastal State for purely defensive purposes."

120. He recalled that the Canadian representative had stated in the General Assembly on 5th November 1968: "... In sum we consider that the exploitation and use of the seabed and ocean floor beyond the limits of national jurisdiction should be carried out in a manner consistent with the United Nations Charter."

121. "A few ideas", said Mr. Ignatieff, "that might be considered, for example, in elaborating an agreement prohibiting the emplacement on, within, beneath, or fixed to the seabed or ocean floor, beyond a zone extending twelve miles from the base lines used in defining the limits of the territorial sea of coastal States are: the prohibition of (a) all nuclear weapons and all weapons of mass destruction, (b) all components of nuclear weapons and weapons of mass destruction; (c) storage containers, launching platforms or vehicles for deployment or delivery of nuclear weapons and weapons of mass destruction; (d) all other weapons, military activities, undersea bases or fortifications from which military action could be undertaken against the territory, ter-

des fins scientifiques et pacifiques, et l'interdiction d'utiliser les armes nucléaires ou tout autre sorte d'armements ou de moyens de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique ou dans l'Antarctique. Cette exploration et cette exploitation devraient être menées au bénéfice et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur degré de développement économique et scientifique, et devraient être l'affaire de l'humanité tout entière<sup>1</sup>.

113. Cette procédure permettrait au Comité spécial sur le lit des mers de formuler le même genre de dispositions et d'offrir certaines garanties pour l'inspection mutuelle.

114. S'appuyant sur les travaux du Comité spécial, l'Assemblée générale a adopté quatre résolutions, l'une transformant le Comité spécial en «Comité sur l'utilisation pacifique du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale» qui devient donc un comité permanent de 42 membres; la troisième portant sur la pollution des mers; la troisième demandant au secrétaire général d'entreprendre une étude sur la création, en temps utile, d'un mécanisme international approprié destiné à favoriser l'exploration et l'exploitation du lit des mers et des océans et sur l'utilisation des ressources dans l'intérêt de l'humanité, en tenant compte particulièrement des intérêts et des besoins des pays en voie de développement; la quatrième visant enfin l'instauration d'une décennie internationale de l'exploration des océans qui commencerait en 1970.

115. La troisième résolution est celle qui a prêté le plus à controverse. Neuf pays communistes ont voté contre, s'opposant surtout à la possession commune du lit des mers; 25 pays se sont abstenus parmi lesquels la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, le Royaume-Uni et les Etats-Unis; 85 ont voté pour, et notamment les Pays-Bas. Le nouveau comité permanent est invité à formuler un projet de déclaration de principes.

116. Un comité permanent des Nations Unies étudie actuellement l'ensemble des questions relatives aux fonds marins, tandis que le Comité des Dix-huit à Genève se penche sur les aspects ayant trait au désarmement et au contrôle des armements.

117. Au début d'avril 1969, le négociateur soviétique laissa entendre que l'Union Soviétique n'élèverait aucune objection à ce que le personnel militaire utilise des systèmes de télécommunications ou poursuive des activités scientifiques d'ordre pacifique, mais qu'à d'autres égards l'interdiction devrait rester totale.

118. Le mois suivant, les Etats-Unis présentèrent un projet de traité interdisant les armes nucléaires et autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans au-delà d'une limite côtière de trois milles marins. Le délégué américain, M. Adrian Fisher, souligna que la proposition d'étendre l'interdiction concernant les fonds marins à une distance de trois milles de toutes les côtes au lieu des douze milles proposés par l'Union Soviétique, équivaldrait à ajouter plus de cinq millions de kilomètres carrés à la superficie de la zone où seraient interdites les armes nucléaires et de destruction massive.

119. Le même mois, la délégation canadienne, reprenant la thèse américaine, proposa d'établir une distinction entre les installations militaires à des fins offensives et celles dont l'objet est purement défensif. «Tout en nous opposant fermement aux installations militaires établies à des fins offensives», déclara M. Georges Ignatieff, Ambassadeur du Canada, «nous avons des réserves à formuler quant au bien-fondé de l'interdiction, à des fins purement défensives, du lit des mers adjacent à un Etat riverain».

120. Il a rappelé que le représentant canadien avait déclaré à l'Assemblée générale, le 5 novembre 1968: «... En somme, nous croyons que l'exploitation et l'utilisation au-delà des limites de la juridiction nationale devraient être conformes à la Charte de l'Organisation des Nations Unies.»

121. L'ambassadeur a poursuivi: «... Des idées qui pourraient, par exemple, être prises en considération lors de l'élaboration d'un accord interdisant de placer tels ou tels objets sur, dans ou sous le fond des mers et des océans ou de les y ancrer, et ce, au-delà d'une zone s'étendant à douze milles des lignes de base utilisées pour définir les limites des eaux territoriales des Etats riverains, consisteraient à faire porter cette interdiction sur: (a) toutes les armes nucléaires et toutes armes de destruction massive; (b) tous les éléments constitutifs d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive; (c) les containers de stockage, ainsi que les rampes de lancement et les véhicules ou vecteurs d'armes nucléaires ou d'armes de destruction massive servant au dé-

1. Article 1<sup>er</sup> du traité sur l'espace extra-atmosphérique et préambule du traité de l'Antarctique qui, de même, interdit toutes mesures de nature militaire.

ritorial sea or air space of another State, including but not limited to: shore bombardment weapons or systems; devices capable of disrupting communications, air and maritime navigation and other peaceful pursuits, devices to counter, disrupt, neutralise or render ineffective any defensive instruments of another State (detection, surveillance, defensive fire control, etc.), installations from which manned incursions could be mounted against another State, chemical or other means of destroying or denying the seabed resources of another State.

122. The application of these ideas would, of course, present some verification problems. However, we are not convinced that these problems would be any more difficult than those involved in verifying the proposals put forward by the distinguished representatives of the USSR and USA."

123. Mr. Ignatieff also suggested the "concept of a defensive zone adjacent to the proposed twelve-mile security band extending perhaps 200 or more miles from the outer limits of that twelve-mile band. The same general prohibitions of the proposed treaty could apply within this 200-mile defensive zone with one exception, namely that the coastal State and only the coastal State, would be allowed to undertake in that zone whatever limited defensive activities were permitted under the treaty. No other State could carry out such activities in the area in question except with the explicit consent of the coastal State."

124. On 7th October 1969, the United States and the Soviet Union submitted a joint draft treaty to the disarmament conference in Geneva<sup>1</sup>. This draft forbids the placing of nuclear weapons, other weapons of mass destruction, as well as structures, launching installations or any other facilities specifically designed for storing, testing or using such weapons either on the seabed, the

ocean floor or the sub-soil thereof outside the twelve-mile limit. The draft treaty prohibits nuclear mines that are anchored to or placed on the seabed but not submarines if they are either anchored to or resting on the seabed. The draft proposal will be submitted to the United Nations General Assembly after being discussed in the disarmament conference.

## CHAPTER VI

### *Co-operation in the European framework*

125. On 19th March 1969, the Medium-Term Economic Policy Committee of the European Communities received the Aigrain Group report on scientific and technical co-operation between the European countries. One of the seven subjects dealt with in the report was oceanography covering, in particular, sea pollution and the fight against it. The Aigrain Group also considered it important to improve basic knowledge of sea phenomena, but attributed the highest priority to sea pollution.

126. In accordance with the Council's decision of 28th October 1969, nine third countries (the four applicant countries, Austria, Sweden, Switzerland, Spain and Portugal) have been informed of the results of the work of the Aigrain Group on scientific and technological co-operation and have been asked to give their governments' opinions on the Aigrain Group's proposals, if possible before the end of 1969, together with any suggestions or remarks on the subject which they consider useful. Technical and financial problems and those connected with the application of these measures will not however be considered until later.

127. In its letter to the abovementioned third countries, the Community stated that the positions adopted by its member States with regard to the various measures suggested by the Aigrain Group do not yet imply a definite undertaking to participate. It will in fact be possible to give such an undertaking only when the details, cost and methods of applying the measures have been specified in co-operation with the interested European third countries.

1. See Appendix III.



ploiement de celles-ci ou à leur acheminement au but; (d) toutes les autres armes, activités militaires, bases ou fortifications sous-marines d'où une action militaire pourrait être entreprise contre le territoire, les eaux territoriales ou l'espace aérien d'un autre Etat y compris, mais sans que cette liste soit limitative: les armes ou systèmes permettant de bombarder les côtes; les engins capables de désorganiser les communications, la navigation aérienne et maritime, et autres activités pacifiques; les engins conçus pour combattre, briser, neutraliser ou rendre inefficace tout instrument de défense d'un autre Etat (moyens de détection, de surveillance, de lutte contre l'incendie, etc.); les installations à partir desquelles des incursions armées pourraient être organisées contre un autre Etat; les moyens chimiques ou autres pouvant servir à détruire les ressources des fonds marins dans un autre Etat ou d'en interdire l'accès.

122. L'application de ces idées soulèverait, bien entendu, certains problèmes de vérification. Cependant, nous ne sommes nullement convaincus que ces problèmes seraient plus difficiles que ceux qu'impliquent les propositions de contrôle présentées par les représentants de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis.»

123. M. Ignatieff a également suggéré «l'idée d'une zone défensive adjacente à la bande de sécurité de douze milles proposée, qui s'étendrait à 200 milles ou davantage, au-delà de la limite extérieure de cette bande de douze milles. A l'intérieur de cette zone défensive de 200 milles, la même interdiction générale découlant du traité proposé serait applicable, avec une seule exception, à savoir que l'Etat riverain — et uniquement l'Etat riverain — serait autorisé à entreprendre dans cette zone toutes les activités de défense limitées qui seraient permises dans le cadre du traité. Aucun autre Etat ne pourrait se livrer à de telles activités dans la zone dont il s'agit, sauf avec le consentement exprès de l'Etat riverain.»

124. Le 7 octobre 1969, les Etats-Unis et l'Union Soviétique ont présenté à la Conférence du désarmement à Genève un projet commun de traité<sup>1</sup>. Ce projet interdit de placer, au-delà de la limite des douze milles, sur le lit des mers et des océans et dans leur sous-sol, des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive, ainsi que des structures, des plates-formes de lancement ou

toutes autres installations destinées spécialement au stockage, à l'essai ou à l'utilisation de ces armes. Le projet de traité interdit les mines nucléaires ancrées ou déposées sur le fond, mais non pas les sous-marins, qu'ils soient ancrés ou posés sur le fond. Le projet de traité sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies après avoir été examiné à la Conférence du désarmement.

## CHAPITRE VI

### *La coopération dans le cadre européen*

125. Le 19 mars 1969, le Comité de politique économique à moyen terme des Communautés européennes a reçu le rapport du Groupe Aigrain sur la coopération scientifique et technique entre les pays européens. Ce rapport envisage une action dans sept domaines principaux, dont l'océanographie et, notamment, dans ce dernier domaine, la lutte contre la pollution des mers. Mais s'il donne une priorité absolue à ce sujet, le Groupe Aigrain estime également qu'il importe d'améliorer les connaissances de base des phénomènes marins.

126. Conformément à la décision du Conseil en date du 28 octobre 1969, neuf pays tiers (les quatre pays candidats à l'adhésion, l'Autriche, la Suède, la Suisse, l'Espagne et le Portugal) ont reçu communication des résultats des travaux effectués par le Groupe Aigrain en matière de coopération scientifique et technique, et ils ont été invités à faire connaître, dans toute la mesure du possible avant la fin de l'année 1969, l'opinion de leurs gouvernements sur les propositions du Groupe Aigrain, ainsi que toutes les suggestions ou observations qu'ils estiment utiles de formuler à ce sujet. L'examen des problèmes techniques, financiers et d'application que pose la réalisation de ces actions, ne pourra cependant avoir lieu qu'ultérieurement.

127. Dans sa lettre aux pays tiers en question, la Communauté précise que la position prise par les Etats membres de la Communauté à l'égard des différentes actions retenues par le Groupe Aigrain n'implique pas encore de leur part un engagement définitif d'y participer. Un tel engagement ne pourra, en effet, être pris que lorsque le contenu, le coût et les modalités d'exécution des actions dont la réalisation est envisagée, auront été définis de façon précise en collaboration avec les pays tiers européens intéressés.

1. Voir annexe III.

128. Appended to the letter to third countries was a memorandum from the member States of the European Communities giving details concerning certain aspects of the supplementary summary report to the report prepared by the Aigrain Group.

129. *Inter alia*, the memorandum indicated that the key measures in the Aigrain report at present concern co-operation with regard to computers, metallurgy, nuisances and meteorology, and that the measures envisaged in these sectors were the start of coherent programmes.

130. The four main causes of *sea pollution* are : bacteria, chemicals, radioactivity and oil. All four should and could be studied concurrently.

131. The Aigrain Group believed that pollution had reached the point where drastic counter-measures were necessary. As pollution affects all Western European countries to the same degree it could be an important field for collaboration. In all member countries the concentration of population in coastal areas is continuing and sea pollution might become even more of a problem. It might seriously upset the food cycle and cause considerable harm to human health. River estuaries are the most productive marine environment used by man and at the same time they are increasingly used for transportation, sites for new factories, recreation and waste disposal. These uses of the same resources are thus in mutual conflict.

132. Regarding protection against the pollution of the seas, the Aigrain Group considered that a study should be made as a matter of urgency to determine the degree of pollution of sea ports and river estuaries. Maximum levels of toxication should be established and technical measures taken to control the pollution of the sea above these levels.

133. For one year, regular samples should be taken of water, sediment, suspended particles, etc. in the Elbe, Weser, Scheldt, Seine, Rhône, Po, Rhine and Maas estuaries and off Brest and La Spezia.

134. It would be desirable to co-operate with British bodies in the North Sea area, in view of pollution from the Thames.

135. Pollution caused by one country can in effect also have uncontrollable consequences for neighbouring countries.

136. Scientific apparatus needed for laboratory studies on the degree of toxicity of various substances on different organisms forming the food cycle should also be developed.

137. The prevention of pollution is just as important as fighting it. Pollution can be prevented as can be seen in the American States through which flows the Ohio river. Since 1948, the fight against pollution of the Ohio river has resulted in at least 90 % of all industries along the river now maintaining control facilities to keep the water clean and sewage treatment facilities have also been installed.

138. The aims of co-operation could be :

- to work out toxicity standards ;
- to prepare uniform legislation ;
- to establish security measures to be taken in case of catastrophe.

139. The Aigrain Group also considered there was still insufficient *basic knowledge of marine phenomena* to enable a bold start to be made on the exploitation of the sea. The fight against sea pollution, better weather forecasts, increased safety for shipping and improved fishing methods will be possible only when better knowledge has been obtained of oceanographic parameters (temperature, water level, winds, currents, salinity, etc.) and their variations.

140. The Aigrain Group therefore hopes to set up a network of measures covering European coastal waters and high seas, with the help of buoys for the transmission and systematic processing of the information obtained.

141. There are several advantages in this proposal. The dispersal of financial efforts, and hence wastage, would be avoided. The Community's industry would be prepared for international competition because of its technological ability. The Community would be able to take part in a worldwide network of measures prepared by UNESCO's Intergovernmental Oceanographic Commission (Integrated Global Ocean Station System Working Group).

128. L'envoi de cette lettre aux pays tiers a été accompagnée d'un mémorandum des États membres des Communautés européennes précisant certains éléments résultant de l'examen du rapport de synthèse et du complément à ce rapport, élaborés par le Groupe Aigrain.

129. Il ressort, entre autres, de ce mémorandum, que parmi les actions prévues dans le rapport Aigrain, les secteurs de l'informatique, de la métallurgie, des nuisances, ainsi que de la météorologie constituent, au stade actuel, les pièces maîtresses de la coopération envisagée, et les actions retenues dans ces secteurs constituent l'amorce de programmes cohérents.

130. *La pollution des mers* est due à quatre causes principales: les bactéries, les produits chimiques, la radioactivité et le pétrole, qui doivent et peuvent être étudiées conjointement.

131. Le Groupe Aigrain estime que la pollution a atteint un point tel que des mesures énergiques de lutte s'imposent. Elle affecte au même degré tous les pays d'Europe occidentale et la lutte contre la pollution pourrait, de ce fait, offrir à la coopération un terrain privilégié. Dans tous les pays membres, la concentration démographique augmente sur les côtes et le problème de la pollution va probablement devenir de plus en plus préoccupant. Elle risque de provoquer des perturbations sérieuses dans la chaîne alimentaire et des dommages considérables pour la santé des êtres humains. L'homme a fait des estuaires des zones extrêmement productives qui sont, par ailleurs, de plus en plus utilisées pour les communications, l'implantation d'usines nouvelles, les loisirs et l'évacuation des résidus, toutes utilisations qui s'opposent mutuellement.

132. En ce qui concerne la protection contre la pollution des mers, il conviendrait, de l'avis du Groupe Aigrain, de procéder d'urgence à une étude qui déterminerait l'ampleur des pollutions dans les ports et les estuaires, de fixer les normes maxima de toxicité et d'élaborer les mesures techniques permettant de contrôler la pollution des mers au-delà de ces normes.

133. Il y aurait lieu de pratiquer pendant une année des prélèvements réguliers d'échantillons (eau, sédiments, particules en suspension...) dans les estuaires de l'Elbe, de la Weser, de l'Escaut, de la Seine, du Rhône, du Pô, du Rhin et de la Meuse, en rade de Brest et de la Spezia.

134. La coopération des instances anglaises est souhaitable dans la région de la Mer du Nord, compte tenu de l'apport de substances polluantes de la Tamise.

135. Les pollutions causées par un pays peuvent en effet avoir également des conséquences incontrôlables pour les pays voisins.

136. Il convient aussi de mettre au point les appareils scientifiques nécessaires permettant d'étudier *in vitro* le degré de toxicité de différentes substances sur différents organismes constituant la chaîne alimentaire.

137. La prévention de la pollution est tout aussi importante que la lutte contre la pollution. L'Ohio, aux États-Unis, est un bon exemple de ce qui peut être fait dans ce domaine. Depuis 1948, la lutte contre la pollution de ce fleuve s'est traduite par l'installation, dans 90 % au moins des industries riveraines, de dispositifs de contrôle destinés à assurer la propreté des eaux et de stations de traitement des eaux usées.

138. La coopération pourrait avoir comme objectifs :

- la détermination des normes de toxicité,
- l'élaboration d'une législation uniforme,
- l'établissement de mesures de sécurité à prendre en cas de catastrophes.

139. Par ailleurs, le Groupe Aigrain a estimé que les *connaissances de base des phénomènes marins* étaient encore trop insuffisantes pour permettre de s'engager hardiment dans la voie de l'exploitation des océans. La lutte contre la pollution des mers, une meilleure prévision météorologique, le renforcement de la sécurité de navigation, les progrès de la pêche, ne seront possibles que grâce à une meilleure connaissance des paramètres océanographiques (température, niveau de l'eau, vents, courants, salinité, etc.) et de leurs variations.

140. La commission souhaite donc la mise en place d'un réseau de mesures couvrant les eaux européennes le long des côtes et en haute mer, à l'aide de bouées avec transmission et traitement systématique des renseignements recueillis.

141. Cette proposition comporte plusieurs avantages. Elle évite la dispersion des efforts financiers, donc les gaspillages. Elle prépare l'industrie de la Communauté à s'insérer dans la concurrence internationale en raison de sa qualité technologique. Elle permettrait la participation de la Communauté à la réalisation d'un réseau de mesures mondial préparé par la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'U.N.E.S.C.O. (Groupe de travail de l'I.G.O.S.S., *Integrated Global Ocean Station System*).

142. With particular regard to the means of implementing them, the studies and research decided on should preferably be carried out by existing national and international bodies, particularly when the measures call for a joint centre and joint financing.

143. Insofar as possible, action taken should not lead to further international investment in offices, buildings or laboratories, since space is still available in existing international and sometimes national centres. When your Rapporteur visited the Centre for Advanced Marine Studies in Marseilles, it was pointed out to him that the first Bathyscaphe built by Commandant Cousteau was used for only one month a year. The same is true for the Diving Bell. In France several have already been built, other European countries are planning to build the same types of diving apparatus. If the national programmes and the different plans could be co-ordinated, useful work would be done. An inventory should therefore be drawn up of existing research and means of applying the measures before a decision is taken on the details and methods of carrying them out.

144. Finally, the Community should have more scientific staff since the number of oceanographers and qualified technicians is inadequate to meet future needs. Your Rapporteur thinks there should be a systematic increase in exchanges of research workers between laboratories of different countries to establish friendly links between students, a certain guarantee of subsequent scientific co-operation.

145. Certain machinery should evidently be set up to enable these activities to be co-ordinated and resources to be put to the best use.

146. The Aigrain Group has estimated the cost of its programme as follows :

— fight against sea pollution	\$600,000
— development of pollution detecting apparatus and setting up a network	\$500,000

— a network of measuring apparatus for oceanographic and meteorological purposes	\$2,500,000
— development of other studies on toxicology and biology in the seas	\$500,000

147. This programme should be carried out within the next four years and at the same time preparations should be made for the development of chemical sounding-buoys and apparatus for gathering samples from the seabed.

### Conclusions

148. On 4th November 1969, the Chairman of the Council of Ministers of the European Communities invited the governments of the United Kingdom and Ireland, Denmark, Norway, and Sweden, Austria and Switzerland, Spain and Portugal to participate in co-operation in the field of scientific and technological research. He requested the governments of those countries to reply before the end of the year. He ended his letter by stating :

“I also wish to stress that, while the measures so far envisaged by the member States may appear modest in view of the magnitude of the problem facing Europe, they are but the start of wider and more coherent co-operation which they hope to establish with other European countries in the scientific and technological field. To this end, the group of experts which made the initial studies has already been instructed by the member States to examine the possibility of extending co-operation to other fields, and new proposals for co-operation will be submitted to you in due course.”

149. This is certainly necessary as the oceanographic programme drawn up by the Aigrain Group cannot be considered sufficient. The subgroup on oceanography had little time to make its proposals. It was therefore unable to obtain the views of the oil companies and the companies specialised in under-sea work, nor could it hear the explanations of technologists in oceanography. As a result, its work is one-sided and, moreover, the proposals it made are not exactly within the guidelines given by the Council of

142. Pour ce qui concerne plus particulièrement les modalités d'exécution, les études et recherches envisagées devraient être effectuées en recourant de préférence aux organismes existant tant sur le plan national qu'international, en particulier lorsque la réalisation de ces actions implique l'utilisation d'un centre et d'un financement communs.

143. Dans toute la mesure du possible, les actions entreprises ne devraient pas conduire à de nouveaux investissements internationaux en bâtiments, bureaux ou laboratoires, la capacité d'hébergement des centres internationaux et parfois nationaux existants n'étant, en effet, pas saturée. Lors de sa visite au Centre d'Océanographie de Marseille, votre rapporteur a appris que le premier bathyscaphe construit par le Commandant Cousteau n'était utilisé qu'un mois par an. Il en est de même, dans une certaine mesure, pour la « soucoupe plongeante ». Elle a déjà été construite en France en plusieurs exemplaires et d'autres pays européens envisagent de construire des appareils du même type. Une coordination des programmes et des différents projets nationaux permettrait de faire un travail efficace. Un inventaire des recherches et moyens existants pour la mise en œuvre des actions retenues devrait donc être effectué avant que ne soient arrêtés le contenu et les modalités de réalisation des actions envisagées.

144. Enfin, le renforcement des effectifs scientifiques de la Communauté est souhaité, car le nombre des océanographes et des techniciens qualifiés pour permettre de faire face aux besoins futurs est insuffisant. Votre rapporteur pense qu'il y a lieu de multiplier de façon systématique l'échange de chercheurs entre les laboratoires de nationalités différentes, pour établir des liens d'amitié entre étudiants, gage certain de coopération scientifique ultérieure.

145. Il est évident qu'il convient de mettre en place certains mécanismes permettant la coordination de ces activités et la meilleure utilisation des ressources.

146. Le Groupe Aigrain a évalué comme suit le coût de son programme :

— lutte contre la pollution des mers	600.000 u.c.
— développement d'un dispositif et d'un réseau de détection de la pollution	500.000 u.c.

— réalisation d'un réseau de mesures océanographiques et météorologiques	2.500.000 u.c.
— développement d'un dispositif d'études toxicologiques et biologiques en mer	500.000 u.c.

147. Ce programme serait à exécuter au cours des quatre prochaines années pendant lesquelles on devrait également mettre au point une sonde chimique océanographique et un appareil de prélèvement d'échantillons du fond de la mer.

### Conclusions

148. Le 4 novembre 1969, le président du Conseil des ministres des Communautés européennes a invité les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Irlande, du Danemark, de la Norvège et de la Suède, de l'Autriche et de la Suisse, de l'Espagne et du Portugal, à participer à la coopération dans le domaine de la recherche scientifique et technique et à faire connaître leur réponse avant la fin de l'année. Il a terminé sa lettre en déclarant :

« Je tiens à souligner, d'autre part, que si les actions retenues jusqu'ici par les Etats membres des Communautés européennes peuvent sembler modestes face à l'ampleur du problème qui se pose à l'Europe, elles ne constituent, à leur avis, que le début d'une coopération beaucoup plus vaste et cohérente qu'ils souhaitent instaurer avec les pays tiers européens dans le domaine scientifique et technique. A cet effet, les Etats membres des Communautés ont chargé le groupe d'experts, qui avait procédé aux premières études, d'examiner la possibilité d'inclure d'autres actions dans cette coopération et ils envisagent de vous saisir ultérieurement de nouvelles propositions de coopération. »

149. Cela est certainement nécessaire, car le programme océanographique proposé par le Groupe Aigrain ne peut être considéré comme suffisant. Le sous-groupe de l'océanographie a eu peu de temps pour formuler ses propositions. Il n'a, par conséquent, pas recueilli l'avis des compagnies pétrolières et des sociétés spécialisées dans le travail sous-marin, ni les explications des techniciens de l'océanographie. En conséquence, ses travaux ne portent que sur un aspect de la question et, de plus, ses propositions ne coïncident

Ministers. It had been understood from the outset that the work should be a co-operative effort by the member States of the Common Market, and that it would not duplicate other international work already being done. It is common knowledge that various aspects of the problem of marine pollution are already being studied by several international bodies under the aegis of UNESCO and NATO.

150. A division will now have to be made between the work of the different organisations ; for instance, open sea pollution might be considered in the NATO framework and pollution of river estuaries in that of the Common Market. Furthermore, a network of oceanographic and meteorological buoys in European waters is already part of the programme of the World Weather Watch and the Integrated Global Ocean Station System.

151. Apart from that, the sum indicated by the Aigrain Group — \$500,000 — will hardly be enough to carry out the research necessary for the development of a pollution-detecting buoy network. A modern unmanned meteorological and oceanographic buoy that collects data and telemeters its information via satellites to shore stations costs between \$1 and 1.5 million. It is therefore desirable for co-operation in oceanography to be on as wide a basis as possible. For the moment, it is more a question of ways than of means. By squandering its efforts in refusing to concert internal policies, Europe is depriving itself of a valid and competitive industry. It must therefore unify its production of instruments, its market and its oceanographic potential.

152. So far international European co-operation has not progressed beyond acceptance of a loose system of co-ordination. There is some willingness on the part of governments and scientists to co-operate in oceanographic research provided they remain free to carry out their national tasks or their own scientific research. Europe has not yet recognised that co-operation involves some sacrifices. Your Rapporteur therefore proposes the establishment of a common authority in charge of co-ordination. This authority, which could be the European Commission, or an authority depending on the Commission, would not need its own laboratory or a large and imposing organisation. Its aim should be to co-ordinate national programmes and organise the most efficient production of hardware by European industries. It should supervise the exchange of scientists, knowledge and hardware. It is incredible but true that European scientists in oceanography meet each other only at congresses in America, or those organised by UNESCO.

153. The exchange of students between European universities could also lay a foundation for much closer European collaboration. One should take into account the fact that none of the European countries is in a position to compete with the United States and the USSR and that only Western Europe as a whole can become their partner on a more or less equal footing.

pas exactement avec les directives données par le Conseil des Ministres. Il était entendu, à l'origine, qu'il s'agissait d'une entreprise que les Etats membres du Marché commun devaient mener en coopération et qui ne devait pas faire double emploi avec les autres activités internationales déjà en cours. Tout le monde sait que les divers aspects du problème de la pollution des mers sont déjà à l'étude de plusieurs organismes internationaux dépendant de l'U.N.E.S.C.O. et de l'O.T.A.N.

150. Ces différentes organisations devront désormais se partager le travail : par exemple, la pollution de la haute mer pourrait entrer dans le cadre des activités de l'O.T.A.N. et la pollution des estuaires dans celui du Marché commun. Par ailleurs, le réseau de bouées océanographiques et météorologiques mouillées dans les eaux européennes fait déjà partie du programme de la Veille météorologique mondiale et de l'I.G.O.S.S. (*Integrated Global Ocean Station System*).

151. Dans un autre ordre d'idées, la somme indiquée par le Groupe Aigrain, soit 500.000 dollars, suffira à peine pour mener la recherche nécessaire à la création d'un réseau de bouées détectrices de pollution. Le coût d'une bouée météorologique et océanographique moderne, non habitée, recueillant les données et transmettant ses renseignements par satellites aux stations côtières, est de l'ordre de 1 à 1,5 million de dollars. Il est donc souhaitable que la coopération dans le domaine de l'océanographie s'établisse sur une base aussi large que possible. Pour l'instant, il s'agit moins d'un problème de crédits que d'un problème de méthodes. En éparpillant ses efforts, en se refusant à la concertation interne, l'Europe s'interdit la création d'une industrie valable et

compétitive. Il lui faut donc unifier la production d'instruments, son marché et son potentiel océanographique.

152. Jusqu'à présent, la coopération européenne sur le plan international n'est pas allée au-delà de l'acceptation d'un système assez lâche de coordination. Les gouvernements et les savants témoignent d'une certaine volonté de coopérer dans la recherche océanographique, à condition de garder la liberté d'accomplir leurs tâches nationales ou leurs propres recherches scientifiques. L'Europe n'a toujours pas admis que la coopération implique certains sacrifices. Votre rapporteur propose donc de créer une autorité commune qui serait chargée de la coordination. Cette autorité, qui pourrait être la Commission européenne ou un organisme dépendant de la Commission, n'aurait pas besoin de laboratoires particuliers, ni d'une structure imposante. Elle devrait viser à coordonner les programmes nationaux et à organiser aussi efficacement que possible la production de matériel par les industries européennes. Elle devrait superviser l'échange de savants, de connaissances et de matériel. Il est incroyable, mais vrai, que les spécialistes européens de l'océanographie ne se rencontrent qu'à des congrès organisés en Amérique ou à des congrès de l'U.N.E.S.C.O.

153. L'échange d'étudiants entre universités européennes pourrait également jeter les bases d'une collaboration européenne plus étroite. Il convient de tenir compte du fait qu'aucun pays européen n'est à même de rivaliser avec les Etats-Unis et l'U.R.S.S. et que seule l'Europe occidentale, dans son ensemble, peut devenir leur associée sur un pied d'égalité.

## APPENDIX I

**United Nations Resolution No. 2467-D (XXIII)**

The General Assembly,

Convinced that the nations of the world should join together, with due respect for national jurisdiction, in a common long-term programme of exploration of the ocean as a potential source of resources, which should eventually be used for meeting the needs of all mankind with due recognition of those of developing countries and irrespective of the geographical location of States,

Recalling also that in its resolution 2172 (XXI) of 6th December 1966 the General Assembly requested the Secretary-General to prepare proposals for ensuring the most effective arrangements for an expanded programme of international co-operation to assist in a better understanding of the marine environment through science, and for initiating and strengthening marine education and training programmes,

Recalling further the proposals made by the Secretary-General in his report, pursuant to resolution 2172 (XXI), as well as the various views expressed during the consideration of this subject by the General Assembly at its twenty-third session,

Noting that the Bureau and Consultative Council of the Intergovernmental Oceanographic Commission of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation considered the proposed international decade of ocean exploration a useful initiative for broadening and accelerating investigations of the oceans and for strengthening international co-operation,

Endorsing the objectives expressed in Economic and Social Council resolutions 1380 (XLV), 1381 (XLV) and 1382 (XLV) of 2nd August 1968 and recalling particularly the invitation to the General Assembly to endorse the concept of a co-ordinated long-term programme of oceanographic research, taking into account such initiatives as the proposal for an international

decade of ocean exploration and international programmes already considered, approved and adopted by the Intergovernmental Oceanographic Commission for implementation in co-operation with other specialised agencies,

Aware of the consideration given to the proposal in the *Ad Hoc* Committee to Study the Peaceful Uses of the Sea-Bed and the Ocean Floor beyond the Limits of National Jurisdiction, arising from the contribution which the international decade of ocean exploration would make to scientific research and exploration of the seabed and ocean floor, as an important part of a co-ordinated long-term international programme of oceanographic research,

Seeking to enrich the knowledge of all mankind by encouraging a free flow of scientific information on the oceans to all States,

1. Welcomes the concept of an international decade of ocean exploration to be undertaken within the framework of a long-term programme of research and exploration, including scientific research and exploration of the seabed and the ocean floor, under the aegis of the United Nations on the understanding that all such activities falling under the national jurisdiction of a State shall be subject to the previous consent of such State, in accordance with international law ;

2. Invites member States to formulate proposals for national and international scientific programmes and agreed activities to be undertaken during the international decade of ocean exploration with due regard to the interests of developing countries, to transmit these proposals to the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation for the Intergovernmental Oceanographic Commission in time to begin the decade in 1970, and to embark on such activities as soon as practicable,

3. Urges member States to publish as soon as practicable the results of all activities which they



## ANNEXE I

**Résolution n° 2467-D (XXIII) des Nations Unies**

L'Assemblée générale,

Convaincue que les pays du monde devraient unir leurs efforts, compte dûment tenu des juridictions nationales, dans un programme commun à long terme d'exploration des océans considérés comme une source potentielle de ressources, lesquelles devront en définitive servir à satisfaire les besoins de l'humanité tout entière, ceux des pays en voie de développement étant dûment pris en considération, et indépendamment de la situation géographique des Etats,

Rappelant également que, dans sa résolution 2172 (XXI) du 6 décembre 1966, elle a prié le secrétaire général d'élaborer des propositions tendant à assurer que les dispositions les plus efficaces soient prises en vue de l'établissement d'un programme élargi de coopération internationale destiné à promouvoir une meilleure compréhension du milieu marin grâce à la science et à instituer et à renforcer des programmes d'études et de formation dans le domaine des sciences de la mer,

Rappelant en outre les propositions que le secrétaire général a formulées dans son rapport, en application de la résolution 2172 (XXI) de l'Assemblée générale, ainsi que les diverses opinions exprimées sur cette question lors de son examen par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session,

Notant que le Bureau et le Conseil consultatif de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont estimé que la proposition touchant l'institution d'une décennie internationale de l'exploration océanographique était une initiative utile aux fins de l'expansion et de l'accélération des recherches océanographiques, ainsi que du renforcement de la coopération internationale,

Faisant siens les objectifs énoncés dans les résolutions 1380 (XLV), 1381 (XLV) et 1382 (XLV) du Conseil économique et social, en date du 2 août 1968, et rappelant notamment que l'Assemblée générale y est priée de faire sienne l'idée d'un programme coordonné et à long terme de recherches océanographiques, en tenant compte d'initiatives telles que la proposition touchant

l'institution d'une décennie internationale de l'exploration océanographique et les programmes internationaux déjà examinés, approuvés et adoptés par la Commission océanographique intergouvernementale pour être exécutés en coopération avec d'autres institutions spécialisées,

Consciente de l'intérêt que le Comité spécial chargé d'étudier les utilisations pacifiques du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale a porté à cette proposition en raison de la contribution qu'apporterait la décennie internationale de l'exploration océanographique à la recherche scientifique et à l'exploration des fonds marins et océaniques, en tant qu'élément important d'un programme international coordonné et à long terme de recherche océanographique,

Soucieuse d'enrichir le fonds de connaissances de toute l'humanité en encourageant la libre communication à tous les Etats des informations scientifiques touchant les océans,

1. Accueille avec satisfaction l'idée d'une décennie internationale de l'exploration océanographique qui s'inscrirait dans le cadre d'un programme à long terme de recherche et d'exploration, et notamment de recherche scientifique et d'exploration des fonds des mers et des océans, entrepris sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu que, dans tous les cas où ces activités relèvent de la juridiction nationale d'un Etat, elles seront subordonnées au consentement préalable de cet Etat conformément au droit international ;

2. Invite les Etats membres à formuler des propositions concernant les activités concertées et programmes scientifiques nationaux et internationaux qui devraient être entrepris pendant la décennie internationale de l'exploration océanographique, compte dûment tenu des intérêts des pays en voie de développement, à communiquer ces propositions à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à l'intention de sa Commission océanographique intergouvernementale à temps pour commencer la décennie en 1970 et à mettre en train ces activités aussitôt que faire se pourra ;

3. Prie instamment les Etats membres de publier aussitôt qu'ils le pourront les résultats de

will have undertaken within the framework of the international decade of ocean exploration as part of a long-term co-ordinated programme of scientific research and exploration, and at the same time to communicate these results to the Intergovernmental Oceanographic Commission,

4. Requests the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation that its Intergovernmental Oceanographic Commission :

(a) Intensify its activities in the scientific field, within its terms of reference and in co-operation with other interested agencies, in particular with regard to co-ordinating the scientific aspects of a long-term and expanded programme of worldwide exploration of the oceans and their resources of which the international decade of ocean exploration will be an important element, including international agency programmes, an expanded international exchange of data from national programmes, and international efforts to strengthen the research capabilities of all interested nations with particular regard to the needs of the developing countries ;

(b) Co-operate with the Secretary-General, in accordance with paragraph 4 of General Assembly resolution 2414 (XXIII) of 17th December 1968 on the resources of the sea in the preparation of the comprehensive outline of the scope of the long-term programme of oceanographic research of which the international decade of ocean exploration will be an important element, making available its views as to the appropriate relationship between the several international programmes already considered, approved and adopted by the Intergovernmental Oceanographic Commission for implementation, the decade, and the long-term programme ;

(c) Keep the Secretary-General informed of all proposals, programmes and activities of which it is informed in accordance with paragraphs 2 and 3 above together with any comments it may consider appropriate ;

(d) Report through appropriate channels to the General Assembly at its twenty-fourth session on progress made in the implementation of the present resolution.

1752nd plenary meeting  
21st December 1968

toutes les activités qu'ils auront entreprises dans le cadre de la décennie internationale de l'exploration océanographique en tant qu'élément d'un programme à long terme de recherche scientifique et d'exploration mis en œuvre sur une base de coopération, et de les communiquer en même temps à la Commission océanographique intergouvernementale ;

4. Demande à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture que sa Commission océanographique intergouvernementale :

(a) Intensifie, dans le cadre de son mandat et en coopération avec d'autres organismes intéressés, ses activités dans le domaine scientifique, en particulier en ce qui concerne la coordination des aspects scientifiques d'un programme élargi et à long terme d'exploration mondiale des océans et de leurs ressources, dont la décennie internationale de l'exploration océanographique sera un élément important, comprenant des programmes exécutés par des organismes internationaux, un échange international élargi de données provenant des programmes nationaux ainsi qu'une action internationale visant à renforcer les moyens de recherche de tous les pays intéressés, compte tenu en particulier des besoins des pays en voie de développement ;

(b) Coopère avec le secrétaire général, conformément au paragraphe 4 de la résolution 2414 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1968, relative aux ressources de la mer, pour mettre au point un aperçu général de la portée du programme à long terme de recherches océanographiques, dont la décennie internationale de l'exploration océanographique constituera un élément important, en lui communiquant ses vues sur les relations qui devraient exister entre les divers programmes internationaux déjà examinés, approuvés et adoptés par la Commission océanographique intergouvernementale, la décennie et le programme à long terme ;

(c) Tienne le secrétaire général au courant de toutes les propositions, de tous les programmes et de toutes les activités dont elle sera informée conformément aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus, et lui fasse part de toutes observations qu'elle jugera appropriées ;

(d) Fasse rapport, par les voies appropriées, à l'Assemblée générale lors de sa vingt-quatrième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

1752<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 1968

## APPENDIX II

**Total federal marine science programme by major purpose <sup>(a)</sup>**

(In millions of dollars)

	Estimated FY 1968	Estimated FY 1969	President's budget FY 1970
1. International co-operation and collaboration	9.6	9.5	11.7
2. National security	119.9	128.1	143.0
3. Fishery development and seafood technology	40.1	43.8	44.5
4. Transportation	11.1	10.6	18.6
5. Development of the coastal zone	27.6	29.1	29.6
6. Health	5.3	5.4	5.3
7. Non-living resources	7.3	8.0	8.6
8. Oceanographic research <sup>(b)</sup>	78.1	93.3 <sup>(c)</sup>	93.5
9. Education	7.0	7.5	9.2
10. Environmental observation and prediction	28.8	31.6	32.1
11. Ocean exploration, mapping, charting, and geodesy	75.7	83.0	99.1
12. General purpose ocean engineering	19.2	18.3	29.5
13. National data centres	2.1	2.3	3.2
Total	431.8	471.5	528.0

(a) Many programmes of the Departments of Defence, Commerce, Interior, and Transportation, and other agencies related to marine science affairs are not included.

(b) Research beneficial to more than one of the other major purpose areas.

(c) Includes \$14.5 million for Coast Guard sub-polar oceanographic research ship. Funding for other ships is included in the relevant major purpose category.

## ANNEXE II

**Budget total du programme fédéral des sciences de la mer  
décomposé en objectifs principaux <sup>(a)</sup>**

(en millions de dollars)

	Estimations pour l'exercice financier 1968	Estimations pour l'exercice financier 1969	Budget du Président Exercice financier 1970
1. Coopération et collaboration internationales	9,6	9,5	11,7
2. Sécurité nationale	119,9	128,1	143,0
3. Développement de la pêche et des techniques d'exploitation des ressources alimentaires de la mer	40,1	43,8	44,5
4. Transports	11,1	10,6	18,6
5. Mise en valeur de la zone côtière	27,6	29,1	29,6
6. Santé	5,3	5,4	5,3
7. Ressources minérales	7,3	8,0	8,6
8. Recherche océanographique <sup>(b)</sup>	78,1	93,3 <sup>(c)</sup>	93,5
9. Enseignement	7,0	7,5	9,2
10. Observation du milieu et prévisions	28,8	31,6	32,1
11. Exploration de l'océan, cartographie et géodésie	75,7	83,0	99,1
12. Techniques marines à vocation générale	19,2	18,3	29,5
13. Centres nationaux de données	2,1	2,3	3,2
<b>Total</b>	<b>431,8</b>	<b>471,5</b>	<b>528,0</b>

(a) Ne sont pas inclus de nombreux programmes des ministères de la défense, du commerce, de l'intérieur et des transports, et d'autres organismes traitant des sciences de la mer.

(b) Recherche bénéficiant à plusieurs secteurs compris dans les objectifs principaux.

(c) Comprend 14,5 millions de dollars pour le navire garde-côte de recherche océanographique subpolaire. Les crédits relatifs aux autres bâtiments sont inclus dans la catégorie correspondante d'objectifs principaux.

## APPENDIX III

***Draft treaty on the prohibition of the emplacement of nuclear weapons and other weapons of mass destruction on the seabed and the ocean floor and in the subsoil thereof***

The States Parties to this Treaty,

Recognising the common interest of mankind in the progress of the exploration and use of the seabed and the ocean floor for peaceful purposes,

Considering that the prevention of a nuclear arms race on the seabed and the ocean floor serves the interests of maintaining world peace, reduces international tensions, and strengthens friendly relations among States,

Convinced that this Treaty constitutes a step towards the exclusion of the seabed, the ocean floor and the subsoil thereof from the arms race, and determined to continue negotiations concerning further measures leading to this end,

Convinced that this Treaty constitutes a step towards a treaty on general and complete disarmament under strict and effective international control, and determined to continue negotiations to this end,

Convinced that this Treaty will further the purposes and principles of the Charter of the United Nations, in a manner consistent with the principles of international law and without infringing the freedoms of the high seas,

Have agreed as follows :

*Article I*

1. The States Parties to this Treaty undertake not to emplant or emplace on the seabed and the ocean floor and in the subsoil thereof beyond the maximum contiguous zone provided for in the 1958 Geneva Convention on the Territorial Sea and the Contiguous Zone any objects with nuclear weapons or any other types of weapons of mass destruction, as well as structures, launching installations or any other facilities specifically designed for storing, testing or using such weapons.
2. The undertakings of paragraph 1 of this Article shall also apply within the contiguous zone referred to in paragraph 1 of this Article,

except that within that zone they shall not apply to the coastal State.

3. The States Parties to this Treaty undertake not to assist, encourage or induce any State to commit actions prohibited by this Treaty and not to participate in any other way in such actions.

*Article II*

1. For the purpose of this Treaty the outer limit of the contiguous zone referred to in Article I shall be measured in accordance with the provisions of Part I, Section II of the 1958 Geneva Convention on the Territorial Sea and the Contiguous Zone and in accordance with international law.

2. Nothing in this Treaty shall be interpreted as supporting or prejudicing the position of any State Party with respect to rights or claims which such State Party may assert, or with respect to recognition or non-recognition of rights or claims asserted by any other State, related to waters off its coasts, or to the seabed and the ocean floor.

*Article III*

1. In order to promote the objectives and ensure the observance of the provisions of this Treaty, the States Parties to the Treaty shall have the right to verify the activities of other States Parties to the Treaty on the seabed and the ocean floor and in the subsoil thereof beyond the maximum contiguous zone, referred to in Article I, if these activities raise doubts concerning the fulfilment of the obligations assumed under this Treaty, without interfering with such activities or otherwise infringing rights recognised under international law, including the freedoms of the high seas.
2. The right of verification recognised by the States Parties in paragraph 1 of this Article may be exercised by any State Party using its own means or with the assistance of any other State Party.

## ANNEXE III

**Projet de traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol**

Les Etats parties au présent traité,

Reconnaissant que l'humanité a un intérêt commun aux progrès de l'exploration et de l'utilisation du fond des mers et des océans à des fins pacifiques,

Considérant que la prévention d'une course aux armements nucléaires sur le fond des mers et des océans sert la cause du maintien de la paix mondiale, atténue les tensions internationales et renforce les relations amicales entre Etats,

Convaincus que le présent traité constitue une étape qui aidera à exclure de la course aux armements le fond des mers et des océans ainsi que leur sous-sol, et résolus à poursuivre les négociations en vue d'autres mesures à cette fin,

Convaincus que le présent traité constitue une étape vers un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace, et résolus à poursuivre les négociations à cette fin,

Convaincus que le présent traité servira les buts et principes de la Charte des Nations Unies d'une manière compatible avec les principes du droit international et sans porter atteinte aux libertés de la haute mer,

Sont convenus de ce qui suit :

*Article I<sup>er</sup>*

1. Les Etats parties au présent traité s'engagent à n'installer ou placer sur le fond des mers et des océans ou dans leurs sous-sol, au-delà de la zone contiguë maximum définie dans la Convention de Genève de 1958 sur la mer territoriale et la zone contiguë, aucun engin muni d'armes nucléaires ou d'autres types d'armes de destruction massive, non plus qu'aucune construction, installation de lancement ou autre installation expressément conçue pour le stockage, les essais ou l'utilisation de telles armes.

2. Les engagements énoncés au paragraphe 1 du présent article s'appliquent aussi à l'intérieur de la zone contiguë mentionnée dans ledit para-

graphe, si ce n'est qu'à l'intérieur de ladite zone ils ne s'appliquent pas à l'Etat riverain.

3. Les Etats parties au présent traité s'engagent à n'aider, encourager ou inciter aucun Etat à commettre des actes interdits par ledit traité, et à ne participer d'aucune autre manière à de tels actes.

*Article II*

1. Aux fins du présent traité, la limite extérieure de la zone contiguë visée à l'article premier sera mesurée conformément aux dispositions de la première partie, section II, de la Convention de Genève de 1958 sur la mer territoriale et la zone contiguë, et conformément au droit international.

2. Aucune disposition du présent traité ne sera interprétée comme constituant un appui ni comme portant atteinte à la position d'un Etat partie touchant les droits ou prétentions que celui-ci pourrait faire valoir, ou la reconnaissance ou non-reconnaissance des droits ou prétentions de tout autre Etat, quant aux eaux situées au large de ses côtes ou quant au fond des mers et des océans.

*Article III*

1. Afin de promouvoir les objectifs du présent traité et d'assurer le respect de ses dispositions, les Etats parties audit traité ont le droit de vérifier les activités des autres Etats parties au traité sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol au-delà de la zone contiguë maximum visée à l'article I<sup>er</sup>, si ces activités font douter de l'exécution des obligations assumées en vertu du traité, sans s'ingérer dans ces activités ni porter atteinte d'aucune autre manière aux droits reconnus en vertu du droit international, y compris les libertés de la haute mer.

2. Le droit de vérification reconnu aux Etats parties par le paragraphe 1 du présent article peut être exercé par tout Etat partie, soit par ses propres moyens, soit avec l'assistance de tout autre Etat partie.

3. The States Parties to the Treaty undertake to consult and co-operate with a view to removing doubts concerning the fulfilment of the obligations assumed under this Treaty. In the event that consultation and co-operation have not removed the doubts and there is serious question concerning the fulfilment of the obligations assumed under this Treaty, States Parties to this Treaty may, in accordance with the provisions of the Charter of the United Nations, refer the matter to the Security Council.

#### *Article IV*

Any State Party to the Treaty may propose amendments to this Treaty. Amendments shall enter into force for each State Party to the Treaty accepting the amendments upon their acceptance by a majority of the States Parties to the Treaty and thereafter for each remaining State Party on the date of acceptance by it.

#### *Article V*

Five years after the entry into force of this Treaty, a conference of Parties to the Treaty shall be held in Geneva, Switzerland, in order to review the operation of this Treaty with a view to assuring that the purposes of the Preamble and the provisions of the Treaty are being realised. Such review shall take into account any relevant technological developments. The review conference shall determine in accordance with the views of a majority of those Parties attending whether and when an additional review conference shall be convened.

#### *Article VI*

Each Party to this Treaty shall in exercising its national sovereignty have the right to withdraw from this Treaty if it decides that extraordinary events related to the subject matter of this Treaty have jeopardised the supreme interests of its country. It shall give notice of such withdrawal to all other Parties to the Treaty and to the United Nations Security Council three months in advance. Such notice shall include a statement of the extraordinary events it considers to have jeopardised its supreme interests.

#### *Article VII*

1. This Treaty shall be open for signature to all States. Any State which does not sign the Treaty before its entry into force in accordance with paragraph 3 of this Article may accede to it at any time.

2. This Treaty shall be subject to ratification by signatory States. Instruments of ratification and of accession shall be deposited with the Governments of . . . . . which are hereby designated the Depositary Governments.

3. This Treaty shall enter into force after the deposit of instruments of ratification by twenty-two governments, including the governments designated as Depositary Governments of this Treaty.

4. For States whose instruments of ratification or accession are deposited after the entry into force of this Treaty it shall enter into force on the date of the deposit of their instruments of ratification or accession.

5. The Depositary Governments shall forthwith notify the governments of all States signatory and acceding to this Treaty of the date of each signature, of the date of deposit of each instrument of ratification or of accession, of the date of the entry into force of this Treaty, and of the receipt of other notices.

6. This Treaty shall be registered by the Depositary Governments pursuant to Article 102 of the Charter of the United Nations.

#### *Article VIII*

This Treaty, the English, Russian, French, Spanish and Chinese texts of which are equally authentic, shall be deposited in the archives of the Depositary Governments. Duly certified copies of this Treaty shall be transmitted by the Depositary Governments to the governments of the States signatory and acceding thereto.

In witness whereof the undersigned, being duly authorised thereto, have signed this Treaty.

Done in . . . . . at . . . . . this . . . . . day of . . . . .



3. Les Etats parties au présent traité s'engagent à se consulter et à collaborer afin d'éliminer tout doute quant à l'exécution des obligations assumées en vertu dudit traité. Si ces consultations et cette collaboration ne permettent pas d'éliminer les doutes et que l'exécution des obligations assumées en vertu du traité soit sérieusement mise en question, les Etats parties au traité pourront, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, saisir le Conseil de sécurité.

#### *Article IV*

Tout Etat partie au traité peut y proposer des amendements. Ces amendements entreront en vigueur, à l'égard de tout Etat partie au traité qui les aura acceptés, dès leur acceptation par la majorité des Etats parties au traité, et, par la suite, à l'égard de chacun des autres Etats parties, à la date à laquelle cet Etat les aura acceptés.

#### *Article V*

Cinq ans après l'entrée en vigueur du présent traité, une conférence des parties au traité se réunira à Genève (Suisse) afin d'examiner le fonctionnement du traité en vue de s'assurer que les objectifs énoncés au préambule et les dispositions du traité sont dûment observés. Lors de cette révision, il sera tenu compte de tous progrès technologiques pertinents. La conférence de révision déterminera, en conformité des vues de la majorité des parties présentes à la conférence, si et quand il y aura lieu de tenir une autre conférence de révision.

#### *Article VI*

Toute partie au présent traité, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, a le droit de se retirer du traité si elle juge que des événements extraordinaires en rapport avec l'objet du traité ont compromis les intérêts supérieurs de son pays. Elle doit notifier ce retrait à toutes les autres parties au traité ainsi qu'au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avec un préavis de trois mois. Ladite notification doit contenir un exposé des événements extraordinaires que l'Etat en question considère comme ayant compromis ses intérêts supérieurs.

#### *Article VII*

1. Le présent traité est ouvert à la signature de tous les Etats. Tout Etat qui n'aura pas signé le présent traité avant qu'il entre en vigueur conformément au paragraphe 3 du présent article pourra y adhérer à tout moment.

2. Le présent traité sera soumis à la ratification des Etats signataires. Les instruments de ratification et les instruments d'adhésion seront déposés auprès des gouvernements . . . . ., désignés par les présentes comme gouvernements dépositaires.

3. Le présent traité entrera en vigueur après le dépôt des instruments de ratification par vingt-deux gouvernements, y compris les gouvernements désignés comme dépositaires du présent traité.

4. A l'égard des Etats dont les instruments de ratification ou d'adhésion seront déposés après son entrée en vigueur, le présent traité entrera en vigueur à la date du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion.

5. Les gouvernements dépositaires notifieront sans délai aux gouvernements de tous les Etats qui auront signé le présent traité ou y auront adhéré la date de chaque signature, la date du dépôt de chaque instrument de ratification ou d'adhésion, la date d'entrée en vigueur du traité ainsi que la date de réception de tous autres avis.

6. Le présent traité sera enregistré par les gouvernements dépositaires conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

#### *Article VIII*

Le présent traité, dont les textes anglais, chinois, espagnol, français et russe font également foi, sera déposé dans les archives des gouvernements dépositaires. Des copies certifiées conformes du présent traité seront adressées par les gouvernements dépositaires aux gouvernements des Etats qui auront signé le traité ou qui y auront adhéré.

En foi de quoi les soussignés, dûment habilités à cet effet, ont signé le présent traité.

Fait en . . . . . exemplaires, à . . . . ., le . . . . .

*European policy in the field of technology — Oceanography*

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**  
***tabled by Mr. Chapman***

---

In paragraph 2 of the operative text of the draft Recommendation, delete the word “comprehensive”.

*Signed : Chapman*

---

1. See 10th Sitting, 10th December 1969 (Amendment adopted.)

***La politique européenne en matière technologique — L'océanographie***

---

**AMENDEMENT n° 1<sup>1</sup>**  
***présenté par M. Chapman***

---

Dans le projet de recommandation, au paragraphe 2 du dispositif, supprimer les mots : « et diversifié ».

*Signé : Chapman*

---

1. Voir 10<sup>e</sup> séance, 10 décembre 1969 (Adoption de l'amendement).

**Co-operation between Europe and the United States**

---

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the General Affairs Committee <sup>2</sup>  
by Mr. Krieg, Rapporteur**

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on co-operation between Europe and the United States

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Krieg, Rapporteur

Chapter I : Introduction

Chapter II : The internal situation in the United States

- (a) Crime
- (b) Poverty
- (c) The negro problem
- (d) Student unrest
- (e) The reactions of public opinion

Chapter III : Economic co-operation

- (a) Continuing American progress
- (b) The international monetary problem
- (c) The fight against inflation in the United States
- (d) Trade problems
- (e) Investments

Chapter IV : Defence

Chapter V : Foreign policy

- (a) Relations between the United States and Western Europe
- (b) Eastern Europe
- (c) Vietnam
- (d) The Middle East
- (e) Latin America

Chapter VI : Conclusions

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Blumenfeld (Chairman) ; MM. Peel, Bettiol (Vice-Chairmen) ; MM. Bemporad, Bos (Substitute : *van Hall*), Cravatte, *De Grauw*, Edelman, Lord Gladwyn, MM. Gonella, Kahn-Ackermann, *Kirk*, *Krieg*, Lemaire, *Leynen*, Mammi, *von Merkatz*, *Nessler*,

Péronnet (Substitute : *Vitter*), *Portheine*, de Préaumont, *Rutschke*, *Schulz*, *van der Stoel*, Dr. Shirley Summerskill, Mr. Van Hoeylandt.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**La coopération de l'Europe et des Etats-Unis**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales <sup>2</sup>  
par M. Krieg, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur la coopération de l'Europe et des Etats-Unis

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Krieg, rapporteur

Chapitre I : Introduction

Chapitre II : Situation intérieure des Etats-Unis

- (a) La criminalité
- (b) La pauvreté
- (c) Le problème noir
- (d) L'agitation étudiante
- (e) Les réactions de l'opinion

Chapitre III : La coopération économique

- (a) La poursuite de l'essor américain
- (b) Le problème monétaire international
- (c) La lutte contre l'inflation aux Etats-Unis
- (d) Les problèmes commerciaux
- (e) Les investissements

Chapitre IV : La défense

Chapitre V : La politique étrangère

- (a) Les relations entre les Etats-Unis et l'Europe de l'ouest
- (b) L'Europe de l'est
- (c) Le Vietnam
- (d) Le Moyen-Orient
- (e) L'Amérique latine

Chapitre VI : Conclusions

---

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. Blumenfeld (président) ; MM. Peel, Bettiol (vice-présidents) ; MM. Bemporad, Bos (suppléant : *van Hall*), Cravatte, *De Grauw*, Edelman, Lord Gladwyn, MM. Gonella, Kahn-Ackermann, *Kirk*, *Krieg*, Lemaire, *Leynan*, Mammi, *von Merkatz*, *Nessler*,

Péronnet (suppléant : *Vitter*), *Portheine*, de Préaumont, *Rutschke*, *Schulz*, *van der Stoel*, Mme Summerskill, M. Van Hoeylandt.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**Draft Recommendation**  
**on co-operation between Europe and the United States**

The Assembly,

Considering close co-operation between Europe and the United States to be the basis of the security and prosperity of the western world ;

Recalling Recommendation 171 ;

Noting that the present crisis in industrial societies is being felt on both sides of the Atlantic and that no satisfactory solution can be found in a national framework ;

Convinced that the economic union of Europe is an essential step towards the harmonious development of international trade ;

Believing that the international monetary order is threatened by the rise of inflation throughout the western world and welcoming the decision of the Conference of Heads of Government at The Hague to tackle this problem ;

Considering finally that WEU is at present the only truly European instrument for continuous consultation and co-operation in the defence field and in the field of foreign policy,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

1. Endeavour to overcome the crisis dividing its members as quickly as possible ;
2. Study the international monetary situation in order to co-ordinate the policies of the members of the EEC and the United Kingdom in the International Monetary Fund and to avoid the creation of new means of international settlements leading to a worsening of inflationary pressure or making a lasting monetary system dependent on the financial policy of the United States alone ;
3. Consider the measures which will have to be taken by the European Economic Community in order to strengthen the Common Market and transform it into a true economic union ;
4. Hold regular discussions on assistance to countries in the process of development so as to prevent such assistance being slowed down by the measures which many countries are having to take to fight inflationary pressures ;
5. Endeavour to co-ordinate the foreign and defence policies of the EEC countries and the United Kingdom, thus opening the way to a true political union of Europe ;
6. To this end :
  - (a) Hold regular consultations on the situation in the Middle East so as to enable European countries to take part in any international guarantee of the settlement which will end the present conflicts ;
  - (b) Together with the United States, consider the implications of a European security conference for Europe ;
  - (c) Insist that such a conference, in order to be successful
    - (1) must promote stability and détente in Europe ;
    - (2) must not lead to a weakening of the West or to the recognition of the right of any European State to intervene in the internal affairs of any other.

**Projet de recommandation**  
**sur la coopération de l'Europe et des Etats-Unis**

L'Assemblée,

Considérant qu'une étroite coopération entre l'Europe et les Etats-Unis constitue le fondement de la sécurité du monde occidental et de sa prospérité ;

Rappelant la Recommandation n° 171 ;

Constatant que la crise que traversent actuellement les sociétés industrielles se fait sentir de part et d'autre de l'Atlantique et qu'aucune solution satisfaisante ne pourra être trouvée dans un cadre national ;

Convaincue que l'union économique de l'Europe est une étape indispensable conduisant à un développement harmonieux des échanges internationaux ;

Estimant que l'ordre monétaire international se trouve menacé par la poussée inflationniste qui se fait sentir dans l'ensemble du monde occidental, et se félicitant de la décision prise à la Conférence des chefs de gouvernement à La Haye de s'attacher à ce problème ;

Considérant, enfin, que l'U. E. O. reste actuellement le seul instrument proprement européen de consultation suivie et de coopération dans le domaine de la défense et dans celui de la politique étrangère,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. De chercher les moyens de surmonter le plus vite possible la crise qui divise ses membres ;
2. D'étudier la situation monétaire internationale afin de parvenir à une coordination des politiques des membres de la C. E. E. et du Royaume-Uni au sein du F. M. I. et d'éviter que la création de nouveaux moyens de règlements internationaux n'aboutisse à aggraver la pression inflationniste ou à faire dépendre le rétablissement d'un système monétaire durable de la seule politique financière américaine ;
3. D'examiner les mesures qui devront être prises par la Communauté Economique Européenne en vue de renforcer le Marché commun et de le transformer en une véritable union économique ;
4. De se concerter régulièrement sur l'aide aux pays en voie de développement en vue d'éviter que cette aide ne soit ralentie par les mesures que de nombreux pays doivent prendre pour résister aux pressions inflationnistes ;
5. De rechercher une coordination de la politique étrangère et de la politique de défense des pays de la C. E. E. et du Royaume-Uni, ouvrant ainsi la voie à une véritable union politique de l'Europe ;
6. A cette fin :
  - (a) De poursuivre des consultations régulières sur la situation au Moyen-Orient en vue de permettre aux pays européens de participer à toute garantie internationale du règlement qui mettra un terme aux conflits actuels ;
  - (b) D'examiner, de concert avec les Etats-Unis, les implications qu'aurait, pour l'Europe, la tenue d'une conférence sur la sécurité européenne ;
  - (c) D'insister sur le fait que, pour porter des fruits, cette conférence doit
    - (1) favoriser la stabilité et la détente en Europe ;
    - (2) ne pas conduire à un affaiblissement de l'Occident ni à la reconnaissance à aucun Etat européen du droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre Etat.

## **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Krieg, Rapporteur)*

### CHAPTER I

#### **Introduction**

1. Co-operation between Europe and the United States has been foremost in the minds of Europeans since the second world war because the security of our continent and the recovery and subsequent development of our economies depended on it. To a great extent, co-operation is also important for the solution of today's great problems, whether they concern international peace or the transformation of the third world, and it is not therefore surprising that the present and future state of co-operation is a regular subject of consideration for the WEU Assembly.

2. In 1968, Mr. Peter Kirk, Rapporteur of the General Affairs Committee, submitted a report on this subject to the Assembly, which was particularly rich in information of all kinds and defined a political concept whose broad lines are still valid. Nevertheless, events which have since taken place on both sides of the Atlantic mean that this work must be brought up to date, particularly in view of governmental changes in the United States and several Western European countries, new difficulties in the international monetary system in 1969 and the development of certain international policy matters, such as the invasion of Czechoslovakia, the opening of negotiations for peace in Vietnam and the extension of the Middle East crisis. Finally, both in the United States and in Western Europe — and probably also in Eastern Europe — industrial society has been seriously challenged by its younger elements, which are forcing a reappraisal of the efforts being made for its development.

3. Your Rapporteur has visited the United States in order to obtain the information he needed and in particular to obtain a clearer picture of how the Americans view the problems arising from co-operation with Western Europe and all the questions just mentioned. He wishes to express here his very deep gratitude to the

United States authorities who organised his visit to Washington, the French services in the United States which arranged most useful contacts for him and in particular the very many personalities in the government, Congress, the administration and business, university and press circles who received him with unfailing courtesy, provided him with information and documents from which he has drawn the major part of this report and, above all, gave him their views on the problems raised in this report. These talks provided your Rapporteur with a wealth of impressions, facts and conclusions which he would never have been able to assemble without the co-operation he was afforded in the United States.

### CHAPTER II

#### **The internal situation in the United States**

4. Not long ago, it was still possible to write about co-operation between Europe and the United States without dwelling on the latter's home affairs. To do that now would be to overlook a factor which is having a growing influence on the formulation of United States foreign, economic and defence policy. It is in this respect that the situation has probably changed the most since Mr. Kirk submitted his report and, pressed by Congress, which to a very great extent voices the concerns of the American public, there is every chance that the United States Administration will have to shape most of its decisions in coming years according to developments at home.

5. This is happening precisely at a time when internal problems are assuming growing importance in Western Europe, and it is interesting to note that some of them are basically the same on either side of the Atlantic. Your Rapporteur has the impression, however, that they are now particularly acute on the American side.

6. Internal problems are numerous and varied. All, however, appear to be connected with a



## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Krieg, rapporteur)

### CHAPITRE I

#### **Introduction**

1. La coopération entre l'Europe et les Etats-Unis a été, depuis la seconde guerre mondiale, au centre des préoccupations des Européens parce que c'est d'elle qu'a constamment dépendu la sécurité de notre continent et aussi la restauration de nos économies, puis leur développement. C'est d'elle, enfin, que dépend aujourd'hui, dans une très large mesure, la solution des grands problèmes du monde contemporain, qu'il s'agisse de la paix internationale ou de la transformation du tiers monde. Il n'est donc pas surprenant que l'Assemblée de l'U.E.O. examine périodiquement l'état de cette coopération et les perspectives qu'elle présente.

2. En 1968, M. Peter Kirk, rapporteur de la Commission des Affaires Générales, avait soumis à l'Assemblée un document sur ce thème qui était particulièrement riche en renseignements de toutes natures et qui définissait une pensée politique dont les grandes lignes demeurent toujours valables. Néanmoins, les événements survenus depuis lors de part et d'autre de l'Atlantique nécessitaient une remise à jour de ce travail, tenant compte notamment des changements de gouvernements survenus aux Etats-Unis et dans plusieurs pays de l'Europe occidentale, des difficultés nouvelles qu'a connues le système monétaire international en 1969 et des dimensions qu'ont prises certaines questions de politique internationale, qu'il s'agisse de l'invasion de la Tchécoslovaquie, de l'ouverture des négociations sur la paix au Vietnam, de l'extension de la crise du Moyen-Orient. Enfin, tant aux Etats-Unis qu'en Europe occidentale, et sans doute aussi en Europe orientale, la société industrielle a subi une profonde remise en question de la part de ses éléments les plus jeunes qui l'oblige à concevoir, d'une façon nouvelle, la répartition des efforts qu'elle fait pour son développement.

3. Votre rapporteur a pu se rendre aux Etats-Unis pour recueillir la documentation dont il avait besoin et, surtout, pour mieux saisir comment, du côté américain, l'on envisageait les problèmes soulevés, tant par la coopération avec l'Europe occidentale que par l'ensemble des questions qui viennent d'être évoquées. Il tient à exprimer ici sa

très vive gratitude à l'égard des autorités américaines qui ont organisé son séjour à Washington, des services français en Amérique qui lui ont procuré de très utiles contacts et surtout des très nombreuses personnalités du gouvernement, du parlement, de l'administration, du monde des affaires, de l'université et de la presse qui ont bien voulu le recevoir avec une amabilité qui ne s'est jamais démentie, lui fournir une information et une documentation dans lesquelles il a puisé l'essentiel du présent rapport et surtout lui faire connaître le point de vue duquel ils abordaient les problèmes évoqués dans ce rapport. De ces conversations, votre rapporteur a tiré un grand nombre d'impressions, d'éléments d'analyses, de conclusions qu'il n'aurait jamais pu rassembler s'il n'avait trouvé un tel accueil aux Etats-Unis.

### CHAPITRE II

#### **Situation intérieure des Etats-Unis**

4. Naguère encore, on pouvait évoquer la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis sans s'arrêter bien longuement sur la situation intérieure de ces derniers. Ce serait aujourd'hui négliger un élément qui semble devoir jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans l'élaboration de la politique étrangère, de la politique économique et de la politique de défense des Etats-Unis. C'est probablement sur ce point que la situation a le plus évolué depuis le rapport présenté par M. Kirk et il n'est pas douteux que l'administration américaine, à la suite du Congrès qui reflète lui-même très largement les préoccupations de la société américaine, devra, au cours des prochaines années, subordonner la plupart de ses décisions à l'évolution de la situation intérieure.

5. Cela se produit précisément à un moment où les problèmes intérieurs prennent également une importance grandissante en Europe occidentale et il n'est pas sans intérêt de noter que certains d'entre eux ne sont pas fondamentalement différents de part et d'autre de l'Atlantique. Il semble, néanmoins, à votre rapporteur qu'ils se présentent actuellement avec une acuité particulière sur les rives américaines.

6. Les problèmes intérieurs sont nombreux et de natures différentes. Pourtant, il apparaît qu'ils

certain stage of development of the industrial society and most seem to stem from this society's inability to meet a number of requirements of individuals and certain social groups.

(a) *Crime*

7. Both the Administration and public opinion are seriously concerned about the development of crime in the United States. The considerable spread of drugtaking in recent years is considered, by the Administration at least, to be linked with this recrudescence.

8. This is a problem that the authorities believe they can tackle by traditional means, i.e. mainly by increasing police measures, improving legislation and strictly enforcing the law.

9. Crime, however, like drugtaking, is linked with other social problems. Repression will certainly not suffice to bring it down to an acceptable level, and a solution will have to be found to other problems in order to achieve this.

(b) *Poverty*

10. It is surprising that the United States should have a problem of poverty just when American society as a whole is achieving a remarkable standard of living and well-being. In the last year, however, it has been ascertained that certain social factors previously thought to be mere anomalies in the development of industrial society were in fact a consequence of this development. The traditional view that liberal capitalism provides adequate means for solving the problems of society is losing ground. Almost everyone in positions of responsibility in the United States recognises the need for social investments, particularly in housing, schools and hospitals, as in public transport and the fight against air and water pollution.

11. Similarly, the need for a certain redistribution of wealth through a social policy based on

a desire to level out the material and moral status of the various social categories meets with less opposition than in the past. This seems evident to an outside observer.

(c) *The negro problem*

12. The problem of the negro minority in the United States has also taken a new turn. Just when efforts were being made for the effective integration of the coloured population into American society, it became apparent that they were not prepared to accept mere integration into a society which was obviously predominantly European. Because of inadequate instruction, the negro population, compared with other ethnic minorities (particularly Porto-Ricans) is the least prepared for open competition in a society where technical training is essential for social success. This means that the minorities, and particularly the negro minority, are more closely affected by the inadequacies of the social framework than the European element, and particularly with regard to unemployment, since in 1969 the percentage of unemployed whites compared with total manpower was 3.2 but for the coloured population it was 6.5. They are therefore showing growing hostility to a society in which they are unable to find a place. Behind their claims, which are undeniably exaggerated, there is the first glimmer of the idea that negro integration has been a failure and that the only solution now would be to form a negro civilisation, a negro society or even a political life separate from that of the white population.

13. The negro problem is very closely linked with the problem of poverty and student unrest, for there is every indication that in the universities, where negroes form only a very small minority, they have played a leading part in the disturbances. This means that any repression would affect the negroes more than the whites, thus leading to extremely strong reactions on the part of negro society.

14. Finally, the fact that there has been a decidedly greater proportion of negroes than whites among the troops fighting in Vietnam and therefore among the war victims (relatively

sont liés à un certain état de développement de la société industrielle et que la plupart d'entre eux proviennent d'une impuissance de cette société à répondre à un certain nombre d'exigences de l'individu en général, et de certains groupes sociaux en particulier.

(a) *La criminalité*

7. Les progrès que connaît la criminalité aux Etats-Unis semblent effrayer l'administration et l'opinion publique. L'extension considérable qu'a connue l'usage des drogues et des stupéfiants au cours des dernières années paraît être liée, aux yeux de l'administration en tout cas, à cette recrudescence.

8. Il semble que ce soit là un problème que les autorités américaines sont en mesure de traiter par des moyens traditionnels, c'est-à-dire essentiellement par une extension des moyens de la police, par une amélioration de la législation et un plus strict exercice de la justice.

9. Toutefois, la criminalité, de même que l'usage des stupéfiants, sont liés à d'autres problèmes sociaux. Il est certain que la répression ne suffira pas à les ramener à un niveau acceptable, mais qu'il faudra également apporter une solution à d'autres problèmes pour y parvenir.

(b) *La pauvreté*

10. Il est surprenant que les Etats-Unis aient semblé découvrir «la pauvreté» au moment même où la société américaine dans son ensemble connaissait un remarquable progrès du niveau de vie et du bien-être. Néanmoins, au cours des deux dernières années, un certain nombre de faits sociaux, considérés jusqu'alors comme de simples anomalies dans le développement de la société industrielle, sont apparus comme la conséquence même de ce développement. La morale traditionnelle du capitalisme libéral est de moins en moins considérée comme une morale suffisante pour résoudre les problèmes de la société. La nécessité d'investissements sociaux, notamment dans le logement, dans les écoles, dans les hôpitaux, mais aussi dans les moyens de transport en commun, dans la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, est reconnue aujourd'hui par presque tous ceux qui exercent des responsabilités aux Etats-Unis.

11. De même, la nécessité d'une certaine redistribution de la richesse — par une politique

sociale reposant sur une volonté d'égaliser les statuts matériels et moraux des diverses catégories sociales — est moins contestée que par le passé. Elle apparaît évidente à l'observateur extérieur.

(c) *Le problème noir*

12. Le problème soulevé par la minorité noire aux Etats-Unis a pris, lui aussi, un aspect nouveau. Au moment même où certains efforts étaient entrepris pour réaliser une véritable assimilation de l'élément de couleur dans la société américaine, il est apparu que cet élément n'était pas disposé à se satisfaire d'une simple assimilation à une société où la prédominance européenne est évidemment très forte. A cause d'une scolarisation insuffisante, les Noirs constituent, à côté d'autres minorités ethniques (Portoricains en particulier), l'élément le moins préparé à affronter la concurrence des personnes, dans une société où la formation technique est indispensable à la réussite sociale. Cela signifie que ces minorités, et surtout la minorité noire, sont infiniment plus sensibles aux insuffisances de l'organisation sociale (et notamment au chômage, puisqu'en août 1969 le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre était de 3,2 chez les Blancs, mais de 6,5 chez les gens de couleur) que l'élément européen et qu'elles se montrent de plus en plus hostiles à une société dans laquelle ses membres ne parviennent pas, s'ils ne se constituent pas comme une société à part, à trouver leur place. Derrière des revendications dont le caractère exagéré ne peut être nié, on voit poindre l'idée que l'assimilation des Noirs a constitué un échec et que la seule solution serait aujourd'hui l'élaboration d'une civilisation noire, d'une société noire, voire d'une vie politique noire distinctes de celles des Blancs.

13. Ainsi, le problème des Noirs est-il très lié au problème de la pauvreté et aussi à celui de l'agitation étudiante, car tout indique que, dans les universités où les Noirs ne constituent qu'une faible minorité, ils ont joué un rôle prépondérant dans l'agitation étudiante, ce qui fait que toute répression atteindrait les Noirs plus que les Blancs et susciterait des réactions extrêmement vives de la part de la société noire.

14. Enfin, le fait que la proportion des Noirs parmi les forces combattantes, donc parmi les victimes de la guerre du Vietnam, soit nettement plus importante (en valeur relative, ce qu'explique

speaking, because of the social position of the negroes) is frequently quoted by American negroes to justify the discontent and unrest which has resulted in serious disturbances in recent years. The fact that the summer of 1969 was calmer than previous summers cannot be taken to imply that definite progress has been made towards finding a solution to the problem of coloured minorities.

(d) *Student unrest*

15. Student unrest has spread considerably in the last two years. With very few exceptions, almost all the universities have been affected but in different ways. Three types of reaction can be discerned in this unrest.

- (i) The unrest linked with the situation in Vietnam. Students and their families are daily brought face to face, through the television in particular, with the inhumane realities of this war. Moreover, the fact that conscripts are sent to Vietnam means that each of them feels personally threatened by the war, or at least feels that those close to him are threatened.

The losses of the United States expeditionary force in Vietnam are admittedly extremely low compared with the population of the United States, but they strike directly at the imagination and help to maintain a feeling of unease, insecurity or even revolt among young people, even in universities such as Yale which have hardly been affected by student disturbances. Most students and many teachers take part in the various demonstrations against the continuation of the war in Vietnam. Relations between students who are having pre-military training to become junior officers in the American army and opponents of the Vietnam war are increasingly strained and difficult.

- (ii) Claims connected directly with the universities do not seem to be over-serious insofar as they can be met without unduly disturbing the social order. Nevertheless, the participation of students in the running of the universities is not always accepted by the teaching body or by the authorities on whom the universities depend, and such claims are hotly contested. The situation has not become too grave, however, in the universities where this is the only bone of contention.

- (iii) A far more radical form of contestation has developed in recent years within what is now known as the "new left". Various influences have emerged, the Marxist-Leninist influence being quite strong. This is a radical challenge, sometimes to industrial society as such but more often to capitalism and above all to American society, accused of leading inevitably to imperialism. These movements evidently stem from a feeling of solidarity towards oppressed minorities in America and towards other countries in general.

Their aim is obviously to mobilise every form of discontent in order to destroy American society. Unrest over the Vietnam war and university reforms provided excellent pretexts for embittering differences and encouraging repression by the authorities so as to aggravate discontent and thus revolt among young people and minorities.

16. Admittedly, the end of the war in Vietnam, university reforms and an improvement in inter-racial relations would deprive these movements of much support, but it is still unclear how close the United States is to these goals.

la situation sociale des Noirs) que celle des Blancs est invoqué fréquemment par les Noirs américains pour justifier un mécontentement et une agitation qui s'est traduite au cours des dernières années par de graves soulèvements. Le fait que l'été 1969 ait été plus calme que les années précédentes ne paraît pas signifier que l'on ait sérieusement progressé sur la voie d'une solution au problème des minorités de couleur.

(d) *L'agitation étudiante*

15. L'agitation étudiante s'est considérablement étendue au cours des deux dernières années. Elle a pratiquement touché toutes les universités, à un très petit nombre d'exceptions près, mais de façons différentes. Il semble qu'il faille distinguer trois types de réactions dans cette agitation.

- (i) Une agitation purement conjoncturelle liée à la guerre du Vietnam. Les étudiants et leurs familles sont confrontés tous les jours, notamment par la télévision, aux réalités inhumaines de cette guerre. Par ailleurs, le fait que les forces du contingent soient envoyées au Vietnam implique que chacun se sente personnellement menacé par cette guerre, ou tout au moins que ses proches le soient.

Certes, les pertes éprouvées par le corps expéditionnaire américain au Vietnam demeurent, eu égard à la population des Etats-Unis, extrêmement faibles, mais elles frappent l'imagination à un point extrême et contribuent très largement à entretenir un sentiment de malaise, d'insécurité, voire de révolte, parmi la jeunesse, même dans les universités qui, comme celle de Yale, n'ont guère été touchées par l'agitation étudiante. La grande majorité des étudiants et de très nombreux enseignants participent à des manifestations diverses contre la poursuite de la guerre au Vietnam. Les relations entre ceux des étudiants qui, grâce à un système de préparation militaire, s'apprentent à devenir les cadres subalternes de l'armée américaines et les adversaires de la guerre au Vietnam sont de plus en plus mauvaises et de plus en plus difficiles.

- (ii) Les revendications proprement universitaires ne paraissent pas avoir une gravité extrême dans la mesure où elles peuvent être satisfaites sans que l'ordre social en soit profondément troublé. Néanmoins, la participation des étudiants à la gestion des universités n'est pas toujours acceptée, ni par le corps enseignant, ni par les autorités dont dépend la vie universitaire et les limites de cette participation restent l'objet de vives contestations. Il semble que dans les universités, où les luttes sont restées au terrain d'une contestation de ce type, la situation ne soit pas devenue très grave.

- (iii) Un mouvement de contestation infiniment plus radical s'est développé au cours des dernières années au sein de ce qu'on appelle aujourd'hui la «nouvelle gauche». Des influences variées s'y font sentir et celle du marxisme-léninisme y semble assez forte. Il s'agit là d'une mise en question radicale, parfois de la société industrielle en tant que telle, mais plus souvent du capitalisme et surtout de la société américaine accusée de conduire inévitablement à l'impérialisme. Il est évident que ces mouvements reposent sur une certaine générosité chez ceux qui expriment ainsi leur solidarité avec les minorités opprimées dans leur propre pays et avec le tiers monde d'une façon générale.

Le but de ces organisations est évidemment de mobiliser tous les mécontentements pour aboutir à la destruction de la société américaine. L'agitation à propos de la guerre au Vietnam, celle qui concerne les réformes universitaires, lui sont donc d'excellents prétextes pour envenimer les conflits et provoquer des actions répressives de la part des autorités de façon à ce que ces réactions accroissent le mécontentement et, par là même, la révolte des jeunes et des minorités.

16. Certes, la fin de la guerre du Vietnam, les réformes universitaires, l'amélioration des relations internationales, pourraient enlever à ces éléments une large partie de leur clientèle, mais l'on peut se demander dans quelle mesure les Etats-Unis sont prêts à y parvenir.

*(e) The reactions of public opinion*

17. A large section of American society seems to be adopting a firmer position in regard to these various forms of unrest. It has difficulty in understanding how a society which has managed to develop so rapidly and remarkably as American society can be challenged in this way, and a strong repressive trend is developing under cover of the words "law and order".

18. Neither of the political parties can be said to be wholly in favour of repression, but the Republican Party certainly took advantage of this trend in the 1968 elections. This party, however, includes steadfastly "liberal" elements whereas the Democrat Party also contains elements which are very much in favour of a repressive policy, particularly in cases where its electorate belongs to the lower middle classes.

## CHAPTER III

**Economic co-operation***(a) Continuing American progress*

19. At the beginning of 1969, it might have been thought that the anti-inflationary measures taken by the Democrat Administration in 1968, followed by the action taken by the Republican Administration, would have led to a slowing down of the remarkable economic progress which the United States had been making in previous years. This has not yet been so and the estimates made by the United States Administration in February 1969 are still a long way behind the actual trend of the economy in the first nine months of the year.

20. New estimates for 1969, drawn up in September, took account of this trend, and a comparison between the February and September figures shows the pace of the expansion.

21. Thus, it is now estimated that the gross national product of the United States may amount to \$931 to \$933,000 million in 1969, an increase of \$65 to \$67,000 million over 1968, which is \$7,000 million more than was projected

in February. This is an increase of 7.5 %, which is still high even if compared with the 9 % increase in the United States' gross national product in 1968. Similarly, disposable personal income will probably be nearly \$60,000 million, i.e. \$4,000 million more than the amount projected at the beginning of the year, which shows a sizeable rise in wages and salaries.

22. Generally speaking, the business sector has also provided more underpinning to the economy than was anticipated: corporate profits were projected to decline by up to \$3,000 million in 1969 compared with 1968. It now appears that an increase of some \$2 to \$3,000 million may be recorded. Business fixed investment outlays are currently projected to rise by \$8 to \$10,000 million during 1969. Although the purchasing power of money has diminished noticeably, the gross national product expressed in constant 1958 dollars will probably increase by two and a half to three and a third per cent in 1969.

23. These estimates are confirmed by an expansion in the labour force. It is estimated that there are between 1.7 and 2.2 million more persons employed than in 1968. Unemployment, contrary to estimates, has not noticeably increased, and it is now estimated that the rate will be 3.5 to 3.8 % for 1969 compared with an average of 3.6 % for 1968.

24. Finally, the capacity utilisation rate in manufacturing will probably be about 84.5 %, as in 1968, whereas the February projection showed a decline to about 82 %.

25. To sum up, all these indicators point to the United States' resources having been much more fully utilised so far in 1969 than was anticipated at the beginning of the year. In this era of extremely rapid expansion, with the constant increase in productivity, investments and standard of living, the onlooker is surprised to note how the American leaders react to the economic situation.

26. Inflation is now considered by many to be the essential problem. Some benefit is admittedly to be drawn from inflation since it is partly responsible for the rate of development, but the

*(e) Les réactions de l'opinion*

17. En effet, il semble qu'une grande partie de la société américaine réagisse de façon de plus en plus vive à ces diverses formes d'agitation. Elle comprend mal qu'une société qui a réussi à se développer de façon aussi rapide et aussi remarquable que la société américaine puisse être remise en question de la sorte et, derrière le mot d'ordre "*Law and order*", les tendances les plus répressives se font jour.

18. On ne saurait voir une coïncidence parfaite entre les partisans de la répression et l'un ou l'autre des partis politiques. Il est certain que le parti républicain a profité de cette réaction lors des élections de 1968, mais il comprend aussi des éléments résolument «libéraux», alors que le parti démocrate comprend, lui aussi, des éléments très favorables à une politique répressive, surtout dans des cas où sa clientèle électorale appartient à une bourgeoisie très modeste.

## CHAPITRE III

**La coopération économique***(a) La poursuite de l'essor américain*

19. L'on avait pu penser, au début de 1969, que les mesures prises en 1968 par le gouvernement démocrate, puis celles que prit ensuite l'administration républicaine pour juguler l'inflation, allaient aboutir à un ralentissement du remarquable essor économique que les Etats-Unis avaient connu au cours des années précédentes. Cela n'a pas, jusqu'à présent, été le cas et les prévisions qu'avaient établies le gouvernement américain en février 1969 se sont trouvées considérablement dépassées par l'évolution de l'économie au cours des neuf premiers mois de l'année.

20. Les nouvelles prévisions pour l'année 1969 réalisées en septembre ont tenu compte de cette évolution et la comparaison entre la projection de février et celle de septembre permet de mesurer l'ampleur de l'expansion.

21. Ainsi, l'on estime actuellement que le produit national brut des Etats-Unis atteindra, en 1969, 931 à 933 milliards de dollars, ce qui représente un accroissement de 65 à 67 milliards par rapport à 1968, ce qui dépasse de 7 milliards

les prévisions de février, et un accroissement de 7,5 %, proportion encore considérable, même si on la compare avec l'accroissement de 9 % qu'avait connu le produit national brut américain en 1968. De même, le revenu des personnes approchera, semble-t-il, de 60 milliards de dollars, soit 4 milliards de plus qu'il n'était prévu au début de l'année, ce qui manifeste une sérieuse augmentation de la masse salariale.

22. D'une façon générale, l'essor des entreprises a été très rapide et a, lui aussi, dépassé les prévisions : on prévoyait que les profits sociaux des entreprises en 1969 seraient inférieurs de 3 milliards de dollars à ceux de 1968. En fait, l'on attend aujourd'hui un accroissement d'environ 2 à 3 milliards de dollars par rapport à l'an dernier. Les investissements, pour leur part, vont probablement dépasser de 8 à 10 milliards leur montant de 1968. Même si le pouvoir d'achat de la monnaie s'est notablement détérioré, le produit national brut exprimé en valeur constante va probablement augmenter de 2 1/2 à 3 1/3 % pour l'ensemble de l'année 1969.

23. Ces prévisions sont confirmées par l'augmentation de l'emploi qui dépassera de 1,7 à 2,2 millions de personnes les chiffres de 1968. Le chômage, contrairement aux prévisions, ne s'est pas sensiblement accru, et l'on prévoit actuellement un taux de 3,5 % à 3,8 % pour 1969 contre 3,6 % en moyenne pour 1968.

24. Enfin, l'utilisation du potentiel industriel semble devoir atteindre la proportion de 84,5 % qui était celle de 1968, alors qu'en février on ne prévoyait qu'un taux d'utilisation de 82 %.

25. En résumé, tous les éléments de statistique dont nous disposons indiquent que le potentiel des Etats-Unis a été utilisé beaucoup plus complètement au cours des premiers mois de 1969 qu'il n'était prévu au début de cette année. Pourtant, en cette période d'expansion extrêmement rapide, d'élévation constante de la productivité, du volume des investissements et du niveau de vie, l'observateur est surpris de constater quelles préoccupations la situation économique inspire aux dirigeants américains.

26. En effet, le problème de l'inflation est aujourd'hui considéré par beaucoup comme le problème essentiel. Cette inflation a, certes, des effets bénéfiques puisqu'elle est une des causes de ce

*The United States economy from 1967 to 1969*

	1967	1968	1969		
			1st quarter	2nd quarter	3rd quarter
Gross national product in current dollars (Annual rate, \$'000 million)	793.5	865.7	908.7	924.8	
Gross national product in 1958 dollars (Annual rate, \$'000 million)	674.6	707.6	723.1	726.7	
Index of industrial production (1957-59 = 100)	158.1	165.3	170.5 <sup>(b)</sup>	172.4 <sup>(c)</sup>	173.8 <sup>(d)</sup>
Personal income (Annual rate, \$'000 million)	629.4	687.9	724.4	740.5	
Wages and salaries (Annual rate, \$'000 million)	423.5	465	493.3	504.3	517 <sup>(d)</sup>
Unemployment rate (per cent)	3.8	3.6	3.3 <sup>(b)</sup>	3.5 <sup>(c)</sup>	3.5 <sup>(d)</sup>
Index of consumer prices (1957-59 = 100)	116.3	121.2	124.6 <sup>(b)</sup>	126.8 <sup>(c)</sup>	128.7 <sup>(d)</sup>
Exports (\$ million)	46,189	50,599	11,913	14,184 <sup>(a)</sup>	
Imports (\$ million)	41,012	48,077	11,550	13,901 <sup>(a)</sup>	
Consumer instalment debt (\$ million)	79,180 <sup>(e)</sup>	88,088 <sup>(e)</sup>	89,527 <sup>(b)</sup>	91,779 <sup>(e)</sup>	93,196 <sup>(f)</sup>
Gold reserves at end of year (\$'000 million)	11,982	10,367	10,367	10,367	10,367
Total currency in circulation (\$'000 million)	47.2	51	49.5	50.9	
Federal Reserve Bank discount rates	4.5	5.5	5.5	6	

(a) Provisional figures.

(b) February.

(c) May.

(d) August.

(e) December.

(f) July.

Sources: US Department of Commerce: Survey of Current Business, September 1969; Business conditions Digest, September 1969.

Federal Reserve Bulletin, September 1969.



## L'économie américaine de 1967 à 1969

	1967	1968	1969		
			1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre
P. N. B. (en milliards de \$ par an)	793,5	865,7	908,7	924,8	
P. N. B. en monnaie constante (en milliards de \$ par an, valeur de 1958)	674,6	707,6	723,1	726,7	
Indice de la production industrielle (1957-59 = 100)	158,1	165,3	170,5 <sup>(b)</sup>	172,4 <sup>(c)</sup>	173,8 <sup>(d)</sup>
Revenu des personnes (en milliards de \$ par an)	629,4	687,9	724,4	740,5	
Salaires (en milliards de \$ par an)	423,5	465	493,3	504,3	517 <sup>(d)</sup>
Chômage (en % de la main-d'œuvre)	3,8	3,6	3,3 <sup>(b)</sup>	3,5 <sup>(c)</sup>	3,5 <sup>(d)</sup>
Indice des prix de consommation (1957-59 = 100)	116,3	121,2	124,6 <sup>(b)</sup>	126,8 <sup>(c)</sup>	128,7 <sup>(d)</sup>
Exportations (en millions de \$)	46.189	50.599	11.913	14.184 <sup>(e)</sup>	
Importations (en millions de \$)	41.012	48.077	11.550	13.901 <sup>(e)</sup>	
Endettement des consommateurs (en millions de \$)	79.180 <sup>(e)</sup>	88.088 <sup>(e)</sup>	89.527 <sup>(b)</sup>	91.779 <sup>(c)</sup>	93.196 <sup>(f)</sup>
Réserves d'or en fin de période (en milliards de \$)	11.982	10.367	10.367	10.367	10.367
Circulation monétaire en fin de période (en milliards de \$)	47,2	51	49,5	50,9	
Taux de l'escompte en fin de période	4,5	5,5	5,5	6	

(a) Chiffres provisoires.

(b) Février.

(c) Mai.

(d) Août.

(e) Décembre.

(f) Juillet.

Sources : US Department of Commerce : Survey of Current Business, septembre 1969 ; Business conditions Digest, septembre 1969.

Federal Reserve Bulletin, septembre 1969.

**Projections of 1969 GNP and related items <sup>1</sup>**

(As of February and September 1969)  
(Billions of dollars)

Category	Projections : February 1969			Projections : September 1969			
	Annual Totals		Change	Annual Totals		Change	
	1968	1969	1968-69	First Three Quarters 1969 <sup>e</sup> (SAAR)	Year 1969 <sup>e</sup>	1967-1968 (Actual)	1968-1969 (Estimates)
GNP (current dollars)	865.7	924-926	58-60	925	931-933	72.2	65-67
Personal consumption expenditure	536.6	570-572	33-35	572	577-579	44.3	40-42
Gross private domestic investment	126.3	133-135	7-9	137	136-138	10.3	10-12
Residential construction	30.2	31-32	1-2	32	30-32	5.2	0-2
Business fixed investment	88.8	97-99	8-10	97	97-99	5.1	8-10
Inventories	7.3	4.3-6.3	(-)-3-(-)1	7	7-9	(-)-0.1	0-2
Net exports	2.5	3.5-4.5	1-2	1.8	1-3	(-)-2.7	(-)-1-0
Government purchases	200.3	213-215	13-15	214.0	215-217	20.2	15-17
Federal	99.5	103	3	102.0	101-103	8.8	1-3
State and local	100.7	111-113	10-12	112.0	113-115	11.4	12-14
Personal income	687.9	737-739	49-51	740.0	746-748	58.5	58-60
Disposable personal income	590.0	623-625	33-35	623.0	627-629	43.5	37-39
Corporate profits (before tax)	91.0	88-91	(-)-3-0	94.0	93-94	10.8	2-3
Total Federal expenditure (NIA basis)	181.5	192	10	191.0	191-193	17.7	9-11
Total Federal receipts (NIA basis)	176.3	193-194	17-18	200.0	200-202	25.2	24-26
Surplus (+) or deficit (-)	(-)-5.2	2-3	7-8	10.0	9-10	7.5	14-15

1. Note : The GNP figures for 1968 were revised upward ; the February projections for 1969 were adjusted accordingly.  
e : Estimated.

Source : Andrew F. Brimmer : United States monetary policy in 1969, October 1969.

**Projections du P. N. B. pour 1969 et postes qui s'y rattachent <sup>1</sup>**

(Chiffres établis en février et septembre 1969)  
(milliards de dollars)

Catégorie	Projections février 1969			Projections septembre 1969			
	Totaux annuels		Evolution	Totaux annuels		Evolution	
	1968	1969	1968-1969	Trois premiers trimestres 1969 <sup>e</sup> (SAAR)	Année 1969 <sup>e</sup>	1967-1968 (Chiffres réels)	1968-1969 (Prévisions)
P. N. B. (en dollars courants)	865,7	924-926	58-60	925	931-933	72,2	65-67
Dépenses de consommation des particuliers	536,6	570-572	33-35	572	577-579	44,3	40-42
Investissements intérieurs bruts du secteur privé	126,3	133-135	7-9	137	136-138	10,3	10-12
Construction de logements	30,2	31-32	1-2	32	30-32	5,2	0-2
Investissements fixes des entreprises	88,8	97-99	8-10	97	97-99	5,1	8-10
Variations des stocks des entreprises	7,3	4,3-6,3	(—)3-(—)1	7	7-9	(—)0,1	0-2
Exportations nettes	2,5	3,5-4,5	1-2	1,8	1-3	(—)2,7	(—)1-0
Achats du secteur public	200,3	213-215	13-15	214,0	215-217	20,2	15-17 <sub>1</sub>
Gouvernement fédéral	99,5	103	3	102,0	101-103	8,8	1-3
Etats et collectivités locales	100,7	111-113	10-12	112,0	113-115	11,4	12-14
Revenu des particuliers	687,9	737-739	49-51	740,0	746-748	58,5	58-60
Revenu disponible des particuliers	590,0	623-625	33-35	623,0	627-629	43,5	37-39
Bénéfices des sociétés (avant impôts)	91,0	88-91	(—)3-0	94,0	93-94	10,8	2-3
Total des dépenses fédérales (base NIA)	181,5	192	10	191,0	191-193	17,7	9-11
Total des recettes fédérales (base NIA)	176,3	193-194	17-18	200,0	200-202	25,2	24-26
Excédent (+) ou déficit (—)	(—)5,2	2-3	7-8	10,0	9-10	7,5	14-15

1. Les chiffres du P. N. B. pour 1968 ont été réajustés ; les projections de février pour 1969 ont été modifiées en conséquence.  
e : estimations.

Source : Andrew F. Brimmer : "United States monetary policy in 1969", octobre 1969.

fact that the measures taken to stop it in the last eighteen months have produced only very limited results is rather alarming. Prices are rising too fast, there is much speculation, particularly in land, and the balance of payments is a matter of serious concern. Although the deficit has been kept down in recent years by the flow of Euro-dollars, there has been no improvement in the situation. Liquid assets increased by 4.3 % during the first half-year.

27. Admittedly, measures taken to brake inflation seem to have had more effect during the summer, in particular by reducing the volume of bank loans and increasing interest rates, and there is every indication that the Administration intends to maintain a policy of credit restraint for some time to come. Nevertheless, the long delay in bringing inflation under control in the United States has had consequences which many consider to be especially serious. Apart from the domestic repercussions, this has brought a deterioration in the underlying payments balance of the United States and has also imparted an unduly expansionary impetus to the world economy. The United States' restrictive monetary measures have entailed severe strains in world financial markets which *inter alia* have caused interest rates to rise to unprecedented levels in nearly all the countries of the western world.

28. The main problem seems to be excess of demand by domestic consumers, with associated cost pressures. Already in 1968, price increases in the United States, as in several European countries, were exceptionally high, but everything indicates that increases in 1969 will at least equal those in 1968, when for the whole industrial world there was an average rise of almost 4 %. So as not to further aggravate the situation and to avoid having to adopt a radical deflationary policy which would be disastrous for the whole western economy, two series of measures are necessary, one affecting the international monetary system and the other aimed at limiting expansion and controlling inflation in all our countries. The example of the Federal Republic, which managed remarkably well to put an end to inflation while maintaining a very high expansion rate but which, on the one hand, had to revalue its currency and, on the other hand, found it increasingly difficult to avoid external

inflationary pressures, shows if need be that the measures which each State can take will not be adequate to solve the problem if they are not carried out in the framework of a more general policy at international level.

(b) *The international monetary problem*

29. The organisation of the international monetary system as laid down in the Bretton Woods Agreements has for a long time been questioned by all experts in international monetary policy. For several years, a number of governments have criticised it and this criticism now seems to be accepted by nearly all monetary authorities. The evolution of world reserves, particularly if compared with the very rapid increase in economic activity, raises a series of problems which cannot be solved on the basis of the gold exchange standard.

30. Chapter 2 of the annual report of the International Monetary Fund published in 1969 includes a review of the recent developments in world reserves, which shows a marked decline in the degree of global reserve ease. As Mr. Pierre-Paul Schweitzer said when submitting this report to the Fund's Board of Governors: "The normal excess of world surpluses over deficits which has arisen in the past from the accrual of gold to monetary reserves... has in recent years become small and even negative".

31. The dearth of payments surpluses has become a problem for a large number of countries and those who have a surplus balance of payments and a favourable reserve position do not seem prepared to accept a loss in their balance or a large decrease in their reserves. The underdeveloped countries are the first to suffer from this situation. "It follows", Mr. Schweitzer added, "that scope for regular reserve growth has to be provided if the needed efforts made by deficit countries to improve their payments positions are not to be frustrated by defensive actions of other countries".

remarquable développement, mais le fait que les mesures prises depuis plus de dix-huit mois pour l'arrêter n'aient produit que des résultats extrêmement limités est un facteur assez inquiétant. Actuellement, les prix connaissent une augmentation trop rapide ; la spéculation, notamment sur les terrains, est considérable ; la balance des paiements extérieurs est profondément déséquilibrée, même si l'afflux d'euro-dollars au cours de cette période a limité son déficit sans pour cela créer une situation plus saine. Les disponibilités monétaires se sont accrues de 4,3 % au cours du premier semestre.

27. Certes, il semble que les mesures prises pour freiner l'inflation aient eu un effet plus important au cours de l'été, notamment par la diminution du volume et l'augmentation du taux d'intérêt des crédits bancaires, et tout indique que le gouvernement entend maintenir pendant longtemps encore une politique de restriction des crédits. Néanmoins, le retard que les Etats-Unis ont apporté à juguler leur inflation a eu des conséquences que beaucoup considèrent comme particulièrement graves, non seulement par ses répercussions sur l'économie américaine, mais plus encore par la dégradation de la balance des paiements des Etats-Unis qu'elle a entraînée, imprimant ainsi à l'économie mondiale un mouvement d'expansion excessif. L'emploi d'une politique monétaire restrictive par les Etats-Unis a amené une série de tensions sur les marchés mondiaux provoquant notamment, dans l'ensemble du monde occidental, une augmentation des taux d'intérêts qui ont atteint des niveaux inhabituels dans presque tous les pays.

28. Le problème essentiel semble être celui de la demande excédentaire de la consommation des ménages qui entraîne une pression considérable sur les prix. Déjà, en 1968, les hausses des prix aux Etats-Unis, comme dans plusieurs pays européens, avaient atteint une ampleur exceptionnelle, mais tout indique que l'augmentation des prix en 1969 sera au moins égale à celle de 1968, dépassant en moyenne, pour l'ensemble du monde industriel, les 4 % atteints en 1968. Cette situation exige, si l'on veut éviter qu'elle ne s'aggrave encore et ne nécessite pour la juguler une politique de déflation radicale qui serait désastreuse pour l'ensemble de l'économie occidentale, deux séries de mesures, les unes portant sur l'ordre monétaire international, les autres visant à limiter l'expansion et à contrôler l'inflation dans chacun de nos pays. L'exemple de la République fédérale, qui était parvenue à juguler l'inflation

de façon remarquable tout en maintenant un taux d'expansion fort élevé, mais qui, d'une part, a dû, de ce fait, procéder à une réévaluation de sa monnaie et qui, d'autre part, semble échapper de plus en plus difficilement aux pressions inflationnistes venues de l'extérieur, démontre, s'il en est besoin, que les mesures que chaque Etat peut prendre ne suffiront pas à résoudre le problème si elles ne s'encadrent pas dans une politique plus générale menée au niveau international.

#### *(b) Le problème monétaire international*

29. Depuis longtemps, l'organisation du système monétaire international telle qu'elle avait été réalisée par les Accords de Bretton Woods est mise en question par tous les spécialistes de l'économie monétaire internationale. Depuis plusieurs années, un certain nombre de gouvernements l'ont, à leur tour, critiquée et aujourd'hui cette critique semble acceptée par presque toutes les autorités monétaires. En effet, l'évolution des réserves mondiales, surtout si on la compare avec l'accroissement si rapide de l'activité économique, pose une série de problèmes auxquels le système de l'étalon de change-or ne permet pas de faire face.

30. Ainsi, le rapport annuel du Fonds Monétaire International, présenté en 1969, comporte dans son chapitre II un examen de l'évolution récente des réserves mondiales qui montre une baisse sérieuse de la disponibilité globale de réserves. Comme l'a dit M. Pierre-Paul Schweitzer en présentant ce rapport au Conseil des gouverneurs du Fonds: «L'écart normal entre les excédents mondiaux des balances des paiements et les déficits qui, dans le passé, a trouvé sa contrepartie dans l'accumulation d'or monétaire... est devenu infime et même négatif au cours des récentes années.»

31. La rareté des excédents de paiements est devenue un problème pour un grand nombre de pays, et ceux dont la balance des paiements est excédentaire et la position de réserves favorable ne semblent pas prêts à accepter une dégradation de leur balance et une baisse importante de leurs réserves. Les pays sous-développés sont les premiers à souffrir de cette situation. «C'est pourquoi», ajoute M. Schweitzer, «il faut prévoir une marge de croissance normale des réserves si l'on ne veut pas que les efforts accomplis par les pays déficitaires pour améliorer la position de leurs paiements soient déjoués par des mesures défensives adoptées par d'autres pays.»

32. Moreover, in most western countries much of the movement of capital is on a short-term basis for speculative purposes. Admittedly, these movements of capital have tended to re-establish the balance, but it may be wondered whether in certain cases the effect might not be the opposite and weaken the position of the least-favoured still further.

33. Many observers now consider that the Bretton Woods system is no longer being applied. On 17th March 1968, the Americans presented their European partners in the gold pool with a solution which put an end to the gold exchange standard system, as follows :

- (i) The official rate for gold on the free market was made separate from the rate for private purchases. This was tantamount to withdrawing from gold the major part of its rôle as monetary standard since its official value of \$35 per ounce was now purely theoretical, whereas the real value would fluctuate according to the market.
- (ii) Stocks of gold were limited to an invariable amount, with a refusal to purchase gold which might be put on the market by South Africa, the Soviet Union or other producing countries. This took place at a time when there was an extremely rapid increase in international credits and amounted to forbidding increases in monetary reserves just when circulation was about to rise considerably.

34. The demonetisation of gold has admittedly not been officially proclaimed. But the fact that the gold reserves of the United States treasury fell from \$22,000 million to \$10,367 million in 1968 and have remained at that level, while the quantity of dollars in circulation increased considerably during the same period proves that there is no longer any relation between these reserves and the real value of the dollar. This also leads to the conclusion that the solution envisaged, by the French Government among others, of returning to the gold standard is in fact out of the question. Mr. Giscard d'Estaing, French Minister of Economy and Finance,

recognised this in his speech to the International Monetary Fund on 30th September 1969, when he accepted the creation of special drawing rights, which France favoured for three reasons :

- (i) because "the system now exists" ;
- (ii) because of the "solidarity" uniting France with the EEC countries and the African States and Madagascar, members of the franc area ; the Minister stated that a common approach must be found ;
- (iii) because by taking part in the SDR system, France can influence its evolution. This means that not having been able to prevent it France still intends to restrain the SDR system.

35. Nevertheless, the creation of special drawing rights in the International Monetary Fund raised a number of problems which have not yet been solved. Are they merely an addition to international liquid assets ? Or are they on the contrary the starting point of a new international monetary system based on the creation of reserves by the IMF ?

36. It is certain that at the present juncture this is only a very marginal contribution since the first allocation of SDR covers a period of three years only, the amounts being restricted to hardly more than \$9,000 million.

37. However, some economists consider that the SDR system will progressively replace the gold exchange standard system so that liquidities will be created to allow the volume of currency to increase simultaneously with world economic activity, while remaining under the strict control of an international authority so that it does not constitute an instrument of inflation.

38. Such ideas are certainly not accepted by all. For instance, Mr. Giscard d'Estaing warned his colleagues in the IMF against adopting easy solutions which constitute a kind of monetary LSD. In fact, the main danger facing the SDR system seems to be the dominant place occupied by the United States in the IMF.

32. D'ailleurs, une grande partie des entrées et des sorties de capitaux par quantités importantes dans la plupart des pays occidentaux ont été dues à des mouvements de capitaux à court terme dont le caractère essentiellement spéculatif ne fait pas de doute. Certes, ces mouvements de capitaux ont tendu à rétablir l'équilibre, mais l'on peut se demander s'ils ne pourraient pas, dans certains cas, jouer en sens inverse et affaiblir encore la situation des plus défavorisés.

33. De fait, un certain nombre d'observateurs considèrent aujourd'hui que le système de Bretton Woods n'est plus appliqué. En effet, le 17 mars 1968, les Américains ont amené leurs partenaires européens du Pool de l'or à une solution qui mettait fin au système de l'étalon de change-or. Cette solution consistait:

- (i) à détacher le cours officiel de l'or du cours libre jouant pour les achats privés. Cela revenait à retirer à l'or l'essentiel de sa fonction d'étalon monétaire, puisque sa valeur officielle à 35 dollars l'once n'était plus qu'une définition théorique, tandis que la valeur réelle de l'or était appelée à fluctuer au gré du marché.
- (ii) à limiter le stock monétaire d'or à un montant qui ne devrait pas changer en refusant d'acheter le métal que l'Afrique du sud, l'Union Soviétique ou d'autres pays producteurs pourraient mettre sur le marché. Ceci survenant à un moment où l'accroissement des crédits internationaux était extrêmement rapide revenait à interdire l'augmentation des réserves monétaires à un moment où la circulation était appelée à augmenter de façon considérable.

34. Certes, la démonétisation de l'or n'a pas été officiellement proclamée. Mais le fait que les réserves d'or du Trésor américain, qui sont passées de 22 milliards de dollars à 10,367 milliards de dollars en 1968, sont restées au même niveau depuis, alors que la quantité de dollars en circulation a considérablement augmenté pendant cette même période, prouve bien qu'il n'y a plus de rapport entre ces réserves et la valeur réelle du dollar. L'on peut également conclure de cette constatation que la solution envisagée notamment par le gouvernement français et consistant à revenir à un système d'étalon-or est, de fait, écartée. M. Giscard d'Estaing, Ministre français de l'éco-

nomie et des finances, l'a reconnu dans le discours qu'il a fait devant le Fonds Monétaire International, le 30 septembre 1969, quand il a admis la création des droits de tirage spéciaux à laquelle la France se ralliait pour trois raisons:

- (i) parce que «le dispositif est désormais en place».
- (ii) à cause des «liens de solidarité» qui unissent la France aux pays de la Communauté Economique Européenne et aux Etats africains et malgache, membres de la zone-franc: «Il fallait aboutir à une attitude commune», a précisé le ministre.
- (iii) parce que, participant au système des «D.T.S.», la France peut être en mesure «d'agir sur son évolution». Ce qui signifie que la France garde l'intention de freiner la pratique des D.T.S., à défaut d'avoir pu l'empêcher.

35. Pourtant, la création des droits de tirage spéciaux du Fonds Monétaire International pose une série de problèmes qui ne sont pas encore résolus aujourd'hui. S'agit-il, en effet, d'un simple complément aux liquidités internationales disponibles? S'agit-il, au contraire, du point de départ du nouveau système monétaire international fondé sur la création de réserves par le F.M.I.?

36. Il n'est pas douteux que, dans l'état actuel des choses, il ne s'agit que d'un appoint tout à fait marginal puisque la première distribution de D.T.S. ne porte que sur une période de trois ans et sur des montants restreints puisqu'ils ne dépassent guère 9 milliards de dollars.

37. Pourtant, aux yeux de certains économistes, le système des D.T.S. est destiné à se substituer progressivement au système de l'étalon de change-or pour permettre la création de liquidités destinées à permettre à la masse monétaire de s'accroître en même temps que l'activité économique mondiale tout en demeurant sous l'étroit contrôle d'une autorité internationale de façon à ce qu'elle ne constitue pas un instrument inflationniste.

38. Il est certain que de telles perspectives ne sont pas acceptées de tous. Ainsi, M. Giscard d'Estaing mettait en garde ses collègues du F.M.I. contre «toute solution de facilité constituant une sorte de L.S.D. monétaire». En fait, le principal danger que semble courir le système des D.T.S. provient de la place prépondérante que tiennent les Etats-Unis au sein du F.M.I.

39. How many countries, with inflationary machinery such as that of the United States at the present time, would not endeavour to take advantage of their influence to cover inflation by means of special drawing rights? This question is not directed against the United States in particular since it would be exactly the same for any other country occupying a position of this kind in such a body. The only way to prevent special drawing rights becoming an instrument for reflecting American inflation throughout the world seems to be to establish a force strong enough to balance American power in the IMF and only Europe, provided it can harmonise the monetary policy of its members sufficiently, can perhaps achieve this balance.

40. This is why your Rapporteur feels that the deepening and strengthening of the European Communities should of necessity include the harmonisation of monetary policies so long as it is not possible to make real progress towards a common European currency. The Barre plan probably provides the minimum on which Europeans should agree in the near future. Such a solution is obviously urgent for, even before the creation of SDR, the gold exchange standard had given way to a system based on the dollar standard.

41. Events in Germany in recent months, which led to the revaluation of the Deutschmark have shown the failure of Germany's attempt to limit the effects of American inflation on the country. In fact, the Federal Republic's policy which was at first sight so reasonable led, in November 1968 and May 1969 in particular, to an inflow of an impressive quantity of floating capital to Germany. A large part of this capital was reinvested by German commercial banks in the form of Eurodollars which were borrowed by American banks, which for several months moreover placed the American balance of payments in a surplus position. But this was not a genuine repatriation of dollars exported from the United States and did nothing to reduce the overall volume of American commitments abroad. Quite involuntarily, too, the German Federal Bank, which had shifted the speculative capital pouring into Germany on to the Eurodollar market, indirectly

took on a rôle which it had tried to avoid, that of financing American inflation. This made it necessary to revalue the Deutschmark so that German prices expressed in dollars would be higher. This meant, in fact, that the dollar had become the real standard of European currencies, if not of the whole world, for it was not in relation to the price of gold that the Deutschmark was undervalued but in relation to the dollar and the currencies aligned on the dollar. In short, it may be said that nowadays the dollar standard has progressively replaced the gold exchange standard and that the Bretton Woods system no longer exists.

42. The second problem raised by the collapse of the Bretton Woods system is that of the parity of western currencies. It has been known for a long time that the parities established after the war in very special economic and political conditions have been overtaken because of the redistribution of strength throughout the world in the last twenty-five years. However, the adoption of new parities raises a number of problems which seem extremely difficult to solve and it may be wondered whether even a series of devaluations and revaluations according to an equitable international agreement, assuming this is possible, would be valid for more than a few months, in view of the different monetary policies of the various western countries. The Federal Republic revalued the Deutschmark in two stages. First, there was a return to the system of flexible exchange rates and then a rate was fixed for the currency by the market and no longer by a simple government decision.

43. Your Rapporteur was in the United States when this happened and saw how it disturbed the American Administration. However, leading economists, to whatever school they may belong, seem to have viewed the events quite differently. Mr. Pierre-Paul Schweitzer, in his abovementioned speech, proposed that the Executive Directors of the IMF continue their study on "whether a limited increase in flexibility of exchange rate variation would be desirable and attainable with the necessary safeguards; and through what means any such increased flexibility might be achieved". This was probably a



39. Quel est, en effet, le pays qui, connaissant un mécanisme d'inflation tel qu'en connaissent actuellement les Etats-Unis, ne tenterait pas de profiter de cette influence pour couvrir son inflation par le moyen des droits de tirage spéciaux? Ce n'est pas exprimer une méfiance particulière à l'égard de l'Amérique que de poser cette question qui se poserait exactement de la même façon si tout autre pays tenait une place de même nature dans une telle institution. La seule façon d'éviter que les droits de tirage spéciaux ne deviennent un instrument répercutant dans le monde l'inflation américaine semble être de créer une force suffisante pour faire équilibre à la puissance américaine à l'intérieur du F.M.I. et, seule, l'Europe si, dans le domaine monétaire, elle parvient à réaliser une harmonisation suffisante de la politique de ses membres, peut, peut-être, parvenir à réaliser cet équilibre.

40. C'est la raison pour laquelle il semble à votre rapporteur que l'approfondissement et le renforcement des Communautés européennes devraient nécessairement comprendre une harmonisation des politiques monétaires tant qu'il ne sera pas possible de faire de plus réels progrès vers une monnaie européenne commune. Le Plan Barre fournit probablement l'élément minimum sur lequel les Européens devraient se mettre d'accord dans un proche avenir. L'urgence d'une telle solution est évidente car, avant même la création des D.T.S., le système de l'étalon de change-or a fait place à un système fondé sur le seul étalon-dollar.

41. Les événements survenus en Allemagne au cours des derniers mois et qui ont abouti à la réévaluation du *Deutschemerk* ont montré l'échec de la tentative allemande pour limiter l'emprise sur l'Allemagne de l'inflation américaine. En fait, la politique, à première vue si raisonnable, menée par la République fédérale, a abouti notamment en novembre 1968 et en mai 1969 à l'afflux d'une quantité imposante de capitaux flottants en Allemagne. Une grande partie de ces capitaux a été réinvestie par les banques commerciales allemandes sous forme d'euro-dollars qui ont été empruntés par des banques américaines, ce qui d'ailleurs a donné, pendant quelques mois, à la balance des paiements américaine, une situation excédentaire. Mais il ne s'agissait pas d'un véritable rapatriement des dollars sortis des Etats-Unis et cela ne diminuait en rien le volume global des engagements américains à l'égard de l'étranger. D'autre part, et bien involontairement,

la Banque fédérale allemande qui a rejeté sur le marché des euro-dollars les capitaux spéculatifs qui envahissaient l'Allemagne, retrouvait indirectement le rôle auquel elle voulait échapper, celui de financer l'inflation américaine. Cela rendait nécessaire la réévaluation du *Deutschemerk* pour que les prix allemands exprimés en dollars soient désormais plus élevés. Cela signifiait, en fait, que le dollar était devenu l'étalon véritable des monnaies européennes pour ne pas dire de celles du monde entier, car ce n'est pas par rapport au prix de l'or que le *Deutschemerk* se trouvait sous-évalué, mais par rapport au seul dollar et aux monnaies alignées sur lui. Bref, l'on peut dire que, dans le monde actuel, l'étalon-dollar s'est progressivement substitué à l'étalon de change-or et que le système de Bretton Woods n'existe plus.

42. Le second problème posé par l'effondrement du système de Bretton Woods est celui de la parité des monnaies occidentales. Depuis longtemps, l'on sait que les parités créées au lendemain de la guerre dans des conditions de rapports de forces économique et politique très particulières, se trouvent dépassées du fait de la redistribution des forces qu'a connue le monde depuis près de vingt-cinq ans. Pourtant, le retour à de nouvelles parités pose une série de problèmes qui semblent extrêmement difficiles à résoudre et on peut se demander si, même une série de dévaluations et de réévaluations en fonction d'un accord international équitable, à supposer que celui-ci soit possible, resterait valable pour plus de quelques mois, étant donné les divergences des politiques monétaires menées par les différents pays occidentaux. Lors de la réévaluation du *Deutschemerk*, la République fédérale a procédé en deux étapes. La première fut un retour au système des taux de change flexibles, la seconde étant le rétablissement de la monnaie à un taux fixé par le marché et non plus par une simple décision gouvernementale.

43. Votre rapporteur se trouvait être en Amérique au moment où cette décision a été prise et il a pu constater le trouble jeté par cette mesure dans l'esprit de l'administration américaine. Pourtant, les meilleurs économistes, à quelque école qu'ils appartiennent, semblent avoir considéré les événements d'une toute autre façon. M. Pierre-Paul Schweitzer, dans le discours cité plus haut, proposait que les administrateurs du F.M.I. continuent à mener une étude destinée à «chercher à établir s'il serait souhaitable d'accroître dans certaines limites la souplesse des variations des taux de change et si cette opération pouvait

tactful way of saying that the idea of returning to flexible exchange rates was no longer ruled out by those responsible for applying the Bretton Woods system.

44. In his speech to the IMF, Mr. David M. Kennedy, Secretary of the United States Treasury, gave his country's views on this matter and called attention to Mr. Schweitzer's remarks. He put forward the following arguments for upholding the principle of fixed exchange rates :

- (i) Plans for "limited flexibility" in exchange rates will require careful study over a considerable period by national authorities and international monetary bodies.
- (ii) Well-conceived changes should reduce incentives for speculation. Thus, if it is to be successful, any proposal must come to grips with the difficulty of confining changes in exchange rates within carefully defined limits, while providing enough flexibility to reduce the need for large abrupt changes in parities.
- (iii) Schemes to remove undesirable rigidities in exchange rates would have to be built upon the foundation of responsible and appropriate internal policies so that the need for large changes in parities should arise less frequently.
- (iv) Given the pivotal rôle of the dollar in the international monetary system, the United States must guard against the possibility of encouraging a bias towards devaluations.

45. In short, although not opposed to a very limited increase in flexibility, the United States Administration does not for the time being agree to the adoption of a system of flexible exchange rates.

46. From the European point of view, there may be some advantage in reverting for a limited period to a system of flexible exchange rates.

The drawbacks, however, are evident since the smooth running of the European Economic Community, and of the agricultural common market in particular, implies fixed exchange rates and therefore not only a harmonisation of monetary policies but the achievement of a real common economic policy. It is evident that such a policy can be based only on a realistic system of exchange rates and that certain changes in parities will perhaps still be necessary in the coming years. Nevertheless, it is not indispensable for exchange rates between the various European currencies to be linked to a world settlement. As soon as the solidarity of European currencies is sufficient, there might be some flexibility in exchange rates between the European currencies as a whole and the dollar or other currencies. In short, it is perhaps not necessary to solve at one and the same time the threat to monetary parities arising from the crisis in the international monetary system, but on the other hand a European system of parities backed by close monetary solidarity stemming from parallel national economic policies might well be achieved before a world settlement. This might also enable Europe to play its proper rôle in this vast settlement.

47. The following order of priorities can thus be drawn up in the monetary field :

- (i) Monetary parities between the European countries should be adjusted, if necessary with recourse to a flexible exchange rate system for a limited period.
- (ii) An agreement should be reached to link European currencies permanently, by setting up a European monetary authority responsible for maintaining stability of exchange rates and establishing a European federal reserve system.
- (iii) Economic policies should be adjusted so that pressure on currency does not vary from one European country to another.
- (iv) In the framework of the IMF, there should be a policy of adjusting parities

s'effectuer en s'entourant des garanties nécessaires; elle s'efforcera également de découvrir par quels moyens on pourrait obtenir cette plus grande souplesse ». C'était une façon, sans doute diplomatique, d'exprimer que l'idée du retour à la flexibilité des taux de change n'était plus écartée par ceux-là même dont la tâche est de faire fonctionner le système de Bretton Woods.

44. Dans son discours au F.M.I., M. David M. Kennedy, Secrétaire au Trésor des Etats-Unis, a fait connaître le point de vue de son pays à ce propos en relevant l'allusion faite par M. Schweitzer. Les arguments qu'il a employés pour défendre le principe de la fixité des taux de change sont les suivants:

- (i) Les plans tendant à organiser un système de flexibilité limitée exigent de longues et prudentes études de la part des autorités monétaires nationales et internationales;
- (ii) Le système des changes doit viser à réduire les tendances spéculatives, ce qui exige que l'on maintienne les taux de change à l'intérieur de limites prudemment définies, tandis qu'accroître la flexibilité des taux aboutirait à permettre aux spéculateurs d'agir de façon trop brutale sur les parités;
- (iii) Les changements de parités prennent place dans une politique économique nationale globale qui serait rendue trop difficile si les changements de parités étaient trop fréquents;
- (iv) Etant donné le rôle essentiel du dollar dans le système monétaire international, la situation des Etats-Unis pourrait se trouver menacée par la dévaluation de trop nombreuses monnaies étrangères.

45. Bref, sans se déclarer opposé à un accroissement très limité de la flexibilité des changes, le gouvernement américain n'accepte pas, pour l'instant, le retour à un système de taux de change flexibles.

46. Du point de vue européen, le retour pour une période limitée à un système de taux de change flexibles peut présenter un certain nom-

bre d'avantages. Néanmoins, ses inconvénients sont évidents puisque le bon fonctionnement de la Communauté Economique Européenne, et notamment du marché commun agricole, implique une fixité des taux de change et, par là, non seulement une harmonisation des politiques monétaires, mais la réalisation d'une véritable politique économique commune. Il est évident qu'une telle politique ne peut être entreprise que sur la base d'un système de taux de change réaliste et que certaines révisions des parités seront peut-être encore nécessaires au cours des prochaines années. Néanmoins, il n'est pas indispensable que les taux de change entre les différentes monnaies européennes soient liés à un règlement mondial. En effet, à partir du moment où la solidarité des monnaies européennes serait suffisante, l'on pourrait concevoir une certaine flexibilité entre les taux de change de l'ensemble des monnaies européennes, solidaires les unes des autres, avec le dollar ou avec d'autres monnaies. Bref, l'hypothèse que fait peser aujourd'hui la crise du système monétaire international sur l'ensemble des parités monétaires ne doit pas nécessairement être résolue d'un bloc, mais, au contraire, un système européen de parités consolidé par une étroite solidarité monétaire, impliquant elle-même un parallélisme des politiques économiques nationales, pourrait parfaitement être réalisé avant un règlement mondial. Ajoutons qu'il pourrait permettre à l'Europe de jouer le rôle qui lui revient dans ce vaste règlement.

47. L'on peut donc fixer, en matière monétaire, les priorités dans l'ordre suivant:

- (i) Ajuster les parités monétaires entre les pays européens en recourant au besoin, pour une période limitée, à un système de taux de change flexibles;
- (ii) Parvenir à un accord soudant les monnaies européennes les unes aux autres de façon définitive en créant une autorité monétaire européenne chargée de maintenir la stabilité des changes et de mettre sur pied un système de réserve fédéral européen ;
- (iii) Ajuster les politiques économiques de façon à ce que les pressions exercées sur la monnaie ne diffèrent pas selon les pays européens;
- (iv) Entreprendre, dans le cadre du F.M.I., une politique d'ajustement des parités

in the same way as in Europe by going as far as possible towards fixing exchange parities. But this is of course a long-term policy and it is evident that a European monetary fund could now go much faster and much further than the International Monetary Fund.

(c) *The fight against inflation in the United States*

48. Having seen how uncertain such a fight can be if order is not re-established in the international monetary system, it must be recognised that the re-establishment of order depends on inflation being stopped or at least seriously controlled within the main economic powers and particularly the United States.

49. The United States Administration is perfectly aware of this and already the Democrats had started a policy aimed at slowing down inflation. The Republican Administration continued this policy, emphasising certain aspects of it. Nevertheless, a number of promises made during the electoral period limit its possibilities of action, as do the possible repercussions of a deflationary policy on the whole of the American economy and society.

50. The Federal Government first undertook to reduce the budget deficit. It is very difficult to judge the results of the efforts made. Although official statistics show that the 1969 budget will be in surplus, this is partly due to the removal from the budget of certain items which are normally the responsibility of the central authorities.

51. Secondly, the States have not generally felt the need or been able to make similar economies and many of them still have serious deficits.

52. Thirdly, the Democrat Administration had imposed a surtax of 10 % on income tax, which was maintained by the Republican Administration in 1969. The Administration has however

undertaken to reduce this tax to 5 % in 1970. The Democrat Opposition is insisting on its abolition and as it has a majority in Congress it is possible that it will be successful.

53. Fourthly, the Johnson Administration introduced a number of measures intended to limit American investments abroad. These measures were particularly severe for continental Europe. It was seen in 1969 that the effect of these measures was extremely limited. They will perhaps have more impact at the beginning of 1970, but there is no proof of this.

54. Conversely, consumer pressure and wariness stemming from the progressive decline in the value of the dollar are inflationary factors which have not lessened at all. The United States monetary authorities therefore believe that at the beginning of 1970 they will have to introduce new measures for reducing demand, which is particularly inflationary since the possibilities of certain industries are still inadequate and because supplies are insufficient real bottlenecks are formed leading to an over-rapid increase in prices.

55. The deflationary measures which seem necessary will have the inevitable effect of increasing unemployment which may increase to about 5 % in 1970. In addition, the maintenance of the cost of money at such a high level may well make it extremely difficult for a number of firms to survive, but any reduction in this rate would probably cut off the flow of Eurodollars which has rather artificially maintained a relative balance in American payments in recent months. In short, all the opposition forces in American society which were analysed in Chapter II of this report make it extremely difficult to pursue a policy of budgetary balance and credit restraint. The needs of local communities, which are already under-equipped, require large-scale investment and American society cannot stand a deflationary policy without danger. Admittedly, a reduction in overseas assistance and American forces stationed abroad and above all the end of the war in Vietnam would help the balance to be re-established, but a rapid return to financial orthodoxy must not be expected; what cannot be done in 1970 will be far more difficult later,

de même nature que celles réalisées en Europe en allant aussi loin qu'il sera possible dans la fixation des parités de changes. Mais c'est là évidemment une politique à long terme et il est certain qu'un fonds monétaire européen pourrait aller actuellement beaucoup plus vite et beaucoup plus loin que ne le peut le Fonds Monétaire International.

(c) *La lutte contre l'inflation aux Etats-Unis*

48. Ayant vu combien aléatoire pouvait être une telle lutte si l'ordre n'est pas rétabli dans le système monétaire international, il nous faut bien considérer que le rétablissement de cet ordre implique que les facteurs inflationnistes soient, sinon stoppés, du moins sérieusement contrôlés à l'intérieur des principales puissances économiques et, en particulier, aux Etats-Unis.

49. Le gouvernement américain en est parfaitement conscient et il a entrepris, déjà sous l'administration démocrate, une politique destinée à freiner l'inflation. L'administration républicaine a poursuivi cette politique en en accentuant certains aspects. Néanmoins, un certain nombre de promesses faites pendant la période électorale limitent ses possibilités d'action, comme aussi les répercussions qu'une politique de déflation pourrait avoir sur l'ensemble de l'économie et de la société américaines.

50. Le gouvernement fédéral a, d'abord, entrepris de réduire le déficit budgétaire. Il est très difficile de porter un jugement sur le résultat des efforts accomplis. En effet, si les statistiques officielles indiquent qu'en 1969, le budget américain connaîtra un surplus, cela provient, dans une notable mesure, de la débudgétisation d'un certain nombre de charges revenant normalement au pouvoir central.

51. En second lieu, les Etats n'ont pas, en général, ressenti le besoin ou été en mesure de réaliser des économies analogues et beaucoup d'entre eux connaissent encore de sérieux déficits.

52. En troisième lieu, le gouvernement démocrate avait établi une surtaxe de 10 % sur l'impôt sur les revenus qui a été maintenue par l'administration républicaine en 1969. Toutefois,

cette administration s'est engagée à diminuer cette charge fiscale et à la ramener à 5 % dès 1970. L'opposition démocrate demande d'ailleurs sa suppression et, comme elle détient la majorité au Congrès, il est possible qu'elle parvienne à ce résultat.

53. En quatrième lieu, le gouvernement Johnson a pris un certain nombre de mesures destinées à limiter les investissements américains à l'étranger. Ces mesures étaient particulièrement sévères pour l'Europe continentale. Or, nous avons vu qu'en 1969, l'effet de ces mesures est demeuré extrêmement limité. Il est possible qu'il se fasse sentir de façon plus sensible au début de 1970. Mais rien ne le prouve.

54. Au contraire, la pression des consommateurs et la méfiance entraînée par la dévalorisation progressive du dollar constituent des facteurs inflationnistes qui n'ont nullement diminué. Ainsi, les autorités monétaires américaines semblent considérer qu'il faudra, au début de 1970, prendre de nouvelles mesures pour diminuer la pression de la demande, pression d'autant plus inflationniste que les possibilités de certaines industries demeurent insuffisantes et constituent, à cause d'une insuffisance de l'offre, de véritables goulots d'étranglement amenant une augmentation trop rapide des prix.

55. Or, les mesures déflationnistes qui semblent s'imposer, auront inévitablement pour effet d'accroître le chômage dont le taux pourrait passer aux environs de 5 % au cours de l'année 1970. D'autre part, le maintien du loyer de l'argent à un taux aussi élevé risque de rendre extrêmement difficile la survie d'un certain nombre d'entreprises, mais la diminution de ce taux aurait probablement pour effet de mettre un terme au flux d'euro-dollars qui a, de façon assez artificielle, maintenu en équilibre relatif la balance des paiements américaine au cours des derniers mois. Bref, l'ensemble des forces d'opposition agissant dans la société américaine qui a été analysé dans le second chapitre du présent rapport rendent extrêmement difficile le maintien d'une politique d'équilibre budgétaire et de limitation du crédit. Les besoins des collectivités locales déjà sous-équipées exigent d'importants investissements et la société américaine ne peut supporter sans danger une politique de déflation. Certes, la réduction de l'aide à l'étranger, des forces américaines stationnées hors du continent américain et surtout la fin de la guerre au Vietnam, pour-

for the proximity of the 1972 elections will prevent the pursuit of a policy which may well be most unpopular.

56. For the United States and for the rest of the world, an international monetary system must be established in which credit facilities are limited, even for the United States, thus imposing financial discipline on the State and society which cannot be done by internal measures alone. The present evolution of the international monetary system towards a dollar standard does not appear to be moving at all in this direction.

(d) *Trade problems*

57. The United States' trade balance, which for a long time was in surplus, has progressively deteriorated and showed a deficit in 1969. The deficit was very small and had only a slight effect on the balance of payments. It is quite evident that this was due to a rapid rise, in wages, consumption and prices due to inflation. However, the trade balance seems to be a matter of some concern to American public opinion and particularly the leaders of certain industries and farmers.

58. In industry, a number of branches are experiencing serious difficulties because of competition from foreign products. Japanese exports are mainly responsible for this situation in the iron and steel, textile and electronics industries. The footwear industry is affected more by European competition. Nevertheless, if measures were taken, as certain members of Congress wish, to protect American industries, products from the Common Market would probably suffer just as much as those from the rest of the world.

59. In agriculture, the situation is rather different. The Common Market countries, which for a long time imported American agricultural

products, are importing less and less and their products are competing on other markets with American exports. The whole agricultural common market is therefore sharply criticised in the United States, and particularly by farmers. American public opinion finds it difficult to accept the fact that the European internal market, where prices are high, is highly protected while growing surpluses are sold cheaply to the rest of the world. The value of American arguments in this connection must not, however, be exaggerated. In fact, the United States themselves adopted protectionist measures in July 1969, for cereals in particular, which removed much of the weight from their free trade claims. It is nevertheless evident that the common agricultural policy of the Communities must aim at progressively reorganising European agriculture so as to reduce the price of agricultural foodstuffs in Europe and gradually align the Community market with the world market.

60. Generally speaking, and despite the diversity of reactions which are apparent to the observer, there is a very widespread belief in the benefits of free trade in the United States. The results of the Kennedy round are not seriously questioned, although the negotiations on non-tariff obstacles being held in Geneva are encountering marked difficulties and the deficit of the trade balance is causing serious concern.

(e) *Investments*

61. The report submitted by Mr. Kirk in 1968 raised the problem of American investments in Europe which were then causing European public opinion much concern. Mr. Kirk described the new American legislation which was intended to remedy the deficit in the balance of payments by limiting such investments. This legislation has been most successful and exports of American capital for investment abroad now represent a very small amount.

62. This does not mean that American firms in Europe have not continued to increase, set up new branches and purchase shares in European firms. On the spot investment of capital by

raient aider au rétablissement de l'équilibre, mais il ne faut pas s'attendre à un retour rapide à l'orthodoxie financière; ce qui n'aura pas été réalisé en 1970 pourra beaucoup plus difficilement l'être par la suite car la proximité des élections de 1972 empêchera le maintien d'une politique qui risque d'être fort impopulaire.

56. Il importe donc pour l'Amérique, comme pour le reste du monde, qu'un rétablissement du système monétaire international où les possibilités de crédit restent limitées même pour les Etats-Unis, impose à l'Etat et à la société américaine une discipline financière que des mesures intérieures sont insuffisantes à rétablir. L'évolution que connaît actuellement le système monétaire international vers un étalon-dollar ne paraît guère conduire dans cette direction.

(d) *Les problèmes commerciaux*

57. La balance commerciale américaine qui avait été longtemps excédentaire s'est détériorée progressivement et est devenue déficitaire en 1969. Ce déficit reste très limité et ne contribue que pour une faible part à celui de la balance des paiements. Il est de toute évidence que c'est le résultat de l'accroissement rapide des salaires et de la consommation, et de la hausse des prix due à l'inflation américaine. Pourtant, cette situation de la balance commerciale semble inquiéter assez vivement l'opinion américaine et surtout les dirigeants de certaines industries ainsi que les producteurs agricoles.

58. En ce qui concerne l'industrie, un certain nombre de branches semblent connaître actuellement de sérieuses difficultés du fait de la concurrence de produits étrangers. En fait, ce sont surtout les exportations japonaises qui sont responsables de cette situation qui touche, d'une part, la sidérurgie, d'autre part, l'industrie textile et l'industrie électronique, celle de la chaussure souffrant davantage de la concurrence européenne. Néanmoins, si des mesures devaient être prises, comme le désirent certains parlementaires, pour protéger les industries américaines, il est probable que les produits du Marché commun en souffriraient au même titre que ceux provenant du reste du monde.

59. Dans le cas des produits agricoles, la situation est assez différente. Les pays du Marché commun qui ont été longtemps des importateurs

de produits agricoles américains le sont de moins en moins et leur production concurrence sur d'autres marchés les exportations américaines; aussi, l'ensemble de la politique agricole commune est-il vivement critiqué aux Etats-Unis, notamment chez les producteurs agricoles. Le fait que le marché intérieur européen, où les prix sont élevés, se trouve fortement protégé tandis que des surplus de plus en plus importants sont vendus à bas prix dans le reste du monde apparaît comme difficilement acceptable pour l'opinion américaine. Il ne faut néanmoins pas exagérer la valeur de l'argumentation américaine à ce propos. En effet, les Etats-Unis, de leur côté, ont adopté, au mois de juillet 1969, des mesures protectionnistes, notamment à propos des céréales, qui retirent beaucoup de poids à leurs revendications libre-échangistes. Il reste néanmoins évident que la politique agricole commune des Communautés doit viser à une réorganisation progressive de l'agriculture européenne permettant d'abaisser le prix des denrées agricoles en Europe et d'aligner peu à peu le marché communautaire sur le marché mondial.

60. D'une façon générale, et malgré la diversité des réactions que peut constater l'observateur, la croyance dans les bienfaits du libre-échange reste très généralement répandue en Amérique. Les résultats du *Kennedy round* ne sont pas sérieusement mis en question, même si les négociations sur les obstacles non-tarifaires qui se poursuivent à Genève rencontrent de sensibles difficultés et si le déficit de la balance commerciale inquiète sérieusement.

(e) *Les investissements*

61. Le rapport, présenté par M. Kirk en 1968, avait posé le problème des investissements américains en Europe qui, à cette époque, troublait profondément l'opinion publique européenne. Il avait décrit, par ailleurs, la nouvelle législation américaine destinée à limiter ces investissements de façon à remédier au déficit de la balance des comptes. Cette législation a obtenu des résultats fort appréciables et les exportations de capitaux américains en vue d'investissements à l'étranger ne représentent plus que des sommes assez limitées.

62. Cela ne signifie pas que les entreprises américaines en Europe n'aient pas continué à s'accroître, à fonder de nouvelles filiales, à acquérir des participations dans des entreprises

American firms working abroad is still authorised by American legislation. The result is that it is mainly European capital which is being reinvested on the spot by American firms and the latter are still able to increase their power without having to export dollars. Thus, there is still a danger of a hold being gained by these firms, whose centre escapes the control of European States, and the problem of Community legislation on firms still exists.

63. Some European States, including the Netherlands, seem to have adopted very reasonable legislation to prevent foreign firms obtaining on the spot capital for their local expansion. Such measures will have only a limited effect in a common market where products will circulate freely, and it is essential for joint regulations to be adopted on this matter.

64. The fact that a growing volume of European capital is invested each year in the United States has often been quoted to demonstrate a balance between Europe and the United States. In fact, the capital is not of the same kind since the major part of European investments in America are short-term investments aimed at taking advantage of the extremely high rates paid on deposit accounts in the United States. This capital makes an important contribution to American inflation and can also very quickly cause a considerable disequilibrium in the American balance of accounts whose deficit they at present camouflage. A massive withdrawal, which will probably happen when interest rates fall in the United States, would create a large deficit in the American balance of accounts.

65. Often, the profits made by European countries on their trade with the United States are reinvested in America, which means that American payments do not involve drawing on money in circulation in the United States. To put the international economy in order would require measures to limit the circulation of floating capital which, on the one hand, because of their over-rapid movement, have caused a series of financial crises in recent years from which several European countries have suffered consi-

derably and which, on the other hand, as the Ministers of Finance of several countries recognised at the IMF conference, manage, in most cases, to avoid taxation.

## CHAPTER IV

### *Defence*

66. Although your Rapporteur does not wish to encroach on matters which are not of direct concern to the General Affairs Committee, he considers it essential to make a general reference to problems affecting co-operation between Europe and the United States in respect of defence.

67. The pressure of public opinion in the United States for the withdrawal of forces stationed in Europe seems to be increasing. The Administration for its part is still convinced that these forces must be maintained, but it is difficult to assess its ability to resist such pressure in years to come. The deterioration in the balance of payments may play a decisive part in this respect and there will probably be some cuts in the numbers of American forces in Europe. Some Congressmen, led by Senator Mansfield, are asking for such cuts and the Administration has already reduced the number of civilians employed in the logistic services of the American forces in Europe.

68. The Administration seems anxious to give public opinion some moral satisfaction, i.e. to convince it that Europeans are showing a real desire to ensure their own defence, on the one hand by spending more of their national income on joint defence and on the other by moving towards unity and integration. The Vietnam war has certainly had an effect on official thinking and the United States will hesitate to commit itself overseas again unless it is sure it has the support of the local population. If there are doubts as to Europe's wishes, it will be very difficult for the Administration to maintain forces in Europe.



européennes. En effet, l'investissement sur place de capitaux par des entreprises américaines travaillant à l'étranger reste autorisé par la législation américaine. Le résultat en est que ce sont essentiellement des capitaux européens qui sont réinvestis sur place par des entreprises américaines et que celles-ci restent en mesure d'accroître leur puissance sans provoquer de sorties de dollars. Ainsi, le danger que peut constituer la mainmise par les entreprises dont le centre échappe au contrôle des Etats européens n'est nullement écarté et le problème d'une législation communautaire sur les entreprises demeure posé.

63. Certains Etats européens, notamment les Pays-Bas, semblent avoir adopté des législations très raisonnables empêchant des sociétés étrangères de recueillir sur place les capitaux destinés à leur expansion locale. De telles mesures n'auront qu'un effet limité à l'intérieur d'un marché commun où les produits circuleraient librement et il est essentiel qu'une réglementation commune soit adoptée en cette matière.

64. Le fait que des capitaux européens en quantité de plus en plus importante soient investis chaque année aux Etats-Unis a souvent été invoqué pour montrer qu'un équilibre existait entre l'Europe et les Etats-Unis. En fait, il ne s'agit pas de capitaux de même nature, puisque la plus grande partie des investissements européens en Amérique sont des investissements à court terme qui tentent de profiter du taux extrêmement élevé que connaissent actuellement les dépôts d'argent aux Etats-Unis. Ces capitaux contribuent largement à l'inflation américaine et, d'autre part, ils peuvent créer très vite un déséquilibre considérable dans la balance des comptes américaine dont ils camouflent actuellement le déficit puisque leur retrait massif, vraisemblable du jour où le taux de l'intérêt diminuera aux Etats-Unis, créerait un déficit considérable dans la balance des comptes américaine.

65. Ce sont bien souvent les bénéfices retirés par les pays européens de leur commerce avec les Etats-Unis qui sont ainsi réinvestis en Amérique, ce qui fait que les paiements américains n'entraînent aucune ponction sur la circulation monétaire aux Etats-Unis. Il semble bien qu'une remise en ordre de l'économie internationale exigera des mesures pour limiter la circulation de capitaux flottants qui, d'une part, par leur déplacement trop rapide ont suscité, au cours des dernières années, une série de crises financières

dont plusieurs pays d'Europe ont considérablement souffert et qui, d'autre part, les ministres des finances de plusieurs pays l'ont reconnu lors de la conférence du F.M.I., parviennent, pour une bonne partie d'entre eux, à échapper à toute fiscalité.

## CHAPITRE IV

### *La défense*

66. Quoique votre rapporteur n'ait pas voulu empiéter sur ce domaine qui n'appartient pas à la Commission des Affaires Générales, il a jugé indispensable d'évoquer, dans les termes les plus généraux, les problèmes touchant à la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis en matière de défense.

67. Il semble que la pression de l'opinion américaine en faveur d'un retrait des forces stationnées en Europe se fasse de plus en plus forte. Le gouvernement américain demeurerait, en ce qui le concerne, convaincu que des forces doivent être maintenues, mais il est difficile de mesurer la résistance qu'il pourra opposer à cette pression au cours des prochaines années. La détérioration de la balance des paiements peut jouer, à cet égard, un rôle décisif et il est probable qu'une certaine réduction des forces américaines en Europe sera réalisée. Certains membres du Congrès, conduits par le Sénateur Mansfield, le demandent et le gouvernement américain a déjà opéré des réductions du personnel civil employé dans les services logistiques des forces américaines en Europe.

68. Le gouvernement paraît très soucieux de donner à l'opinion un certain nombre de satisfactions d'ordre moral, c'est-à-dire de la convaincre que les Européens manifestent une véritable volonté de se défendre, d'une part, en consacrant une part plus importante de leur revenu national à la défense commune, d'autre part, en progressant sur la voie de l'union et de l'intégration. La guerre du Vietnam a certainement modifié le point de vue du gouvernement et il est certain que les Américains hésiteront à s'engager à nouveau sur un théâtre extérieur s'ils n'ont pas l'assurance que cet engagement est voulu par la population locale. S'ils doutent de la volonté européenne, il sera très difficile au gouvernement de maintenir des forces en Europe.

69. In the nuclear field, the development of new weapons raises an extremely serious problem for the United States. The nuclear advantage it once had over the Soviet Union seems to have diminished considerably and the strategic aspects of its defence have to be reconsidered. It must decide whether the best protection for American strength would be a shield of anti-ballistic missiles or whether such a shield could be penetrated by a multiple warhead missile system (MIRV), thus making it preferable to devote the major effort to the development of this new offensive weapon. Strategy evolved for the defence of the nuclear potential which guarantees the security of the whole free world must not be labelled isolationist, but the considerable financial burden of setting up either system will inevitably mean cuts in other items of the defence budget and will also encourage the Americans to seek agreement with the Soviet Union on the mutual limitation of nuclear force levels. Europe will probably have little to say in such negotiations although its security is directly concerned.

70. Finally, there are reports that certain experts are studying the possibility of reorganising the American army with a view to reducing the cost of maintaining so many armed forces, the ultimate aim being to form a professional or semi-professional army which should be more effective, less expensive and better suited to a policy of not committing American forces overseas when the security of the United States is not at stake. No decisions have yet emerged from these studies, but there is already concern in certain "liberal" circles regarding the possibility of an undue increase in the army's influence.

71. Three conclusions may be drawn from these remarks :

- (a) However willing it may be to discuss questions affecting the defence of the West with its NATO partners, final decisions concerning nuclear defence on the one hand and the strategic arms limitation talks (SALT) with the Soviet Union on the other will remain

the sole responsibility of the United States. Information obtained in the United States leaves your Rapporteur no doubt on this point.

- (b) The maintenance of the so-called "flexible response" strategy is being jeopardised by the planned run-down of conventional forces in favour of nuclear forces. It depends largely on Europe's military effort as to whether the "massive retaliation" doctrine, with the implicit degree of uncertainty regarding the ultimate decision of the United States Administration, will be forced on the United States through the very evolution of its military policy.
- (c) In its desire to see Europe play a greater part in its own defence, the United States seems less anxious than in the past to avoid the formation of a European nuclear force, or at any event close co-operation between the United Kingdom and France in the nuclear field, since many think such co-operation would strengthen Europe's defence potential and European self-confidence.

## CHAPTER V

### *Foreign policy*

72. It is in the foreign policy field that it is probably the most difficult to foresee what the United States' future position will be. As the position in Western Europe is also far from clear, any conclusions that may be drawn with regard to co-operation between Europe and the United States in this respect will, perforce, be most uncertain and problematical.

73. United States policy today seems to be under the influence of three forces which sometimes converge but sometimes pull in opposite directions, placing the American giant in the position described by Stanley Hoffmann in "Gulliver's Troubles": that of a giant paralysed by the tricks of a band of dwarfs.

69. Dans le domaine proprement nucléaire, le développement des armes d'un type nouveau pose aux Etats-Unis un problème extrêmement grave. Alors que, jusqu'à présent, ils avaient maintenu une supériorité sur l'Union Soviétique dans ce domaine, cette supériorité semble avoir beaucoup diminué et ils doivent reconsidérer les aspects stratégiques de leur défense. Il s'agit de savoir si c'est une barrière de missiles anti-missiles (armes ABM) qui protégera le mieux la puissance américaine ou si, au contraire, le système des missiles à plusieurs têtes (système MIRV) permettant de franchir tous les barrages anti-missiles, l'essentiel des dépenses militaires devrait être consacré à l'élaboration de cette nouvelle arme offensive. Il ne faut certes pas prendre pour isolationniste une stratégie orientée vers la défense du potentiel nucléaire sur lequel repose la sécurité de l'ensemble du monde libre. Toutefois, les charges financières considérables qu'implique la mise en œuvre de l'un ou l'autre des systèmes amèneront évidemment une réduction des autres chapitres du budget des armements et, d'autre part, pousseront les Américains à chercher à s'entendre avec l'Union Soviétique pour parvenir à une limitation, de part et d'autre, du niveau des forces nucléaires. Il est probable que l'Europe aura peu à dire dans une telle négociation qui pourtant intéresse directement sa sécurité.

70. Enfin, il semble bien que certains spécialistes étudient la possibilité d'une reconversion de l'armée américaine, destinée à limiter les frais entraînés par le maintien de forces armées trop nombreuses et à les remplacer par une armée de professionnels ou de semi-professionnels que l'on espère plus efficace, moins coûteuse et mieux adaptée à une politique décidée à éviter l'engagement de forces américaines outre-mer quand la sécurité des Etats-Unis n'est pas en jeu. Ces études n'ont pas encore abouti à des décisions, mais elles inquiètent déjà certains éléments «libéraux» qui redoutent un accroissement abusif de l'influence de l'armée.

71. Trois conclusions nous paraissent devoir être tirées de ces constatations:

- (a) Quelle que soit leur bonne volonté pour discuter avec leurs partenaires de l'O.T.A.N. des questions touchant à la défense de l'Occident, les décisions ultimes concernant la défense nucléaire, d'une part, les conversations avec l'Union Soviétique sur la limitation des

armements nucléaires (SALT), d'autre part, resteront l'affaire des seuls Etats-Unis. Les informations qu'il a recueillies en Amérique ne laissent à votre rapporteur aucun doute sur ce point.

- (b) Le maintien de la stratégie dite de la «riposte graduée» se trouve mis en question par la diminution prévue des forces conventionnelles au profit des forces nucléaires. Il dépend, dans une large mesure, de l'effort militaire des Européens que la doctrine des «représailles massives», avec le degré d'incertitude qu'elle comporte sur la décision ultime du gouvernement américain, ne soit pas imposée à l'Amérique par l'évolution même de sa politique militaire.
- (c) Désireux de voir l'Europe participer davantage à sa propre défense, les Etats-Unis semblent moins soucieux que par le passé d'éviter la constitution d'une force atomique européenne, ou en tout cas une étroite coopération entre le Royaume-Uni et la France dans le domaine nucléaire, car beaucoup pensent que cette coopération renforcerait le potentiel défensif de l'Europe et la confiance des Européens en eux-mêmes.

## CHAPITRE V

### *La politique étrangère*

72. C'est probablement dans le domaine de la politique étrangère qu'il est le plus difficile, à l'heure actuelle, de prévoir ce que pourra être l'attitude américaine au cours des prochaines années. Comme, d'autre part, la situation de l'Europe occidentale est loin d'être claire, les conclusions que l'on pourra porter sur la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis en cette matière demeureront, par la force des choses, bien incertaines et bien aléatoires.

73. En effet, il semble que la politique américaine réponde aujourd'hui à trois impulsions qui, tantôt se conjuguent, tantôt au contraire s'opposent, mettant le géant américain dans la posture décrite par Stanley Hoffmann dans *Gulliver's troubles*, celle du colosse paralysé par les artifices d'une foule de nains.

(a) *Relations between the United States and Western Europe*

74. On the one hand, the factors governing American foreign policy since the second world war have not changed. Europe is still unquestionably the United States' main partner and the defence of Europe is essential for American security. However disappointed the United States may be at Europe's slowness in uniting its forces, this unity is still an important goal, for the United States still wishes Europeans to assume a greater share of the burdens of the Western Alliance and in the establishment of lasting peace between the East and the West of Europe. However, the American leaders make no secret of the fact that at home they have to handle a strong trend which, without going so far as to call it isolationist, is nevertheless urging the United States to shake off more of its overseas commitments. This obviously applies more to the Far East than to Europe. Nevertheless, the United States' European policy may well be influenced by this trend which is to be found in a wide range of groups from nationalist elements to the extreme left-wing opposition, which is constantly accusing the Administration of imperialism. There is probably no fear of the United States reverting to an isolationist policy as it did after the first world war, but now, more than in the past, it is important for Europe to make the Americans feel that they are helping in the defence and the economic development of a Europe which is sure of itself and aware of its aims and no longer supporting, at the price of great exertion and excessive financial effort, a coalition which exists only through the determination of the United States.

75. Finally, President Nixon's choice of Henry Kissinger as adviser on foreign policy indicates that he intends to follow a resolute course, particularly with regard to Europe. Before being called to the White House, Mr. Kissinger made so much constructive criticism of the Democrat Administration's foreign policy that one might even speak of a Kissinger European policy doctrine. This doctrine, set out *inter alia* in "The Troubled Partnership", reveals the author's overwhelming interest in the European situation and

also his most remarkable realism and understanding of Europe's reactions to American policy. Mr. Kissinger was one of the few Americans to see the fundamental and positive aspects behind General de Gaulle's European policy which in some respects appeared to be disagreeable to the United States Administration. He therefore considers that the style rather than the basis of his country's European policy should be changed so that, instead of making European unity more difficult by over-frequent and over-active pressure by American diplomacy, it should on the contrary leave the United States' European partners to overcome their differences of their own accord. An equal interest must be shown in the concerns of each European country and privileged relations between the United States and one or other of them should be avoided.

76. The aim of the Republican Administration's policy is therefore to find a better means of placing Europe and the United States on an equal footing, and it has already been largely successful, particularly with regard to Franco-American relations, which took an entirely new turn with President Nixon's visit to Paris. It is evident that if General de Gaulle were still in office, his attitude to the new Administration would have been quite different to the stand he took in regard to the Democrat Administration. This, moreover, could already be seen during the first quarter of 1969.

77. This policy certainly concurs with the wishes of the sectors of American society which are in favour of the United States relinquishing some of its overseas commitments, and the results already achieved by the Republican Administration are even acknowledged by supporters of the Democrat policy who recognise that the aims of this policy have been maintained and that the methods used for achieving them are better. However, it may be wondered whether this is not just a temporary rapprochement and whether eventually this trend will not be halted by the wish to co-operate with Western Europe which is the dominating trend among those in power.

(a) *Les relations entre les Etats-Unis et l'Europe de l'ouest*

74. D'une part, en effet, les impératifs qui ont présidé à la politique étrangère américaine depuis la seconde guerre mondiale n'ont pas changé. L'Europe reste incontestablement le premier partenaire des Etats-Unis et la défense de l'Europe demeure un impératif pour la sécurité américaine. Quelles que soient les déceptions que l'Amérique ait ressenties des lenteurs que met l'Europe à unir ses forces, cette union demeure un objectif, car les Etats-Unis désirent toujours une participation accrue des Européens aux charges de l'Alliance occidentale et l'établissement d'une paix durable entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Toutefois, les dirigeants américains ne cachent pas aujourd'hui qu'ils ont affaire, à l'intérieur même du pays, à une forte tendance qu'il serait probablement abusif de qualifier d'isolationniste mais qui, néanmoins, pousse l'Amérique à se dégager davantage des obligations qu'elle a, jusqu'à présent, assumées hors du continent américain. Cela vaut évidemment beaucoup plus pour l'Extrême-Orient que pour l'Europe. Néanmoins, la politique européenne des Etats-Unis risque d'être influencée par cette tendance qui groupe des éléments très divers allant de certains milieux nationalistes jusqu'à l'opposition d'extrême gauche qui accuse constamment le gouvernement américain d'impérialisme. Il ne faut sans doute pas craindre de voir les Etats-Unis revenir à une politique isolationniste du type de celle qu'ils ont menée au lendemain de la première guerre mondiale, mais il importera probablement, dans l'avenir plus encore que par le passé, que l'Europe donne aux Américains le sentiment qu'il s'agit pour eux d'aider à la défense, voire au développement économique d'une Europe sûre d'elle-même et consciente de ses buts, et non plus de soutenir à bout de bras et au prix de trop grands efforts financiers une coalition qui n'existerait que par la volonté américaine.

75. Enfin, le choix de Henry Kissinger, comme conseiller en matière de politique étrangère, indique une orientation délibérée de la politique qu'entend mener le Président Nixon, surtout en matière européenne. En effet, avant d'être appelé à la Maison Blanche, Henry Kissinger avait soumis la politique extérieure de l'administration démocrate à une critique constructive à tel point que l'on peut parler d'une véritable doctrine de Kissinger en matière de politique européenne. Cette doctrine, exposée notamment dans le livre

«Les malentendus transatlantiques», révèle, d'une part, l'intérêt prépondérant que présente toujours la situation européenne pour l'auteur et, d'autre part, un réalisme et une compréhension particulièrement remarquable des préoccupations suscitées en Europe par la politique américaine. Kissinger fut l'un des rares Américains à discerner — par delà des formes parfois désagréables pour le gouvernement des Etats-Unis — ce que la politique européenne présentée par le Général de Gaulle offrait de fondamental et de positif. Il s'agit donc, à ses yeux, de modifier non pas les fondements, mais le style de la politique européenne des Etats-Unis, de façon à ce que celle-ci, au lieu de rendre plus difficile l'union des Européens par des pressions trop fréquentes et trop actives de la diplomatie américaine, laisse au contraire aux partenaires européens des Etats-Unis le soin de surmonter eux-mêmes leurs divergences. Il importe qu'elle manifeste un intérêt égal pour les préoccupations de chacun et ne donne de caractère privilégié aux relations des Etats-Unis avec aucun d'entre eux.

76. C'est donc un meilleur moyen de parvenir à des relations de véritable égalité entre l'Europe et les Etats-Unis que recherche apparemment la politique de l'administration républicaine et on peut dire qu'elle y est déjà, dans une large mesure, parvenue, notamment en ce qui concerne les relations franco-américaines auxquelles la visite du Président Nixon à Paris a donné une allure toute nouvelle. Il est évident que, si le Général de Gaulle était encore au pouvoir en France, son attitude à l'égard de la nouvelle administration américaine aurait été bien différente de celle qu'il avait adoptée en face de l'administration démocrate. Il l'avait d'ailleurs manifesté au cours du premier trimestre 1969.

77. Il est certain qu'actuellement, cette politique n'est pas faite pour déplaire aux éléments de la société américaine qui désirent un certain dégageant des Etats-Unis à l'égard de leurs obligations hors du continent américain et que, d'autre part, les résultats déjà obtenus par le gouvernement républicain font que, même les partisans de la politique menée par les démocrates doivent constater que les objectifs de cette politique ont été maintenus et que les méthodes employées conviennent mieux à leur réalisation. On peut, toutefois, se demander si cette convergence n'a qu'un caractère momentané et s'il n'arrivera pas un moment où les tendances au dégageant se heurteraient à la volonté de coopération avec l'Europe

78. In the framework just outlined, American policy is now to encourage European integration, particularly by enlarging the European Communities. This is not always a clear-cut goal. The accession of the United Kingdom does not only imply a stronger Europe; it is also hoped that it will lead to a more open Europe in the field of trade and a change in the common agricultural policy towards a progressive alignment of European agricultural prices on world market prices.

79. The United States authorities also say that they are fully prepared for the creation of a true European power, even in a framework other than NATO, and they are also prepared to concert their policy with regard to Eastern Europe with all the members of the Atlantic Alliance, although this does not apply to the negotiations which the United States hopes to have with the Soviet Union on the limitation of nuclear weapons. When all the European countries fully realise the implications of this policy, it should lead to a revival of political and military co-operation in Europe and hence new foundations for the Alliance between Europe and the United States.

(b) *Eastern Europe*

80. Whatever feelings may have been stirred up in the United States and in Europe over the invasion of Czechoslovakia, it does not seem to have had much impact on United States policy. Admittedly, no-one is claiming that the *status quo* is a good thing, but in view of the risks which Western Europe and the United States would incur in pursuing a policy of intervention in Eastern Europe, the United States is forced to recognise the limits of its power. The Administration is therefore exercising due caution in its decision to improve relations with the Soviet Union and its allies. President Nixon's visit to Rumania was characteristic of this approach. He obviously intends to break down the barriers of the cold war, but does not consider that it is necessary to try to separate the Eastern Euro-

pean countries from the Soviet Union. Since Rumania has shown a remarkable degree of determination in defending what it considers to be its interests, the Administration rightly thought it could show its approval of this policy, but without intervening in the internal affairs of the communist world. The progressive disbandment of NATO and the Warsaw Pact, i.e. the disappearance of the system of blocs, admittedly remains a distant goal, but the United States is not prepared to make a unilateral gesture in this field since this would weaken the credibility of the Atlantic organisation, leaving intact the Soviet Union's grip on the Warsaw Pact.

81. No lasting result can be achieved in the field of détente without a direct understanding between the United States and the Soviet Union, and the United States is well aware of the danger of seeking a détente without settling a number of concrete questions standing between East and West. It is for this reason that the United States has proposed talks on the limitation of nuclear weapons and is now studying the questions raised by the appeal of Budapest.

82. At the present stage of development of nuclear forces, Western Europe can hardly expect to take part in negotiations on the level of nuclear forces which, if held, could at the present juncture concern only the United States and the Soviet Union. Conversely, should negotiations be unsuccessful and a new impetus be given to the nuclear armaments race with the extension of the ABM system or with the MIRV system, Europe would then have to consider the possible implications of these new means of defence for the Atlantic Alliance's overall strategy. One might wonder whether the United States' overwhelming influence in NATO would leave the Europeans any possibility of having their views taken into account or whether, failing prior agreement between themselves, all they could do would be to confirm *a posteriori* the decisions taken without them.

83. On the other hand, the questions raised by the appeal of Budapest primarily concern Europe, although the conclusion of an agreement on

de l'Ouest qui semble dominer dans les milieux dirigeants.

78. Dans le cadre que nous venons de tenter de tracer, il est certain que la politique américaine vise aujourd'hui à obtenir la poursuite de l'intégration européenne sous la forme notamment d'un élargissement des Communautés européennes. Cette volonté n'est pas toujours sans ambiguïté car, avec l'adhésion du Royaume-Uni, ce n'est pas seulement une Europe plus forte que l'on espère voir se constituer, mais aussi une Europe plus ouverte dans le domaine commercial et une transformation de la politique agricole commune dans le sens d'un alignement au moins progressif des prix agricoles européens sur les prix du marché mondial.

79. D'autre part, les autorités américaines se déclarent absolument disposées à voir se constituer, même dans un cadre différent de l'O.T.A.N., une véritable puissance européenne et elles se disent prêtes à concerter au moins leur politique à l'égard de l'Europe de l'est avec l'ensemble des membres de l'Alliance atlantique sans toutefois que cette concertation s'étende aux négociations que l'Amérique espère entreprendre avec l'Union Soviétique sur la limitation des armements nucléaires. Il est certain qu'une telle politique devrait, quand tous les Européens auront nettement pris conscience de ses implications, permettre une véritable relance de la coopération politique et militaire en Europe et, par là, la reprise sur des bases nouvelles de l'Alliance entre l'Europe et les Etats-Unis.

#### (b) L'Europe de l'est

80. Quelque émotion qu'ait suscitée l'invasion de la Tchécoslovaquie, aux Etats-Unis comme en Europe, il ne semble pas que celle-ci ait amené des bouleversements considérables dans la politique américaine. Certes, nul ne prétend que le *statu quo* soit un bien. Mais, compte tenu des risques que ferait courir à l'Europe occidentale comme aux Etats-Unis toute politique d'intervention en Europe orientale, les Etats-Unis sont bien obligés de reconnaître les limites de leur puissance. C'est donc avec une grande prudence que l'administration américaine semble décidée à poursuivre une amélioration de ses relations avec l'Union Soviétique et ses alliés. Le voyage du Président Nixon en Roumanie est caractéristique de cette méthode. Son intention de briser les barrières nées de la guerre froide est évidente,

mais n'implique pas, à ses yeux, qu'il faille tenter de séparer les pays de l'Europe de l'est de l'Union Soviétique. La Roumanie ayant montré un degré de détermination remarquable pour défendre ses intérêts tels qu'elle les concevait, le gouvernement américain a cru, avec raison semble-t-il, pouvoir manifester qu'il approuvait cette politique sans pour cela intervenir dans les affaires intérieures du monde communiste. Certes, la dissolution progressive de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie, c'est-à-dire la disparition du système des blocs, demeure un objectif lointain, mais les Etats-Unis ne semblent disposés à faire, dans ce domaine, aucun geste unilatéral qui affaiblirait la crédibilité de l'organisation atlantique sans alléger le poids dont pèse l'Union Soviétique sur le Pacte de Varsovie.

81. En fait, aucun résultat définitif dans le domaine de la détente ne pourra être acquis sans une entente directe entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique, et les Etats-Unis semblent parfaitement conscients du danger qu'il y aurait à créer une atmosphère de détente sans parvenir au règlement d'un certain nombre de questions concrètes parmi celles qui opposent l'Est à l'Ouest. C'est dans cette intention qu'ils ont proposé des conversations sur la limitation des armements nucléaires et qu'ils abordent l'étude des questions posées par l'appel de Budapest.

82. L'Europe occidentale peut difficilement, dans l'état actuel du développement des forces nucléaires qui, dans le stade présent, ne pourront, si elles s'engagent, concerner directement que les Etats-Unis et l'Union Soviétique. C'est au contraire dans le cas où ces négociations n'aboutiraient pas et où une nouvelle étape de la course aux armements nucléaires serait ouverte, soit avec l'extension du système ABM, soit avec le système MIRV, que l'Europe aurait à se demander quelles implications ces nouveaux moyens de défense auraient pour la stratégie globale de l'Alliance atlantique. L'on peut seulement se demander si l'influence prépondérante exercée par les Etats-Unis dans l'O.T.A.N. laisserait aux Européens la possibilité de faire valoir leurs vues en la matière ou si, faute de se mettre d'accord entre eux, il ne leur resterait plus qu'à entériner après coup des décisions prises sans eux.

83. Les questions posées par l'appel de Budapest concernent au contraire, au premier chef, l'Europe, même si la conclusion d'un accord sur

European security cannot be considered without the participation of the United States. But more than the United States Europe is alive to the dangers and drawbacks of the ideas behind the "Brezhnev doctrine" and it is most important for Europe that a collective agreement on European security should not lead to recognition, even tacit, of the right, claimed by the Soviets, to intervene in the internal affairs of countries with communist régimes. By trying to improve its relations with Poland and East Germany, the Federal Republic has embarked on a very reasonable policy of détente. Its European allies who approve this policy must allow it to continue along this course as far as it considers possible, but they must not allow the links between the Federal Republic and Western Europe as a whole to be jeopardised by a European settlement which the American desire for disengagement might lead the United States to recommend to their German allies. Moreover, this is not so at present and Europeans have every interest in starting widespread negotiations on European security in close understanding with the United States.

(c) *Vietnam*

84. Although in the long-term policy of the United States the Far East does not occupy such a prominent place as Western Europe, the situation in Vietnam is certainly now one of the main concerns of the Administration and American public opinion. It is also clear that leading circles consider that the place it occupies is out of proportion with what is really at stake and the Administration is looking for a way to withdraw from Vietnam without purely and simply abandoning South Vietnam to the communist rebels or the Hanoi Government.

85. The Republican Administration's approach is demonstrated by the fact that it is continuing the negotiations in Paris and making some concessions to the other side, and at the same time is progressively reducing the scale of its operations on the spot and withdrawing sections of its expeditionary force. The Paris negotiations have now run into a difficulty which the United States Administration seems to find impossible to overcome. It feels it cannot agree to negotiate on the formation of a provisional government which would include the NLF. It considers such

a concession would be a most serious departure from the principle that the inhabitants of South Vietnam must be allowed to decide on their own future.

86. Admittedly, the Administration understands that the NLF does not wish to leave the organisation of elections to the Saigon Government alone. It is therefore prepared to set up a joint electoral committee with NLF participation. This is a matter in which it wishes to intervene only to ensure that all sections of Vietnamese society are represented on the electoral committee. But in no event does it wish to appear to be intervening in the internal affairs of Vietnam by deciding what the future Vietnamese Government might be.

87. The United States Administration considers this concession to be decisive and official spokesmen express the fear that fighting might be resumed with renewed vigour if the NLF refuses to negotiate on this basis in the perhaps mistaken belief that time is on its side.

88. Two fears have been expressed in Europe in regard to the Vietnam question. Some feared that should there be a progressive extension of the conflict Europe might become involved unless it showed greater independence with regard to the United States. The policy of the Republican Administration seems to have dispelled this fear once and for all. There have also been attempts in Europe to draw a parallel, certainly fallacious, between the situation in Europe and in Vietnam. It is obvious that the economic, moral, cultural, political and legal links between Europe and the United States cannot be compared with the connection between the United States and the Saigon Government. On the other hand, it is possible that disengagement in Vietnam might help the United States to improve the internal situation, which concords with Europe's interests, and devote more of its military effort to joint defence.

89. Europe must not therefore take sides in the disputes in the United States arising from the continuation of the Vietnam war. Your Rapporteur firmly believes that the United States Administration is just as convinced of the need



la sécurité européenne ne peut être envisagée sans la participation des Etats-Unis. Mais l'Europe est sans doute plus sensible que l'Amérique aux dangers et aux inconvénients de ce que recouvre la « doctrine Brejnev » et il est d'une importance capitale pour elle qu'un accord collectif sur la sécurité européenne n'aboutisse pas à une reconnaissance, même tacite, du droit que revendiquent les Soviétiques d'intervenir dans les affaires intérieures des pays à régime communiste. En cherchant à améliorer ses relations avec la Pologne et avec l'Allemagne de l'est, la République fédérale a entrepris une politique de détente fort raisonnable. Il importe que ses alliés européens qui approuvent cette politique lui permettent de la poursuivre aussi loin qu'elle estimera le pouvoir, mais s'opposent à ce que les liens entre la République fédérale et l'ensemble de l'Europe occidentale se trouvent mis en question par un règlement européen que le désir américain de dégagement pourrait amener les Etats-Unis à recommander à leurs alliés allemands. Ce n'est d'ailleurs nullement le cas actuellement et c'est en étroite entente avec les Etats-Unis que les Européens ont tout intérêt à aborder une grande négociation sur la sécurité européenne.

(c) *Le Vietnam*

84. Même si l'Extrême-Orient n'occupe pas dans les visions à long terme de la politique américaine une place comparable à celle de l'Europe occidentale, il est certain que, dans l'immédiat, la situation au Vietnam est une préoccupation dominante pour le gouvernement et pour l'opinion américaine. Il est clair également que cette place paraît, dans les cercles dirigeants, disproportionnée avec l'enjeu réel de l'affaire et que le gouvernement américain recherche un moyen pour se dégager du Vietnam sans toutefois que ce dégagement constitue un abandon pur et simple du Vietnam du sud à la rébellion communiste ou au gouvernement de Hanoi.

85. Le gouvernement républicain a manifesté ce souci, d'une part, en poursuivant les négociations de Paris et en y faisant un certain nombre de concessions à ses interlocuteurs, d'autre part, en limitant progressivement l'ampleur des opérations sur le terrain et en retirant certaines forces de son corps expéditionnaire. Actuellement, les négociations de Paris se heurtent à une difficulté que le gouvernement américain semble considérer comme insurmontable. Il n'a pas cru, en effet, pouvoir accepter de négocier sur la constitution d'un gouvernement provisoire auquel participe-

rait le F.N.L. Une telle concession lui paraîtrait constituer une entorse extrêmement grave à la doctrine qu'il s'est faite selon laquelle les habitants du Vietnam du sud doivent être appelés à décider eux-mêmes de leur propre sort.

86. Certes, le gouvernement américain semble comprendre que le F.N.L. ne veut pas laisser le seul gouvernement de Saïgon organiser une consultation électorale. Aussi, est-il disposé à constituer une commission électorale mixte à laquelle le F.N.L. pourrait participer. C'est là une affaire dans laquelle il ne veut intervenir que pour s'assurer que tous les groupes de la société vietnamienne soient représentés dans la commission électorale. Mais il ne veut, en aucun cas, pratiquer ce qui apparaîtrait comme une intervention dans les affaires intérieures du Vietnam en décidant de ce que pourrait être le futur gouvernement vietnamien.

87. Le gouvernement américain considère cette concession comme décisive et exprime par les voix les plus autorisées la crainte de voir la lutte reprendre avec une gravité nouvelle si le F.N.L. estimant, à tort peut-être, que le temps travaille en sa faveur, n'était pas prêt à négocier sur une telle base.

88. L'affaire du Vietnam a évidemment suscité en Europe des craintes de deux ordres. Certains ont redouté une extension progressive du conflit qui ne permettrait pas à l'Europe, à moins qu'elle ne manifeste une plus grande indépendance à l'égard des Etats-Unis, d'échapper à l'engrenage. La politique adoptée par l'administration républicaine semble avoir définitivement écarté cette crainte. D'autre part, certaines voix se sont fait entendre en Europe pour établir un parallèle, sans doute fallacieux, entre la situation de l'Europe et celle du Vietnam. Il est évident que les liens économiques, moraux, culturels, politiques et juridiques entre l'Europe et les Etats-Unis sont d'une nature absolument différente de ceux qui lient l'Amérique au gouvernement de Saïgon. On peut penser, au contraire, qu'un dégagement du Vietnam pourrait permettre aux Etats-Unis d'assurer dans de meilleures conditions un redressement intérieur qui est conforme aux intérêts de l'Europe et de consacrer une plus large part de leur effort militaire à la défense commune.

89. L'Europe ne pas, de ce fait, à prendre parti dans les querelles que provoque aux Etats-Unis la poursuite de la guerre au Vietnam. Votre rapporteur est convaincu que le gouvernement américain est aussi convaincu de la néces-

to put an end to this conflict as those taking part in the widespread well-supported demonstrations in the last two months, but memories of the difficulties encountered by several European governments when they wished to put an end to wars for freeing colonies make it incumbent on Europeans to show understanding for the difficulties of the United States Administration and not to associate themselves with demonstrations with which they are often in agreement.

(d) *The Middle East*

90. The Middle East question also has repercussions on internal affairs in the United States. A large section of the population is firmly behind Israel, but part of the negro population and the "new left" consider that American support for Israel is part of an "imperialist" policy. It is believed that the assassination of Senator Robert Kennedy was closely linked with this crisis. This means that the United States has excellent reasons for wanting a settlement in the Middle East as early as possible, but, on the other hand, it does not have an entirely free hand. In the direct negotiations with the Soviet Union and in the four-power negotiations which are to be resumed shortly, the United States Administration is therefore endeavouring to work out the guide-lines for a settlement acceptable to both Arabs and Israelis, leaving it to the United Nations to work out the details. The basis for such a settlement would have to be the United Nations Resolution of November 1967 which provided for the withdrawal of Israeli troops from the territories occupied in 1967 and a firm commitment by the Arab States to accept Israel's sovereignty within guaranteed frontiers.

91. It is believed that the United States and Soviet positions have drawn much closer in the course of the conversations during summer 1969 and the four-power talks in the autumn, when certain specific problems were tackled such as the Gaza territory, Jerusalem, the width of the demilitarised zone and the resettlement of Arab refugees. In the immediate future, it is most important for Europe and the United States to agree on their approach to the Middle East question so that joint international pressure may

be brought to bear on Israel and the Arab countries to hold real peace negotiations.

92. The progressive extension of hostilities in the Lebanon, where the unrest led by Palestinian armed elements with the support of the Syrian Government in October 1969 endangered the cohesion of Lebanese society and the country's external security, has made it even more urgent to reach a settlement in Palestine. Lebanon, in fact, is one of the Arab countries which has the best relations with the United States and several Western European countries, and the maintenance in the Arab world of a régime which is outside both the influence of Moscow and that of the Arab extremists is a factor of equilibrium and peace which makes it worthwhile for the West to provide Lebanon with the means of resisting external pressure, whatever its source.

93. The fact that differences arose in the WEU Council in February 1969 over a meeting on the Middle East in no way means that the members of WEU have widely differing views on this matter and as soon as the Council has overcome the crisis now separating France and its partners, it would be desirable for it to resume its study of the situation in the Middle East with a view to concerting European policy in this area.

(e) *Latin America*

94. United States influence will certainly be very strong in Latin America for a long time to come. It is nevertheless clear that many Latin American countries are looking to Europe for partners to help them to diversify their trade and obtain some of the capital necessary for their development. So far, the division of Latin America into a number of national markets has made it difficult for European firms to make large-scale investments, for no single market in itself justified such efforts. The various economic groups which have been or are in the process of being set up among the Latin American countries will perhaps open new horizons, and everything indicates that the United States, which is anxious not to appear over-dominant in the economic field, would be happy for Europe to take part in the development of Latin America. The revolutionary movements in several Latin American countries and the determination shown by some of the governments concerned to take over the

sité de mettre un terme à ce conflit que les participants aux manifestations si frappantes par leur ampleur et par leur tenue qui se sont produites au cours des deux derniers mois, mais le souvenir des difficultés qu'ont rencontrées plusieurs gouvernements européens quand ils ont voulu terminer des guerres de libération de peuples coloniaux impose aux Européens de manifester de la compréhension pour celles que rencontre le gouvernement américain et de ne pas s'associer à des manifestations dont ils approuvent souvent la générosité qui les anime.

(d) *Le Moyen-Orient*

90. La question du Moyen-Orient a, elle aussi, des répercussions sur les affaires intérieures américaines, puisqu'une partie importante de la population s'est senti une profonde solidarité avec Israël, mais que certains éléments, notamment parmi la fraction noire de la population, voire à l'intérieur de la «nouvelle gauche», estiment que le soutien américain à Israël est un élément d'une politique «impérialiste». On sait que l'assassinat du Sénateur Robert Kennedy est étroitement lié à cette crise. Ceci signifie que les Etats-Unis ont d'excellentes raisons de désirer mettre fin aussi rapidement que possible au conflit du Moyen-Orient et que, d'autre part, ils n'ont pas pour y parvenir les mains absolument libres. Le gouvernement américain a donc entrepris, dans des négociations directes avec l'Union Soviétique et dans des négociations à quatre puissances qui doivent reprendre prochainement, de préparer les grandes lignes d'un règlement auquel Arabes et Israéliens puissent accéder, quitte à charger les Nations Unies d'en préparer les détails. Ce règlement ne pourrait être fondé que sur la résolution des Nations Unies de novembre 1967 prévoyant un retrait des Israéliens des territoires qu'ils ont occupés en 1967 et un engagement contractuel par les Etats arabes d'accepter la souveraineté d'Israël à l'intérieur de frontières dont le respect devrait être garanti.

91. Il semble que, sur ce point, les positions américaines et soviétiques se soient considérablement rapprochées au cours des conversations de l'été 1969 et lors des conversations à Quatre de l'automne. Un certain nombre de problèmes précis, comme celui du territoire de Gaza, celui de Jérusalem, celui de l'épaisseur de la zone démilitarisée, celui enfin de l'établissement des réfugiés arabes, ont pu être abordés. C'est certainement sur la question du Moyen-Orient que, dans l'immédiat, une entente entre l'Europe et les Etats-Unis est le plus nécessaire

pour qu'une pression internationale conjuguée amène Israël et les pays arabes à entreprendre de véritables négociations de paix.

92. L'extension progressive du conflit au Liban où l'agitation menée par les éléments armés palestiniens, soutenus par le gouvernement syrien, a mis en danger, en octobre 1969, la cohésion de la société libanaise en même temps que la sécurité extérieure de ce pays, a rendu plus urgent encore de parvenir à un règlement en Palestine. Le Liban, en effet, est l'un des pays arabes qui entretient les meilleures relations avec les Etats-Unis et avec plusieurs pays de l'Europe occidentale, et le maintien dans le monde arabe d'un régime qui échappe à la fois à l'influence de Moscou et à celle des extrémistes arabes est un facteur d'équilibre et de paix qui vaut que l'Occident fournisse au Liban les moyens de résister aux pressions extérieures, d'où qu'elles viennent.

93. Le fait que ce soit à propos d'une réunion sur le Moyen-Orient qu'un conflit ait éclaté en février 1969 au sein du Conseil de l'U.E.O. ne signifie nullement, semble-t-il, qu'il y ait de profondes divergences sur cette question entre les membres de l'U.E.O. et il paraît souhaitable que, dès que le Conseil aura pu surmonter la crise qui oppose actuellement la France à ses partenaires, il reprenne l'étude de la situation au Moyen-Orient afin de parvenir à une concertation de la politique européenne en cette région.

(e) *L'Amérique latine*

94. Il est certain que l'influence des Etats-Unis restera longtemps prépondérante en Amérique latine. Il n'en est pas moins clair que de nombreux pays d'Amérique latine éprouvent le désir de trouver en Europe des partenaires leur permettant de diversifier leurs échanges et de trouver une partie des capitaux dont ils ont besoin pour leur développement. Jusqu'à présent, la division de l'Amérique latine en de nombreux marchés nationaux a rendu difficile, pour les sociétés européennes, d'entreprendre des investissements importants, car aucun de ces marchés ne pouvait justifier à lui seul de tels efforts. Les divers regroupements économiques qui se sont opérés ou qui sont en train de s'opérer entre les pays d'Amérique latine fournissent des possibilités nouvelles et tout indique que les Etats-Unis soucieux de ne pas paraître exercer une prépondérance économique trop exclusive, accepteraient volontiers, dans les circonstances actuelles, de voir l'Europe participer au développement de l'Amé-

exploitation of natural resources to the detriment of American firms indicate that the desire for independence is greater than the United States seems prepared to accept, in Peru for instance. The diversification of these countries' economic partners is in the general interest and it is, for example, welcome news that the EEC has just decided to start economic negotiations with the five-power Andean Common Market at the beginning of 1970.

95. Admittedly, to be effective, assistance to countries in the process of development must still be guided by historical affinities and just as Africa will probably for quite a long time remain a domain for European assistance, Latin America has more to expect from the United States than from Europe, but a diversification of economic relations and investments can but contribute to the harmonious development of the whole of the third world.

## CHAPTER VI

### *Conclusions*

96. (i) The end of 1969 is a difficult period for the western world because the crisis now affecting the whole of western society implies that Europe and the United States must either make a joint effort to solve a number of serious problems or break up into a series of national entities incapable of finding a solution to the great crisis of modern industrial society.

97. (ii) This applies even more to Europe than to the United States. The creation of a Europe based on real political will is necessary in both the economic and political fields if an international order is to be established to further the joint aims of the western world as a whole.

98. (iii) The opening of markets is still a basic necessity for the development of the western economy, but it must be progressive. Europe and the United States must work in constant liaison and first and foremost there must be true European unity in the economic field. This probably implies profound changes in order to strengthen

the financial and agricultural aspects of the European Economic Community.

99. (iv) The fight against inflation must be waged jointly by the European countries and the United States so as to avoid the repercussions of internal measures on either side of the Atlantic leading to a generalised recession and crisis. In this respect, unilateral but contagious increases in interest rates are dangerous.

100. (v) Some realignment of currencies seems necessary and the temporary use of sliding exchange rates might be considered for achieving this. But parities must first be consolidated in Europe before taking measures affecting the western world as a whole.

101. (vi) In the military field, Europe must assume greater responsibility in the nuclear and conventional fields. It will not be able to do so unless it pools national efforts so as to increase the productivity of investments.

102. (vii) Europe must also increase its assistance to third countries now that the already insufficient American effort is threatened with further reductions.

103. (viii) Now that the United States seems to have decided to end the Vietnam conflict, co-operation between Europe and the United States in Asia, Africa and Latin America will raise fewer political difficulties than before.

104. (ix) In the Middle East, the United States shares Europe's wish for a lasting settlement. Effective action in this field must be impartial and calls for close and continuing exchanges of views between Europe, the United States and the Soviet Union.

105. (x) Close consultations are also necessary in regard to relations with Eastern Europe so that unilateral concessions in the political and military fields do not lead to a premature disintegration of western cohesion.

rique latine. L'agitation révolutionnaire que connaissent plusieurs pays d'Amérique latine et la détermination qu'ont manifestée certains de leurs gouvernements de prendre en main directement l'exploitation de leur sous-sol au détriment de sociétés américaines sont les signes d'une volonté de plus grande indépendance que les Etats-Unis semblent avoir admise, par exemple dans le cas du Pérou. La diversification des partenaires économiques de ces pays correspond aux intérêts de tous et il faut, par exemple, se féliciter de la décision que vient de prendre la C.E.E. d'ouvrir, dès le début de 1970, des négociations économiques avec l'organisation des cinq pays andins.

95. Certes, pour être efficace, l'aide aux pays en voie de développement doit rester orientée par les affinités créées par l'histoire et, de même que l'Afrique restera sans doute longtemps encore le domaine privilégié de l'aide européenne, l'Amérique latine a plus à attendre des Etats-Unis que de l'Europe. Mais une diversification des relations économiques et des investissements ne peut que contribuer à un développement harmonieux de l'ensemble du tiers monde.

## CHAPITRE VI

### Conclusions

96. (i) En cette fin d'année 1969, le monde occidental traverse une période difficile, car la crise que semble connaître actuellement l'ensemble de la société occidentale condamne l'Europe et les Etats-Unis, ou à réaliser un effort commun en vue de résoudre un certain nombre de graves problèmes, ou à éclater en une série d'entités nationales incapables d'apporter une solution à la grande crise de la société industrielle moderne.

97. (ii) Ceci est certainement plus vrai encore pour l'Europe que pour l'Amérique. De plus, la constitution d'une Europe fondée sur une véritable volonté politique est nécessaire dans le domaine économique comme dans le domaine politique à l'établissement d'un ordre international réalisant les objectifs communs de l'ensemble du monde occidental.

98. (iii) L'ouverture des marchés demeure un fondement nécessaire à l'épanouissement de l'économie occidentale, mais cette ouverture ne peut être que progressive. Elle exige une concertation permanente entre l'Europe et les Etats-Unis et d'abord la constitution d'une véritable unité européenne dans le domaine économique. Ceci implique

que probablement de profondes modifications destinées à renforcer la Communauté Economique Européenne tant dans le domaine financier que dans le domaine agricole.

99. (iv) La lutte contre l'inflation doit être menée conjointement par les pays européens et par les Etats-Unis, de façon à éviter que la répercussion des mesures intérieures prises de part et d'autre de l'Atlantique n'aboutisse à une récession généralisée et à une crise. A cet égard, l'augmentation unilatérale, mais contagieuse, des taux d'intérêt constitue un danger.

100. (v) Un réajustement des monnaies apparaît nécessaire et il est possible que le recours momentanément à des taux de change flexibles permette de progresser dans cette direction. Néanmoins, une consolidation des parités ne pourra se faire à l'intérieur du monde occidental que si elle est d'abord réalisée en Europe.

101. (vi) Dans le domaine militaire, la situation oblige l'Europe à accroître ses responsabilités, tant dans le domaine nucléaire que dans le domaine conventionnel. Elle n'y pourra parvenir que par une mise en commun des efforts nationaux susceptible d'accroître sensiblement la productivité des investissements réalisés.

102. (vii) L'aide au tiers monde exige également une part accrue de l'Europe à un moment où l'effort américain, resté toujours insuffisant, risque de se trouver encore ralenti.

103. (viii) A un moment où les Etats-Unis semblent avoir pris la décision de mettre un terme au conflit du Vietnam, une coopération entre l'Europe et les Etats-Unis en Asie, en Afrique ou en Amérique latine présentera moins de difficultés politiques que par le passé.

104. (ix) Au Moyen-Orient, les Etats-Unis éprouvent le même besoin que les Européens de voir établir une paix durable. Une intervention efficace en ce domaine exigera une impartialité de tous et une concertation étroite et permanente entre l'Europe, les Etats-Unis et l'Union Soviétique.

105. (x) Une étroite consultation est également nécessaire dans le domaine des relations avec l'Europe de l'est pour que des concessions unilatérales, dans le domaine politique comme dans le domaine militaire, n'aboutissent pas à une désagrégation prématurée de la cohésion occidentale.

***The United States and European security***

---

**REPORT <sup>1</sup>**

***submitted on behalf of the  
Committee on Defence Questions and Armaments <sup>2</sup>  
by Mr. Draeger, Rapporteur***

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the United States and European security

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Draeger, Rapporteur

Introduction

I. The defence of Europe : the present situation

II. Trends of United States defence policy

United States forces in Europe

Congressional and public opinion

The opinion of the Administration

Other factors in the United States contribution to the defence of Europe

Strategic nuclear forces

Nuclear co-operation between the United States and Europe

Conclusions on United States defence policy

III. The development of a European defence policy

The European grouping and the defence effort

The European Communities

Nuclear-propelled conventionally-armed submarines

Canadian forces

Strategic forces and Europe

IV. East-West relations (the prospects of arms control)

Strategic arms limitation talks (SALT)

Evolution of the Warsaw Pact

Military changes

Divergencies

Warsaw Pact proposals for a conference on European security

Western reactions

Other disarmament measures

Consultations in NATO

Conclusions

---

1. Adopted in Committee by 14 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee* : Mr. Edwards (Chairman) ; MM. Goedhart (Substitute : *van der Stoel*), Vedovato (Vice-Chairmen) ; MM. *Abelin*, Badini Confalonieri, Beauguitte (Substitute : *Bourgoin*), Berkhan (Substitute : *Pöhler*), Berthet, De Keuleneir (Substitute : *Van Lent*), Delforge

(Substitute : *Dequae*), Digby, *Draeger*, Foschini, Fossa, Jung (Substitute : *Legaret*), Lemmrich, Lenze, MacLennan, *Mart*, Mommersteeg, *Nothomb*, van Riel (Substitute : *Piket*), *Lord St. Helens*, MM. *Schloesing*, Sourdille (Substitute : *de Montesquiou*), Wienand, Williams.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Les Etats-Unis et la sécurité européenne**

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la  
Commission des Questions de Défense et des Armements <sup>2</sup>  
par M. Draeger, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur les Etats-Unis et la sécurité européenne

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Draeger, rapporteur

Introduction

I. La défense de l'Europe : la situation actuelle

II. Tendances de la politique de défense aux Etats-Unis

Les forces des Etats-Unis en Europe

L'opinion au sein du Congrès et dans le pays

L'opinion de l'administration

Autres éléments de la contribution américaine à la défense de l'Europe

Les forces stratégiques nucléaires

La coopération nucléaire entre les Etats-Unis et l'Europe

Conclusions sur la politique de défense des Etats-Unis

III. Elaboration d'une politique européenne de défense

Le groupement européen et l'effort de défense

Les Communautés européennes

Les sous-marins à propulsion nucléaire et à armement classique

Les forces canadiennes

Les forces stratégiques et l'Europe

IV. Les relations Est-Ouest (Les perspectives de contrôle des armements)

Les conversations sur la limitation des armes stratégiques (SALT)

L'évolution au sein du Pacte de Varsovie

L'évolution sur le plan militaire

Les divergences

Les propositions du Pacte de Varsovie en vue d'une conférence sur la sécurité européenne

Les réactions occidentales

Autres mesures de désarmement

Les consultations au sein de l'O.T.A.N.

Conclusions

1. Adopté par la commission par 14 voix contre 0 et 1 abstention.

2. Membres de la commission : M. Edwards (président) ; MM. Goedhart (suppléant : van der Stoep), Vedovato (vice-présidents) ; MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beauguitte (suppléant : Bourgoïn), Berkhan (suppléant : Pöhler), Berthet, De Keuleneir (suppléant : Van Lent), Delforge

(suppléant : Dequae), Digby, Draeger, Foschini, Fossa, Jung (suppléant : Legaret), Lemmrich, Lenze, MacLennan, Mart, Mommersteeg, Nothomb, van Riel (suppléant : Piket), Lord St. Helens, MM. Schloesing, Sourdille (suppléant : de Montesquiou), Wienand, Williams.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

APPENDICES :

- I. Comparative table of defence effort 1964-68
- II. Resolution tabled in the United States Senate on 19th January 1967 by Senator Mansfield
- III. Appeal to all European countries adopted by the Political Consultative Committee of the Warsaw Pact countries, Budapest — 17th March 1969
- IV. Communiqué issued by the Conference of Foreign Ministers of the Warsaw Pact countries, Prague, 31st October 1969 and annexes
- V. Final communiqué issued after the Ministerial Session of the North Atlantic Council, Washington — 10th April 1969
- VI. Communiqué issued after the summit meeting of the Warsaw Pact, Moscow — 4th December 1969
- VII. Final communiqué and declaration issued after the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council, Brussels — 5th December 1969



## ANNEXES

- I. Tableau comparatif de l'effort de défense 1964-68
- II. Résolution déposée devant le Sénat américain le 19 janvier 1967 par le Sénateur Mansfield
- III. Appel à tous les pays européens adopté par le Comité consultatif politique des pays du Pacte de Varsovie, à Budapest — 17 mars 1969
- IV. Communiqué publié à l'issue de la Conférence des ministres des affaires étrangères des Etats membres du Pacte de Varsovie, à Prague, le 31 octobre 1969, et annexes
- V. Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord, à Washington — 10 avril 1969
- VI. Communiqué publié à l'issue de la réunion au sommet du Pacte de Varsovie, à Moscou — 4 décembre 1969
- VII. Communiqué final et déclaration publiés à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord, à Bruxelles — 5 décembre 1969

***Draft Recommendation***  
***on the United States and European security***

The Assembly,

Having debated the present study on European security in the light of the defence policy of the United States and the WEU countries ;

Welcoming all constructive steps that may lead to a reduction of tension and a measure of international arms control, in particular the bilateral strategic arms limitation talks and any multi-lateral negotiations between NATO and the Warsaw Pact on concrete measures such as balanced force reductions ;

Recalling however the repeated and unprincipled use of force by the Soviet Union to crush any free expression of opinion, in particular in Berlin, Hungary and Czechoslovakia, and believing therefore that the West must never allow itself to negotiate with the Soviet Union from a position of inferiority ;

Welcoming the Council's endorsement of the Assembly's view expressed in Recommendation 186 that "as long as a stable peace has not been established in Europe an adequate and effective defence effort integrated in the military structure of NATO has to be maintained" ;

Believing that the United States' commitment to maintain its full contribution to the defence of Europe within the framework of NATO is not in doubt, that the United States strategic deterrent will retain its credibility, that the United States tactical nuclear weapons will be retained in Europe, that for the foreseeable future the United States conventional forces in the three services in Europe will be maintained at their present levels, and that these contributions maintain the validity of the strategy of flexible response ;

Recognising however that at the present time the defence contributions of the WEU countries to the common defence compares unfavourably with that of the United States, both in terms of manpower and of resources ;

Deeply regretting the decision of Canada to withdraw an important part of its forces from Europe ;

Recalling its Recommendation 139 adopted on 12th December 1966,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Request member governments :

1. To urge the North Atlantic Council to adopt an exact assessment of the relative strengths and capabilities of existing Warsaw Pact and NATO forces, to be used as a basis both for future NATO force planning and for preparing possible negotiations on balanced force reductions ;
2. To increase the effectiveness of their defence effort, in particular by bringing units up to full strength, by making up shortfalls in stocks of military supplies, by modernising equipment in time, by improving the status of reserve nuclear forces and by assigning all WEU forces to NATO ;
3. To press for the establishment and maintenance on the European continent and contiguous seas of equitable contributions from both sides of the Atlantic to the conventional forces assigned to NATO ;

**Projet de recommandation**  
**sur les Etats-Unis et la sécurité européenne**

L'Assemblée,

Ayant examiné l'état de la sécurité européenne à la lumière de la politique de défense des Etats-Unis et des pays de l'U.E.O. ;

Se félicitant de toutes mesures constructives susceptibles de conduire à une diminution de la tension internationale et à un certain contrôle des armements, notamment les pourparlers bilatéraux sur la limitation des armes stratégiques et toutes négociations multilatérales entre l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie sur des mesures concrètes telles que la réduction équilibrée des forces ;

Se souvenant, cependant, que l'Union Soviétique a, maintes fois et sans scrupules, utilisé la force pour écraser toute liberté d'expression, notamment à Berlin, en Hongrie et en Tchécoslovaquie, et estimant ainsi que l'Occident ne peut se permettre de négocier à partir d'une position d'infériorité vis-à-vis de l'Union Soviétique ;

Se félicitant de ce que le Conseil a fait sien l'avis exprimé par l'Assemblée dans sa Recommandation n° 186, selon lequel « tant qu'une paix stable n'aura pas été instaurée en Europe, il faudra maintenir un effort de défense adéquat et efficace qui soit intégré dans l'organisation militaire de l'O.T.A.N. » ;

Estimant que la volonté des Etats-Unis de maintenir leur pleine contribution à la défense de l'Europe au sein de l'O.T.A.N. n'est pas en cause, que la force de dissuasion nucléaire américaine conservera sa crédibilité, que les armes nucléaires tactiques américaines resteront en Europe et que, en ce qui concerne l'avenir prévisible, les forces classiques américaines des trois armes stationnées en Europe seront maintenues à leurs niveaux actuels, et que ces contributions assureront la validité de la stratégie de la riposte graduée ;

Constatant cependant qu'à l'heure actuelle, la contribution des pays de l'U.E.O. à la défense commune supporte difficilement la comparaison avec celle des Etats-Unis, aussi bien en effectifs qu'en ressources affectées à la défense ;

Regrettant profondément la décision du Canada de retirer une partie importante de ses forces d'Europe ;

Rappelant sa Recommandation n° 139 adoptée le 12 décembre 1966,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

De prier les gouvernements membres :

1. De demander instamment au Conseil de l'Atlantique nord de se mettre d'accord sur une estimation exacte des niveaux et des potentiels relatifs des forces actuelles du Pacte de Varsovie et de l'O.T.A.N., pour servir de base tant à la planification des forces à l'O.T.A.N. qu'à la préparation d'éventuelles négociations sur la réduction équilibrée et contrôlée des forces ;

2. D'augmenter l'efficacité de leur effort de défense, notamment en étoffant les unités au niveau de leurs pleins effectifs, en augmentant les stocks de fournitures militaires, en modernisant le matériel à temps, en améliorant la situation en ce qui concerne les forces de réserve, et en affectant à l'O.T.A.N. toutes les forces de l'U.E.O. ;

3. D'insister pour l'établissement et le maintien, sur le continent européen et dans les mers avoisinantes, de contributions équitables en provenance des deux rives de l'Atlantique, aux forces classiques affectées à l'O.T.A.N. ;

4. To promote the elaboration of a common defence policy and close collaboration within NATO by the countries which are or intend to become members of the European Communities, in particular to improve their defence effort by the joint production of armaments and by the establishment and joint operation of a fleet of nuclear-propelled submarines armed with solely conventional weapons ;

5. To ensure that a production capacity for nuclear weapons of all kinds is maintained in the nuclear WEU countries in case in the more distant future a European federation should feel the need to possess its own nuclear force, if at that time an international agreement on the limitation of strategic weapons has not entered into force ;

6. To promote any East-West talks likely to lead to an agreement on concrete and controlled measures, such as multilateral negotiations between NATO and the Warsaw Pact on the balanced reduction of forces and armaments, and the bilateral strategic arms limitation talks, or on any other measures to reduce East-West tension, in particular a settlement of the main problems of Germany and Berlin.

4. De promouvoir l'élaboration d'une politique de défense commune et une collaboration très étroite au sein de l'O.T.A.N. entre les pays qui sont ou ont l'intention de devenir membres des Communautés européennes, notamment pour améliorer leur effort de défense par la production en commun des armements et par la constitution et l'utilisation commune d'une flotte de sous-marins à propulsion nucléaire, dotés d'armes exclusivement classiques ;

5. De veiller à ce que soit maintenue dans les pays nucléaires de l'U.E.O. une capacité de production d'armes nucléaires de toutes sortes, pour le cas où, dans un avenir plus lointain, une fédération européenne éprouverait le besoin de disposer de sa propre force nucléaire, si à cette époque un accord international sur la limitation des armements stratégiques n'était pas entré en vigueur ;

6. De favoriser toutes conversations Est-Ouest capables d'aboutir à un accord sur des mesures concrètes et contrôlées telles que des négociations multilatérales entre l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie sur une réduction équilibrée des forces et des armements, les pourparlers bilatéraux sur la limitation des armes stratégiques ou toutes autres mesures visant à réduire la tension Est-Ouest, notamment un règlement des problèmes principaux de l'Allemagne et de Berlin.

## **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Draeger, Rapporteur)*

### **Introduction**

1. This report is a sequel to the report on "The political organisation of European defence" adopted by the Committee on 16th June 1969<sup>1</sup>. While the previous report analysed the trends of European defence policy, it refrained from making over-detailed comments on the essential counterpart, i.e. United States defence policy. The Rapporteur and Committee considered that some time should be allowed to elapse after the new Administration took office before a valid analysis of this policy could be made.

2. Your Rapporteur visited Washington from 3rd to 11th November in order to obtain a first-hand impression of official thinking. A preliminary draft was submitted as a basis for first discussion on 13th and 14th October at the

annual meeting with the Chairmen of Defence Committees of the parliaments of WEU member countries. The report has been completed in the light of this discussion and in particular after your Rapporteur's visit to Washington.

### **I. The defence of Europe : the present situation**

3. In the previous report<sup>1</sup>, Mr. van der Stoel reviewed the various levels of forces in Europe and quoted figures which there is no point in repeating here. Your Rapporteur nevertheless considers it essential to bear in mind the basic facts of the strategic capabilities which closely concern Europe.

#### **Main strategic indicators 1968**

	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>	<i>d</i>	<i>e</i>	<i>f</i>
	GNP \$ billion	Defence budget \$ billion	<i>b</i> as % of <i>a</i>	Popu- lation (millions)	Armed forces (millions)	<i>e</i> as % of <i>d</i>
Soviet Union	430	42	9.8 %	242	3.30	1.4 %
Other Warsaw Pact countries	134	6.8	5.1 %	103	1.09	1.1 %
Total Warsaw Pact	564	49	8.7 %	345	4.39	1.3 %
United States	804	80	10 %	201	3.45	1.7 %
WEU <sup>2</sup>	411	20	4.9 %	239	1.98	0.8 %
Other NATO countries	93	3.8	4.1 %	82	1.04	1.3 %
Total NATO <sup>2</sup>	1,308	104	8 %	522	6.47	1.2 %

1. Document 481, Rapporteur Mr. van der Stoel.

1. Document 481, Chapter I.

2. Including France.

## Exposé des motifs

(présenté par M. Draeger, rapporteur)

### Introduction

1. Le présent rapport fait suite au rapport sur «L'organisation politique de la défense de l'Europe» que la commission a adopté le 16 juin 1969<sup>1</sup>. Si ce dernier analysait les tendances de la politique de défense en Europe, il s'est gardé d'en commenter trop en détail le complément indispensable, c'est-à-dire la politique de défense des Etats-Unis. Le rapporteur et la commission ont estimé qu'un certain délai s'imposait — après l'entrée en fonction de la nouvelle administration — avant que puisse être entreprise une analyse valable de cette politique.

2. Votre rapporteur a visité Washington du 3 au 11 novembre pour être en mesure d'apprécier, à la source même, l'évolution de la pensée des milieux autorisés de Washington. Un avant-projet du présent rapport a fait l'objet d'un

débat préliminaire les 13 et 14 octobre, lors de la rencontre annuelle avec les présidents des commissions de défense des parlements des pays membres de l'U.E.O. Le rapport a été complété à la lumière de cette première discussion, et notamment après la visite à Washington.

### I. La défense de l'Europe : La situation actuelle

3. Dans le précédent rapport<sup>1</sup>, M. van der Stoel passait en revue le niveau des forces en présence en Europe; il a cité des chiffres qu'il serait inutile de reprendre dans le présent rapport. Cependant, votre rapporteur estime qu'il est indispensable d'avoir à l'esprit les éléments de base sur lesquels se fondent les potentiels stratégiques qui intéressent l'Europe de très près.

### Principaux indices stratégiques 1968

	a	b	c	d	e	f
	P.N.B. milliards de dollars	Budget de défense milliards de dollars	b/a	Popu- lation (millions)	Forces armées (millions)	e/d
Union Soviétique	430	42	9,8 %	242	3,30	1,4 %
Autres pays du Pacte de Varsovie	134	6,8	5,1 %	103	1,09	1,1 %
Total du Pacte de Varsovie	564	49	8,7 %	345	4,39	1,3 %
Etats-Unis	804	80	10 %	201	3,45	1,7 %
U.E.O. <sup>2</sup>	411	20	4,9 %	239	1,98	0,8 %
Autres pays de l'O.T.A.N.	93	3,8	4,1 %	82	1,04	1,3 %
Total O.T.A.N. <sup>2</sup>	1.308	104	8 %	522	6,47	1,2 %

1. Document 481, rapporteur : M. van der Stoel.

1. Document 481, Chapitre I.

2. Y compris la France.

4. To these statistics should be added certain qualitative considerations in respect of nuclear weapons. In the East, the Soviet Union has exclusive control of strategic and tactical nuclear weapons. With regard to the forces of the NATO countries, although the United Kingdom and France have their own relatively small strategic nuclear forces, and although the British Royal Navy has some tactical nuclear weapons, all the smaller nuclear weapons on the continent of Europe are provided by the United States and remain under its sole control, whether the means of delivery of these warheads are in the hands of United States forces or of the forces of the European members of NATO.

5. An important development in the balance of strategic forces was already pointed out in the previous report. With at least a thousand intercontinental missiles, the Soviet Union has now caught up with the United States, whereas three years ago the latter had a 3 to 1 superiority. For shorter-range missiles, the situation is more complex: the Soviet Union has some 700 missiles capable of reaching Western Europe and 125 to 160 missiles (according to source) with a range of 700 to 1,000 n.m. installed in submarines — 35 of which are conventional and 10 to 18 nuclear, and carry 2 to 3 missiles each. The Soviet Union is only now starting on its Polaris-type submarine programme, each submarine being capable of transporting 16 missiles. Eight or nine of these submarines appear to have been launched but they have perhaps not yet all been commissioned.

6. In the West, the United States at present has 656 Polaris missiles and the United Kingdom 48, with a range of some 2,500 miles.

7. There are two aspects of this strategic rivalry. On the one hand, there is the unsophisticated political argument that the Soviet Union has caught up with the United States. It is not the strategic effect of this equality which is important — each side has an assured destruction capability (one which would survive an attack by the other side) — but the psychological effect which should allow the Soviet Union to envisage talks on limiting these weapons, whereas it could not have negotiated the principle of a freeze from an initial disadvantage of 3 to 1.

8. The second important aspect is the fact that technological innovations may in the years to come completely change the strategic balance to which we have recently become accustomed. The introduction of a MIRV<sup>1</sup> system, for instance, could at once multiply the number of strategic warheads by anything from three to ten; in addition, improved accuracy could increase to as much as 95 % the chances of destroying even “hardened” missiles. Finally, the possession of an effective anti-missile defence system around the cities of an aggressor — which is not yet possible — could also increase the chances of the aggressor in a first strike. The present nuclear stalemate may give place to instability if a tacit or negotiated limitation is not placed on technological innovations.

9. We are also witnessing an evolution in the strategic thinking of the two super powers. In the United States, there is some concern at the country's inability to impose its will in Vietnam in spite of its unprecedented military strength. The Soviet Union has perhaps not reached this point. The increase in its long-range forces — particularly naval — is only now beginning to place it in the position occupied by the United States at the time of Presidents Truman and Eisenhower. In the Middle East, however, where Soviet influence was to replace that of the western powers in the Arab countries, it is not sure that the protégés are accepting Soviet instructions as easily as the Soviet leaders would like. Nor is the situation stable in the Soviet Union. Intellectual and technological circles seem unsatisfied with the country's internal administration which is still largely in the hands of bureaucratic party initiates and, increasingly perhaps, of the military. The evolution of the situation in the Warsaw Pact in general is considered in Chapter IV.

10. Faced with the dominating power of the Soviet Union and the United States, the other NATO and Warsaw Pact countries, feeling less directly threatened by the opposing super powers, have lost confidence in their own ability to influence events. In both alliances, the defence

1. Multiple independently targetable re-entry vehicle.



4. Ces statistiques doivent être complétées par quelques considérations qualitatives sur les armes nucléaires. A l'Est, l'Union Soviétique détient l'exclusivité de l'arme nucléaire stratégique et tactique. En ce qui concerne les pays de l'O.T.A.N., si le Royaume-Uni et la France disposent en propre de forces nucléaires stratégiques relativement modestes, et si le Royaume-Uni a doté ses forces navales de quelques armes nucléaires tactiques, toutes les armes nucléaires de moindre puissance qui se trouvent sur le continent européen sont fournies par les Etats-Unis et restent sous leur seul contrôle, que les vecteurs auxquels ces ogives sont destinées soient détenus par les forces américaines ou par celles des pays européens membres de l'O.T.A.N.

5. Une évolution importante dans le rapport des forces stratégiques a déjà été signalée dans le précédent rapport. Disposant maintenant d'un millier de missiles intercontinentaux, l'Union Soviétique a atteint la parité dans ce domaine, alors qu'il y a trois ans, les Etats-Unis disposaient d'une supériorité de 3 contre 1. Pour les missiles de moindre portée, la situation est plus complexe: l'Union Soviétique dispose de quelque 700 engins capables d'atteindre l'Europe occidentale et de 125 à 160 engins (selon l'origine de l'estimation) d'une portée de 1.300 à 2.000 kilomètres installés à bord de sous-marins — 35 classiques et de 10 à 18 nucléaires — à raison de 2 à 3 missiles par sous-marin. L'Union Soviétique vient seulement de lancer son programme de sous-marins de type Polaris, capables de transporter chacun 16 missiles; 8 à 9 de ces sous-marins auraient été lancés, mais il se peut qu'ils ne soient pas encore tous en service.

6. Du côté occidental, à l'heure actuelle, les Etats-Unis disposent de 656 engins Polaris d'une portée de quelque 4.600 kilomètres, et le Royaume-Uni de 48.

7. Deux éléments caractérisent cette situation de concurrence sur le plan stratégique. D'une part, d'après certains arguments politiques relativement simples, l'Union Soviétique aurait atteint la parité avec les Etats-Unis. Ce n'est pas l'effet stratégique de cette parité qui importe — on dispose, de part et d'autre, d'un potentiel de destruction garantie qui survivrait à une attaque lancée par l'adversaire — mais l'effet psychologique qui permettrait à l'Union Soviétique d'envisager des conversations sur la limitation de ces armes, alors qu'elle n'aurait pas pu négocier le principe d'un «gel» sur la base d'une infériorité de 1 contre 3.

8. L'autre élément important est le fait que les innovations technologiques sont susceptibles de modifier complètement, dans les années à venir, l'équilibre stratégique auquel nous nous sommes habitués ces derniers temps. L'introduction d'un système M.I.R.V.<sup>1</sup>, par exemple, pourrait d'un coup accroître de trois à dix fois le nombre des ogives stratégiques; de plus, l'amélioration de la précision des missiles pourrait porter à 95% les chances de destruction des engins même protégés de l'adversaire. Enfin, la mise en place d'un système de défense anti-missiles vraiment efficace autour de ses grandes villes — ce qui n'est pas encore possible, à l'heure actuelle — pourrait, elle aussi, augmenter les avantages de l'agresseur au cas où il se servirait le premier de l'arme stratégique. L'équilibre nucléaire actuel risque donc de faire place à l'instabilité si les innovations technologiques ne sont pas limitées par un accord, soit tacite, soit négocié.

9. Nous assistons aussi à une évolution de la pensée stratégique des deux superpuissances. Aux Etats-Unis se fait jour une certaine déception provoquée par l'incapacité de ce pays d'imposer sa volonté au Vietnam malgré une puissance militaire sans précédent dans l'histoire. L'Union Soviétique n'en serait peut-être pas arrivée là. Du fait de l'augmentation de ses forces à long rayon d'action, notamment de ses forces navales, elle ne commence que maintenant à se trouver dans la situation qui était déjà celle des Etats-Unis à l'époque des Présidents Truman et Eisenhower. Au Moyen-Orient, cependant, où l'influence de l'Union Soviétique devait remplacer celle des puissances occidentales dans les pays arabes, il n'est pas sûr que les Etats «protégés» acceptent aussi facilement les consignes de Moscou que le souhaiteraient les dirigeants soviétiques. En Union Soviétique, également, des tendances diverses se manifestent. Les milieux intellectuels et technologiques semblent peu satisfaits de l'administration interne du pays qui reste entre les mains des bureaucrates du parti et, dans une mesure peut-être croissante, des militaires. L'évolution de la situation au sein du Pacte de Varsovie en général est examinée au Chapitre IV.

10. Devant la puissance dominante de l'Union Soviétique et des Etats-Unis, les autres pays tant de l'O.T.A.N. que du Pacte de Varsovie, qui se sentent moins directement menacés par la superpuissance adverse, ont perdu confiance dans leurs possibilités d'influencer les événements. Dans les

1. Missile à plusieurs ogives pouvant être dirigées sur des objectifs distincts.

effort of the subsidiary countries is relatively less than that of the super powers.

11. In spite of all the questions arising at the present time, which require a perpetual rethinking of western defence policy, NATO is still beyond doubt the basis of such a policy. The success of this organisation, which has achieved a very large degree of military integration, deserves to be stressed : air defence, the pipeline system, the ACE mobile force, the Atlantic naval force STANAVFORLANT and the NATO headquarters are some of the aspects of integrated defence which deserve closer consideration in a future report.

## II. Trends of United States defence policy

12. In preparing his report on the United States and European security, your Rapporteur visited Washington from 3rd to 11th November. He spoke to many senior officials in the State and Defence Departments, and to the Senators and Congressmen who have been most closely concerned with the problems of security and United States relations with Europe. He obtained a very clear insight into the various attitudes represented both in Congress and within the Administration, and left with the firm impression that the United States will not adopt an isolationist policy, and that a substantial commitment to the defence of Europe in the NATO framework will be maintained, in both conventional and nuclear forces, for the foreseeable future.

13. This does not mean, however, that there will be no change in the longer term in relative contributions of the United States and of the WEU countries to the conventional forces in Europe. Your Rapporteur is confident however that any changes that may come about in the future will be mutually agreed, and will not be such as to reduce the security of any NATO country.

14. United States defence policy has so far been based on the principle that the present balance of forces between East and West must not be modified.

15. That was why the United States committed itself in Korea and Vietnam, and the various

Administrations have shown their desire to maintain an American presence in Europe and fulfil the United States' NATO commitments. Thus, on 26th June 1969, Mr. Laird, Secretary of Defence, confirmed that the Nixon Administration had decided to maintain the United States presence in Europe at its present level, although he added the reservation that he was not in a position to foresee what the situation would be in a few years' time.

### *United States forces in Europe*

16. The United States Administration is however under constant pressure from public opinion and Congress to reduce the United States "over-commitment" abroad. Thus, apart from the withdrawal of troops from Vietnam, a very substantial reduction in United States troops in Europe is being called for. Those in favour of reductions cannot, however, be considered merely as neo-isolationists for they too recognise the United States' worldwide responsibilities. The idea of over-commitment stems partly from the fear that because of enormous overseas commitments not enough can be done to overcome internal difficulties. The fact that the American younger generation is increasingly reluctant to serve in the armed forces also deserves consideration in this connection.

### *Congressional and public opinion*

17. Congressional demands for a reduction in troops in Europe are based *inter alia* on the resolution tabled by Senator Mansfield and others and a more categorical proposal by Senator Symington. The resolution tabled by Senator Mansfield in 1966 and again on 19th January 1967<sup>1</sup> gives the Senate's feelings : "A substantial reduction of United States forces permanently stationed in Europe can be made without adversely affecting either our resolve or ability to meet our commitment under the North Atlantic Treaty".

18. The reasons given in this resolution are that :

— large contingents of United States armed forces have been stationed in

1. See Appendix II. The resolution was introduced for a third time on 1st December 1969.

deux alliances, les autres pays consentent un effort de défense relativement moins important que celui des superpuissances.

11. Malgré toutes les questions qui se posent à l'heure actuelle, et qui exigent que la politique de défense occidentale soit constamment repensée, l'O.T.A.N. reste incontestablement la base de cette défense. Le succès de cette organisation, qui est parvenue à un degré d'intégration militaire important, mérite d'être souligné : la défense aérienne, le réseau de pipelines, la force mobile des forces alliées en Europe, la force navale permanente de l'Atlantique (STANAVFORLANT), aussi bien que les quartiers généraux de l'O.T.A.N. sont autant de secteurs intégrés qui mériteront un examen approfondi dans un futur rapport.

## II. Tendances de la politique de défense aux Etats-Unis

12. Afin de préparer son rapport sur les Etats-Unis et la sécurité européenne, votre rapporteur s'est rendu à Washington du 3 au 11 novembre. Il s'est entretenu avec plusieurs hauts fonctionnaires du département d'Etat et du département de la défense, et avec les sénateurs et représentants les plus directement intéressés par les questions de sécurité et les rapports entre les Etats-Unis et l'Europe. Il a obtenu des éclaircissements très intéressants sur les divers points de vue qui existent à l'heure actuelle tant au Congrès qu'au sein de l'administration. Il a quitté Washington avec la certitude que les Etats-Unis n'adopteront pas une politique isolationniste et qu'ils maintiendront, dans un avenir prévisible, une contribution très substantielle à la défense de l'Europe au sein de l'O.T.A.N., tant en ce qui concerne les forces classiques que les forces nucléaires.

13. Ceci ne veut pas dire, cependant, qu'il n'y aura pas de changement à plus longue échéance dans les contributions relatives des Etats-Unis et des pays de l'U.E.O. aux forces classiques en Europe, mais votre rapporteur reste persuadé que tout changement éventuel sera décidé d'un commun accord et ne sera de nature à porter atteinte à la sécurité d'aucun pays de l'O.T.A.N.

14. La politique américaine de défense est partie, jusqu'à présent, du principe selon lequel l'actuel rapport des forces entre l'Est et l'Ouest ne devrait pas être modifié.

15. C'est pourquoi les Etats-Unis se sont engagés en Corée et au Vietnam, et les différentes

administrations américaines ont montré leur volonté de maintenir la présence américaine en Europe et de remplir les engagements des Etats-Unis à l'égard de l'O.T.A.N. C'est ainsi que le secrétaire d'Etat à la défense, M. Laird, a confirmé, le 26 juin 1969, que le gouvernement Nixon était décidé à maintenir la présence américaine en Europe au niveau actuel, à cette réserve près, cependant, qu'il n'était pas en mesure de dire quelle serait la situation dans quelques années.

### *Les forces des Etats-Unis en Europe*

16. Le gouvernement américain ne cesse, toutefois, d'être pressé par l'opinion publique et le Congrès de réduire l'*overcommitment* (engagement excessif) des Etats-Unis à l'étranger. Ainsi, outre le retrait des troupes du Vietnam, une réduction très substantielle des forces américaines en Europe est réclamée. Les partisans de cette réduction ne peuvent, cependant être considérés simplement comme des «néo-isolationnistes», car ils reconnaissent, eux aussi, la responsabilité mondiale des Etats-Unis. La thèse de l'*overcommitment* trouve en partie sa source dans la crainte que les énormes engagements outre-mer ne permettent pas de faire des efforts suffisants pour surmonter les difficultés internes. Le fait que la jeunesse américaine soit de plus en plus réticente à l'égard du service militaire mérite également considération.

### *L'opinion au sein du Congrès et dans le pays*

17. Les revendications spécifiques du Congrès concernant la réduction des effectifs stationnés en Europe se circonscrivent notamment autour de la résolution déposée par le Sénateur Mansfield et plusieurs de ses collègues et d'une proposition plus catégorique du Sénateur Symington. La résolution déposée par le Sénateur Mansfield en 1966, et de nouveau le 19 janvier 1967<sup>1</sup>, précise que, de l'avis du Sénat, «il peut être procédé à une réduction substantielle des forces américaines stationnées en permanence en Europe sans porter atteinte à notre résolution ni à notre capacité de remplir l'engagement que nous avons pris en vertu du Traité de l'Atlantique nord».

18. Les raisons invoquées dans cette résolution sont les suivantes:

— depuis vingt ans, des forces américaines sont stationnées en Europe et la situation

1. Voir annexe II. Cette résolution a été déposée une troisième fois le 1<sup>er</sup> décembre 1969.

Europe for twenty years during which time the condition of the United States' European allies, both economically and militarily, have appreciably improved ;

- a fair and equitable contribution has not been forthcoming from all the members of the Alliance ;
- relations between Eastern and Western Europe were tense but this situation has now undergone substantial change and they are now characterised by a two-way flow of trade and people ;
- the maintenance of United States forces in Europe raises fiscal and monetary problems ;
- techniques of modern warfare and the capacity to move military forces and equipment by air have improved.

19. During your Rapporteur's talks in Congress, the following arguments were frequently quoted in support of the resolution : the relation between the defence effort of European countries and of the United States was not in proportion to the relative wealth of the two partners, nor to the relative size of their populations ; generally speaking, the United States had taken on too many commitments and in particular needed to spend more money at home, particularly in the social field ; the large volume of trade between Western Europe and the eastern countries, including China (a sore point with members of Congress since United States nationals are forbidden to trade with Communist China). It is considered that whatever the level of Soviet forces, there is little probability of an attack in Europe at present, and that this is also the opinion of the Western European countries. Another reason for withdrawing a large number of United States troops from Europe would, according to one senator, be to encourage the unification of Europe as a means of ensuring its own protection.

20. It was expected that the Mansfield resolution would have been adopted in 1968, had Czechoslovakia not been occupied. It certainly has the support of many senators but there is less response in the House. It is quite certain that it reflects the very genuine concern of several senators at the comparatively meagre effort made by the Europeans, who have every interest in making an additional effort in the defence field.

21. Senator Mansfield's resolution requires some clarification however. Even some of its signatories point out that the resolution is not mandatory ; it leaves the President free to decide what action to take. Secondly, although public opinion is very disturbed by the Vietnam war and members of Congress receive many letters calling for the withdrawal of United States forces from Vietnam, this is not the case of forces stationed in Europe. Such postings are not unwelcome ; on the contrary, many American families have recent family ties with European countries, and troops are not averse to serving there. Thirdly, faced with a non-mandatory draft resolution, the Administration has so far seen no need to intervene or express its opinion. Should a peremptory resolution be tabled in Congress, the President would be compelled to express the Administration's views very clearly and this could not fail to have a considerable repercussion on any vote in Congress.

22. In this respect, note should be taken of the withdrawal of Senator Symington's proposal, tabled in April 1968, for amending a bill on the budget so as to ban as from 31st December 1968 all expenditure related to the presence on the continent of Europe of more than 50,000 American troops. This mandatory proposal was far more strict than that of Senator Mansfield and at the present time has no chance of being adopted by the Senate.

23. Reference should be made here to two articles by Mr. Alain Enthoven, former Deputy Secretary of Defence<sup>1</sup> : by taking into account only those Warsaw Pact forces stationed in satellite countries, by considering the quality of NATO equipment to be better than that of the Warsaw Pact ; and by considering the French forces to be an integral part of those of NATO, Mr. Enthoven concluded that on the central front there was *grosso modo* a balance of forces and that at world level the number of men under arms was even in favour of NATO. While accept-

1. Published in "Interplay", May 1969, and "Foreign Affairs", October 1969.

économique et militaire des alliés européens s'est considérablement améliorée;

- tous les membres de l'Alliance n'ont pas apporté une contribution juste et équitable à l'effort de défense;
- la tension qui régnait dans les relations Est-Ouest en Europe a beaucoup évolué, notamment à la suite d'échanges commerciaux et de personnes, de part et d'autre;
- la présence des forces américaines en Europe pose des problèmes financiers et monétaires;
- les techniques militaires et la capacité des transports aériens se sont améliorées.

19. Au cours des conversations que votre rapporteur a eues au Congrès, les arguments suivants ont été souvent invoqués à l'appui de la résolution: le rapport entre l'effort de défense consenti par les pays européens et par les Etats-Unis ne correspond ni à la richesse relative des deux partenaires, ni à l'importance relative de leur population; d'une manière générale, les Etats-Unis ont contracté trop d'engagements et ont notamment des charges financières intérieures beaucoup plus lourdes, surtout sur le plan social; l'existence de relations commerciales importantes entre l'Europe occidentale et les pays de l'Est, y compris la Chine. (C'est, pour les membres du Congrès, un point sensible étant donné qu'il est interdit aux ressortissants américains de faire du commerce avec la Chine communiste.) On considère que, quel que soit le niveau des forces soviétiques, une attaque est peu probable à l'heure actuelle en Europe et que les pays d'Europe occidentale sont également de cet avis. Le retrait d'un contingent important de forces américaines d'Europe permettrait également, de l'avis d'un sénateur, de favoriser l'unification de l'Europe en vue d'assurer sa propre protection.

20. On s'attendait à ce que la résolution Mansfield fût adoptée en 1968 si l'occupation de la Tchécoslovaquie n'était pas intervenue. Elle bénéficie incontestablement de l'appui d'un grand nombre de sénateurs, mais trouve moins d'échos à la Chambre. Elle reflète aussi, sans aucun doute, une préoccupation très réelle de la part de plusieurs d'entre eux, étant donné l'effort relativement faible consenti par les Européens. Ceux-ci

ont tout intérêt à faire un effort supplémentaire pour améliorer leur effort de défense.

21. Il importe, cependant, d'apporter quelques éclaircissements au sujet de la résolution du Sénateur Mansfield. Certains des signataires eux-mêmes précisent que la résolution n'est pas obligatoire; elle laisse toute latitude au Président quant à l'action à entreprendre. En second lieu, si l'opinion publique est très émue par la guerre du Vietnam, et si les représentants reçoivent un volumineux courrier réclamant le retrait des forces américaines du Vietnam, il n'en est pas de même pour les forces américaines en Europe. Cette présence n'est pas mal accueillie dans le pays; au contraire, pour maintes familles américaines, les liens ancestraux avec les pays européens sont récents, et, pour les militaires, servir dans ces pays, n'est pas désagréable. En troisième lieu, l'administration n'a pas, jusqu'ici, éprouvé le besoin, en présence d'un projet de résolution non obligatoire, d'intervenir ou d'exprimer son avis. Au cas où une résolution impérative viendrait devant le Congrès, le Président serait obligé d'exprimer en termes très clairs le point de vue de l'administration, ce qui ne manquerait pas d'avoir une grande répercussion sur tout vote au Congrès.

22. Notons, à cet égard, que la proposition du Sénateur Symington, déposée au mois d'avril 1968, et qui tendait à modifier un projet de loi sur le budget pour interdire, après le 31 décembre 1968, toutes dépenses afférentes à la présence sur le continent européen de forces américaines dépassant 50.000 hommes, a été retirée. Cette proposition obligatoire est beaucoup plus rigoureuse que celle du Sénateur Mansfield et n'a aucune chance, à l'heure actuelle, d'être adoptée par le Sénat.

23. Notons en passant deux articles de M. Alain Enthoven, ancien secrétaire adjoint à la défense<sup>1</sup>. En ne tenant compte que des forces du Pacte de Varsovie stationnées dans les pays satellites, en considérant la qualité du matériel de l'O.T.A.N., supérieure à celle du Pacte de Varsovie, et en considérant les forces françaises comme partie intégrante des forces de l'O.T.A.N., M. Enthoven conclut qu'il existe grosso modo sur le front central un équilibre des forces en présence et que, sur le plan mondial, le rapport des effectifs serait même favorable à l'O.T.A.N. M. Enthoven, tout

1. Parus dans *Interplay* de mai 1969 et dans *Foreign Affairs* d'octobre 1969.

ing the need to maintain an approximate balance in Europe, Mr. Enthoven proposed that 100,000 of the 320,000 American troops now stationed in Europe be withdrawn, counting on the fact that the Western European countries could easily make the extra effort necessary to offset this withdrawal.

24. Mr. Healey had already stated in February that the real ratio between Warsaw Pact and NATO forces on the central front was 2:1 before mobilisation and 2.5:1 after mobilisation. This estimate took account of Soviet forces in Russia, west of the Urals, whereas Mr. Enthoven had not taken them into account.

25. In a speech on 20th October 1969, Mr. Healey categorically rejected Mr. Enthoven's ideas and concluded that the consequence of such a withdrawal would merely be to lower the nuclear threshold in Europe. Government circles in Washington stressed to your Rapporteur that Mr. Enthoven's proposals in no way represented those of the Nixon Administration, but an article written by such a qualified member of the former Johnson Administration cannot fail to influence Congress.

#### *The opinion of the Administration*

26. With regard to the *Vietnam war*, which has a definite influence on the deployment of American forces abroad, President Nixon's important statement of 3rd November deserves attention. The President did not announce a programme for withdrawing American forces, but stressed the Administration's determination not to yield to pressure and not to evade its commitments to its allies. Strategy in Vietnam will consist of simultaneously continuing the negotiations and progressively transferring the main responsibility for conducting the war to the South Vietnamese forces. Although no withdrawal programme has been announced, it is thought probable in Washington that American troops in Vietnam, at present numbering about 500,000, will be reduced by 40 to 60,000 by March 1970, and that a total of 300,000 troops will have been withdrawn by mid-1971. All that would then remain would be tactical air force units, a logistic service and military advisers, amounting in all to 100 to 200,000 men.

27. There is no question of the number of American troops in Vietnam being increased in the future. The United States' effort in this country should not affect the level of American forces in Europe, quite the reverse.

28. Attention has been drawn recently to the future of *conscription in the United States*. One of President Nixon's concerns before his election was to reduce the effects of conscription. A bill on draft by lottery is now being studied in Congress. It must be considered as a measure which would reduce the number of conscripts and make selection fairer, particularly by calling first on young men of 19. Government experts consider, however, that there is no question of the United States being able to do away with conscription, mainly because the level of wages in the civilian sector is so high that Congress would not vote the necessary credits if military pay had to be increased to a level which would allow an entirely professional army to be recruited. There is no indication that changes in the laws on the draft will affect the level of American troops in Europe — these represent after all less than 10 % of the total strength of the three services.

29. Much emphasis has been laid on the commissioning of the new C5 "Galaxy" transport aircraft. The first of these aircraft, capable of transporting 100 tons of equipment or 345 men, will be commissioned at the end of 1969. On 15th November, it was announced that the initial order for 120 had been cut to 81, the last aircraft to be commissioned in 1972. This fleet of 81 transport aircraft will be able to carry 8,000 tons or 28,000 men across the Atlantic in a single lift. It will increase the existing transport capacity for equipment by 60 % and for men by 40 %. Such a capacity will certainly allow the authorities to give closer consideration to a policy of bringing in reinforcements from the United States by air and may therefore be a factor in favour of reducing the number of troops in Europe as from 1972. The American authorities, however, are well aware of the limitations of a policy of flying in reinforcements. First, for political reasons, it is always difficult to send reinforcements to the central front during a period of East-West tension because the tension itself is thus intensified. It may also be impossible to bring in reinforcements after the start of hostilities because the necessary airports may have been destroyed.

en acceptant la nécessité de maintenir un équilibre approximatif en Europe, propose que 100.000 hommes, sur les 320.000 soldats américains actuellement stationnés en Europe, soient retirés, en escomptant que les pays de l'Europe occidentale parviendront facilement à fournir l'effort supplémentaire qu'entraînerait ce retrait.

24. M. Healey avait déjà affirmé, au mois de février, que le rapport réel entre les forces du Pacte de Varsovie et celles de l'O.T.A.N. sur le front central était de 2 contre 1 avant la mobilisation et de 2,5 contre 1 après la mobilisation. Cette estimation tenait compte des forces soviétiques en Russie, à l'ouest de l'Oural, alors que M. Enthoven ne les prend pas en considération.

25. M. Healey, dans un discours prononcé le 20 octobre 1969, a rejeté catégoriquement les thèses de M. Enthoven en concluant qu'un tel retrait aurait pour seule conséquence d'abaisser le seuil nucléaire en Europe. Les milieux de l'administration, à Washington, ont insisté auprès de votre rapporteur sur le fait que les opinions de M. Enthoven ne représentaient nullement celles de l'administration Nixon, mais cet article, écrit par une personnalité particulièrement qualifiée de l'ancienne administration Johnson, ne peut qu'avoir de l'influence sur le Congrès.

#### *L'opinion de l'administration*

26. S'agissant de la guerre du Vietnam, qui ne peut manquer d'avoir de l'influence sur le déploiement des forces américaines à l'étranger, l'importante déclaration faite par le Président Nixon le 3 novembre mérite de retenir l'attention. Le Président n'a annoncé aucun programme de retrait des forces américaines. En revanche, il a affirmé l'intention de l'administration de ne pas céder à la pression et de ne pas se dérober à ses obligations envers ses alliés. La stratégie appliquée au Vietnam consistera à poursuivre à la fois les négociations et le transfert progressif aux forces sud-vietnamiennes des principales responsabilités en ce qui concerne la conduite de la guerre. Bien qu'aucun programme de retrait n'ait été annoncé, on estime, à Washington, que les effectifs américains au Vietnam, qui sont actuellement de l'ordre de 500.000 hommes, seront probablement réduits de 40 à 60.000 avant le mois de mars 1970, et qu'un total de 300.000 hommes auront été retirés avant le milieu de 1971. Il ne restera sur place, à ce moment-là, que des forces aériennes tactiques, des services logistiques et des conseillers militaires, soit au total de 100 à 200.000 hommes.

27. Il semble, en effet, exclu que les effectifs américains au Vietnam puissent être augmentés. L'effort américain dans ce pays ne risque pas de porter atteinte au niveau des effectifs américains maintenus en Europe, bien au contraire.

28. L'attention a été attirée, ces jours-ci, sur l'avenir de la *conscription aux Etats-Unis*. L'une des préoccupations du Président Nixon avant son élection était d'en réduire les effets, et une loi sur la conscription par tirage au sort est actuellement à l'étude du Congrès. Elle doit être considérée comme une mesure qui réduira les effectifs du contingent et dont l'application sera plus équitable, puisqu'il sera fait appel, en premier lieu, aux jeunes gens de 19 ans. De l'avis des experts de l'administration, il est, cependant, hors de question que les Etats-Unis puissent se passer définitivement de la conscription; en effet, dans le secteur civil, le niveau des salaires est si élevé que le Congrès ne voterait pas les fonds nécessaires si la solde des militaires était augmentée de manière à permettre à l'armée de recruter une armée exclusivement de métier. Il ne semble pas, en effet, que les modifications qui seront apportées aux lois sur la conscription aient une incidence sur le niveau des effectifs américains en Europe, ceux-ci ne représentant, après tout, même pas 10% du total des effectifs des trois armes.

29. On a beaucoup mis l'accent sur l'entrée en service du *nouvel avion de transport, le C-5 Galaxy*. Le premier de ces appareils, capable de transporter 100 tonnes de matériel ou 345 hommes, entrera en service à la fin de cette année. Le 15 novembre, il a été annoncé que la commande initiale de 120 unités avait été ramenée à 81, la dernière devant entrer en service en 1972. Cette flotte de 81 appareils aura une capacité de transport transatlantique de 8.000 tonnes de matériel ou de 28.000 hommes par voyage. Elle augmentera de 60% la capacité de transport de matériel existante et de 40% la capacité de transport en hommes. Il est certain qu'elle permettra aux autorités d'attacher une importance accrue à l'acheminement de renforts par la voie aérienne à partir des Etats-Unis et qu'elle peut donc être un élément susceptible de réduire les effectifs maintenus en Europe à partir de 1972. Cette politique a cependant des limites dont les autorités américaines sont conscientes. En premier lieu, il sera toujours difficile, pour des raisons politiques, d'envoyer des renforts sur le front central en période de tension entre l'Est et l'Ouest, car ce serait, en soi, un facteur de tension. Il sera peut-être également impossible d'amener ces renforts une fois les combats commencés, car les

30. With regard to the *balance of payments*, often quoted as a reason for reducing troops in Europe, the relevant loss in foreign currency is now some \$ 1,300 million per year. This is more than half the American deficit on current account. Compared with the country's total foreign currency earnings, however, the figure is less important, amounting to some 4 %. The deficit on current account is not necessarily a permanent feature of the international monetary situation <sup>1</sup>, but while it lasts it is certain that the cost in foreign currency of maintaining troops in Europe will continue to be used by the Administration as an important argument in favour of encouraging Europeans to increase their own effort or purchase weapons in the United States. It will also be a very important argument in Congress. Conversely, in itself this will never be sufficient reason to make the United States reduce a contribution which is strategically and politically essential. The other aspect of this problem is of course the joint production of armaments in Europe. As long as Germany is compelled to purchase a major part of its weapons in the United States in order to reduce the American deficit, it will be unable to play a full part in European projects. Authoritative circles in the Administration in Washington nevertheless consider this aspect of currency deficits to be more temporary than permanent.

*Other factors in the United States contribution to the defence of Europe*

31. During his visit to Washington, your Rapporteur heard no suggestions in Congress or the Administration that the Sixth Fleet in the Mediterranean or tactical nuclear weapons held in Europe should be withdrawn in the foreseeable future.

32. *The Administration's present policy* seems twofold. On the one hand, an attempt is being made to improve social conditions in the United States, particularly in the major cities. A reduction in the defence budget is necessary. Mr. Laird had already announced in August 1969 that

<sup>1</sup>. The deficit on current account dates from 1968; the overall balance on current and capital account has been in deficit far longer.

there would be a reduction amounting to some \$ 3,000 million. This figure is, however, made up of both earlier and future reductions. If the Vietnam war can be brought to a successful conclusion, the aim will be to reduce the defence budget to about \$ 70,000 million — i.e. the pre-Vietnam war level — which does not preclude the maintenance of the present effort in Europe.

33. The order issued by President Nixon on 9th July 1969 reduced military and civilian personnel abroad by 10 % for the current budget year. This measure, which did not apply to military forces assigned to NATO or in Berlin, led to an effective reduction in the American presence overseas. The latest measures announced by the Pentagon on 22nd September 1969 concerned a reduction of 77,500 troops, the withdrawal of 200 aircraft and the laying up of 22 ships (including the two latest Pueblo-type spy-ships), which allowed the annual defence budget to be reduced by \$356 million. This brings the reductions announced to a total of \$1,256 million and 196,000 men.

34. On 23rd September, Mr. Laird clearly stated that the Administration was not planning to reduce American forces now stationed in Korea or assigned to NATO in financial years 1970 or 1971 <sup>1</sup>.

*Strategic nuclear forces*

35. For more than five years now, the United States has had no programme for increasing the number of strategic weapons beyond the 1967 level — i.e. 1,054 ICBMs and 656 Polaris (or later Poseidon) missiles. There are no doubt reasons for this. The initial programme of the Kennedy Administration was based on a supposed missile gap, which was found to be non-existent after his election. Secondly, research on MIRVs having proved satisfactory, there was no need to increase the number of launchers, even though the Russians might draw level, since the MIRVs would enable the number of targets which could be hit by existing launchers to be increased from three to ten times.

<sup>1</sup>. Financial year 1971 ends on 30th June 1971.



aérodromes nécessaires à l'atterrissage risquent d'être inutilisables.

30. En ce qui concerne la *balance des paiements*, dont l'équilibre est souvent invoqué pour réduire les forces stationnées en Europe, la perte en devises afférente à ces forces s'élève, à l'heure actuelle, à quelque 1,3 milliard de dollars par an. Ceci représente plus de la moitié du déficit américain sur compte courant. Par rapport au revenu total de ce pays en devises étrangères, ce chiffre est moins important, environ 4%. Le déficit des paiements courants n'est pas nécessairement une caractéristique permanente de la situation monétaire internationale<sup>1</sup>, mais il est certain que, tant qu'il persistera, le coût en devises étrangères du maintien des forces américaines en Europe continuera d'être pour l'administration un argument important pour encourager les Européens à accroître leur propre effort ou à acheter des armements aux Etats-Unis. Il sera également un argument très important pour le Congrès. En revanche, cette question ne sera jamais, en soi, un argument suffisant pour obliger les Etats-Unis à réduire une contribution qu'exigeraient les impératifs stratégiques et politiques. L'autre aspect de ce problème est évidemment la production en commun des armements en Europe. Tant que l'Allemagne sera obligée d'acheter une partie importante de ses armes aux Etats-Unis pour réduire le déficit américain, elle ne pourra que participer partiellement au projet européen. Les milieux informés de l'administration de Washington considèrent cependant le problème du déficit monétaire comme temporaire plutôt que permanent.

*Autres éléments de la contribution américaine à la défense de l'Europe*

31. Au cours de sa visite à Washington, votre rapporteur n'a rien entendu, au Congrès ou au sein de l'administration, qui permette de penser que la Sixième flotte actuellement en Méditerranée ou que les armes nucléaires tactiques stationnées en Europe pourraient être retirées dans un avenir prévisible.

32. La *politique actuelle de l'administration* paraît double. D'une part, elle s'efforce d'améliorer les conditions sociales aux Etats-Unis, notamment dans les grands centres urbains. Une réduction du budget de la défense s'impose. Au mois d'août 1969, M. Laird avait déjà annoncé une ré-

duction qui, en fin de compte, atteindrait 3 milliards de dollars. Cependant, ce chiffre comprend à la fois des réductions antérieures et des réductions à venir. L'intention, si la guerre du Vietnam peut se terminer dans de bonnes conditions, serait de ramener le budget de défense à quelque 70 milliards de dollars — c'est-à-dire au niveau d'avant la guerre du Vietnam — ce qui, en soi, n'interdit pas le maintien de l'effort actuel consenti en Europe.

33. L'ordonnance promulguée par le Président Nixon le 9 juillet 1969 réduisait de 10% le personnel militaire et civil outre-mer pour l'année budgétaire en cours. Ne s'appliquant pas aux «forces armées affectées à l'O.T.A.N. ou à Berlin», cette mesure a abouti à une réduction effective de la présence américaine outre-mer. Les dernières mesures annoncées par le Pentagone le 22 septembre 1969 portaient sur des réductions d'effectifs de 77.500 hommes, le retrait de 200 avions et le désarmement de 22 navires (y compris les deux derniers navires-espions du type «Pueblo»), ce qui a permis de réduire de 356 millions de dollars le budget annuel de défense. Le total des réductions annoncées a été porté ainsi à 1.256 millions de dollars et à 196.000 hommes.

34. Le 23 septembre, M. Laird a indiqué clairement que l'administration n'avait aucun projet de réduction des forces américaines actuellement stationnées en Corée ou affectées à l'O.T.A.N. au cours des exercices financiers 1970 ou 1971<sup>1</sup>.

*Les forces stratégiques nucléaires*

35. Voilà plus de cinq ans que les Etats-Unis n'ont lancé aucun programme tendant à accroître le nombre des engins stratégiques dont ils disposent depuis 1967, c'est-à-dire 1.054 I.C.B.M. et 656 engins Polaris (ou, ultérieurement, Poséïdon). Il y a sans doute des raisons à cela. Le programme primitif de l'administration Kennedy était fondé sur l'existence d'un écart supposé en matière de missiles (*missile gap*), écart qui n'a pas été confirmé après l'élection. En second lieu, les recherches sur les M.I.R.V. s'avérant satisfaisantes, on n'a pas eu besoin de prévoir une augmentation du nombre de lanceurs, même si les Russes risquaient de combler leur retard, étant donné que ces engins permettaient d'accroître de trois à dix fois le nombre des objectifs susceptibles d'être atteints par les lanceurs existants.

1. Le déficit des paiements courants date de 1968 ; la balance de base est déficitaire depuis beaucoup plus longtemps.

1. L'exercice financier 1971 prend fin au 30 juin 1971.

36. The future of the American strategic weapons programme has given rise to lively controversy in the Administration and Congress this year. The development programme for the MIRV systems is in fact at the half-way stage; test firings, all of which can be observed by Soviet radar or satellites, are to be completed by May 1970. After that date, preliminary production might be envisaged, but practice firings to test reliability will still be necessary. The development programme was not suspended by the Nixon Administration before the strategic arms limitation talks (SALT) started, and it is still possible that the United States and the Soviet Union will abandon their MIRV programmes although certain military and industrial circles hasten to affirm that the MIRV programme has gone beyond the point of no return and that production and introduction into service should not be delayed.

37. The ABM programme, on the other hand, is rather more advanced. Having abandoned the limited Sentinel programme announced by President Johnson, on 14th March 1969, Mr. Nixon announced a Safeguard programme costing \$6 to 7 billion for building three anti-missile bases, the first of which would not be completed until 1973; their rôle would be to protect the Minuteman bases, but they could also afford protection against a possible attack by China and "accidental" attacks of any kind. This programme is far from being a complete defence programme, as this would cost some ten times more.

38. The validity of present strategic weapons is questionable. According to certain experts, the Minuteman bases would be vulnerable to Soviet attack with heavy SS 9 missiles if equipped with MIRVs, but there are no reports of such a system existing at present. With regard to the Polaris submarines, great attention has been paid to the statement by Mr. Laird to a sub-committee of the United States Senate Foreign Relations Committee:

"If this particular question — of Polaris vulnerability — is limited to the period through 1972, I would say that I believe that our force will remain very free from attack. If you go beyond that time period, I seriously question that."

39. In reality, Mr. Laird does not appear to have based his opinion on definite information — at the time he was calling for money for the ABM programme, and the supposed vulnerability of the Polaris submarine was an argument in support of this.

40. In an article in the "Washington Post" of 12th July 1969, Rear-Admiral Levering Smith, Director of Navy Strategic systems projects, stated:

1. I am quite positive that Russian submarines cannot and are not following any of our Polaris submarines under water. I am also quite positive that the new generation of Russian submarines that are... now being tested will also not be able to follow our Polaris submarines.
2. The Russians have no specific new anti-submarine warfare methods the Navy knows of that would make the Polaris fleet vulnerable to attack, despite many reports of a superior Russian sonar system or satellite detection capability.
3. Neither the United States nor the Russians can or will likely ever be able, to use satellites to detect submarines under the water."

41. The validity of the Polaris does not seem to be in jeopardy for the foreseeable future. This is therefore also true of the British fleet and the French submarines which will be commissioned as from 1972.

#### *Nuclear co-operation between the United States and Europe*

42. Since 1958, the United Kingdom has had the benefit of a co-operation agreement for the production of nuclear weapons which allows the exchange of fissile material and information for the construction of warheads. A second agreement renewing these facilities was signed on 27th September 1968 and came into force in March 1969. Although the United States Administration is inclined to restrict as far as possible the dissemination of nuclear weapons throughout the world, even in allied countries, Mr. Nixon's Administration did not go so far as to refuse to prolong the existing agreement.

36. L'avenir du programme américain d'armes stratégiques a soulevé, cette année, de vives controverses au sein de l'administration et du Congrès. En effet, la première moitié du programme de perfectionnement du système M.I.R.V. a été réalisée; les tirs d'essai, qui peuvent tous être observés par les radars ou les satellites soviétiques, doivent se terminer au mois de mai 1970. Passé cette date, la production d'une première tranche pourra être envisagée, mais des tirs destinés à assurer la sûreté de fonctionnement et l'entraînement seront encore nécessaires. Le programme de mise au point n'a pas été interrompu par l'administration Nixon avant l'ouverture des négociations sur la limitation des armes stratégiques (SALT), et l'abandon simultané des programmes M.I.R.V. par les Etats-Unis et l'Union Soviétique reste possible, bien que certains milieux militaires et industriels insistent sur le fait que le programme M.I.R.V. a dépassé le point de non-retour et que l'on devrait passer au stade de la production et de la mise en service dans les délais les plus brefs.

37. Le programme A.B.M., en revanche, est un peu plus avancé. Après avoir abandonné le programme limité Sentinel annoncé par le Président Johnson, le Président Nixon a fait état, le 14 mars 1969, de l'existence d'un programme Safeguard de 6 à 7 milliards de dollars pour la construction de trois bases anti-missiles dont la première ne sera pas terminée avant 1973; elles auront pour rôle de protéger les bases de Minuteman, mais elles pourront aussi assurer une protection contre une éventuelle attaque chinoise et contre une attaque «accidentelle» de quelque origine que ce soit. Ce programme est loin d'être un programme de défense complet, qui coûterait dix fois plus cher.

38. La valeur des armes stratégiques actuelles est discutée. Les bases de Minuteman seraient, selon certains experts, vulnérables à une attaque soviétique lancée à l'aide de gros missiles SS-9, si ceux-ci étaient munis de M.I.R.V., mais il ne semble pas qu'un tel système soit en service à l'heure actuelle. Pour ce qui est des sous-marins Polaris, on a beaucoup remarqué la déclaration suivante de M. Laird devant une sous-commission de la Commission des affaires étrangères du Sénat américain:

«Si on limite la question de la vulnérabilité du Polaris à la période d'ici à 1972, je dirai que je crois que notre force restera protégée contre toute attaque. Au-delà de cette période, j'en doute fort.»

39. Il ne semble pas, en réalité, que M. Laird ait disposé d'informations sérieuses pour fonder ses doutes; il réclamait, en effet, à l'époque, des crédits pour le programme A.B.M. et la prétendue vulnérabilité du sous-marin Polaris était un argument à l'appui de sa thèse.

40. Dans un article paru dans le *Washington Post* du 12 juillet 1969, le contre-amiral Levering Smith, Directeur des systèmes stratégiques de la marine américaine, a déclaré:

«1. Je suis tout à fait sûr que les sous-marins russes ne peuvent suivre, et ne suivent pas, nos sous-marins Polaris en plongée. Je suis également tout à fait sûr que la nouvelle génération de sous-marins russes actuellement à l'essai ne sera pas davantage capable de suivre nos sous-marins Polaris.

2. Les Russes, pour autant que la sache la marine, ne dispose d'aucun navire spécialement équipé pour la guerre anti-sous-marine, susceptible de rendre la flotte Polaris vulnérable, malgré les bruits concernant également l'existence d'un système sonar russe supérieur à l'équipement américain ou d'un réseau de détection par satellites.

3. Ni les Etats-Unis, ni les Russes ne peuvent et ne pourront vraisemblablement jamais utiliser des satellites pour déceler les sous-marins en plongée.»

41. La valeur des Polaris ne semble pas mise en cause dans un avenir prévisible. Ceci vaut donc aussi bien pour la flotte britannique que pour les sous-marins français qui entreront en service à partir de 1972.

#### *La coopération nucléaire entre les Etats-Unis et l'Europe*

42. Le Royaume-Uni bénéficie depuis 1958 d'un accord de collaboration pour la production des armes nucléaires, qui permet l'échange de matières fissiles et d'informations pour la construction des ogives. Un second accord de prorogation, signé le 27 septembre 1968, est entré en vigueur au mois de mars 1969. Bien que la tendance de l'administration américaine soit de restreindre au maximum la diffusion des armes nucléaires dans le monde, même dans les pays alliés, l'administration du Président Nixon n'est pas allée jusqu'à refuser la prorogation de l'accord existant.

43. In Washington, your Rapporteur asked about the possibility of United States co-operation with a future Franco-British strategic force. He understood that the Administration would be most hesitant to collaborate in such a project but that its attitude might change if such a force were integrated in NATO and contributed to the unification of Europe. In Congress, on the other hand, your Rapporteur encountered open hostility to this idea. This hostility would apparently extend even to United States authorisation which, under the 1958 agreements, would be necessary if Britain wished to co-operate with France, even if the United States were to stop its co-operation from then on, and even if Franco-British co-operation covered tactical nuclear weapons.

44. Your Rapporteur also discussed the possibility of setting up a joint nuclear-propelled submarine fleet in Europe armed with conventional weapons. Although government circles were rather reserved as to the possibility of American co-operation in such a project, your Rapporteur had the impression that if the Europeans decided to go ahead the United States might in the long run co-operate, or at least give the necessary authorisation for the United Kingdom to give its partners the benefit of the technical knowledge it had already acquired. In Congress, it was also considered that there would be no opposition to the formation of such a fleet if it were assigned to NATO ; This point of view seems rather different from that prevailing a few years ago when the technical details of nuclear propulsion were considered to be top secret.

45. Admiral Rickover, "father" of the nuclear submarine, recently stated that the Russians had developed a sizeable fleet of Polaris submarines : propulsion technology is probably considered to be less secret than before.

#### *Conclusions on United States defence policy*

46. The new trend of United States foreign policy is fairly clear. There is no longer much wish to tell others how to behave. The allied countries must make their own proposals in a multipolar world where the super powers, although remaining so, are less capable of imposing their wishes. It is perhaps Mr. Henry Kissinger, the President's Special Adviser, who has the

most influence on United States policy at present. Just before he took office, he wrote <sup>1</sup>:

"Alliances, to be effective, must meet four conditions :

1. a common objective — usually defence against a common danger ;
2. a degree of joint policy at least sufficient to define the *casus belli* ;
3. some technical means of co-operation in case common action is decided upon ;
4. a penalty for non-co-operation — that is, the possibility of being refused assistance must exist — otherwise protection will be taken for granted and the mutuality of obligation will break down.

....."

Only NATO, continued Mr. Kissinger, had fulfilled these conditions,

"[In NATO] we are united with countries of similar traditions and domestic structures. At the start, there was a common conception of the threat... NATO is in difficulties because it has yet to adjust to the political multipolarity of the late sixties.

.....

In short, our relations with Europeans are better founded on developing a community of interests than on the elaboration of formal legal obligations. No precise blue print for such an arrangement is possible because different fields of activity have different needs. In the military sphere, for example, modern technology will impose a greater degree of integration than is necessary in other areas. Whatever their formal autonomy, it is almost inconceivable that our allies would prefer to go to war *without* the support of the United States, given the relatively small nuclear forces in prospect

1. "Central issues of American Foreign Policy", in "Agenda for the Nation", November 1968.

43. A Washington, votre rapporteur a voulu se renseigner sur la possibilité de coopération entre les Etats-Unis et une éventuelle force stratégique franco-britannique. Il a eu le sentiment que l'administration hésiterait énormément à collaborer à un tel projet, mais que son attitude pourrait se modifier si cette force était intégrée au sein de l'O.T.A.N. et devait contribuer à l'unification de l'Europe. Au Congrès, en revanche, votre rapporteur a rencontré une hostilité totale, qui irait jusqu'au refus d'accorder à l'Angleterre l'autorisation nécessaire dans le cadre des accords de 1958, si celle-ci voulait collaborer avec la France, même si les Etats-Unis devaient, dès lors, mettre fin à toute coopération, et même si la coopération franco-britannique devait porter sur les armes tactiques.

44. Votre rapporteur a également discuté de la possibilité de constituer, en Europe, une flotte commune de sous-marins à propulsion nucléaire, mais à armement classique. Bien que les milieux de l'administration se soient montrés plutôt réservés quant à la possibilité d'une participation américaine à un tel projet, votre rapporteur a recueilli l'impression que si les Européens étaient décidés à aller de l'avant, les Etats-Unis pourraient, en fin de compte, coopérer, ou tout au moins donner l'autorisation nécessaire pour que le Royaume-Uni puisse faire bénéficier ses partenaires des connaissances techniques déjà acquises. Dans les milieux du Congrès, on estimait qu'il n'y aurait pas d'opposition à la constitution d'une telle flotte si elle était affectée à l'O.T.A.N. Ce point de vue semble être assez différent de celui qui prévalait, il y a quelques années, à l'époque où l'on considérait comme ultra-secrets les détails techniques de la propulsion nucléaire.

45. L'amiral Rickover, «père» du sous-marin nucléaire, a récemment déclaré que les Russes avaient perfectionné un nombre important de sous-marins Polaris; il est probable que l'on considère actuellement la technologie de la propulsion comme moins secrète qu'auparavant.

#### *Conclusions sur la politique de défense des Etats-Unis*

46. La nouvelle orientation de la politique étrangère des Etats-Unis est assez claire. L'administration n'a plus grande envie de dire aux autres comment ils doivent se comporter. Les pays alliés doivent faire leurs propres propositions dans un monde multipolaire où les superpuissances, tout en restant ce qu'elles sont, sont moins à même d'imposer leurs volontés. C'est peut-être

M. Henry Kissinger, Conseiller spécial du Président, qui a le plus d'influence sur la politique des Etats-Unis à l'heure actuelle. Peu avant son entrée en fonction, il a écrit <sup>1</sup>:

«Pour être efficaces, les alliances doivent remplir quatre conditions:

1. Avoir un objectif commun — généralement la défense contre un danger commun;
2. Disposer à un degré suffisant d'une politique commune leur permettant de définir les casus belli;
3. Disposer de modalités techniques de coopération au cas où l'action commune serait décidée;
4. Pouvoir appliquer une pénalité en cas de non-coopération — la possibilité, par exemple, de refuser toute assistance — sinon la protection serait censée être automatique et l'obligation d'assistance mutuelle disparaîtrait.

..... »

L'O.T.A.N., poursuivait M. Kissinger, est la seule organisation à remplir ces conditions:

«...Nous sommes unis avec des pays de traditions et de structures internes similaires. Au début, il existait une conception de la menace. L'O.T.A.N. se trouve en difficulté parce qu'elle doit encore s'adapter à la multipolarité politique des années 60.

.....

Bref, nos rapports avec l'Europe doivent être fondés sur le développement d'une communauté d'intérêts plutôt que sur l'élaboration d'obligations juridiques formelles. Aucun plan précis n'a pu être proposé dans ce sens parce que les besoins des divers secteurs d'activité sont différents. Dans le domaine militaire, la technologie moderne imposera une intégration plus étroite qu'il n'est nécessaire dans les autres domaines. Quelle que soit leur autonomie officielle, il est presque inconcevable que nos alliés préfèrent faire la guerre *sans* le soutien des Etats-Unis, étant donné les forces nucléai-

1. *Central issues of American Foreign Policy*, extrait de *Agenda for the Nation*, novembre 1968.

for them. Close co-ordination between Europe and the United States in the military sphere is dictated by self-interest, and Europe has more to gain from it than the United States.

For this very reason, it is in our interest that Europeans should assume much greater responsibility for developing doctrine and force levels in NATO, perhaps by vitalising such institutions as the West European Union (WEU), perhaps by alternative arrangements. The Supreme Allied Commander should in time be a European.

.....

In the forties and fifties, we offered remedies ; in the late sixties and in the seventies our rôle will have to be to contribute to a structure that will foster the initiative of others. We are a super power physically, but our designs can be meaningful only if they generate willing co-operation. We can continue to contribute to defence and positive programmes, but we must seek to encourage and not stifle a sense of local responsibility. Our contributions should not be the sole or principal effort, but it should make the difference between success and failure."

47. These words were of course written before Mr. Kissinger took office, but in any event they correspond to the present ideas of the Nixon Administration.

48. To sum up, the trend of United States defence policy can be analysed as follows :

- (a) The aim of defence policy is still to avoid direct confrontation with the Soviet Union. The United States will therefore endeavour to prevent a change in the balance of forces to the detriment of the West.
- (b) United States overseas commitments may be further reduced.
- (c) The security of Western Europe will continue to be considered as an essential condition of America's security.

The United States will maintain a presence in Europe, but possibly with fewer forces in the future.

- (d) The United States will continue to ask Europe to make a greater effort to unite and ensure its own security.

49. The limitation and control of armaments are dealt with separately in Chapter IV.

### III. *The development of a European defence policy*

*The European grouping and the defence effort*

50. On 2nd December 1967, Mr. Rusk, United States Secretary of State, gave a first stimulus to the formation of a European Caucus in NATO.

51. Speaking in London on 6th November 1968, Mr. Healey, British Secretary of State for Defence, in his turn advocated the constitution of a European grouping in NATO. American criticism of the relatively modest defence effort made by the European members of NATO and the conviction that politicians would not take the responsibility of increasing defence budgets had convinced Mr. Healey that the only way to increase the effectiveness of Europe's defence effort was by increasing co-operation between European countries. If Europeans could thus show the Americans that they were making a greater defence effort, the United States Administration could use this as an argument for resisting pressure from Congress to reduce the number of American troops stationed in Europe. European co-operation should obviously be sought in the field of armaments production, but there were other questions on which the European countries had a special point of view and which ought to be concerted before starting discussions with the United States in the North Atlantic Council. Provided only a limited number of subjects were discussed by the European group and it was not too official, and provided it was kept strictly within the NATO framework and the Secretary-General, Canada and the United States were kept regularly informed of its progress, it should be possible to strengthen European defence co-operation without jeopardising NATO cohesion.

res relativement modestes dont ils peuvent disposer. Une coordination étroite dans le domaine militaire s'impose entre l'Europe et les Etats-Unis dans l'intérêt de chacun et l'Europe en profitera davantage que les Etats-Unis.

Pour cette raison même, il est dans notre intérêt que les Européens assument une responsabilité beaucoup plus grande dans l'élaboration des doctrines et des niveaux de forces au sein de l'O.T.A.N., peut-être en réanimant des institutions telles que l'U.E.O., peut-être par d'autres moyens. Le commandant suprême allié en Europe devrait être européen.

.....

Dans les années 40 et 50, nous avons proposé deux remèdes; à la fin des années 60 et au cours des années 70, notre rôle devra être de contribuer à la structure qui favorisera les initiatives des autres; matériellement, nous sommes une superpuissance, mais nos initiatives ne peuvent avoir de signification que si elles font naître une coopération librement consentie. Nous pouvons continuer de contribuer à des programmes de défense et à d'autres programmes positifs, mais nous devons chercher à encourager, sans l'étouffer, un sentiment de responsabilité au niveau local. Notre contribution ne doit pas constituer l'effort unique ou essentiel, mais être déterminante».

47. Bien entendu, ces lignes ont été écrites avant l'entrée en fonction de M. Kissinger, mais, de toute façon, elles correspondent à la pensée actuelle de l'administration Nixon.

48. Pour nous résumer, la tendance de la politique américaine de défense peut être analysée de la manière suivante:

- (a) L'objectif de la politique de défense est toujours d'éviter une confrontation directe avec l'Union Soviétique. C'est pourquoi l'Amérique s'efforcera d'empêcher une modification du rapport des forces au détriment de l'Ouest.
- (b) L'engagement américain outre-mer peut subir de nouvelles réductions.
- (c) La sécurité de l'Europe occidentale continuera d'être considérée comme une condition essentielle de la sécurité de

l'Amérique. Les Etats-Unis resteront présents en Europe, mais éventuellement avec des forces réduites.

- (d) Les Etats-Unis continueront à demander que l'Europe fasse davantage pour son unification et pour sa propre sécurité.

49. Les questions de limitation et de contrôle des armements sont traitées séparément au chapitre IV.

### III. *Elaboration d'une politique européenne de défense*

#### *Le groupement européen et l'effort de défense*

50. M. Rusk, Secrétaire d'Etat américain aux affaires étrangères, a donné le 2 décembre 1967 la première impulsion en faveur de la constitution d'un «groupement européen» au sein de l'O.T.A.N.

51. Parlant à Londres le 6 novembre 1968, M. Healey, Ministre britannique de la défense, a préconisé à son tour la constitution d'un groupement européen au sein de l'O.T.A.N. Les critiques américaines concernant l'effort de défense relativement modeste consenti par les membres européens de l'O.T.A.N. et la conviction que les hommes politiques ne prendraient pas la responsabilité d'augmenter les budgets de défense ont persuadé M. Healey que l'unique moyen d'accroître l'efficacité de l'effort de défense en Europe résidait dans une coopération plus poussée entre les pays européens. S'ils parvenaient à démontrer aux Américains qu'ils accroissent leur effort de défense, les pays européens disposeraient donc d'un argument dont le gouvernement américain pourrait se servir pour résister aux pressions du Congrès visant une réduction des forces américaines stationnées en Europe. La coopération européenne doit, de toute évidence, être recherchée dans le domaine de la production des armements, mais il y a d'autres questions sur lesquelles les pays européens ont un point de vue particulier et qui méritent d'être étudiées en commun avant d'entamer la discussion avec les Etats-Unis au Conseil de l'O.T.A.N. A condition de limiter les sujets qui seraient discutés au sein du groupement européen, d'éviter de lui donner un caractère trop officiel, de le maintenir strictement dans le cadre de l'O.T.A.N., et de tenir le secrétaire général, le Canada et les Etats-Unis régulièrement informés de ses progrès, il devrait être possible de renforcer la coopération euro-

52. At the invitation of Mr. Healey, the Ministers of Defence of the Federal Republic of Germany, the United Kingdom, Italy, the Netherlands, Belgium, Luxembourg, Denmark and Norway held their first meeting at a dinner on 13th November 1968. At their next meeting, on 15th January 1969, they reached agreement on the following points — on the initiative of Germany in particular :

- that the group be open to all European members of NATO ;
- that the isolation of Canada be avoided ;
- that France be considered to have a standing invitation ;
- that the defence of European interests be given priority in the forthcoming talks between the United States and the Soviet Union on arms limitation (SALT) ;
- that the Permanent Representatives consider forms of European co-operation likely to improve the effectiveness of the European military contribution to NATO.

53. On 31st January 1969, the Permanent Representatives of the same countries, plus Greece and Turkey (i.e. all the members of NATO except Portugal, France, Iceland, Canada and the United States) submitted the following questions to sub-groups : the preparation of the dialogue with the United States ; forms of European co-operation likely to increase Europe's military contribution. The third question, European points of view for the Soviet-American strategic arms limitation talks (SALT), will be reserved for the Permanent Representatives and will be discussed each time the Council's agenda includes the question of consultation. (Consultation by the United States.)

54. The Defence Ministers of the same ten countries — which now form the European grouping — met again over dinner on 27th May 1969. The sub-groups and the ten Ambassadors will continue to meet from time to time. The main subjects discussed by the group now seem to be as follows :

- preparation of the European position in regard to the strategic arms limitation talks ;
- force levels to be maintained in the long term and the European contribution to these levels ;
- joint production of armaments.

55. Work so far accomplished by the European grouping may be assessed as follows :

- (a) a useful foundation has been laid for the dialogue between the European partners and the United States. It is to be hoped that it will be possible, by means of a joint European position, to counter more effectively the tendency of the United States Congress to call for further withdrawal from Europe ;
- (b) it is not yet possible to assess the possibility of establishing an integrated European armaments market. The harmonisation of military requirements is certainly an essential condition for the standardisation of armaments. The prospects of success in armaments co-operation must be considered slight in view of past experience.

56. Defence policy, however, must be considered only in relation to overall policy, and above all foreign policy. But the national interests of the European members of NATO are very different. There is as yet no joint political will and little probability of one in the foreseeable future. Consequently there is little chance of achieving an overall European defence policy either. The possibility must not be excluded, however, of a growing measure of agreement in certain specific fields of defence policy such as joint strategy, common views on the American presence in Europe and certain joint armaments projects.

57. In its reply to Recommendation 186, adopted by the Assembly on 19th June 1969, the Council endorsed the Assembly's view that "as long as a stable peace has not been established



péenne en matière de défense, sans porter atteinte à la cohésion de l'O.T.A.N.

52. A l'invitation de M. Healey, les ministres de la défense de la R.F.A., de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg, du Danemark et de la Norvège se sont réunis pour la première fois à l'occasion d'un dîner le 13 novembre 1968. A leur réunion suivante, le 15 janvier 1969, ils sont parvenus, notamment à l'initiative de l'Allemagne, à un accord sur les points suivants:

- le groupement est ouvert à tous les pays européens membres de l'O.T.A.N.;
- il faut éviter d'isoler le Canada;
- la France doit être considérée comme invitée en permanence;
- la défense des intérêts européens lors des conversations qui vont commencer entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique sur la limitation des armes stratégiques (SALT) constitue un thème prioritaire,
- les représentants permanents doivent examiner les formes de coopération européenne susceptibles d'améliorer l'efficacité de la contribution militaire européenne dans le cadre de l'O.T.A.N.

53. Le 31 janvier 1969, les représentants permanents des mêmes pays, plus la Grèce et la Turquie (c'est-à-dire tous les membres de l'O.T.A.N. à l'exception du Portugal, de la France, de l'Islande, du Canada et des Etats-Unis) ont soumis à des sous-groupes les questions de «la préparation du débat avec les Etats-Unis» et des «formes de coopération européenne susceptibles d'augmenter la contribution militaire de l'Europe». La troisième question, «Points de vue européens pour les conversations soviéto-américaines sur la limitation des armes nucléaires stratégiques (SALT)», devait rester du ressort des ambassadeurs et être discutée chaque fois qu'un examen de ce problème serait à l'ordre du jour du Conseil (Consultation par les Etats-Unis).

54. Les ministres de la défense des dix mêmes pays — qui constituent dorénavant le groupement européen — se sont réunis à nouveau, toujours à l'occasion d'un dîner, le 27 mai 1969. Les sous-groupes et les dix ambassadeurs continuent de se réunir de temps en temps. Les principaux thèmes de discussion de ce groupement paraissent maintenant être les suivants:

- la préparation de la position européenne devant les conversations sur la limitation des armes stratégiques;
- les niveaux de forces à maintenir à long terme et la contribution européenne;
- la production en commun des armements.

55. Le travail accompli jusqu'à présent par le groupement européen peut être évalué de la manière suivante:

- (a) Pour les conversations des partenaires européens avec les Etats-Unis, une base utile a été établie. Il faut espérer qu'il sera possible, par une prise de position commune des Européens, de mieux lutter contre les tendances du Congrès américain à retirer d'autres troupes d'Europe.
- (b) Les possibilités d'établissement d'un marché européen intégré des armements ne peuvent encore être évaluées. L'harmonisation des exigences militaires est sans aucun doute une condition essentielle de la standardisation des armements. Les perspectives d'un succès dans la coopération en matière d'armements doivent être considérées comme faibles si l'on se fonde sur les expériences antérieures.

56. La politique de défense ne peut toutefois être envisagée que dans son rapport avec la politique globale, avant tout la politique étrangère. Or, les intérêts nationaux des pays européens membres de l'O.T.A.N. sont très différents. Une volonté politique commune ne s'est pas encore dégagée et ne se dégagera probablement pas dans un avenir prévisible. Par conséquent, une «politique européenne globale de défense» ne pourra guère non plus être élaborée, mais on ne peut exclure que, dans des domaines particuliers de la politique de défense, un accord toujours plus large puisse être réalisé. A titre d'exemple, on peut citer la stratégie commune, les points de vue communs sur la question de la présence américaine en Europe et certains projets communs d'armements.

57. En réponse à la Recommandation n° 186 adoptée par l'Assemblée le 19 juin 1969, le Conseil a fait sien l'avis de l'Assemblée selon lequel «tant qu'une paix stable n'aura pas été instaurée

in Europe an adequate and effective defence effort integrated in the military structure of NATO has to be maintained". The Committee welcomes the Council's agreement with the Assembly on this basic issue.

58. With regard to the necessary evolution of the structure of NATO in the light of the present situation and future developments, the Committee will no doubt agree that the importance of the European group in NATO should again be stressed, provided its functions are clearly defined and limited.

59. It is unfortunate that France is remaining outside the work of the European grouping. This is partly due to France's withdrawal from the NATO integrated military structure. Now that greater stress is being laid on the effort to be made by Europe to maintain the efficacy of NATO, the Committee expresses the wish that French forces be reassigned to NATO and that France resume the place reserved for it in all the NATO bodies.

60. The Committee considers it essential that all the WEU countries undertake not to reduce their defence budgets below their present levels until a marked reduction has been made in the levels of Warsaw Pact forces. In Washington, members of both the Administration and of Congress insisted that in Europe there should be increases in defence budgets to keep abreast of increases in the GNP. The Committee insists on the need to improve the member countries' defence efforts, particularly in the fields set out in the draft Recommendation.

#### *The European Communities*

61. Now that both the competence and geographical area of the European Communities are to be enlarged, the question of a link between defence policy and the European Communities necessarily arises. The Committee considers it important for the membership of the Communities to be enlarged by the accession of the United Kingdom, Denmark, Norway and the fourth applicant — which is not a member of NATO — Ireland. At the same time the Communities will have to have wider competence, particularly in the monetary and foreign policy fields, to permit first the organisation of a

monetary policy and in the long run a truly European foreign policy.

62. But if the doors of the European Communities are to be kept open for the future accession of new members, there are reasons for dealing with strictly military questions in an institutional framework other than the European Communities. Sweden today — and perhaps later Austria and Switzerland — are interested, for economic reasons, in joining the Common Market. The essentially political and economic nature of the Communities need not, perhaps, be distorted by burdening them with military responsibilities which would preclude the accession of the above-mentioned neutral countries and even, at a later date, other countries such as Finland and Yugoslavia, not to speak of Eastern European countries. But the Committee believes that the possibility of the European Communities assuming defence functions should not be excluded.

63. Another solution would be to limit the European grouping in NATO to countries which are — or will shortly be — members of the Common Market — at present it is composed of the WEU countries plus Denmark and Norway. Thus, the European foreign policy drawn up mainly in the European Communities may be translated into a defence policy applied in the framework of NATO, where the essential link with the United States and Canada will be maintained.

#### *Nuclear-propelled conventionally-armed submarines*

64. The Assembly has already adopted a recommendation from the Defence Committee on a joint anti-submarine force<sup>1</sup> which proposed to produce a fleet of nuclear-propelled conventionally-armed submarines. The hunter-type submarine is perhaps the most important modern naval weapon in several respects. It does not of course carry strategic nuclear weapons but is driven by nuclear propulsion which gives it far greater autonomy than conventionally-propelled submarines. At the present time, the United Kingdom is the only WEU country to possess such submarines. France is planning to build some. Another WEU country — the Netherlands — is now interested in this type of submarine,

1. Recommendation 139, adopted on 12th December 1966, on a report by Lord Jellicoe (Document 366).

en Europe, il faudra maintenir un effort de défense adéquat et efficace qui soit intégré dans l'organisation militaire de l'O.T.A.N.». La commission se félicite de l'identité de vues entre le Conseil et l'Assemblée sur ce point fondamental.

58. Dans le cadre de l'évolution nécessaire de la structure de l'O.T.A.N., qui doit tenir compte à la fois de la situation actuelle et des possibilités d'évolution dans l'avenir, la commission sera sans doute d'accord pour insister à nouveau sur l'importance du groupement européen au sein de l'O.T.A.N., à condition que ses fonctions soient clairement définies et limitées.

59. Il est regrettable que la France se tienne à l'écart des travaux du groupement européen. Cela vient, en partie, du retrait de la France des organes militaires intégrés de l'O.T.A.N. Au moment où l'accent est mis davantage sur l'effort à consentir par les Européens pour maintenir l'efficacité de l'O.T.A.N., la commission émet le vœu que les forces françaises soient à nouveau affectées à l'O.T.A.N. et que la France reprenne la place qui lui est réservée dans toutes les instances de l'organisation.

60. La commission estime qu'il est essentiel que tous les pays de l'U.E.O. s'engagent à ne pas ramener leurs budgets de défense au-dessous des niveaux actuels, aussi longtemps qu'aucune réduction importante des niveaux de forces du Pacte de Varsovie n'aura été constatée. A Washington, les milieux autorisés tant de l'administration que du Congrès ont insisté pour qu'en Europe l'augmentation du P.N.B. et celle du budget de défense marchent de pair. La commission insiste sur la nécessité d'améliorer l'effort de défense des pays membres, notamment dans les domaines précisés dans le projet de recommandation.

#### *Les Communautés européennes*

61. A l'heure où les Communautés européennes doivent s'élargir dans le domaine de leurs compétences comme sur le plan géographique, la question des rapports entre la politique de défense et les Communautés européennes est nécessairement à l'ordre du jour. La commission estime qu'il importe d'élargir la composition des Communautés par l'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de la Norvège, et du quatrième candidat, l'Irlande, qui n'est pas membre de l'O.T.A.N. En même temps, les compétences des Communautés devront être étendues, notamment dans les domaines de la monnaie et de la politique extérieure, pour permettre d'abord l'élaboration d'une politique mo-

nétaire et, finalement, d'une politique extérieure qui soit vraiment européenne.

62. Cependant, si l'on veut laisser les portes des Communautés européennes ouvertes à l'adhésion de nouveaux membres, il importe que les questions strictement militaires soient traitées dans un cadre institutionnel autre que celui des Communautés européennes. C'est aujourd'hui la Suède — demain, peut-être, l'Autriche et la Suisse — qui s'intéresse, pour des raisons économiques, à l'adhésion au Marché commun. Il ne faudrait peut-être pas fausser le caractère essentiellement politique et économique des Communautés en leur imposant certaines responsabilités militaires qui excluraient l'adhésion des pays neutres déjà cités et même, à plus longue échéance, de pays comme la Finlande et la Yougoslavie, sans parler des pays de l'Europe orientale. Mais la commission estime qu'il ne faut pas exclure la possibilité de voir les Communautés européennes assumer des fonctions de défense.

63. Une autre solution serait de limiter le groupement européen au sein de l'O.T.A.N. aux pays qui sont membres du Marché commun, ou qui le seront bientôt ; il s'agit, à l'heure actuelle, des pays de l'U.E.O. plus le Danemark et la Norvège. C'est ainsi que la politique extérieure européenne élaborée principalement au sein des Communautés européennes pourra se traduire par une politique de défense appliquée dans le seul cadre de l'O.T.A.N. où le lien essentiel avec les Etats-Unis et le Canada sera maintenu.

#### *Les sous-marins à propulsion nucléaire et à armement classique*

64. L'Assemblée a déjà adopté une recommandation émanant de la Commission de défense sur une force commune anti-sous-marine<sup>1</sup>, qui proposait la mise sur pied d'une flotte de sous-marins nucléaires dotés d'armes classiques. En effet, le sous-marin de chasse est, à maints égards, l'arme la plus importante des forces navales modernes. Il ne s'agit pas, bien entendu, de sous-marins porteurs d'engins nucléaires stratégiques, mais de sous-marins de chasse dotés de moteurs nucléaires et qui jouissent, de ce fait, d'une autonomie plusieurs fois supérieure à celle des sous-marins à propulsion classique. Or, à l'heure actuelle, parmi les pays de l'U.E.O., seul le Royaume-Uni dispose de sous-marins de ce type.

1. Recommandation n° 139, adoptée le 12 décembre 1966 sur rapport de Lord Jellicoe, Document 366.

but there are two difficulties to be overcome: high construction and maintenance costs place them beyond the reach of many countries, and the technology involved demands very high research and development costs.

65. The Committee proposes that all the European members of NATO wishing to modernise their naval contribution in this way consider forthwith the formation of a joint nuclear-propelled conventionally-armed submarine fleet, or at least pooling the construction and maintenance installations for such a fleet. The Committee considers that at the present time the United States would take a favourable view of the constitution of such a fleet and provide technical assistance.

#### *Canadian forces*

66. The Assembly referred to the Committee for consideration the motion for a recommendation tabled by Mr. Goedhart and others which raised the question of Canada's reported intention of reducing its land forces in Europe from 10,000 to 3,500 men and withdrawing its four F-104G bomber squadrons. On 19th September 1969, the Canadian Minister of Defence, Mr. Leo Cadieux, announced that Canadian forces in Europe would be cut to an "interim group" of about 5,000, pending the formation of a light air mobile force of the same size which would be Canada's permanent contribution to NATO forces in Europe after 1972. The mechanised battle group of 2,800 men that will be the army side of the interim force will give up tactical nuclear weapons. The air force element would consist of two squadrons of F-104Gs with exclusively conventional weapons. Canada is therefore forswearing the American tactical nuclear weapons at present held by its forces in Europe, but is retaining nuclear weapons for the air defence of its own territory.

67. Although the Committee welcome Canada's decision not to reduce its forces to the initially envisaged level of 3,500 men, there will still be a reduction of 50 % and it is a matter of some concern for the Committee that an allied country should make such a drastic cut just when the forces of the Warsaw Pact countries are stronger than before the occupation of Czechoslovakia. The Committee emphasised the importance of the

defence effort and above all of maintaining the levels of conventional forces on the continent of Europe. Any negotiation with the Warsaw Pact countries on the organisation of European security or mutual force reductions is doomed to failure if western countries reduce their force levels unilaterally without any compensatory reduction by the Warsaw Pact countries.

#### *Strategic forces and Europe*

68. In 1969, new proposals were made for the constitution of a European strategic nuclear force. Among others, Mr. Heath, Leader of the British Conservative Party, wrote<sup>1</sup>:

"My conception [of a joint Anglo-French nuclear deterrent] has been that the non-nuclear countries of Europe could join with Britain and France in a Consultative Committee which would have exactly the same relationship to the joint Anglo-French deterrent as the so-called McNamara Committee has to the United States deterrent. There would thus be no question of infringing upon the non-proliferation treaty, or giving non-nuclear countries an unacceptable measure of control, commonly described as a finger on the trigger. A scheme of this kind would not in any sense be anti-American; indeed, because of the provisions of the various British agreements with the United States in this field, it could not be implemented without American support. I believe that this support would be compatible with the general principles of American policy towards Europe in recent years."

69. The Committee considered the possible constitution of a European strategic nuclear force in the previous report<sup>2</sup> but did not approve the principle of such a force. At the present time, in fact, British and French government circles are not interested in creating such a force. Mr. Wilson has referred to this in the House of Commons on several occasions and, on 17th July 1969, stated that a European nuclear deterrent would "involve, except in the circum-

1. "Foreign Affairs", October 1969.

2. Document 481, 16th June 1969, paragraphs 69-84.

La France en prévoit la construction. En ce moment, un autre pays de l'U.E.O., les Pays-Bas, s'intéresse à ce genre de sous-marin, mais deux difficultés sont à surmonter: le coût élevé de la construction et de l'entretien, qui le met hors de portée de nombreux pays, et la technologie, qui entraîne d'énormes frais de recherche et de mise au point.

65. La commission propose que tous les pays européens membres de l'O.T.A.N. qui souhaitent moderniser leur contribution navale de cette manière, envisagent dès maintenant la mise sur pied d'une flotte commune de sous-marins à propulsion nucléaire, mais à armement classique, ou tout au moins la mise en commun des installations de construction et d'entretien. La commission estime qu'à l'heure actuelle, les Etats-Unis envisageraient favorablement la constitution de cette flotte et accorderaient leur assistance technique.

#### *Les forces canadiennes*

66. L'Assemblée a transmis à la commission pour examen la proposition de recommandation, déposée par M. Goedhart et plusieurs de ses collègues, faisant état d'informations selon lesquelles le Canada avait l'intention de réduire ses forces terrestres en Europe de 10.000 à 3.500 hommes et de retirer ses quatre escadrons de bombardiers F-104G. Or, le 19 septembre, le ministre canadien de la défense, M. Leo Cadieux, a annoncé que les forces canadiennes en Europe seraient réduites «à un groupement de quelque 5.000 hommes, en attendant la constitution d'une force légère aérotransportable de même importance qui serait la contribution permanente du Canada aux forces de l'O.T.A.N. en Europe après 1972». L'élément terrestre de cette force comprendra un groupement tactique de 2.800 hommes non dotés d'armes nucléaires tactiques; l'élément aérien sera composé de deux escadrons de F-104G équipés d'armes exclusivement classiques. Le Canada renonce donc à l'armement nucléaire tactique américain dont disposent actuellement ses forces en Europe, mais garde les armes nucléaires destinées à la défense aérienne de son propre territoire.

67. Alors que la commission se félicite de la décision du Canada de ne pas réduire ses forces au niveau primitivement envisagé de 3.500 hommes, la réduction maintenant proposée est néanmoins une réduction de 50% et la commission ne peut que s'inquiéter de la tendance d'un pays allié à réduire ses forces d'une manière aussi spectaculaire au moment où les forces des pays du Pacte de Varsovie sont plus fortes qu'avant l'oc-

cupation de la Tchécoslovaquie. La commission insiste sur l'importance de l'effort de défense, et l'importance surtout de maintenir les niveaux des forces classiques sur le continent européen. Toute négociation avec les pays du Pacte de Varsovie sur l'organisation de la sécurité européenne ou la réduction mutuelle des forces est vouée à l'échec si les niveaux des forces occidentales sont réduits par décision individuelle et unilatérale en l'absence de toute réduction équivalente de la part des pays du Pacte de Varsovie.

#### *Les forces stratégiques et l'Europe*

68. Au cours de 1969, de nouvelles propositions ont été formulées pour la constitution d'une force européenne nucléaire stratégique. M. Heath, chef du parti conservateur britannique, a notamment écrit<sup>1</sup>:

«Ma conception (d'une force de dissuasion nucléaire anglo-française commune) est que les pays non nucléaires de l'Europe se joignent à l'Angleterre et à la France au sein d'un comité consultatif qui serait à la force de dissuasion anglo-française commune ce que le comité 'McNamara' est à la force de dissuasion américaine. Il ne serait donc pas question de violer le traité de non-prolifération, ou d'accorder aux pays non nucléaires un degré de contrôle inacceptable — ce qu'on appelle couramment un doigt sur la gâchette. Un projet de ce genre ne serait pas anti-américain; en effet, compte tenu des clauses des divers accords conclus entre l'Angleterre et les Etats-Unis dans ce domaine, il ne pourrait pas être réalisé sans le soutien américain. Je crois que ce soutien serait compatible avec les principes généraux de la politique américaine à l'égard de l'Europe au cours des dernières années.»

69. La constitution éventuelle d'une force européenne nucléaire stratégique a été examinée dans le rapport précédent<sup>2</sup>, mais la commission n'en a pas approuvé le principe. En effet, les milieux gouvernementaux britanniques et français n'ont manifesté jusqu'ici aucun intérêt pour ce projet. M. Wilson l'a évoqué à la Chambre des communes à plusieurs reprises et a déclaré, le 17 juillet 1969, qu'une force de dissuasion nucléaire européenne susciterait «des tendances sépa-

1. *Foreign Affairs*, octobre 1969.

2. Adopté le 16 juin 1969, Document 481, paragraphes 69 à 84.

stances which I mentioned..., a breach of the non-proliferation treaty, which this country has ratified”.

70. Your Rapporteur does not intend to propose that the Committee change its position. However, he wonders whether more detailed consideration should not be given to future possibilities. At the present time, there is no doubt about the credibility of the American deterrent which depends largely on the presence of a large number of American troops on the continent of Europe.

71. It is possible, however, that sooner or later the position will change. There are two possibilities.

72. First, there is the possibility of a limitation followed by a reduction of strategic weapons as a result of the strategic arms limitation talks (SALT), mentioned below.

73. Second, it is not out of the question that in the long run American troops in Europe will be reduced and that the credibility of the American deterrent will diminish for this reason or because of technological innovations should SALT be unsuccessful.

74. It would therefore be wise to maintain a core of nuclear forces in Europe on which a truly European strategic force could be built and incorporated into a European federation. As stated by Mr. Housiaux in his report<sup>1</sup>, this European nuclear force, coming under a federated Europe, would not be contrary to the non-proliferation treaty. From this point of view, the British and French forces must be considered so to speak as “in reserve for Europe”. The nuclear policy of these countries should not therefore be changed except after consultation in the European grouping in NATO. In particular, it would be rather unwise for a WEU country’s nuclear force to be abandoned in the future without the consent of the other European partners. Such a decision should take into account the worldwide nuclear balance.

75. In the meantime, it should be noted that the British and French contributions to the

1. Document 454.

western deterrent, however small they may be, are not negligible. The United Kingdom has three Polaris submarines and will have four next year. France is in the process of setting up an identical force which will become operational between 1970 and 1975. In isolation, these forces of four submarines each allow only one submarine to be maintained in an operational position at a time. The efficiency of these forces would be considerably increased if the two countries’ operational plans could be co-ordinated so as to limit the number of submarines being overhauled at the same time. Even in the absence of a political agreement on the principles for the use of French and British forces, the mere co-ordination of maintenance programmes would allow at least three submarines to be in position at any given time instead of the minimum of one per country under the two unco-ordinated national plans.

#### **IV. East-West relations (the prospects of arms control)**

76. From the standpoint of real and potential prospects for arms control, the European members of NATO are between the two super powers, the United States and the Soviet Union. From the security point of view, the European members of NATO have to count on United States protection (both conventional and nuclear), whereas from the political point of view they are seeking a *modus vivendi* (Ausgleich) with the East. This political aim, i.e. détente, is being pursued through a policy of arms control. By modifying the military factors, the objective is to pave the way for subsequent solution of political problems.

77. In no event must there be any question of an automatic system in which measures for limiting or reducing armaments would necessarily imply political consequences. It is rather a question of a long-term process of inspiring confidence, linked with military measures to provide security at all times. These military measures require United States and Canadian participation in NATO. In this respect, all the European members of NATO, including Britain and France as limited nuclear powers, are in a position of dependence on the United States, whatever may be suggested to the contrary.

ratistes au sein de l'O.T.A.N. et, sauf dans les conditions indiquées, impliquerait une infraction au traité de non-prolifération que notre pays a déjà ratifié».

70. Votre rapporteur n'a pas l'intention de proposer que la commission modifie sa position. Il se demande cependant s'il n'y a pas lieu de prévoir, d'une manière plus détaillée, les diverses possibilités qui s'offrent pour l'avenir. A l'heure actuelle, la crédibilité de la force de dissuasion américaine n'est pas en cause; elle est fonction, surtout, de la présence sur le continent européen d'importants effectifs américains.

71. Il est cependant possible qu'à longue échéance, la situation actuelle se modifie. Deux éventualités sont à prévoir.

72. Premièrement, une limitation suivie d'une réduction des armements stratégiques, à la suite des conversations sur la limitation des armes stratégiques (SALT) qui sont examinées plus loin.

73. Deuxièmement, on ne peut exclure la possibilité qu'à longue échéance, les effectifs américains en Europe soient réduits et que la crédibilité de la force de dissuasion américaine soit diminuée de ce fait ou par suite d'innovations technologiques au cas où les négociations (SALT) n'aboutiraient pas.

74. Il serait prudent, pour cette raison, de maintenir en Europe les noyaux de forces nucléaires à partir desquels une force stratégique proprement européenne pourrait être créée et incorporée dans une fédération européenne. Comme l'a indiqué M. Housiaux dans son rapport<sup>1</sup>, cette force nucléaire européenne, dépendant d'une Europe fédérée, ne serait pas contraire au traité de non-prolifération. C'est dans cette optique que les forces britannique et française doivent être considérées en quelque sorte comme maintenues «en réserve pour l'Europe». Dans ces conditions, il est à souhaiter que la politique nucléaire de ces pays ne soit modifiée qu'après consultation du groupement européen au sein de l'O.T.A.N. Il serait notamment peu prudent qu'un pays de l'U.E.O. abandonne sa force nucléaire sans l'assentiment de ses partenaires européens. Une telle décision devrait tenir compte de l'équilibre nucléaire dans le monde en général.

75. Entre-temps, on peut constater que la contribution de l'Angleterre et de la France à la force

de dissuasion occidentale, quelque minime qu'elle soit, n'est pas négligeable. Le Royaume-Uni dispose de trois sous-marins Polaris et en aura quatre l'année prochaine. La France est en train de se doter d'une force identique qui sera opérationnelle entre 1970 et 1975. Prises isolément, ces forces de quatre sous-marins chacune ne permettent de maintenir en situation opérationnelle qu'un sous-marin à la fois. Leur efficacité serait considérablement augmentée si les plans d'opérations des deux pays pouvaient être coordonnés de manière à limiter le nombre de sous-marins immobilisés en même temps pour entretien. Même en l'absence d'un accord politique sur les principes de l'utilisation des forces française et britannique, la simple coordination des programmes d'entretien permettrait de maintenir à tout moment à leur poste un minimum de trois sous-marins, au lieu d'un seul par pays comme le permettent, à l'heure actuelle, les deux plans nationaux non coordonnés.

#### **IV. Les relations Est-Ouest (Les perspectives de contrôle des armements)**

76. Quand on considère les relations Est-Ouest du point de vue des possibilités effectives et potentielles en matière de contrôle des armements, les pays européens membres de l'O.T.A.N. se trouvent placés entre les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Du point de vue de la sécurité, les pays européens membres de l'O.T.A.N. doivent compter sur la protection des Etats-Unis (à la fois classique et nucléaire), tandis que, du point de vue politique, ils s'efforcent de réaliser une entente (*Ausgleich*) avec l'Est. Cet objectif politique qu'est la détente est recherché par le moyen d'une politique de contrôle des armements. Il s'agit de réaliser, par la modification des facteurs militaires, les conditions d'un climat qui, plus tard, permettra la solution des problèmes politiques.

77. En aucun cas, il ne pourra être question d'un système automatique dans lequel certaines mesures en vue de la limitation des armements ou de leur réduction impliqueraient nécessairement des conséquences politiques. Il s'agit plutôt d'un processus à long terme d'instauration de la confiance lié à des mesures militaires assurant constamment la sécurité. Ces mesures militaires ne sont possibles que grâce à la participation des Etats-Unis et du Canada à l'O.T.A.N. Sur ce point, tous les pays européens membres de l'O.T.A.N., y compris la Grande-Bretagne et la France en tant que puissances nucléaires limitées,

<sup>1</sup> Document 454.

*Strategic arms limitation talks (SALT)*

78. Because of the significance of the American nuclear shield for Europe, particular importance must therefore be attached to the strategic arms limitation talks (SALT). These bilateral Soviet-American talks on the limitation of offensive and defensive weapons systems can affect the politico-military situation and therefore the political position of European States. The two-fold aim of the European members of NATO — security *and* détente — thus emerges in these talks.

79. The problem for both the United States and the Soviet Union is to affirm their leadership in the alliances. This was already apparent before the start of the SALT talks when the United States demonstrated its readiness, without reservation, to consult in the NATO framework. These consultations began with the first United States declarations demonstrating that the United States, as in the past, is prepared to intervene to ensure the strategic security of Europe. From the American point of view, a shift in the balance of forces as a whole is therefore out of the question. This view was expressed in the American statement on the maintenance of nuclear sufficiency which is necessary to counterbalance the conventional forces.

80. Preliminary suggestions for limiting strategic weapons go back to the time of American superiority. In 1964, the United States had already proposed freezing offensive strategic weapons at the levels then reached. In 1962, Mr. Gromyko had made his "umbrella" proposal for reducing the nuclear forces of each super power to a small number of missiles. Only when the Soviet Union reached a degree of equality in the number of ICBMs did it express interest in holding more general talks on limiting both defensive and offensive strategic weapons. President Johnson had already proposed to Moscow in January 1967 that negotiations be held on limiting anti-ballistic missiles. In a letter to President Johnson in March 1967, Mr. Kosygin replied that the negotiations should cover the

limitation of both offensive and defensive missiles.

81. The opening of the talks nevertheless hung fire. President Johnson made concrete proposals in June 1968 and the two countries agreed in July 1968 to hold negotiations in the near future. Following the occupation of Czechoslovakia by the Soviet Union, however, the United States postponed its participation. When the Nixon Administration took office in the United States, it waited until June 1969 before stating its willingness to open negotiations between 31st July and 15th August. It was not until 26th October that a joint United States-Soviet Union announcement stated that "preliminary discussions of the questions involved" would begin in Helsinki on 17th November.

82. It has been seen that the technological arguments of the experts are as divergent as they are complex. It is theoretically possible that the introduction of a MIRV system, the increased accuracy of missiles, or the deployment of an effective anti-missile defence of cities might allow the nuclear powers to consider a strategic first strike in the hope of destroying practically all of the enemy's nuclear forces without incurring unacceptable losses in return.

83. On the other hand, it is unlikely that political leaders in the Soviet Union or the United States see the problem in this way. According to Mr. McGeorge Bundy, technological analysts :

"...are in an unreal world. In the real world of real political leaders — whether here or in the Soviet Union — a decision that would bring even one hydrogen bomb on one city of one's own country would be recognised in advance as a catastrophic blunder ; ten bombs on ten cities would be a disaster beyond history ; and a hundred bombs on a hundred cities are unthinkable. Yet this unthinkable level of human incineration is the least that could be expected by either side in response to any first strike in the next ten years, *no matter what happens to weapons systems in the meantime*"<sup>1</sup>.

1. "Foreign Affairs", October 1969, page 10.



se trouvent dans un état de dépendance vis-à-vis des Etats-Unis, même si certaines manifestations verbales rendent un son un peu différent.

*Les conversations sur la limitation des armes stratégiques (SALT)*

78. C'est pourquoi, en raison de la signification du bouclier américain pour l'Europe, il faut attacher une importance particulière aux conversations sur la limitation des armes stratégiques (SALT). Ces conversations bilatérales soviéto-américaines sur la limitation des systèmes d'armes offensives et défensives peuvent influencer sur la situation politico-militaire et, par là, sur la situation politique des Etats européens. Elles permettent ainsi au double objectif des Etats européens membres de l'O.T.A.N., qui est de rechercher à la fois la sécurité et la détente, de se dégager.

79. Le problème qui se pose pour les Etats-Unis comme pour l'Union Soviétique est celui de l'affirmation de leur *leadership* dans les alliances. Il en était déjà ainsi avant l'ouverture des conversations (SALT), si l'on considère que les Etats-Unis se sont montrés disposés, sans aucune réserve, à tenir des consultations dans le cadre de l'O.T.A.N. Ces consultations ont commencé par les premières déclarations américaines indiquant que les Etats-Unis étaient prêts, comme par le passé, à intervenir pour assurer la sécurité stratégique de l'Europe. Du point de vue américain, toute modification du rapport des forces, dans son ensemble, est, de ce fait, exclue. Ce point de vue a été exprimé dans la déclaration américaine sur le maintien de la *sufficiency* nucléaire (suffisance nucléaire) qui est indispensable pour compenser le déséquilibre en matière de forces classiques.

80. Les premières propositions sur la limitation des armes stratégiques remontent à l'époque de la supériorité américaine. Les Etats-Unis avaient déjà proposé, en 1964, un «gel» aux niveaux existants des armements stratégiques offensifs. M. Gromyko, pour sa part, avait fait, en 1962, sa proposition de «parapluie» qui aurait réduit les forces nucléaires de chaque superpuissance à un petit nombre d'engins. Ce n'est qu'au moment où l'Union Soviétique eut atteint une certaine parité dans le domaine des I.C.B.M. qu'il fit savoir qu'elle s'intéressait à des conversations plus générales sur la limitation des armes stratégiques tant défensives qu'offensives. Le Président Johnson proposa à Moscou, dès janvier 1967, de tenir des négociations sur la limitation des missiles anti-missiles (A.B.M.). M. Kossyguine, dans

une lettre au Président Johnson, en mars 1967, répondit que les négociations devaient porter sur la limitation des missiles «tant offensifs que défensifs».

81. L'ouverture des conversations s'est, cependant, fait attendre. Le Président Johnson fit des propositions concrètes, en juin 1968, et les deux pays se mirent d'accord en juillet pour ouvrir immédiatement les négociations. Mais, par suite de l'occupation de la Tchécoslovaquie par l'Union Soviétique, les Etats-Unis ajournèrent leur participation, et c'est seulement au mois de juin 1969 que la nouvelle administration Nixon s'est déclarée prête à engager les négociations entre le 31 juillet et le 15 août. Ce n'est que le 26 octobre qu'une déclaration conjointe américano-soviétique a indiqué que «la discussion préliminaire des questions qui se posent» commencerait à Helsinki, le 17 novembre.

82. Nous avons vu que, sur le plan technologique, les arguments des experts sont aussi divergents que complexes. Il est théoriquement possible que l'introduction d'un système M.I.R.V., l'augmentation de la précision des missiles et l'établissement d'une défense anti-missiles efficace autour des centres urbains permette à tout détenteur d'un armement stratégique d'envisager de l'utiliser le premier dans l'espoir de détruire la quasi-totalité des forces nucléaires ennemies sans subir en retour des pertes inacceptables.

83. En revanche, il est peu probable que les dirigeants politiques, en Union Soviétique aussi bien qu'aux Etats-Unis, envisagent le problème de cette manière. Comme l'a écrit M. McGeorge Bundy, les analystes technologiques:

«...vivent dans un monde irréel. Dans le monde véritable des dirigeants politiques réels — que ce soit ici ou en Union Soviétique — une décision qui pourrait entraîner la chute d'une seule bombe à hydrogène sur une ville de son propre pays serait considérée à l'avance comme une erreur catastrophique, dix bombes sur dix villes comme un désastre sans équivalent dans l'histoire et cent bombes sur cent villes comme impensable. Mais ce degré impensable d'incinération humaine est le moindre auquel l'un ou l'autre des adversaires puisse s'attendre en réponse à une première attaque au cours des dix années à venir, *quelle que soit l'évolution des systèmes d'armes entre-temps.*»<sup>1</sup>

1. *Foreign Affairs*, octobre 1969, page 10.

84. Mr. Bundy sees the Soviet Union and the United States as "scorpions in a bottle, able to sting each other only at the price of death". This situation will persist in the minds of politicians whatever financial effort may be made to improve strategic weapons. This is why the two capitals are turning to negotiations.

85. The fact that the two super powers have reason to negotiate does not mean that the negotiations will succeed in the near future. In theory, there could be two levels of agreement :

- (i) a simple freeze of weapons at their present level, with a ban on technological innovation (ABM, MIRV, etc.) ;
- (ii) a mutual reduction of existing forces to a lower level considered sufficient to maintain the balance.

86. But even a freeze means that agreement must be reached on the number of existing missiles and their technical performance — range, accuracy, power of their warheads — and the possibility of verifying these figures.

87. Both sides have approached the preliminary talks with the greatest caution, the United States reportedly having eschewed imposing a voluntary moratorium on further development firings of its MIRVs as an opening gesture. No explicit results can be expected in the near future ; perhaps a purely tacit agreement to suspend further development of MIRVs will be the first result. The most important result of the talks will in fact be the political effects of their very existence. They could well continue, in sessions of varying length, for many years ; East-West relations will inevitably be affected when the junior partners of both alliances are aware that the superpowers are in continuous secret talks on a subject so vital to the security of all partners.

88. For the WEU countries it is vital to know precisely what weapons may be covered in the talks. In Washington it was pointed out to your Rapporteur that the talks were on the limitation of offensive and defensive *strategic arms*, and that the 700 Soviet medium range missiles

capable of reaching Western Europe were part of the *strategic rocket forces* in the Soviet military structure. As such, in the United States view, they would naturally fall within the scope of the talks, whereas the United States warheads stockpiled in Europe for its tactical weapons and those of its allies did not form part of any strategic command, and would therefore clearly be excluded from the talks.

89. The talks are bilateral, on the *limitation and subsequent reduction* of strategic arms. Your Rapporteur was given to understand that the talks could hope to deal with little but limitation in the earlier phases at least, and for this purpose they will obviously remain bilateral. If in a late stage they were to deal with actual reductions, the question of involving the other nuclear powers of NATO in the talks more directly than through consultation would then arise.

90. The April 1969 communiqué of the North Atlantic Council welcomed SALT provided that there was full and continuing consultation with the allies :

"[The political solidarity of the Alliance] can best be maintained by strict adherence to the principle of full consultation in the Council both before and during any negotiations that might affect the interests of the Alliance or any of its members. On this understanding, the allied governments welcome the intention of the United States to engage the USSR in discussion of limitations on offensive and defensive strategic arms".

91. In the light of the foregoing assurances the Committee has no hesitation in welcoming SALT as a constructive step which can lead to a real measure of arms control and to a reduction of tension.

#### *Evolution of the Warsaw Pact*

92. Your Rapporteur devoted a previous report<sup>1</sup> to the Warsaw Pact. Since then there

1. "The present situation in the Warsaw Pact", Document 387, 19th October 1966.

84. Pour M. Bundy, l'Union Soviétique et les Etats-Unis sont comme deux scorpions enfermés dans une même bouteille: l'un ne peut piquer l'autre qu'au prix de sa propre mort. Cette situation persistera, dans l'esprit des hommes politiques, quel que soit l'effort financier consacré à l'amélioration des armements stratégiques. C'est pourquoi les deux capitales ont maintenant recours à la négociation.

85. Le fait qu'il existe des raisons qui incitent les deux superpuissances à négocier ne signifie pas que les négociations aboutiront dans un proche avenir. L'accord est théoriquement prévisible à plusieurs niveaux:

- (i) un simple «gel» des armes à leur niveau actuel, assorti d'une interdiction en matière d'innovation technologique (A.B.M., M.I.R.V., etc.);
- (ii) la réduction mutuelle des forces existantes à un niveau inférieur jugé suffisant pour maintenir l'équilibre.

86. Toutefois, le «gel» suppose une possibilité d'accord sur le nombre de missiles existants et leurs caractéristiques techniques — portée, précision, puissance des ogives — et la possibilité de vérifier ces paramètres.

87. Les deux camps ont abordé les conversations préliminaires avec une prudence extrême, les Etats-Unis ayant, semble-t-il, renoncé à faire le premier geste en suspendant volontairement les lancements dans le cadre de la mise au point de leurs M.I.R.V. On ne peut s'attendre à aucun résultat précis dans un proche avenir, sinon, peut-être, à la conclusion d'un accord purement tacite sur la suspension de la mise au point de ce type d'armes. Les résultats les plus importants de ces conversations seront, en fait, les conséquences politiques qui découleront de leur existence même. Elles peuvent fort bien se poursuivre pendant des années, mais les relations Est-Ouest en seront inévitablement affectées quand les autres membres des deux alliances se rendront compte que les deux superpuissances poursuivent des entretiens secrets sur un problème aussi essentiel pour la sécurité de tous les partenaires.

88. Pour les pays de l'U.E.O. il est capital de savoir sur quelles armes porteront les conversations. A Washington, on a précisé à votre rapporteur qu'elles porteraient sur la limitation des *armes stratégiques* offensives et défensives et que les 700 missiles soviétiques à moyenne portée

capables d'atteindre l'Europe occidentale faisaient partie des *forces de fusées stratégiques* dans l'organisation militaire soviétique. Ils entraîneraient donc naturellement, de l'avis des Américains, dans le cadre des conversations, tandis que les ogives stockées par les Etats-Unis en Europe et destinées à leurs armes tactiques et à celles de leurs alliés, qui ne sont rattachées à aucun commandement stratégique, en seraient sans aucun doute exclues.

89. Les conversations sont bilatérales et portent sur la *limitation et la réduction ultérieure* des armes stratégiques. On a laissé entendre à votre rapporteur qu'elles ne pourraient vraisemblablement porter, du moins aux premiers stades, que sur la limitation, et que, de ce fait, elles resteraient naturellement bilatérales. Si, par la suite, elles devaient aborder le problème des réductions effectives, il s'agirait alors de savoir comment les autres puissances nucléaires de l'O.T.A.N. pourraient y participer plus directement que par le biais de la consultation.

90. Le communiqué du Conseil de l'Atlantique nord d'avril 1969 se félicitait des conversations sur la limitation des armes stratégiques (SALT), à condition que les Alliés demeurent en consultation étroite et continue:

«Le meilleur moyen de maintenir [la solidarité politique de l'Alliance] est l'adhésion sans réserve au principe de la consultation pleine et entière au sein du Conseil, aussi bien avant que pendant toute négociation qui pourrait affecter les intérêts de l'Alliance ou de l'un de ses membres. Dans cet esprit, les gouvernements alliés accueillent avec intérêt l'intention des Etats-Unis d'engager avec l'U.R.S.S. des discussions sur les limitations d'armes stratégiques offensives et défensives.»

91. Compte tenu des assurances qui précèdent, la commission n'hésite pas à se féliciter des conversations sur la limitation des armes stratégiques (SALT), car elle considère qu'il s'agit d'une initiative constructive susceptible de conduire, dans une certaine mesure, à un véritable contrôle des armements et à une réduction de la tension.

#### *Evolution au sein du Pacte de Varsovie*

92. Votre rapporteur a consacré un précédent rapport<sup>1</sup> au Pacte de Varsovie. Des événements

1. « La situation actuelle au sein du Pacte de Varsovie », Document 387, 19 octobre 1966.

have been significant changes. The most dramatic event confronting members of the Pact in that time was of course the occupation of Czechoslovakia which has been fully documented in the reports by the Chairman, Mr. Robert Edwards<sup>1</sup> and by Mr. Wingfield Digby<sup>2</sup>. This aspect is not considered here.

93. East Germany has steadily been increasing in importance among pact members (GNP in 1968 \$30 billion), having reached a position of virtual parity with Poland (\$38 billion). In 1967 most of the bilateral treaties of friendship, co-operation and mutual assistance which had not previously been renewed were renewed for a further 20 years. These 20 treaties had originally been concluded for 20 years in 1948 and 1949 between all the countries which were subsequently to sign the Warsaw Pact (except Rumania-East Germany). Rumania however is a notable exception — its treaty with the Soviet Union was prolonged for 5 years from 1968, and it is negotiating a renewal with Bulgaria, but its treaties with all other pact members have expired, as have the three between Hungary and Czechoslovakia, Poland and Bulgaria.

94. Two meetings of the Political Consultative Committee — the highest organ of the pact, normally attended by first secretaries of the communist party, heads of government and ministers for foreign affairs and of defence — officially the 9th and 10th meetings, were held in Sophia in March 1968 and in Budapest in March 1969. The latter meeting was significant in that it was preceded by strenuous efforts by the Soviet Union to strengthen the political and military structure of the pact. The Budapest communiqué declared :

“The Political Consultative Committee heard the report of the Commander-in-Chief of the armed forces of the Warsaw Pact on measures prepared by defence ministers of the countries governments... the representatives of the member countries of the pact discussed in detail and unani-

1. Document 455.

2. Document 461.

mously approved the statutes of a committee of defence ministers of the member countries, and the new organisation of the allied armed forces intended to perfect the structure and command of the defensive organisation of the Warsaw Pact.”

95. Precisely what reorganisation of the formal pact structure was agreed remains, as usual, quite unclear, since very little information is published at any time about the functioning of the pact organs which at the first meeting of the Political Consultative Committee in January 1956 were declared to be a joint secretariat, headed by the chief-of-staff of the Warsaw Pact forces, and a permanent commission intended to make recommendations on foreign policy. According to Mr. Dubcek who spoke to the press after the Budapest meeting :

“The establishment of the committee of ministers and the setting up of the joint staff of the combined armed forces and combined command will make it possible to settle the affairs of our defence community more purposefully, to improve the system of equipment of our armies and to achieve a higher efficiency in spending on defence in our countries.”<sup>1</sup>

However, a “unified command” was stated to have been established following the first meeting of the Political Consultative Committee in January 1956. Prior to the Budapest meeting, Rumania was known to have been pressing for the post of commander-in-chief to rotate among nationals of the various Warsaw Pact countries. The Soviet Union was successful in resisting this change ; reports vary as to whether the establishment of a “joint staff” and “combined command” agreed at Budapest were a concession to Soviet demands to ensure closer control of the pact, or whether they were a concession to other pact countries who sought a greater say in the councils of the pact. According to information available to your Rapporteur, one implication of the Budapest decision was that an international political staff would be established in Moscow (the so-called permanent commission, if it really existed, had been composed essentially of Russian officials). Mr. Firyubin, a Soviet Deputy Foreign

1. International Herald Tribune, 20th March 1969.

importants sont intervenus depuis lors. Le plus spectaculaire d'entre eux a été naturellement l'occupation de la Tchécoslovaquie, qui a été abondamment traitée dans les rapports du président, M. Robert Edwards<sup>1</sup>, et de M. Wingfield Digby<sup>2</sup>, et qui ne sera donc pas reprise dans le présent rapport.

93. L'Allemagne orientale a vu croître progressivement son importance parmi les membres du Pacte (son P.N.B. a été, en 1968, de 30 milliards de dollars) et elle se trouve maintenant à peu près au même rang que la Pologne (38 milliards de dollars). En 1967, la plupart des traités bilatéraux d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle, qui n'avaient pas encore été renouvelés, l'ont été pour une nouvelle période de vingt ans. Ces vingt traités avaient été conclus à l'origine pour vingt ans, en 1948 et 1949, par tous les pays qui devaient, par la suite, signer le Pacte de Varsovie (seul un traité entre la Roumanie et l'Allemagne de l'est n'avait pas été conclu). La Roumanie constitue cependant une exception notable : son traité avec l'Union Soviétique a été prorogé de cinq ans en 1968 et elle négocie actuellement le renouvellement de son accord avec la Bulgarie, mais ceux qui avaient été passés avec tous les autres membres du Pacte sont arrivés à expiration. Il en est de même pour ceux qui avaient été conclus entre la Hongrie, d'une part, et la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Bulgarie, de l'autre.

94. Deux réunions du Comité consultatif politique — l'organe le plus important du Pacte, composé normalement des premiers secrétaires des partis communistes, des chefs de gouvernement et des ministres des affaires étrangères et de la défense — officiellement les neuvième et dixième, ont eu lieu à Sofia en mars 1968 et à Budapest, en mars 1969. La dernière était importante en ce qu'elle avait été précédée de vigoureux efforts de l'Union Soviétique pour renforcer la structure politique et militaire du Pacte. Le communiqué déclarait :

«Le commandant en chef des forces armées unifiées du Pacte de Varsovie a présenté au Comité consultatif politique un rapport sur les mesures élaborées par les ministres de la défense des pays intéressés avec l'approbation de leurs gouvernements respectifs... Les représentants des Etats membres du Pacte

ont examiné en détail et ratifié à l'unanimité les statuts du Comité des ministres de la défense des Etats membres et la nouvelle organisation des forces alliées visant au perfectionnement de la structure et de la direction de l'organisation de la défense du Pacte de Varsovie.»

95. Il est, comme d'habitude, difficile de dire avec précision quelle réorganisation de la structure officielle du Pacte a été décidée; en effet, on ne dispose jamais de beaucoup d'informations sur le fonctionnement des organes du Pacte, qui, d'après les déclarations faites lors de la première réunion du Comité consultatif politique, en janvier 1956, consistaient en un secrétariat commun, présidé par le chef d'état-major des forces du Pacte de Varsovie, et une commission permanente chargée de formuler des recommandations en matière de politique étrangère. D'après les déclarations faites par M. Dubcek à la presse à l'issue de la réunion de Budapest :

«La création d'un comité des ministres et l'établissement d'un état-major commun des forces armées unifiées et d'un commandement unifié permettront de mieux régler les affaires de notre communauté de défense, d'améliorer le système d'équipement de nos armées et d'obtenir une meilleure rentabilité des crédits consacrés à la défense dans nos pays.»<sup>1</sup>

Cependant, la création d'un «commandement unifié» avait déjà été signalée après la première réunion du Comité consultatif politique, en janvier 1956. Avant la réunion de Budapest, on savait que la Roumanie avait insisté pour que le poste de commandant en chef soit confié à tour de rôle à des ressortissants des divers pays membres du Pacte de Varsovie. L'Union Soviétique s'était opposée avec succès à ce changement, et l'on ne peut dire exactement si la création d'un «état-major commun» et d'un «commandement unifié», décidée à Budapest, a été une concession à l'Union Soviétique qui voulait exercer un contrôle plus sévère sur le Pacte, ou bien une concession aux autres pays membres qui souhaitaient intervenir davantage dans les conseils de l'organisation. Selon les informations recueillies par votre rapporteur, la décision de Budapest a eu, entre autres conséquences, l'installation à Moscou d'un secrétariat politique international (la «commission permanente», si elle a jamais existé,

1. Document 455.

2. Document 461.

1. *International Herald Tribune*, 20 mars 1969.

Minister, has been appointed Secretary-General of the Warsaw Pact — a post previously combined with that of chief-of-staff — but apparently officials of the Warsaw Pact foreign ministries who were designated to form the political staff have not yet left their national capitals.

96. It is clear that the Soviet Union got no commitment from the Budapest meeting concerning the possible provision of military support in its conflict with China.

#### *Military changes*

97. Following Marshal Grechko's appointment as Minister of Defence the post of commander-in-chief of the Warsaw Pact forces was filled by Marshal Yakubovski in July 1967. General Shtemenko was appointed chief-of-staff in August 1968. The actual occupation of Czechoslovakia on the night of 20th-21st August 1968 was directed by General Shtemenko, but not in his capacity as chief-of-staff of the Warsaw Pact forces, since the official Warsaw Pact military command was not involved. Instead a high level Russian operational staff controlled directly by the Soviet Ministry of Defence was responsible for this operation.

98. In the period following the occupation of Czechoslovakia, the holding of Warsaw Pact military exercises assumed great political significance as an indication of pact members' solidarity. It will be recalled that Rumanian troops had not participated in the occupation of Czechoslovakia, and that the small Bulgarian detachment which had participated had apparently to make part of its journey by sea and then through Soviet territory as Rumania had vetoed passage through its territory. Rumania continued to resist pressure for its forces to participate in Warsaw Pact exercises, or for such exercises to be held on its territory. A law was passed in August 1968 whereby all decisions concerning the presence of foreign troops on Rumanian territory, or the movement of Rumanian troops abroad, were reserved to the Rumanian parliament, leaving no discretion with the government. This device enabled Rumanian leaders to employ delaying tactics most successfully in their negotiations with their Warsaw Pact partners. The military exercises "Spring 1969" held in Poland,

East Germany and Czechoslovakia from 30th March to 4th April 1969 included forces from these three countries and from the Soviet Union only. Subsequent manoeuvres from 14th-17th April in Eastern Europe were stated to have included forces from the Soviet Union, Poland, Czechoslovakia, Hungary "and other countries". Your Rapporteur understands that these manoeuvres did not take place on Rumanian territory; they were attended by a few Rumanian liaison officers but no Rumanian troops.

99. Since the occupation of Czechoslovakia there has been a change in the stationing of Soviet divisions in the Warsaw Pact countries. Present numbers are reported to be: East Germany 20; Poland 3; Czechoslovakia 5; Hungary 4. None are stationed in Bulgaria or Rumania.

#### *Divergencies*

100. Since 1963 Rumania had adopted an increasingly independent attitude among members of the Warsaw Pact, an attitude which it has not hesitated to reveal in public. In January 1967 Rumania became the first Warsaw Pact country, apart from the Soviet Union, to establish diplomatic relations with Germany. During negotiations on the non-proliferation treaty in 1967-1968, Rumania was critical of the draft which had been jointly agreed between the Soviet Union and the United States; its attitude, expressed in many amendments, was closer to that of the non-aligned countries; all other members of the Warsaw Pact strongly supported the Soviet Union. In February 1968 the Rumanian representatives walked out of a meeting of communist party representatives in Budapest which was preparing for the conference of world communist parties, and in May of that year Rumania was excluded from talks in Moscow between East Germany, Poland, Hungary, Bulgaria and the Soviet Union — the countries which subsequently occupied Czechoslovakia. It has been obvious to official observers for some time that Rumania had been deleted from the Soviet Union mailing list for essential guidance and information on foreign policy; officials of the Rumanian foreign service have had to do their own research and foreign policy formulation, whereas other communist countries have continued to rely heavily on material from Moscow.

se composait essentiellement de fonctionnaires russes). M. Firyoubine, Ministre soviétique adjoint des affaires étrangères, a été nommé secrétaire général du Pacte de Varsovie — fonction qui était associée auparavant, à celle de chef d'état-major — mais il semble que les fonctionnaires des ministères des affaires étrangères des pays membres, appelés à former le secrétariat politique, n'ont pas encore quitté leurs capitales.

96. L'Union Soviétique n'a manifestement regu, à la réunion de Budapest, aucune assurance quant à un éventuel appui militaire dans son conflit avec la Chine.

#### *L'évolution sur le plan militaire*

97. Après la nomination du maréchal Gretchko aux fonctions de ministre de la défense, le poste de commandant en chef des forces du Pacte de Varsovie a été confié, en juillet 1967, au maréchal Yakoubovski. Le général Chtemenko a été promu chef d'état-major en août 1968. C'est lui qui a dirigé l'invasion de la Tchécoslovaquie dans la nuit du 20 au 21 août 1968, mais pas en qualité de chef d'état-major des forces du Pacte de Varsovie, puisque le commandement militaire officiel du Pacte n'était pas impliqué dans l'affaire. En fait, c'est un état-major russe de haut rang, dépendant directement du ministère soviétique de la défense, qui a été responsable de l'opération.

98. Dans la période qui a suivi l'occupation de la Tchécoslovaquie, les manœuvres militaires des forces du Pacte de Varsovie ont revêtu une grande importance politique, car elles témoignaient de la solidarité des membres du Pacte. On se rappellera que les troupes roumaines n'ont pas participé à l'occupation et que le petit détachement bulgare qui y a pris part, a dû, semble-t-il, emprunter la voie maritime pour une partie du trajet, puis traverser le territoire soviétique, la Roumanie ayant refusé d'accorder le droit de passage sur son territoire. La Roumanie a continué de résister à la pression exercée sur elle pour que ses forces participent aux manœuvres du Pacte de Varsovie et pour que ces manœuvres se déroulent sur son territoire. Une loi a été votée en 1968 qui dispose que toutes les décisions relatives à la présence de troupes étrangères sur le territoire roumain ou aux mouvements de troupes roumaines à l'étranger, sont exclusivement de la compétence du parlement sans que le gouvernement puisse intervenir. Les dirigeants roumains s'en sont habilement servi pour adopter une tactique dilatoire

dans leurs négociations avec leurs partenaires du Pacte de Varsovie. Les manœuvres «Printemps 1969» qui se sont déroulées en Pologne, en Allemagne de l'est et en Tchécoslovaquie, du 30 mars au 4 avril 1969, n'ont mis en jeu que des troupes appartenant à ces trois pays et à l'Union Soviétique. Celles qui ont suivi, du 14 au 17 avril, en Europe orientale, auraient inclus des forces de l'Union Soviétique, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et «d'autres pays». Votre rapporteur croit savoir qu'elles ne se sont pas déroulées en territoire roumain; quelques officiers de liaison roumains y ont assisté, mais les forces roumaines n'y ont pas participé.

99. Depuis l'occupation de la Tchécoslovaquie, le stationnement des divisions soviétiques dans les pays du Pacte de Varsovie a subi des modifications. Il y en aurait actuellement 20 en Allemagne de l'est, 3 en Pologne, 5 en Tchécoslovaquie, 4 en Hongrie, mais aucune en Bulgarie ni en Roumanie.

#### *Divergences*

100. Depuis 1963, la Roumanie a adopté une attitude de plus en plus indépendante au sein du Pacte de Varsovie et elle n'a pas hésité à le faire au grand jour. En janvier 1967, elle est devenue le premier pays du Pacte de Varsovie, à l'exception de l'Union Soviétique, à nouer des relations diplomatiques avec l'Allemagne. Pendant les négociations sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires, en 1967-1968, elle a critiqué le projet sur lequel s'étaient mis d'accord l'Union Soviétique et les Etats-Unis, elle a formulé de nombreux amendements et sa position s'est rapprochée de celle des pays non alignés. En revanche, tous les autres membres du Pacte de Varsovie ont fermement soutenu l'Union Soviétique. En février 1968, les représentants de la Roumanie ont quitté la réunion des représentants des partis communistes qui préparaient, à Budapest, la conférence mondiale des partis communistes et, en mai de la même année, elle a été exclue des entretiens de Moscou entre l'Allemagne de l'est, la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie et l'Union Soviétique, pays qui occupèrent par la suite la Tchécoslovaquie. Les observateurs officiels se sont rendu compte, depuis un certain temps, que la Roumanie ne figurait plus sur la liste des pays auxquels l'Union Soviétique adresse ses principales directives et informations en matière de politique étrangère; les fonctionnaires des affaires étrangères de Roumanie ont dû effectuer leurs propres recherches et formuler eux-mêmes une politique étrangère, tandis que les autres pays

101. In strong contrast to the situation in Czechoslovakia however, the communist party in Rumania has continued to exercise monopoly control over political activities in that country; press censorship is still rigorous and Rumanian nationals are unable to travel abroad except on official business. It is interesting to note that the Dubcek régime, at the peak of its liberalism, did not depart from Warsaw Pact orthodoxy in its foreign policy. The Soviet Union it seems can manage to live with criticism of its foreign policy, but dare not risk internal liberalism in an adjoining communist country for fear of the possible effects on the internal situation in Russia and in other Warsaw Pact countries.

102. In the economic field the Council for Mutual Economic Aid (previously known as Comecon) met officially in January and April 1969. While Bulgaria declared at the first meeting that its economy was now to be fully integrated with that of the Soviet Union, and that the process would be completed in 1975, there was no similar enthusiasm for integration from any other pact member. Hungary has continued to stress its need of supplies; Czechoslovakia in particular has long been demanding hard currency loans from the Soviet Union to permit it to increase its imports from the West.

103. Divergencies are also apparent in attitudes to the new German Government. The German Federal Republic had, in the past, made several proposals for renouncing the use of force to the Soviet Union and certain members of the Warsaw Pact. The Soviet Union in turn in September 1969 proposed a bilateral agreement with Germany to renounce the use of force. The new German Chancellor, Mr. Brandt, having acknowledged "the existence of two German States" on 28th October, offered to negotiate bilateral agreements with the Soviet Union, Poland and East Germany. Bilateral talks on such an agreement are now to begin with the Soviet Union, and Poland has also requested talks with Germany.

104. East Germany however was reportedly the instigator of the hurriedly-convened meeting of the foreign ministers of the Warsaw Pact held

in Prague on 30th-31st October 1969 to consider the new German proposals. In an article in *Neues Deutschland*, of 4th November, Mr. Winzer, the East German Foreign Minister, wrote "This Bonn attitude raises some doubts. In any case it would be false to view bilateral treaties as a necessary stage on the way to a security conference". East Germany now considers that the proposed all-European security conference should precede any bilateral agreements.

*Warsaw Pact proposals for a conference on European security*

105. The previous report<sup>1</sup> examined the proposals for an all-European security conference formulated in the Bucharest communiqué on 9th July 1966. The theme has been repeated with significant differences in the Budapest appeal of 17th March 1969<sup>2</sup> and again in the communiqué from the Prague meeting of 31st October<sup>3</sup>.

106. The Bucharest communiqué demanded that the Federal German authorities "take as their point of departure the existence of two German States, abandon their claims for the frontiers of Europe to be carved up again, abandon their claims to the right exclusively to represent the whole of Germany and their attempts to bring pressure to bear on States that recognise the German Democratic Republic, renounce the criminal Munich *diktat*, and acknowledge that it has been null and void from the very beginning."<sup>4</sup> The communiqué stated that "the governments of our States have more than once pointed out that in case of the discontinuance of the operation of the North Atlantic Alliance, the Warsaw Treaty would become invalid, and that their place ought to be taken by a European security system. They now solemnly reaffirm their readiness for the simultaneous abolition of these alliances. If however, the member States of the North Atlantic Treaty are still not ready to accept the complete dissolution of both alignments, the States that have signed this Declaration consider that it is already now expedient to reach an understanding on the abolition of the military organisations, both of the North Atlantic Pact and the Warsaw Treaty". Great importance

1. Document 387.

2. Appendix III.

3. Appendix IV.

4. Document 387, Appendix III.



communistes continuaient de s'en remettre largement aux documents en provenance de Moscou.

101. Contrairement à ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie, le parti communiste de Roumanie a cependant continué de contrôler lui-même les activités politiques du pays; la censure est toujours rigoureuse et les citoyens roumains ne peuvent aller à l'étranger qu'en voyage officiel. Il est intéressant de noter que le régime Dubcek, à son stade le plus libéral, est resté fidèle à la doctrine du Pacte de Varsovie en matière de politique étrangère. L'Union Soviétique peut supporter, semble-t-il, d'être critiquée sur sa politique étrangère, mais ne peut courir le risque de voir un régime libéral s'installer dans un pays communiste voisin, par crainte du retentissement que cela pourrait avoir sur sa propre situation intérieure et sur celle des autres pays du Pacte de Varsovie.

102. Sur le plan économique, le Conseil d'aide mutuelle économique (connu auparavant sous le nom de Comecon) s'est réuni officiellement en janvier et en avril 1969. La Bulgarie a déclaré, lors de la première réunion, que son économie devait désormais s'intégrer complètement à celle de l'Union Soviétique et que cette intégration serait achevée en 1975, mais aucun autre membre du Pacte n'a fait preuve du même enthousiasme. La Hongrie continue de rappeler ses besoins en matière d'approvisionnements, et la Tchécoslovaquie, en particulier, réclame depuis des années à l'Union Soviétique des prêts en devises fortes pour lui permettre d'augmenter ses importations en provenance de l'Occident.

103. Des divergences se manifestent également dans l'attitude adoptée à l'égard du nouveau gouvernement ouest-allemand. A plusieurs reprises, la République fédérale a fait à l'U.R.S.S. et à certains membres du Pacte de Varsovie des propositions visant le renoncement au recours à la force. En septembre 1969, l'Union Soviétique a proposé, à son tour, à l'Allemagne occidentale un accord bilatéral sur le renoncement au recours à la force. Le nouveau chancelier allemand, M. Brandt, après avoir reconnu «l'existence de deux Etats allemands», le 28 octobre, a offert de négocier des accords bilatéraux avec l'Union Soviétique, la Pologne, et l'Allemagne de l'est. Les négociations bilatérales sont sur le point de commencer avec l'Union Soviétique, et la Pologne demande elle aussi, à engager des conversations avec l'Allemagne.

104. L'Allemagne de l'est aurait été, cependant, l'instigatrice de la réunion des ministres des affaires étrangères du Pacte de Varsovie, convoquée

à la hâte à Prague, les 30 et 31 octobre 1969, pour étudier les nouvelles propositions ouest-allemandes. Dans un article publié par la *Neues Deutschland*, le 4 novembre, M. Winzer, Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne de l'est, déclarait: «Cette attitude de Bonn est sujette à caution. En tout cas, il serait erroné de considérer les traités bilatéraux comme une étape nécessaire sur la voie d'une conférence sur la sécurité.» L'Allemagne orientale estime maintenant que la conférence paneuropéenne sur la sécurité qui a été proposée doit précéder la conclusion de tout accord bilatéral.

*Les propositions du Pacte de Varsovie en vue d'une conférence sur la sécurité européenne*

105. Le rapport précédent<sup>1</sup> examinait les propositions formulées dans le communiqué de Bucarest du 9 juillet 1966, en vue d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité. Le thème a été repris avec des variantes importantes dans l'appel de Budapest du 17 mars 1962<sup>2</sup>, puis dans le communiqué de la réunion de Prague du 31 octobre<sup>3</sup>.

106. Le communiqué de Bucarest stipulait que les milieux dirigeants de la R.F.A. devaient «partir de l'existence de deux Etats allemands, renoncer aux prétentions de modifier les frontières en Europe, renoncer aux prétentions de représenter exclusivement toute l'Allemagne, aux tentatives de pression sur les Etats qui reconnaissent la R.D.A., renoncer au diktat criminel de Munich et reconnaître dès le début sa caducité»<sup>4</sup>. Le communiqué poursuivait: «Les gouvernements de nos Etats ont maintes fois souligné qu'au cas où l'Alliance nord-atlantique cesserait toute activité, le Traité de Varsovie deviendrait caduc et qu'ils devraient être remplacés par un système de sécurité européenne. Aujourd'hui, ils réaffirment solennellement qu'ils sont prêts à liquider simultanément ces deux alliances. Mais si les Etats signataires du Pacte nord-atlantique ne sont pas encore prêts à supprimer complètement ces deux blocs militaires, les Etats signataires de la présente déclaration considèrent qu'il est rationnel de parvenir dès maintenant à un accord au sujet de la liquidation des organismes militaires, tant du Traité nord-atlantique que du Pacte de Varsovie.» Il attachait également une grande importance aux mesures partielles telles que «la liquidation des bases militaires étrangères; le retrait de

1. Document 387.

2. Annexe III.

3. Annexe IV.

4. Document 387, annexe III.

was also attached to partial measures such as "the abolition of foreign war bases ; the withdrawal of all forces from foreign territories to within their national frontiers ; the reduction, on an agreed scale and at agreed deadlines, of the numerical strength of the armed forces of both German States."

107. While Rumania continued to call for the mutual abolition of both military alliances, this theme has largely disappeared from other Soviet bloc statements since the occupation of Czechoslovakia. The Budapest appeal of March 1969 states merely that "The States members of the Warsaw Pact confirm their proposals against the divisions of the world into military blocs". What are termed "the basic preconditions for safeguarding the security of Europe" are less far-reaching than the Bucharest preconditions — they are "the inviolability of the existing European frontiers, including the Oder-Neisse frontiers and those between the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany, recognition of the fact of the existence of those two countries, renunciation by the latter of its claims to represent the whole of the German people, and renunciation of possession in any form of nuclear weapons. West Berlin has a special status and does not belong to Western Germany". Recalling the Bucharest proposals for "a general European conference to consider questions of European security and peaceful co-operation", the Budapest document concludes that "a practical step towards strengthening European security would be a meeting in the immediate future between representatives of all the European States concerned in order to establish by mutual agreement the procedure for convening the Conference and to determine the items on its agenda. We are prepared to consider at the same time any other proposals regarding the method for preparing and convening the Conference".

108. The communiqué issued on 31st October 1969 following the hurriedly-convened Warsaw Pact Foreign Ministers' Conference in Prague omits any reference to the abolition of the military blocs or to preconditions for a conference. It refers to the Finnish initiative of 5th May 1969 (to hold a conference in Helsinki). It proposes the following items for the agenda of the all-European conference :

- “1. The creation of security in Europe, renunciation of the use of force and the threat of force in relations between European States.
2. Widening commercial, economic, technical and scientific relations between European States, serving the development of political co-operation, based on the equality of rights.”

109. The communiqué proposes that bilateral or multilateral meetings between interested States could prepare the way for a conference, and the signatories declared their readiness to examine any other proposals to prepare for it. "In their opinion the conference could be held in Helsinki in the first half of 1970". Draft agreements on "the renunciation of force or the threat of its use in mutual relations among the States of Europe", and on "the expansion of trade, economic, scientific and technical relations based on the principles of equality, aimed at a promotion of political co-operation among the States of Europe" are annexed to the Prague communiqué<sup>1</sup>. The former, ironically enough, after the occupation of Czechoslovakia, proceeds "from the respect for the principles of sovereignty, territorial integrity and independence of all States and also the principles of non-interference in their internal matters", but concludes with a waiver to preserve the Brezhnev doctrine "in no case shall this apply to the obligations that the States participants of the all-European conference had undertaken in virtue of valid bilateral and multilateral treaties and agreements".

110. Clearly the motives of the Warsaw Pact countries in formulating these proposals in their different guises no longer coincide ; indeed in some respects they are completely divergent. The Soviet Union above all is seeking a guarantee that the *status quo* will be preserved in Europe. Rumania at least is urgently seeking the mutual abolition of the military pacts, in the oversimplified hope that the Russian forces perhaps will then return within their own frontiers. Together with Poland, Hungary and Czechoslovakia, Rumania seeks further détente in Europe hoping that this will improve East-West trade and scientific and technological exchanges

1. Appendix IV.

toutes les troupes étrangères à l'intérieur de leurs frontières nationales; la réduction, dans des proportions et dans des délais convenus, des effectifs des forces armées des deux Etats allemands».

107. Si la Roumanie a continué de demander la liquidation des deux alliances militaires, ce thème a presque complètement disparu des autres déclarations du bloc soviétique depuis l'occupation de la Tchécoslovaquie. L'appel de Budapest de mars 1969 indique simplement que: «Les Etats membres du Pacte de Varsovie confirment leurs propositions visant à éviter la division du monde en blocs militaires.» Les «conditions fondamentales de la sécurité des pays européens» qui y sont mentionnées: «le respect des frontières qui existent actuellement en Europe, notamment de la frontière Oder-Neisse et des frontières entre la République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne, la reconnaissance du fait qu'il existe une R.D.A. et une R.F.A., le renoncement de la R.F.A. à prétendre représenter la totalité du peuple allemand, et son refus de posséder, sous quelque forme que ce soit, l'arme nucléaire. Berlin-Ouest a un statut spécialisé et n'appartient pas à l'Allemagne occidentale», ont une portée bien inférieure à celle des préalables de Bucarest. Rappelant les propositions de Bucarest «de convoquer une conférence paneuropéenne qui examinerait les questions touchant à la sécurité du continent et à la coopération pacifique», le document de Budapest conclut: «Une mesure pratique favorable au renforcement de la sécurité en Europe serait la réunion, le plus tôt possible, des représentants de tous les Etats européens intéressés pour déterminer d'un commun accord et les modalités selon lesquelles cette conférence serait réunie et les questions à inscrire à son ordre du jour. Nous sommes prêts à examiner en même temps toute autre proposition relative à la préparation et à la convocation de cette conférence».

108. Le communiqué publié le 31 octobre 1969 à l'issue de la conférence des ministres des affaires étrangères du Pacte de Varsovie, convoquée en hâte à Prague, omet toute référence à la liquidation des blocs militaires et aux conditions posées à la convocation d'une conférence. Il mentionne l'initiative de la Finlande du 5 mai 1969 (de tenir une conférence à Helsinki) et propose de porter à l'ordre du jour de la conférence paneuropéenne les questions suivantes:

«1. L'organisation de la sécurité en Europe, la renonciation à l'usage de la force et aux menaces d'usage de la force dans les relations entre Etats européens.

2. L'élargissement des relations commerciales, économiques, techniques et scientifiques entre Etats européens, en vue du développement de la coopération politique, sur la base de l'égalité des droits.»

109. Le communiqué propose que des réunions bilatérales et multilatérales entre les Etats intéressés préparent la voie de la future conférence et que les signataires affirment leur volonté d'examiner toute autre proposition de nature à en favoriser la préparation. A leur avis, la conférence «pourrait se tenir à Helsinki dans la première moitié de 1970». Des projets d'accords sur «la renonciation à l'usage de la force ou aux menaces d'usage de la force dans les relations entre Etats européens» et sur «le développement des relations commerciales, économiques, scientifiques et techniques fondé sur les principes d'égalité et visant à encourager la coopération politique entre Etats européens» sont annexés au communiqué de Prague<sup>1</sup>. Le premier — ce qui est assez ironique après l'occupation de la Tchécoslovaquie — s'inspire «du respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance de tous les Etats, ainsi que du principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures», mais déroge à ces principes pour maintenir la doctrine Brejnev en concluant qu'«en aucun cas, ces dispositions ne s'appliqueront aux obligations que les Etats participant à la conférence paneuropéenne ont contractées en vertu des traités et accords bilatéraux et multilatéraux en vigueur».

110. Manifestement, les pays du Pacte de Varsovie, en formulant ces propositions sous des formes différentes, ont été inspirés par des motifs qui ne sont plus les mêmes et qui, à certains égards, diffèrent même complètement. L'Union Soviétique cherche surtout à garantir le maintien du statu quo en Europe. La Roumanie insiste, de façon pressante, sur la nécessité de liquider les alliances militaires dans l'espoir un peu simpliste que les forces russes rentreront peut-être à l'intérieur de leurs propres frontières. Elle recherche également avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, la poursuite de la détente en Europe, en espérant que celle-ci améliorera les

1. Annexe IV.

and promote polycentrism within the Warsaw Pact.

*Western reactions*

111. From the western point of view, there are dubious features about the Warsaw Pact proposals for a European security conference as now formulated. None of the documents state that the United States and Canada could participate. If the only objective of the Warsaw Pact countries is to maintain the *status quo* and to seek increased recognition for East Germany, these proposals could have little interest for the West. The emphasis in the Prague communiqué on developing trade and technological exchanges must also have a strong propaganda element, because such exchanges can be arranged in practice only through bilateral agreements between particular pairs of countries.

112. As far as United States and Canadian participation is concerned, there have been various assurances by communist officials in private conversations with their western counterparts that there would be no objection to such participation *if the Europeans so wish*. The implication of this proviso would appear to be that a preliminary conference without the United States and Canada would be held to discuss questions of participation. There is no reference in any of the three principal documents to concrete arms control measures such as balanced force reductions which also can make a genuine contribution to improving European security.

113. At the ministerial meeting of the North Atlantic Council in April 1969 it was decided, after some discussion not to refer directly to the Budapest appeal, but by way of indirect reply to reiterate the NATO interest in negotiations on concrete measures. The official communiqué of 10th April 1969 said<sup>1</sup>:

“...The allies propose, while remaining in close consultation, to explore with the Soviet Union and the other countries of Eastern Europe which concrete issues best

lend themselves to fruitful negotiation and an early resolution. Consequently, they instructed the Council to draft a list of these issues and to study how a useful process of negotiation could best be initiated, in due course, and to draw up a report for the next meeting of Ministers. It is clear that any negotiations must be well prepared in advance, and that all governments whose participation would be necessary to achieve a political settlement in Europe should take part.

The allies will also pursue their efforts and studies in the field of disarmament and practical arms control including balanced force reductions and the initiatives already undertaken for the renunciation of the use of force.

.....

The allies participating in the NATO integrated defence programme agreed that it was extremely important that during an era of negotiation the defence posture of the Alliance should not be relaxed and that premature expectations of solutions to outstanding questions should not be generated. The maintenance of effective defence is a stabilising factor and a necessary condition for effective détente policies.”

114. Following the special “reinforced” meeting of the North Atlantic Council held in Brussels on 5th November, mostly at the level of Deputy Foreign Ministers, the North Atlantic Council is now studying the position to be adopted at the Ministerial Meeting to be held from 3rd-5th December, concentrating on some twenty topics which would offer prospects for agreement in discussions with the East. These range from balanced force reductions to improved trade relations, and consideration includes various forums for East-West discussion which would be appropriate to each topic.

115. For balanced force reductions the Committee considers that the following principles must be respected:

— Troop reductions must be made on both sides of the iron curtain on comparable

1. Appendix V.

échanges commerciaux, scientifiques et technologiques entre l'Est et l'Ouest et favorisera les tendances polycentristes au sein du Pacte de Varsovie.

### *Les réactions occidentales*

111. Du point de vue occidental, les propositions de conférence sur la sécurité européenne formulées par le Pacte de Varsovie renferment, dans leur forme actuelle, un certain nombre d'imprécisions. Aucun de ces documents ne parle de l'éventuelle participation des Etats-Unis et du Canada. Si les pays du Pacte de Varsovie ont pour seul objectif de maintenir le statu quo et de faire reconnaître l'Allemagne de l'est par un plus grand nombre de pays, ces propositions ne sauraient avoir aucun intérêt pour l'Occident. L'accent mis par le communiqué de Prague sur le développement des échanges commerciaux et technologiques doit être considéré en partie comme un thème de propagande, puisque ces échanges ne peuvent être organisés en fait que par des accords bilatéraux entre pays donnés.

112. En ce qui concerne la participation des Etats-Unis et du Canada, certains dirigeants communistes ont assuré, à diverses reprises, au cours de conversations privées avec leurs homologues occidentaux, qu'elle ne rencontrerait pas d'objection *si tel était le souhait des Européens*. Cette condition semble impliquer qu'une conférence préparatoire serait organisée, en l'absence des Etats-Unis et du Canada, pour examiner la question de la participation. Les trois principaux documents ne contiennent aucune référence à des mesures concrètes de contrôle des armements telles que des réductions équilibrées de forces, qui, seules, pourraient véritablement contribuer à l'amélioration de la sécurité en Europe.

113. Au cours de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord d'avril 1969, il a été décidé, après quelque discussion, de ne pas faire directement référence à l'appel de Budapest, mais d'y répondre indirectement en rappelant l'intérêt que porte l'O.T.A.N. à des négociations sur des mesures concrètes. Le communiqué officiel du 10 avril 1969 déclarait<sup>1</sup>:

«... Les Alliés se proposent, en demeurant en étroite consultation, de rechercher avec l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes

se prêtent le mieux à des négociations fructueuses et à un règlement rapide. En conséquence, ils ont chargé le Conseil de dresser une liste de ces questions et d'étudier comment pourrait s'engager, le moment venu, dans les meilleures conditions, un processus de négociation, et de faire rapport à la prochaine réunion des ministres. Il est clair que toute négociation doit être bien préparée, qu'il faudrait s'assurer la participation de tous les gouvernements dont le concours serait nécessaire pour parvenir à un règlement politique en Europe.

Les Alliés poursuivront également leurs études et leurs efforts dans le domaine du désarmement et du contrôle pratique des armements, notamment en ce qui concerne les réductions équilibrées de forces, ainsi que les initiatives déjà prises pour la renonciation à l'emploi de la force.

.....

Les Alliés participant au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. estiment qu'il est extrêmement important, au cours d'une ère de négociations, d'éviter que la position de défense de l'Alliance s'affaiblisse et que naisse l'espoir prématuré de voir apparaître des solutions aux problèmes en suspens. Le maintien d'une défense efficace est un facteur de stabilité, et il constitue la condition nécessaire de toute politique de détente efficace.»

114. Comme suite à la réunion spéciale «renforcée» du Conseil de l'Atlantique nord qui s'est tenue le 5 novembre à Bruxelles, surtout au niveau des ministres adjoints des affaires étrangères, le Conseil de l'Atlantique nord étudie maintenant l'attitude à adopter lors de la réunion ministérielle qui aura lieu du 3 au 5 décembre, en considérant spécialement une vingtaine de questions qui offriraient des perspectives d'accords dans les négociations avec l'Est. Celles-ci vont des réductions équilibrées des forces à l'amélioration des relations commerciales et l'on examine également les divers «forums» qui se prêteraient le mieux à la discussion de chacune de ces questions entre l'Est et l'Ouest.

115. En matière de réductions équilibrées des forces, la commission estime qu'il importe de respecter les principes suivants:

— Les réductions de forces doivent intervenir de part et d'autre du Rideau de fer

1. Annexe V.

bases. They must not change the balance of forces and must be verifiable, i.e. their implementation must be supervised by appropriate means.

- Neither side must be in a position to prepare or carry out surprise military action.
- At every subsequent stage of troop reductions, the security of NATO territory (i.e. European territory in particular) must be ensured.
- Troop reductions can be made only if the nuclear deterrent is maintained.
- Both the United States and the Soviet Union must take part in all consultations on troop reductions so that defence capacity and deterrence are maintained at every stage of any ensuing reductions.

116. This does not preclude the European States from helping to improve the atmosphere through subsidiary measures such as declarations of renunciation of recourse to force so that ultimately a European security conference may be held. The holding of such a conference, however, will depend also on the progress of the Soviet-American talks which are about to start. SALT, which in fact means the stabilisation of relations between the two super powers, could prove to be the key factor leading to a European security conference, with its widespread consequences.

117. The Committee considers that in relations with the countries of Eastern Europe a clear distinction must be made between the military capabilities of these countries and their supposed intentions — intentions, even if we know them, can change from one day to the next, especially in a dictatorship. In the face of the proposals for a European security conference, NATO must take great care not to give way to a dangerous euphoria which takes no account of the military capabilities which now exist. At the same time, it is very likely that the intentions of the East European countries who are proposing the conference are divergent, and that even those of the Soviet Union are less clearly defined than is often thought.

118. In these circumstances it would be in the interest of Western Europe to organise preliminary contacts between European countries in both blocs and the United States in order to explore the possibility of agreeing on the Agenda, the participants and the procedure for convening a real conference — which should be so constituted as to be able to meet permanently, as does the Geneva disarmament conference.

119. Various forums can be considered for discussions. Bodies, such as the Conference of Non-Nuclear Countries, held in 1968 with the participation of the Federal Republic of Germany, can be of considerable help in bringing non-committed States within the scope of the forces of the two blocs. This has resulted in a gain for the West, as shown for instance by the success of the resolution tabled by the Federal Republic of Germany and adopted by majority vote, on the renunciation of recourse to force. Finland's idea of holding a conference in Helsinki should not be rejected but it would perhaps be easier to organise informal meetings in connection with the Geneva Disarmament Conference, now enlarged to 26 countries, ten of which are members of one of the two blocs and two are neutral European countries directly concerned<sup>1</sup>.

120. Apart from balanced force reductions, subjects which could be given a preliminary study are: the possibility of an agreement on exchanging observers to prevent surprise attacks, or the creation of a European security commission organised like the existing Economic Commission for Europe<sup>2</sup>.

#### *Other disarmament measures*

121. There are three other topical disarmament matters: the non-proliferation treaty, the denuclearisation of the seabed and the ban on chemical and bacteriological warfare. The first is being dealt with by another Rapporteur, Mr. Mart. With regard to the seabed, the Soviet

1. Italy, Netherlands, United Kingdom, United States, Bulgaria, Czechoslovakia, Hungary, Poland, Rumania, Soviet Union, Sweden, Yugoslavia. France has never occupied its seat. Germany has an observer in Geneva.

2. Proposals made by Mr. Galtung, Director of the International Institute for Peace Research in Norway, at a meeting in Bucharest in July.

sur des bases comparables. Elles ne doivent pas modifier le rapport des forces et doivent être vérifiables, c'est-à-dire que leur exécution doit être contrôlée par les moyens appropriés.

- Aucun des deux camps ne doit avoir la possibilité de préparer ou d'exécuter des actions militaires par surprise.
- A chaque phase ultérieure d'éventuelles réductions de forces, la sécurité du territoire de l'O.T.A.N., c'est-à-dire avant tout du territoire européen, doit être assurée.
- Les réductions de forces ne peuvent être considérées comme réalisables que grâce au maintien de la dissuasion nucléaire.
- Les Etats-Unis et l'Union Soviétique doivent participer à toutes les consultations sur les réductions de forces, afin que la capacité de défense comme la dissuasion soient maintenues à chaque phase de toutes réductions éventuelles.

116. Cela n'exclut pas que, par des mesures subsidiaires, comme par exemple des déclarations de renonciation au recours à la force, les Etats européens contribuent à créer des conditions plus favorables permettant ultérieurement de tenir une conférence sur la sécurité européenne. La tenue de cette conférence dépendra également des progrès des conversations soviéto-américaines qui vont commencer sous peu. Ces conversations sur la limitation des armes stratégiques (SALT), c'est-à-dire, en fait, la stabilisation des relations entre les deux superpuissances, pourraient se révéler déterminantes pour la tenue d'une conférence sur la sécurité européenne et la portée des conséquences susceptibles d'en découler.

117. La commission estime enfin que, dans les rapports avec les pays de l'Est, il faut établir une distinction très nette entre les capacités militaires de ces pays et les intentions que nous leur prêtons — les intentions, même si nous les connaissons, peuvent changer du jour au lendemain, surtout en régime de dictature. Face aux propositions de conférence sur la sécurité européenne, il faut que l'O.T.A.N. se garde de succomber à une euphorie dangereuse qui ne tiendrait plus compte des capacités militaires telles qu'elles existent actuellement. En même temps, il est fort probable que les intentions des pays de l'Est, qui proposent cette conférence, sont divergentes, et moins nettement arrêtées que l'on ne pense.

118. Dans ces conditions, il serait de l'intérêt de l'Europe occidentale d'organiser des contacts préliminaires entre pays européens des deux blocs et les Etats-Unis pour explorer la possibilité de se mettre d'accord sur l'ordre du jour, les participants et les modalités de réunion de la conférence proprement dite, qui devrait être constituée de manière à pouvoir siéger en permanence, comme le fait la Conférence sur le désarmement de Genève.

119. Divers organismes pourraient servir de «forum» pour ces discussions. Des instances telles que la conférence des pays non nucléaires qui s'est tenue en 1968 avec la participation de la République Fédérale d'Allemagne, par exemple, peuvent être d'un grand secours pour faire entrer les Etats non engagés dans le champ de forces des deux blocs. Il en est résulté un avantage pour l'Occident, comme le montre, par exemple, le succès de la résolution, présentée par la République Fédérale d'Allemagne et adoptée à la majorité, sur la renonciation au recours à la force. L'initiative de la Finlande de réunir une conférence à Helsinki n'est pas à rejeter, mais il serait peut-être plus facile d'organiser des rencontres officieuses à Genève, en marge de la Conférence sur le désarmement, maintenant qu'elle est élargie à 26 pays, dont dix sont membres des deux blocs et deux sont des pays européens neutres directement intéressés<sup>1</sup>.

120. Outre les réductions équilibrées de forces, les sujets qui pourraient faire l'objet d'un examen préliminaire sont la possibilité d'un accord sur l'échange d'observateurs pour prévenir les attaques par surprise et la proposition de création d'une «commission de sécurité pour l'Europe» organisée sur le modèle de la commission économique déjà existante<sup>2</sup>.

#### *Autres mesures de désarmement*

121. Trois autres mesures de désarmement sont également d'actualité: le traité de non-prolifération, la dénucléarisation des fonds marins et l'interdiction de la guerre chimique et bactériologique. La première est traitée par un autre rapporteur, M. Mart. Pour ce qui est des fonds marins,

1. Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, U.R.S.S., Suède, Yougoslavie. La France, invitée à participer, n'a jamais occupé son siège. L'Allemagne maintient un observateur à Genève.

2. Proposition faite par M. Galtung, Directeur de l'Institut international pour les recherches pour la paix de Norvège, lors d'un colloque tenu à Bucarest au mois de juillet.

Union and the United States agreed in Geneva on a draft treaty banning nuclear weapons installed on the seabed, but not passive military devices such as instruments for detecting the presence of submarines. The draft is under discussion in the United Nations General Assembly. An important report has just been issued on bacteriological and chemical warfare<sup>1</sup>. The United Kingdom has tabled a draft treaty in Geneva banning biological weapons only. The Soviet Union has tabled a draft treaty in the United Nations General Assembly banning both biological and chemical weapons. Agreement in this field seems less close than in the case of the seabed. Your Rapporteur does not intend to examine these two draft treaties in detail. Although important in themselves, they will have little effect on the East-West situation. The Committee approves the principle of these agreements insofar as they will help to increase mutual East-West confidence and subsequently enable agreement to be reached on more fundamental questions.

#### *Consultations in NATO*

122. It is essential to have continuing detailed consultations between the NATO member countries and liaison within NATO itself. This also applies to consultations on the bilateral strategic arms limitation talks and the co-ordination of the West's position on the question of the European security conference. It would be desirable for the Secretary-General of NATO to appoint his own observer to follow all these consultations on the spot, in Geneva and wherever SALT meetings are held, by maintaining close liaison with the western delegations.

#### **Conclusions**

123. The Committee concludes that European defence remains integrated in NATO, with that of the United States, as long as both sides so wish. At the same time, bilateral contacts between the United States and the Soviet Union and multilateral contacts between the NATO and

1. Report of the Secretary-General of the United Nations on chemical and bacteriological (biological) weapons and the effect of their possible use, 1st July 1969 (A/7575).

Warsaw Pact countries and neutral European countries should be sought with a view to widening the foundations of European security.

124. In the long term, either there will be an agreement on arms control, which will solve many defence problems, or in the event of no agreement being reached and a future United States Administration withdrawing its forces from Europe, federated Western Europe must retain the possibility of creating its own defence force. There are no grounds for contemplating this course at the present time, but the possibility of taking it must be left open.

125. The operative part of the draft Recommendation has six paragraphs :

- (i) NATO should agree on an exact estimate of the relative strength and capabilities of the Warsaw Pact and NATO forces. The present confusion is referred to in paragraphs 23 to 25 of the Explanatory Memorandum.
- (ii) The effectiveness of the defence effort of the WEU countries must be improved. The disproportion between the United States defence effort and that of the European countries is discussed in particular in paragraphs 17 to 51, 59 and 60.
- (iii) The need for an equitable contribution, from the United States and Canada on the one hand, and from the European countries on the other, to the conventional forces in Europe is stressed in Chapter III and in paragraphs 66 and 67.
- (iv) The European countries must seek within NATO a common defence policy. The European grouping in NATO is described in paragraphs 50 *et seq.* The establishment of a joint force of nuclear-propelled but conventionally-armed submarines is proposed in paragraphs 44 and 64 *et seq.*
- (v) A nuclear weapons production capacity should be maintained in the nuclear European countries. The



l'Union Soviétique et les Etats-Unis se sont mis d'accord à Genève sur un projet de traité interdisant l'installation d'armes nucléaires sur les fonds marins, mais non les dispositifs militaires passifs tels que les systèmes d'écoute destinés à déceler la présence des sous-marins. Ce projet est actuellement devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour ce qui est de la guerre bactériologique et chimique, le Royaume-Uni a déposé à Genève un projet de traité qui interdit les seules armes biologiques et un rapport important vient d'être publié<sup>1</sup>. L'Union Soviétique a déposé, pour sa part, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, un projet de traité interdisant à la fois les armes biologiques et chimiques. Un accord dans ce domaine semble moins proche que dans le cas des fonds marins. Votre rapporteur n'a pas l'intention d'examiner ces deux projets en détail. Importants par eux-mêmes, ils ne peuvent cependant avoir qu'une incidence mineure sur la situation Est-Ouest. La commission approuve le principe de ces accords dans la mesure où ils peuvent contribuer à augmenter la confiance mutuelle entre l'Est et l'Ouest et permettre, par la suite, un accord sur des questions plus fondamentales.

#### *Les consultations au sein de l'O.T.A.N.*

122. Il est essentiel que les consultations entre les pays membres de l'O.T.A.N. et la liaison au sein de l'O.T.A.N. elle-même soient assurées d'une manière permanente et approfondie. Ceci vaut tout aussi bien pour les consultations sur les conversations bilatérales relatives à la limitation des armes stratégiques que pour la coordination des positions occidentales sur la question de la conférence de sécurité européenne. Il serait souhaitable que le secrétaire général de l'O.T.A.N. désigne son propre observateur qui pourrait suivre toutes ces consultations, à Genève et dans la ville où se dérouleront ces conversations, en restant en liaison étroite avec les délégations occidentales.

#### **Conclusions**

123. La commission est parvenue à la conclusion que la défense de l'Europe doit rester intégrée, au sein de l'O.T.A.N., à celle des Etats-Unis, aussi longtemps qu'on le souhaitera de part et d'autre. En même temps des contacts bilatéraux, entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique, et multilaté-

raux, entre les pays de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie et les pays neutres de l'Europe, doivent être recherchés si l'on veut trouver un jour une base plus substantielle pour la sécurité européenne.

124. A plus longue échéance, ou bien un accord sera conclu sur le contrôle des armements, ce qui résoudra de nombreux problèmes de défense, ou bien, si l'on ne parvient pas à cet accord et si une nouvelle administration américaine est amenée, un jour, à retirer ses forces d'Europe, l'Europe occidentale fédérée devra se réserver la possibilité de créer sa propre force de défense. A l'heure actuelle, il n'y a pas lieu de l'envisager, mais cette possibilité ne doit pas être exclue.

125. Le dispositif du projet de recommandation contient six paragraphes:

- (i) L'O.T.A.N. doit se mettre d'accord sur une estimation exacte des niveaux et des potentiels relatifs des forces du Pacte de Varsovie et de l'O.T.A.N. La confusion qui règne à l'heure actuelle est évoquée aux paragraphes 23 à 25 de l'exposé des motifs.
- (ii) L'efficacité de l'effort de défense des pays de l'U.E.O. doit être améliorée. La disparité entre l'effort des Etats-Unis et celui des pays européens est évoquée notamment aux paragraphes 17 à 51, 59 et 60.
- (iii) La nécessité d'une contribution équitable, tant de la part des Etats-Unis et du Canada que de celle des pays européens, aux forces classiques en Europe est soulignée au chapitre III et aux paragraphes 66 et 67.
- (iv) Les pays européens doivent rechercher dans le cadre de l'O.T.A.N. une politique de défense commune. Le groupement européen au sein de l'O.T.A.N. est décrit aux paragraphes 50 et suivants. La constitution d'une force commune de sous-marins à propulsion nucléaire mais à armement classique est examinée aux paragraphes 44 et 64 et suivants.
- (v) Une capacité de production d'armes nucléaires doit être maintenue dans les pays nucléaires européens. Les incon-

1. Rapport du secrétaire général des Nations Unies sur les armes chimiques et bactériologiques et les effets de leur utilisation éventuelle, 1<sup>er</sup> juillet 1969 (A/7575).

disadvantages of a European nuclear force are examined in paragraphs 43 and 68 *et seq.*

- (vi) The prospects for East-West talks are dealt with in Chapter IV, in particular in paragraphs 78 *et seq.* and 105 *et seq.*

126. There is at present a certain military stability but it is a dynamic stability. The maintenance of this stability, in constant motion, will require constant vigilance in governmental and parliamentary circles, and your Committee will continue to follow the development of this stability in its future reports.

vénients d'une force nucléaire européenne sont examinés aux paragraphes 43 et 68 et suivants.

- (vi) Les perspectives des négociations Est-Ouest sont traitées au chapitre IV, notamment dans les paragraphes 78 et suivants et 105 et suivants.

126. Nous jouissons à l'heure actuelle d'une certaine stabilité militaire, mais c'est une stabilité dynamique. Le maintien de cette stabilité, en évolution constante, exigera la surveillance continue des instances tant gouvernementales que parlementaires, et votre commission continuera d'étudier l'évolution de cette stabilité dans ses rapports futurs.

A. FINANCIAL EFFORT

	Country	Defence expenditures \$ million					GNP at factor cost \$ million					Population millions				
		Dépenses de défense millions de \$					PNB au coût des facteurs millions de \$									
		1964	1965	1966	1967	1968 <sup>f</sup>	1964	1965	1966	1967	1968 <sup>e</sup>	1964	1965	1966	1967	1968
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
1	Belgium .....	497	501	526	569	616	13 908	15 211	16 190	17 160	18 361	9.4	9.5	9.5	9.6	
2	France .....	4 918	5 124	5 415	5 856	6 117	74 387	79 650	85 548	92 244	100 546	48.4	48.9	49.4	49.9	5
3	Federal Republic of Germany ..	4 888	4 979	5 063	5 348	5 081	89 615	98 128	104 238	104 313	115 046	56.1	56.8	57.4	57.7	5
4	Italy .....	1 789	1 938	2 146	2 175	2 231	47 029	50 670	54 736	59 218	63 718	51.2	51.5	52.0	52.3	5
5	Luxembourg ...	9	10	10	8	8	593	617	646	672	713	0.3	0.3	0.3	0.3	
6	Netherlands ...	735	749	771	884	902	15 618	17 356	18 660	20 450	21 780	12.1	12.3	12.5	12.6	1
7	United Kingdom	5 599	5 854	6 030	6 436	5 672 <sup>a</sup>	82 194	87 808	92 249	96 342	90 425 <sup>a</sup>	54.2	54.6	54.9	55.2	5
8	TOTAL WEU ...	18 435	19 155	19 961	21 276	20 627	323 344	349 440	372 267	390 399	410 589	231.7	233.9	236.0	237.6	23
9	Canada .....	1 677	1 535	1 633	1 817	1 789	37 793	41 496	45 997	49 099	53 371	19.3	19.7	20.1	20.4	2
10	Denmark .....	256	286	301	326	339 <sup>a</sup>	7 881	8 817	9 600	10 474	10 543 <sup>a</sup>	4.7	4.8	4.8	4.8	
11	Greece .....	188	210	239	313	367	4 638	5 210	5 734	6 122	6 464	8.5	8.6	8.6	8.7	
12	Norway .....	220	266	273	294	330	5 655	6 295	6 764	7 404	7 960	3.7	3.7	3.8	3.8	
13	Portugal .....	224	232	257	333	361	3 121	3 453	3 762	4 223	4 709	9.1	9.2	9.3	9.4	
14	Turkey .....	383	425	444	511	582	6 849	7 347	8 580	9 450	10 272	30.6	31.4	32.2	33.0	3
15	United States ..	51 213	51 827	63 572	75 451	79 605	585 362	636 369	698 808	737 347	803 708	192.2	194.6	196.9	199.2	20
16	TOTAL NON-WEU	54 161	54 781	66 719	79 045	83 373	651 299	708 987	779 245	824 119	897 027	268.1	272.0	275.7	279.3	28
17	TOTAL NATO ..	72 596	73 936	86 680	100 321	104 000	974 643	1 058 427	1 151 512	1 214 518	1 307 616	499.8	505.9	511.7	516.9	52

*e* = Preliminary estimate

*f* = Forecast

GNP (f.c.): Gross national product at factor cost, current prices. (The decimal point is used throughout this table.)

*a* = Figures affected by change in exchange rate.

Source: Defence expenditure to NATO definition from NATO press release MI (69) 1.

Notes: GNP and defence expenditures are calculated in national currency and converted to United States dollars at the official rates shown below, which do not always reflect the purchasing power of the currency. Figures in columns 10 and 21 to 30 are not therefore always comparable between countries, whereas figures of defence expenditure as of GNP in columns 16 to 20 do not involve currency conversion.

The following rates of exchange have been applied:

Country	Unit	Unité
Belgium and Luxembourg	Franc	Franc
Canada (from April 1962)	C. Dollar	Dollar canadien
Denmark up to 1967	D. Kroner	Couronne danoise
from 1968	"	"
France	Franc	Franc
Fed. Rep. of Germany	Deutschmark	Deutschmark
Greece	Drachma	Drachme
Italy	1,000 Lire	1.000 Lires
Netherlands	Guilder	Florin
Norway	N. Kroner	Couronne norvégienne
Portugal	Escudo	Escudo
United Kingdom up to 1967	£	Livre sterling
from 1968	"	"
Turkey	T. Lira	Livre turque

## A. EFFORT FINANCIER

Defence expenditures as % of GNP (f. c.)					Defence expenditures per head of population \$					Defence expenditures as % of total WEU					Pays	
Dépenses de défense en % du PNB (coût des facteurs)					Dépenses de défense par tête d'habitant \$					Dépenses de défense en % du total U.E.O.						
64	1965	1966	1967	1968 <sup>e</sup>	1964	1965	1966	1967	1968 <sup>e</sup>	1964	1965	1966	1967	1968		
3)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)		
6	3.3	3.3	3.3	3.4	53	53	55	59	64	2.70	2.62	2.64	2.67	2.99	..... Belgique	1
6	6.4	6.3	6.3	6.1	102	105	110	117	122	26.67	26.75	27.13	27.52	29.65	..... France	2
															République Féd.	3
5	5.1	4.9	5.1	4.4	87	88	88	93	87	26.51	25.99	25.36	25.14	24.63	..... d'Allemagne	
8	3.8	3.9	3.7	3.5	35	38	41	42	42	9.70	10.12	10.75	10.22	10.82	..... Italie	4
6	1.5	1.5	1.2	1.1	28	29	30	25	22	0.05	0.05	0.05	0.04	0.04	..... Luxembourg	5
7	4.3	4.1	4.3	4.1	61	61	62	70	71	4.00	3.91	3.86	4.16	4.37	..... Pays-Bas	6
8	6.7	6.5	6.7	6.3	103	107	110	117	102 <sup>a</sup>	30.37	30.56	30.21	30.25	27.50	..... Royaume-Uni	7
7	5.5	5.4	5.4	5.0	80	82	85	90	86	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	.... TOTAL U.E.O.	8
4	3.7	3.6	3.7	3.4	87	78	81	89	86	9.10	8.01	8.18	8.54	8.67	..... Canada	9
2	3.2	3.1	3.1	3.2	54	60	63	67	69 <sup>a</sup>	1.39	1.49	1.51	1.53	1.64	..... Danemark	10
1	4.0	4.2	5.1	5.7	22	25	28	36	42	1.02	1.10	1.20	1.47	1.78	..... Grèce	11
9	4.2	4.0	4.0	4.1	60	71	73	78	86	1.19	1.39	1.37	1.38	1.60	..... Norvège	12
2	6.7	6.8	7.9	7.7	24	25	28	35	38	1.21	1.21	1.29	1.57	1.75	..... Portugal	13
6	5.8	5.2	5.4	5.7	13	14	14	15	17	2.08	2.22	2.22	2.40	2.82	..... Turquie	14
7	8.1	9.1	10.2	9.9	267	266	323	379	396	277.80	270.57	318.48	354.63	385.93	..... Etats-Unis	15
3	7.7	8.6	9.6	9.3	202	201	242	283	295	293.79	285.99	334.25	371.52	404.19	. Total non U.E.O.	16
4	7.0	7.5	8.3	8.0	145	146	169	194	199	393.79	385.99	434.25	471.52	504.19	.. TOTAL O.T.A.N.	17

= Estimation provisoire

= Prévision

NB (o.f.) : Produit national brut au coût des facteurs, prix courants. (Le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales.)

= Chiffres affectés par des modifications de taux de change.

source : Dépenses de défense : définition O.T.A.N., communiqué de presse M1 (69) 1.

notes : Le PNB et les dépenses de défense sont calculés en monnaies nationales et convertis en dollars aux taux officiels qui ne représentent pas toujours la valeur réelle de ces monnaies. Les chiffres cités aux colonnes 1 à 10 et 21 à 30 ne sont donc pas toujours comparables pour les divers pays, alors que les chiffres relatifs aux dépenses de défense en % du PNB, cités aux colonnes 16 à 20 n'impliquent pas de conversion des monnaies.

Les taux de change suivants ont été adoptés :

\$ US per unit - \$ EU par unité	Units per \$ US - Unités par \$ EU	Pays
0.0200	50.00	Belgique et Luxembourg
0.925	1.08108	Canada (à partir d'avril 1962)
0.144778	6.90714	Danemark jusqu'en 1967
0.1333333	7.50	depuis 1968
0.20255	4.93706	France
0.25	4.00	Rép. Féd. d'Allemagne
0.03333333	30.00	Grèce
1.600	0.625	Italie
0.276243	3.62	Pays-Bas
0.1400	7.14286	Norvège
0.0347826	28.75	Portugal
2.8	0.357143	Royaume-Uni jusqu'en 1967
2.4	0.416667	depuis 1968
0.111111	9.00	Turquie

**B. MANPOWER CONTRIBUTION**

	Country	Period of Compulsory Military Service — Months —		Total in Armed Forces (thousands)
		Durée du service militaire actif obligatoire — Mois —		Nombre total dans les forces armées (en milliers)
		1964 (1)	1968 (2)	1968 (3)
1	Belgium .....	12	12	99
2	France .....	18	12-15 <sup>7</sup>	505
3	Germany .....	18	18	456
4	Italy .....	15 <sup>1</sup>	15 <sup>8</sup>	365 <sup>12</sup>
5	Luxembourg .....	9	nil	0.56
6	Netherlands .....	20 <sup>2</sup>	16-18 <sup>9</sup>	129
7	United Kingdom .....	nil	nil	427 <sup>13</sup>
8	TOTAL WEU .....			1,981
9	Canada .....	nil	nil	102
10	Denmark .....	16 <sup>3</sup>	12-14	46
11	Greece .....	21 <sup>4</sup>	30 <sup>10</sup>	161
12	Norway .....	16 <sup>5</sup>	12-15	35
13	Portugal .....	18	18-48 <sup>11</sup>	183
14	Turkey .....	26 <sup>6</sup>	24 <sup>6</sup>	514
15	United States .....	24 <sup>7</sup>	24 <sup>7</sup>	3,500
16	TOTAL NON WEU .....			4,537
17	TOTAL NATO .....			6,521

1. Navy 24, Those called up in Army and Navy before 1964 completed 17 months.
2. Navy and air force 21.
3. Navy 14.
4. Navy 27. Air force 26.
5. Air force and navy 18.
6. Navy 36.
7. Selective.
8. Navy 24.
9. Navy and air force 18-21 months.
10. Air force 23.
11. Navy 48.
12. Excluding carabinieri.
13. Including forces enlisted outside of Britain.

Sources : Numbers in Armed Forces : Institute for Strategic Studies "The Military Balance, 1963-64". November 1963, and "The Military Balance 1968-69", November 1968.  
Labour Force : ILO Yearbook of Labour Statistics, 1968. Total economically active population.

## B. EFFORT EN EFFECTIFS

Total Labour Force Main-d'œuvre totale  (millions)	Total in Armed Forces as % of Labour Force  Nombre total dans les forces armées en % de la main-d'œuvre	Pays	
1968	1968		
(4)	(5)		
3.84	2.6	..... Belgique	1
20.27	2.5	..... France	2
27.69	1.7	..... Allemagne	3
20.17	1.8	..... Italie	4
0.13	0.43	..... Luxembourg	5
4.17	3.1	..... Pays-Bas	6
25.47	1.7	..... Royaume-Uni	7
101.74	1.9	..... TOTAL U.E.O.	8
7.71	1.3	..... Canada	9
2.09	2.2	..... Danemark	10
3.64	4.4	..... Grèce	11
1.40	2.5	..... Norvège	12
3.42	5.3	..... Portugal	13
13.59	3.8	..... Turquie	14
80.16	4.4	..... Etats-Unis	15
112.02	4.0	..... TOTAL NON U.E.O.	16
213.76	3.0	..... TOTAL O.T.A.N.	17

1. Marine 24. Les appelés dans l'Armée de terre et dans la Marine avant 1964 ont fait 17 mois de service.

2. Marine et Armée de l'air 21.

3. Marine 14.

4. Marine 27. Armée de l'air 26.

5. Armée de l'air et Marine 18.

6. Marine 36.

7. Sélectif.

8. Marine 24.

9. Marine et Armée de l'air 18-21 mois.

10. Armée de l'air 23.

11. Marine 48.

12. Les carabinieri non compris.

13. Y compris les engagés recrutés hors de Grande-Bretagne.

Sources : Effectifs des forces armées : Institute for Strategic Studies « L'équilibre militaire 1963-64 », novembre 1963, et « L'équilibre militaire 1968-69 », novembre 1968.

Main-d'œuvre : B.I.T., Annuaire des Statistiques du Travail, 1968. Total de la population économiquement active.

## APPENDIX II

**Resolution tabled in the United States Senate  
on 19th January 1967 by Senator Mansfield  
(sponsored by 33 Democrats and 11 Republicans)**

Whereas the foreign policy and military strength of the United States are dedicated to the protection of our national security, the preservation of the liberties of the American people, and the maintenance of world peace ; and

Whereas the United States, in implementing these principles, has maintained large contingents of American Armed Forces in Europe, together with air and naval units, for twenty years ; and

Whereas the security of the United States and its citizens remains interwoven with the security of other nations signatory to the North Atlantic Treaty as it was when the treaty was signed, but the condition of our European allies, both economically and militarily, has appreciably improved since large contingents of forces were deployed ; and

Whereas the means and capacity of all members of the North Atlantic Treaty Organisation to provide forces to resist aggression has significantly improved since the original United States deployment ; and

Whereas the commitment by all members of the North Atlantic Treaty is based upon the full co-operation of all treaty partners in contributing materials and men on a fair and equitable basis, but such contributions have not been forthcoming from all other members of the organisation ; and

Whereas relations between Eastern Europe and Western Europe were tense when the large contingents of United States forces were deployed in Europe but this situation has now undergone substantial change and relations between the two parts of Europe are now characterised by an increasing two-way flow of trade, people and other peaceful exchange ; and

Whereas the present policy of maintaining large contingents of United States forces and their dependents on the European continent also contributes further to the fiscal and monetary problems of the United States : Now, therefore, be it

## RESOLVED, THAT

1. It is in the sense of the Senate that, with changes and improvements in the techniques of modern warfare and because of the vast increase in the capacity of the United States to wage war and to move military forces and equipment by air, a substantial reduction of United States forces permanently stationed in Europe can be made without adversely affecting either our resolve or ability to meet our commitment under the North Atlantic Treaty ;

2. S. Res. 99, adopted in the Senate 4th April 1951, is amended to contain the provisions of this resolution and, where the resolutions may conflict, the present resolution is controlling as to the sense of the Senate.



## ANNEXE II

**Résolution déposée devant le Sénat américain le 19 janvier 1967  
par le Sénateur Mansfield  
(et appuyée par 33 démocrates et 11 républicains)**

Attendu que la politique étrangère et la puissance militaire des Etats-Unis sont vouées à la protection de notre sécurité nationale, à la préservation des libertés du peuple américain, et au maintien de la paix mondiale;

Attendu que les Etats-Unis, en application de ces principes, maintiennent depuis vingt ans en Europe d'importants contingents des forces armées américaines, ainsi que des unités aériennes et navales;

Attendu que la sécurité des Etats-Unis et de leurs citoyens reste étroitement liée à la sécurité des autres pays signataires du Traité de l'Atlantique nord comme à l'époque où ce traité fut signé, mais que la situation de nos alliés européens, tant économique que militaire, s'est améliorée de façon appréciable depuis le déploiement de ces importants contingents;

Attendu que les moyens et la capacité de tous les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord de fournir les forces nécessaires pour résister à l'agression se sont notablement améliorés depuis le déploiement des premières forces américaines;

Attendu que l'engagement pris par l'ensemble des membres du Traité de l'Atlantique nord repose sur la coopération pleine et entière de tous les signataires du traité à la fourniture d'hommes et de matériel sur une base juste et équitable, mais que tous les autres membres de l'organisation n'ont pas apporté leur contribution;

Vu la tension des relations entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale au moment où ces importants contingents des forces américaines ont été déployés en Europe, mais attendu que la situation a beaucoup évolué depuis lors et que les relations entre les deux parties de l'Europe se caractérisent maintenant par une augmentation, de part et d'autre, des relations commerciales, de mouvements de personnes et d'autres échanges pacifiques;

Attendu que la politique actuelle de maintien d'importants contingents des forces armées américaines et de leurs familles sur le continent européen contribue à augmenter les problèmes financiers et monétaires des Etats-Unis,

**IL EST DÉCIDÉ CE QUI SUIT :**

1. Le Sénat estime qu'étant donné l'évolution et l'amélioration des techniques de la guerre moderne et le pouvoir largement accru des Etats-Unis de faire la guerre et de déplacer des forces armées et du matériel par voie aérienne, il peut être procédé à une réduction substantielle des forces américaines stationnées en permanence en Europe sans porter atteinte à notre résolution ni à notre capacité de remplir l'engagement que nous avons pris en vertu du Traité de l'Atlantique nord;
2. La résolution n° 99, adoptée par le Sénat le 4 avril 1951, est amendée de façon à inclure les dispositions de la présente résolution et, lorsque les deux textes sont contradictoires, la présente résolution, de l'avis du Sénat, est décisive.

## APPENDIX III

***Appeal to all European countries adopted by the Political Consultative Committee of the Warsaw Pact countries, Budapest******17th March 1969***

The People's Republic of Bulgaria, the Hungarian People's Republic, the German Democratic Republic, the Polish People's Republic, the Socialist Republic of Rumania, the Union of Soviet Socialist Republics and the Czechoslovak Socialist Republic — the States members of the Warsaw Pact — participants in the Conference of the Political Consultative Committee, expressing the aspirations of their peoples to live in peace and good-neighbourliness with the rest of the European peoples, as well as their firm resolve to assist in establishing an atmosphere of security and co-operation on our continent, address to all European States the following appeal for the redoubling of efforts aimed at strengthening peace and security in Europe.

The present and the future of the peoples of Europe are indissolubly linked with the maintenance and consolidation of peace on our continent. Genuine security and reliable peace can be ensured, if the thoughts, pursuits and energy of the European States are directed towards the aim of relaxing tension, solving with due regard to realities international problems that are ripe for solution and arranging for all-round co-operation on an all-European basis.

The way to good-neighbourliness, confidence and mutual understanding depends on the will and efforts of the peoples and governments of all European countries. The Europe of today, as it came out of the second world war, is made up of more than thirty States, large and small, differing according to their social system, location and interests. By the will of history they are destined to live side by side, and no one can change this fact.

More and more governments, parliaments, parties, political and social leaders are imbued with understanding of the responsibility that lies upon them before present and future generations for the prevention of a new military conflict in Europe. However, there are still active in Europe forces which put on the credit side of European development, not the settlement of disputes and peaceful agreements, but additional divisions and missiles, and new military programmes calculated

for decades in advance. Also active together with them are those who have not drawn the proper lessons from the outcome of the second world war, as a result of which German militarism and nazism were crushed. Their intrigues are a source of tension and bring complications into international relations.

The States participating in the Conference consider it their duty, in future also, to do all that lies in their power to shield Europe from the danger of new military conflicts, to clear the way for the development of co-operation among all European countries irrespective of their social system, on the basis of the principles of peaceful coexistence.

However complex unsolved problems may be, their solution must be achieved by peaceful means through negotiation and not through the use, or threat of the use, of force.

In analysing the situation in Europe, the States members of the Warsaw Pact consider that there is a real possibility of ensuring European security through common efforts, taking into account the interests of all European States and peoples.

Almost three years ago States members of the Warsaw Pact put forward at Bucharest a proposal to convoke a general European conference to consider questions of European security and peaceful co-operation. The contacts which have taken place since then have shown that not a single European government expressed opposition to the idea of a general European conference and that there are real possibilities of holding one. Not once since the second world war have all the States of Europe come together, although there are numerous questions which await consideration at the conference table. From the standpoint of the interests of consolidating peace, there are no serious reasons for putting off the convening of a general European conference.

## ANNEXE III

**Appel à tous les pays européens, adopté par le  
Comité consultatif politique des pays du Pacte de Varsovie à Budapest**

17 mars 1969

La République populaire de Bulgarie, la République Démocratique Allemande, la République populaire de Hongrie, la République populaire de Pologne, la République socialiste de Roumanie, la République socialiste tchécoslovaque et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, Etats membres du Traité de Varsovie et participant à la Conférence du Comité consultatif politique, exprimant les aspirations de leurs peuples à vivre en paix et en bon voisinage avec les autres peuples européens, ainsi que leur ferme résolution de collaborer à établir un climat de sécurité et de coopération sur notre continent, s'adressent à tous les Etats européens avec l'appel qui suit en vue de multiplier les efforts tendant à renforcer la paix et la sécurité en Europe.

Le présent et l'avenir des peuples de l'Europe sont liés indissolublement au maintien et à la consolidation de la paix sur notre continent. Une sécurité véritable et une paix sûre peuvent être garanties si les industries, les affaires et l'énergie des Etats européens sont dirigés vers une détente, vers la solution des problèmes internationaux venus à maturité, en tenant compte des réalités et en réalisant une collaboration harmonieuse sur une base paneuropéenne.

La voie vers le bon voisinage, la confiance et la compréhension mutuelle dépendent de la volonté et des efforts des peuples et des gouvernements et de tous les pays européens. L'Europe actuelle, telle qu'elle est sortie de la deuxième guerre mondiale, comprend plus de 30 Etats petits et grands différents d'après leur régime social, leur situation géographique et leurs intérêts. Mais, du fait de l'histoire, ils sont tenus de vivre côte à côte et personne n'y pourra rien changer.

De plus en plus de gouvernements, de parlements, de partis, de dirigeants politiques et publics sont pénétrés de la compréhension des responsabilités qui leur incombent devant les générations actuelles et futures, afin de ne pas permettre que l'Europe connaisse un nouveau conflit militaire. Cependant, en Europe, continuent à agir des forces qui tendent à mettre à l'actif du développement européen non pas le règlement des différends et des accords pacifiques mais des

divisions et des fusées supplémentaires, de nouveaux programmes militaires conçus pour des dizaines d'années à venir. Avec eux agissent ceux qui n'ont pas retiré les leçons nécessaires des résultats de la deuxième guerre mondiale par laquelle ont été démantelés le militarisme et le nazisme allemands. Leurs tentatives sont une source de tension et occasionnent des complications dans les relations internationales.

Les pays participant à la Conférence estiment de leur devoir de faire à l'avenir tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre l'Europe à l'abri de nouveaux conflits militaires, pour que la coopération entre tous les pays européens, indépendamment de leur structure sociale, puisse se développer dans toute son ampleur sur la base des principes de la coexistence pacifique.

Si complexe que soient ces problèmes en suspens, ils doivent être résolus pacifiquement, par voie de négociations, et non pas en utilisant la force ou en menaçant de le faire.

Ayant analysé la situation européenne, les Etats parties au Traité de Varsovie estiment que la sécurité européenne peut être réellement assurée grâce aux efforts conjugués de tous, compte tenu des intérêts de tous les Etats et peuples de l'Europe.

Voici trois ans bientôt que les Etats parties au Traité de Varsovie ont proposé à Bucarest de convoquer une Conférence paneuropéenne qui examinerait les questions touchant à la sécurité du continent et à la coopération pacifique. Les contacts qui ont été établis depuis lors ont montré que pas un seul gouvernement européen ne s'est élevé contre l'idée d'une telle conférence et qu'il était réellement possible d'en envisager la réunion. Après la deuxième guerre mondiale, pas une seule fois les pays européens ne se sont réunis tous ensemble bien qu'il existât un très grand nombre de questions qui attendent d'être examinées autour d'une table de négociation. Si l'on considère qu'il y va de l'intérêt de la consolidation de la paix, il n'y a aucune raison sérieuse pour différer la convocation d'une conférence paneuropéenne.

Such a conference would meet the interests of all European States. It would make it possible together to find ways and means of doing away with the division of Europe into military groupings and achieving peaceful co-operation among European States and peoples.

However, there are forces in the world which, because they seek to maintain the division of our continent, conduct a policy of fomenting tension, and refuse to facilitate peaceful co-operation among States and peoples, openly oppose the holding of such a conference and other measures to strengthen European security.

The States participating in the present Conference are convinced that the development of general European co-operation has been and continues to be the only real alternative to dangerous military confrontation, the armaments race and the dissensions which aggressive forces, seeking to undo the results of the second world war and remake the map of Europe, are trying and will continue to try to impose on Europe.

The States members of the Warsaw Pact confirm their proposals against the division of the world into military blocs, against the armaments race and the resultant threat to the cause of international peace and security, and the other measures and proposals contained in the Declaration on the strengthening of peace and security in Europe adopted at Bucharest in 1966.

It is a vital necessity, for the European peoples, to avert new military conflicts, and to strengthen the political, economic and cultural links between all States on the basis of equal rights and respect for the independence and sovereignty of States. A durable system of European security will create the objective possibility and necessity of carrying out, by combined efforts, large-scale projects in the fields of power production, of transport, of the hydrospheric and atmospheric environment and of health, which have a direct bearing on the well-being of the population of the entire continent. It is precisely this common interest which can and should become the foundation for European co-operation.

One of the basic preconditions for safeguarding the security of Europe is the inviolability of the existing European frontiers, including the Oder-Neisse frontiers and those between the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany, recognition of the fact of the existence of those two countries, renunciation by the latter of its claims to represent the whole of the German people, and renunciation of possession in any form of nuclear weapons. West Berlin has a special status and does not belong to Western Germany.

A practical step towards strengthening European security would be a meeting in the immediate future between representatives of all the European States concerned in order to establish by mutual agreement the procedure for convening the Conference and to determine the items on its agenda. We are prepared to consider at the same time any other proposal regarding the method for preparing and convening the Conference.

The States participating in the Conference of the Political Consultative Committee address to all the countries of Europe an appeal for co-operation in convening a general European conference and in creating the necessary preconditions for ensuring that the Conference is successful and that it justifies the hopes which the peoples connect with it.

In order to bring about this important action, which would constitute an historical moment in the life of the continent, the States participating in the Conference make a solemn appeal to all European countries to strengthen the climate of confidence, and to that end to refrain from any action liable to poison the atmosphere in relations between States. They call upon them to go beyond general statements about peace to concrete acts and measures for the relaxation of tension and disarmament, for the development of co-operation and peace between the peoples. They appeal to all European governments to unite their efforts so that Europe may become a continent of fruitful collaboration between nations possessing equal rights, and a factor for stability, peace and mutual understanding throughout the world.

Une telle conférence serait conforme aux intérêts de tous les Etats européens. Elle leur permettrait à tous de trouver ensemble la voie et les moyens qui mettraient fin à la division de l'Europe en groupements militaires, et d'instaurer une coopération pacifique entre les pays et les peuples européens.

Toutefois, il existe dans le monde des forces qui s'emploient à maintenir la division sur notre continent, qui mènent une politique tendant à surexciter les tensions, qui refusent une coopération pacifique entre les pays et les peuples, qui s'opposent à la réunion d'une telle conférence et à toutes les autres mesures visant à renforcer la sécurité européenne.

Les pays participant à la présente conférence sont convaincus qu'une coopération paneuropéenne était et demeure la seule alternative possible contre une confrontation militaire dangereuse, la course aux armements, les dissensions que les forces agressives s'emploient à développer en Europe afin de réduire à néant les résultats de la deuxième guerre mondiale et de retailler la carte de l'Europe.

Les Etats parties au Traité de Varsovie confirment leurs propositions qui s'opposent à la division du monde en blocs militaires, à la course aux armements et à la menace qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité des peuples; et ils confirment également les autres mesures et dispositions contenues dans la Déclaration de Bucarest de 1966 sur la sauvegarde de la paix et de la sécurité en Europe.

Il est d'une nécessité vitale pour les pays européens de prévenir tout nouveau conflit militaire, de renforcer les liens politiques, économiques et culturels entre tous les gouvernements, sur la base de l'égalité des droits, du respect de l'indépendance et de la souveraineté des Etats. Une sécurité européenne qui serait fondée sur un système solide créerait la possibilité objective, voire la nécessité d'entreprendre d'un commun effort de grands projets dans le domaine de l'énergie, des transports, de l'hydrologie, de l'aéronautique et de la santé publique, dont le bien-être de la population du continent tout entier est directement tributaire. C'est précisément tout cet ensemble qui peut et doit être le fondement de la coopération européenne.

L'une des conditions fondamentales de la sécurité des pays européens est le respect des frontières qui existent actuellement en Europe, notamment de la frontière Oder-Neisse et des frontières entre la République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne, la reconnaissance du fait qu'il existe une République Démocratique Allemande et une République Fédérale d'Allemagne, le renoncement de la République Fédérale d'Allemagne à prétendre représenter la totalité du peuple allemand et son refus de posséder, sous quelque forme que ce soit, l'arme nucléaire. Berlin-ouest a un statut spécialisé et n'appartient pas à l'Allemagne occidentale.

Une mesure pratique favorable au renforcement de la sécurité en Europe serait la réunion, le plus tôt possible, des représentants de tous les Etats européens intéressés pour déterminer d'un commun accord et les modalités selon lesquelles cette conférence serait réunie et les questions à inscrire à son ordre du jour. Nous sommes prêts à examiner en même temps toute autre proposition relative à la préparation et à la convocation de cette conférence.

Les Etats participant à la conférence du Comité consultatif politique appellent tous les pays d'Europe à coopérer en vue de la réunion d'une conférence paneuropéenne et de la création des conditions indispensables pour que cette conférence soit couronnée de succès et réponde aux espoirs qu'elle suscite parmi les peuples.

Pour que cette entreprise majeure — qui constituerait un événement historique de la vie du continent — devienne réalité, les Etats membres de la conférence adressent à tous les peuples européens un appel solennel en vue de renforcer le climat de confiance et refuser dans ce but toute action pouvant envenimer l'atmosphère dans les rapports entre les Etats. Ils leur demandent de passer des déclarations générales sur la paix à des actes et à des mesures concrètes en vue de la détente et du désarmement, de la coopération et de la paix. Ils appellent tous les gouvernements européens à mettre en commun leurs efforts pour que l'Europe devienne un continent de coopération fructueuse entre nations égales en droit et un facteur de stabilité et de compréhension mutuelle pour le monde entier.

## APPENDIX IV

**Communiqué issued by the Conference of Foreign Ministers of the Warsaw Pact countries, Prague, 31st October 1969, and annexes**

The Foreign Ministers of the Warsaw Pact States held a conference in Prague on 30th and 31st October 1969. The conference was attended by the following :

on behalf of the Bulgarian People's Republic, Ivan Bashev, Minister ;

on behalf of the Czechoslovak Socialist Republic, Jan Marko, Minister ;

on behalf of the Polish People's Republic, Stefan Jedrychowski, Minister ;

on behalf of the Hungarian People's Republic, Karoly Erdelyi, Deputy Minister ;

on behalf of the German Democratic Republic, Otto Winzer, Minister ;

on behalf of the Rumanian Socialist Republic, Corneliu Manescu, Minister ;

on behalf of the USSR, Andrey Gromyko, Minister.

The governments represented at the conference expressed the desire and readiness to take further steps, independently and in co-operation with other States, to ease tension in Europe, to consolidate security, and to develop peaceful co-operation. They confirmed the statements, justified by life, addressed to all European countries by the States of the Warsaw Pact on 17th March 1969.

The conference participants paid special attention to the preparation of calling an all-European conference which is to deal with the questions of European security and co-operation.

They noted with satisfaction that their proposal for holding an all-European conference had a wide and positive reception on the part of the majority of European States. This proposal has become the subject of active and thorough discussion in Europe, in the course of which concrete suggestions are being made on certain questions in connection with preparations for the conference.

All this creates realistic possibilities for holding the conference for establishing security

in Europe through common efforts in the interests of all European States and peoples.

The Finnish Government's initiative of 5th May 1969 was also favourably received ; it stated its readiness to co-operate in preparing and holding the all-European conference. All countries signing the Budapest appeal gave a positive reply to this initiative.

On behalf of their governments, the Foreign Ministers of the Warsaw Pact States propose that the following questions be placed on the agenda of the all-European conference :

1. The creation of security in Europe, renunciation of the use of force and the threat of force in relations between European States ;
2. Widening commercial, economic, technical, and scientific relations between European States, serving the development of political co-operation, based on the equality of rights.

It is the firm conviction of the socialist States signing the present declaration that the fruitful discussion of the abovementioned questions, as well as agreement on these questions, will, in addition to reducing tension in Europe, serve mutual understanding between States, the development of peaceful, friendly relations, and, through this, the realisation of security in accordance with the vital interests of all European peoples.

The success of an all-European conference would be an historic event in the life of the peoples of our continent and the whole world. It would make possible the future examination of such other problems of European States whose solution would contribute to consolidating peace in Europe, promoting the development of wide and mutually advantageous co-operation of all European States, safeguarding security based on the collective foundations of today's Europe, formed by history, and on the joint efforts of

## ANNEXE IV

**Communiqué publié à l'issue de la Conférence des ministres des affaires étrangères des Etats membres du Pacte de Varsovie à Prague, le 31 octobre 1969, et annexes**

Les ministres des affaires étrangères des Etats du Pacte de Varsovie ont tenu une conférence à Prague les 30 et 31 octobre 1969. Participaient à cette conférence :

Ivan Bachev, Ministre, au nom de la République populaire de Bulgarie ;

Jan Marko, Ministre, au nom de la République socialiste de Tchécoslovaquie ;

Stefan Jedrychowski, Ministre, au nom de la République populaire de Pologne ;

Karoly Erdelyi, Ministre délégué, au nom de la République populaire de Hongrie ;

Otto Winzer, Ministre, au nom de la République Démocratique Allemande ;

Corneliu Manescu, Ministre, au nom de la République socialiste de Roumanie ;

Andrei Gromyko, Ministre, au nom de l'U.R.S.S.

Les gouvernements représentés à la conférence ont exprimé leur désir et leur volonté de prendre d'autres mesures, unilatéralement et conjointement avec d'autres Etats, pour favoriser la détente en Europe, affermir la sécurité et mettre en œuvre une coopération pacifique. Ils ont confirmé les appels, justifiés par les événements, que les Etats du Pacte de Varsovie avaient adressés à tous les Etats européens le 17 mars 1969.

Les participants à la conférence ont porté une attention particulière aux préparatifs de la convocation d'une conférence paneuropéenne qui portera sur les questions de sécurité et de coopération en Europe.

Ils ont noté avec satisfaction que leur proposition de réunir une conférence paneuropéenne avait trouvé un écho favorable dans la majorité des Etats européens. Cette proposition a fait l'objet en Europe de discussions animées et approfondies au cours desquelles ont été formulées des suggestions concrètes sur certaines questions ayant trait aux préparatifs de la conférence.

Tout ceci permet d'envisager de façon concrète le déroulement d'une conférence destinée

à assurer la sécurité en Europe par le biais d'efforts communs dans l'intérêt de tous les Etats et de tous les peuples européens.

L'initiative du gouvernement finlandais, en date du 5 mai 1969, a été aussi favorablement accueillie; sa déclaration indiquait qu'il était disposé à coopérer à la préparation et au déroulement de la conférence paneuropéenne. Tous les pays signataires de l'appel de Budapest ont donné une réponse positive à cette initiative.

Au nom de leurs gouvernements, les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Pacte de Varsovie proposent de porter les questions suivantes à l'ordre du jour de la conférence paneuropéenne:

1. Organisation de la sécurité européenne basée sur la renonciation à l'usage de la force et aux menaces d'usage de la force dans les relations entre Etats européens.
2. Elargissement des relations commerciales, économiques et technico-scientifiques sur la base de l'égalité des droits dans un esprit de coopération politique entre pays européens.

Les pays socialistes signataires du présent document ont la ferme conviction que l'examen des sujets suggérés, l'accord qui pourrait être conclu sur ces problèmes et la réduction de la tension qui en résulterait serviraient la cause de la compréhension mutuelle entre les Etats, le développement des relations amicales et pacifiques, et par conséquent, favoriseraient l'instauration de la sécurité en Europe en accord avec les intérêts vitaux de tous les peuples de notre continent.

Le succès de la conférence paneuropéenne serait un événement de portée historique dans la vie de notre continent et dans la vie des peuples du monde entier. Ultérieurement, il permettrait l'examen des autres problèmes qui retiennent l'attention des Etats européens et dont la solution contribuerait au renforcement de la paix en Europe. Le succès de la conférence favoriserait le développement sur une grande échelle d'une coopération mutuellement avantageuse pour tous les Etats européens et contribuerait à garantir

States participating in the all-European conference.

The governments of the countries taking part in the present conference propose that, as a preparation for the all-European conference, the interested States should discuss these suggestions at bilateral or multilateral meetings. They are, naturally, ready to examine any other proposals which serve the preparation for and the success of the all-European conference.

On behalf of their governments, the Foreign Ministers express their conviction that, despite certain difficulties, not yet eliminated, all questions connected with the preparation and holding of an all-European conference — whether they concern the agenda, the participants or the convening of the conference — can be solved if goodwill and sincere efforts for mutual understanding are manifest.

The governments of the Bulgarian People's Republic, the Czechoslovak Socialist Republic, the Polish People's Republic, the Hungarian People's Republic, the GDR, the Rumanian Socialist Republic, and the USSR ask that all European States, in the interests of the continent's peaceful future, should make efforts for calling the all-European conference as soon as possible. In their opinion, the conference could be held in Helsinki in the first half of 1970.

***Document on the expansion of trade, economic, scientific and technical relations based on the principles of equality, aimed at a promotion of political co-operation among the States of Europe***<sup>1</sup>

*(annexed to the Prague Communiqué of 31st October 1969)*

*(Draft)*

The States participants of the all-European Conference (enumeration of States follows),

1. Unofficial translation.

being convinced that the development of relations on an equal footing among States without any discrimination in the field of trade, economic, scientific and technical relations facilitates the attainment of a relaxation of tensions, normalisation of relations among all European States and the consolidation of peace and security in Europe,

Proceeding from the fact that the differences in economic and social systems are no obstacle for an expansion of trade, economic, scientific and technical international relations, relying on full equality of rights and mutual benefits,

Realising that important changes in the economic relations among European countries and the current scientific and technical revolution, which affects all spheres of social life, necessitate promotion and perfection of the trade, economic, scientific and technical co-operation among European States on which the growth of prosperity of the population of the European continent as well as the preservation of the rôle of Europe as one of the most important centres of world civilisation depend in considerable measure,

Sharing the views that expansion of trade, economic, scientific and technical relations among European States would be beneficial for all participants and would likewise facilitate the advance of economies and raising the living standards of the peoples of those countries,

Taking into account that the state of trade, economic, scientific and technical relations among European countries considerably affects the economic situation in the other parts of the world, and

Taking into account decisions taken by the United Nations General Assembly, the United Nations Conference on Trade and Development and by the Economic Commission for Europe, urging the governments of European States to pursue constructive efforts aimed at an improvement of their mutual relations and a further development of mutually beneficial co-operation on the basis of the renunciation of discrimination in their trade policies,

Declare that they are resolved to exert further efforts aimed at a promotion of a broader



la sécurité de l'Europe actuelle, issue d'une réalité historique, sécurité qui reposerait sur les efforts communs des Etats participant à la conférence paneuropéenne.

Les gouvernements des pays qui ont participé à la conférence de Prague suggèrent qu'au titre de préparatifs à la future conférence de la sécurité européenne, des consultations s'engagent entre tous les Etats intéressés, soit sur une base bilatérale, soit sur une base multilatérale. Les gouvernements signataires du présent document restent disposés, naturellement, à examiner toute autre proposition de nature à favoriser la préparation et le succès de la conférence européenne.

Au nom de leurs gouvernements respectifs, les ministres expriment la conviction qu'en dépit de certaines difficultés qui n'ont pas encore été surmontées, tous les problèmes relatifs à la préparation et à la convocation d'une conférence paneuropéenne, qu'il s'agisse de l'ordre du jour, de la liste des pays participants ou de la manière dont sera convoquée la conférence, pourront être résolus par des efforts sincères et avec suffisamment de bonne volonté et de compréhension mutuelle.]<sup>1</sup>

Les gouvernements de la République populaire de Bulgarie, de la République socialiste de Tchécoslovaquie, de la République populaire de Pologne, de la République populaire de Hongrie, de la R.D.A., de la République socialiste de Roumanie et de l'U.R.S.S. demandent à tous les Etats européens, dans l'intérêt de la paix future du continent, de s'efforcer de réunir la conférence paneuropéenne dès que possible. A leur avis, elle pourrait se tenir à Helsinki dans la première moitié de 1970.

**Document sur le développement des relations commerciales, économiques, scientifiques et techniques, fondé sur les principes de l'égalité et visant à encourager la coopération entre Etats européens<sup>2</sup>**

*(annexé au communiqué de Prague  
du 31 octobre 1969)*

*(Projet)*

Les Etats participant à la conférence paneuropéenne [dont la liste suit], convaincus que le

développement sur un pied d'égalité des relations entre les Etats sans aucune discrimination, dans le domaine commercial, économique, scientifique et technique, facilite la détente, la normalisation des relations entre tous les Etats européens et la consolidation de la paix et de la sécurité en Europe;

S'inspirant du fait que les différences entre les systèmes économiques et sociaux ne s'opposent pas à un développement des relations commerciales, économiques, scientifiques et techniques sur le plan international sur la base de l'égalité des droits et des avantages réciproques;

Conscients de l'importante évolution des relations économiques entre pays européens et de la révolution scientifique et technique, qui affecte actuellement toutes les sphères de la vie sociale, et de ce qu'elles imposent un élargissement et un perfectionnement de la coopération commerciale, économique, scientifique et technique entre les Etats européens qui commande, dans une large mesure, l'accroissement de la prospérité des populations du continent européen, ainsi que le maintien du rôle de l'Europe, en tant que l'un des centres les plus importants de la civilisation mondiale;

Partageant l'opinion selon laquelle le développement des relations commerciales, économiques, scientifiques et techniques entre les Etats européens bénéficierait à tous les participants et faciliterait également le progrès des économies et l'augmentation du niveau de vie des populations de ces pays;

Considérant que l'état des relations commerciales, économiques, scientifiques et techniques entre les Etats européens affecte de façon considérable la sécurité économique dans les autres parties du monde; et

Considérant que les décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement et la Commission économique pour l'Europe, qui invitent instamment les gouvernements des Etats européens à poursuivre des efforts constructifs pour améliorer leurs relations réciproques et augmenter une coopération mutuellement avantageuse sur la base de la renonciation à la discrimination dans leur politique commerciale,

Déclarent qu'ils sont résolus à poursuivre leurs efforts pour favoriser une plus large coopé-

1. *Le Monde*, 2-3 novembre 1969.

2. Traduction non officielle.

economic, trade, scientific and technical co-operation among all European States and to take all necessary measures so that the existing obstacles standing in the way of translating such a co-operation into practice be eliminated, which will facilitate the strengthening of mutual confidence and the development of good neighbourly relations among all States of Europe.

***Document on the renunciation of force  
or the threat of its use in mutual relations  
among the States of Europe***<sup>1</sup>

*(annexed to the Prague Communiqué of 31st  
October 1969)*

*(Draft)*

The States (enumeration of participating States follows) that met at the all-European Conference on questions of the security and co-operation in Europe held in Helsinki,

Submitted in the course of a free discussion their views on the ways leading towards a relaxation of tensions, the strengthening of peace and security and the promotion of co-operation in Europe.

The participants of the Conference,

Being resolved to eliminate forever war from the life of peoples of the continent of Europe, bearing in mind that the situation in Europe is of primary importance for the fate of world peace as well,

Being deeply aware that in any field of peaceful co-operation European States might

find possibilities for new bilaterally beneficial steps, that nations are confronted by the objective to strengthen mutual peaceful and friendly relations, continually to develop all-round co-operation and understanding among all European States, irrespective of the differences in their socio-political systems and in their approaches to the existing international problems,

Proceeding from the respect for the principles of sovereignty, territorial integrity and independence of all States and also the principle of non-interference in their internal matters,

Pursuing the principles of the United Nations Charter, particularly the provisions of Article 2 and Chapter VIII,

Solemnly declare on behalf of their States and nations that in their mutual relations they shall renounce the use of force or the threat of its use ; that in the settlement of any dispute and disagreement among them exclusively peaceful means shall be used,

Declare that they shall recognise and unconditionally respect the territorial integrity of all European States within their existing borders.

In no case shall this apply to the obligations that the States — participants of the all-European Conference — had undertaken in virtue of valid bilateral and multilateral treaties and agreements.

1. Unofficial translation.

ration économique, commerciale, scientifique et technique entre tous les Etats européens et à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles qui s'opposent à la mise en pratique de cette coopération, facilitant ainsi le renforcement de la confiance réciproque et l'établissement de relations de bon voisinage entre tous les Etats d'Europe.

**Document sur la renonciation à l'usage de la force ou aux menaces d'usage de la force dans les relations entre Etats européens<sup>1</sup>**

*(annexé au communiqué de Prague du 31 octobre 1969)*

*(Projet)*

Les Etats [dont la liste suit] participant à la conférence paneuropéenne sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est tenue à Helsinki,

Ont présenté au cours de libres débats leurs vues sur les voies qui mènent à la détente, le renforcement de la paix et de la sécurité et l'établissement de la coopération en Europe.

Les participants à la conférence,

Résolus à éliminer à jamais la guerre de la vie des peuples du continent européen, considérant que la situation en Europe est également d'une importance primordiale pour le destin de la paix mondiale,

Profondément conscients de ce que, dans tous les domaines de la coopération pacifique, les

Etats européens pourraient trouver le moyen de prendre de nouvelles mesures fructueuses pour les deux parties, que les nations se trouvent placées devant l'objectif de renforcer les relations mutuelles pacifiques et amicales, de développer sans cesse la coopération et la compréhension générales entre tous les Etats d'Europe, quelles que soient les différences entre leurs systèmes socio-politiques et leurs manières d'aborder les problèmes internationaux,

S'inspirant du respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance de tous les Etats, ainsi que du principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures,

Observant les principes de la Charte des Nations Unies et, notamment, les dispositions de l'article 2 et du chapitre VIII,

Déclarent solennellement au nom de leurs Etats et de leurs peuples que, dans leurs relations mutuelles, ils renonceront à l'utilisation de la force ou à la menace de son utilisation; que dans le règlement de tout litige ou désaccord qui interviendrait entre eux, ils utiliseront uniquement des moyens pacifiques,

Déclarent qu'ils reconnaîtront et respecteront inconditionnellement l'intégrité territoriale de tous les Etats européens à l'intérieur de leurs frontières actuelles.

En aucun cas, ces dispositions ne s'appliqueront aux obligations que les Etats participant à la conférence paneuropéenne ont contractées en vertu des traités et accords bilatéraux et multilatéraux en vigueur.

1. Traduction non officielle.

## APPENDIX V

**Final Communiqué issued after  
the Ministerial Session of the North Atlantic Council, Washington**

**10th April 1969**

1. The North Atlantic Council met in Ministerial Session in Washington on 10th April 1969. The Council commemorated the twentieth anniversary of the Treaty creating the Alliance and was addressed by the President of the United States. Ministers expressed their deep satisfaction at the decisive contribution the Alliance had made to the maintenance of peace in Europe and to the security of all its members.

2. The Alliance was established to safeguard the freedom, common heritage and civilisation of its peoples, founded on the principles of democracy, individual liberty and the rule of law, and in response to a common fear that without an effective security system, another war might erupt in a divided Europe. The Alliance continues as the expression of common purposes and aspirations.

3. In 1967 the report on the future tasks of the Alliance emphasised the dual task of the latter: the defence of the West and the search for a stable peace with the East. In June 1968, allied Ministers declared their readiness to seek, with the other States concerned, specific practical measures for disarmament and arms control, including possible measures for mutual and balanced force reductions. Notwithstanding the serious setback to hopes for improvement in East-West relations as a result of Soviet intervention in Czechoslovakia, Ministers in November 1968 stated that secure, peaceful and mutually beneficial relations between East and West remained the political goal of the allies. They reaffirmed at this session that the intention of their governments was to continue the search for real progress towards this objective by contacts and to explore all appropriate openings for negotiations.

4. Bearing especially in mind the situation in Eastern Europe, member governments recall that any lasting improvement in international relations presupposes full respect for the principles of the independence and territorial integrity of States, non-interference in their domestic affairs, the rights of each people to shape its own future,

and the obligation to refrain from the threat or use of force.

5. Ministers recalled that one of the essential aims of the Alliance is the establishment of a just and lasting peace in Europe, based on stability, security and mutual confidence. The allies propose, while remaining in close consultation, to explore with the Soviet Union and the other countries of Eastern Europe which concrete issues best lend themselves to fruitful negotiation and an early resolution. Consequently, they instructed the Council to draft a list of these issues and to study how a useful process of negotiation could best be initiated, in due course, and to draw up a report for the next meeting of Ministers. It is clear that any negotiations must be well prepared in advance, and that all governments whose participation would be necessary to achieve a political settlement in Europe should take part.

6. The allies will also pursue their efforts and studies in the field of disarmament and practical arms control, including balanced force reductions and the initiatives already undertaken for the renunciation of the use of force.

7. The political solidarity of the Alliance constitutes an essential element while approaching a period of expanding East-West contacts and possible negotiations. This solidarity can best be maintained by strict adherence to the principle of full consultation in the Council both before and during any negotiations that might affect the interests of the Alliance or any of its members. On this understanding, the allied governments welcome the intention of the United States to engage the USSR in discussion of limitations on offensive and defensive strategic arms.

8. The allies participating in the NATO integrated defence programme agreed that it was extremely important that during an era of negotiation the defence posture of the Alliance should not be relaxed and that premature expectations

## ANNEXE V

**Communiqué final publié à l'issue de la session  
ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord, à Washington**

10 avril 1969

1. Le Conseil de l'Atlantique nord s'est réuni en session ministérielle à Washington les 10 et 11 avril 1969. Il a célébré le vingtième anniversaire du traité qui a scellé l'Alliance et a entendu une déclaration du Président des Etats-Unis. Les ministres se sont félicités de la contribution décisive que l'Alliance avait apportée au maintien de la paix en Europe et à la sécurité de tous ses membres.

2. L'Alliance a été établie pour sauvegarder la liberté de ses peuples, leur héritage et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit, et pour apaiser la crainte que chacun éprouvait de voir, dans une Europe divisée, éclater à nouveau la guerre faute d'un système de sécurité efficace. L'Alliance demeure l'expression d'aspirations et de buts communs.

3. En 1967, le rapport sur les tâches futures de l'Alliance a souligné la double fonction de celle-ci: la défense de l'Ouest, la recherche d'une paix stable avec l'Est. En juin 1968, les gouvernements des pays alliés s'étaient déclarés prêts à rechercher avec les autres Etats intéressés des mesures spécifiques et pratiques en matière de désarmement et de contrôle des armements, y compris d'éventuelles mesures de réductions mutuelles et équilibrées de forces. Bien que les espoirs mis dans l'amélioration des relations Est-Ouest aient été gravement contrariés par l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, les ministres ont déclaré en novembre 1968 que l'objectif politique des Alliés demeurait l'établissement de relations sûres, pacifiques et mutuellement avantageuses entre l'Est et l'Ouest. Ils ont réaffirmé, au cours de la présente session, que l'intention de leurs gouvernements était de poursuivre la recherche de progrès réels dans cette voie par des contacts et d'explorer toutes les possibilités appropriées de négociation.

4. Ayant notamment à l'esprit la situation en Europe de l'est, les gouvernements des pays membres rappellent que toute amélioration durable des relations internationales suppose le respect strict des principes de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, ainsi que de la non-ingérence dans les affaires intérieures

d'un autre Etat, du droit de chaque peuple de forger son propre avenir et de l'obligation de renoncer à la menace ou à l'emploi de la force.

5. Les ministres rappellent que l'un des principaux objectifs de l'Alliance est l'établissement d'une paix juste et durable en Europe, fondée sur la stabilité, la sécurité et la confiance mutuelle. Les Alliés se proposent, en demeurant en étroite consultation, de rechercher avec l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prêtent le mieux à des négociations fructueuses et à un règlement rapide. En conséquence, ils ont chargé le Conseil de dresser une liste de ces questions et d'étudier comment pourrait s'engager, le moment venu, dans les meilleures conditions un processus de négociation, et de faire rapport à la prochaine réunion des ministres. Il est clair que toute négociation doit être bien préparée, qu'il faudrait s'assurer la participation de tous les gouvernements dont le concours serait nécessaire pour parvenir à un règlement politique en Europe.

6. Les Alliés poursuivront également leurs études et leurs efforts dans le domaine du désarmement et du contrôle pratique des armements, notamment en ce qui concerne les réductions équilibrées de forces, ainsi que les initiatives déjà prises pour la renonciation à l'emploi de la force.

7. La solidarité politique des Alliés constitue un élément capital à l'approche d'une période de développement des contacts et d'éventuelle négociation entre l'Est et l'Ouest. Le meilleur moyen de la maintenir est l'adhésion sans réserve au principe de la consultation pleine et entière au sein du Conseil, aussi bien avant que pendant toute négociation qui pourrait affecter les intérêts de l'Alliance ou de l'un de ses membres. Dans cet esprit, les gouvernements alliés accueillent avec intérêt l'intention des Etats-Unis d'engager avec l'U.R.S.S. des discussions sur les limitations d'armes stratégiques offensives et défensives.

8. Les Alliés participant au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. estiment qu'il est extrêmement important, au cours d'une ère de négociations, d'éviter que la position de défense de l'Alliance s'affaiblisse et que naisse l'espoir

of solutions to outstanding questions should not be generated. The maintenance of effective defence is a stabilising factor and a necessary condition for effective détente policies.

9. Accordingly these members of the Alliance reaffirmed their continuing determination to make appropriate contributions to joint efforts for defence and deterrence at all levels both nuclear and conventional. They accepted the continuing need for the current NATO strategy based on a forward defence and appropriate response to any aggression, and for a credible conventional and nuclear deterrent including adequate overall and local force levels. The necessary military posture of the Alliance consists of the strategic nuclear deterrent forces, the presence of sufficient substantial and effective North American and European conventional forces as well as supporting tactical nuclear forces in the European area and adequate ready reinforcements.

10. Defence Ministers will meet on 28th May 1969 and will examine the more specific elements in the defence posture necessary to fulfil the above requirements. They will also examine the possibility of improving the efficiency of the defence effort by intensifying mutual and co-operative approaches to, for example, the problems of arms production and arms standardisation either among all allied nations or between some of them.

11. Reviewing the situation in Berlin, the Ministers noted that obstacles have recently been placed to freedom of access to Berlin. Such obstructions cannot be accepted. The Ministers supported the determination of the three powers to maintain free access to the city and recalled the declaration of the North Atlantic Council of 16th December 1958, and the responsibilities which each member State assumed with regard to the security and welfare of Berlin.

12. The Ministers consider that the achievement of a peaceful European settlement presupposes, among other things, progress towards eliminating existing sources of tension in the centre of Europe. They consider that concrete measures

aimed at improving the situation in Berlin, safeguarding free access to the city, and removing restrictions which affect traffic and communications between the two parts of Germany would be a substantial contribution toward this objective. They expressed their support for continued efforts by the three powers to explore, in the framework of their special responsibilities for Berlin and Germany as a whole, possibilities for ordered and negotiated progress in these important questions.

13. A peaceful solution must be found for the German question based on the free decision of the German people and on the interests of European security.

14. The members of the Alliance are conscious that they share common environmental problems which, unless squarely faced, could imperil the welfare and progress of their societies. The Ministers recognise that important work on these problems is already being carried out within other international organisations. The Ministers instructed the Council in Permanent Session to examine how to improve, in every practical way, the exchange of views and experience among the allied countries, whether by action in the appropriate international organisations or otherwise, in the task of creating a better environment for their societies.

15. While concerned with these problems, Ministers are also mindful that the allied countries are entering an era in which scientific, technical and economic resources should contribute to the peaceful progress and development of all nations.

16. Apart from regular meetings at Ministerial level, Ministers agreed that the Council in Permanent Session should consider the proposal that high officials of their foreign ministries meet periodically for a review of major long-range problems before the Alliance.

17. The next Ministerial Session of the North Atlantic Council will be held in Brussels in December 1969.

prématuré de voir apparaître des solutions aux problèmes en suspens. Le maintien d'une défense efficace est un facteur de stabilité, et il constitue la condition nécessaire de toute politique de détente efficace.

9. En conséquence, ces pays membres de l'Alliance ont réaffirmé leur détermination constante d'apporter les contributions appropriées à l'effort commun de défense et de dissuasion à tous les niveaux aussi bien nucléaires que classiques. Ils ont reconnu qu'il demeurerait nécessaire de maintenir la stratégie actuelle de l'O.T.A.N., fondée sur une défense vers l'avant et une riposte appropriée à toute agression, ainsi que des moyens de dissuasion classiques et nucléaires crédibles, y compris les niveaux de forces généraux et locaux appropriés. Le dispositif de défense nécessaire à l'Alliance comprend les forces stratégiques de dissuasion nucléaire, la présence de forces classiques nord-américaines et européennes substantielles, efficaces et suffisantes et des forces nucléaires d'appui tactique dans la zone européenne, ainsi que des renforts suffisants prêts à intervenir.

10. Les ministres de la défense se réuniront le 28 mai 1969 pour examiner chacun des éléments particuliers du dispositif de défense nécessaire pour répondre aux exigences ci-dessus. Ils examineront également la possibilité d'accroître l'efficacité de l'effort de défense, grâce à l'intensification de la recherche commune de solutions, par exemple aux problèmes de production et de standardisation des armements, soit entre toutes les nations alliées, soit entre quelques-unes de celles-ci.

11. En examinant la situation à Berlin, les ministres ont noté que des entraves avaient récemment été mises à la liberté d'accès à Berlin. De telles entraves sont inadmissibles. Les ministres ont donné leur soutien à la volonté déclarée des trois puissances de maintenir le libre accès de la ville, et ils ont rappelé la déclaration du 16 décembre 1958 du Conseil de l'Atlantique nord et les responsabilités assumées par tous les Etats membres en ce qui concerne la sécurité et le bien-être de Berlin.

12. Les ministres considèrent que la réalisation d'un règlement pacifique en Europe présuppose, entre autres, des progrès vers l'élimination des sources de tension qui existent au centre de l'Europe. Ils considèrent que des mesures concrètes

visant à améliorer la situation à Berlin, à préserver le libre accès de cette ville et à éliminer les entraves à la circulation et aux communications entre les deux parties de l'Allemagne représenteraient une importante contribution à la réalisation de cet objectif. Ils ont exprimé leur soutien aux trois puissances pour qu'elles poursuivent leurs efforts en vue d'exploiter dans le cadre de leurs responsabilités spéciales pour Berlin et l'ensemble de l'Allemagne, les possibilités de progrès méthodiques et négociés dans le règlement de ces importantes questions.

13. La question allemande doit trouver une solution pacifique fondée sur la libre décision du peuple allemand et sur les intérêts de la sécurité européenne.

14. Les pays membres de l'Alliance savent que certains problèmes qui affectent les conditions de vie dans les sociétés modernes leurs sont communs. Ils savent aussi que ces difficultés, si elles ne sont pas affrontées avec un esprit résolu, sont de nature à compromettre leur prospérité et leur avenir. Les ministres ont reconnu que d'autres organisations internationales accomplissent déjà un travail important dans ce domaine. Ils ont chargé le Conseil permanent d'étudier comment, dans la pratique, les échanges de vues et d'expériences entre les nations alliées pourraient être améliorés, soit par une action menée au sein des institutions internationales compétentes, soit par tout autre moyen, dans le but de créer dans leurs pays respectifs un cadre de vie mieux adapté au monde moderne.

15. Tout en se préoccupant de ces problèmes, les ministres n'oublient pas que les pays de l'Alliance sont entrés dans une époque où les moyens scientifiques et techniques et les ressources économiques doivent contribuer au progrès pacifique et au développement de toutes les nations.

16. Outre leurs réunions ordinaires à l'échelon ministériel, les ministres ont estimé que le Conseil permanent devrait examiner la proposition selon laquelle les personnalités de haut niveau de leurs ministères des affaires étrangères se réuniraient périodiquement pour procéder à un examen des grands problèmes à long terme qui se posent à l'Alliance.

17. La prochaine réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord se tiendra à Bruxelles en décembre 1969.

## APPENDIX VI

**Communiqué issued after the  
summit meeting of the Warsaw Pact, Moscow****4th December 1969**

A meeting of party and State leaders of the People's Republic of Bulgaria, the Hungarian People's Republic, the German Democratic Republic, the Polish People's Republic, the Socialist Republic of Rumania, the Union of Soviet Socialist Republics and the Czechoslovak Socialist Republic, took place in Moscow on 3rd-4th December 1969.

.....

The participants in the meeting exchanged views on a wide range of problems connected with the consolidation of peace and international security. Special attention was given to questions of ensuring security in Europe.

Satisfaction was expressed with the fact that extensive international support is being given to the proposals collectively drafted by socialist countries on preparing and holding an all-European conference of States.

Socialist countries will insistently press further for good neighbourhood to replace tension on European soil, for peaceful coexistence to become a universal norm of mutual relations of European States with different socialist systems, for the striving of the peoples for security and progress to be embodied in concrete deeds, in the solution of topical problems of that part of the world.

The socialist countries taking part in the meeting came out for the expansion and development of relations between all States on the principles of equality, non-interference in internal affairs, respect of sovereignty, territorial integrity and inviolability of existing borders.

They are fully resolved to develop relations with other European States, wishing to co-operate on the basis of these principles.

They confirmed their opinion that the interests of peace and security demand that all States

establish equal relations with the GDR on the basis of international law and recognise the existing European borders, including the border along the Oder and Neisse as final and unchangeable.

It was stated during the exchange of views on topical international questions that the election returns in the Federal Republic of Germany and the forming of the new Government are an expression of changes taking place among a part of the West German public, the growth among it of tendencies directed at a realistic policy of co-operation and mutual understanding among States.

The signing by the Federal Republic of Germany of the nuclear non-proliferation treaty should be noted as a positive feature.

At the same time, the participants in the meeting expressed the unanimous view that the unceasing dangerous manifestations of revanchism and the activation of neo-Nazi forces in the Federal Republic of Germany must be kept constantly in mind and sober vigilance must be constantly maintained in respect of them.

If the new West German Government draws the lessons of history, rids itself of the ballast of the past and, acting in accordance with the spirit of the time, displays a realistic approach to problems creating tension in relations between European States this will be welcomed both by socialist countries and by all peace-loving peoples.

Believing it to be very important for the treaty on nuclear non-proliferation to serve in full measure the cause of strengthening peace, the People's Republic of Bulgaria, the Hungarian People's Republic, the German Democratic Republic, the Polish People's Republic, the Socialist Republic of Rumania, the Union of Soviet Socialist Republics, the Czechoslovak Socialist Republic come out for the accession to it of the biggest number of States, for the treaty's speediest ratification and entry into force.



## ANNEXE VI

**Communiqué publié à l'issue de la réunion au sommet  
du Pacte de Varsovie à Moscou**

4 décembre 1969

Les dirigeants des Etats et des partis de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire de Hongrie, de la République Démocratique Allemande, de la République Populaire de Pologne, de la République Socialiste de Roumanie, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et de la République Socialiste de Tchécoslovaquie se sont rencontrés à Moscou les 3 et 4 décembre 1969.

.....

Les participants à la rencontre ont procédé à un échange de vues sur une large gamme de problèmes concernant le renforcement de la paix et de la sécurité internationale. Ce faisant, ils ont accordé une attention particulière aux problèmes de la garantie de la sécurité européenne.

Les interlocuteurs ont exprimé leur satisfaction du fait que la proposition concernant la préparation puis la tenue de la conférence des Etats européens, élaborée en commun par les pays socialistes trouve un large appui international.

Les pays socialistes œuvreront à l'avenir également avec esprit de suite afin que, sur le sol européen, le bon voisinage supplante la tension, afin que la coexistence pacifique devienne une norme universelle dans les relations mutuelles des Etats européens à systèmes sociaux différents, afin que l'aspiration des peuples à la sécurité et au progrès trouve son incarnation dans des initiatives concrètes, dans la solution des problèmes majeurs de cette région du globe.

Les pays socialistes participant à la rencontre préconisent l'élargissement et le développement des relations entre les Etats sur la base des principes de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'intangibilité des frontières existantes.

Les pays socialistes sont fermement résolus à développer leurs relations avec les autres Etats européens qui désirent coopérer sur la base de ces principes.

Ils confirment leurs vues selon lesquelles les intérêts de la paix et de la sécurité exigent que

tous les Etats établissent avec la R.D.A. des relations égalitaires sur la base du droit international, qu'ils reconnaissent comme définitives et immuables les frontières actuelles de l'Europe, dont la frontière Oder-Neisse.

Il a été constaté au cours de l'échange de vues sur les problèmes d'actualité internationale, que les résultats des élections dans la République Fédérale d'Allemagne et la formation du nouveau gouvernement traduisent les changements qui ont lieu parmi une partie de l'opinion de la R.F.A., la croissance dans son sein des tendances favorables à une politique réaliste de coopération et de compréhension entre les Etats.

La signature par la R.F.A. du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été considérée comme un acte positif.

Dans le même temps, les participants à la rencontre ont exprimé l'opinion unanime qu'il ne faut pas perdre de vue les manifestations dangereuses de revanchisme qui se poursuivent en R.F.A., l'intensification des forces néo-nazies, à l'égard desquelles il faut garder toujours une attitude de vigilance lucide.

Si le nouveau gouvernement ouest-allemand tire les leçons de l'histoire, s'il rejette le fardeau du passé, s'il agit en conformité avec l'esprit de l'époque et fait preuve d'une attitude réaliste envers les problèmes créant une tension dans les rapports entre les Etats européens, les pays socialistes, ainsi que tous les peuples attachés à la paix, s'en féliciteront.

Accordant une grande importance à ce que le traité de non-prolifération des armes nucléaires serve dans une mesure complète la cause du renforcement de la paix, la République Populaire de Bulgarie, la République Populaire Hongroise, la République Démocratique Allemande, la République Populaire Polonaise, la République Socialiste de Roumanie, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la République Socialiste Tchécoslovaque se prononcent pour l'adhésion à ce traité du plus grand nombre possible d'Etats, pour la ratification et l'entrée en vigueur la plus rapide de ce traité.

The conviction was unanimously expressed that to ensure a sound and stable peace it is necessary to advance along the road of ending the arms race and of general and complete disarmament, including nuclear disarmament.

Socialist countries, which have repeatedly made concrete proposals in this field, call on all States to display goodwill and readiness to commence in practice genuine disarmament.

The countries participating in the meeting again confirmed their desire to go on consulting each other on the most important problems of international life with the aim of carrying out concerted joint actions in the struggle for peace and the security of the peoples, including European security.

The Moscow meeting, which confirmed the identity of views of its participants, passed in an atmosphere of friendship, accord and comradesly co-operation.

La conviction unanime a été exprimée que pour garantir une paix solide et stable, il faut s'engager dans la voie tendant à mettre fin à la course aux armements, et à conduire au désarmement complet, et notamment au désarmement nucléaire.

Les pays socialistes qui ont fait à maintes reprises des propositions concrètes dans ce domaine, appellent tous les pays à faire preuve de bonne volonté et d'empressement à aborder pratiquement le désarmement authentique.

Les pays participant à la rencontre ont confirmé une fois de plus leur volonté de procéder à des consultations sur les grands problèmes de la vie internationale afin d'appliquer de concert des actions conjointes dans la lutte pour la paix et la sécurité des peuples, et notamment pour la sécurité européenne.

La rencontre de Moscou, qui a confirmé l'unité de vues de ses membres, s'est déroulée dans une ambiance d'amitié, d'entente et de coopération fraternelle.

## APPENDIX VII

***Final communiqué and declaration issued after the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council, Brussels******5th December 1969***

1. The North Atlantic Council met in Ministerial Session at Brussels on 4th and 5th December 1969. The meeting was attended by Foreign, Defence and Finance Ministers.
2. Since the signing of the North Atlantic Treaty twenty years ago, the members of the Alliance have dedicated their efforts to the preservation of their freedom and security and to the improvement of East-West relations in the aim of reaching an ultimate peaceful solution of outstanding problems in Europe. They will continue to do so.
3. By approving in December 1967 the report on the future tasks of the Alliance, the allied governments resolved to maintain adequate military strength and political solidarity to deter aggression and other forms of pressure and to defend the territory of member countries if aggression should occur ; and to examine suitable policies designed to achieve a just and stable order in Europe, to overcome the division of Germany and to foster European security.
4. On the basis of these two concepts of defence and the relaxation of tensions, the Ministers issued the declaration attached to this communiqué in which they set forth their views on the future development of relations between eastern and western countries.
5. Ministers welcomed the opening of strategic arms limitation talks. They acknowledged the work in progress with regard to arms control on the sea bed, as well as the interest shown both by the Conference of the Committee on Disarmament and the United Nations in measures to deal with chemical and biological warfare. On all these questions the Council held detailed consultations which proved most useful in preparing the ground for the negotiations taking place elsewhere. The Ministers invited the Council in Permanent Session to continue to examine these problems, and reaffirmed the importance of any genuine disarmament measure, consistent with the security of all States and guaranteed by adequate international control, for the reduction of tension and the consolidation of peace in Europe and the world.
6. The Ministers also studied a report by the Secretary General on the situation in the Mediterranean. Recalling the communiqués issued on 27th June 1968 and 16th November 1968, they expressed the concern of their governments with regard to the situation in that area. The Ministers reaffirmed the value of full consultations among the allies on this question. Accordingly, they requested the Council in Permanent Session to pursue with the greatest attention its examination of the situation in the Mediterranean and to report to Ministers at their Spring meeting.
7. In April 1969, Ministers called attention to the rôle the Alliance might play in tackling common environmental problems that could imperil the welfare and progress of modern societies. Consequently, the Council in Permanent Session established a Committee on the Challenges of Modern Society. The new Committee, beginning with its first meeting on 8th December, will address these urgent problems with the aim of stimulating action by members of the Alliance, either singly, jointly or in international organisations. The Ministers at their Spring meeting will receive the Committee's first report on the newest task of the Alliance.
8. Ministers of countries participating in NATO's integrated defence programme met as the Defence Planning Committee on 3rd December 1969. As an introduction to their discussions the Secretary General and the Chairman of the Military Committee gave overall appraisals of the state of defence planning within the Alliance. Ministers thereafter reviewed the work accomplished since their previous meeting on 28th May 1969 and gave directions for future work.

## ANNEXE VII

**Communiqué et déclaration publiés à l'issue de la session du Conseil de l'Atlantique nord à Bruxelles**

5 décembre 1969

1. Le Conseil de l'Atlantique nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 4 et 5 décembre 1969. Les ministres des affaires étrangères et un certain nombre de ministres de la défense et des finances participaient à cette réunion.
2. Depuis la signature du Traité de l'Atlantique nord, il y a vingt ans, les pays membres de l'Alliance ont voué leurs efforts à la sauvegarde de leur liberté et au maintien de leur sécurité ainsi qu'à l'amélioration des relations Est-Ouest, en vue de parvenir finalement à une solution pacifique des problèmes qui se posent en Europe. Ils persévéreront dans cette voie.
3. En approuvant le rapport sur les tâches futures de l'Alliance, en décembre 1967, les gouvernements alliés se sont déclarés résolus à maintenir une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourager l'agression et les autres formes de pression et pour défendre le territoire des pays membres en cas d'agression, ainsi qu'à examiner les mesures politiques propres à instaurer un ordre juste et stable en Europe, à mettre fin à la division de l'Allemagne et à favoriser la sécurité européenne.
4. Se fondant sur ce double concept de défense et de détente, les ministres ont adopté la déclaration dont le texte est joint au présent communiqué et qui exprime leurs vues sur l'évolution future des relations entre les pays de l'Est et de l'Ouest.
5. Les ministres ont accueilli avec faveur l'ouverture des conversations sur la limitation des armements stratégiques. Ils ont pris note des travaux en cours en ce qui concerne le contrôle des armements sur les fonds marins, ainsi que de l'intérêt manifesté à la fois par la Conférence de la Commission du désarmement et par les Nations Unies pour l'adoption de mesures concernant la guerre chimique et biologique. L'ensemble de ces questions a fait l'objet au Conseil de consultations approfondies, d'une grande utilité pour la préparation des négociations qui se déroulent ailleurs. Les ministres ont invité le Conseil en session permanente à poursuivre l'examen de ces problèmes et ont réaffirmé l'importance pour la réduction des tensions et le renforcement de la paix en Europe et dans le monde, de toutes mesures de désarmement véritables, compatibles avec la sécurité de tous les Etats, et dont le respect serait garanti par un contrôle international adéquat.
6. Les ministres ont également étudié un rapport du Secrétaire général sur la situation en Méditerranée. Rappelant les communiqués des 27 juin et 16 novembre 1968, ils ont exprimé les préoccupations de leurs gouvernements quant à la situation dans cette région. Ils ont réaffirmé le prix qu'ils attachent à des consultations approfondies entre les Alliés sur cette question. En conséquence, ils ont invité le Conseil en session permanente à poursuivre l'examen le plus attentif de la situation en Méditerranée, et à leur soumettre un rapport lors de la réunion ministérielle du printemps prochain.
7. En avril 1969, les ministres avaient appelé l'attention sur le rôle que l'Alliance pourrait jouer dans l'étude des problèmes communs qui affectent les conditions de vie dans les sociétés modernes et qui sont de nature à compromettre leur prospérité et leur avenir. En conséquence, le Conseil en session permanente a créé un Comité sur les défis de la société moderne. Le nouveau comité, qui tiendra sa première réunion le 8 décembre, examinera ces problèmes urgents en vue de stimuler l'action menée par les pays membres de l'Alliance, soit individuellement, soit conjointement, soit dans des organisations internationales. A leur réunion du printemps, les ministres recevront le premier rapport du comité sur cette nouvelle tâche de l'Alliance.
8. Les ministres des pays qui participent au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. se sont réunis en Comité des plans de défense le 3 décembre 1969. Le Secrétaire général de l'O.T.A.N. et le Président du Comité militaire ont ouvert les débats par une évaluation générale de l'état des plans de défense au sein de l'Alliance. Les ministres ont ensuite passé en revue les travaux accomplis depuis leur réunion précédente, le 28 mai 1969, et donné des directives pour les travaux à venir.

9. They agreed that the effectiveness of NATO's defensive posture continues to be an essential stabilising factor in support of the search for meaningful détente. Therefore, until agreement can be reached on East-West mutual force reductions, balanced in scope and timing so as to maintain the present degree of security, NATO will continue to ensure that there is no reduction in its overall military capability.

10. In reviewing force plans for 1970, Ministers were conscious of the necessity to maintain adequate and readily available forces both conventional and nuclear, in accordance with the NATO strategy, for the defence of the mainland of Europe and the whole NATO area. They took note of the positive outcome of consultations with the Canadian authorities, concerning their forces for NATO, which were initiated following the Defence Planning Committee meeting of 28th May 1969. Ministers committed forces for the year 1970 and endorsed a number of remedial measures necessary to maintain adequate forces in Central Europe; in addition further remedial measures are under consideration.

11. They discussed measures required to implement the NATO strategy of forward defence based on flexibility in response, and arrangements for the reinforcement, in times of tension, of NATO's ready forces. They also noted a preliminary report on a comprehensive study which is being undertaken of the relative capabilities of the forces of NATO and the Warsaw Pact and gave instructions for the continuance of the study. In addition, Ministers reviewed the status of other defence planning studies including those for improved defence of the flanks.

12. The Ministerial Meeting also provided the Defence Ministers comprising the Nuclear Defence Affairs Committee (Belgium, Canada, Denmark, Germany, Greece, Italy, Netherlands, Norway, Portugal, Turkey, the United Kingdom and the United States) with the occasion to review work in progress in the Nuclear Planning Group during the past year and planned for the future. The Nuclear Defence Affairs Committee agreed that Canada, Germany, Italy, Netherlands, Norway, Turkey, the United Kingdom and the United States will compose the Nuclear

Planning Group starting 1st January 1970.

13. Acting on the recommendation of the Nuclear Defence Affairs Committee, the Defence Planning Committee adopted two policy documents originated by the Nuclear Planning Group at their meeting in the United States last November concerning general guidelines for nuclear consultation procedure and for the possible tactical use of nuclear weapons in defence of the treaty area. These documents are based upon NATO's strategy of flexibility in response which was adopted in December 1967 and which remains unchanged.

14. The next Ministerial Meeting of the Defence Planning Committee will take place in the Spring of 1970.

15. The Spring Ministerial Meeting of the Council will be held in Italy on 26th and 27th May 1970.

#### **Declaration of the North Atlantic Council**

1. Meeting at Brussels on 4th and 5th December 1969, the Ministers of the North Atlantic Alliance reaffirmed the commitment of their nations to pursue effective policies directed towards a greater relaxation of tensions in their continuing search for a just and durable peace.

2. Peace and security in Europe must rest upon universal respect for the principles of sovereign equality, political independence and the territorial integrity of each European State; the right of its peoples to shape their own destinies; the peaceful settlement of disputes; non-intervention in the internal affairs of any State by any other State, whatever their political or social system; and the renunciation of the use or the threat of force against any State. Past experience has shown that there is, as yet, no common interpretation of these principles. The fundamental problems in Europe can be solved only on the basis of these principles and any real and lasting improvement of East-West relations presupposes respect for them without any conditions or reservations.

3. At their meeting in Washington in April 1969, Ministers had expressed the intention of their governments to explore with the Soviet Union and the other countries of Eastern Europe which concrete issues best lend themselves to

9. Ils sont convenus que l'efficacité du dispositif de défense de l'O.T.A.N. demeure un facteur de stabilité indispensable à la recherche d'une véritable détente. C'est pourquoi, tant qu'un accord n'aura pas été conclu sur des réductions mutuelles de forces, à l'Est et à l'Ouest, équilibrées en importance et dans le temps de façon à maintenir la sécurité à son niveau actuel, l'O.T.A.N. veillera à ce que son potentiel militaire global ne se trouve pas amoindri.

10. En passant en revue les plans de forces pour 1970, les ministres ont gardé présente à l'esprit la nécessité de maintenir, conformément à la stratégie de l'O.T.A.N., des forces suffisantes et disponibles à bref délai, aussi bien classiques que nucléaires, pour la défense du continent européen et de l'ensemble de la zone O.T.A.N. Ils ont pris note des résultats positifs des consultations sur les forces canadiennes destinées à l'O.T.A.N., entamées avec les autorités du Canada à l'issue de la réunion du Comité des plans de défense du 28 mai 1969. Les ministres ont souscrit des engagements de forces pour l'année 1970 et entériné un certain nombre de mesures correctives propres à maintenir, dans la région Centre de l'Europe, des forces adéquates; d'autres mesures du même ordre sont, par ailleurs, à l'étude.

11. Les ministres ont discuté des mesures nécessaires à la mise en application de la stratégie O.T.A.N. de défense avancée, fondée sur une riposte graduée, ainsi que des dispositions relatives au renforcement, en période de tension, des forces de l'O.T.A.N. immédiatement opérationnelles. Ils ont également pris note d'un rapport préliminaire concernant une étude approfondie entreprise sur les potentiels militaires comparés de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie, et donné des instructions pour la poursuite de cette étude. Les ministres ont, en outre, passé en revue l'état d'avancement d'autres études intéressant les plans de défense, notamment de celles qui ont trait à l'amélioration de la défense des flancs.

12. La session ministérielle a également donné aux ministres de la défense des pays représentés au Comité des questions de défense nucléaire (Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis) l'occasion de passer en revue les travaux poursuivis par le Groupe des plans nucléaires au cours de l'année écoulée, ainsi que le programme des travaux futurs de ce Groupe. Le Comité des questions de défense nucléaire a décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970, le Groupe des plans nucléaires sera composé de

représentants des pays suivants: Canada, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis.

13. Agissant sur la recommandation du Comité des questions de défense nucléaire, le Comité des plans de défense a adopté deux documents établis par le Groupe des plans nucléaires à sa réunion de novembre dernier aux Etats-Unis, et énonçant les principes directeurs de la procédure à suivre pour les consultations nucléaires et l'emploi tactique éventuel d'armes nucléaires dans la défense de la zone du traité. Ces documents reflètent la stratégie O.T.A.N. de riposte graduée qui a été adoptée en décembre 1967 et demeure inchangée.

14. La prochaine réunion du Comité des plans de défense en session ministérielle aura lieu au printemps 1970.

15. La prochaine session ministérielle de printemps du Conseil aura lieu en Italie, les 26 et 27 mai 1970.

#### ***Déclaration du Conseil de l'Atlantique nord***

1. Réunis à Bruxelles les 4 et 5 décembre 1969, les ministres des pays de l'Alliance atlantique ont réaffirmé que leurs pays continueront d'agir conformément à leurs engagements, en vue de réduire les tensions et de rechercher l'établissement d'une paix juste et durable.

2. La paix et la sécurité en Europe ne peuvent se fonder que sur le respect universel des principes suivants: l'égalité souveraine, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des Etats européens, le droit de chaque peuple d'Europe de forger son propre avenir, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, quel que soit leur régime politique ou social, et la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force contre tout Etat. L'expérience a prouvé que ces principes n'étaient pas encore interprétés partout de la même manière. Les problèmes fondamentaux qui se posent en Europe ne pourront être résolus que sur la base de ces principes, et toute amélioration réelle et durable des relations Est-Ouest implique leur respect sans condition ni réserve.

3. A leur réunion de Washington, en avril 1969, les ministres avaient exprimé l'intention de leur gouvernement de rechercher, avec l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prétaient le

fruitful negotiation and an early resolution. To this end, the Council has been engaged in a detailed study of various issues for exploration and possible negotiation. Ministers recognised that procedure merited closer examination and, accordingly, requested the Council in Permanent Session to report to the next Ministerial Meeting.

4. Ministers considered that, in an era of negotiation, it should be possible, by means of discussion of specific and well-defined subjects, progressively to reduce tensions. This would in itself facilitate discussion of the more fundamental questions.

*Arms control and disarmament*

5. Ministers again expressed the interest of the Alliance in arms control and disarmament and recalled the declaration on mutual and balanced force reductions adopted at Reykjavik in 1968 and reaffirmed in Washington in 1969. The members of the Alliance have noted that up to now this suggestion has led to no result. The allies, nevertheless, have continued, and will continue, their studies in order to prepare a realistic basis for active exploration at an early date and thereby establish whether it could serve as a starting point for fruitful negotiations. They requested that a report of the Council in Permanent Session on the preparation of models for mutual and balanced force reductions be submitted as soon as possible.

6. Ministers of countries participating in NATO's integrated defence programme consider that the studies on mutual and balanced force reductions have progressed sufficiently to permit the establishment of certain criteria which, in their view, such reductions should meet. Significant reductions under adequate verification and control would be envisaged under any agreement on mutual and balanced force reductions, which should also be consistent with the vital security interests of all parties. This would be another concrete step in advancing "along the road of ending the arms race and of general and complete disarmament, including nuclear disarmament".

7. These Ministers directed that further studies should be given to measures which could accom-

pany or follow agreement on mutual and balanced force reductions. Such measures could include advance notification of military movements and manoeuvres, exchange of observers at military manoeuvres and possibly the establishment of observation posts. Examination of the techniques and methods of inspection should also be further developed.

*Germany and Berlin*

8. The Ministers welcome the efforts of the governments of the United States, Great Britain, and France, in the framework of their special responsibility for Berlin and Germany as a whole, to gain the co-operation of the Soviet Union in improving the situation with respect to Berlin and free access to the city. The elimination of difficulties created in the past with respect to Berlin, especially with regard to access, would increase the prospects for serious discussions on the other concrete issues which continue to divide East and West. Furthermore, Berlin could play a constructive rôle in the expansion of East-West economic relations if the city's trade with the East could be facilitated.

9. A just and lasting peace settlement for Germany must be based on the free decision of the German people and on the interests of European security. The Ministers are convinced that, pending such a settlement, the proposals of the Federal Republic for a modus vivendi between the two parts of Germany and for a bilateral exchange of declarations on the non-use of force or the threat of force would, if they receive a positive response, substantially facilitate co-operation between East and West on other problems. They consider that these efforts by the Federal Republic represent constructive steps toward relaxation of tension in Europe and express the hope that the governments will therefore take them into account in forming their own attitude toward the German question.

10. The Ministers would regard concrete progress in both these fields as an important contribution to peace in Europe. They are bound to attach great weight to the responses to these proposals in evaluating the prospects for negotiations looking toward improved relations and co-operation in Europe.



mieux à des négociations fructueuses et à un règlement rapide. A cette fin, le Conseil a procédé à une étude détaillée des diverses questions qui pourraient faire l'objet de recherches exploratoires et d'éventuelles négociations. Les ministres ont reconnu qu'il convient d'examiner de plus près les questions de procédure, et, en conséquence, ont demandé au Conseil en session permanente de faire rapport à la prochaine réunion ministérielle.

4. Les ministres ont considéré que, dans une ère de négociations, il devait être possible, en discutant de sujets précis et bien définis de réduire graduellement les tensions. La discussion des questions fondamentales s'en trouverait facilitée.

#### *Contrôle des armements et désarmement*

5. Les ministres ont à nouveau exprimé l'intérêt que l'Alliance porte au contrôle des armements et au désarmement, et rappelé la déclaration sur les réductions de forces mutuelles et équilibrées adoptée à Reykjavik en 1968 et confirmée à Washington en 1969. Les membres de l'Alliance ont constaté que jusqu'ici cette suggestion n'avait pas abouti. Les Alliés ont néanmoins poursuivi, et poursuivront leurs études afin de préparer une base réaliste pour une exploration active du problème à une date rapprochée et de déterminer ainsi si elle peut constituer un point de départ de négociations fructueuses. Ils ont demandé au Conseil en session permanente de soumettre, le plus rapidement possible, un rapport sur la préparation de modèles de réductions de forces mutuelles et équilibrées.

6. Les ministres des pays qui participent au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. considèrent que les études de réductions de forces mutuelles et équilibrées ont suffisamment progressé pour permettre l'établissement de certains critères dont toute réduction de cette nature devrait, selon eux, s'inspirer. Des réductions substantielles, soumises à une vérification et à un contrôle adéquat devraient être envisagées par un accord sur les réductions de forces mutuelles et équilibrées, devrait également être compatible avec les impératifs de sécurité de toutes les parties intéressées. Ceci constituerait une nouvelle mesure concrète «tendant à mettre fin à la course aux armements, et à conduire au désarmement complet, et notamment au désarmement nucléaire».

7. Ces ministres ont donné des instructions pour que soit poursuivie l'étude de mesures qui

pourraient accompagner ou suivre un accord sur des réductions de forces mutuelles et équilibrées. Ces dispositions pourraient comprendre la notification préalable des mouvements et manœuvres militaires, l'échange d'observateurs lors de manœuvres militaires et, éventuellement, l'établissement de postes d'observation. L'examen des techniques ou méthodes d'inspection devrait également être poussé plus avant.

#### *Allemagne et Berlin*

8. Les ministres se félicitent des efforts déployés par les gouvernements des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et de la France, dans le cadre de leurs responsabilités spéciales pour Berlin et l'Allemagne, afin d'obtenir le concours de l'U.R.S.S. à une amélioration de la situation en ce qui concerne Berlin et le libre accès à la ville. L'élimination des difficultés créées dans le passé au sujet de Berlin, notamment en ce qui concerne les accès, accroîtrait les chances de discussions sérieuses sur les autres problèmes concrets qui continuent de diviser l'Est et l'Ouest. De surcroît, Berlin pourrait jouer un rôle constructif dans l'expansion des relations économiques entre l'Est et l'Ouest si le commerce de la ville avec l'Est était facilité.

9. Un règlement de paix juste et durable du problème allemand doit reposer sur la libre décision du peuple allemand et sur les intérêts de la sécurité européenne. Les ministres sont persuadés que, dans l'attente d'un tel règlement, les propositions de la République Fédérale d'Allemagne sur un modus vivendi entre les deux parties de l'Allemagne et pour un échange bilatéral de renonciation à la force et à la menace de la force faciliterait substantiellement, si elles reçoivent une réponse positive, la coopération entre l'Est et l'Ouest dans d'autres domaines. Ils considèrent que les efforts déployés à cette fin par la République Fédérale d'Allemagne représentent un geste constructif dans le sens de la détente en Europe et ils expriment l'espoir que, à ce titre, les gouvernements les prendront en considération dans la définition de leur propre attitude à l'égard du problème allemand.

10. Les ministres considéreraient des progrès effectifs dans ces deux domaines comme une contribution importante à la paix en Europe. Ils ne peuvent qu'attacher un grand poids aux réponses qui seront faites à ces propositions dans leur appréciation des chances de négociations visant la détente et la coopération en Europe.

*Economic, technical and cultural exchanges*

11. Allied governments consider that not only economic and technical but also cultural exchanges between interested countries can bring mutual benefit and understanding. In these fields more could be achieved by freer movement of people, ideas and information between the countries of East and West.

12. The benefit of the Alliance's work in the field of human environment would be enhanced if it were to become the basis of broader co-operation. This could, and should, be an early objective, being one in which the Warsaw Pact governments have indicated an interest. Further co-operation could also be undertaken, for example, in the more specialised field of oceanography. More intensive efforts in such fields should be pursued either bilaterally, multilaterally or in the framework of existing international bodies comprising interested countries.

*Perspectives for negotiations*

13. The Ministers considered that the concrete issues concerning European security and co-operation mentioned in this declaration are subjects lending themselves to possible discussions or negotiations with the Soviet Union and the other countries of Eastern Europe. The allied governments will continue and intensify their contacts, discussions or negotiations through all appropriate channels, bilateral or multilateral, believing that progress is most likely to be achieved by choosing in each instance the means most suitable for the subject. Ministers therefore expressed their support for bilateral initiatives undertaken by the German Federal Government with the Soviet Union and other countries of Eastern Europe, looking toward agreements on

the renunciation of force and the threat of force. Ministers expressed the hope that existing contacts will be developed so as to enable all countries concerned to participate in discussions and negotiations on substantial problems of co-operation and security in Europe with real prospects of success.

14. The members of the Alliance remain receptive to signs of willingness on the part of the Soviet Union and other Eastern European countries to discuss measures to reduce tension and promote co-operation in Europe and to take constructive actions to this end. They have noted in this connection references made by these countries to the possibility of holding an early conference on European security. Ministers agreed that careful advance preparation and prospects of concrete results would in any case be essential. Ministers consider that, as part of a comprehensive approach, progress in the bilateral and multilateral discussions and negotiations which have already begun, or could begin shortly, and which relate to fundamental problems of European security, would make a major contribution to improving the political atmosphere in Europe. Progress in these discussions and negotiations would help to ensure the success of any eventual conference in which, of course, the North American members of the Alliance would participate, to discuss and negotiate substantial problems of co-operation and security in Europe.

15. The Ministers affirmed that, in considering all constructive possibilities, including a general conference or conferences, they will wish to assure that any such meeting should not serve to ratify the present division of Europe and should be the result of a common effort among all interested countries to tackle the problems which separate them.

*Echanges économiques, techniques et culturels*

11. Les gouvernements des pays alliés considèrent que non seulement les échanges économiques et techniques, mais aussi les échanges culturels, entre les pays intéressés peuvent être mutuellement avantageux et favoriser la compréhension réciproque. Des résultats plus importants pourraient être atteints dans ces domaines grâce à une plus grande liberté dans la circulation des personnes, des idées et des informations entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

12. Les travaux de l'Alliance quant au problème du milieu humain prendront toute leur valeur s'ils fournissent le point de départ d'une plus vaste coopération. Celle-ci pourrait, et devrait, être un objectif à court terme. Les gouvernements des pays du Pacte de Varsovie ont d'ailleurs manifesté de l'intérêt pour cette idée. La coopération pourrait aussi se développer, par exemple, dans le domaine plus spécialisé de l'océanographie. Des efforts plus intenses dans de tels domaines devraient être poursuivis, soit sur le plan bilatéral ou multilatéral, soit dans le cadre des organisations internationales existantes auxquelles appartiennent les pays intéressés.

*Perspectives de négociations*

13. Les ministres considèrent que les questions concrètes mentionnées dans la présente déclaration et qui concernent la sécurité et la coopération en Europe pourraient se prêter à des discussions ou à des négociations avec l'Union Soviétique et les autres pays de l'Europe de l'Est. Les gouvernements alliés poursuivront et intensifieront leurs contacts, discussions ou explorations par toutes les voies appropriées, bilatérales ou multilatérales, convaincus que, pour avoir le maximum de chances de progresser, il faudra choisir dans chaque cas les procédures les mieux adaptées au sujet considéré. Ils ont à ce propos exprimé leur appui aux initiatives bilatérales prises par le gouvernement fédéral allemand vis-à-vis de l'Union Soviétique et des autres pays de

l'Europe de l'Est, en vue de conclure des accords sur la renonciation à l'emploi ou à la menace de la force. Les ministres ont exprimé l'espoir que les contacts actuels se développeront de façon à permettre à tous les pays intéressés de participer aux discussions et négociations sur les problèmes essentiels concernant la coopération et la sécurité en Europe avec de réelles chances de succès.

14. Les pays membres de l'Alliance restent attentifs à tous signes que l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe orientale donneraient d'une disposition favorable à la discussion de mesures permettant de réduire la tension et de favoriser la coopération en Europe et d'engager des actions constructives en ce sens. Ils ont noté à cet égard les références faites par ces pays à la possibilité de tenir prochainement une conférence sur la sécurité européenne. Les ministres sont convenus qu'une préparation soignée et la perspective de résultats concrets seraient dans tous les cas essentielles. Les ministres considèrent que, dans une perspective d'ensemble, des progrès accomplis dans les discussions et négociations de caractère bilatéral et multilatéral qui sont en cours ou qui pourraient avoir lieu prochainement et qui se rapportent aux problèmes fondamentaux de la sécurité européenne, contribueraient dans une large mesure à améliorer le climat politique en Europe. De tels progrès dans ces discussions et négociations aideraient à assurer le succès de toute conférence réunie pour discuter et négocier les problèmes importants de la coopération et de la sécurité en Europe et à laquelle participeraient bien entendu les membres nord-américains de l'Alliance.

15. Les ministres affirment que s'ils envisagent toutes les possibilités constructives, y compris celles d'une conférence générale, ou d'une série de conférences, ils feront en sorte que cette ou ces conférences ne servent pas à consacrer la division actuelle de l'Europe et qu'elles soient l'aboutissement d'un effort commun accompli par tous les pays intéressés pour aborder les problèmes qui les séparent.

*The United States and European security*

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**

*tabled by Mr. Draeger  
on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments*

---

1. After the second paragraph of the preamble to the draft Recommendation, insert the following new paragraph :

“And welcoming in particular the North Atlantic Council communiqué of 5th December 1969 which refers to Warsaw Pact proposals for a European security conference, replies officially to the Moscow communiqué of 4th December, and declares that NATO will study the procedure as well as the topics for possible negotiations ;”

2. After the present fourth (which becomes the fifth) paragraph of the preamble, insert the following new paragraph :

“Welcoming the comprehensive study of the relative capabilities of the NATO and Warsaw Pact forces on which NATO is now engaged ;”

*Signed : Draeger*

***Explanatory Memorandum***

The Committee adopted the draft Recommendation contained in Document 498 on 4th December. Since then two important communiqués have been issued, one by the summit conference of the Warsaw Pact countries in Moscow (4th December) and one by the ministerial meeting of the North Atlantic Council in Brussels on 5th December, to which is annexed a declaration on the future development of relations between eastern and western countries.

The declaration quotes directly from the Moscow communiqué and can be considered an official public reply to Warsaw Pact proposals — the first time a NATO text has done so openly.

The Rapporteur believes that the draft Recommendation will gain in authority and topicality by taking these documents into account ; accordingly at the request of the Committee, he proposes two amendments to the preamble of the Committee's draft Recommendation.

---

1. See 10th Sitting, 10th December 1969 (Amendment adopted).

*Les Etats-Unis et la sécurité européenne*

---

**AMENDEMENT n° 1<sup>1</sup>**

*présenté par M. Draeger  
au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements*

---

1. Après le deuxième paragraphe du préambule du projet de recommandation, ajouter les mots :  
  
« Et se félicitant notamment du communiqué du Conseil de l'Atlantique nord en date du 5 décembre 1969, qui évoque les propositions des pays du Pacte de Varsovie relatives à une conférence sur la sécurité européenne, qui répond officiellement au communiqué de Moscou du 4 décembre, et qui déclare que l'O.T.A.N. examinera les questions de procédure ainsi que les questions se prêtant le mieux à des négociations éventuelles ; »
  
2. Après l'ancien paragraphe 4 (devenu le paragraphe 5) du préambule, insérer le paragraphe suivant :  
  
« Se félicitant de l'étude approfondie que l'O.T.A.N. entreprend sur les potentiels militaires comparés de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie ; »

*Signé: Draeger*

**Exposé des motifs**

La commission a adopté, le 4 décembre 1969, le projet de recommandation contenu dans le Document 498. Depuis lors, deux communiqués importants ont été publiés, l'un par la conférence « au sommet » du Pacte de Varsovie à Moscou le 4 décembre, et l'autre par la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord à Bruxelles le 5 décembre ; en annexe à ce dernier document se trouve une déclaration sur l'évolution future des relations entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

La déclaration cite les termes du communiqué de Moscou et l'on peut la considérer comme une réponse publique et officielle aux propositions du Pacte de Varsovie ; c'est la première fois que l'O.T.A.N. répond aussi ouvertement.

Le rapporteur estime que le projet de recommandation gagnera en autorité et en actualité s'il tient compte de ces documents ; c'est pourquoi il propose, à la demande de la commission, d'apporter deux amendements au préambule du projet de recommandation de la commission.

---

1. Voir 10<sup>e</sup> séance, 10 décembre 1969 (Adoption de l'amendement).

**Treaty on the non-proliferation of nuclear weapons**

---

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the  
Committee on Defence Questions and Armaments <sup>2</sup>  
by Mr. Mart, Rapporteur**

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Mart, Rapporteur

Introduction

I. Certain implications of the treaty

- (a) European security
- (b) Peaceful uses of nuclear energy
- (c) Safeguards
- (d) World stability and arms control

II. Evolution of the situation since 21st August 1968

- (a) The situation in Czechoslovakia
- (b) Ratification approved by the United States Senate
- (c) Action by WEU countries

III. Prospects of the treaty entering into force

Conclusions

APPENDICES

- I. List of signatures and ratification of the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons as at 26th November 1969
- II. Statements of interpretation or intention made on signing the treaty

---

1. Adopted in Committee by 14 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee*: Mr. *Edwards* (Chairman); MM. *Goedhart* (Substitute: *van der Stoel*), *Vedovato* (Vice-Chairmen); MM. *Abelin*, *Badini Confalonieri*, *Beauguitte* (Substitute: *Bourgoin*), *Berkhan* (Substitute: *Pöhler*), *Berthet*, *De Keuleneir* (Substitute: *Van Lent*),

*Delforge* (Substitute: *Dequae*), *Digby*, *Draeger*, *Foschini*, *Fossa*, *Jung* (Substitute: *Legaret*), *Lemmerich*, *Lenze*, *MacLennan*, *Mart*, *Mommersteeg*, *Nothomb*, *van Riel* (Substitute: *Piket*), *Lord St. Helens*, MM. *Schloesing*, *Sourdille* (Substitute: *de Montesquiou*), *Wienand*, *Williams*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la  
Commission des Questions de Défense et des Armements <sup>2</sup>  
par M. Mart, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Mart, rapporteur

Introduction

I. Quelques incidences du traité

- (a) La sécurité européenne
- (b) Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire
- (c) Les contrôles
- (d) La stabilité mondiale et le contrôle des armements

II. L'évolution de la situation depuis le 21 août 1968

- (a) La situation en Tchécoslovaquie
- (b) Approbation de la ratification par le Sénat américain
- (c) Positions des pays de l'U.E.O.

III. Perspectives d'entrée en vigueur

Conclusions

ANNEXES

I. Liste des pays ayant signé et ratifié le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à la date du 26 novembre 1969

II. Déclarations d'interprétation ou d'intention faites lors de la signature du traité

---

1. Adopté par la commission par 14 voix contre 0 et 1 abstention.

2. Membres de la commission : M. Edwards (président) ; MM. Goedhart (suppléant : *van der Stoel*), Vedovato (vice-présidents) ; MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beau-guitte (suppléant : *Bourgoin*), Berkhan (suppléant : *Pöhler*), Berthet, De Keuleneir (suppléant : *Van Lent*),

Delforge (suppléant : *Dequae*), Digby, Draeger, Foschini, Fossa, Jung (suppléant : *Legaret*), Lemmrich, Lenze, Maclennan, Mart, Mommersteeg, Nothomb, van Riel (suppléant : *Piket*), Lord St. Helens, MM. Schloesing, Sourdille (suppléant : *de Montesquiou*), Wienand, Williams.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

***Draft Recommendation***  
***on the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons***

The Assembly,

Having taken note of the two reports<sup>1</sup> of the Committee on Defence Questions and Armaments analysing the text of the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons and its consequences for European security and the activities of the European Communities now and in the future ;

Considering that the United Nations General Assembly commended this treaty by 95 votes to 4 with 21 abstentions ;

Believing that this treaty offers definite advantages for world stability and progress towards nuclear disarmament and that it does not prejudice the security of Europe ;

Noting that for the Euratom countries the application of safeguards to the civil nuclear industry will be determined only by an agreement to be negotiated between Euratom and the IAEA, and that the Committee on Defence Questions and Armaments will report further to the Assembly on this question ;

Believing nevertheless that in order not to impede the action of the European Communities it would be useful for the application of the treaty to be covered by the statements of interpretation set forth in the operative text below ;

Believing finally that accession to the non-proliferation treaty in no way condones the intervention of the Soviet Union and some of its allies in Czechoslovakia,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

Seek to establish a common policy for the member countries regarding the non-proliferation treaty, providing for :

- (i) The signature of the treaty by all the WEU countries at the earliest possible date ;
- (ii) Urgent negotiations on the safeguards agreement between Euratom and the IAEA ;
- (iii) The ratification of the treaty by all the Euratom countries as soon as the said agreement has been concluded ;
- (iv) Identical statements of interpretation by the members of WEU covering :
  - the need to make progress towards nuclear disarmament ;
  - the right of a future European federation to possess nuclear weapons ;
  - the right of all parties to supplies of nuclear materials of all kinds.

---

1. Documents 454 and 499.



**Projet de recommandation**  
**sur le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance des deux rapports<sup>1</sup> de la Commission des Questions de Défense et des Armements qui analysent le texte du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ses conséquences pour la sécurité européenne et pour les activités des Communautés européennes dans le présent et dans l'avenir ;

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies, par 95 voix contre 4 et 21 abstentions, s'est félicitée de la conclusion du traité ;

Estimant que le traité offre des avantages certains pour la stabilité mondiale et pour un progrès dans la voie du désarmement nucléaire, et qu'il ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Europe ;

Constatant que, pour les pays de l'Euratom, l'application des contrôles à l'industrie nucléaire civile ne sera réglée que par un accord à intervenir entre l'Euratom et l'A.I.E.A., et que la Commission des Questions de Défense et des Armements fera de nouveau rapport à l'Assemblée sur cette question ;

Estimant cependant que, pour éviter toute entrave à l'action des Communautés européennes, il serait utile que la mise en application du traité fasse l'objet des déclarations d'interprétation reprises au dispositif ci-après ;

Estimant enfin que l'adhésion au traité de non-prolifération n'implique en aucune manière l'acceptation de la situation créée par l'intervention de l'Union Soviétique et de certains de ses alliés en Tchécoslovaquie,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

De s'efforcer d'élaborer une politique commune des pays membres à l'égard du traité de non-prolifération, prévoyant :

- (i) La signature du traité par tous les pays de l'U.E.O. dans le plus bref délai ;
- (ii) La négociation urgente de l'accord sur les contrôles entre l'Euratom et l'A.I.E.A. ;
- (iii) La ratification du traité par tous les pays de l'Euratom dès la conclusion dudit accord ;
- (iv) Des déclarations d'interprétation identiques par les membres de l'U.E.O., portant :
  - sur la nécessité de progresser dans la voie du désarmement nucléaire ;
  - sur le droit d'une future fédération européenne à posséder des armes nucléaires ;
  - sur le droit pour toutes les parties à l'approvisionnement en matières nucléaires de toutes sortes.

1. Documents 454 et 499.

## **Explanatory Memorandum**

**(submitted by Mr. Mart, Rapporteur)**

### **Introduction**

1. The treaty on the non-proliferation of nuclear weapons was signed in London, Moscow and Washington on 1st July 1968. It represented the culmination of ten years' effort originating in an Irish proposal in the General Assembly of the United Nations in 1958. The present status of the treaty as far as signatures, ratifications, and the prospects of its entry into force is described in paragraphs 36 *et seq.* below.

2. On 19th September 1968, by 9 votes to 1 with 7 abstentions, the Committee adopted a report on the treaty submitted by Mr. Housiaux<sup>1</sup>. Adopted immediately after the occupation of Czechoslovakia by forces from certain Warsaw Pact countries — an event which was directly linked with the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons because its preamble specifically recalls that States must refrain from the threat or use of force against the political independence of any State — this report drew two categories of conclusions :

(a) *General conclusions* : The Committee considered that in spite of certain drawbacks the treaty “nevertheless offers substantial advantages for world stability and the prospect of progress towards disarmament, and nuclear disarmament in particular” and “in normal circumstances it would be in the interest of all the WEU member countries to accede to the treaty in the conditions mentioned below”.

(b) *Effects of the occupation of Czechoslovakia* : Having regard to the occupation of Czechoslovakia the Committee considered “that the WEU countries which have not yet signed the treaty should postpone signing until the WEU Council decides the situation in Europe and Soviet policy make it desirable for all the WEU member countries to accede to the treaty” but in view of the worldwide importance of the treaty, the Committee further considered that

nothing should be done which might prevent its entry into force as soon as possible.

3. At a subsequent meeting on 15th October 1968, the Committee decided for various reasons that at the conclusion of the debate on the report in the Assembly, the Chairman should request that the report be referred back to the Committee for further consideration. The Assembly duly referred the report back at the end of the debate on 17th October 1968.

4. The Committee considers that the first report<sup>1</sup> it adopted on 19th September 1968 remains fully valid as far as its general conclusions are concerned. In particular, your Rapporteur has nothing to add to the careful analysis there made by Mr. Housiaux in Chapters I to III of his explanatory memorandum, dealing respectively with the background of the treaty, its provisions and its consequences. The Committee considers these chapters and the documentary appendices<sup>2</sup> to form an integral part of its present report to the Assembly, and reference should be made to them for an assessment of the substance of the treaty.

5. The Committee has thought it useful however in the present report to submit an amended draft Recommendation, revised to take account of changes in the international situation, but otherwise largely repeating the language of the draft Recommendation it adopted last year. In the explanatory memorandum your Rapporteur has thought it useful to mention again but more briefly the implications of the treaty as far as European security, the peaceful uses of nuclear energy, safeguards and world stability are concerned — matters of the closest concern for the WEU countries. He then reports on the evolution of the situation since the previous

1. Document 454.

2. Appendices to Document 454 : I. Text of the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons ; III. Resolution 2373 commending the non-proliferation treaty, adopted by the United Nations General Assembly on 12th June 1968 ; IV. Resolution 255 (1968) adopted by the United Nations Security Council, New York on 19th June 1968 ; V. Text of the identical declarations made in the Security Council by the United Kingdom, the Soviet Union, and the United States on 17th June 1968.

1. Document 454.

## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Mart, rapporteur)

### **Introduction**

1. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été signé à Londres, Moscou et Washington le 1<sup>er</sup> juillet 1968. Il représente le fruit de dix années d'efforts qui ont pris naissance avec le dépôt d'une proposition irlandaise devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 1958. La situation telle qu'elle se présente en ce qui concerne la signature, la ratification et les perspectives d'entrée en vigueur du traité, est décrite aux paragraphes 36 et suivants.

2. Le 19 septembre 1968, la commission a adopté par 9 voix contre 1 et 7 abstentions un rapport sur le traité présenté par M. Housiaux<sup>1</sup>. Adopté au lendemain de l'occupation de la Tchécoslovaquie par les forces de certains pays du Pacte de Varsovie — événement lié directement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont le préambule rappelle clairement que les Etats doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'indépendance politique de tout Etat — ce rapport se terminait par deux catégories de conclusions :

- (a) *Conclusions générales* : La commission estimait que, malgré certains inconvénients, le traité « offre néanmoins des avantages substantiels pour la stabilité mondiale et pour les perspectives d'un progrès sur la voie du désarmement, notamment du désarmement nucléaire » et « qu'en temps normal, il serait dans l'intérêt de tous les pays membres de l'U.E.O. d'adhérer au traité dans les conditions précisées plus loin ».
- (b) *Incidences de l'occupation de la Tchécoslovaquie* : Compte tenu de l'occupation de la Tchécoslovaquie, la commission estimait « que les pays de l'U.E.O. qui n'ont pas encore signé le traité devraient surseoir à la signature jusqu'à ce que le Conseil de l'U.E.O. décide que la situation en Europe et la politique de l'U.R.S.S. rendent souhaitable l'accession au traité de tous les pays membres de l'U.E.O. », mais en raison de l'importance mondiale du traité, elle esti-

mait également que rien ne pouvait être fait qui en empêche l'entrée en vigueur aussi rapidement que possible.

3. Lors d'une réunion ultérieure, le 15 octobre 1968, la commission a décidé, pour diverses raisons, qu'au terme des débats de l'Assemblée sur cette question, le président demanderait que le rapport soit renvoyé en commission pour supplément d'examen, ce que l'Assemblée a fait le 17 octobre 1968.

4. La commission estime que le premier rapport<sup>1</sup> adopté le 19 septembre 1968 reste pleinement valable en ce qui concerne les conclusions générales. Votre rapporteur n'a rien à ajouter, notamment, à l'analyse minutieuse faite par M. Housiaux dans les trois premiers chapitres de son exposé des motifs qui concernent respectivement l'historique des clauses et des incidences du traité. La commission considère que ces chapitres font, avec les annexes documentaires<sup>2</sup>, partie intégrante du présent rapport et il convient de s'y rapporter pour évaluer la substance du traité.

5. La commission a pensé néanmoins qu'il était utile de présenter dans le présent rapport un projet de recommandation révisé pour tenir compte de l'évolution de la situation internationale, tout en reprenant pour l'essentiel l'énoncé du projet de recommandation adopté l'année dernière. Dans l'exposé des motifs, votre rapporteur a estimé qu'il était utile de rappeler encore une fois, mais plus brièvement, les incidences du traité sur la sécurité européenne, les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, les contrôles et la stabilité mondiale, questions qui revêtent le plus haut intérêt pour les pays de l'U.E.O. Il retrace ensuite l'évolution de la situation depuis

1. Document 454.

2. Annexes au Document 454 : I. Texte du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires signé à Londres, Moscou et Washington le 1<sup>er</sup> juillet 1968 ; III. Résolution 2373 de l'Assemblée générale des Nations Unies se félicitant du traité de non-prolifération, adoptée le 12 juin 1968 ; IV. Résolution 255 (1968) adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, à New York, le 19 juin 1968 ; V. Texte des déclarations identiques faites au Conseil de sécurité par le Royaume-Uni, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis le 17 juin 1968.

1. Document 454.

report was adopted, and appends more recent documentary material.

## I. Certain implications of the treaty

### (a) European security

6. The first report analysed at some length the consequences of the treaty for western defence<sup>1</sup>. It was shown that existing arrangements for nuclear defence are in no way affected. This has been publicly attested in interpretative statements by the United Kingdom and the United States quoted in the first report<sup>2</sup>. First the treaty imposes no restrictions on the possession and control of nuclear weapons by existing nuclear weapon powers. Hence existing or any future nuclear weapons of France, the United Kingdom and the United States are not limited. Although all parties do undertake to negotiate on the cessation of the nuclear arms race and on nuclear disarmament, the consequences of such negotiation would be an entirely separate matter which the Committee would follow very closely.

7. Secondly the treaty does not restrict *consultation on the use* of nuclear weapons between any powers, nor does it anywhere mention *delivery vehicles* for nuclear weapons. Thus the treaty cannot affect present NATO arrangements for consultation and contingency planning on the use of United States and British strategic nuclear weapons assigned to NATO, nor can it affect the status of tactical nuclear weapons in Europe — the means of delivery are in the hands of the armed forces of most WEU countries; the warheads remain in United States custody in peacetime. The treaty would not be operative if a decision to go to war were made.

8. In the third place, although the treaty prohibits nuclear weapon powers from transferring nuclear weapons to any recipient whatsoever, it does not prohibit one nuclear weapon power from *assisting* another such power to produce nuclear weapons. Thus it cannot inter-

fere with present arrangements between the United States and the United Kingdom, which include the exchange of design data, nuclear materials and components for the manufacture of nuclear weapons<sup>1</sup>. Nor would the treaty prevent any similar arrangements being made between the United States and France, because under the definition of Article IX, paragraph 3, France clearly ranks as a nuclear weapon power whether or not it accedes to the treaty.

9. Lastly, these interpretative statements by the United States and the United Kingdom make clear the right of a future European federation to possess nuclear weapons. Mr. Mulley's statement is worth repeating:

“A federated State would not be barred from succeeding to the former nuclear status of one of its components. A federated State would have to control all of its external security functions, including defence and all foreign policy matters relating to external security”<sup>2</sup>.

This is a most important statement<sup>3</sup>. The Committee believes that the non-proliferation treaty should not be an obstacle to the creation of a European federation, and that the point should be clearly made in interpretative statements by all WEU governments. Sub-paragraph (iv) of the draft Recommendation is worded accordingly.

10. Thus the treaty imposes only two restrictions on nuclear defence:

- (i) present non-nuclear States are prevented from acquiring nuclear weapons (the very principle of the treaty);
- (ii) the joint ownership or control of nuclear weapons by groups of States other than

1. Under the agreement of 3rd July 1958 as amended in June 1959 and March 1969.

2. Statement by Mr. Mulley, Minister of State for Foreign Affairs, Hansard, 8th July 1968, cols. 36 *et seq.*

3. In a statement made on 24th November 1969 when the Soviet instrument of ratification was being signed, Mr. Gromyko said that the treaty prevented *groups of States* from possessing nuclear weapons. Most significantly he did not challenge the well-known interpretative statements of the United Kingdom and the United States concerning the right of a *federated State* to succeed to the former nuclear status of one of its components.

1. Document 454, paragraphs 69-75.

2. *Op. cit.* paragraphs 70-74.

l'adoption du rapport précédent et ajoute en annexe une documentation plus récente.

## I. Quelques incidences du traité

### (a) La sécurité européenne

6. Le premier rapport analysait assez longuement les incidences du traité sur la défense occidentale<sup>1</sup> et montrait que les arrangements existants en matière de défense nucléaire ne s'en trouvaient nullement affectés. Le fait a été attesté publiquement par les interprétations données par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, qui sont citées dans le premier rapport<sup>2</sup>. Premièrement, le traité n'impose aucune restriction à la possession et au contrôle des armes nucléaires par les puissances actuellement dotées d'armes nucléaires. En conséquence, les armes nucléaires que possèdent actuellement, ou que pourraient posséder à l'avenir, la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ne sont soumises à aucune limitation. Bien que toutes les parties au traité s'engagent à négocier sur la cessation de la course aux armes nucléaires et sur le désarmement nucléaire, les conséquences de ces négociations constitueraient une question entièrement à part que la commission suivrait avec la plus grande attention.

7. Deuxièmement, le traité ne restreint en aucune manière *les consultations internationales sur l'utilisation* des armes nucléaires et il ne mentionne nulle part *les vecteurs* d'armes nucléaires. Il ne saurait donc affecter les dispositions actuelles de l'O.T.A.N. relatives aux consultations et aux plans d'urgence concernant l'utilisation des armes nucléaires stratégiques américaines et britanniques affectées à l'O.T.A.N., non plus que le statut des armes nucléaires tactiques en Europe, dont les vecteurs sont confiés aux forces armées de la plupart des pays de l'U.F.O., les ogives restant sous la garde des Etats-Unis en temps de paix. Le traité deviendrait caduc si la décision intervenait de recourir à la guerre.

8. Troisièmement, le traité interdit aux Etats nucléaires de transférer à qui que ce soit des armes nucléaires, mais il n'empêche pas un Etat nucléaire d'en *aider* un autre à en fabriquer. Il n'entrave donc pas l'application des accords existants entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni,

qui prévoient l'échange de plans, de matières fissiles et de composants pour la fabrication d'armes nucléaires<sup>1</sup>. Il n'interdirait pas non plus la conclusion d'accords analogues entre les Etats-Unis et la France, puisqu'aux termes de l'article IX, paragraphe 3, la France est manifestement considérée comme un Etat doté d'armes nucléaires, qu'elle adhère ou non au traité.

9. Enfin, les interprétations données par les Etats-Unis et le Royaume-Uni marquent nettement le droit d'une fédération européenne de posséder des armes nucléaires. La déclaration de M. Mulley mérite, à ce propos, d'être rappelée :

« Le traité n'interdirait pas l'accession d'un Etat fédéré à l'ancien statut nucléaire de l'un de ses membres. Cet Etat fédéré aurait nécessairement le contrôle sur toutes les fonctions relatives à la sécurité extérieure, notamment la défense, et sur toutes les questions de politique étrangère s'y rapportant »<sup>2</sup>.

Cette déclaration est très importante<sup>3</sup>. La commission estime que le traité de non-prolifération ne devrait pas constituer un obstacle à la création d'une fédération européenne et que ceci devrait être précisé dans les déclarations d'interprétation de tous les gouvernements de l'U.E.O. L'alinéa (iv) du projet de recommandation est rédigé en conséquence.

10. Le traité n'impose donc que deux restrictions en matière de défense nucléaire :

- (i) il interdit aux Etats actuellement non nucléaires d'acquérir leurs propres armes nucléaires (c'est le principe même du traité) ;
- (ii) il interdit à des groupes d'Etats autres que les Etats constituant une fédération

1. En vertu de l'accord du 3 juillet 1958, tel qu'il a été amendé en juin 1959 et mars 1969.

2. Déclaration de M. Mulley, Ministre d'Etat aux affaires étrangères, Hansard, 8 juillet 1968, colonnes 36 et suivantes.

3. Dans la déclaration qu'il a faite le 24 novembre 1969, au moment de la signature par les Soviétiques des instruments de ratification, M. Gromyko a indiqué que le traité empêchait des *groupes d'Etats* de posséder des armes nucléaires. Il est très significatif qu'il n'ait pas mis en cause les déclarations d'interprétation bien connues du Royaume-Uni et des Etats-Unis sur le droit d'un *Etat fédéré* d'accéder à l'ancien statut nucléaire de l'un de ses membres.

1. Document 454, paragraphes 69 à 75.

2. *Op. cit.*, paragraphes 70 à 74.

the constituent States of a federation is prohibited.

As however it is not the policy of any non-nuclear WEU country to produce nuclear weapons — two of them, Germany<sup>1</sup> and Italy<sup>2</sup>, are formally committed — and there is no likelihood of this policy being changed except, conceivably, in circumstances where the treaty could be unilaterally denounced under Article X in any case<sup>3</sup>, the first of these restrictions will have no effect on defence policy. The second restriction in fact prohibits nuclear sharing of the type the still-born multilateral force (MLF) proposals would have involved. But as these belong to history and have been replaced by the consultative procedures of the NATO Nuclear Planning Group which is compatible with the treaty, there is no interference with European security.

11. Thus your Committee concludes, as in its first report, that the non-proliferation treaty does not prejudice the security of Europe.

#### **(b) Peaceful uses of nuclear energy**

12. The Committee examined the question of peaceful uses at length in its first report<sup>4</sup> and concluded that the provisions of the treaty were compatible with the full development of nuclear energy for peaceful purposes in the WEU countries. The Committee is still of the same opinion. The original draft Recommendation, however, included a reference to the right for all parties to exploit all present and future applications of nuclear energy for peaceful purposes among the points to be made in interpretative statements by the member governments. This was motivated in particular by the fact that plants for the enrichment of uranium in its isotope 235 existed only in nuclear weapon countries, and might thereby come by usage to be regarded as plants for the production of nuclear weapons, when in fact there will be an increasing need for such

1. Germany has undertaken not to manufacture nuclear weapons on its territory. Annex I to Protocol No. III of the modified Brussels Treaty.

2. Italy may neither possess nor manufacture nuclear weapons under Article 51 of the Peace Treaty.

3. If "extraordinary events... have jeopardised the supreme interest of its country".

4. Document 454, paragraphs 51-56 and 88-93.

plants to produce fissile material also for advanced civilian nuclear reactors.

13. There have however been some developments in this field. In particular Germany, the Netherlands and the United Kingdom are co-operating to produce centrifuge enrichment plants, which will be built both in the Netherlands and the United Kingdom, thus clearly establishing that enrichment plants are an integral part of civilian nuclear programmes. As the text of the treaty is quite explicit about the right of all parties to engage fully in civilian nuclear activities, the Committee has now omitted this proviso from the statements of interpretation advocated in the revised draft Recommendation.

#### **(c) Safeguards**

14. The first report of the Committee<sup>1</sup> dealt at some length with the problem of safeguards. This problem closely concerns the WEU countries who are members of or are candidates for membership of Euratom, because of the problem of possible overlapping with the Euratom safeguards system. This is also a politically sensitive aspect of the non-proliferation treaty because for the first time it will lead to the application of a worldwide inspection system in one limited field of arms control. For these reasons your Rapporteur wishes to recall salient features of the safeguards problem in the present report.

15. In general, the Committee feels that the fears sometimes expressed about the danger of industrial espionage through IAEA safeguards may have been exaggerated, as the IAEA safeguard system itself contains guarantees against this. Moreover, the IAEA system is concerned only with the flow of nuclear materials through installations, and not with the installations as such. Lastly, very much more information is publicly available about civil nuclear plant than a layman might suppose, as a glance at the voluminous technical press will show.

1. Document 454, paragraphs 42-50 and 94-108.

de posséder ou de contrôler en commun des armes nucléaires.

Toutefois, étant donné qu'aucun pays non nucléaire de l'U.E.O. ne vise à fabriquer des armes nucléaires — deux d'entre eux, l'Allemagne<sup>1</sup> et l'Italie<sup>2</sup>, s'y sont formellement engagés — et que cette politique est peu susceptible d'être modifiée, sauf, peut-être, dans le cas où le traité pourrait, de toute manière, être dénoncé unilatéralement en vertu de l'article X<sup>3</sup>, la première de ces restrictions n'aura aucun effet sur la politique de défense. Quant à la seconde, elle interdit en fait le genre de partage nucléaire qu'auraient impliqué les propositions mort-nées de force multilatérale (M.L.F.), mais comme celles-ci appartiennent au passé et qu'elles ont été remplacées par des procédures de consultation au sein du groupe des plans nucléaires de l'O.T.A.N., qui est compatible avec le traité, la sécurité européenne n'est pas en cause.

11. Votre commission en conclut donc, comme dans son premier rapport, que le traité de non-prolifération ne porte pas préjudice à la sécurité de l'Europe.

#### **(b) Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire**

12. La commission, après avoir examiné en détail dans son premier rapport<sup>4</sup> la question de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, était parvenue à la conclusion que les dispositions du traité sont compatibles avec le plein développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans les pays de l'U.E.O. Elle est toujours du même avis. Le projet de recommandation primitif mentionnait, toutefois, parmi les points sur lesquels devraient porter les déclarations d'interprétation des gouvernements membres, le droit pour toutes les parties d'exploiter toutes les applications pacifiques actuelles et futures de l'énergie nucléaire. Ceci était dû notamment au fait que les pays dotés d'armes nucléaires étaient les seuls à disposer d'usines d'enrichissement de l'uranium en isotope 235 et que ces usines pourraient, de ce fait, être considérées dans la pra-

tique comme des installations travaillant à des fins militaires alors qu'elles vont devenir de plus en plus nécessaires pour la production de matières fissiles destinées à l'alimentation de réacteurs civils de pointe.

13. Cependant, des éléments nouveaux sont apparus dans ce domaine. En particulier, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont convenu de construire en coopération deux usines d'enrichissement par ultracentrifugation qui seront implantées aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Les trois pays démontrent ainsi que ce genre d'installation fait partie intégrante des programmes nucléaires civils. Le texte du traité étant tout à fait explicite sur le droit de toutes les parties de se livrer sans restrictions à des activités nucléaires pacifiques, la commission a retiré ce point des déclarations d'interprétation préconisées dans le projet de recommandation révisé.

#### **(c) Les contrôles**

14. Le premier rapport de la commission<sup>1</sup> examinait également le problème des contrôles. Celui-ci intéresse de très près les pays de l'U.E.O. qui sont membres de l'Euratom ou candidats à l'adhésion, étant donné les chevauchements possibles avec le système des contrôles de sécurité de l'Euratom. C'est aussi un aspect du traité de non-prolifération particulièrement délicat du point de vue politique, car il s'agira, pour la première fois, d'inspection à l'échelle mondiale portant sur un secteur limité du contrôle des armements. C'est pourquoi votre rapporteur souhaite rappeler dans le présent rapport les principaux aspects de ce problème.

15. En général, la commission estime que les craintes parfois exprimées quant au risque d'espionnage industriel que comporteraient les contrôles de l'A.I.E.A. ont peut-être été exagérées ; en effet, le système des contrôles de l'A.I.E.A. prévoit lui-même des garanties à cet égard. De plus, il ne concerne que le flux des matières fissiles dans les installations et non pas les installations en tant que telles. Enfin, les informations sur les usines nucléaires sont publiées de façon bien plus copieuse que ne pourrait le supposer l'homme de la rue ; il n'est que de jeter un coup d'œil à la volumineuse presse technique.

1. L'Allemagne s'est engagée à ne pas fabriquer d'armes nucléaires sur son territoire. Annexe I au Protocole N° III du Traité de Bruxelles modifié.

2. L'Italie ne peut ni posséder, ni fabriquer d'armes nucléaires en vertu de l'article 51 du Traité de Paix.

3. Si « des événements extraordinaires ... ont compromis les intérêts suprêmes de son pays ».

4. Document 464, paragraphes 51 à 56 et 88 à 93.

1. Document 454, paragraphes 42 à 50 et 94 à 108.

16. In the first place a favourable pronouncement now on the value of the non-proliferation treaty, which the Committee's draft Recommendation invites the Assembly to make, will not include any judgment on the safeguards arrangements as far as the WEU countries are concerned because the non-proliferation treaty clearly provides that agreements on safeguards are to be concluded with the International Atomic Energy Agency by the non-nuclear weapons States party to the treaty "either individually or together with other States". This provision was expressly included to permit Euratom to negotiate collectively with the IAEA, and the impact of such safeguards measures on the Euratom countries will depend solely on the outcome of these subsequent negotiations. The Committee will follow these negotiations and report further to the Assembly on this subject. The only point the Committee wishes to make at this time in the draft Recommendation is that the negotiations on safeguards should start urgently. As far as the United Kingdom is concerned, which is a nuclear weapon power under the non-proliferation treaty but is not yet a member of Euratom, this country is under no obligation to accept IAEA safeguards, but has undertaken unilaterally to accept such safeguards on all its civilian nuclear installations once the treaty comes into force. The Committee will wish to include the question of safeguards in the United Kingdom in a future report on the safeguards problem of the WEU countries as a whole; clearly care should be taken in negotiating the United Kingdom-IAEA safeguards agreement to ensure compatibility with the future application of Euratom safeguards in the United Kingdom when that country becomes a member of Euratom.

17. For the present the Committee believes that the following principles should underlie the application of safeguards under the non-proliferation treaty to the WEU countries:

- the functioning of Euratom civilian nuclear activities must in no way be hindered;
- the non-nuclear weapon powers must not be called upon to bear an excessive proportion of the costs of applying safeguards — for 1970 IAEA plans an inspectorate of 52 officers; the contributions to the cost of applying safeguards are: Belgium \$12,720; France \$69,324; Germany \$81,026; Italy \$37,397;

Luxembourg \$636; Netherlands \$13,356; United Kingdom \$76,574;

- the validity of the IAEA safeguards system must not be undermined, because this is a worldwide system which it is in the interests of WEU countries to promote.

18. The last point is important. When the non-proliferation treaty comes into force the IAEA safeguards system will provide a first worldwide inspection system for one aspect of the control of armaments. While WEU countries will be required to accept IAEA safeguards, although the Soviet Union, a nuclear weapon power, will be exempt, it must be remembered that IAEA safeguards will apply equally to all other members of the Warsaw Pact, and hence will be applied to civilian nuclear reactors supplied by the Soviet Union to countries such as Czechoslovakia. It has recently been announced that a Soviet power reactor is to be supplied to Finland; this reactor also will become subject to IAEA safeguards when the non-proliferation treaty enters into force. A significant contribution to world stability will also arise from the application of IAEA safeguards in other areas of the world, in particular the Middle East.

**(d) World stability and arms control**

19. The Committee concluded in its first report<sup>1</sup>, and its opinion remains unchanged, that although the non-proliferation treaty was limited in its scope, and could be more properly described as a measure of non-armament rather than disarmament, it will nevertheless offer definite advantages to world stability and progress to nuclear disarmament if it goes into effect. Its principal effect will be felt in areas of tension such as the Middle East which are outside the immediate areas of the two military blocs, but are yet sufficiently close to them to be a possible cause of a major East-West confrontation. It is clearly in the interests of the WEU countries to promote the early entry into force of the non-proliferation treaty and its acceptance by as many countries as possible.

<sup>1</sup> Document 454, paragraphs 83-87.



16. De toute façon, le jugement favorable que le projet de recommandation de la commission invite l'Assemblée à porter maintenant sur le traité de non-prolifération n'impliquera aucune prise de position sur les accords de contrôle de la part des pays de l'U.E.O. En effet, le traité dispose nettement que « les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au traité concluront des accords avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique... soit à titre individuel, soit conjointement avec d'autres Etats ». Cette clause a été expressément insérée pour permettre à l'Euratom de négocier collectivement avec l'A.I.E.A., et l'effet de ces mesures de contrôle sur les pays de l'Euratom dépendra uniquement de l'issue des négociations. La commission suivra celles-ci avec attention et fera de nouveau rapport à l'Assemblée. Le seul point du projet de recommandation que la commission désire soulever ici concerne l'urgence de ces négociations. Le Royaume-Uni, qui est, d'après le traité de non-prolifération, une puissance nucléaire, mais qui n'est pas encore membre de l'Euratom, n'est pas tenu d'accepter les contrôles de l'A.I.E.A., mais il s'est engagé unilatéralement à y soumettre toutes ses installations nucléaires civiles lorsque le traité entrera en vigueur. La commission étudiera la question de l'application des contrôles au Royaume-Uni dans un prochain rapport sur ce problème concernant l'ensemble des pays de l'U.E.O. Il conviendra naturellement, lors des négociations entre le Royaume-Uni et l'A.I.E.A. à ce sujet, de faire en sorte que les clauses de l'accord soient compatibles avec les mesures de contrôle de l'Euratom qui seront appliquées au Royaume-Uni une fois que celui-ci sera devenu membre de cette organisation.

17. A l'heure actuelle, la commission estime que les principes suivants doivent présider à l'application dans les pays de l'U.E.O. des contrôles (« garanties ») prévus dans le traité de non-prolifération :

- elle ne doit pas entraver le déroulement des activités nucléaires civiles de l'Euratom ;
- il ne faut pas demander aux puissances non dotées d'armes nucléaires de supporter une part excessive des frais d'application des mesures de contrôle ; pour 1970, l'A.I.E.A. prévoit un corps de 52 fonctionnaires ayant rang d'administrateur ; les contributions aux frais de contrôle sont : Belgique, 12.720 dollars ;

France, 69.324 dollars ; Allemagne, 81.026 dollars ; Italie, 37.397 dollars ; Luxembourg, 636 dollars ; Pays-Bas, 13.356 dollars ; Royaume-Uni, 76.574 dollars ;

- il convient de ne pas déprécier le système de « garanties » de l'A.I.E.A., car il s'agit d'un système mondial dont les pays de l'U.E.O. ont intérêt à favoriser l'application.

18. Ce dernier point est important. Lorsque le traité de non-prolifération entrera en vigueur, les « garanties » de l'A.I.E.A. offriront un premier système d'inspection à l'échelle mondiale pour un secteur limité du contrôle des armements. Certes, les pays de l'U.E.O. seront invités à accepter les contrôles de l'A.I.E.A., alors que l'Union Soviétique, puissance dotée d'armes nucléaires n'y sera pas soumise, mais il ne faut pas oublier que ces contrôles s'étendront aussi à tous les autres membres du Pacte de Varsovie et qu'ils s'appliqueront, de ce fait, aux réacteurs nucléaires civils fournis par l'Union Soviétique à des pays comme la Tchécoslovaquie, par exemple. On a annoncé récemment qu'un réacteur soviétique allait être livré à la Finlande et qu'il serait également assujéti aux contrôles de l'A.I.E.A. lorsque le traité de non-prolifération entrerait en vigueur. L'application des contrôles de l'A.I.E.A. en d'autres régions du monde, notamment au Moyen-Orient, représentera par ailleurs une contribution importante à la stabilité mondiale.

**(d) La stabilité mondiale et le contrôle des armements**

19. Dans son premier rapport<sup>1</sup>, la commission concluait — et son opinion n'a pas varié — que si le traité de non-prolifération n'a qu'une portée limitée et s'il peut être considéré comme une mesure de non-armement plutôt que de désarmement, il offrira néanmoins s'il entre en vigueur des avantages réels pour la stabilité mondiale et le progrès vers le désarmement nucléaire. Ses effets se feront sentir principalement dans les zones de tension, telles que le Moyen-Orient, qui sont situées hors des sphères d'influence immédiate des deux blocs militaires, mais qui en sont suffisamment proches pour devenir la cause éventuelle d'un conflit majeur entre l'Est et l'Ouest. Les pays de l'U.E.O. ont évidemment intérêt à favoriser une entrée en vigueur rapide du traité de non-prolifération et l'adhésion du plus grand nombre de pays possible.

1. Document 454, paragraphes 83 à 87.

## II. Evolution of the situation since 21st August 1968

### (a) The situation in Czechoslovakia

20. Since the occupation during the night of 21st-22nd August, there has been a definite evolution in the situation in Czechoslovakia. As noted by Mr. Wingfield Digby in his report "European security in the aftermath of the invasion of Czechoslovakia"<sup>1</sup> from a peak of 350,000 to 600,000 troops (depending on the estimates) from Hungary, Bulgaria, East Germany, Poland and the Soviet Union, the occupation forces were reduced to 60,000-80,000 Soviet troops before the end of last year. All the forces of the other Warsaw Pact countries had apparently been withdrawn. On 16th October 1968, the Soviet and Czechoslovak Governments signed a treaty on the stationing of Soviet troops in Czechoslovakia.

21. This year has seen the gradual elimination of most of the liberal leaders associated with Mr. Dubcek, and the latter's replacement as First Secretary of the communist party by Mr. Husak who has been made to accept the Soviet interpretation of the intervention of August 1968. Of those in prominent positions during the Dubcek period, only President Svoboda and the Prime Minister, Mr. Cernik, remain. Censorship of the press has been reimposed and travel abroad by private persons has been banned.

22. The Committee can only deplore the naked use of brute force by the Soviet Union to impose a subservient leadership on Czechoslovakia against the will of its people. The "normalisation" of the situation which is purported to exist through devices such as the Soviet-Czechoslovak agreement of 16th October 1968 on the stationing of troops, the acceptance of the Soviet version of the intervention, the restoration of friendly relations between the Soviet and imposed Czechoslovak leaderships, is of course fictitious.

23. What is now clear however is that the situation in Czechoslovakia cannot be influenced by the attitude of the WEU countries towards the non-proliferation treaty. Your Rapporteur notes

1. Document 461, adopted by the Committee on 15th January 1969.

that the United States Senate Committee on Foreign Relations in its report of 6th March 1969 recommending ratification of the treaty, refers to the same dilemma but concludes that "while the Soviet action warranted continuing condemnation, the prompt ratification of the treaty was in the national interest"<sup>1</sup>.

24. This is also the conclusion of the Committee.

### (b) Ratification approved by the United States Senate

25. On 13th March 1969, the United States Senate agreed by 83 votes to 15 to recommend to the President that the non-proliferation treaty be ratified. The Senate Committee on Foreign Relations had commended this treaty to the Senate by 14 votes to 0 with 1 present. The Committee's report of 6th March contains interesting information. First, the new administration has endorsed all the positions previously adopted by the United States Government regarding the non-proliferation treaty. "This Administration has considered the many technical issues raised by this treaty and we find ourselves in complete agreement with the positions previously taken by the United States"<sup>2</sup>, stated the new Secretary of State, Mr. Rogers, on 18th February. In particular, Mr. Rogers reiterated the interpretation of Articles I and II given by Mr. Dean Rusk, according to which the treaty "would not bar succession by a new federated European State to the nuclear status of one of its former components"<sup>3</sup>.

26. In his message of 5th February, President Nixon also renewed President Johnson's pledge :

"I wish to endorse the commitment made by the previous administration that the United States will, when safeguards are applied under the treaty, permit the International Atomic Energy Agency to apply its safeguards to all nuclear activities in the United States, exclusive of those activities with direct national security significance."<sup>4</sup>

1. Report of the United States Senate Committee on Foreign Relations, page 20 (Executive Report No. 91-1).

2. United States Senate report, *op. cit.*, page 3.

3. See Document 454, paragraph 74.

4. United States Senate report, *op. cit.*, page 5.

## II. L'évolution de la situation depuis le 21 août 1968

### (a) La situation en Tchécoslovaquie

20. Depuis l'occupation du pays survenue dans la nuit du 21 au 22 août, la situation en Tchécoslovaquie a nettement évolué. Comme l'a constaté M. Wingfield Digby dans son rapport sur « La sécurité européenne après l'invasion de la Tchécoslovaquie »<sup>1</sup>, les forces d'occupation originaires de Hongrie, de Bulgarie, d'Allemagne de l'est, de Pologne et d'U.R.S.S., après avoir atteint de 350.000 à 600.000 hommes (selon les estimations), ont été ramenées, avant la fin de l'année dernière, à un effectif de 60 à 80.000 hommes appartenant exclusivement aux forces soviétiques. Toutes les forces des autres pays du Pacte de Varsovie ont apparemment quitté le territoire tchécoslovaque. Le 16 octobre 1968, les gouvernements de l'U.R.S.S. et de la Tchécoslovaquie ont signé un traité concernant le stationnement des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie.

21. Nous avons assisté, cette année, à l'élimination progressive de la plupart des dirigeants libéraux groupés autour de M. Dubcek et au remplacement de ce dernier au poste de premier secrétaire du parti communiste par M. Husak qui a été contraint d'accepter l'interprétation soviétique de l'intervention d'août 1968. Parmi ceux qui occupaient une position éminente sous le régime Dubcek, seul le Président Svoboda et le Premier ministre, M. Cernik, sont restés en place. La censure a été de nouveau imposée à la presse et les voyages de particuliers à l'étranger sont interdits.

22. La commission ne peut que déplorer l'utilisation ouverte, par l'Union Soviétique, de la force brutale pour imposer à la Tchécoslovaquie des dirigeants serviles contre la volonté de son peuple. La « normalisation » de la situation qui aurait été acquise grâce à des expédients tels que le traité soviéto-tchécoslovaque du 16 octobre 1968 sur le stationnement des troupes, l'acceptation de la version soviétique de l'intervention, la restauration de relations amicales entre les dirigeants soviétiques et ceux qui ont été imposés à la nation tchécoslovaque, est naturellement fictive.

23. Toutefois, il est clair, désormais, que la situation en Tchécoslovaquie ne pourra pas être influencée par l'attitude des pays de l'U.E.O. à l'égard du traité de non-prolifération. Votre rapporteur

1. Document 461, adopté par la commission le 15 janvier 1969.

constate que la Commission des relations extérieures du Sénat américain, dans son rapport du 6 mars 1969 recommandant la ratification du traité, a évoqué le même dilemme, mais a conclu que « bien que l'action soviétique reste condamnable, la ratification immédiate du traité est une question d'intérêt national »<sup>1</sup>.

24. La commission est parvenue à la même conclusion.

### (b) Approbation de la ratification par le Sénat américain

25. Le 13 mars 1969, le Sénat américain a convenu, par 83 voix contre 15, de recommander au Président la ratification du traité de non-prolifération. La Commission des relations extérieures du Sénat avait transmis au Sénat un avis favorable par 14 voix contre 0 et 1 « présent ». Le rapport de la commission, en date du 6 mars, contient des informations intéressantes. D'abord, la nouvelle administration a fait siennes toutes les positions antérieurement adoptées par le gouvernement des Etats-Unis vis-à-vis du traité de non-prolifération. « L'administration a considéré les nombreuses questions techniques soulevées par le traité et nous nous trouvons complètement d'accord avec les positions prises antérieurement par les Etats-Unis »<sup>2</sup>, a déclaré le 18 février le nouveau secrétaire d'Etat, M. Rogers. M. Rogers a notamment repris l'interprétation des articles I et II donnée par M. Dean Rusk, selon laquelle le traité « n'interdirait pas l'accession d'une nouvelle fédération européenne au statut nucléaire dont jouirait l'un de ses membres »<sup>3</sup>.

26. Dans son message du 5 février, le Président Nixon a également renouvelé l'offre du Président Johnson :

« Je respecterai les engagements pris par l'ancienne administration, selon lesquels les Etats-Unis, lorsque des contrôles seront appliqués aux termes du traité, permettront à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique d'appliquer ses contrôles à toutes les activités nucléaires des Etats-Unis, hormis les activités ayant une incidence directe sur la sécurité nationale »<sup>4</sup>.

1. Rapport de la Commission des relations extérieures du Sénat des Etats-Unis, page 20 (Executive Report n° 91-1).

2. Rapport du Sénat des Etats-Unis, *op. cit.*, page 3.

3. Voir Document 454, paragraphe 74.

4. Rapport du Sénat des Etats-Unis, *op. cit.*, page 5.

27. The Senate Committee on Foreign Relations also examined the application of safeguards in the framework of the agreement to be concluded between Euratom and the IAEA. In its first report your Committee maintained that assurances must be obtained that supplies of nuclear material coming from third countries will in no circumstances be reduced or suspended<sup>1</sup>. Your Rapporteur is pleased to note that the United States Government does not interpret the treaty as imposing limits in this sense in the event of agreements on safeguards not being concluded within the time-limits prescribed in the treaty :

“...the Committee was not given a completely satisfactory answer as to what the signatory nations will do if the International Atomic Energy Agency fails to work out mutually satisfactory agreements with individual States or associations of States within the time prescribed by the treaty. The Committee hopes that the optimism of the administration will be borne out and that successful agreements with the IAEA will be concluded without difficulty or delay. Nevertheless the Committee notes that the Euratom States have unanimously agreed that the treaty will only be ratified after a satisfactory verification agreement has been reached between Euratom and the IAEA.”<sup>2</sup>

28. With regard to peaceful nuclear explosions, referred to in the first report<sup>3</sup>, the Committee agrees with the United States Senate Committee “that the IAEA would be an appropriate body to provide that observation”<sup>4</sup>.

29. The Committee notes with satisfaction that technical conversations between the United States and the Soviet Union on the possibilities of peaceful nuclear explosions were held in Vienna from 14th to 16th April 1969. The following conclusions were reached :

“The parties were of the view that underground nuclear explosions may be successfully used in the not so far off future to stimulate oil and gas production and to

create underground cavities. It may also be technically feasible to use them in earth-moving works for the construction of water reservoirs in arid areas, to dig canals and in removing the upper earth layer in surface mining, etc.

.....

Provided that certain requirements are met the present state of technology will make it possible to carry out underground explosions fully meeting national or generally accepted international safety standards for the protection of the public from radiation<sup>1</sup>.”

### (c) Action by WEU countries

30. Since the Committee adopted the first report, the situation with regard to the signature and ratification of the treaty has changed considerably. The United Kingdom ratified the treaty on 27th November 1968 and was the first of the depositary governments to do so. Italy signed the treaty on 28th January and a declaration was made in Rome on that occasion which recalled those made by Belgium, Luxembourg and the Netherlands, who had signed the treaty before the first report was adopted.

31. The non-proliferation treaty has posed particular difficulties for Germany, which is one of the most militarily exposed of the NATO countries which has an important civilian nuclear industry and the largest GNP among the WEU countries, and yet which has renounced the right to produce nuclear weapons on its territory in the framework of the revised Brussels Treaty. Shortly after the elections, the new German Government in the first week of November 1969 sent a delegation to Washington to seek certain assurances concerning the treaty.

32. Speaking in the Bundestag on 12th November, the Federal Chancellor, Mr. Willy Brandt, stated that assurances had been received from the Soviet Union and the United States that overcame German objections to signing the treaty. In German accession to the treaty he saw “an element of equalisation of rights” for Germany rather than discrimination against it. The

1. Document 454, paragraph 102.

2. United States Senate report, *op. cit.*, page 19.

3. Document 454, paragraphs 55 *et seq* and 91 *et seq*.

4. United States Senate report, *op. cit.*, page 20.

1. The Times, 17th April 1969.

27. La Commission des relations extérieures du Sénat s'est également intéressée à l'application des contrôles dans le cadre de l'accord à intervenir entre l'Euratom et l'A.I.E.A. Dans son premier rapport, votre commission affirmait qu'il faudrait obtenir l'assurance que les fournitures de matières fissiles venant de pays tiers ne seront en aucun cas réduites ou suspendues<sup>1</sup>. Votre rapporteur se félicite de constater que le gouvernement des Etats-Unis n'interprète pas le traité comme imposant des limitations dans ce sens au cas où les accords sur les contrôles ne seraient pas conclus dans les délais prescrits par le traité :

«... la commission n'a pas reçu de réponse complètement satisfaisante concernant les mesures qui seront prises par les pays signataires si l'Agence Internationale de l'Energie Atomique ne parvient pas à négocier des accords satisfaisants avec des Etats ou des associations d'Etats, dans les délais prescrits par le traité. La commission espère que l'optimisme de l'administration se trouvera justifié et que des accords satisfaisants seront conclus avec l'A.I.E.A. sans difficulté et sans délai. Néanmoins, la commission a pris note de ce que les Etats de l'Euratom ont été unanimes à déclarer qu'ils ne pourront ratifier le traité qu'après la conclusion d'un accord satisfaisant sur les contrôles entre l'Euratom et l'A.I.E.A. »<sup>2</sup>

28. Pour ce qui est des explosions nucléaires à des fins pacifiques, auxquelles il a déjà été fait allusion dans le premier rapport<sup>3</sup>, la commission est d'accord avec la commission du Sénat américain pour estimer que « l'A.I.E.A. serait l'organisme indiqué pour assurer l'observation internationale appropriée »<sup>4</sup>.

29. La commission a pris note avec satisfaction des conversations techniques, qui ont eu lieu à Vienne du 14 au 16 avril 1969, entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique sur les possibilités d'utilisation des explosions nucléaires à des fins pacifiques et du communiqué qui déclarait :

« Les deux parties sont d'avis que les explosions nucléaires souterraines pourront être utilisées avec succès dans un avenir pas trop éloigné pour stimuler la production de pé-

trole et de gaz et créer des cavités souterraines. Il serait aussi techniquement possible d'utiliser ces explosions pour des déplacements de terrain en vue de la construction de réservoirs d'eau dans des régions arides, du percement de canaux et de la suppression des couches supérieures de terre dans les mines à ciel ouvert, etc.

.....

Si certaines conditions sont respectées, l'état actuel de la technologie permettra de procéder à des explosions nucléaires souterraines qui correspondent entièrement aux normes de sécurité nationales ou internationales pour la protection humaine contre les radiations. »<sup>1</sup>

#### (c) Position des pays de l'U.E.O.

30. Depuis que la commission a adopté le premier rapport, la situation en ce qui concerne la signature et la ratification du traité a beaucoup évolué. Le Royaume-Uni a ratifié le traité le 27 novembre 1968 ; c'est le premier des gouvernements dépositaires qui ait procédé à cette formalité. L'Italie a signé le traité le 28 janvier 1969 et a fait à Rome, à cette occasion, une déclaration qui rappelle celles qui avaient été faites par la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas lors de la signature du traité avant l'adoption du premier rapport.

31. Le traité sur la non-prolifération a soulevé des difficultés particulières pour l'Allemagne, l'un des pays de l'O.T.A.N. les plus exposés sur le plan militaire, qui est dotée d'une industrie nucléaire civile importante, qui dispose du P.N.B le plus élevé parmi les pays de l'U.E.O. et qui a, cependant, renoncé au droit de fabriquer des armes nucléaires sur son territoire dans le cadre du Traité de Bruxelles révisé. Peu après les élections, le nouveau gouvernement allemand a envoyé, dans la première semaine de novembre 1969, une délégation à Washington pour obtenir certaines assurances concernant ce traité.

32. Dans son intervention au Bundestag, le 12 novembre, le Chancelier fédéral, M. Willy Brandt, a déclaré que l'Union Soviétique et les Etats-Unis avaient donné des assurances qui répondaient aux objections soulevées par l'Allemagne à propos de la signature du traité. Il voyait, dans l'adhésion au traité, « un élément d'égalisation des droits » pour l'Allemagne plutôt qu'une

1. Document 454, paragraphe 102.

2. Rapport du Sénat des Etats-Unis, *op. cit.*, page 19.

3. Document 454, paragraphes 55 et suivants, et 91 et suivants.

4. Rapport du Sénat des Etats-Unis, *op. cit.*, page 20.

1. *Le Monde*, 18 avril 1969.

Foreign Minister Mr. Walter Scheel, said that Washington had assured West Germany that there would be no slow-down in the delivery of fissionable material to Germany or any of the other Euratom countries, and that a note from the Soviet Union on 9th November had stated that the treaty would impose no hindrances to the development in Germany of atomic projects for peaceful uses. Concerning the right claimed by the Soviet Union to intervene in Germany under the terms of Articles 53 and 107 of the United Nations Charter, Mr. Scheel said that the security of Germany was assured within the Atlantic Alliance. The Science Minister, Mr. Hans Leussink, said "the advantages of signing for research and technology clearly outweigh the disadvantages". The Euratom countries were now receiving 215 tons of enriched uranium 235 for civilian nuclear power plants each year, but the requirement had already reached 1,000 tons.

33. Germany finally signed the treaty on 28th November 1969. The interpretative statements made at that time are at Appendix II.

34. The situation with regard to WEU as a whole is therefore that all the countries except France have signed the treaty. The United Kingdom has also ratified it. As has already been pointed out in the previous report, there can be no question of ratification by the Euratom countries until an agreement on safeguards has been concluded between Euratom and the IAEA.

35. It is desirable that France should re-examine its position with regard to this treaty. A re-examination of France's position would be all the easier since this country has already stated that "it will behave in the future in this field exactly as the States adhering to the treaty"<sup>1</sup>. As France is an existing nuclear power, its nuclear weapons programme would not be affected.

### III. Prospects of the treaty entering into force

36. The treaty will come into force when it has been signed and ratified by the three depositary countries (United Kingdom, United States, and the Soviet Union) and 40 others. To date, the

1. Statement by the French Delegate to the United Nations General Assembly, 12th June 1968, already quoted in Document 454, paragraph 80.

treaty has been signed by 93 countries<sup>1</sup>, including all the NATO countries except France and Portugal. It has also been ratified by 24 countries<sup>1</sup>, including the three depositary countries<sup>2</sup>, and 4 NATO countries (Canada, Denmark, Iceland and Norway). For the treaty to come into force, ratification is required by 16 further countries — a figure which should not be difficult to attain among the 69 non-nuclear countries which have already signed the treaty but not yet ratified it. The treaty can be expected to enter into force early in 1970.

37. With regard to the other countries whose adherence may be considered of importance for the treaty to be effective, the following have not yet signed: Communist China, India, Israel, Japan, Pakistan, South Africa and Brazil. On the other hand, it is interesting to note that the treaty has been signed by the United Arab Republic and the Arab countries in general. It has also been signed by all member countries of the Warsaw Pact and ratified by all of them except Rumania.

### Conclusions

38. In the light of events since the first report was adopted, your Committee considers that the general conclusions which it reached therein are still valid and that all WEU member countries should accede to the treaty.

39. It is also desirable that the negotiations between Euratom and the IAEA be started as soon as possible, and your Committee will report further on this subject.

40. The WEU countries, by adopting an identical position and acceding to the treaty, will set an example to third countries and be in a better position to influence the Middle Eastern, Asian and African countries which have not yet decided to accede to the treaty, but whose accession is particularly important for world stability<sup>3</sup>.

1. Excluding East Germany whose signature and ratification are not recognised in London or Washington.

2. Strictly speaking the United States and the Soviet Union signed their instruments of ratification, simultaneously, on 24th November 1969. It is anticipated that they will be formally deposited in the three capitals in the second week of December.

3. India, Israel, Japan, Pakistan and South Africa in particular.

discrimination à son égard. Le ministre des affaires étrangères, M. Walter Scheel, a affirmé que Washington avait donné à l'Allemagne occidentale l'assurance que les livraisons de matières fissiles à l'Allemagne ou à n'importe quel autre pays de l'Euratom ne souffriraient pas de ralentissement et que, selon une note soviétique, en date du 9 novembre, le traité n'entraverait nullement l'élaboration par l'Allemagne de programmes nucléaires à des fins pacifiques. S'agissant du droit d'intervenir en Allemagne, en vertu des articles 53 et 107 de la Charte des Nations Unies, revendiqué par l'Union Soviétique, M. Scheel a rappelé que la sécurité de l'Allemagne était assurée au sein de l'Alliance atlantique. Le ministre de la science, M. Hans Leussink, a déclaré : « Les avantages que présente la signature du traité pour la recherche et la technologie l'emportent manifestement sur les inconvénients ». Les pays de l'Euratom reçoivent maintenant annuellement 215 tonnes d'uranium enrichi en isotope 235 pour les centrales nucléaires civiles, mais les besoins dépassent déjà le millier de tonnes.

33. L'Allemagne a finalement signé le traité le 28 novembre 1969. Les déclarations d'interprétation faites à l'époque se trouvent à l'annexe II.

34. En ce qui concerne l'U.E.O. dans son ensemble, tous les pays, sauf la France, ont donc signé le traité. Le Royaume-Uni l'a, de plus, ratifié. Comme il a déjà été dit dans le premier rapport, il ne pourra être question de ratification par les pays de l'Euratom qu'après la conclusion de l'accord sur les contrôles à négocier entre l'Euratom et l'A.I.E.A.

35. Il serait souhaitable que la France réexamine sa position à l'égard de ce traité. Cela serait d'autant plus facile que ce pays a déjà déclaré qu'il « se comportera à l'avenir dans ce domaine exactement comme les Etats qui décideraient d'y adhérer »<sup>1</sup>. Etant donné que la France est actuellement un pays nucléaire, son programme d'armements nucléaires n'en serait pas affecté.

### III. Perspectives d'entrée en vigueur

36. Le traité entrera en vigueur quand il aura été signé et ratifié par les trois pays dépositaires (Royaume-Uni, Etats-Unis et Union Soviétique) et par 40 autres pays. Jusqu'à présent, il a été signé

1. Déclaration du représentant de la France à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 12 juin 1968, déjà citée dans le Document 454, paragraphe 80.

par 93 pays<sup>1</sup>, notamment par tous les pays de l'O.T.A.N. à l'exception de la France et du Portugal. Il a été ratifié également par 24 pays<sup>1</sup>, notamment par les trois pays dépositaires<sup>2</sup>, et quatre pays de l'O.T.A.N. : le Canada, le Danemark, l'Islande et la Norvège. Pour que le traité entre en vigueur, il faudra donc la ratification de 16 autres pays, chiffre qui ne devrait pas être difficile à atteindre, étant donné que 69 pays non nucléaires ont déjà signé le traité, mais ne l'ont pas encore ratifié. On peut s'attendre à ce que le traité entre en vigueur au début de 1970.

37. En ce qui concerne les autres pays dont l'adhésion pourrait être considérée comme importante pour l'efficacité du traité, ceux qui suivent ne l'ont pas encore signé : la Chine communiste, l'Inde, Israël, le Pakistan, le Japon, le Brésil et l'Afrique du sud. En revanche, il est intéressant de constater que le traité a été signé par la R.A.U. et les pays arabes en général. Il a été également signé par tous les pays membres du Pacte de Varsovie et ratifié par tous ces pays, à l'exception de la Roumanie.

### Conclusions

38. A la lumière des événements intervenus depuis l'adoption du premier rapport, votre commission estime que les premières conclusions générales auxquelles elle était arrivée restent valables et que tous les pays membres de l'U.E.O. devraient adhérer au traité.

39. Il est, en outre, souhaitable que les négociations entre l'Euratom et l'A.I.E.A. s'engagent le plus tôt possible, et votre commission fera de nouveau rapport à ce sujet.

40. En adoptant une position identique et en adhérant au traité, les pays de l'U.E.O. donneront l'exemple au tiers monde et seront mieux placés pour influencer les pays du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique qui n'ont pas encore pris la décision d'adhérer au traité, mais dont l'adhésion est particulièrement importante pour la stabilité mondiale<sup>3</sup>.

1. A l'exclusion de l'Allemagne de l'est dont la signature et la ratification ne sont pas reconnues à Londres ni à Washington.

2. Plus exactement, les Etats-Unis et l'Union Soviétique ont signé leurs instruments de ratification, simultanément, le 24 novembre 1969. On s'attend à ce qu'ils soient déposés dans les trois capitales au cours de la deuxième semaine de décembre.

3. Il s'agit notamment de l'Inde, d'Israël, du Japon, du Pakistan et de l'Afrique du sud.

## APPENDIX I

**List of signatures and ratification of the treaty  
on the non-proliferation of nuclear weapons as at 26th November 1969 <sup>1</sup>**

Country	Date of signature			Date of ratification		
	London	Moscow	Washington	London	Moscow	Washington
Afghanistan	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Austria	1.7.68	1.7.68	1.7.68	27.6.69	27.6.69	27.6.69
Barbados			1.7.68			
Belgium	20.8.68	20.8.68	20.8.68			
Bolivia			1.7.68			
Botswana			1.7.68	28.4.69		28.4.69
Bulgaria	1.7.68	1.7.68	1.7.68	3.11.69	18.9.69	5.9.69
Cameroon		18.7.68	17.7.68			8.1.69
Canada	23.7.68	29.7.68	23.7.68	8.1.69	8.1.69	8.1.69
Ceylon	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Chad		1.7.68				
China (Taiwan)			1.7.68			
Colombia			1.7.68			
Congo (Kinshasa)	17.9.68	26.7.68	22.7.68			
Costa Rica			1.7.68			
Cyprus	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Czechoslovakia	1.7.68	1.7.68	1.7.68	22.7.69	22.7.69	22.7.69
Dahomey			1.7.68			
Denmark	1.7.68	1.7.68	1.7.68	3.1.69	3.1.69	3.1.69
Dominican Republic			1.7.68			
Ecuador			9.7.68			7.3.69
El Salvador			1.7.68			
Ethiopia	5.9.68	5.9.68	5.9.68			
Finland	1.7.68	1.7.68	1.7.68	5.2.69	5.2.69	5.2.69

1. Comprehensive list. Note that some signatures and ratifications are not recognised by all depository countries. e.g. United Kingdom does not recognise those of China (Taiwan) or East Germany; United States does not recognise that of East Germany.



## ANNEXE I

**Liste des pays ayant signé et ratifié le traité  
sur la non-prolifération des armes nucléaires à la date du 26 novembre 1969 <sup>1</sup>**

Pays	Date de signature			Date de ratification		
	Londres	Moscou	Washington	Londres	Moscou	Washington
Afghanistan	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Autriche	1.7.68	1.7.68	1.7.68	27.6.69	27.6.69	27.6.69
Barbade			1.7.68			
Belgique	20.8.68	20.8.68	20.8.68			
Bolivie			1.7.68			
Botswana			1.7.68	28.4.69		28.4.69
Bulgarie	1.7.68	1.7.68	1.7.68	3.11.69	18.9.69	5.9.69
Cameroun		18.7.68	17.7.68			8.1.69
Canada	23.7.68	29.7.68	23.7.68	8.1.69	8.1.69	8.1.69
Ceylan	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Tchad		1.7.68				
Chine (Formose)			1.7.68			
Colombie			1.7.68			
Congo (Kinshasa)	17.9.68	26.7.68	22.7.68			
Costa Rica			1.7.68			
Chypre	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Tchécoslovaquie	1.7.68	1.7.68	1.7.68	22.7.69	22.7.69	22.7.69
Dahomey			1.7.68			
Danemark	1.7.68	1.7.68	1.7.68	3.1.69	3.1.69	3.1.69
République Dominicaine			1.7.68			
Equateur			9.7.68			7.3.69
El Salvador			1.7.68			
Ethiopie	5.9.68	5.9.68	5.9.68			
Finlande	1.7.68	1.7.68	1.7.68	5.2.69	5.2.69	5.2.69

1. Liste complète. A noter que certaines signatures et ratifications ne sont pas reconnues par tous les pays dépositaires. Ainsi, le Royaume-Uni ne reconnaît pas celles de la Chine (Formose), ni celles de l'Allemagne de l'est ; les Etats-Unis ne reconnaissent pas celles de l'Allemagne de l'est.

Country	Date of signature			Date of ratification		
	London	Moscow	Washington	London	Moscow	Washington
Gambia, The	4.9.68	24.9.68	20.9.68			
Germany	28.11.69	28.11.69	28.11.69			
Germany (East)		1.7.68			31.10.69	
Ghana	24.7.68	1.7.68	1.7.68			
Greece		1.7.68	1.7.68			
Guatemala			26.7.68			
Haiti			1.7.68			
Honduras			1.7.68			
Hungary	1.7.68	1.7.68	1.7.68	27.5.69	27.5.69	27.5.69
Iceland	1.7.68	1.7.68	1.7.68	18.7.69	18.7.69	18.7.69
Iran	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Iraq		1.7.68			29.10.69	
Irish Republic	4.7.68	2.7.68	1.7.68	4.7.68	2.7.68	1.7.68
Italy	28.1.69	28.1.69	28.1.69			
Ivory Coast			1.7.68			
Jamaica	14.4.69	14.4.69	14.4.69			
Jordan			10.7.68			
Kenya			1.7.68			
Korea (South)			1.7.68			
Kuwait	22.8.68	15.8.68	15.8.68			
Laos	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Lebanon	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Lesotho			9.7.68			
Liberia			1.7.68			
Libya	18.7.68	23.7.68	19.7.68			
Luxembourg	14.8.68	14.8.68	14.8.68			
Malagasy Republic			22.8.68			
Malaysia	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Mali		15.7.69	14.7.69			
Maldives Republic			11.9.68			
Malta			17.4.69			

Pays	Date de signature			Date de ratification		
	Londres	Moscou	Washington	Londres	Moscou	Washington
Gambie	4.9.68	24.9.68	20.9.68			
Allemagne (Rép. Féd.)	28.11.69	28.11.69	28.11.69			
Allemagne (Est)		1.7.68			31.10.69	
Ghana	24.7.68	1.7.68	1.7.68			
Grèce		1.7.68	1.7.68			
Guatemala			26.7.68			
Haïti			1.7.68			
Honduras			1.7.68			
Hongrie	1.7.68	1.7.68	1.7.68	27.5.69	27.5.69	27.5.69
Islande	1.7.68	1.7.68	1.7.68	18.7.69	18.7.69	18.7.69
Iran	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Irak		1.7.68			29.10.69	
Irlande	4.7.68	2.7.68	1.7.68	4.7.68	2.7.68	1.7.68
Italie	28.1.69	28.1.69	28.1.69			
Côte d'Ivoire			1.7.68			
Jamaïque	14.4.69	14.4.69	14.4.69			
Jordanie			10.7.68			
Kenya			1.7.68			
Corée (Sud)			1.7.68			
Koweït	22.8.68	15.8.68	15.8.68			
Laos	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Liban	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Lesotho			9.7.68			
Libéria			1.7.68			
Libye	18.7.68	23.7.68	19.7.68			
Luxembourg	14.8.68	14.8.68	14.8.68			
Madagascar			22.8.68			
Malaisie	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Mali		15.7.69	14.7.69			
République des Maldives			11.9.68			
Malte			17.4.69			

Country	Date of signature			Date of ratification		
	London	Moscow	Washington	London	Moscow	Washington
Mauritius			1.7.68	14.4.69	25.4.69	8.4.69
Mexico	26.7.68	26.7.68	26.7.68	21.1.69	21.1.69	21.1.69
Mongolia		1.7.68			14.5.69	
Morocco	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Nepal	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Netherlands	20.8.68	20.8.68	20.8.68			
New Zealand	1.7.68	1.7.68	1.7.68	10.9.69	10.9.69	10.9.69
Nicaragua	1.7.68		1.7.68			
Nigeria	1.7.68	1.7.68	1.7.68	27.9.68	14.10.68	7.10.68
Norway	1.7.68	1.7.68	1.7.68	5.2.69	5.2.69	5.2.69
Panama			1.7.68			
Paraguay			1.7.68			
Peru			1.7.68			
Philippines		18.7.68	1.7.68			
Poland	1.7.68	1.7.68	1.7.68	12.6.69	12.6.69	12.6.69
Rumania	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
San Marino	29.7.68	21.11.68	1.7.68			
Senegal	26.7.68	1.7.68	1.7.68			
Somali Republic	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Southern Yemen		14.11.68				
Sudan		24.12.68				
Swaziland	24.6.69					
Sweden	19.8.68	19.8.68	19.8.68			
Switzerland	27.11.69	27.11.69	27.11.69			
Syria		1.7.68			24.9.69	
Togo			1.7.68			
Trinidad & Tobago	22.8.68		20.8.68			
Tunisia	1.7.68	1.7.68	1.7.68			

Pays	Date de signature			Date de ratification		
	Londres	Moscou	Washington	Londres	Moscou	Washington
Ile Maurice			1.7.68	14.4.69	26.4.69	8.4.69
Mexique	26.7.68	26.7.68	26.7.68	21.1.69	21.1.69	21.1.69
Mongolie		1.7.68			14.5.69	
Maroc	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Népal	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Pays-Bas	20.8.68	20.8.68	20.8.68			
Nouvelle-Zélande	1.7.68	1.7.68	1.7.68	10.9.69	10.9.69	10.9.69
Nicaragua	1.7.68		1.7.68			
Nigéria	1.7.68	1.7.68	1.7.68	27.9.68	14.10.68	7.10.68
Norvège	1.7.68	1.7.68	1.7.68	5.2.69	5.2.69	5.2.69
Panama			1.7.68			
Paraguay			1.7.68			
Pérou			1.7.68			
Philippines		18.7.68	1.7.68			
Pologne	1.7.68	1.7.68	1.7.68	12.6.69	12.6.69	12.6.69
Roumanie	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
St-Marin	29.7.68	21.11.68	1.7.68			
Sénégal	26.7.68	1.7.68	1.7.68			
Somalie	1.7.68	1.7.68	1.7.68			
Yemen du Sud		14.11.68				
Soudan		24.12.68				
Swaziland	24.6.69					
Suède	19.8.68	19.8.68	19.8.68			
Suisse	27.11.69	27.11.69	27.11.69			
Syrie		1.7.68			24.9.69	
Togo			1.7.68			
Trinité et Tobago	22.8.68		20.8.68			
Tunisie	1.7.68	1.7.68	1.7.68			

Country	Date of signature			Date of ratification		
	London	Moscow	Washington	London	Moscow	Washington
Turkey	28.1.69	28.1.69	28.1.69			
USSR	1.7.68	1.7.68	1.7.68		*	
UAR	1.7.68	1.7.68				
United Kingdom	1.7.68	1.7.68	1.7.68	27.11.68	29.11.68	27.11.68
United States	1.7.68	1.7.68	1.7.68			*
Upper Volta		11.8.69	25.11.68			
Uruguay			1.7.68			
Venezuela			1.7.68			
Vietnam (South)			1.7.68			
Yemen		23.9.68				
Yugoslavia	10.7.68	10.7.68	10.7.68			

\* The United States and the Soviet Union formally signed their instruments of ratification on 24th November 1969. It is anticipated that they will be deposited in the three capitals in the second week of December.

Pays	Date de signature			Date de ratification		
	Londres	Moscou	Washington	Londres	Moscou	Washington
Turquie	28.1.69	28.1.69	28.1.69			
U.R.S.S.	1.7.68	1.7.68	1.7.68		*	
R.A.U.	1.7.68	1.7.68				
Royaume-Uni	1.7.68	1.7.68	1.7.68	27.11.68	29.11.68	27.11.68
Etats-Unis	1.7.68	1.7.68	1.7.68			*
Haute-Volta		11.8.69	25.11.68			
Uruguay			1.7.68			
Venezuela			1.7.68			
Vietnam du Sud			1.7.68			
Yemen		23.9.68				
Yougoslavie	10.7.68	10.7.68	10.7.68			

\* Les Etats-Unis et l'Union Soviétique ont signé leurs instruments de ratification le 24 novembre 1969. On s'attend à ce que ceux-ci soient déposés dans les trois capitales aux cours de la deuxième semaine de décembre.

## APPENDIX II

**Statements of interpretation or intention  
made on signing the treaty****(a) Euratom countries****(i) Belgium***Government statement, 20th August 1968*

Today, 20th August, the Belgian Ambassadors in Washington, London and Moscow have signed the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons.

In accordance with the government statement, Belgium's intention in signing the NPT was to associate itself with an important treaty which constitutes the first true step towards disarmament since it bans all further dissemination of nuclear weapons.

Belgium hopes that the other States will adopt the same attitude and that the treaty will thus become a universal document which is essential if the whole international community is to respect its provisions. It wishes to stress that it considers that the decision taken by the non-nuclear countries must be furthered by concrete action in favour of world peace and the protection of mankind by the nuclear States whose duties and responsibilities will increase with the coming into force of the treaty.

The NPT cannot be the culmination of an effort; it must be the starting-point of a policy directed towards the adoption of measures first to halt the armaments race and then to ensure true disarmament. The stability which the collective security agreements have given Europe in particular helped to create the conditions and provide the essential guarantees for the success of the negotiations. The collective defence pact signed in Washington in 1948 allows Belgium to subscribe to the provisions of the treaty without any risk to its security.

At European level, Belgium has ascertained that the treaty cannot jeopardise present achievements or future progress towards the building and unification of Europe.

The aims of the NPT and of Euratom are not incompatible. With regard to the safeguards provided for in the NPT, the treaty merely

refers to agreements which have to be concluded with the International Atomic Energy Agency in Vienna. To avoid the application of the NPT being incompatible with the observance of the provisions of the Euratom treaty, these safeguards must be defined in such a way that the rights and obligations of the member States of the Community remain intact, in accordance with the opinion given by the Commission in accordance with Article 103.

To this end, the Commission of the European Communities should commence negotiations with the IAEA.

The government intends not to ratify the NPT until the negotiations between the Commission and the IAEA have led to an agreement.

In subscribing to the treaty, the Belgian Government feels that it has made a contribution to averting a terrible threat to peace and stability in the world.

*Source: Press Service, Ministry for Foreign Affairs, Brussels.*

**(ii) Italy***Note to the depositary governments, 28th January 1969*

The Ambassador of Italy presents his compliments to Her Majesty's Principal Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs and has the honour to state the following:

The Italian Government, in signing the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons, wish to confirm the statements made on the treaty in various international fora and approved by the Italian parliament in the debate that took place during the second half of July and at the end of August 1968.

On the basis of the abovementioned statements the Italian Government:

1. reaffirm their firm belief that the treaty — for which the Italian Government have made for years all possible efforts with a view to its early conclusion — is a milestone on the road



## ANNEXE II

**Déclarations d'interprétation ou d'intention  
faites lors de la signature du traité****(a) Pays de l'Euratom****(i) Belgique***Déclaration gouvernementale, 20 août 1968*

Les ambassadeurs de Belgique à Washington, Londres et Moscou ont procédé aujourd'hui à la signature du traité de non-prolifération des armes nucléaires.

En apposant sa signature au bas du T.N.P., la Belgique, conformément à la déclaration gouvernementale, a entendu se lier par un traité important, marquant un premier pas véritable sur la voie du désarmement, puisqu'il interdit toute dissémination nouvelle des armes nucléaires.

La Belgique espère que les autres Etats adopteront la même attitude de manière à donner au traité ce caractère d'universalité indispensable pour soumettre à ses dispositions toute la Communauté internationale. Elle tient à souligner, qu'à ses yeux, la décision prise par les pays non nucléaires doit être prolongée par des actes concrets en faveur de la paix dans le monde et de la sauvegarde de l'humanité, posés par les Etats nucléaires dont les devoirs et les responsabilités s'accroîtront du fait même de l'entrée en vigueur du traité.

Le T.N.P. ne peut être l'aboutissement d'un effort ; il doit être le point de départ d'une politique ayant pour but l'adoption de mesures tendant à arrêter la course aux armements d'abord, et à assurer un désarmement véritable ensuite. La stabilité que donne à l'Europe particulièrement, les accords de sécurité collectifs a contribué à créer le climat et à donner les garanties indispensables, qui ont permis l'heureux aboutissement des négociations. Le pacte de défense collectif signé à Washington en 1948 permet à la Belgique, sans risques pour sa sécurité, de souscrire aux dispositions du traité.

Sur le plan européen, la Belgique a veillé à ce que le traité ne puisse entraver ni les réalisations déjà existantes, ni les progrès futurs de la construction et de l'unification européenne.

Il n'y a pas d'incompatibilité entre les buts poursuivis par le T.N.P. et Euratom. En ce qui concerne les garanties prévues au T.N.P., celui-ci

se borne à faire référence à des accords qui doivent être conclus avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique à Vienne. Afin d'éviter que l'application du T.N.P. soit incompatible avec le respect des dispositions du Traité Euratom, ces garanties devront être définies de manière telle que les droits et obligations des Etats membres de la Communauté restent intacts, conformément à l'avis donné par la Commission en vertu de l'article 103.

Dans ce but, la Commission des Communautés européennes devra entrer en négociation avec l'A.I.E.A.

Le gouvernement a l'intention de ne pas procéder à la ratification du T.N.P. avant que les négociations entre la Commission et l'A.I.E.A. n'aient abouti à un accord.

Le gouvernement belge, en souscrivant au traité, a le sentiment d'avoir, pour sa part, contribué à écarter une menace terrible pour la paix et la stabilité dans le monde.

*Source : Service de presse, Ministère des affaires étrangères, Bruxelles.*

**(ii) Italie***Note aux gouvernements dépositaires, 28 janvier 1969*

L'ambassadeur d'Italie présente ses compliments au Premier Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et au Commonwealth de sa Majesté et il a l'honneur de déclarer ce qui suit :

Le gouvernement de l'Italie, en signant le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, souhaite confirmer les déclarations faites sur le traité dans diverses enceintes internationales et approuvées par le parlement italien au cours du débat qui s'est déroulé dans la seconde quinzaine de juillet et à la fin d'août 1968.

Sur la base des déclarations mentionnées ci-dessus, le gouvernement de l'Italie :

1. Réaffirme sa ferme conviction que le traité — à la conclusion rapide duquel il a œuvré au maximum pendant des années — constitue une étape sur la voie du désarmement, de la détente

to disarmament, international détente and peace, and represents a fundamental contribution for the establishment of a new international society, based on security of peoples and on the progress of humanity ;

2. stress their persuasion that the principles set forth in the clauses of the preamble to the treaty on the engagement of the signatories, in accordance with the UN Charter, to refrain in their international relations from the threat or use of force against the territorial integrity or the political independence of any State, are an intransgressible presupposition of the treaty itself, and that a scrupulous and general respect for such principles constitutes a supreme interest for all ;

3. considers the treaty not as a point of arrival, but only as a point of departure towards negotiations on disarmament, on peaceful use of nuclear energy and on benefits deriving from the peaceful use of nuclear energy which the treaty itself takes into consideration for its natural completion and for its effective execution ;

4. sign the treaty in the firm belief that nothing in it is an obstacle to the unification of the countries of Western Europe and to the justified expectations that the people of this area have in the developments and progress towards unity with a view to the creation of a European entity ;

5. are convinced that the purposes of the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons are consistent with the provisions of the Treaty of Rome on Euratom ;

6. note the full compatibility of the treaty with the existing security agreements ;

7. note that the needs of freedom of scientific and technological research — that cannot be derogated from — are in no way hindered by the treaty ;

8. note that the prohibitions in Articles I and II of the treaty — also in the general spirit of the treaty on non-proliferation — refer only to nuclear explosive devices that cannot be differentiated from nuclear weapons ; and consequently that when technological progress will allow the development of peaceful explosive devices differentiated from nuclear weapons, the prohibition relating to their manufacture and use shall no longer apply ;

9. with reference to the provisions of Article III paragraph 4 of the treaty, express the hope that the agreements in the matter of controls foreseen in it will be reached between IAEA and Euratom on the basis of the concept of verification. Pending the conclusion of the Agreement between IAEA and Euratom, the understandings reached on the matter of supplies between Euratom and the governments which have signed the treaty will remain in force ;

10. note that in the letter and in the spirit of the treaty the controls provided for in Article III of the treaty are applicable only to source and special fissionable material. Consider that the words "source" and "special fissionable material" used in the treaty should be understood — unless modifications are expressly accepted by Italy — in the meaning defined in the present text of Article XX of the Statute of IAEA ;

11. interpret the provisions of Article IX, paragraph 3, of the treaty, relating to the definition of a nuclear weapon State, in the sense that it refers only to the five countries that have manufactured or exploded a nuclear weapon or another nuclear explosive device before 1st January 1967. Any claim to belong to this category, and for any title, shall not be recognised by the Italian Government to other States, whether or not they have signed the treaty ;

12. state here and now that the signatures and ratification of the treaty by the government of a union of States covers the signature and ratification that might be carried out by governments of States members of the said union : the Italian Government therefore would not recognise legal effects to the latter signature and ratification ;

To integrate the abovementioned statements the Italian Government attach to the present note the texts of the *ordini del giorno* on the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons, approved by the Italian Senate and the Italian Chamber of Deputies on the 19th and 26th July 1968.

*Statement by the Foreign Ministry spokesman, 28th January 1969*

.....

At the same time, the Italian Government, in signing the treaty, seeks to contribute to strengthening the conditions for a rapid and

internationale et de la paix, et qu'il représente une contribution fondamentale à l'instauration d'une société internationale nouvelle, fondée sur la sécurité des peuples et le progrès de l'humanité ;

2. Souligne qu'il est persuadé que les principes exposés dans les clauses du préambule au traité sur l'engagement des parties signataires de s'abstenir, conformément à la Charte des Nations Unies, de recourir dans leurs relations internationales à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, constituent un préalable inviolable au traité lui-même et que le respect scrupuleux et général de ces principes revêt un intérêt suprême pour tous ;

3. Estime que le traité n'est pas une fin en soi, mais simplement le point de départ de négociations sur le désarmement, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et les avantages qui en découlent que le traité lui-même prend en considération pour sa réalisation naturelle et son exécution effective ;

4. Signe le traité, intimement persuadé que rien de ce qu'il contient ne constitue un obstacle à l'unification des pays de l'Europe occidentale et aux espoirs justifiés que les peuples de cette zone nourrissent en ce qui concerne l'évolution et le progrès vers l'unité, en vue de la création d'une entité européenne ;

5. Est convaincu que les objectifs du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont compatibles avec les dispositions du Traité de Rome relatives à l'Euratom ;

6. Prend acte de l'entière compatibilité du traité avec les accords de sécurité en vigueur ;

7. Prend acte de ce que la liberté requise par la recherche scientifique et technologique — et à laquelle on ne saurait porter atteinte — n'est en aucune façon limitée par le traité ;

8. Prend acte de ce que les interdictions figurant aux articles I et II du traité — et qui correspondent d'ailleurs à l'esprit général du traité de non-prolifération — ne concernent que les dispositifs nucléaires explosifs qui ne peuvent se différencier des armes nucléaires et que, par conséquent, lorsque les progrès technologiques permettront de mettre au point des dispositifs explosifs à des fins pacifiques se différenciant des armes nucléaires, l'interdiction relative à leur fabrication et à leur utilisation deviendra caduque ;

9. Se référant aux dispositions de l'article III, paragraphe 4, du traité, exprime l'espoir que l'A.I.E.A. et l'Euratom parviendront à des accords sur la question des contrôles prévus à ce paragraphe, sur la base du principe de vérification. En attendant la conclusion de ces accords entre l'A.I.E.A. et l'Euratom, les arrangements conclus sur la question des fournitures entre l'Euratom et les gouvernements signataires du traité resteront en vigueur ;

10. Prend acte de ce que, conformément à la lettre et à l'esprit du traité, les contrôles prévus à l'article III dudit traité ne s'appliqueront qu'aux matières brutes et aux produits fissiles spéciaux. Il considère que les termes « brutes » et « produits fissiles spéciaux » utilisés dans le traité doivent être compris — à moins que l'Italie n'accepte expressément des modifications — dans le sens défini dans le texte actuel de l'article XX du statut de l'A.I.E.A. ;

11. Interprète les dispositions de l'article IX, paragraphe 3, du traité relatif à la définition de l'Etat doté d'armes nucléaires dans le sens qu'elles se réfèrent exclusivement aux cinq pays qui ont fabriqué et fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif nucléaire explosif avant le 1<sup>er</sup> janvier 1967. Le gouvernement de l'Italie ne reconnaîtra à aucun titre les prétentions d'un autre pays à appartenir à cette catégorie, qu'il soit ou non signataire du traité ;

12. Déclare par ces présentes que la signature et la ratification du traité par le gouvernement d'une union d'Etats couvre la signature et la ratification éventuelles de gouvernements d'Etats membres de ladite union : le gouvernement de l'Italie ne reconnaîtra donc pas de valeur juridique à la signature et à la ratification de ceux-ci ;

En vue de compléter les déclarations ci-dessus, le gouvernement de l'Italie joint à la présente note les textes des « ordres du jour » sur le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires adoptés par le Sénat italien et la Chambre des députés italienne les 19 et 26 juillet 1968.

*Déclaration du porte-parole du ministère des affaires étrangères, 28 janvier 1969*

.....

En signant le traité, le gouvernement italien cherche en même temps à favoriser l'application réelle et rapide des dispositions de l'article VI

effective application of the provisions of Article VI of the treaty, concerning nuclear disarmament as a first step to general and complete disarmament.

.....

As far as the Treaty of Rome in particular is concerned, the Italian Government considers there to be no incompatibility between the aims of the non-proliferation treaty and those of the Euratom treaty.

Regarding the safeguards provided for in Article III of the NPT, the treaty merely refers to agreements which have to be concluded with IAEA and of which the contents are consequently not yet defined.

To avoid the application of the NPT being incompatible with the observance of the provisions of the Euratom treaty these safeguards should be so defined that the rights and obligations of the member States and of the Community remain intact, in accordance with the opinion given by the Commission, under the terms of Article 103.

To this end the Commission of the European Community should commence negotiations with IAEA.

The Italian Government reserves the right not to ratify the NPT until the negotiations between the Commission and IAEA have led to an agreement.

### (iii) Luxembourg

*Government statement, 30th September 1968*

On 14th August 1968, the Luxembourg Ambassadors in London, Washington and Moscow signed the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons (NPT) and the agreement on the rescue of astronauts.

The Luxembourg Government does not consider the aims of the NPT to be incompatible with those of the Euratom treaty.

The safeguards provided for in Article III of the NPT will in fact be the subject of agreements with the International Atomic Energy Agency (IAEA).

To avoid the application of the NPT being incompatible with the observance of the provisions of the Euratom treaty, these safeguards must be defined in such a way that the rights and obligations of the member States and of the Community remain intact, in accordance with the opinion given by the Commission under the terms of Article 103.

To this end, the Commission of the European Communities should commence negotiations with the IAEA.

The government does not intend to ratify the NPT until the negotiations between the Commission and the IAEA have led to an agreement.

*Source: Luxembourg Bulletin de Documentation, 30th September 1968.*

### (iv) Netherlands

*Statement by the Ministry for Foreign Affairs, 20th August 1968*

The non-proliferation treaty was signed today on behalf of the Kingdom of the Netherlands in London, Moscow and Washington.

As is already known the Government attached great value to the conclusion of this treaty which it sees as an important step in the direction of a safer world.

For the realisation of the aims of the treaty, it will be of decisive importance that the largest possible number of non-nuclear weapon countries, particularly those which have considerable technical and industrial possibilities in the nuclear field, should be party to the treaty.

Furthermore, the countries which already possess nuclear weapons will, in accordance with a specific provision in the treaty, have to make every effort to reach agreement on ending the nuclear arms race.

The aims of the non-proliferation treaty and those of the European Atomic Energy Community are not at any point irreconcilable.

### Guarantees

Regarding the guarantees which should be accepted pursuant to Article III of the non-proliferation treaty, the treaty merely refers to

dudit traité relatives au désarmement nucléaire, en tant que premier pas sur la voie du désarmement général et complet.

.....

En ce qui concerne notamment le Traité de Rome, le gouvernement italien estime qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les buts poursuivis par le traité de non-prolifération et par l'Euratom.

En ce qui concerne les garanties prévues à l'article III du traité de non-prolifération, le traité se borne à faire référence à des accords qui doivent être conclus avec l'A.I.E.A. et dont le contenu n'est donc pas encore déterminé.

Afin d'éviter que l'application du traité de non-prolifération soit incompatible avec le respect des dispositions du Traité de l'Euratom, ces garanties devront être définies de manière telle que les droits et obligations des Etats membres et de la Communauté restent intacts, conformément à l'avis donné par la Commission en vertu de l'article 103.

Dans ce but, la Commission des Communautés européennes devra entrer en négociation avec l'A.I.E.A.

Le gouvernement italien se réserve le droit de ne pas procéder à la ratification du traité de non-prolifération avant que les négociations entre la Commission et l'A.I.E.A. n'aient abouti à un accord.

#### (iii) Luxembourg

##### *Déclaration gouvernementale, 30 septembre 1968*

Le 14 août 1968, les ambassadeurs luxembourgeois à Londres, Washington et Moscou ont signé au nom du gouvernement le traité de non-prolifération des armes nucléaires (T.N.P.) et la convention sur le sauvetage des astronautes.

En ce qui concerne le T.N.P., le gouvernement luxembourgeois estime qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les buts poursuivis par ce traité et le traité Euratom.

Les garanties prévues à l'article III du T.N.P. feront en effet l'objet d'accords à conclure avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (A.I.E.A.).

Afin d'éviter que l'application du T.N.P. soit incompatible avec l'observation des dispositions du traité Euratom, ces garanties doivent être définies de manière telle que les droits et obligations des Etats membres et de la Communauté restent intacts, conformément à l'avis de la Commission rendu en vertu de l'article 103.

A cette fin, la Commission des Communautés européennes devra entrer en négociation avec l'A.I.E.A.

Le gouvernement a l'intention de ne pas procéder à la ratification du T.N.P. avant que les négociations entre la Commission et l'A.I.E.A. n'aient abouti à un accord.

*Source : Bulletin de documentation, 30 septembre 1968.*

#### (iv) Pays-Bas

##### *Déclaration du ministère des affaires étrangères, 20 août 1968*

Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été signé ce jour au nom du Royaume des Pays-Bas à Londres, Moscou et Washington.

On sait que le gouvernement attache une grande valeur à la conclusion de ce traité dans lequel il voit un progrès important vers une plus grande sécurité du monde.

Pour réaliser les objectifs du traité, il importera de façon décisive que le plus grand nombre possible de pays non dotés d'armes nucléaires, et notamment ceux qui disposent d'énormes possibilités techniques et industrielles dans le secteur nucléaire, soient parties au traité.

De plus, les pays qui possèdent déjà des armes nucléaires devront, conformément à une clause spécifique du traité, faire tout leur possible pour parvenir à un accord mettant un terme à la course aux armements nucléaires.

Les objectifs du traité de non-prolifération et ceux de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique ne sont en aucune façon inconciliables.

#### *Garanties*

En ce qui concerne les garanties qui devraient être adoptées, conformément à l'article III du traité de non-prolifération, celui-ci se

agreements which have to be concluded with the International Atomic Energy Agency (IAEA), and of which the contents are consequently not yet defined.

To avoid the enforcement of the non-proliferation treaty being incompatible with the observance of the provisions of the Euratom treaty, the guarantees should be regulated in such a way that the rights and commitments ensuing from the Euratom treaty for the member States and the Community remain unaffected in accordance with the European Commission remarks based on Article 103 of the Euratom treaty.

To this end, the Commission should commence negotiations with the IAEA.

The government intends not to ratify the non-proliferation treaty before the negotiations between the Commission and the IAEA have led to an agreement.

#### (v) Germany

##### (1) *Note to the depositary governments, 28th November 1969*<sup>1</sup>

The Government of the Federal Republic of Germany presents its compliments to the Government of... and has the honour to inform it that the Federal Government has on this day, 28th November 1969, signed the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons.

On this occasion it expounds the understanding on which it signs the treaty.

On this same day, it has communicated identical notes to the Governments of the United States of America, of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and of the Union of Soviet Socialist Republics, in their capacity of depositary governments of the non-proliferation treaty.

#### I

The Federal Government understands that :

- the provisions of the treaty shall be interpreted and applied in relation to the

<sup>1</sup> Text communicated by the German Ministry for Foreign Affairs.

Federal Republic of Germany in the same way as in relation to the other parties to the treaty ;

- the security of the Federal Republic of Germany and its allies shall continue to be ensured by NATO or an equivalent security system ;
- Resolution No. 255 adopted by the United Nations Security Council, as well as the Declaration of Intent of the United States, the Soviet Union and Great Britain upon which that Resolution is based, shall also apply without any restriction to the Federal Republic of Germany ;
- the treaty shall not hamper the unification of the European States ;
- the parties to the treaty will commence without delay the negotiations on disarmament envisaged under the treaty, especially with regard to nuclear weapons.

#### II

The Federal Government declares that :

- signature of this treaty does not imply recognition of the German Democratic Republic under international law ;
- therefore, no relations under international law with the German Democratic Republic shall arise out of this treaty for the Federal Republic of Germany.

#### III

With respect to the peaceful use of nuclear energy and to the verification agreement to be concluded with the IAEA, the Federal Government starts from the following assumptions :

##### (a) *Limitation to the purpose of the treaty*

It is the purpose of the treaty to prevent the present non-nuclear weapon States from manufacturing or otherwise acquiring nuclear weapons or other nuclear explosive devices. The provisions of the treaty are therefore solely designed to attain this objective. In no case shall they lead to restricting the use of nuclear energy

borne à faire référence à des accords qui doivent être conclus avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (A.I.E.A) et dont le contenu n'est donc pas encore déterminé.

Afin d'éviter que l'application du traité de non-prolifération soit incompatible avec le respect des dispositions du traité Euratom, ces garanties devront être définies de manière telle que les droits et obligations découlant du traité Euratom pour les Etats membres et la Communauté restent intacts, conformément à l'avis donné par la Commission européenne en vertu de l'article 103 du traité Euratom.

A cette fin, la Commission devra entrer en négociation avec l'A.I.E.A.

Le gouvernement a l'intention de ne pas procéder à la ratification du traité sur la non-prolifération avant que les négociations entre la Commission et l'A.I.E.A. n'aient abouti à un accord.

#### (v) Allemagne

##### (1) Note aux gouvernements dépositaires, 28 novembre 1969<sup>1</sup>

Le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne présente ses compliments au gouvernement... et a l'honneur de lui faire savoir que le gouvernement fédéral signe ce jour, le 28 novembre 1969, le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il expose, à cette occasion, les conditions auxquelles il signe le traité.

Il a transmis ce jour une note identique aux gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, en leur qualité de gouvernements dépositaires du traité sur la non-prolifération.

#### I

Le gouvernement fédéral présuppose :

- que le traité sera interprété et appliqué à l'égard de la République Fédérale d'Alle-

1. Texte communiqué par le ministère allemand des affaires étrangères.

magne comme à l'égard des autres parties au traité ;

- que la sécurité de la République Fédérale d'Allemagne et de ses alliés restera garantie par l'O.T.A.N. ou par un système de sécurité équivalent ;
- que la Résolution n° 255 du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que les déclarations d'intention des Etats-Unis, de l'Union Soviétique et de la Grande-Bretagne sur lesquelles se base cette résolution, seront également valables sans restriction pour la République Fédérale d'Allemagne ;
- que le traité n'entrave pas l'union des Etats européens ;
- que les parties au traité engageront sans tarder les négociations sur le désarmement prévues par le traité, notamment dans le domaine des armes nucléaires.

#### II

Le gouvernement fédéral déclare :

- que la signature de ce traité n'implique pas une reconnaissance de la R.D.A. en droit international ;
- qu'il ne résulte donc pas non plus de ce traité, pour la République Fédérale d'Allemagne, de relations de droit international avec la R.D.A.

#### III

En ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et l'accord de vérification à conclure avec l'A.I.E.A., le gouvernement fédéral présuppose ce qui suit :

##### (a) Limitation à l'objet du traité

L'objet du traité est d'empêcher les Etats non dotés actuellement d'armes nucléaires de fabriquer ou d'acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs. Aussi les dispositions du traité sont-elles exclusivement orientées vers la réalisation de ce but. Ces dispositions ne visent en

for other purposes by non-nuclear weapon States.

*(b) Research and development*

Freedom of research and development is essential in the advancement of the peaceful uses of nuclear energy, and to the Federal Republic of Germany it is beyond all doubt that the treaty may never be interpreted or applied in such a way as to hamper or inhibit research and development in this sphere. The Federal Government has taken note of the statement made by the United States Permanent Representative to the United Nations on 15th May 1968, and in particular, of the following remarks :

"...there is no basis for any concern that this treaty would impose inhibitions or restrictions on the opportunity for non-nuclear weapon States to develop their capabilities in nuclear science and technology ;

this treaty does not ask any country to accept a status of technological dependency or to be deprived of developments in nuclear research ;

the whole field of nuclear science associated with electric power production... will become more accessible under the treaty, to all who seek to exploit it. This includes not only the present generation of nuclear power reactors, but also that advanced technology, which is still developing of fast breeder power reactors, which, in producing energy, also produce more fissionable material than they consume ; and

many nations are now engaged in research in an even more advanced field of science, that of controlled thermonuclear fusion. The future developments of this science and technology may well lead to the nuclear reactor of the future, in which the fission process of uranium or plutonium is replaced by the fusion reactions of hydrogen isotopes as the source of energy. Controlled thermonuclear fusion technology will not be affected by the treaty..."

*(c) Onus of proof*

In connection with paragraph 3 of Article III and with Article IV of the treaty no nuclear activities in the fields of research, development, manufacture or use for peaceful purposes are prohibited nor can the transfer of information, materials and equipment be denied to non-nuclear weapon States merely on the basis of allegations that such activities or transfers could be used for the manufacture of nuclear weapons or other nuclear explosive devices.

*(d) Exchange of information*

Article IV requires those parties to the treaty in a position to do so to co-operate in contributing to the further development of the applications of nuclear energy for peaceful purposes. The Federal Government therefore expects that any measures restricting the unhampered flow of scientific and technological information will be re-examined with a view to facilitating the fullest possible exchange of scientific and technological information for peaceful purposes.

*(e) Other nuclear explosive devices*

At the present stage of technology nuclear explosive devices are those designed to release in microseconds in an uncontrolled manner a large amount of nuclear energy accompanied by shock waves, i.e. devices that can be used as nuclear weapons.

At the same time the Federal Government holds the view that the non-proliferation treaty must not hamper progress in the field of developing and applying the technology of using nuclear explosives for peaceful purposes.

*(f) Safeguards and verification agreements*

There is no incompatibility between the aims of the non-proliferation treaty and those of the treaty establishing Euratom. As to the safeguards provided for in its Article III, the non-proliferation treaty limits itself to referring to agreements to be concluded with the IAEA, the contents of which have therefore not yet been laid down.



aucun cas à limiter l'utilisation de l'énergie nucléaire à d'autres fins par les puissances non dotées d'armes nucléaires.

(b) *Recherche et développement*

La liberté en matière de recherche et de développement est d'une importance essentielle pour l'avancement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et il est hors de doute pour la République Fédérale d'Allemagne que le traité ne pourra jamais être interprété ou appliqué de telle façon qu'il entrave ou interdise la recherche et le développement dans ce domaine. Le gouvernement fédéral a pris note de la déclaration faite par le Représentant permanent des Etats-Unis auprès des Nations Unies le 15 mai 1968, et notamment des constatations suivantes :

« ...La vérité, c'est que l'on ne doit pas se préoccuper de voir ce traité imposer des restrictions et limites quant aux possibilités pour les Etats non nucléaires de développer leur capacité technique et scientifique nucléaire.

Ce traité ne demande à aucun pays d'accepter un statut de dépendance technique ni de se laisser priver des avantages du progrès en matière de recherche atomique.

Tout le domaine de la science nucléaire associé à la production d'énergie électrique est accessible maintenant... à tous ceux qui veulent l'exploiter. Cela comprend non seulement la génération actuelle de réacteurs énergétiques nucléaires, mais également une technique très poussée, actuellement en cours de développement : celle des réacteurs énergétiques à régénération rapide qui, en produisant de l'énergie, produisent également plus de matières fissiles qu'ils n'en consomment.

Nombre de nations sont maintenant lancées dans la recherche, en un domaine encore plus avancé de la science, c'est-à-dire la fusion thermonucléaire contrôlée. Les progrès futurs de cette science et de cette technique peuvent probablement nous amener au réacteur nucléaire de l'avenir, où le processus de fission de l'uranium ou du plutonium est remplacé par la réaction de fusion des isotopes de l'hydrogène comme source énergétique. La technique de la fusion thermonucléaire contrôlée ne sera pas affectée par le traité... »

(c) *Charge de la preuve*

En connexion avec l'alinéa 3 de l'article III et avec l'article IV du traité, aucune activité nucléaire dans le domaine de la recherche, du développement, de la production ou de l'utilisation à des fins pacifiques n'est interdite, et la fourniture de connaissances, de matières et d'équipement ne peut être refusée à des Etats non dotés d'armes nucléaires sous le seul prétexte qu'une telle activité ou une telle fourniture puisse être utilisée à la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs.

(d) *Echange de renseignements*

Les dispositions de l'article IV établissent, pour les parties au traité qui sont en mesure de le faire, l'obligation de coopérer en contribuant au développement plus poussé des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Aussi, le gouvernement fédéral compte que les mesures tendant à limiter le libre flux de renseignements scientifiques et technologiques seront réexaminées, afin d'encourager un échange aussi large que possible de renseignements scientifiques et technologiques à des fins pacifiques.

(e) *Autres dispositifs nucléaires explosifs*

Au niveau actuel de la technique, les dispositifs nucléaires explosifs sont ceux qui, en quelques microsecondes et de manière incontrôlée, libèrent une grande quantité d'énergie nucléaire en développant des ondes de choc, c'est-à-dire des dispositifs qui peuvent être employés comme armes nucléaires.

Le gouvernement fédéral est également d'avis que le traité sur la non-prolifération ne doit pas entraver les progrès dans le domaine du développement et de l'application de la technologie des utilisations pacifiques d'explosifs nucléaires.

(f) *Accords de garanties et de vérification*

Il n'existe pas d'incompatibilité entre les buts du traité sur la non-prolifération et ceux du traité qui institue l'Euratom. En ce qui concerne les garanties prévues aux dispositions de son article III, le traité sur la non-prolifération se borne à renvoyer aux accords qui doivent encore être conclus avec l'A.I.E.A. et dont la teneur reste donc encore à formuler.

The safeguards agreements with the IAEA, as described in paragraphs 1 and 4 of Article III, can be concluded by parties to the treaty not only "individually" but also "together with other States". States being members of an organisation the work of which is related to that of the IAEA comply with their obligation to conclude the agreement by the organisation concerned concluding it with the IAEA, as also provided in Article XVI of the Statute of the IAEA and in the Agency's safeguards system.

The obligation of a non-nuclear weapon State party to the treaty under paragraph 1 of Article III to accept safeguards outside its own territory prevails only if such party has dominant and effective control over a nuclear facility.

In order to avoid incompatibility between the implementation of the non-proliferation treaty and compliance with the provisions of the treaty establishing Euratom, the verification procedures must be so defined that the rights and obligations of member States and the Community remain unaffected, in accordance with the opinion rendered by the Commission under Article 103 of the treaty establishing Euratom.

To this end, the Commission of the European Communities will have to enter into negotiations with the IAEA.

The Government of the Federal Republic of Germany intends to postpone the ratification procedure of the non-proliferation treaty until negotiations between the Commission and the IAEA have led to agreement.

#### IV

The Government of the Federal Republic of Germany reaffirms the attached statement made by it on signing the non-proliferation treaty.

(2) *Statement by the Federal Government, 28th November 1969*<sup>1</sup>

The Government of the Federal Republic of Germany :

1. Text communicated by the German Ministry for Foreign Affairs.

- (1) welcomes the fact that the principle of non-proliferation of nuclear weapons has now been consolidated worldwide by treaty and points out that the Federal Republic of Germany has as early as October 1954, in the Brussels Treaty, renounced the manufacture of nuclear, biological and chemical weapons and accepted relevant controls ;
- (2) reaffirms its expectation that the treaty will be a milestone on the way towards disarmament, international détente, and peace, and that it will render an important contribution towards the creation of an international community based on the security of independent nations and on the progress of mankind ;
- (3) understands that the provisions of the treaty shall be interpreted and applied in relation to the Federal Republic of Germany in the same way as in relation to the other parties to the treaty ;
- (4) understands that the security of the Federal Republic of Germany shall continue to be ensured by NATO ; the Federal Republic of Germany for its part shall remain unrestrictedly committed to the collective security arrangements of NATO ;
- (5) understands that Resolution No. 255 adopted by the United Nations Security Council, as well as the Declarations of Intent of the United States, Great Britain and the Soviet Union upon which that Resolution is based shall also apply without any restriction to the Federal Republic of Germany ;
- (6) states that the principles contained in the preamble to the treaty, and the principles of international law laid down in Article 2 of the United Nations Charter which preclude any threat or use of force directed against the territorial integrity or the political independence of a State, are the indispensable prerequisite to the treaty itself and shall apply without any restriction also in relation to the Federal Republic of Germany ;

Les accords de garanties dont il est question aux alinéas 1 et 4 de l'article III peuvent être conclus par les parties au traité non seulement « à titre individuel » mais aussi « conjointement avec d'autres Etats ». Les Etats qui appartiennent à une organisation dont l'activité est apparentée à celle de l'A.I.E.A. satisfont à l'obligation de procéder à une telle conclusion par le fait que l'organisation en question conclut l'accord avec l'A.I.E.A., tel qu'il est prévu aussi par les dispositions de l'article XVI du statut de l'A.I.E.A. et au système de garanties de ladite Agence.

L'obligation d'accepter les garanties en dehors du propre territoire, prévue à l'alinéa 1 de l'article III, n'existe que lorsqu'un Etat non doté d'armes nucléaires, partie au traité, dispose du contrôle prédominant et effectif d'une installation nucléaire.

Afin d'éviter que l'exécution du traité sur la non-prolifération soit incompatible avec l'observation des dispositions du traité instituant l'Euratom, les procédés de vérification doivent être définis de façon à ne pas porter atteinte aux droits et obligations des Etats membres et de la Communauté, conformément à l'avis exprimé par la Commission sur la base de l'article 103 du traité instituant l'Euratom.

A cette fin, la Commission des Communautés européennes devra engager des négociations avec l'A.I.E.A.

Le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne a l'intention de ne pas soumettre à ratification le traité sur la non-prolifération aussi longtemps que les négociations entre la Commission et l'A.I.E.A. n'auront pas abouti à un accord.

#### IV

Le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne réaffirme la déclaration ci-jointe qu'il a faite lors de la signature du traité sur la non-prolifération.

#### (2) *Déclaration du gouvernement fédéral, 28 novembre 1969*<sup>1</sup>

Le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne :

1. Texte communiqué par le ministère allemand des affaires étrangères.

- (1) se félicite que le principe de la non-prolifération des armes nucléaires ait été désormais consolidé de façon universelle par un traité et rappelle que la République Fédérale d'Allemagne a, dès octobre 1954, dans le Traité de Bruxelles, renoncé à fabriquer des armes nucléaires, biologiques et chimiques, et a accepté des contrôles correspondants ;
- (2) réaffirme l'espoir que le traité sera un jalon dans la voie du désarmement, de la détente internationale et de la paix, et qu'il constituera une contribution substantielle à la création d'une communauté internationale fondée sur la sécurité des nations indépendantes et le progrès de l'humanité ;
- (3) présuppose que le traité sera interprété et appliqué à l'égard de la République Fédérale d'Allemagne comme à l'égard des autres parties au traité ;
- (4) présuppose que la sécurité de la République Fédérale d'Allemagne restera garantie par l'O.T.A.N. ; de son côté, elle continuera à adhérer sans restriction aux arrangements de sécurité collective de l'O.T.A.N. ;
- (5) présuppose que la Résolution n° 255 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que les déclarations d'intention des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Union Soviétique sur lesquelles se base cette résolution, seront également valables sans restriction pour la République Fédérale d'Allemagne ;
- (6) constate que les principes contenus dans le préambule du traité, ainsi que les principes de droit international énoncés à l'article 2 de la Charte des Nations Unies, principes qui excluent tout recours à la menace ou à l'emploi de la force dirigé contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat, constituent une condition indispensable du traité lui-même, valable aussi sans restriction pour la République Fédérale d'Allemagne ;

- (7) signs the treaty in the expectation that it will encourage further agreements on the prohibition of the use and threat of force, which will serve to stabilise peace in Europe ;
- (8) states that the Federal Republic of Germany, in a situation in which it considers its supreme interests in jeopardy, will remain free by invoking the principle of international law laid down in Article 51 of the United Nations Charter to take the measures required to safeguard these interests ;
- (9) signs the treaty convinced that it will not hamper European unification ;
- (10) regards the treaty not as an end but rather a starting point for the negotiations, provided for in the treaty itself as its natural supplement and to ensure its effective implementation, concerning disarmament, the peaceful uses of nuclear energy, and the benefits arising for the peaceful applications of nuclear energy ;
- (11) stresses that the research, development and use of nuclear energy for peaceful purposes and the international or multinational co-operation in this field must not only not be hampered but should even be furthered by the treaty, especially as regards non-nuclear weapon States ;
- (12) notes that no incompatibility exists between the aims of the non-proliferation treaty and those of the treaty establishing Euratom ;
- (13) understands that the agreements between the IAEA and Euratom, as described in Article III of the non-proliferation treaty, shall be concluded on the basis of the principle of verification, and that verification shall take place in a way that does not affect the tasks of the European Atomic Energy Community in the political, scientific, economic and technical fields ;
- (14) insists that, in accordance with the letter and the spirit of the treaty, the safeguards shall only be applied to source and special fissionable material and in conformity with the principle of safeguarding effectively the flow of source and special fissionable materials at certain strategic points. It understands that the words "source material" and "special fissionable material" used in the treaty shall have — subject to amendments expressly accepted by the Federal Republic of Germany — the meaning laid down in the present wording of Article XX of the Statute of the IAEA ;
- (15) understands that each party to the treaty shall decide for itself which "equipment or material" shall fall under the export provision of paragraph 2 of Article III. In so doing the Federal Republic of Germany will accept only those interpretations and definitions of the terms "equipment or material" which it has expressly approved ;
- (16) reaffirms the necessity of settling the question of the costs of safeguards in a way that does not place unfair burdens on non-nuclear weapon States;
- (17) declares that the Federal Republic of Germany does not intend to ratify the non-proliferation treaty before an agreement in accordance with Article III of that treaty has been concluded between Euratom and the IAEA which both in form and substance meets the requirements of paragraphs 13, 14, 15 and 16 of this statement and compatibility with the treaty instituting the European Atomic Energy Community has been established ;
- (18) stresses the vital importance it attaches, with a view to ensuring equal opportunities in the economic and scientific fields, to the fulfilment of the assurance given by the United States and Great Britain concerning the application of safeguards to their

- (7) signe le traité dans l'attente qu'il encouragera également la conclusion d'autres accords sur l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force, qui serviront la sauvegarde de la paix en Europe ;
- (8) constate que la République Fédérale d'Allemagne restera libre, dans une situation où elle verra ses intérêts suprêmes compromis, de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de ceux-ci, en se réclamant du principe de droit international énoncé à l'article 51 des statuts des Nations Unies ;
- (9) signe le traité, convaincu qu'il n'entrave pas l'union européenne ;
- (10) ne considère pas le traité comme un aboutissement, mais plutôt comme le point de départ des négociations — prévues au traité lui-même et destinées à devenir son complément naturel et à permettre son application efficace — sur le désarmement, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et les avantages pour les applications pacifiques de l'énergie nucléaire ;
- (11) souligne que la recherche, le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ainsi que la coopération internationale et multinationale dans ce domaine, non seulement ne devront pas être entravés, mais devraient même être favorisés par le traité, notamment en ce qui concerne les Etats non dotés d'armes nucléaires ;
- (12) constate qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre les buts du traité sur la non-prolifération et ceux du traité instituant l'Euratom ;
- (13) présuppose que les accords décrits à l'article III du traité sur la non-prolifération, entre l'A.I.E.A. et l'Euratom, seront conclus sur la base du principe de la vérification et que la vérification se fera de façon à ne pas porter atteinte aux tâches politiques, scientifiques, économiques et techniques de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique ;
- (14) insiste pour que les garanties conformes au texte et à l'esprit du traité ne soient appliquées qu'aux matières brutes et aux produits fissiles spéciaux, ainsi que, conformément au principe d'une garantie efficace du flux des matières brutes et produits fissiles spéciaux, en certains points stratégiques. Il présuppose qu'il sera donné aux termes « matières brutes » et « produits fissiles spéciaux » utilisés dans le traité — sous réserve de modifications expressément acceptées par la République Fédérale d'Allemagne — la signification fixée dans le texte actuel de l'article XX des statuts de l'A.I.E.A. ;
- (15) présuppose que chacune des parties au traité déterminera quels seront les « équipements ou matières » qui, pour elle, tomberont sous le coup des conditions d'exportation prévues à l'alinéa 2 de l'article III. A cet égard, la République Fédérale d'Allemagne n'acceptera que les interprétations et les définitions des notions « équipements ou matières » auxquelles elle aura expressément adhéré ;
- (16) réaffirme la nécessité d'aboutir à un règlement de la question des frais de contrôle qui n'impose pas de charges inévitables aux Etats non dotés d'armes nucléaires ;
- (17) déclare que la République Fédérale d'Allemagne n'a pas l'intention de ratifier le traité sur la non-prolifération avant que soit conclu entre l'Euratom et l'A.I.E.A. un accord correspondant à l'article III dudit traité, qui, tant par sa forme que par son contenu, remplisse les conditions prévues aux alinéas 13, 14, 15 et 16 de la présente déclaration, et que la compatibilité avec le traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique ait été constatée ;
- (18) souligne l'importance décisive qu'il accorde, dans l'intérêt de l'égalité des chances dans le domaine économique et scientifique, à la réalisation de l'assurance des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne concernant l'application des garanties à leurs installa-

peaceful nuclear facilities, and hopes that other nuclear weapon States as well will give similar assurances ;

- (19) reaffirms its view that, until the conclusion of the agreement between the IAEA and Euratom, the supply contracts concluded between Euratom and the parties to the non-proliferation treaty shall remain in force, and that, after the entry into force of the non-proliferation treaty, supply contracts should, in the interest of an unhampered exchange of information, equipment and materials for peaceful purposes, be freed from any additional political or administrative restrictions.

The Government of the Federal Republic of Germany signs today in Washington, London and Moscow, the capitals of the three depositary governments, the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons.

On this same day, the Government of the Federal Republic of Germany hands to the depositary governments — informing simultaneously the governments of all States with which the Federal Republic of Germany maintains diplomatic relations — the text of a note bringing the above statement to the attention of these governments. The note also contains the known German interpretation of the non-proliferation treaty which is designed to preserve the sphere of peaceful activities and to ensure the conclusion of the verification agreement between the IAEA and Euratom in accordance with Article III of the non-proliferation treaty.

### (b) Mexico

*Note to the depositary governments, 26th July 1968*

On signing the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons annexed to Resolution 2373 (XXII) approved by the United Nations General Assembly on 12th June 1968, I have the honour to declare that the Government of Mexico understands :

1. that, in accordance with what is laid down in Article VII of the treaty, none of the provisions of the said treaty shall be interpreted as affecting in any way whatsoever the rights and obligations of Mexico as a State party to the treaty for the prohibition of nuclear weapons in Latin America (Treaty of Tlatelolco), opened for signature on 14th February 1967, and concerning which the United Nations General Assembly adopted Resolution 2286 (XXII) of 5th December 1967 ;

2. that at the present time any nuclear explosive (device) is capable of being used as a nuclear weapon and that there is no indication that in the near future it will be possible to manufacture nuclear explosive (devices) which are not potentially nuclear weapons. However, if technological advances succeeded in modifying this situation, it would be necessary to amend the relevant provisions of the treaty in accordance with the procedure established therein.

My Government requests Your Excellency's Government, as a Depositary for the treaty, when informing the States eligible to become parties to the treaty of its signature by the Government of Mexico, to be so good as to communicate to them the text of this declaration as well.

tions nucléaires pacifiques, et espère que d'autres Etats dotés d'armes nucléaires donneront des assurances analogues ;

- (19) confirme son point de vue suivant lequel, d'ici la conclusion de l'accord entre l'A.I.E.A. et l'Euratom, les contrats de livraison entre l'Euratom et les parties au traité sur la non-prolifération, restent applicables, et qu'après l'entrée en vigueur du traité sur la non-prolifération, les contrats de livraisons devraient, afin de ne pas entraver l'échange de renseignements, équipements et matières à fins pacifiques, être libérés de toutes restrictions politiques ou administratives supplémentaires.

Le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne signe ce jour à Washington, Londres et Moscou, capitales des trois gouvernements dépositaires, le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Ce même jour, le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne remet aux gouvernements dépositaires — en informant simultanément les gouvernements de tous les Etats avec lesquels la République Fédérale d'Allemagne entretient des relations diplomatiques — le texte d'une note par laquelle il porte la présente déclaration à la connaissance desdits gouvernements. La note contient aussi les interprétations allemandes bien connues du traité sur la non-prolifération ayant pour but de sauvegarder le domaine des activités pacifiques et d'assurer la conclusion de l'accord de vérification entre l'A.I.E.A. et l'Euratom, conformément aux dispositions de l'article III du traité sur la non-prolifération.

### (b) Mexique

*Note aux gouvernements dépositaires, 26 juillet 1968*

En signant le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires annexé à la Résolution 2373 (XXII) qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 juin 1968, j'ai l'honneur de déclarer que le gouvernement du Mexique entend :

1. que, conformément aux termes de l'article VII du traité, aucune clause dudit traité ne sera interprétée comme portant atteinte d'une manière quelconque aux droits et obligations du Mexique en tant que partie signataire du traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco), ouvert à la signature le 14 février 1967, et à propos duquel l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 2286 (XXII) du 5 décembre 1967 ;

2. qu'à l'heure actuelle, tout dispositif explosif nucléaire est susceptible d'être utilisé comme arme nucléaire et que rien ne laisse présager qu'on puisse, dans le proche avenir, fabriquer des dispositifs explosifs nucléaires qui ne soient pas des armes nucléaires en puissance. Cependant, si les progrès de la technologie parvenaient à modifier cette situation, il serait nécessaire d'amender les dispositions du traité à cet égard selon la procédure prévue par celui-ci.

Mon gouvernement demande au gouvernement de votre Excellence, en sa qualité de dépositaire du traité, de bien vouloir, lorsqu'il informera les Etats susceptibles de devenir parties au traité que celui-ci a été signé par le gouvernement du Mexique, leur communiquer en même temps la présente déclaration.

*The international trade in armaments*

---

**REPORT**<sup>1</sup>

**submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments**<sup>2</sup>  
**by Mr. Bourgoïn, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the international trade in armaments

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Bourgoïn, Rapporteur

Introduction

Background

Conclusions

APPENDIX

Questionnaires on armaments exports addressed to the Ministers for Foreign Affairs and of Defence of Czechoslovakia, France, the Federal Republic of Germany, Sweden, Switzerland, the United Kingdom, the United States and the Soviet Union by Mr. Pierre Bourgoïn, Rapporteur on "The international trade in armaments" — 27th October 1969

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. *Edwards* (Chairman); MM. *Goedhart* (Substitute: *van der Stoel*), *Vedovato* (Vice-Chairmen); MM. *Abelin*, *Badini Confalonieri*, *Beauguitte* (Substitute: *Bourgoïn*), *Berkhan* (Substitute: *Pöhler*), *Berthet*, *De Keuleneir* (Substitute: *Van Lent*), *Delforge* (Substitute: *Dequae*), *Digby*, *Draeger*, *Foschini*,

*Fossa*, *Jung* (Substitute: *Legaret*), *Lemmrich*, *Lenze*, *Maclennan*, *Mart*, *Mommersteeg*, *Nothomb*, *van Riel* (Substitute: *Piket*), *Lord St. Helens*, MM. *Schloosing*, *Sourdille* (Substitute: *de Montesquiou*), *Wienand*, *Williams*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*



**Le commerce international des armements**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements <sup>2</sup>  
par M. Bourgoïn, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur le commerce international des armements

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par M. Bourgoïn, rapporteur  
Introduction  
Aperçu historique  
Conclusions

ANNEXE

Questionnaires sur les exportations d'armements adressés aux ministres des affaires étrangères et de la défense de la Tchécoslovaquie, de la France, de la République Fédérale d'Allemagne, de la Suède, de la Suisse, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. par M. Pierre Bourgoïn, rapporteur sur la question du « Commerce international des armements », le 27 octobre 1969

---

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. *Edwards* (président) ; MM. *Goedhart* (suppléant : *van der Stoel*), *Vedovato* (vice-présidents) ; MM. *Abelin*, *Badini Confalonieri*, *Beauguitte* (suppléant : *Bourgoïn*), *Berkhan* (suppléant : *Pöhler*), *Berthet*, *De Keuleneir* (suppléant : *Van Lent*), *Delforge* (suppléant : *Dequae*), *Digby*, *Draeger*, *Foschini*,

*Fossa*, *Jung* (suppléant : *Legaret*), *Lemmrigh*, *Lenze*, *Maclennan*, *Mart*, *Mommersteeg*, *Nothomb*, *van Riel* (suppléant : *Piket*), *Lord St. Helens*, MM. *Schloesing*, *Sourdille* (suppléant : *de Montesquiou*), *Wienand*, *Williams*

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

***Draft Recommendation***  
***on the international trade in armaments***

The Assembly,

Considering that in all areas of the world where murderous wars are actually raging, the armaments are supplied by highly industrialised countries foreign to the areas;

Aware however that the greater part of such supplies of armaments is effected under military agreements;

Noting therefore — since most arms exports are subject to government authorisation — that murder and genocide through intermediaries have acquired a legal foundation;

Concerned at the public and members of parliament of the countries involved being kept in ignorance of these matters;

Recalling that by law the United States Congress must receive twice-yearly reports specifying the types, quantities and destination of all armaments exported from the United States;

Having noted that several proposals have been made to end this state of affairs, in particular draft recommendation A/CI/L 446, on the registration of international arms transfers with the Secretary-General of the United Nations, introduced by three NATO countries on 21st November 1968;

Noting finally that the fate of the underdeveloped countries is the subject of many stealthy meetings, while these countries bear the cost in material wealth and human lives of this arms trade, and noting that many conferences are held to limit the armaments of countries which are not fighting, but that no one gives a thought to disarming the men who are now dying, mostly without knowing why, but to the great advantage of those who armed them,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That it urge member governments to make every effort, at the highest international level and in particular in the framework of the United Nations, to ensure that all trade in armaments is strictly controlled and that an arbitration tribunal is established capable of providing a peaceful settlement of international conflicts;
2. That it request countries who manufacture and hold them to cease exporting major armaments likely to increase the risk of war in any region of the world: military aircraft, missiles, tanks, warships, heavy artillery, radar, etc.;
3. That it instruct the Agency for the Control of Armaments to prepare a full report for the Committee on Defence Questions and Armaments on all armaments exports and on the effects which these exports have on the maintenance of peace in the world.

**Projet de recommandation**  
**sur le commerce international des armements**

L'Assemblée,

Considérant que dans toutes les régions du monde où sévit actuellement une guerre effective et meurtrière les armements sont fournis par des pays hautement industrialisés étrangers à ces régions ;

Consciente, cependant, que la majeure partie de ces fournitures d'armes s'effectue en vertu d'accords militaires ;

Constatant que de ce fait — la plupart des exportations d'armes étant soumises à des autorisations gouvernementales — le meurtre et le génocide par personnes interposées ont acquis une assise juridique ;

Inquiète de l'ignorance dans laquelle sont tenus de ces questions le public et les parlementaires des pays concernés ;

Rappelant toutefois que le Congrès américain doit, conformément à la loi, recevoir deux fois par an un rapport spécifiant les types, quantités et pays destinataires de tous les armements exportés par les Etats-Unis ;

Ayant constaté que plusieurs initiatives ont été prises pour mettre un terme à cet état de fait, en particulier le projet de recommandation A/C1/L 446 relatif à l'enregistrement des transferts internationaux d'armements auprès du secrétaire général des Nations Unies présenté par trois pays de l'O.T.A.N., le 21 novembre 1968 ;

Constatant, enfin, que le sort des pays sous-développés fait l'objet de nombreux conciliabules alors qu'ils font les frais, en biens matériels et en vies humaines, de ce commerce d'armements et aussi que de nombreuses conférences sont tenues pour limiter les armements de pays qui ne se battent pas, mais que personne ne songe à désarmer les hommes qui meurent actuellement, dans la plupart des cas, sans savoir pourquoi mais au grand profit de ceux qui les ont armés,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. D'inviter instamment les gouvernements membres à tout mettre en œuvre, à l'échelon international le plus élevé, et notamment dans le cadre de l'O.N.U., pour que tout commerce d'armement soit rigoureusement contrôlé et que soit institué un tribunal d'arbitrage capable de régler pacifiquement les conflits internationaux ;
2. De demander aux pays qui en fabriquent et en détiennent de ne plus exporter des armements lourds capables d'augmenter les risques de guerre dans quelque région du monde que ce soit : avions militaires, missiles, chars, bateaux de guerre, canons lourds, radars, etc. ;
3. De charger l'Agence pour le Contrôle des Armements d'établir un rapport complet à la Commission des Questions de Défense et des Armements sur tous les armements exportés et sur les effets qu'ont eus ces exportations sur le maintien de la paix dans le monde.

## **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Bourgoïn, Rapporteur)*

### **Introduction**

1. The purpose of the brief report submitted by your Rapporteur is to underline a dangerous anomaly in the world today and to invite the Committee, then the Assembly, to decide whether they wish a more detailed study to be made and action to be taken to put an end to this anomaly.
2. Many countries will be mentioned in this report. There is no intention, however, of making accusations or charges, but facts had to be quoted in support of the text submitted.
3. Indirect genocide, as carried out in Vietnam, for instance, for more than 25 years, has become almost legitimate : appeals will therefore have to be made to national consciences to put an end to it and to a universal international authority to supervise the application of the decisions taken. To this end, your Rapporteur makes a few suggestions in a recommendation which the Committee has the honour to submit to the Assembly.
4. According to the press and literature, the most favoured nations are obsessed by two major concerns : peace and the development of the poorer and more backward countries. The only topics are disarmament conferences, treaties on the non-proliferation of nuclear weapons, the non-use of outer space and the sea for military purposes, the relinquishment of nuclear and bacteriological weapons and many other things besides.
5. FAO, WHO and innumerable national or private bodies are striving to narrow the scandalous gap which is increasing each day between countries which have and those which have not.
6. Action for peace is unfortunately limited to balancing the means of terror and it is evident that the only aim is to ensure the security of those who, having found a means of controlling lightning, are now terrified at the idea of being struck by it.
7. Assistance to insufficiently developed countries, in view of the meagre resources allocated for this purpose, seems intended merely to calm

the conscience of those who have donated a minimum of what they have over and to allow them to sleep peacefully after seeing a disturbing film on the television about starving races.

8. At the same time, those who wish to attenuate the effects of nuclear weapons or even disarm them have no scruples about providing food for native populations together with means for them to kill each other which should not normally be available to them.

9. It is obvious that if the little Balubas had not had access to firearms in order to break down resistance, they would not have been able to bring the big Watusis down to their own level by cutting off their legs.

10. Similarly, if the same amount had been spent on the development of Vietnam as has been spent in the name of ideologies which are foreign to it, except in the case of certain leaders, for the inhabitants to slaughter each other, this country would be one of the richest in the world.

11. It is even more serious to note that most of the hot wars throughout the world have been fanned rather than extinguished by the wealthy powers : it was either a matter of increasing their ideological influence over politically important countries such as Vietnam, or of laying claim to the discovery of hydrocarbons as in Biafra, or even merely of sowing disorder as in the Congo or the Central African Republic to see what might thus be gained.

12. Nor is the rôle of arms dealers negligible. Profits are always welcome, even if this means depriving starving peoples of manioc or rice.

### **Background**

#### **The League of Nations**

13. After the 1914-18 war, international efforts were made to regulate the trade in armaments, particularly in the framework of the League of Nations. The Covenant of the League provides that :

## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Bourgoïn, rapporteur)

### **Introduction**

1. Le bref rapport que vous présente votre rapporteur n'a pour but que de souligner une dangereuse anomalie du monde moderne et d'inviter la commission, puis l'Assemblée, à décider si elles désirent qu'une enquête plus approfondie soit menée et qu'une action soit entreprise pour la faire cesser.
2. Au cours de ce rapport, bien des pays seront cités. Il ne s'agit, cependant, ni de mises en accusation, ni de réquisitoires, mais votre rapporteur a bien été obligé de s'appuyer sur des faits pour établir son texte.
3. Le génocide par personnes interposées, tel qu'il se perpétue par exemple depuis plus de 25 ans au Vietnam a acquis une espèce de légitimité ; c'est donc à la conscience des peuples qu'il faudra s'adresser pour qu'il cesse et à une autorité internationale universelle pour contrôler l'application des décisions prises. Dans cet espoir, votre rapporteur fait quelques suggestions qu'il a concrétisées dans une recommandation que la commission a l'honneur de soumettre à l'Assemblée.
4. Si l'on en croit la presse et la littérature, le monde possédant semble être dominé par deux préoccupations majeures : la paix, le développement des pays les plus pauvres et les plus arriérés. Il n'est question que de conférences sur le désarmement, de traités de non-prolifération des armes nucléaires, de la non-utilisation de l'espace extra-terrestre et des océans à des fins militaires, de l'abandon des armes atomiques et bactériologiques et de bien d'autres choses encore.
5. De même, la F.A.O., l'O.M.S. et un nombre incalculable d'autres institutions nationales ou privées se dépensent pour faire diminuer l'écart scandaleux qui se creuse chaque jour davantage entre les pays nantis et ceux qui ne le sont pas.
6. Les actions en faveur de la paix se limitent malheureusement à équilibrer les moyens de terreur et l'on sent très bien qu'il ne s'agit que d'assurer la sécurité de ceux qui, ayant domestiqué la foudre, sont maintenant épouvantés par l'idée qu'ils pourraient être brûlés par elle.
7. L'aide aux pays imparfaitement développés, étant donné la modicité des moyens qui y sont dévolus, ne semble destinée qu'à donner une

bonne conscience à ceux qui y ont consacré le minimum de leur superflu et leur permet de dormir tranquilles après avoir vu à la télévision un film douloureux sur la faim des hommes.

8. Car, dans le même temps, ceux qui veulent atténuer les effets de l'arme nucléaire ou même la désamorcer en même temps que nourrir les indigents, n'ont aucun scrupule à faire s'entremassacrer ceux-ci grâce à des moyens qui devraient normalement être hors de leur portée.

9. Il est évident que, si les petits Balubas n'avaient pas eu à leur disposition des armes à feu pour réduire leur résistance, ils n'auraient pas pu raccourcir les grands Watusis en leur coupant les jambes pour les ramener à leur hauteur.

10. De même, si l'on avait consacré pour le développement du Vietnam les sommes qui ont été dépensées au nom d'idéologies qui leur sont étrangères, sauf à certains meneurs, pour faire s'entretuer ses habitants, ce pays serait parmi les plus riches du monde.

11. Il est plus grave encore de constater que la plupart des guerres chaudes qui sévissent dans le monde ont été aggravées plutôt que jugulées par les puissances possédantes : soit qu'il ait été question d'augmenter leur influence idéologique sur des pays politiquement importants comme au Vietnam, soit qu'il ait été question de s'attribuer les bénéfices de la découverte d'hydrocarbures comme au Biafra, soit même qu'il se soit agi simplement d'installer le désordre comme au Congo ou en République Centrafricaine pour voir quel parti on pourrait tirer de ce désordre.

12. Le rôle des marchands d'armes n'est pas non plus négligeable. Les bénéfiques sont toujours bons à prendre même s'ils privent de manioc ou de riz des populations affamées.

### **Aperçu historique**

#### **La Société des Nations**

13. A la fin de la guerre 1914-1918, des initiatives internationales ont été prises pour la réglementation du commerce des armes, notamment dans le cadre de la Société des Nations. C'est ainsi que le pacte qui la constituait prévoyait :

*"Article 8*

.....

5. The Members of the League agree that the manufacture by private enterprise of munitions and implements of war is open to grave objections. The Council shall advise how the evil effects attendant upon such manufacture can be prevented, due regard being had to the necessities of those Members of the League which are not able to manufacture the munitions and implements of war necessary for their safety.

6. The Members of the League undertake to interchange full and frank information as to the scale of their armaments, their military and naval programmes and the condition of such of their industries as are adaptable to warlike purposes.

.....

*Article 23*

Subject to and in accordance with the provisions of international conventions existing or hereafter to be agreed upon, the Members of the League :

.....

(d) will entrust the League with the general supervision of the trade in arms and ammunition with the countries in which the control of this traffic is necessary in the common interest.

..... "

14. Subsequently, two still-born conventions were concluded and two annual publications were published by the secretariat, one dealing with armaments levels in the various countries and the other with the trade in armaments. Although incomplete, these publications did perhaps help to slow down such trade. However, most progress between the two wars was perhaps made in the field of internal legislation — in virtually all countries, all exports and imports of armaments are now subject to government authorisation.

*The present situation**The four big powers*

15. It must be recognised that the activity of the League of Nations was largely inspired by the interests of the colonial powers ; since colonialism had practically disappeared at the end of the second world war, there is no reference in the statute of the United Nations to the regulation of international trade in armaments. But the Middle East war in 1967 and threats to peace in other parts of the world again draw attention to the importance of this trade. In the Middle East, all the heavy equipment — aircraft, tanks, guided missiles, radar, warships — was supplied by four countries : the Soviet Union and three NATO countries : the United States, France and the United Kingdom. This is not merely support of the Arab countries by the Soviet Union and Israel by the West since the source of armaments now in use can be broken down as follows :

Supplying country	Israel	Jordan	Syria	Iraq	UAR
Soviet Union	(a)		×	×	×
United States	×	×		×	×
United Kingdom	×	×		×	×
France	×	×			×

(a) The Soviet tanks in Israeli hands were captured in 1967.

This politically contradictory situation is also to be found in other parts of the world.

16. Of the four supplying countries, the United States and the Soviet Union are by far the main, and distribute almost all the heavy modern armaments — jet aircraft, tanks, guided missiles, major warships and surveillance equipment. They have also exported run-of-the-mill equipment such as small arms and artillery. At the present time, 73 countries possess equipment supplied by the United States, and 31 countries equipment supplied by the Soviet Union. The volume of all these exports is shown below :

## « Article 8

.....

5. Considérant que la fabrication privée des munitions et du matériel de guerre soulève de graves objections, les membres de la Société chargent le Conseil d'aviser aux mesures propres à en éviter les fâcheux effets, en tenant compte des besoins des membres de la Société qui ne peuvent pas fabriquer les munitions et le matériel de guerre nécessaires à leur sûreté.

6. Les membres de la Société s'engagent à échanger, de la manière la plus franche et la plus complète, tous renseignements relatifs à l'échelle de leurs armements, à leurs programmes militaires, navals et aériens et à la condition de celles de leurs industries susceptibles d'être utilisées pour la guerre.

.....

## Article 23

Sous la réserve, et en conformité des dispositions des conventions internationales actuellement existantes ou qui seront ultérieurement conclues, les membres de la Société :

.....

(d) Chargent la Société du contrôle général du commerce des armes et des munitions avec les pays où le contrôle de ce commerce est indispensable à l'intérêt commun ;

..... »

14. Par la suite, deux conventions — mort-nées — ont été conclues et deux publications annuelles ont été éditées par le secrétariat portant, d'une part, sur le niveau des armements dans les différents pays et, d'autre part, sur le commerce des armements. Bien qu'incomplets, ces ouvrages ont peut-être contribué à freiner ce commerce. C'est cependant dans le domaine des législations domestiques que le plus grand progrès a été enregistré entre les deux guerres. En effet, à l'heure actuelle, dans presque tous les pays du monde, toutes exportations et importations d'armements sont assujetties à des autorisations gouvernementales.

## Situation actuelle

## Les quatre Grands

15. Il faut reconnaître que l'activité de la Société des Nations a été en grande partie inspirée par les intérêts des puissances coloniales ; le colonialisme ayant à peu près disparu à la fin de la seconde guerre mondiale, on ne trouve plus de référence dans le statut des Nations Unies à la réglementation du commerce international des armements. Mais la guerre du Moyen-Orient, en 1967, ainsi que des menaces sur la paix dans d'autres régions du monde attirent de nouveau l'attention sur l'importance croissante de ce commerce. Au Moyen-Orient, tout le matériel lourd — avions, chars, engins téléguidés, radar, navires de guerre — a été fourni par quatre pays : l'Union Soviétique et trois pays de l'O.T.A.N. : les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni. Il convient de constater qu'il ne s'agit pas d'un simple soutien des pays arabes par l'Union Soviétique et d'Israël par les Occidentaux, puisque la source des armements actuellement utilisés se répartit comme suit :

Pays fournisseur	Israël	Jordanie	Syrie	Irak	R.A.U.
Union Soviétique	(a)		×	×	×
Etats-Unis	×	×		×	×
Royaume-Uni	×	×		×	×
France	×	×			×

(a) Les chars soviétiques détenus par Israël ont été capturés en 1967.

Cette situation, politiquement contradictoire, se retrouve dans d'autres régions du monde.

16. Des quatre pays fournisseurs, les Etats-Unis et l'Union Soviétique sont, de loin, les principaux et distribuent presque tout l'armement moderne lourd : avions à réaction, chars, engins téléguidés, principaux navires de guerre, matériel de surveillance. Ils ont exporté également du matériel militaire plus courant, tel qu'armes portatives et artillerie. A l'heure actuelle, 73 pays détiennent du matériel américain, et 31 pays du matériel soviétique. Le volume de toute cette activité se résume comme suit :

Exports of armaments — 13 years : 1955-1967 <sup>1</sup> (\$ million)		
	United States	Soviet Union
To industrialised countries (broadly correspond to allied countries)	23,500	10,000
To underdeveloped countries	4,500	4,500
<b>TOTAL</b>	<b>28,000</b>	<b>14,500</b>

1. Approximate secretariat estimates based on American sources such as Congressional Committee hearings and others.

Exports of armaments — one recent year (\$ million)				
	United States <sup>1</sup> 1969	United Kingdom <sup>1</sup> 1969-70	France <sup>1</sup> 1968	Soviet Union <sup>2</sup> 1965
Government exports	1,504	132	—	400
Private sector	417	275	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>1,921</b>	<b>407</b>	<b>625</b>	<b>400</b>

1. Official figures published by the country concerned.  
2. American estimate.

17. These four countries are of course not the only sources of equipment such as warships, tanks or artillery. The German Federal Republic, East Germany, Czechoslovakia, Italy, Sweden and Switzerland also sell them and there are certainly more than 30 countries which export small arms.

18. Another important element is the resale of armaments by the countries first acquiring them. Hundreds of aircraft and tanks supplied to various NATO countries in the 'fifties were resold or are now available because they have been replaced with more recent equipment. Even if the country of origin reserves the right to control any subsequent transfers, equipment may nevertheless escape its control in the case of successive transfers. Thus, in 1966 American F-86 aircraft appeared in Pakistan, whereas at that time the United States had banned exports of armaments

to that country. These were probably aircraft resold to Iran by Germany with the authorisation of the United States, but subsequently transferred to Pakistan without the United States being informed.

#### *Private traders*

19. There is often talk in the press of certain private firms, particularly "Interarmco" and "Merex". "Interarmco", or the "International Armaments Corporation", consists of a series of 17 separate firms in some 15 countries, the majority shareholder in each being Mr. Samuel Cummings, an American national living in Monaco. Mr. Cummings worked for the United States Government for a short time during the Korean war, but it is not known in what capacity. This information was deleted from the record of his evidence before a Senate committee on 13th April 1967. In their warehouses in Alexandria, in the United States and Acton (England), Mr. Cummings' firms have a stock of more than 500,000 small arms, mainly of a calibre of less than 20 mm. When Interarmco companies sell tanks or aircraft, they act in fact only as intermediaries between the selling and purchasing governments; they hold no stocks. All imports and exports by Interarmco are of course subject to government authorisation. It even appears that the governments of the western countries have often preferred, for political reasons, to negotiate sales of weapons through the intermediary of Interarmco rather than enter into direct contact with a purchasing country.

20. This is also true of Merex A.G., a firm belonging to Mr. G.G. Mertins, a German national, which has its headquarters in Vevey (Switzerland). From April 1965 to December 1966, Merex acted as Interarmco's agent in Germany. In 1966, Merex was also the intermediary for Germany's sale of F-86 aircraft to Iran, but shortly afterwards the German Government switched to another firm, the *Werkzeugaussenhandel* in Düsseldorf. This was not always the situation, and the rôle of arms peddlers was fundamental until 1960. Only when governments came to understand that the arms trade was financially and politically profitable did they gradually squeeze out the peddlers, using them only as intermediaries for affairs that stank.



Exportations d'armements - 13 années : 1955-1967 <sup>1</sup> (en millions de dollars)		
	Etats-Unis	Union Soviétique
Vers les pays industrialisés (approximativement les pays alliés)	23.500	10.000
Vers les pays sous-développés	4.500	4.500
TOTAL	28.000	14.500

1. Estimations approximatives du Secrétariat à partir de sources américaines telles que les auditions de commissions du Congrès et autres.

Exportations d'armements - une année récente (en millions de dollars)				
	Etats-Unis <sup>1</sup> 1969	Royaume-Uni <sup>1</sup> 1969-70	France <sup>1</sup> 1968	Union Soviétique <sup>2</sup> 1965
Exportations gouvernementales	1.504	132	—	400
Secteur privé	417	275	—	—
TOTAL	1.921	407	625	400

1. Chiffres officiels publiés par le pays concerné.

2. Estimation américaine.

17. Bien entendu, ces quatre pays ne sont pas les seules sources d'armements tels que navires de guerre, véhicules blindés ou d'artillerie. L'Allemagne fédérale, l'Allemagne de l'est, la Tchécoslovaquie, l'Italie, la Suède et la Suisse en vendent aussi et il y a certainement plus de 30 pays exportateurs d'armes portatives.

18. Un autre élément important est la revente d'armes par des premiers acquéreurs. Des centaines d'avions et de chars fournis à divers pays de l'O.T.A.N. pendant les années 50 ont été revendus ou sont actuellement disponibles par suite de leur remplacement par du matériel plus récent. Si le pays d'origine s'est réservé le droit de contrôler tout transfert ultérieur, le matériel peut néanmoins échapper à ce contrôle par des transferts successifs. C'est ainsi qu'en 1966 des avions F-86 américains ont fait leur apparition au Pakistan, alors qu'à l'époque les Etats-Unis avaient

interdit les exportations d'armements vers ce pays. Il semble qu'il s'agissait d'avions revendus à l'Iran par l'Allemagne avec l'autorisation des Etats-Unis, puis transférés ensuite au Pakistan par l'Iran à l'insu des Américains.

### Les commerçants

19. La presse parle souvent des activités de certaines entreprises privées, notamment « Interarmco » et « Merex ». Interarmco, ou « International Armaments Corporation », est constituée par une série de 17 entreprises distinctes, établies en quelque 15 pays, ayant chacune comme actionnaire majoritaire M. Samuel Cummings, ressortissant américain, qui réside à Monaco. M. Cummings a travaillé pour le gouvernement des Etats-Unis pendant une brève période de la guerre de Corée, mais on ne sait pas en quelle qualité — cette information ayant été supprimée du compte rendu de son témoignage devant une commission du Sénat le 13 avril 1967. Dans leurs entrepôts à Alexandria, aux Etats-Unis, et à Acton, en Angleterre, les entreprises de M. Cummings détiennent un stock de plus de 500.000 armes portatives, principalement d'armes d'un calibre ne dépassant pas 20 mm. Lorsque les entreprises Interarmco vendent des chars ou des avions, elles agissent en effet comme intermédiaires des gouvernements vendeurs et acheteurs et n'en possèdent pas de stocks. Toutes les importations et exportations effectuées par Interarmco sont, bien entendu, soumises à l'autorisation des gouvernements. Il semble même que les gouvernements des pays occidentaux ont souvent préféré, pour des raisons politiques, négocier leurs ventes d'armements par l'intermédiaire d'Interarmco pour éviter un contact direct avec un pays acheteur.

20. Il en est de même pour Merex A.G., entreprise appartenant à M. G. G. Mertins, ressortissant allemand, dont le siège social est à Vevey, Suisse. Du mois d'avril 1965 au mois de décembre 1966, Merex a agi comme agent en Allemagne de Interarmco. Merex a été également l'intermédiaire, en 1966, pour la vente des avions F-86 par l'Allemagne à l'Iran, mais quelque temps après, il semble que le gouvernement allemand ait donné la préférence à une autre société, la « Werkzeugausshandel », installée à Düsseldorf. Il n'en a pas toujours été ainsi et jusqu'en 1960, le rôle des trafiquants a été primordial et ce n'est que lorsque les gouvernements se furent rendu compte de la rentabilité, tant sur le plan financier que sur le plan politique, du commerce des armes qu'ils les supplantèrent peu à peu, se résér-

*Regulation*

21. It has been shown that at national level imports and exports of armaments are strictly regulated, government authorisation being necessary in every case, both for government and private sales. In the United States, Congress has closely followed the activities of the government with regard to military assistance to foreign countries, which takes three forms: transfer of armaments free of charge, subsidised sales, sales at cost price. Since 1967, the government's activities have been governed by two separate laws, the Foreign Assistance Act and the Foreign Military Sales Act. Section 36(b) of the latter, for instance, compels the government to make a half-yearly report to the two houses of Congress on all armaments exports in the six months under review and proposed exports for the next six months; the report gives details of the types of armaments, quantities and value and the country of destination for exports by both the government and the private sector.

22. Parliamentarians from WEU countries do not seem to have such detailed information on exports of armaments authorised by their governments as their American counterparts. Although the overall value of exports is known, the breakdown by type of weapon and country of destination is not. With a view to obtaining substantial information in this under-documented field, your Rapporteur has sent questionnaires to the Ministers for Foreign Affairs and Defence of the following countries: United States, Soviet Union, France, United-Kingdom, Federal Republic of Germany, Czechoslovakia, Sweden and Switzerland. The text of these questionnaires is given at appendix. As replies have not yet been received, your Rapporteur hopes to be able to complete the necessary documentation in a later report.

23. At international level, various proposals have been made in the United Nations General Assembly since 1965 concerning the registration of transfers of weapons with the Secretary-General of the United Nations, who would be required to publish the information. In 1965, a motion for a resolution tabled by Malta was rejected in the First Committee by 19 votes to 18 with 39 abstentions. In 1968, a similar motion tabled by

Denmark, Iceland, Malta and Norway was withdrawn before the vote.

24. The United States and the Soviet Union were reticent about the Maltese proposal in 1965 and it was strongly criticised by Saudi Arabia for discriminating against the smaller countries, as all similar proposals of the former League of Nations had done. The four-power project in 1968 was criticised by Byelorussia and the Ukraine — the Soviet Union's spokesmen — which quoted the United States as being the main exporter of armaments, and by Saudi Arabia, India, the UAR, Syria, Argentina and Pakistan for the reason invoked by Saudi Arabia in 1965.

25. It should be noted that the United Nations already publishes information on the transfer of armaments in its trade statistics, but details supplied by countries are obviously incomplete, and the categories of classification<sup>1</sup> too wide. The statistics given are too vague (value but rarely quantity) to enable the strategic importance of the recorded trade to be assessed. Thus, total United States armaments exports recorded in the United Nations statistics for 1966 amounted to \$73 million, whereas the total given in official United States documents is \$2,120 million. The United Nations statistics give information communicated by 17 exporting countries, whereas information communicated by the importing countries indicates 29 exporting countries.

26. More concrete proposals have been made for reducing or banning exports of armaments to the Middle East. On 19th June 1967, President Johnson proposed compulsory publicity for such consignments. An American motion tabled in the Security Council on 7th November 1967 stressed the need to limit the arms race in the Middle East. A similar Soviet motion, tabled on 20th November 1967, called for *action by all States in the area* to limit the arms race. In 1967, both the United Kingdom and Canada made proposals for limitations: the first called for an immediate embargo, and applied it unilaterally for a brief period, then suspended it when it realised that its proposals did not obtain support.

1. Headings 724.99, 734.1, 734.92, 735.1, 951.0, and sub-headings 951.01-06 of SITC.

vant de les utiliser comme intermédiaires quand l'affaire devenait trop putride.

### La réglementation

21. Nous avons vu que, sur le plan national, les importations et les exportations d'armements sont strictement réglementées, l'autorisation gouvernementale étant requise dans tous les cas, tant pour les ventes gouvernementales que pour celles du secteur privé. Aux Etats-Unis, le Congrès a suivi de très près les activités du gouvernement en matière d'assistance militaire à des pays étrangers, assistance qui revêt trois formes : transfert d'armements à titre gratuit, ventes subventionnées, ventes au prix de revient. Depuis 1967, les activités du gouvernement sont régies par deux lois distinctes, le « Foreign Assistance Act » et le « Foreign Military Sales Act ». La section 36 (b) de ce dernier, par exemple, oblige le gouvernement à communiquer un rapport semestriel aux deux chambres du Congrès, sur toutes les exportations d'armements effectuées au cours des six mois écoulés et sur celles prévues pendant les six prochains mois ; ce rapport précise le type d'armement, la quantité, la valeur et le pays destinataire, et ceci pour les exportations effectuées tant par le gouvernement que par le secteur privé.

22. Il ne semble pas que les parlementaires des pays de l'U.E.O. disposent, sur les exportations d'armements autorisées par leur gouvernement, d'informations aussi détaillées que celles qui sont fournies à leurs collègues américains. Si la valeur globale des exportations est connue, la répartition par type d'armement et par pays destinataire ne l'est pas. Dans le but de recueillir des renseignements substantiels dans ce domaine trop peu documenté, votre rapporteur a adressé des questionnaires aux ministres des affaires étrangères et de la défense des pays suivants : Etats-Unis, Union Soviétique, France, Royaume-Uni, Allemagne fédérale, Tchécoslovaquie, Suède, Suisse. On trouvera en annexe le texte de ces questionnaires. Les réponses n'étant pas encore parvenues, votre rapporteur espère pouvoir compléter la documentation nécessaire dans un prochain rapport.

23. Sur le plan international, des propositions ont été faites à l'Assemblée générale des Nations Unies, depuis 1965, pour l'enregistrement de tous les transferts d'armements auprès du secrétariat général, qui serait tenu de publier ces renseignements. En 1965, un projet de résolution déposé par Malte a été rejeté à la première commission par 19 voix contre 18 et 39 abstentions. En 1968, un projet analogue déposé par le Danemark,

l'Islande, Malte et la Norvège a été retiré avant le vote.

24. Si, en 1965, la proposition maltaise a rencontré des réticences de la part des Etats-Unis et de l'Union Soviétique, elle a aussi été violemment critiquée par l'Arabie Séoudite comme discriminatoire à l'endroit des petits pays, comme l'avaient été toutes les propositions analogues de l'ancienne Société des Nations. Le projet quadripartite de 1968 a été critiqué par la Biélorussie et l'Ukraine — porte-parole de l'U.R.S.S. — qui citaient les Etats-Unis comme principal exportateur d'armements, et par l'Arabie Séoudite, l'Inde, la R.A.U., la Syrie, l'Argentine et le Pakistan pour les raisons évoquées par le premier en 1965.

25. Notons que, dans le cadre de statistiques sur le commerce, les Nations Unies publient déjà des informations sur le transfert des armements, mais les informations communiquées par les pays sont de toute évidence incomplètes, les catégories de classification<sup>1</sup> trop larges, et les statistiques fournies trop vagues (valeur, mais rarement quantité) ne permettent pas d'apprécier l'importance stratégique du commerce enregistré. C'est ainsi que le total des exportations d'armements des Etats-Unis enregistré dans le recueil des Nations Unies pour l'année 1966 était de 73 millions de dollars, tandis que le total qui figure dans les documents officiels des Etats-Unis est de 2.120 millions de dollars. Le recueil des Nations Unies donne des informations communiquées par 17 pays exportateurs, tandis que des informations communiquées par les pays importateurs on peut déceler l'existence de 29 pays exportateurs.

26. Des propositions plus précises ont été faites pour réduire ou interdire les exportations d'armements vers le Moyen-Orient. Le Président Johnson, le 19 juin 1967, a proposé qu'une publicité obligatoire en soit faite. Un projet américain déposé au Conseil de sécurité le 7 novembre 1967 affirmait la nécessité d'une limitation de la course aux armements dans la région. Un projet soviétique analogue, du 20 novembre 1967, préconisait l'action de tous les Etats dans la région pour y limiter la course aux armements. Le Royaume-Uni et le Canada, en 1967, ont tous deux fait des propositions de limitation — le premier réclamait l'embargo immédiat, qu'il a appliqué unilatéralement pendant une brève période, puis suspendu quand il se rendit compte que sa proposition ne trouvait aucun écho.

1. Rubriques 724.99, 734.1, 734.92, 735.1, 951.0 et sous-rubriques 951.01-06 de la S. T. I. C.

27. On 19th September 1969, Mr. Nixon proposed an embargo on supplies of armaments to the Middle East, and complained that the Soviet Union had not replied to his proposals. The following day, Mr. Gromyko simply stated that the discussion on the question of armaments was pointless as long as Israeli troops occupied the territory of Arab countries.

### **Conclusions**

28. Any policy for limiting trade in armaments immediately becomes a target for criticism by the smaller non-aligned countries, who consider that any such policy is intended to relegate them to a secondary place. As shown in the first table in paragraph 5, by far the major part of this trade is carried out within the great military alliances; there can therefore be no question of limiting it in the foreseeable future. The prospects for limitations outside the great alliances should nevertheless be considered, especially the case of arms trade with countries who would be incapable of waging war, because they cannot produce weapons.

29. It is possible to envisage two approaches for limiting trade in armaments: first to limit heavy modern equipment; then armaments in general. To limit the first category, it would suffice to have the agreement of the small number of potential supplying countries, but beforehand this would require the United States and the Soviet Union to accept it in concert. The application of an agreement of this type between the

large supplying countries would be facilitated by the fact that on-the-spot controls or inspections would hardly be necessary, as heavy equipment cannot be concealed.

30. However, it hardly seems likely for the time being that the two super powers will align their policies to the extent of deserting their protégés by refusing to arm them. This situation could change in the future if the Soviet Union were to become as disillusioned with a policy of intervention as is the United States.

31. It must be recognised that a more general limitation on the export of war equipment of all kinds, including artillery and small arms, raises infinitely more complex problems. The agreement of at least half the countries of the world would have to be obtained, and rigorous controls would have to be applied, with inspections at ports, airports and frontiers, since rifles can be transported as easily as the most commonplace goods.

32. In the meantime, the registration of trade in armaments, either in the United Nations framework or, as a trial scheme, in WEU, may help to restrain the trade itself. Similarly, information for parliaments on the arms trade and its ghastly consequences would certainly stimulate highly desirable shifts in public opinion and actions.

33. For all the reasons given above the Committee asks the Assembly to adopt the recommendation which is proposed.

27. Le 19 septembre 1969, M. Nixon a proposé un embargo sur les fournitures d'armements au Moyen-Orient, et s'est plaint du fait que l'Union Soviétique n'avait pas répondu à ses propositions. M. Gromyko, le lendemain, a simplement affirmé : « La discussion sur la question des armes est inutile tant que les troupes israéliennes occuperont des territoires des pays arabes ».

### Conclusions

28. Toute politique de limitation du commerce des armements soulève immédiatement des critiques des petits pays non alignés qui y voient une politique destinée à leur imposer un statut secondaire. Comme le montre le premier tableau du paragraphe 5, la plus grande partie de ce commerce, et de loin, s'effectue au sein des grandes alliances militaires ; il ne peut donc être question de le limiter dans un avenir prévisible. Examinons néanmoins les perspectives d'une limitation en dehors des grandes alliances et surtout quand ce commerce s'adresse à des pays pour lesquels toute guerre vraiment meurtrière serait impossible parce qu'ils sont incapables de fabriquer des armes.

29. On peut envisager deux niveaux pour la limitation du commerce des armements : d'abord celle du matériel lourd moderne, puis celle des armements en général. Pour limiter la première catégorie, l'accord du petit nombre des pays fournisseurs potentiels suffirait, mais exigerait, au préalable, que les Etats-Unis et l'Union Soviétique l'acceptent de concert. L'application d'un accord de cette nature entre les grands pays fournisseurs

se trouverait facilitée du fait que les contrôles ou inspections sur place ne seraient guère nécessaires — le matériel lourd ne pouvant pas être dissimulé.

30. Mais il ne paraît guère probable, pour l'instant, que les deux superpuissances alignent leurs politiques jusqu'au point de se désolidariser de leurs protégés en refusant de les armer. Cette situation pourrait se modifier dans l'avenir si la Russie se trouvait aussi déçue de sa politique d'intervention que le sont les Etats-Unis.

31. Il faut reconnaître qu'une limitation plus générale de l'exportation du matériel de guerre de tous genres, y compris l'artillerie et les armes portatives, pose des problèmes infiniment plus complexes. Il faudrait recueillir l'accord d'au moins la moitié des pays du monde et appliquer un contrôle rigoureux, avec inspection des ports, des aérodromes et des frontières, puisque les fusils se transportent comme les marchandises les plus banales.

32. En attendant, l'enregistrement du commerce des armements, soit dans le cadre des Nations Unies, soit, comme banc d'essai, au sein de l'U.E.O., peut contribuer à restreindre le commerce lui-même. De même, l'information des parlements sur le commerce des armes et son effet néfaste déclencherait certainement des mouvements d'opinion et des actions hautement souhaitables.

33. Pour toutes les raisons qui viennent d'être données, la commission demande à l'Assemblée de voter la recommandation qui lui est proposée.

APPENDIX

**Questionnaires on armaments exports addressed to the Ministers for Foreign Affairs and of Defence of Czechoslovakia, France, the Federal Republic of Germany, Sweden, Switzerland, the United Kingdom, the United States and the Soviet Union by Mr. Pierre Bourgoïn, Rapporteur on "The international trade in armaments"**

27th October 1969

**Questionnaire addressed to the Ministers for Foreign Affairs and of Defence of France, the Federal Republic of Germany, the United Kingdom and the United States**

1. (i) Are all armaments exports subject to specific governmental authorisation ?
- (ii) If not, what types and quantities are exempt ?
- (iii) Does governmental authorisation specify or impose :
  - (a) Type and characteristics of armaments ?
  - (b) Quantities ?
  - (c) Country of destination ?
  - (d) Restrictions on subsequent transfer to third countries ?

2. What was the value of armaments exports to all destinations for each of the last 5 years ?

Currency unit . . . .

	1965	1966	1967	1968	1969 (estimate)
(a) Government sales					
(b) Government grants					
(c) Private sales					
(d) Total					

3. (i) What was the value of total armaments exports to the following destinations ?

Currency unit . . . .

	1965	1966	1967	1968	1969 (estimate)
(a) To NATO countries					
(b) To other industrialised countries					
(c) To developing countries					

- (ii) What were the countries of destination ?

- (a) NATO countries  
.....  
.....
- (b) Other industrialised countries  
.....  
.....
- (c) Developing countries  
.....  
.....

4. (i) What were the value and quantities of exports of the following major armaments ?

ANNEXE

**Questionnaires sur les exportations d'armements adressés aux ministres des affaires étrangères et de la défense de la Tchécoslovaquie, de la France, de la République Fédérale d'Allemagne, de la Suède, de la Suisse, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.**  
 par M. Pierre Bourgoïn, rapporteur sur la question du « Commerce international des armements »

27 octobre 1969

**Questionnaire adressé aux ministres des affaires étrangères et de la défense de la France, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la République Fédérale d'Allemagne**

1. (i) Les exportations d'armements sont-elles toutes soumises à une autorisation spéciale du gouvernement ?
- (ii) Dans la négative, quels sont les types et les quantités qui en sont exempts ?
- (iii) L'autorisation du gouvernement stipule-t-elle ou impose-t-elle :
  - (a) le type et les spécifications des armements ?
  - (b) les quantités ?
  - (c) le pays destinataire ?
  - (d) des restrictions quant au transfert ultérieur à des pays tiers ?
2. Quelle a été la valeur globale des exportations d'armements pour chacune des cinq dernières années ?

Devises...

	1965	1966	1967	1968	1969 (estimation)
(a) Ventes du gouvernement					
(b) Dons du gouvernement					
(c) Ventes privées					
(d) Total					

3. (i) Quelle a été la valeur globale des exportations d'armements aux trois groupes de pays suivants ?

Devises...

	1965	1966	1967	1968	1969 (estimation)
(a) Pays de l'O.T.A.N.					
(b) Autres pays industrialisés					
(c) Pays en voie de développement					

- (ii) Quels ont été les pays destinataires ?

- (a) Pays de l'O.T.A.N.  
 .....  
 .....
- (b) Autres pays industrialisés  
 .....  
 .....
- (c) Pays en voie de développement  
 .....  
 .....

4. (i) Quelles ont été la valeur des exportations et les quantités exportées en ce qui concerne les armements suivants ?

Currency unit . . . .

	1965		1966		1967		1968		1969 (estimate)	
	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value
(a) Armoured vehicles										
(b) Jet aircraft										
(c) Guided missiles of all types										
(d) Warships over 200 tons										
(e) Detection equipment (radar, ground surveillance etc.)										

(ii) What were the countries of destination ?

(a) Armoured vehicles

.....  
 .....  
 .....  
 .....

(b) Jet aircraft

.....  
 .....  
 .....  
 .....

(c) Guided missiles

.....  
 .....

(d) Warships over 200 tons

.....  
 .....

(e) Detection equipment (radar, ground surveillance etc.)

.....  
 .....



Devises...

	1965		1966		1967		1968		1969 (estimation)	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
(a) Véhicules blindés										
(b) Avions à réaction										
(c) Engins télé-guidés de tous types										
(d) Bâtiments de guerre jaugeant plus de 200 tonnes										
(e) Matériel de détection (radar, surveillance terrestre, etc.)										

(ii) Quels ont été les pays destinataires ?

(a) Véhicules blindés

.....  
 .....  
 .....

(b) Avions à réaction

.....  
 .....  
 .....

(c) Engins téléguidés

.....  
 .....

(d) Bâtiments de guerre jaugeant plus de 200 tonnes

.....  
 .....

(e) Matériel de détection (radar, surveillance terrestre, etc.)

.....  
 .....

**Questionnaire addressed to the Ministers for Foreign Affairs and of Defence of Sweden and Switzerland**

1. (i) Are all armaments exports subject to specific governmental authorisation ?
- (ii) If not, what types and quantities are exempt ?
- (iii) Does governmental authorisation specify or impose :
  - (a) Type and characteristics of armaments ?
  - (b) Quantities ?
  - (c) Country of destination ?
  - (d) Restrictions on subsequent transfer to third countries ?
2. What was the value of armaments exports to all destinations for each of the last 5 years ?

Currency unit . . . .

	1965	1966	1967	1968	1969 (estimate)
(a) Government sales					
(b) Government grants					
(c) Private sales					
(d) Total					

3. (i) What was the value of total armaments exports to the following destinations ?

Currency unit . . . .

	1965	1966	1967	1968	1969 (estimate)
(a) To NATO countries					
(b) To Warsaw Pact countries					
(c) To other industrialised countries					
(d) To developing countries					

- (ii) What were the countries of destination ?

- (a) NATO countries  
.....  
.....
- (b) Warsaw Pact countries  
.....  
.....
- (c) Other industrialised countries  
.....  
.....
- (d) Developing countries  
.....  
.....

4. (i) What were the value and quantities of exports of the following major armaments ?

**Questionnaire adressé aux ministres  
des affaires étrangères  
et de la défense de la Suède et de la Suisse**

1. (i) Les exportations d'armements sont-elles toutes soumises à une autorisation spéciale du gouvernement ?
- (ii) Dans la négative, quels sont les types et les quantités qui en sont exemptés ?
- (iii) L'autorisation du gouvernement stipule-t-elle ou impose-t-elle :
  - (a) le type et les spécifications des armements ?
  - (b) les quantités ?
  - (c) le pays destinataire ?
  - (d) des restrictions quant au transfert ultérieur à des pays tiers ?
2. Quelle a été la valeur globale des exportations d'armements pour chacune des cinq dernières années ?

Devises...

	1965	1966	1967	1968	1969 (estimation)
(a) Ventes du gouvernement					
(b) Dons du gouvernement					
(c) Ventes privées					
(d) Total					

3. (i) Quelle a été la valeur globale des exportations d'armements aux quatre groupes de pays suivants ?

Devises...

	1965	1966	1967	1968	1969 (estimation)
(a) Pays de l'O.T.A.N.					
(b) Pays du Pacte de Varsovie					
(c) Autres pays industrialisés					
(d) Pays en voie de développement					

- (ii) Quels ont été les pays destinataires ?

- (a) Pays de l'O.T.A.N.  
.....  
.....
- (b) Pays du Pacte de Varsovie  
.....  
.....
- (c) Autres pays industrialisés  
.....  
.....
- (d) Pays en voie de développement  
.....  
.....

4. (i) Quelles ont été la valeur des exportations et les quantités exportées en ce qui concerne les armements suivants ?

Currency unit . . . .

	1965		1966		1967		1968		1969 (estimate)	
	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value
(a) Armoured vehicles										
(b) Jet aircraft										
(c) Guided missiles of all types										
(d) Warships over 200 tons										
(e) Detection equipment (radar, surveillance, etc.)										

(ii) What were the countries of destination ?

- (a) Armoured vehicles  
.....  
.....
- (b) Jet aircraft  
.....  
.....
- (c) Guided missiles  
.....  
.....
- (d) Warships over 200 tons  
.....  
.....
- (e) Detection equipment (radar, ground surveillance, etc.)  
.....  
.....

**Questionnaire addressed to the Ministers for Foreign Affairs and of Defence of Czechoslovakia and the USSR**

1. Are all armaments exports subjects to conditions restricting subsequent transfer to third countries ?
2. What was the value of armaments exports to all destinations for each of the last 5 years ?

Currency unit . . . .

	1965	1966	1967	1968	1969 (estimate)
(a) Government sales					
(b) Government grants					
(c) Total					

Devises...

	1965		1966		1967		1968		1969 estimation	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
(a) Véhicules blindés										
(b) Avions à réaction										
(c) Engins télé-guidés de tous types										
(d) Bâtiments de guerre jaugeant plus de 200 tonnes										
(e) Matériel de détection (radar, surveillance terrestre, etc.)										

(ii) Quels ont été les pays destinataires ?

- (a) Véhicules blindés  
.....  
.....
- (b) Avions à réaction  
.....  
.....
- (c) Engins téléguidés  
.....  
.....
- (d) Bâtiments de guerre jaugeant plus de 200 tonnes  
.....  
.....
- (e) Matériel de détection (radar, surveillance terrestre, etc.)  
.....  
.....

**Questionnaire adressé aux ministres des affaires étrangères et de la défense de la Tchécoslovaquie et de l'U.R.S.S.**

1. Les exportations d'armements sont-elles toutes soumises à des conditions imposant des restrictions quant au transfert ultérieur à des pays tiers ?
2. Quelle a été la valeur globale des exportations d'armements pour chacune des cinq dernières années ?

Devises...

	1965	1966	1967	1968	1969 (estimation)
(a) Ventes du gouvernement					
(b) Dons du gouvernement					
(c) Total					

3. (i) What was the value of total armaments exports to the following destinations ?

Currency unit....

	1965	1966	1967	1968	1969 (estimate)
(a) To Warsaw Pact countries					
(b) To other industrialised countries					
(c) To developing countries					

(ii) What were the countries of destination ?

(a) Warsaw Pact countries

.....  
 .....

(b) Other industrialised countries

.....  
 .....

(c) Developing countries

.....  
 .....

4. (i) What were the value and quantities of exports of the following major armaments ?

Currency unit....

	1965		1966		1967		1968		1969 (estimate)	
	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value	Quantity	Value
(a) Armoured vehicles										
(b) Jet aircraft										
(c) Guided missiles of all types										
(d) Warships over 200 tons										
(e) Detection equipment (radar, ground surveillance, etc.)										

3. (i) Quelle a été la valeur globale des exportations d'armements aux trois groupes de pays suivants :

	1965	1966	1967	1968	1969 (estimation)
(a) Pays du Pacte de Varsovie					
(b) Autres pays industrialisés					
(c) Pays en voie de développement					

- (ii) Quels ont été les pays destinataires ?

- (a) Pays du Pacte de Varsovie

.....  
 .....

- (b) Autres pays industrialisés

.....  
 .....

- (c) Pays en voie de développement

.....  
 .....

4. (i) Quelles ont été la valeur des exportations et les quantités exportées en ce qui concerne les armements suivants ?

Devises...

	1965		1966		1967		1968		1969 (estimation)	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
(a) Véhicules blindés										
(b) Avions à réaction										
(c) Engins télé-guidés de tous types										
(d) Bâtiments de guerre jaugeant plus de 200 tonnes										
(e) Matériel de détection (radar, surveillance terrestre, etc.)										

(ii) What were the countries of destination ?

(a) Armoured vehicles

.....  
.....

(b) Jet aircraft

.....  
.....

(c) Guided missiles

.....  
.....

(d) Warships over 200 tons

.....  
.....  
.....

(e) Detection equipment (radar, ground surveillance, etc.)

.....  
.....  
.....



(ii) Quels ont été les pays destinataires ?

(a) Véhicules blindés

.....  
.....

(b) Avions à réaction

.....  
.....

(c) Engins téléguidés

.....  
.....

(d) Bâtiments de guerre jaugeant plus de 200 tonnes

.....  
.....  
.....

(e) Matériel de détection (radar, surveillance terrestre, etc.)

.....  
.....  
.....

**WEU and the political union of Europe**

---

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the General Affairs Committee <sup>2</sup>  
by Mr. van Hall, Rapporteur**

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on WEU and the political union of Europe

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. van Hall, Rapporteur

Chapter I : Introduction

Chapter II : Political union since 1965

(a) Crises

(b) Proposals

Chapter III : From economic to political Europe

(a) The enlargement of the Communities

(b) Monetary policy

Chapter IV : The WEU crisis

Chapter V : Present prospects

Chapter VI : The Conference in The Hague

APPENDIX

Communiqué issued after the Conference in The Hague — 2nd December 1969

---

1. Adopted in Committee by 12 votes to 0 with 4 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Blumenfeld* (Chairman) ; MM. *Peel*, *Bettiol* (Vice-Chairmen) ; MM. *Bemporad*, *Bos* (Substitute : *van Hall*), *Cravatte*, *De Grauw*, *Edelman*, *Lord Gladwyn*, MM. *Gonella*, *Kahn-Ackermann* (Substitute : *Bauer*), *Kirk*, *Krieg* (Substitute : *Capelle*), *Lemaire*,

*Leynen* (Substitute : *de Stezhe*), *Mammi*, *von Merkatz*, *Nessler*, *Péronnet*, *Portheine*, *de Préaumont*, *Rutschke*, *Schulz* (Substitute : *Pöhler*), *van der Stoel*, *Dr. Shirley Summerskill*, *Mr. van Hoeylandt* (Substitute : *De Keuleneir*).

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**L'U.E.O. et l'union politique de l'Europe**

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales <sup>2</sup>  
par M. van Hall, rapporteur**

**TABLE DES MATIÈRES**

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur l'U.E.O. et l'union politique de l'Europe

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par M. van Hall, rapporteur

Chapitre I : Introduction

Chapitre II : Le problème de l'union politique depuis 1965  
(a) Les crises  
(b) Les projets

Chapitre III : De l'Europe économique à l'Europe politique  
(a) L'élargissement des Communautés  
(b) La politique monétaire

Chapitre IV : La crise de l'U.E.O.

Chapitre V : Les perspectives actuelles

Chapitre VI : La Conférence de La Haye

**ANNEXE**

Texte du communiqué final de la Conférence de La Haye — 2 décembre 1969

1. Adopté par la commission par 12 voix contre 0 et 4 abstentions.

2. *Membres de la commission* : M. Blumenfeld (président) ; MM. Peel, Bettiol (vice-présidents) ; MM. Bemporad, Bos (suppléant : van Hall), Cravatte, De Grauw, Edelman, Lord Gladwyn, MM. Gonella, Kahn-Ackermann (suppléant : Bauer), Kirk, Krieg (suppléant : Capelle), Lemaire,

Leynen (suppléant : de Steche), Mammi, von Merkatz, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, Schulz (suppléant : Pöhler), van der Stoel, Mme Summerskill, M. van Hoeylandt (suppléant : De Keuleneir).

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

***Draft Recommendation***  
***on WEU and the political union of Europe***

The Assembly,

Welcoming the fact that the Conference in The Hague has indicated what might guide Europe towards real progress by adopting a coherent programme for completing, strengthening and enlarging the European Economic Community ;

Welcoming the decision to start negotiations on the enlargement of the EEC as soon as possible, the Six having undertaken to adopt a joint position before 1st July 1970 ;

Urging that negotiations on enlargement be restricted to major problems and be completed within a short time ;

Noting with satisfaction that in the communiqué adopted at The Hague six countries were unanimous in recalling Europe's political goals ;

Convinced that WEU, possibly enlarged, could speak for Europe until the Community is ready to do so ;

Recalling that this is its rôle under the Brussels Treaty,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Find a means of enabling the Council to meet with all its members present ;
2. Develop a continuous process of political consultation both at the ministerial and permanent level ;
3. Adopt methods of work similar to those practised in the European Economic Community for furthering the political programme decided on in The Hague and promote studies with the object of arriving at greater political unity in Western Europe ;
4. Seek a rapid implementation of the political programme decided on in The Hague in order to advance in the field of political unification within the context of enlarging the Community.

**Projet de recommandation**  
**sur l'U.E.O. et l'union politique de l'Europe**

L'Assemblée,

Se félicitant de ce que la Conférence de La Haye ait indiqué ce qui pourrait orienter l'Europe vers de réels progrès grâce à l'adoption d'un programme cohérent d'achèvement, de renforcement et d'élargissement de la Communauté Economique Européenne ;

Se félicitant de la décision d'entamer des négociations sur l'élargissement de la C. E. E. dans les meilleurs délais, les Six s'étant engagés à adopter une position commune avant le 1<sup>er</sup> juillet 1970 ;

Demandant instamment que les négociations sur l'élargissement soient circonscrites aux principaux problèmes et soient terminées en un bref laps de temps ;

Prenant note avec satisfaction de ce que, par le communiqué de La Haye, six pays ont été unanimes à rappeler les objectifs politiques de l'Europe ;

Convaincue que l'U. E. O., éventuellement élargie, pourrait exprimer la voix de l'Europe tant que la Communauté ne sera pas prête à le faire ;

Rappelant que le Traité de Bruxelles lui donne cette vocation,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'arrêter une formule permettant au Conseil de se réunir à nouveau au complet ;
2. D'organiser une consultation politique permanente au niveau des ministres et des délégués permanents ;
3. D'adopter des méthodes de travail analogues à celles appliquées à la Communauté Economique Européenne pour poursuivre le programme politique arrêté à La Haye et promouvoir des études en vue de parvenir à une plus grande unité politique de l'Europe occidentale ;
4. De rechercher une réalisation rapide du programme politique arrêté à La Haye tendant à aboutir à des progrès dans le domaine de l'unification politique dans la perspective de l'élargissement de la Communauté.

**Explanatory Memorandum**  
(submitted by Mr. van Hall, Rapporteur)

## CHAPTER I

**Introduction**

1. The General Affairs Committee has already submitted a number of reports to the WEU Assembly on the political union of Europe and WEU has in fact so far been the only European organisation to consider truly political questions, both in the Council of Ministers and in the Assembly. This does not mean WEU was alone in considering political problems, but so far the organs of the European Economic Community have dealt only with economic and social policy matters. NATO, for its part, has had to deal far more with political co-operation between the European countries and the United States than with the political union of Europe. Finally, the Council of Europe, because of the diversity of its member countries, cannot expect to make much progress towards political union at the present juncture.

## CHAPTER II

**Political union since 1965**

2. In spite of the WEU Assembly's constant effort, progress towards European political union has certainly been extremely limited to date. If the report prepared for the General Affairs Committee by Mr. C.L. Patijn in 1965 were considered now, the analysis of the situation that might be made would no doubt be different, but the total result of what has been achieved since then would be slight and the questions raised by Mr. Patijn still apply.

3. Already on 18th July 1961, the Heads of State or of Government of the six EEC member States, meeting in Bad Godesberg, agreed on a declaration, the main points of which were that these States :

“Wishing that other European States which are prepared to accept equal responsibilities and equal obligations in all spheres may join the European Communities, have decided :

1. To give expression to the will for political unity already contained in the treaties instituting the European Communities, and in this respect to organise their co-operation, to provide for its further development and to ensure its regularity which will create progressively the requisite conditions for a joint policy and which will finally make it possible to crown the work already begun in the institutions ;

2. To hold regular meetings for exchanging opinions, harmonising policies and reaching joint positions so as to promote the political union of Europe, thus strengthening the Atlantic Alliance. The necessary practical arrangements will be made for preparing these meetings. Further, the pursuit of active co-operation between the Ministers for Foreign Affairs will contribute towards the continuity of the action undertaken jointly. Co-operation between the Six must extend beyond the political framework as such. In particular, it will be extended to the fields of education, culture and research by means of periodical meetings of the Ministers concerned ;

3. To instruct their Commission to submit to them proposals on means and ways which would make it possible to give a statutory character to the unification of their peoples as soon as possible.”

4. Such agreement was of course not reached. It nevertheless still expresses the minimum which one is entitled to expect from governments in the field of political co-operation.

5. It is a matter of discussion as to what extent the numerous crises which have arisen in all the organisations of western co-operation, blocking institutional progress by Europe, have delayed the achievement of political union in Europe for even longer than might have been thought in 1961.

## **Exposé des motifs**

**(présenté par M. van Hall, rapporteur)**

### CHAPITRE I

#### **Introduction**

1. C'est bien souvent déjà que la Commission des Affaires Générales a présenté à l'Assemblée de l'U.E.O. des rapports sur la question de l'union politique de l'Europe et, en effet, l'U.E.O. est demeurée jusqu'à présent la seule organisation européenne à l'intérieur de laquelle les problèmes proprement politiques soient abordés, à la fois par le Conseil des Ministres et par l'Assemblée. Cela ne signifie pas que l'U.E.O. ait été la seule à examiner des problèmes politiques, mais jusqu'à présent les organes de la Communauté Economique Européenne n'ont eu affaire qu'aux questions de politique économique et sociale. L'O.T.A.N., de son côté, a eu beaucoup plus à s'occuper de la coopération politique entre les pays européens et les Etats-Unis que de l'union politique de l'Europe. Le Conseil de l'Europe enfin ne peut, à cause de la diversité des pays qui y sont représentés, prétendre aller bien loin sur la voie de l'union politique dans la situation présente.

### CHAPITRE II

#### **Le problème de l'union politique depuis 1965**

2. Malgré les préoccupations constamment manifestées par l'Assemblée de l'U.E.O., il est certain que les progrès réalisés dans la direction d'une union politique de l'Europe sont restés, jusqu'à présent, extrêmement limités. Si nous reprenions aujourd'hui le rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. C.L. Patijn, en 1965, l'analyse que l'on pourrait faire de la situation serait sans doute différente, mais le bilan de ce qui a été réalisé depuis lors ne serait pas lourd et les questions que se posait notre collègue continuent à se poser aujourd'hui.

3. Le 18 juillet 1961 déjà, les chefs d'Etat ou de gouvernement des six Etats membres de la C.E.E. s'étant réunis à Bad Godesberg, avaient été d'accord pour souscrire à une déclaration dont l'essentiel était que ces Etats

« Souhaitant l'adhésion aux Communautés européennes d'autres Etats européens, prêts à assumer dans tous les domaines les mêmes responsabilités et les mêmes obligations, ont décidé :

1. De donner forme à la volonté d'union politique, déjà implicite dans les traités qui ont institué les Communautés européennes, d'organiser à cette fin leur coopération, d'en prévoir le développement, de lui assurer la régularité qui créera progressivement les conditions d'une politique commune et permettra finalement de consacrer l'œuvre entreprise dans des institutions ;

2. De tenir, à intervalles réguliers, des réunions qui auront pour objet de confronter leurs vues, de concerter leurs politiques et de parvenir à des positions communes afin de favoriser l'union politique de l'Europe, renforçant ainsi l'Alliance atlantique. Les dispositions pratiques nécessaires seront prises pour préparer ces réunions. D'autre part, la poursuite d'une collaboration active entre les ministres des affaires étrangères contribuera à la continuité de l'action entreprise en commun. La coopération des Six doit dépasser le cadre politique proprement dit, elle s'étendra, en particulier, au domaine de l'enseignement, de la culture et de la recherche, où elle sera assurée par des réunions périodiques des ministres intéressés ;

3. De charger leur Commission de leur présenter des propositions sur les moyens qui permettraient de donner aussitôt que possible un caractère statutaire à l'union de leurs peuples. »

4. Il est évident que cet accord n'a jamais été réalisé. Pourtant, il exprime, aujourd'hui encore, le minimum de ce que l'on est en droit d'attendre des gouvernements dans le domaine de la coopération politique.

5. L'on peut se demander dans quelle mesure les nombreuses crises qu'ont connues toutes les organisations de coopération occidentale et qui ont bloqué tout progrès institutionnel de l'Europe n'ont pas reporté à des échéances plus lointaines encore qu'il ne semblait en 1961, la réalisation d'une union politique en Europe.

**(a) Crises**

6. The first crisis which must be mentioned occurred in the European Economic Community when France refused to accept the application of the majority rule in the EEC Council. At the extraordinary meeting of the Council held in Luxembourg on 17th January 1966, Mr. Couve de Murville, then French Minister for Foreign Affairs, submitted a memorandum aimed at severely restricting the prerogatives of the Commission. The agreement eventually reached on 29th January calls in question, but without being very specific, the application of the majority rule by the Council of Ministers. This crisis and the way in which it was solved put an end to all progress towards the application of Community principles within the Common Market and to the introduction of such principles in any other organisation.

7. The NATO crisis in 1966, which led to the departure of NATO forces stationed in France and France's withdrawal from the integrated military structure, also had serious repercussions.

8. Western Europe's third crisis was caused by France's decision to oppose the opening of negotiations for the accession of the United Kingdom to the European Communities. Apart from all the disadvantages this meant for Europe, the fact that this time the negotiations were opposed before they had even started led to a loss of confidence between France and its six WEU partners. Because the latter were determined not to allow the building of Europe to continue without Britain, the French Government constantly suspected them of wishing to make it change its mind while France's partners wondered what were the true motives behind the French Government's attitude. It can be said without exaggeration that since 1967 this question has constantly poisoned relations between the Western European countries and prevented the normal functioning of all the European institutions.

9. This loss of confidence was the root cause of Europe's most recent crisis in 1969, the WEU crisis, which apparently was caused mainly by the French Government's fear that WEU would be used as a "Court of Appeal" of the EEC Council of Ministers.

**(b) Proposals**

10. It was therefore during a period of disagreement between the members of the Common Market and consequently between those of WEU that a number of proposals for the promotion of European political union were submitted, all of which were marked by this situation. Thus, when Mr. Harmel, Belgian Minister for Foreign Affairs, elaborated on a plan for strengthening European cohesion, particularly in the political field, to the Organisation of European Journalists in Brussels on 3rd October 1968, he felt bound to add:

"There may be many perfectly valid reasons why, at a given time, one State is not prepared to go on to a new stage when others are. We must not allow this to be a permanent brake, but if it is, any hope of advancing the integration of Europe must be abandoned once and for all. No train would ever start if it was necessary to wait until all the passengers were ready to leave. The real rule is to try to avoid any defections, but not to be discouraged if a start has to be made with fewer than hoped!"

11. The essential difficulty obviously stemmed from France's hostility to the aims of its partners, i.e. the participation of the United Kingdom in the building of Europe and the development of the European institutions on the Community principle.

12. Among the proposals made, special attention must be paid to the views expressed by Mr. Harmel at the meeting of the WEU Council held in Rome on 21st and 22nd October 1968. The text of his proposals has not been published, but there is every reason to believe that it included the points mentioned in his speech to the European journalists on 3rd October, the main ones being:

"We must be convinced that the internal development of the Communities, which everyone wants, can be neither an alibi nor a substitute for a joint political view of the future of Europe, expressed within the Communities or elsewhere. Even if Europe were to find an opening outside the Communities, we are convinced that at the end of the road



**(a) Les crises**

6. Parmi ces crises, il faut signaler d'abord celle qu'a connue la Communauté Economique Européenne lorsque la France a refusé l'application du principe majoritaire à l'intérieur du Conseil de cette organisation. M. Couve de Murville, alors Ministre français des affaires étrangères, avait présenté à la session extraordinaire du Conseil, qui s'était tenue à Luxembourg le 17 janvier 1966, un aide-mémoire visant à limiter étroitement les prérogatives de la Commission. L'accord qui s'est finalement réalisé le 29 janvier met en question, d'une façon assez peu précise d'ailleurs, l'application du vote majoritaire par le Conseil ministériel. Cette crise et la façon dont elle a été résolue ont mis fin à tout progrès de l'application des principes communautaires à l'intérieur même du Marché commun et à l'introduction de tels principes dans aucune autre organisation.

7. La crise survenue dans l'O.T.A.N., en 1966 également, et qui a abouti au départ des forces de l'O.T.A.N. stationnées en France et au retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. a eu également de sérieuses répercussions.

8. La troisième crise qu'a connue l'Europe occidentale a été celle causée par la décision française de s'opposer à l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes. Mis à part tous les inconvénients que comportait pour l'Europe ce refus, le fait que cette fois il ait été opposé avant même l'ouverture de négociations a provoqué une crise de confiance entre la France et ses six partenaires de l'U.E.O. En effet, parce que ceux-ci étaient résolus à ne pas laisser la construction de l'Europe se poursuivre sans la Grande-Bretagne, le gouvernement français les a constamment soupçonnés de vouloir le contraindre à revenir sur sa décision, tandis que les partenaires de la France pouvaient s'interroger sur les motifs profonds de l'attitude adoptée par le gouvernement français. L'on peut dire, sans exagération, que depuis 1967 cette question a constamment empoisonné les relations entre les pays de l'Europe occidentale et a empêché le fonctionnement normal de toutes les institutions européennes.

9. C'est cette crise de confiance qui est à l'origine de la dernière crise qu'a connue l'Europe en 1969, celle de l'U.E.O., née surtout, semble-t-il, de la crainte éprouvée par le gouvernement français de voir l'U.E.O. servir de « Cour d'appel » des décisions du Conseil des Ministres de la C.E.E.

**(b) Les projets**

10. C'est donc dans une période de désaccord entre les membres du Marché commun — et par conséquent entre ceux de l'U.E.O. — qu'un certain nombre de propositions destinées à faire avancer l'Europe sur la voie de l'union politique ont pu être présentées et toutes ces propositions ont été marquées par cette situation. Ainsi, lorsque le 3 octobre 1968, M. Harmel avait présenté à l'organisation des journalistes européens à Bruxelles un plan destiné à renforcer la cohésion de l'Europe, notamment dans le domaine politique, il avait cru devoir ajouter ce qui suit :

« Il peut y avoir beaucoup de raisons, parfaitement valables, pour lesquelles à un moment, un Etat n'est pas disposé à franchir une étape, alors que d'autres le sont. Ceci ne peut agir comme un frein permanent, ou alors il faut renoncer, une fois pour toutes, à faire progresser l'intégration européenne. Aucun train ne circulerait jamais s'il fallait attendre que tous les voyageurs soient tous prêts au départ. La vraie règle est de chercher à ce qu'il n'y ait aucune défection, mais de ne pas se décourager dans une entreprise s'il faut commencer moins nombreux qu'on l'eût espéré ! »

11. Il est évident que la difficulté essentielle venait d'une opposition de la France à ce qu'étaient les objectifs de ses partenaires, c'est-à-dire à la fois à la participation du Royaume-Uni à la construction européenne et à l'élaboration des institutions européennes selon le principe communautaire.

12. Parmi ces propositions, il faut faire une place particulière à celle présentée par M. Pierre Harmel, Ministre belge des affaires étrangères, au Conseil de l'U.E.O. qui s'est tenu à Rome les 21 et 22 octobre 1968. Le texte des propositions de M. Harmel n'a pas été publié, mais tout indique qu'il comprenait les points évoqués dans la déclaration qu'il avait faite aux journalistes européens, le 3 octobre précédent, et dont voici l'essentiel :

« Il faut se convaincre que le thème du développement interne des Communautés, que tout le monde souhaite, ne peut servir ni d'alibi, ni de substitut, à une vision politique commune de l'avenir de l'Europe, qui s'exprime au sein des Communautés ou ailleurs. Même si l'ouverture de l'Europe se faisait ailleurs qu'au sein des Communautés, nous

the Communities will find their natural place at the centre of the Europe of tomorrow.

What are the other ways ?

First, mention must be made of the problem of political co-operation and particularly the co-ordination of the foreign policies of the European countries. This course is set out in Article VIII of the Brussels Treaty, and it seems particularly appropriate in the present circumstances in Europe and in accordance with the wishes of public opinion. In agreement with our Benelux partners, we have the firm intention of discussing this problem at the next meeting of the WEU Council and making relevant proposals.

We wish to go beyond the stage of occasional consultations and have, as a minimum, compulsory consultations on jointly-agreed subjects, which would be an important step towards harmonising our foreign policies. These proposals will take account of past efforts and in particular of the need to set the work of our governments in an institutional context if success is to be achieved.

At the same time, and in the same forum no doubt, the question of defence must be raised. This falls naturally within the competence of WEU and is of particular importance since France has decided to remain outside the peacetime Atlantic military organisation. Systematic exchanges of views on defence problems might lead to co-ordinated defence action by the European States, leading to the creation in NATO of what should be the European pillar of the Alliance.

We believe that no-one who wants a strong Europe can object to increased co-operation between European States in the military field and to better balanced relations in the Alliance. In this framework, and as a minimum, we wish to achieve the co-ordination of arms production and procurement in Europe.

We also wish to do something in the technological field as soon as possible.

.....

Finally, an essential problem is that of currency, which suffers particularly from the division of Europe. Our currencies are linked by a *de facto* solidarity. Collectively, our countries are capable of playing a decisive rôle in world monetary policy. But what is lacking is an institution to organise this solidarity on an equitable basis and to exercise our full responsibility and power at world level.

Policy, defence, technology, currency : these are four roads leading to European co-operation which we wish to explore in the months to come. The first two are clearly outside the Communities, whereas technology and currency affect them in some respects. Without raising legal problems and concerned only with effectiveness, the special forms of co-operation which these sectors call for should be organised with the Communities, and we would respect exactly the terms of Article VIII of the Treaty which I quoted earlier."

13. These proposals and others made by the Italian Government at the WEU ministerial meeting in Luxembourg on 6th and 7th February 1969 have been discussed by the Seven, but the crisis which broke out in WEU in February prevented the seven member countries reaching agreement on how to follow them up. The disagreement between France and its partners was probably largely due to the fact that France did not wish to accept some of these proposals and in particular did not wish compulsory consultations to be held in WEU, at least until the Six had settled the question of enlarging the Communities.

14. However, during 1968, and also 1969, a number of events took place which now allow the future of Europe to be envisaged with somewhat greater optimism.

15. In the first place, the invasion of Czechoslovakia and developments in Vietnam call in question certain analyses of international policy which apparently played an important rôle in determining French foreign policy.

16. The French Government has also defined its policy in two words : continuity and liberalisation. It is very difficult to know at present where

sommes persuadés qu'au bout du chemin les Communautés retrouveront leur place naturelle au centre de l'Europe de demain.

Quelles sont ces autres voies ?

Il faut évoquer, en premier lieu, le problème de la coopération politique et notamment de la coordination des politiques étrangères des pays européens. Cette voie nous est indiquée par l'article VIII du Traité de Bruxelles ; elle nous paraît particulièrement opportune dans les circonstances présentes en Europe et conforme aux vœux de nos opinions publiques. En accord avec nos partenaires du Benelux, nous avons la ferme intention de mettre ce problème en discussion lors de la prochaine session du Conseil de l'U.E.O. et d'y formuler des propositions.

Nous voulons dépasser le stade de la consultation occasionnelle pour atteindre au minimum celui de la consultation obligatoire sur les sujets retenus de commun accord, et faire de la sorte un pas important vers l'harmonisation de nos politiques extérieures. Ces propositions tiendront compte des efforts faits dans le passé et notamment de la nécessité d'appuyer nos travaux gouvernementaux sur une certaine structure institutionnelle si nous voulons réussir.

En même temps, nous devons, sans doute au même endroit, soulever la question de la défense. C'est dans la compétence naturelle de l'U.E.O., et cette affaire revêt une importance particulière depuis que la France a décidé de prendre ses distances vis-à-vis de l'organisation militaire atlantique de temps de paix. Des échanges de vues systématiques sur les problèmes de défense pourraient aboutir à une action défensive coordonnée des Etats européens, permettant de créer, au sein de l'O.T.A.N., ce qui devrait être le pilier européen de l'Alliance.

Nous pensons que personne qui souhaite une Europe forte ne peut avoir d'objection à une coopération accrue entre Etats européens dans le domaine militaire et à des rapports mieux équilibrés au sein de l'Alliance. Dans ce cadre, et au minimum, nous souhaitons aboutir à une coordination européenne des fabrications et des achats d'armement.

Nous voulons encore, le plus tôt possible, entreprendre quelque chose dans le domaine de la technologie.

.....

Enfin, s'impose à nous le problème de la monnaie, où la division de l'Europe est particulièrement néfaste. Nos monnaies sont liées par une solidarité de fait. Collectivement, nos pays sont à même de jouer un rôle déterminant dans la politique monétaire mondiale. Mais l'institution manque qui permettrait d'organiser cette solidarité sur des bases équitables et d'exercer pleinement notre responsabilité et notre puissance sur le plan mondial.

Politique, défense, technologie, monnaie, voilà quatre avenues de la coopération européenne que nous voulons explorer dans les mois qui viennent. Les deux premières se situent nettement hors des Communautés, tandis que la technologie et la monnaie les touchent par certains aspects. Sans soulever de problèmes juridiques et dans un seul souci d'efficacité, il faudrait organiser avec les Communautés les formes particulières de coopération que ces secteurs demandent, et nous resterions exactement dans les termes de l'article VIII du traité que j'ai cité tout à l'heure. »

13. Ces propositions, ainsi que d'autres, présentées par le gouvernement italien lors de la réunion du Conseil ministériel de l'U.E.O. à Luxembourg, les 6 et 7 février derniers, ont fait l'objet de certaines discussions entre les Sept, mais la crise survenue dans l'U.E.O. en février a empêché que les sept pays membres puissent s'entendre sur les suites à leur donner. Probablement le désaccord entre la France et ses partenaires tenait-il, pour une large part, au fait que la France ne voulait pas accepter certaines de ces propositions et que, notamment, elle ne voulait pas de consultations obligatoires dans l'U.E.O., au moins tant que la question de l'élargissement des Communautés n'aurait pas été réglée entre les Six.

14. Pourtant, au cours des années 1968 et 1969, un certain nombre d'événements se sont également produits qui permettent d'envisager avec un peu plus d'optimisme l'avenir de l'Europe.

15. Tout d'abord, l'invasion de la Tchécoslovaquie et les événements du Vietnam mettent en question certaines analyses de la politique internationale qui semblent avoir joué un rôle important dans la détermination de la politique étrangère française.

16. Le gouvernement français, d'autre part, a défini sa politique par les deux vocables « d'ouverture » et de « continuité ». Il est très difficile

the desire for liberalisation stops and where the resolve to maintain continuity in its foreign policy starts.

17. President Pompidou's remarks in Bonn on 8th September 1969 are witness to this :

"I say again that we do not intend six-power Europe to be a closed body for ever. The problem of its enlargement has been raised and France will not shirk the question as soon as we have reached the final stage and the Six have, between themselves, freely discussed the methods and consequences of this enlargement. For I have no doubt that it will have important repercussions on the nature and functioning of the Community, consequences which we do not reject *a priori*, but which to my Cartesian mind must be perceived and enumerated by those who took the initiative of uniting and who have succeeded."

18. It is in fact less on the statements of the government, which has not yet clearly defined in public its European policy, that serious hopes of change can be based than on the evolution of the French position, the international situation and the policy already followed by France since the end of 1968.

(a) Since France's withdrawal from the NATO integrated military structure, co-operation between France and its allies has to some degree continued and its military thinking has drawn closer to the assumptions of its North Atlantic partners. From this point of view, it can be said that the NATO crisis has very largely been overcome and that the fact that France no longer has the same status in the Alliance as its partners does not imply that it has a different defence policy.

(b) The atmosphere of Franco-American relations seems to have improved considerably since the Republican Administration came to power in the United States. The opening of the Paris negotiations on Vietnam already showed a certain convergence of American and French views.

(c) The disturbances in France in May 1968 and the ensuing economic and monetary difficulties which led to the devaluation of the franc in August 1969 have obviously weakened France's international position. The gold reserves on which France relied when challenging the power of the dollar have gone. France is now less able than in the past to offer assistance to underdeveloped countries, the sound economy on the grounds of which France was able to oppose Britain's accession to the European Communities has been undermined and France has had to call on the solidarity of its American and European partners in order to be able to face up to the crisis.

19. There therefore seems to be greater unity among the Six on their foreign policy goals. All the Europeans will also probably be obliged by developments in American policy to assume greater responsibility in the military and political fields. It may therefore now be possible to envisage progress in the institutional field which France was not prepared to accept in the past.

20. The Conference held in The Hague on 1st and 2nd December shows that in any case there is no longer a *veto* on the opening of negotiations with the United Kingdom for its accession to the EEC and there is reason to hope that the French Representative will soon return to the WEU Council.

### CHAPTER III

#### *From economic to political Europe*

21. It is evident that the European Communities provide an obvious framework for a European political union. Such was the intention of their founders, who endowed them with community structures and means of action. However, in spite of the merger of the executives, it may be wondered how far the existence of the Communities has helped Europe to advance along the road to political union. Since they have encountered a number of setbacks in the truly economic field and after making rapid progress towards

de savoir actuellement jusqu'où va sa volonté d'ouverture et où commence sa résolution de maintenir une continuité dans sa politique étrangère.

17. Les propos tenus à Bonn, le 8 septembre 1969, par le Président Pompidou en témoignent :

« Je vous le confirme, il n'est pas dans notre esprit de faire de cette Europe des Six un ensemble à jamais clos. Le problème de son élargissement est posé et la France ne l'élu-dera pas dès lors que le passage à la période définitive sera acquis et que les Six auront pu, entre eux, débattre librement des modalités et des suites de cet élargissement. Car je ne doute pas qu'il entraîne des conséquences importantes sur la nature et le fonctionnement de la Communauté, conséquences que nous ne récusons nullement a priori, mais dont il apparaît à mon esprit cartésien qu'elles doivent être perçues et dénombrées par ceux qui ont pris l'initiative de s'unir et qui y ont réussi. »

18. En fait, c'est moins sur des déclarations du gouvernement qui n'a pas encore défini nettement en public sa politique européenne que l'on peut fonder de sérieux espoirs de changement que sur l'évolution de la situation française, de la situation internationale et de la politique suivie par la France depuis la fin de 1968 déjà. En effet :

(a) Depuis le retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N., la coopération entre la France et ses alliés s'est poursuivie dans une certaine mesure, et la pensée militaire française, quant à ses fondements, s'est rapprochée de celle de ses partenaires atlantiques. De ce point de vue, l'on peut dire que la crise de l'O.T.A.N. a été, dans une très large mesure, surmontée et que le fait que la France n'ait plus, dans l'Alliance, le même statut que ses partenaires n'implique pas qu'elle ait, en matière de défense, une politique divergente.

(b) Le climat des relations franco-américaines paraît s'être considérablement amélioré depuis l'arrivée au pouvoir aux Etats-Unis de l'administration républicaine. L'ouverture des négociations de Paris sur le Vietnam avait déjà manifesté un rapprochement certain entre les points de vue américain et français.

(c) La crise qu'a connue la France en mai 1968, les difficultés économiques et monétaires qui l'ont suivie et qui ont abouti à la dévaluation du franc, en août 1969, ont évidemment affaibli la position internationale de la France. Les réserves d'or sur lesquelles la France s'appuyait pour défier la puissance du dollar ont disparu. Les perspectives d'assistance que la France peut offrir aux pays sous-développés apparaissent plus limitées que par le passé, la santé économique au nom de laquelle la France a pu s'opposer à l'adhésion britannique aux Communautés européennes n'existe plus et la France a dû faire appel à la solidarité de ses partenaires américain et européens pour faire face à la crise qu'elle connaissait.

19. Dans ces conditions, il paraît qu'il y a plus d'unité parmi les Six sur leurs objectifs de politique étrangère. Tous les Européens, d'autre part, seront probablement amenés par l'évolution de la politique américaine à prendre davantage leurs responsabilités dans le domaine militaire comme dans le domaine politique. Ceci semble indiquer qu'il est peut-être possible d'envisager aujourd'hui des progrès dans le domaine institutionnel que la France n'était pas disposée à accepter jusqu'à présent.

20. La conférence qui s'est tenue à La Haye, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre, montre qu'en tout cas, il n'y a plus de  *veto*  à l'ouverture de négociations avec le Royaume-Uni en vue de son adhésion à la C.E.E. et elle permet d'espérer un très prochain retour du représentant français au Conseil de l'U.E.O.

### CHAPITRE III

#### *De l'Europe économique à l'Europe politique*

21. Il est évident que le seul cadre dans lequel une union politique de l'Europe puisse prendre place est celui des Communautés européennes. C'était l'intention de ceux qui les ont créées et qui leur ont conféré des structures et des moyens d'action communautaires. Pourtant, malgré la fusion des exécutifs, l'on peut se demander dans quelle mesure l'existence des Communautés avait fait progresser l'Europe sur la voie conduisant à une union politique. Toutefois, parce qu'elles ont connu un certain nombre d'échecs dans le domaine

a customs union the Communities have not succeeded in establishing an economic union, the history of the EEC has demonstrated that without firm political will it is impossible to overcome certain natural obstacles to the functioning and advancement of a European economic union due to divergent economic interests.

*(a) The enlargement of the Communities*

22. In certain respects, it can be considered that the creation of a political union is easier than the creation of an economic union because there are fewer opposing interests and real political will can more easily overcome them, whereas an exceptionally strong will and general perseverance in the pursuit of joint aims are required for the success of each specific negotiation, always very slow and often very complicated technically, when it is a matter of economic progress in the Community.

23. It is obviously the absence or inadequacy of this will which is now causing economic Europe to mark time, and it may be wondered whether genuine progress is possible in this field before progress has been achieved at political level.

24. Another reason why the European Communities could become a good framework for political Europe is that the Treaty of Rome provides the possibility of supranational powers and that the Communities are in a position to develop them in the near future. It is evident, however, that it is not essential for a political union to be sought by all the members of the Economic Community in every instance or, above all, that they should be the only ones to do so. For instance, the fact that the United Kingdom has expressed its desire to take part in Community Europe in the economic field could, before the negotiations for its accession have even started, enable the prospects of a political union to be studied with the United Kingdom or other countries which have applied to join the EEC, in which these countries could play a full part. It is probable, on the contrary, that those European countries which cannot or do not wish to take part in the building of the Community in the economic field do not do so precisely because they are not prepared to accept the political goals

of the Community and consequently are not prepared, at any rate for the time being, to take part in the search for a political union.

25. In short, although there is an evident link between economic and political Europe, the difficulties of one must not paralyse the other, and in particular the complexity of the economic problems to be solved must not prevent political aims being pursued.

26. Even if, for unforeseeable reasons, the negotiations with Britain do not start immediately or, having started, take longer than now seems desirable, the image of the future European Community obviously includes Britain, and it has become impossible to deal with Community matters without taking this into account.

27. On 1st January 1970, the Common Market should, in application of Article VIII of the Rome Treaty, enter its final stage with the coming into force of all the treaty rules. This means the end of the transitional period provided for in the treaty. It is important to obtain a clear picture of what this implies. There are admittedly a number of rules which, according to the treaty itself, must come into force at the close of the transitional period, but it would be naïve to imagine that after a period of building and transition Europe will merely have to run the institutions which have been set up. Management problems have been arising for a long time and the Community has already done much work in this field, but the main point is that an entirely united Europe will probably always be an evolving action. Passage from the transitional period into the final stage therefore mainly means that in the coming years economic Europe will have to deal in particular with questions which have not yet been settled by the Rome Treaty and Community regulations.

28. By separating the problem of enlargement from that of strengthening, the Conference in The Hague has allowed separate negotiations to be held in the two fields and at the same time certain points were specified where a strengthening was considered to be urgent. In such conditions, which are probably favourable to the

proprement économique, parce que notamment après avoir rapidement progressé dans le sens d'une union douanière, les Communautés ne parviennent pas à déboucher sur celui d'une union économique, l'histoire de la C.E.E. a montré que, sans une volonté politique ferme, il demeurerait impossible de dépasser un certain nombre d'obstacles que dressent tout naturellement des intérêts économiques divergents au fonctionnement et au progrès d'une union économique européenne.

*(a) L'élargissement des Communautés*

22. A certains égards, on peut considérer que la création d'une union politique est plus facile que celle d'une union économique parce que les intérêts qui s'y opposent sont moins nombreux et qu'une volonté politique véritable peut plus facilement en triompher, tandis qu'il faut une volonté singulièrement forte et une constance de tous dans la poursuite des objectifs communs pour qu'aboutisse chacune des négociations particulières toujours extrêmement lentes et souvent d'une grande complication technique qui sont nécessaires à tout progrès communautaire dans l'ordre économique.

23. C'est évidemment l'absence ou l'insuffisance de cette volonté qui fait aujourd'hui piétiner l'Europe économique et l'on peut se demander si des progrès véritables sont possibles dans ce domaine tant que des progrès n'auront pas été réalisés dans l'ordre politique.

24. Une autre raison qui fait que les Communautés européennes pourraient offrir un cadre satisfaisant pour l'Europe politique est que le Traité de Rome prévoit des prérogatives supranationales et que les Communautés sont en mesure de les développer dans un proche avenir. Il va de soi, cependant, qu'il n'est pas indispensable qu'à chaque moment la recherche d'une union politique soit le fait de tous les membres de la Communauté économique, ni surtout qu'elle soit le fait de ses seuls membres. Le fait, par exemple, que le Royaume-Uni ait exprimé sa volonté de participer à l'Europe communautaire dans le domaine économique peut permettre, avant même que les négociations en vue de son adhésion aient abouti, d'envisager l'examen avec le Royaume-Uni ou avec d'autres pays candidats à la C.E.E. des perspectives d'une union politique à laquelle ces pays pourraient participer entièrement. Il est probable, au contraire, que ceux des pays européens qui ne peuvent pas, ou ne veulent pas, participer à la construction communautaire dans le domaine économique ne le font pas précisément

parce qu'ils ne sont pas prêts à accepter les objectifs d'ordre politique que s'est donnés la Communauté et que, par conséquent, ils ne seront pas disposés, au moins dans l'immédiat, à participer à la recherche d'une union politique.

25. Bref, si le lien entre l'Europe économique et l'Europe politique est évident, il ne faut pas que les difficultés de l'une paralysent l'autre et, notamment, que la complexité des problèmes économiques à résoudre empêche la poursuite des objectifs d'ordre politique.

26. Même si, pour des raisons imprévisibles, les négociations qui devront s'ouvrir avec la Grande-Bretagne ne commencent pas immédiatement ou, après avoir commencé, se prolongent plus qu'il n'apparaît souhaitable aujourd'hui, l'image de la Communauté européenne de l'avenir comporte évidemment la Grande-Bretagne et il est devenu impossible de traiter les affaires communautaires sans en tenir compte.

27. Le 1<sup>er</sup> janvier 1970, le Marché commun devrait, en vertu de l'article VIII du Traité de Rome, entrer dans sa période définitive par l'entrée en vigueur de l'ensemble des règles prévues au traité. C'est dire que la période de transition prévue par le traité aura alors pris fin. Il importe de bien voir ce qu'implique ce passage. Certes, il est un certain nombre de règles qui, selon le traité lui-même, doivent entrer en vigueur à l'expiration de la période de transition. Néanmoins, il serait puéril d'imaginer qu'après une période de construction et de transition l'Europe va entrer dans une période où elle n'aurait plus qu'à gérer les institutions mises en place. D'une part, les problèmes de gestion se posent depuis longtemps et la Communauté a déjà accompli, dans ce domaine, une œuvre considérable, mais surtout la création d'une Europe complètement unie sera probablement toujours un processus évolutif. Le passage de la période de transition à la période définitive signifie donc surtout que c'est à propos de questions qui n'ont pas été encore réglées par le Traité de Rome et par les règlements communautaires que l'Europe économique devra s'orienter au cours des prochaines années.

28. En détachant le problème de l'élargissement de celui du renforcement, la Conférence de La Haye permet la poursuite de négociations distinctes dans les deux domaines, en même temps qu'elle a précisé certains points à propos desquels le renforcement lui paraissait urgent. Dans ces conditions, probablement favorables à la bonne

smooth running of negotiations in both fields, some fear that a strengthening of the Communities, i.e. the development of the Community system in fields in which the Rome Treaty and subsequent regulations have not led to a Community Europe, might make it still more difficult for other countries, and the United Kingdom in particular, to join the European Community.

29. It is probably desirable that the opening of negotiations for the accession of other countries to Community Europe should not hold up the work of strengthening which is of growing importance, but this implies that the discussions and negotiations in regard to the strengthening must not be restricted to the present members of the European Community but that the United Kingdom and possibly other applicant countries should take part, due attention being paid to their interests. This is the main conclusion reached at the meeting of the Action Committee for the United States of Europe in Brussels on 15th and 16th July 1969.

*(b) Monetary policy*

30. The two most urgent problems in the economic field are the European monetary unit and the common agricultural policy. The devaluation of the French franc in August 1969, then the revaluation of the Deutschmark in October, proved — if proof was needed — that decisions by a State in a field legally within its own sovereignty can jeopardise the whole of the Community's economic balance, if only through the intra-Community trade system. *Inter alia*, they led, for opposite reasons, to the provisional exclusion of France and the Federal Republic from some of the provisions and regulations of the common agricultural market. This was of course contrary to the intentions of the French and German Governments and of their partners, and in any event contrary to the progress towards economic union to which the signatories of the Rome Treaty are committed.

31. It is evident, and this was the basis of the French Government's opposition to the opening of negotiations with the United Kingdom, that

the problem of Britain's monetary stability and the situation of the pound are difficulties which will have to be dealt with by those negotiating the United Kingdom's accession to the European Communities. To keep the United Kingdom out of the Common Market can in no way help to solve these problems. On the contrary, the United Kingdom, which will have to accept the provisions for harmonising economic, fiscal and financial policies written into the Rome Treaty, will find it even harder to accept subsequent Community decisions since these will be more advanced and more complex. It should therefore be consulted before they come into force.

32. In his report prepared for the Action Committee for the United States of Europe, Mr. Robert Triffin pointed out that in recent years the Six have already played a considerable rôle in the defence of the pound. They have accumulated large credits in the United Kingdom and the International Monetary Fund, corresponding to the major part of the \$6,400 million received by Britain from the central banks and the IMF to offset its losses of monetary reserves. In fact, the Six have consequently played the rôle which they would have had to play in the case of a member of the European Economic Community and which they did play when the franc was devalued and they had the more reason to do so since Britain considered itself, and they considered it, to be a future member of the Community.

33. Asking that Britain participate in the preparation of a Community monetary system, Mr. Triffin wrote :

“ The Community would fulfil more directly and openly the political rôle and responsibilities corresponding to the tasks which it already carries out in practice, and it would thereby acquire a more decisive influence over the decisions which determine the conditions, scope and limits of such operations. ”

34. The Rome Treaty also set as an aim for the Community the setting up of an agricultural common market, which had two corollaries : on the one hand, the setting of goals, i.e. planning the necessary transformations of the agricultural economy of the whole of Western Europe to



marche des négociations dans les deux domaines, certains, semble-t-il, craignent qu'un renforcement des Communautés, c'est-à-dire l'élaboration du système communautaire dans les domaines à propos desquels le Traité de Rome et les règlements ultérieurs n'ont pas encore abouti à une Europe communautaire risquerait de rendre beaucoup plus difficile l'adhésion d'autres pays et notamment du Royaume-Uni à la Communauté européenne.

29. Il est probablement souhaitable que l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de nouveaux pays à l'Europe communautaire ne bloque pas une œuvre de renforcement qui apparaît de plus en plus comme indispensable, mais cela implique que les discussions et les négociations sur ce renforcement ne soient pas l'œuvre des seuls membres actuels de la Communauté européenne, mais que ce soit avec la participation du Royaume-Uni, et éventuellement des autres pays candidats et en tenant compte des intérêts de ces pays, que l'approfondissement soit envisagé. Tel est le sens, notamment, qui se dégage des travaux de la session du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe qui s'est tenue à Bruxelles les 15 et 16 juillet 1969.

*(b) La politique monétaire*

30. Les deux problèmes qui se posent de la façon la plus urgente dans le domaine économique sont, l'un, celui de l'unité monétaire de l'Europe, l'autre, celui de la politique agricole commune. La dévaluation du franc français, survenue en août 1969, puis la réévaluation du Deutschemark, survenue en octobre, ont montré — s'il en était encore besoin — que des décisions prises par un Etat dans un domaine qui, juridiquement, dépendait indiscutablement de sa seule souveraineté, mettaient en cause, par le seul mécanisme des échanges intercommunautaires, l'ensemble de l'équilibre économique dans la Communauté. Elles ont abouti, notamment, et pour des raisons opposées, à exclure provisoirement la France et la République fédérale de certaines dispositions et certains règlements du marché commun agricole, ce qui allait évidemment à l'encontre des intentions, aussi bien des gouvernements français et allemand que de ceux de leurs partenaires, et en tout cas à l'encontre de ce progrès vers une union économique auquel se sont engagés les signataires du Traité de Rome.

31. Il est évident — et le gouvernement français a fondé sur cette considération son opposition à l'ouverture des négociations avec le Royaume-Uni

— que le problème de l'équilibre monétaire britannique et de la situation de la Livre sterling constitue l'une des difficultés que devront aborder ceux qui négocieront l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes. Le fait de tenir le Royaume-Uni à l'écart du Marché commun ne peut, en aucune mesure, contribuer à résoudre ce problème. Au contraire, le Royaume-Uni, qui devra accepter les mécanismes d'harmonisation des politiques économiques, fiscales et financières inscrits au Traité de Rome, aura d'autant plus de mal à adhérer aux décisions communautaires ultérieures que celles-ci seront plus poussées et plus complexes. Il convient donc de le consulter avant qu'elles n'entrent en vigueur.

32. M. Robert Triffin avait fait remarquer, dans le rapport qu'il a soumis au Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, que les Six avaient déjà, au cours des dernières années, exercé un rôle considérable dans la défense de la Livre sterling. Ils ont accumulé d'importantes créances sur le Royaume-Uni et sur le Fonds Monétaire International, correspondant à l'essentiel des 6,4 milliards de dollars reçus par l'Angleterre des Banques Centrales et du F.M.I. pour compenser ses pertes de réserves monétaires. En fait, par conséquent, les Six ont joué le rôle qu'ils auraient dû jouer à l'égard d'un membre de la Communauté Economique Européenne et qu'ils ont joué au moment de la dévaluation du franc, et ils ont eu d'autant plus raison de le faire que l'Angleterre se considérait — et qu'ils la considéraient eux-mêmes — comme un futur membre de cette Communauté.

33. Or, M. Triffin écrivait, en demandant que l'Angleterre participe à l'élaboration d'un système monétaire communautaire :

« La Communauté assurerait plus directement et ouvertement le rôle et les responsabilités politiques correspondant aux charges qu'elle assume déjà en fait, et acquerrait en conséquence une influence plus déterminante dans les décisions définissant les conditions, l'ampleur et les limites de telles opérations. »

34. Le Traité de Rome, d'autre part, donnait pour objectif à la Communauté de mettre sur pied un marché commun agricole. Cette mise sur pied comportait logiquement deux éléments. D'une part, la définition d'un objectif, c'est-à-dire une planification des transformations nécessaires de

enable the adaptation of farms and therefore of rural society to the needs of a great modern market open to the whole world, and on the other, the definition of common machinery to replace the procedure by which each of the member countries subsidised its farmers.

35. A number of common regulations have in fact been achieved on this second point, but in spite of the vast project submitted by the Commission for reorganising agricultural structures — the Mansholt plan — the member countries have not yet managed to reach agreement on the Community's agricultural aims. They have not even managed to undertake a serious study of these aims. The agricultural common market, in its present form, is therefore necessarily a provisional system which must be revised and renewed periodically and is at the mercy of many accidents, particularly changes in the parity of national currencies.

36. It is evident that the accession of the United Kingdom would present the problem of the agricultural common market in a new light. It has been calculated that the application of the present financial regulations would mean that the United Kingdom would have to bear more than 50 % of the common agricultural expenses. This would be an unfair and impracticable solution. There can admittedly be no question of interfering with the principle of the Community's financial solidarity, but it will have to be adapted to the position of participants. This means that in the agricultural and financial fields it is particularly important for Britain to join in the negotiations for defining the Common Market's aims in the agricultural field. The same holds for all the measures needed for strengthening the supranationality of the Community, be it the provision of independent financial resources for the European Commission under the supervision of the European Parliament, the reform of the European Parliament and the organisation of the election of its members by universal suffrage, changes to be made in the organisation of the Council so as to avoid progress in Europe being held up by the application — particularly difficult to obtain if the Community is enlarged — of the unanimity rule in fields which are essential for the functioning of the Community as a whole.

## CHAPTER IV

### *The WEU crisis*

37. In the field of foreign policy, WEU is at present the only real European institution. For a long time, the purely consultative nature of the Assembly and the fact that all decisions in the Council of Ministers must be unanimous has given rise to much disillusionment regarding the functioning of the organisation. There has sometimes even been mention of the possibility of building a political community outside WEU. In certain respects, these proposals seem ambiguous and dangerous.

38. When governments agree that more progress in political consultations should be made than is done in WEU, or even that a joint foreign policy should be drawn up, why should they create another institution rather than improve an existing one ?

39. Rather than the institution itself, is it not the unwillingness or the different wishes of the governments which have hitherto condemned WEU to being a forum without powers ?

40. WEU is far from having lost its interest as the starting point of a political union which could be developed insofar as the governments agree to it. This is, moreover, the meaning of the decisions taken by the WEU Council at its meeting in Rome and its discussions in Luxembourg. This was the meeting at which France rejected the idea of compulsory consultations which was nevertheless upheld by all its partners.

41. The main problem facing WEU today is that of the return of France to the organisation. The French Government has stated on several occasions that it was prepared to resume its place on certain conditions.

42. WEU can function only if France returns to its place in the Council, and your Rapporteur hopes it will do so soon. In saying this, he is thinking of statements by Mr. Léo Hamon, French Minister of Information, who expressed himself clearly in reporting the Franco-German talks in Bonn on 10th September 1969 : he seemed

l'économie agricole de l'ensemble de l'Europe occidentale permettant une adaptation des exploitations et, par là, de la société rurale aux besoins d'un grand marché moderne et ouvert sur l'ensemble du monde. D'autre part, il s'agissait de définir les mécanismes communs destinés à se substituer aux procédures par lesquelles chacun des pays membres soutenait ses agriculteurs.

35. En fait, on a pu parvenir sur ce second point à un certain nombre de règlements communs mais, malgré la présentation par la Commission d'un vaste projet de réorganisation des structures de l'agriculture — le Plan Mansholt — les pays membres ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord sur les objectifs de la Communauté en matière agricole. Ils ne sont même pas parvenus à entreprendre sérieusement l'étude de ces objectifs. De ce fait, le marché commun agricole, tel qu'il existe aujourd'hui, ne constitue forcément qu'un régime provisoire qui doit être révisé et renouvelé périodiquement et qui est à la merci de bien des accidents, notamment des changements de parités des monnaies nationales.

36. Il est évident que l'adhésion du Royaume-Uni posera d'une façon nouvelle le problème du marché commun agricole. L'on a calculé que l'application des règles actuelles de financement ferait supporter au Royaume-Uni plus de 50 % des dépenses agricoles communes. Ce serait une solution, à la fois inéquitable et impraticable. Certes, il ne pourra être question de porter atteinte au principe de la solidarité financière de la Communauté, mais il faudra bien l'adapter aux situations des participants. Ceci veut dire qu'il y a, dans le domaine agricole comme dans le domaine financier, un intérêt essentiel à ce que la Grande-Bretagne soit appelée à participer aux négociations qui devront aboutir à la définition des objectifs du Marché commun dans le domaine agricole. Il en sera de même pour toutes les mesures nécessaires au renforcement du caractère supranational de la Communauté, qu'il s'agisse de la création de ressources propres dont pourrait disposer la Commission européenne sous le contrôle du Parlement européen, de la réforme de ce Parlement et de l'organisation de l'élection de ses membres au suffrage universel, des modifications à apporter à l'organisation du Conseil de façon à éviter que, dans les domaines essentiels pour le fonctionnement de l'ensemble de la Communauté, l'application du principe de l'unanimité, particulièrement difficile à réaliser si la Communauté doit être élargie, ne paralyse tout progrès de l'Europe.

## CHAPITRE IV

### *La crise de l'U. E. O.*

37. En matière de politique extérieure, l'U.E.O. constitue actuellement la seule véritable institution européenne. Depuis longtemps, le caractère purement consultatif de l'Assemblée et le fait que toutes les décisions du Conseil des Ministres doivent être prises à l'unanimité ont suscité bien des désillusions sur le fonctionnement de cette organisation. L'on a même évoqué parfois la possibilité de construire, hors de l'U.E.O., une Communauté politique. Ces propositions paraissent pourtant, à certains égards, ambiguës et dangereuses.

38. Pourquoi, en effet, les gouvernements, qui seraient d'accord pour pousser plus avant que ne le fait l'U.E.O. des consultations politiques, voire l'élaboration d'une politique extérieure commune, devraient-ils, plutôt que de perfectionner une institution qui existe, en créer une nouvelle ?

39. N'est-ce pas, beaucoup plus que l'institution elle-même, l'absence de volonté ou les volontés divergentes des gouvernements qui ont condamné jusqu'à présent l'U.E.O. à être un forum sans pouvoirs ?

40. L'U.E.O. est loin d'avoir perdu l'intérêt qu'elle peut présenter comme point de départ d'une union politique qui pourrait être développée dans la mesure où les gouvernements l'accepteraient. C'est, par ailleurs, le sens des décisions prises par le Conseil de l'U.E.O. lors de sa session de Rome et des délibérations que ce Conseil a tenues à Luxembourg. L'on sait que c'est à cette occasion que la France a rejeté l'idée d'une consultation obligatoire, pourtant défendue par tous ses partenaires.

41. Le principal problème qui se pose aujourd'hui à l'U.E.O. est celui du retour de la France dans cette institution. Le gouvernement français a déclaré, à plusieurs reprises, qu'il était disposé à reprendre sa place dans cette organisation à certaines conditions.

42. L'U.E.O. ne peut fonctionner que si la France reprend sa place au Conseil et votre rapporteur espère que ce sera bientôt. Il se fonde pour cela sur des déclarations de M. Léo Hamon, Ministre français de l'information, qui l'a dit nettement lorsqu'il a rendu compte des conversations franco-allemandes de Bonn, le 10 septem-

to make France's return to WEU subject merely to a promise not to discuss the United Kingdom's possible accession to the Common Market in the framework of WEU :

“ WEU was naturally referred to. France is prepared to resume its place in WEU as soon as it has been fully understood that WEU will not be considered or used as a kind of court of appeal with regard to discussions or concertations which have previously been held between the Six. ”

43. It seems that all the members of WEU are willing to agree to this latter condition and that they are particularly willing since France, for its part, will probably not for long oppose consideration of Britain's application by the European Communities, as shown in the communiqué of the Conference at The Hague and above all in the statements made by participants in the Conference, who stated that the Six had undertaken to start negotiations with the United Kingdom before 1st July 1970.

44. On the other hand, it is essential for the discussions on the improvement of consultations in WEU to be taken up again at the point reached at the ministerial meeting in Luxembourg and each government must be able to consult its WEU partners on any foreign policy matter without one of them being able to use a veto solely to prevent a discussion.

45. Your Rapporteur feels that a way out of the present impasse could be found and the political climate in Europe improved if the Seven were to agree to discuss together all the points which one or more members wish to place on the agenda. It is obvious that these discussions would not be binding and would be held only to inform each other of each other's viewpoint. In some cases, the discussions would go no further, but in others a unanimously-agreed common policy might emerge. Your Rapporteur hopes that eventually these cases will become more and more numerous.

46. In order to solve the problem of Council meetings held between 14th February 1969 and the date on which France returns to the Council,

France could subscribe to the decisions — which in any event were minor ones — taken by the Council during this period without having to recognise the validity of meetings it did not attend. There is every indication that the results achieved at the Conference in The Hague will allow France to return to the Council at an early date.

## CHAPTER V

### *Present prospects*

47. The first question which arises is whether in the immediate future it is possible and desirable to extend the EEC's competence in the political field. There would be several advantages in such a procedure : it would make political Europe a Community body, the competence of the Commission would be extended together with that of the European Parliament, whose authority would obviously be strengthened by its members being elected by universal suffrage. In this respect, two immediate measures have been mentioned which can moreover be taken simultaneously :

- (a) a unilateral decision by certain member countries to elect their own delegation to the European Parliament by universal suffrage ;
- (b) as proposed by Mr. Jean de Broglie, Chairman of the Foreign Affairs Committee of the French National Assembly on 28th October 1969, in the presence of the Committee for Relations with Parliaments and members of the General Affairs Committee of WEU, the creation of machinery for “shuttling legislative texts between the national parliaments and the European Parliament” in order to bring together and harmonise national legislations.

48. However, in view of the still prevalent uncertainty as to the date and extent of the enlargement of the EEC, it might be wise not to link the political organisation of Europe to its economic organisation at least at the outset. It is certainly essential for the United Kingdom — and desirable for the Scandinavian countries — to take part in both, but we must not wait for the

bre 1969 : il semble limiter la condition du retour de la France dans l'U.E.O. à la seule promesse que l'on ne discuterait pas, dans le cadre de l'U.E.O., de l'éventuelle adhésion du Royaume-Uni au Marché commun :

« L'U.E.O. a été enfin naturellement évoquée. La France est prête à reprendre sa place à l'U.E.O. dès l'instant où il est bien entendu que l'U.E.O. ne sera pas considérée ou employée comme une sorte de juridiction d'appel à l'égard des discussions ou des concertations qui auraient eu lieu préalablement entre les Six. »

43. Or, il semble que tous les membres de l'U.E.O. sont disposés à accepter cette dernière condition et qu'ils y soient d'autant plus disposés que la France, pour sa part, ne semble pas devoir s'opposer plus longtemps à l'examen de la candidature britannique par les Communautés européennes, ainsi qu'en témoignent le communiqué de la Conférence de La Haye, et surtout les déclarations des participants à cette conférence qui ont précisé que les Six s'étaient engagés à ouvrir les négociations avec le Royaume-Uni avant le 1<sup>er</sup> juillet 1970.

44. Au contraire, il serait indispensable que les discussions sur l'amélioration des consultations au sein de l'U.E.O. soient reprises au point où elles en étaient lors de la réunion ministérielle de Luxembourg et que la possibilité soit donnée à tout gouvernement de consulter ses partenaires de l'U.E.O. sur n'importe quel problème de politique étrangère sans que l'un d'entre eux puisse y mettre son veto à seule fin d'empêcher la discussion.

45. Votre rapporteur a le sentiment qu'il serait possible de sortir de l'impasse actuelle et d'améliorer le climat politique en Europe si les Sept acceptaient d'examiner ensemble toutes les questions que l'un ou plusieurs d'entre eux souhaitent voir figurer à l'ordre du jour. Il est évident que ces discussions ne seraient pas obligatoires et qu'elles auraient uniquement pour but d'informer chacun du point de vue des autres partenaires. Parfois, elles n'iraient pas plus loin, mais elles permettraient peut-être, dans d'autres éventualités, de dégager une politique commune recueillant l'unanimité. Votre rapporteur espère que ces cas deviendront, finalement, de plus en plus fréquents.

46. Le problème posé par les réunions du Conseil qui ont eu lieu entre le 14 février 1969 et la date à laquelle la France reprendrait sa place

au Conseil devrait être résolu de telle façon que les décisions, mineures à tous égards, prises par le Conseil pendant cette période, soient entérinées par la France sans que celle-ci soit contrainte à reconnaître la validité des réunions qui ont eu lieu hors de sa présence. Tout indique que les résultats obtenus par la Conférence de la Haye permettent un rapide retour de la France au Conseil.

## CHAPITRE V

### *Les perspectives actuelles*

47. La première question qui se pose est de savoir si, dans l'immédiat, il est possible et souhaitable de procéder à une extension des compétences de la C.E.E. dans le domaine politique. Une telle procédure aurait plusieurs avantages : celui de donner un aspect résolument communautaire à l'Europe politique, de permettre une extension des compétences de la Commission et, parallèlement, de celles du Parlement européen dont l'élection des membres au suffrage universel accroîtrait évidemment l'autorité. A cet égard, deux initiatives immédiates ont été évoquées qui peuvent d'ailleurs être prises en même temps :

- (a) Un acte unilatéral de certains pays membres décidant l'élection au suffrage universel de leur propre délégation au Parlement européen.
- (b) La création, proposée par M. Jean de Broglie, Président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale française devant la Commission pour les Relations avec les Parlements et des membres de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée de l'U.E.O., le 28 octobre dernier, d'un mécanisme de « navette des textes législatifs entre les Parlements nationaux et le Parlement européen » pour parvenir à un rapprochement et à une harmonisation des législations nationales.

48. Néanmoins, étant donné les incertitudes qui planent encore sur la date et sur l'étendue de l'élargissement de la C.E.E., il pourrait être sage de ne pas lier l'organisation politique de l'Europe à son organisation économique, au moins dans un premier stade. Il est sans doute essentiel que le Royaume-Uni — et souhaitable que les pays scandinaves — participent aux deux, mais il ne

economic negotiations to be completed before advancing in the political field or exclude from economic co-operation any country which does not wish or cannot take part at present in the negotiations on political co-operation, because of its policy of neutrality for instance.

49. Mr. de Broglie also suggested "concentrating European ambitions in intergovernmental agreements on limited concrete matters likely to provide a basis for a joint position leading to joint representation or a delegated mission", for instance in regard to matters such as the Middle East, Vietnam, Biafra or the Soviet-American negotiations in Helsinki. It is obviously desirable for the European countries which manage to reach agreement on specific questions to act together, but history has already demonstrated the fragility of action which is not on a Community basis, and your Rapporteur does not believe such agreements can contribute to a true European union unless they fit into a permanent structure.

50. Your Rapporteur therefore considers that, if France agrees to return to the WEU Council, the only realistic solution today would be to use this organisation as a nucleus for political co-operation until the European Community is able to assume responsibility for implementing the programme given in Article 4 of The Hague communiqué. He considers the organisation should be strengthened to provide a system of general and compulsory political consultations such as exists under the Franco-German Treaty.

## CHAPTER VI

### *The Conference in The Hague*<sup>1</sup>

51. Your Rapporteur has had to draft this chapter before being able to assess all the results achieved at the Conference of Heads of State or of Government in The Hague. It is nevertheless already possible to distinguish four fields in

1. See final communiqué at Appendix.

which the discussions in The Hague led to conclusions, the implications of which are very different.

52. (i) In the agricultural field, France's desire to draw up new regulations at an early date is understandable. Nevertheless, although the principle of solidarity among the member countries must be maintained, the financial sacrifices demanded of France's partners still must not go beyond certain limits and a common agricultural policy which encourages over-production is acceptable to no-one. A new common agricultural policy cannot be established overnight, and no system can be finalised until it has been proved in practice that it meets the requirements of the European economy. Two conclusions can be drawn from these indications :

- (a) It is essential to redefine the common agricultural policy as soon as possible in order to put an end to the most flagrant excesses of the system in force to date.
- (b) The "finality" of the new regulations must not stand in the way of a revision when there is a change in the situation of agriculture, for instance through the accession of new members to the EEC, nor should it be possible for such a revision to be held up by opposition from a single member.

53. In this respect, the French position as expressed in The Hague provides a number of openings for tackling the forthcoming negotiations.

54. (ii) With regard to "deepening" or "strengthening" the Communities, the proposals made at the Conference in The Hague offer prospects of achieving true economic union in Europe. *Inter alia*, the proposals are :

- (a) to hold regular meetings of Ministers of Finance with a view to harmonising national economic policies ;
- (b) to create a common monetary reserve fund to provide support for national reserves in case of need and to

faut ni attendre que les négociations économiques aient abouti pour progresser dans le domaine politique, ni rejeter de la coopération économique tel pays qui ne voudrait pas ou ne pourrait pas participer actuellement à des négociations sur la coopération politique en vertu, par exemple, de sa politique de neutralité.

49. M. de Broglie présentait comme une autre possibilité de « concentrer les ambitions européennes à des accords entre gouvernements, sur des points limités et concrets, susceptibles de servir de base à une position commune et pouvant donner lieu à une mission déléguée ou à un représentant commun », par exemple à propos d'affaires comme celles du Proche-Orient, du Vietnam, du Biafra ou des négociations soviéto-américaines d'Helsinki. Il est évidemment souhaitable que les pays européens qui parviennent à se mettre d'accord sur des questions particulières agissent de concert, mais l'histoire nous a déjà appris combien les initiatives qui ne reposaient pas sur une base communautaire étaient fragiles et votre rapporteur ne pense pas que de tels accords puissent, s'ils n'entrent pas dans une structure permanente, contribuer à une véritable union de l'Europe.

50. Telles sont les raisons pour lesquelles votre rapporteur estime que la seule solution réaliste serait aujourd'hui, si la France accepte de revenir au Conseil de l'U.E.O., de faire de cette organisation le « noyau » de la coopération politique jusqu'à ce que la Communauté européenne soit en mesure de prendre en charge l'exécution du programme qui figure à l'article 4 du communiqué de La Haye. Il convient, à son avis, de renforcer cette organisation pour qu'elle offre un système de consultations politiques générales et obligatoires, analogue à celui que prévoit le Traité franco-allemand.

## CHAPITRE VI

### *La Conférence de La Haye*<sup>1</sup>

51. A l'heure où votre rapporteur a été astreint à rédiger ce chapitre, il était encore impossible de mesurer l'ensemble des résultats obtenus par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à La Haye. Néanmoins il est d'ores

1. Voir communiqué final en annexe.

et déjà possible de distinguer quatre domaines à propos desquels les conversations de La Haye ont abouti à des conclusions dont la portée est très différente.

52. (i) Dans le domaine agricole, le désir exprimé par la France de parvenir rapidement à un nouveau règlement est compréhensible. Néanmoins, si le principe de la solidarité des pays membres doit être maintenu, il demeure que les sacrifices financiers demandés aux partenaires de la France ne sauraient dépasser certaines limites et qu'une politique agricole commune aboutissant à encourager la surproduction n'est acceptable pour personne. Or, la mise sur pied d'une nouvelle politique agricole commune ne peut être réalisée dans des délais trop brefs et aucun système ne peut prendre un caractère définitif tant qu'il n'a pas prouvé par l'usage qu'il convenait aux besoins de l'économie européenne. De ces prémices, votre rapporteur croit pouvoir tirer deux conclusions :

- (a) Il est essentiel de parvenir rapidement à une nouvelle définition de la politique agricole commune qui mette un terme aux excès les plus flagrants du système jusqu'à présent en vigueur.
- (b) Il importe également que le caractère « définitif » du nouveau règlement n'empêche pas sa révision quand les données du problème agricole se seront modifiées, par exemple par l'adhésion de nouveaux membres à la C.E.E., et que cette révision ne puisse être bloquée par l'opposition d'un seul membre.

53. A cet égard, la position française, telle qu'elle a été exprimée à La Haye, offre un certain nombre d'ouvertures qui permettent d'aborder les négociations des prochaines semaines.

54. (ii) Dans le domaine de l'« approfondissement » ou du « renforcement » des Communautés, les propositions retenues par la Conférence de La Haye présentent des perspectives qui permettraient d'assurer une union économique véritable de l'Europe. Il s'agit notamment :

- (a) De la proposition de rencontres régulières des ministres des finances en vue de l'harmonisation des politiques économiques nationales ;
- (b) De la proposition de créer une réserve monétaire commune, destinée à servir d'appoint aux réserves nationales en cas

endeavour to harmonise European financial policies, particularly in the IMF ;

- (c) to increase scientific and technological co-operation and to give a new lease of life to Euratom by adapting it to Europe's real needs ;
- (d) to create a joint European guarantee for private investments in all the countries in the process of development ;
- (e) to improve co-ordination of the social policies of the member countries ;
- (f) to give the European Parliament real budgetary responsibilities.

55. (iii) With regard to enlargement, it is gratifying that there is no longer a *veto* on the opening of negotiations with the United Kingdom and the other applicant countries. However, the negotiations will not be started immediately and may not lead to an enlargement of the Community for several years. It will be for WEU to develop political co-operation during this period. The necessary delays before starting the negotiations make one wonder to what extent this is merely to allow the Community time to organise itself for the negotiations and, in any event, they are postponing the day when the EEC will be able to deal with political matters. It is therefore most important that the period of six months — which was agreed verbally and not included in the final communiqué — in which the Six have undertaken to start negotiations with the applicant countries should be considered by

everyone as the outside limit by which time the negotiations must have started. It is also important for the United Kingdom and the other applicant countries to be associated with the talks on "deepening". Any further delay and any new regulations adopted without consulting the United Kingdom might in fact discourage Britain which obviously cannot agree to its European aspirations being constantly frustrated.

56. (iv) In the truly political field, it must be stressed that the proposals made by President Pompidou in The Hague were very similar to those on which France was, to say the least, hesitant in Luxembourg last February. They are entirely in accordance with the wishes of France's partners, provided, however, that the United Kingdom can take part, and offer the possibility of affirming a joint foreign policy.

57. Your Rapporteur cannot now make a more detailed analysis of the results of the Conference in The Hague : he would need to know more about reactions in the European capitals. But many paragraphs of the final communiqué are declarations of intention which go little further than those subscribed to by the six governments when signing the Rome Treaty. The main thing seems to be not the renewal of these undertakings but a certain revival of confidence and an expression of political will which has been lacking in recent years. The policy pursued by the Six in the coming months will therefore show whether a real change was initiated in The Hague, and the first test of this will probably be the solution of the WEU crisis.



de besoin et de rechercher une harmonisation des politiques financières européennes, notamment au F.M.I. ;

- (c) De la proposition d'une coopération scientifique et technologique plus poussée que par le passé et de rendre vie à l'Euratom en l'adaptant aux besoins réels de l'Europe ;
- (d) De la proposition de créer une garantie européenne solidaire des investissements privés dans l'ensemble des pays en voie de développement ;
- (e) Du projet de mieux coordonner les politiques sociales des pays membres ;
- (f) De la proposition de donner au Parlement européen des responsabilités budgétaires véritables.

55. (iii) Dans le domaine de l'élargissement, il faut d'abord se féliciter de ce qu'aucun veto ne s'oppose plus à l'ouverture de négociations avec le Royaume-Uni et avec les autres pays candidats. Toutefois, les négociations ne seront pas ouvertes immédiatement et elles risquent de ne pas aboutir à l'élargissement avant plusieurs années. Il appartiendra à l'U.E.O. de développer la coopération politique pendant ce temps. Les délais nécessaires avant l'ouverture de ces négociations amènent à se demander dans quelle mesure il s'agit simplement de permettre une organisation communautaire de la négociation et, en tout cas, ils retardent le moment où la C.E.E. pourra s'occuper de politique. De ce fait, il importe au plus haut point que le terme de six mois, objet d'un accord oral non précisé dans le communiqué final, auquel les Six se sont engagés à ouvrir les négociations avec les pays candidats, soit considéré par

tous comme la limite impérative avant laquelle les négociations devront être ouvertes, et d'autre part, que le Royaume-Uni et les pays candidats soient associés aux conversations sur l'« approfondissement ». Tout nouveau délai et tout nouveau règlement adopté sans que le Royaume-Uni soit consulté risquerait, en effet, de décourager l'opinion britannique qui, de toute évidence, ne peut accepter que ses aspirations européennes soient constamment mises en échec.

56. (iv) Dans le domaine proprement politique, il faut souligner que les propositions du Président Pompidou à La Haye ressemblaient beaucoup à celles devant lesquelles la France paraissait pour le moins hésitante à Luxembourg en février dernier. Elles correspondent tout à fait à ce que souhaitent les partenaires de la France, à la condition, toutefois, que le Royaume-Uni puisse y prendre part, et ouvrent la possibilité d'affirmer une politique étrangère commune.

57. Votre rapporteur ne peut pas, dans les circonstances actuelles, pousser plus loin l'analyse des résultats de la Conférence de La Haye : il lui faudrait, pour cela, connaître mieux l'accueil qu'ils ont reçu dans les capitales européennes. Mais, plus encore, bien des paragraphes du communiqué final demeurent des déclarations d'intention et ne vont guère au-delà de celles auxquelles les six gouvernements avaient souscrit en signant le Traité de Rome. L'essentiel paraît être, non le renouvellement de ces engagements, mais une certaine renaissance de la confiance et l'expression d'une volonté politique qui avait fait défaut au cours des dernières années. C'est donc la politique menée par les Six au cours des prochains mois qui indiquera si un véritable changement s'est amorcé à La Haye et le premier test en sera probablement la solution à la crise de l'U.E.O.

## APPENDIX

*Communiqué issued after the Conference in The Hague*

2nd December 1969

On the initiative of the Government of the French Republic and at the invitation of the Netherlands Government :

1. The Heads of State or Government and the Ministers for Foreign Affairs of the member States of the European Communities met at The Hague on 1st and 2nd December 1969. The Commission of the European Communities was invited to participate in the work of the Conference on the second day.

2. Now that the Common Market is about to enter upon its final stage, they considered that it was the duty of those who bear the highest political responsibility in each of the member States to draw up a balance sheet of the work already accomplished, to show their determination to continue it and to define the broad lines for the future.

3. Looking back on the road that has been traversed, and finding that never before have independent States pushed their co-operation further, they were unanimous in their opinion that by reason of the progress made the Community has now arrived at a turning point in its history. Over and above the technical and legal sides of the problems involved, the expiry of the transitional period at the end of the year has therefore acquired major political significance. Entry upon the final stage of the Common Market not only means confirming the irreversible nature of the work accomplished by the Communities, but also means paving the way for a united Europe capable of assuming its responsibilities in the world of tomorrow and of making a contribution commensurate with its traditions and its mission.

4. The Heads of State or Government therefore wish to reaffirm their belief in the political objectives which give the Community its meaning and purport, their determination to carry their undertaking through to the end, and their confidence in the final success of their efforts. Indeed, they have a common conviction that a Europe composed of States which, in spite of their different national characteristics, are united in their essential interests, assured of its internal cohesion, true to its friendly relations with

outside countries, conscious of the rôle it has to play in promoting the relaxation of international tension and the rapprochement among all peoples, and first and foremost among those of the entire European continent, is indispensable if a main-spring of development, progress and culture, world equilibrium and peace is to be preserved.

The European Communities remain the original nucleus from which European unity has been developed and intensified. The entry of other countries of this continent to the Communities — in accordance with the provisions of the Treaties of Rome — would undoubtedly help the Communities to grow to dimensions more in conformity with the present state of world economy and technology.

The creation of a special relationship with other European States which have expressed a desire to that effect would also contribute to this end. A development such as this would enable Europe to remain faithful to its traditions of being open to the world and increase its efforts on behalf of developing countries.

5. As regards the completion of the Communities, the Heads of State or Government reaffirmed the will of their governments to pass from the transitional period to the final stage of the European Community and accordingly to lay down a definitive financial arrangement for the common agricultural policy by the end of 1969.

They agreed progressively to replace, within the framework of this financial arrangement, the contributions of member countries by their own resources, taking into account all the interests concerned, with the object of achieving in due course the integral financing of the Communities' budgets in accordance with the procedure provided for in Article 201 of the treaty establishing the EEC and of strengthening the budgetary powers of the European Parliament.

The problem of the method of direct elections is still being studied by the Council of Ministers.

6. They asked the governments to continue without delay within the Council the efforts already made to ensure a better control of the

## ANNEXE

**Texte du communiqué final de la Conférence de La Haye**

2 décembre 1969

A l'initiative de la France et sur l'invitation du gouvernement néerlandais :

1. Les chefs d'Etat ou de gouvernement, ainsi que les ministres des affaires étrangères des Etats membres des Communautés européennes, se sont réunis à La Haye les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1969. Le deuxième jour, la Commission des Communautés européennes a été invitée à participer aux travaux de la conférence.
2. Alors que la phase définitive du Marché commun est sur le point de s'ouvrir, ils ont jugé qu'il était du devoir de ceux qui, dans chacun des Etats membres de leur communauté, portent les plus hautes responsabilités politiques, de dresser le bilan de l'œuvre accomplie, de manifester leur détermination de la poursuivre et de définir les grandes orientations de l'avenir.
3. Mesurant le chemin parcouru et constatant que jamais, peut-être, des Etats indépendants n'ont poussé plus loin leur coopération, ils ont été unanimes à considérer qu'en raison même des progrès réalisés, la Communauté est aujourd'hui parvenue à un tournant de son histoire. Par-delà les données techniques ou juridiques des problèmes qu'elle pose, l'échéance de la fin de l'année revêt, de ce fait, une signification politique majeure. Entrer dans la phase définitive du Marché commun, ce n'est pas seulement, en effet, consacrer le caractère irréversible de l'œuvre accomplie par les Communautés, c'est aussi préparer les voies d'une Europe unie, en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et d'apporter une contribution répondant à sa tradition et à sa mission.
4. Aussi, les chefs d'Etat ou de gouvernement tiennent-ils à réaffirmer leur foi dans les finalités politiques qui donnent à la Communauté tout son sens, toute sa portée, leur détermination de mener jusqu'à son terme leur entreprise, et leur confiance dans le succès final de leurs efforts. Ils ont, en effet, la commune conviction qu'une Europe regroupant des Etats qui, dans leurs diversités nationales, sont unis dans leurs intérêts essentiels, assurée de sa propre cohésion, fidèle à ses amitiés extérieures, consciente du rôle qui

lui appartient de faciliter la détente internationale et le rapprochement entre tous les peuples, et d'abord entre ceux du continent européen tout entier, est indispensable à la sauvegarde d'un foyer exceptionnel de développement, de progrès et de culture, à l'équilibre du monde et à la protection de la paix.

Les Communautés européennes demeurent le noyau originel à partir duquel l'unité européenne s'est développée et a pris son essor. L'adhésion à ces communautés d'autres pays de notre continent — conformément aux modalités prévues par les Traités de Rome — contribuerait sans doute au développement des Communautés vers des dimensions toujours plus conformes à l'état actuel de l'économie et de la technologie.

L'établissement de liens particuliers avec d'autres Etats européens qui en ont exprimé le désir devrait y contribuer également. Un tel développement permettrait à l'Europe de rester fidèle à ses traditions d'ouverture sur le monde et d'augmenter ses efforts en faveur des pays en voie de développement.

5. En ce qui concerne l'aménagement des Communautés, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements de passer de la période de transition au stade définitif de la Communauté européenne et d'arrêter, en conséquence, les règlements financiers définitifs agricoles à la fin de l'année 1969.

Ils conviennent de remplacer progressivement, dans le cadre de ces règlements financiers, en tenant compte de tous les intérêts en cause, les contributions des pays membres par des ressources propres dans le but d'arriver, à terme, au financement intégral du budget des Communautés, conformément à la procédure prévue à l'article 201 du Traité instituant la C.E.E., et de renforcer les pouvoirs budgétaires du Parlement européen.

Le problème du mode d'élections directes continuera à être examiné par le Conseil des Ministres.

6. Ils ont demandé aux gouvernements de poursuivre sans tarder au sein du Conseil les efforts déjà entrepris pour assurer une meilleure maîtrise

market by a policy of agricultural production making it possible to limit budgetary charges.

7. The acceptance of a financial arrangement for the final stage does not exclude its adaptation by unanimous vote, in particular in the light of an enlarged Community and on condition that the principles of this arrangement are not infringed.

8. They reaffirmed their readiness to further the more rapid progress of the later development needed to strengthen the Community and promote its development into an economic union. They are of the opinion that the integration process should result in a community of stability and growth. To this end they agreed that within the Council, on the basis of the memorandum presented by the Commission on 12th February 1969 and in close collaboration with the latter, a plan in stages should be worked out during 1970 with a view to the creation of an economic and monetary union. The development of monetary co-operation should depend on the harmonisation of economic policies.

They agreed to arrange for the investigation of the possibility of setting up a European reserve fund in which a joint economic and monetary policy would have to result.

9. As regards the technological activity of the Community, they reaffirmed their readiness to continue more intensively the activities of the Community with a view to co-ordinating and promoting industrial research and development in the principal sectors concerned, in particular by means of common programmes, and to supply the financial means for the purpose.

10. They further agreed on the necessity of making fresh efforts to work out in the near future a research programme for the European Atomic Energy Community designed in accordance with the exigencies of modern industrial management, and making it possible to ensure

the most effective use of the common research centre.

11. They reaffirmed their interest in the establishment of a European university.

12. The Heads of State or Government acknowledged the desirability of reforming the social fund, within the framework of a closely concerted social policy.

13. They reaffirmed their agreement on the principle of the enlargement of the Community, as provided by Article 237 of the Treaty of Rome.

Insofar as the applicant States accept the treaties and their political finality, the decisions taken since the entry into force of the treaties and the options made in the sphere of development, the Heads of State or Government have indicated their agreement to the opening of negotiations between the Community on the one hand and the applicant States on the other.

They agreed that the essential preparatory work could be undertaken as soon as practically and conveniently possible; by common consent, the preparations would take place in a most positive spirit.

14. As soon as negotiations with the applicant countries have been opened, discussions will be started with such other EFTA members as may request them on their position in relation to the EEC.

15. They agreed to instruct the Ministers for Foreign Affairs to study the best way of achieving progress in the matter of political unification, within the context of enlargement. The Ministers would be expected to report before the end of July 1970.

16. All the creative activities and the actions conducive to European growth decided upon here will be assured of a better future if the younger generation is closely associated with them; the governments are resolved to endorse this and the Communities will make provision for it.

du marché, par une politique de productions agricoles permettant de limiter les charges budgétaires.

7. L'acceptation de règlement financier pour la période définitive n'exclut pas son adaptation à l'unanimité en fonction notamment d'une Communauté élargie et à condition que le principe de ce règlement ne soit pas altéré.

8. Ils ont réaffirmé leur volonté de faire progresser plus rapidement le développement ultérieur nécessaire au renforcement de la Communauté et à son développement en une union économique. Ils sont d'avis que le processus d'intégration doit aboutir à une Communauté de stabilité et de croissance. Dans ce but, ils sont convenus qu'au sein du Conseil, sur la base du mémorandum présenté par la Commission le 12 février 1969, et en étroite collaboration avec cette dernière, un plan par étapes sera élaboré au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une union économique et monétaire. Le développement de la coopération monétaire devrait s'appuyer sur l'harmonisation de politiques économiques.

Ils sont convenus de faire examiner la possibilité d'instituer un fonds de réserve européen auquel devrait aboutir une politique économique et monétaire commune.

9. Pour ce qui a trait à l'activité technologique de la Communauté, ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre plus intensément l'activité de la Communauté en vue de coordonner et d'encourager la recherche et le développement industriel des principaux secteurs de pointe, notamment par des programmes communautaires, et de fournir les moyens financiers à cet effet.

10. Ils s'accordent, en outre, sur la nécessité de déployer de nouveaux efforts pour élaborer à bref délai pour la Communauté européenne de l'énergie atomique, un programme de recherche conçu selon les exigences de la gestion industrielle

moderne et permettant d'assurer l'utilisation la plus efficace du centre commun de recherche.

11. Ils ont réaffirmé leur intérêt pour la réalisation de l'université européenne.

12. Les chefs d'Etat ou de gouvernement reconnaissent l'opportunité d'une réforme du fonds social, dans le cadre d'une concertation étroite des politiques sociales.

13. Ils ont réaffirmé leur accord sur le principe de l'élargissement de la Communauté tel qu'il est prévu par l'article 237 du Traité de Rome.

Pour autant que les Etats candidats acceptent les traités et leurs finalités politiques, les décisions intervenues depuis l'entrée en vigueur des traités et les options prises dans le domaine du développement, les chefs d'Etat et de gouvernement ont marqué leur accord pour l'ouverture d'une négociation entre la Communauté, d'une part, et les Etats candidats, d'autre part.

Ils ont convenu que les travaux préparatoires indispensables à l'établissement d'une base de négociation commune pourront être menés dans les délais les plus utiles et les plus rapides. Ces préparatifs seront accomplis, du consentement commun, dans l'esprit le plus positif.

14. Dès que les négociations avec les pays candidats se seront ouvertes, des discussions seront entamées avec les autres pays membres de l'E.F.T.A. (A.E.L.E.) qui le demanderont, sur leur position par rapport à la C.E.E.

15. Ils ont chargé les ministres des affaires étrangères d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique, dans la perspective de l'élargissement. Les ministres feront des propositions à ce sujet avant le mois de juillet 1970.

16. Toutes les actions créatrices et de croissance européenne ici décidées seront assurées d'un plus grand avenir si la jeunesse y est étroitement associée. Cette préoccupation a été retenue par les gouvernements et les Communautés y pourvoient.

***WEU and the political union of Europe***

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**  
***tabled by Mr. Destremau***

---

Delete the second paragraph of the preamble to the draft Recommendation and insert :

“Welcoming the prospect of negotiations for the enlargement of the Community starting not later than 1st July 1970.”

*Signed : Destremau*

---

1. See 10th Sitting, 10th December 1969 (Amendment withdrawn).

***L'U.E.O. et l'union politique de l'Europe***

---

**AMENDEMENT n° 1<sup>1</sup>**  
***présenté par M. Destremau***

---

Rédiger le deuxième considérant du projet de recommandation comme suit :

« Se félicitant de la perspective de voir ouvrir pas plus tard que le 1<sup>er</sup> juillet 1970 des négociations en vue de l'élargissement de la Communauté ».

*Signé : Destremau*

---

1. Voir 10<sup>e</sup> séance, 10 décembre 1969 (Retrait de l'amendement).

***WEU and the political union of Europe***

---

**AMENDMENT No. 2<sup>1</sup>**  
***tabled by Mr. Destremau***

---

Delete the fifth and sixth paragraphs of the preamble to the draft Recommendation.

*Signed : Destremau*

---

1. See 10th Sitting, 10th December 1969 (Amendment withdrawn).



***L'U.E.O. et l'union politique de l'Europe***

---

**AMENDEMENT n° 2<sup>1</sup>**  
***présenté par M. Destremau***

---

Dans le projet de recommandation, supprimer les paragraphes 5 et 6 des considérants.

*Signé : Destremau*

---

1. Voir 10<sup>e</sup> séance, 10 décembre 1969 (Retrait de l'amendement).

***WEU and the political union of Europe***

---

**AMENDMENT No. 3<sup>1</sup>**  
***tabled by Mr. Destremau***

---

At the end of paragraph 2 of the operative text of the draft Recommendation add :

“in accordance with Article VIII, paragraph 2 of the Treaty” ;

*Signed : Destremau*

---

1. See 10th Sitting, 10th December 1969 (Amendment withdrawn).

***L'U.E.O. et l'union politique de l'Europe***

---

**AMENDEMENT n° 3<sup>1</sup>**  
***présenté par M. Destremau***

---

Dans le projet de recommandation, ajouter au paragraphe 2 du dispositif après le mot : « permanents », les mots :

« de la manière prévue à l'article VIII, paragraphe 2 du traité ».

*Signé : Destremau*

---

1. Voir 10<sup>e</sup> séance, 10 décembre 1969 (Retrait de l'amendement).

***WEU and the political union of Europe***

---

**AMENDMENT No. 4<sup>1</sup>**

***tabled by Mr. van Hall***  
***on behalf of the General Affairs Committee***

---

Delete the second paragraph of the preamble to the draft Recommendation and insert :

“Welcoming the decisions to start negotiations for the enlargement of the Community as soon as possible ;”

*Signed : van Hall*

---

1. See 10th Sitting, 10th December 1969 (Amendment adopted).

***L'U.E.O. et l'union politique de l'Europe***

---

**AMENDEMENT n° 4<sup>1</sup>**

***présenté par M. van Hall***  
***au nom de la Commission des Affaires Générales***

---

Remplacer le deuxième paragraphe des considérants par le paragraphe suivant :

« Se félicitant des décisions visant à entamer les négociations sur l'élargissement de la Communauté dès que possible ; »

*Signé : van Hall*

---

1. Voir 10<sup>e</sup> séance, 10 décembre 1969 (Adoption de l'amendement).

***WEU and the political union of Europe***

---

**AMENDMENT No. 5<sup>1</sup>**

***tabled by Mr. van Hall***  
***on behalf of the General Affairs Committee***

---

Delete the fifth and sixth paragraphs of the preamble to the draft Recommendation and insert :  
"Convinced that WEU could speak for Europe in accordance with its rôle under the Brussels Treaty until an enlarged Community is ready to do so,"

*Signed: van Hall*

---

1. See 10th Sitting, 10th December 1969 (Amendment adopted).

***L'U.E.O. et l'union politique de l'Europe***

---

**AMENDEMENT n° 5<sup>1</sup>**

***présenté par M. van Hall***  
***au nom de la Commission des Affaires Générales***

---

Remplacer les cinquième et sixième paragraphes des considérants par le paragraphe suivant :

« Persuadée que l'U.E.O. pourrait parler au nom de l'Europe, conformément au rôle que lui a assigné le Traité de Bruxelles, en attendant que puisse le faire une Communauté élargie, »

*Signé : van Hall*

---

1. Voir 10<sup>e</sup> séance, 10 décembre 1969 (Adoption de l'amendement).

**Amendment of Rules 14, 28 and 43  
of the Rules of Procedure**

---

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the  
Committee on Rules of Procedure and Privileges <sup>2</sup>  
by Mr. Meyers, Rapporteur**

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RESOLUTION

to amend Rules 14, 28 and 43 of the Rules of Procedure

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Meyers, Rapporteur

- I. Motion for a Resolution to amend Rule 14 of the Rules of Procedure of the Assembly tabled by Mr. Cravatte and others
- II. Motion for a Resolution to amend Rule 28 of the Rules of Procedure of the Assembly tabled by Mr. Rhodes and others
- III. Motion for a Resolution on voting procedure tabled by Mr. Silkin and others

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Cravatte (Chairman); MM. Rhodes, Kempfler (Vice-Chairmen); MM. Bauer (Substitute: Müller), Brück, Cavezzali, Coe, Dindo, Flornoy, Grieve, Hilbert, Höppener, Meyers, Nothomb (Substitute:

*De Keuleneir*), Péridier, Petit, Pica, Prélôt, Ruygers, Lord St. Helens, Mr. Tanga.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*



**Modification des articles 14, 28 et 43  
du Règlement**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la  
Commission du Règlement et des Immunités <sup>2</sup>  
par M. Meyers, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RÉSOLUTION

tendant à la modification des articles 14, 28 et 43 du Règlement

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Meyers, rapporteur

- I. Proposition de résolution tendant à modifier l'article 14 du Règlement de l'Assemblée, présentée par M. Cravatte et plusieurs de ses collègues
- II. Proposition de résolution tendant à modifier l'article 28 du Règlement de l'Assemblée, présentée par M. Rhodes et plusieurs de ses collègues
- III. Proposition de résolution sur la procédure de vote, présentée par M. Silkin et plusieurs de ses collègues

---

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. Cravatte (président) ; MM. Rhodes, Kempfner (vice-présidents) ; MM. Bauer (suppléant : Müller), Brück, Cavezzali, Coe, Dindo, Flornoy, Grieve, Hilbert, Höppener, Meyers, Nothomb (suppléant :

*De Keuleneir*), Périquier, Petit, Pica, Prélot, Ruygers, Lord St. Helens, M. Tanga.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**Draft Resolution**  
**to amend Rules 14, 28 and 43 of the Rules of Procedure**

The Assembly,

DECIDES to amend paragraph 1 of Rule 14, paragraphs 2 and 4 of Rule 28 and Rule 43 of the Rules of Procedure as follows :

I. *Rule 14, paragraph 1*: After the words "The Presidential Committee shall consist of the President of the Assembly, who shall be Chairman *ex officio*", add the words "former Presidents of the Assembly who are Representatives to the Assembly";

II. *Rule 28, paragraph 2, of the French text only*: Replace the words "Les propositions déposées par les Représentants ne doivent porter que sur le fond de la question soulevée" by the words "Les propositions déposées par les Représentants doivent comprendre un exposé concis de la question soulevée".

*Rule 28, paragraph 4, of the English text only*: Replace the word "Agenda" by the word "Register".

*Rule 28, paragraph 4, of the French text only*: Replace the words "Sur l'inscription d'une telle motion à l'ordre du jour de l'Assemblée" by the words "Sur l'inscription d'une telle proposition au rôle de l'Assemblée".

III. *Rule 43*: Replace the text of Rule 43 by the following text :

1. At the request of the Council, of the Committee concerned, or of ten or more Representatives, a debate may be held on an item which has not been placed on the Agenda.

2. As soon as a request for urgent procedure is received, the President shall communicate it orally to the Assembly. The request shall then be posted up and the relevant text circulated. The Assembly shall decide on the request for urgent procedure at the earliest after the first vote included in the Orders of the Day of the sitting at which the request for urgent procedure was communicated to the Assembly.

3. The debate on a request for urgent procedure shall not enter into the substance of the question other than to justify the request or to reject the urgent procedure. In connection with a request for urgent procedure, the following only shall be heard: one speaker for the request, one speaker against, the Chairman of the Committee concerned and a representative of the Bureau speaking in its name.

4. If the Assembly decides against urgent procedure, another request concerning the same question may not be placed before it during the same session.

5. If urgent procedure is adopted, the Assembly may, notwithstanding the provisions of Rule 26 (5), decide that the debate on the substance of the text shall be held on an oral report of the appropriate Committee, either at the beginning of the Orders of the Day of the next sitting or at a later date during the current part-session.

6. Exceptionally, when urgent procedure is adopted by an absolute majority of representatives to the Assembly, the motion may be debated without prior reference to a Committee."

### **Projet de résolution**

**tendant à la modification des articles 14, 28 et 43 du Règlement**

L'Assemblée,

DÉCIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 14, les paragraphes 2 et 4 de l'article 28 et l'article 43 du Règlement comme suit :

I. *Article 14, paragraphe 1* - Après les mots : « Le Comité des Présidents comprend le Président de l'Assemblée, Président de droit du Comité », insérer les mots : « les anciens Présidents de l'Assemblée qui sont représentants à l'Assemblée ».

II. *Article 28, paragraphe 2 du texte français seulement* - Remplacer les mots : « Les propositions déposées par les Représentants ne doivent porter que sur le fond de la question soulevée... » par les mots : « Les propositions déposées par les Représentants doivent comprendre un exposé concis de la question soulevée... »

*Paragraphe 4 du texte anglais* - Remplacer le mot : « Agenda » par le mot : « Register ».

*Paragraphe 4 du texte français* - Remplacer les mots : « Sur l'inscription d'une telle motion à l'ordre du jour de l'Assemblée... » par les mots : « Sur l'inscription d'une telle proposition au rôle de l'Assemblée... »

III. *L'article 43 est modifié comme suit :*

«1. Sur la demande du Conseil, de la commission intéressée ou de dix représentants au moins, il peut être procédé à la discussion d'une question qui n'a pas été inscrite à l'ordre du jour.

2. Dès la réception d'une demande de discussion d'urgence, le Président la communique oralement à l'Assemblée. La demande est ensuite affichée et le texte qui en fait l'objet distribué. L'Assemblée est appelée à statuer sur la demande d'urgence au plus tôt à l'issue du premier vote inscrit à l'ordre du jour de la séance au cours de laquelle la demande d'urgence a été communiquée à l'Assemblée.

3. Le débat engagé sur une demande de discussion d'urgence ne peut jamais porter sur le fond si ce n'est pour justifier la demande ou le refus de l'urgence. Sur l'urgence, peuvent seuls être entendus un orateur « pour », un orateur « contre », le président de la commission intéressée et un représentant du Bureau de l'Assemblée parlant au nom de celui-ci.

4. Lorsque l'Assemblée s'est prononcée contre l'urgence, elle ne peut être saisie, au cours de la même session, d'une nouvelle demande portant sur la même question.

5. Si l'urgence est déclarée, l'Assemblée peut décider, par dérogation aux dispositions de l'article 26 (5), que la discussion sur le fond aura lieu sur un rapport oral de la commission compétente, soit en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance, soit à une date ultérieure pendant la partie de session en cours.

6. Exceptionnellement, lorsque l'urgence a été déclarée à la majorité absolue des représentants à l'Assemblée, la proposition peut être mise en discussion sans renvoi préalable à une commission.»

### **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Meyers, Rapporteur)*

#### **I. Motion for a Resolution to amend Rule 14 of the Rules of Procedure of the Assembly tabled by Mr. Cravatte and others**

The Committee was unanimous in expressing a favourable opinion on the motion for a resolution to amend Rule 14 of the Rules of Procedure tabled by Mr. Cravatte<sup>1</sup>. The aim of this motion is to allow former Presidents who are still representatives to the Assembly to be *de jure* members of the Presidential Committee so that this body can benefit from their experience.

Your Rapporteur does not wish to dwell on the Presidential Committee's interest in having former Presidents take part in its discussions. He merely wishes to underline the fact that this provision will certainly apply only in exceptional cases. It is in fact rare for a former President of the Assembly who remains a parliamentarian not to occupy a position which entitles him to sit on the Presidential Committee in another capacity. It was to cover the exceptional case of a former President of the Assembly remaining a parliamentarian, but being neither Vice-President of the Assembly, Committee Chairman nor Chairman of a political group, that the Committee expressed a favourable opinion on the motion tabled by Mr. Cravatte and others.

#### **II. Motion for a Resolution to amend Rule 28 of the Rules of Procedure of the Assembly tabled by Mr. Rhodes and others**

Rule 28 of the Rules of Procedure required amendment to make the French and English texts concordant and to bring paragraph 4 of this rule into line with Rule 16 of the Rules of Procedure.

Together with Mr. Rhodes and others, your Rapporteur therefore tabled the motion for a

<sup>1</sup>. Document 488.

resolution submitted to the Assembly as Document 492. The Committee unanimously considers that the adoption of this resolution would make the Rules of Procedure of the Assembly clearer and more coherent.

#### **III. Motion for a Resolution on voting procedure tabled by Mr. Silkin and others**

On 19th June 1969, a motion for a resolution<sup>1</sup> was tabled in the Assembly by Mr. Silkin and others with a view to making the following amendments to the Rules of Procedure of the Assembly :

1. Before any motion or amendment is put to the vote, the President shall ask whether objection is taken to proceeding to a vote forthwith.
2. If any member present objects, the President shall order a suspension of the sitting for five minutes.
3. As soon as the President shall have so ordered, bells shall ring and flashing lights, to be installed in all national delegation rooms and in other strategic places in the building, shall operate for a period of five minutes.
4. At the conclusion of this five-minute period, the President shall announce the subject matter of the vote and shall proceed to take the vote.
5. Rule 43 shall be amended to provide that the President shall not accept a request for urgent procedure unless he is satisfied that adequate notice both of the motion which is the subject of the request for urgent procedure, and also of the date and time when the request is to be made, have been given to the members of the Assembly.
6. A board shall be placed at the entrance to the hemicycle which shall indicate clearly what votes are expected to be taken during each day of the sitting. This board shall be kept regularly up-to-date by addition to or removal from the board of items concerned. For preference this board shall be illuminated in the same manner

<sup>1</sup>. Document 485.

## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Meyers, rapporteur)

### **I. Proposition de résolution tendant à modifier l'article 14 du Règlement de l'Assemblée, présentée par M. Cravatte et plusieurs de ses collègues**

La proposition de résolution<sup>1</sup> présentée par M. Cravatte et tendant à modifier l'article 14 du Règlement a recueilli l'avis unanimement favorable de la commission. L'objet de cette proposition est de permettre aux anciens présidents de l'Assemblée qui ont conservé la qualité de représentants à l'Assemblée d'être membres de droit du Comité des Présidents, ce qui leur permettra de faire bénéficier l'organe permanent de l'Assemblée de leur expérience.

Je ne m'étendrai pas sur l'intérêt que présente pour le Comité des Présidents le fait d'être assuré de la participation à ses débats de ses anciens présidents. Je veux seulement souligner le fait que cette disposition ne jouera certainement que dans des cas exceptionnels. Il est rare en effet qu'un ancien président de l'Assemblée, s'il a conservé son mandat parlementaire, n'exerce pas une fonction qui l'amène à faire partie à un autre titre du Comité des Présidents. C'est en vue de faire face au cas exceptionnel où un ancien président de l'Assemblée ayant conservé son mandat parlementaire n'aurait ni vice-présidence ni présidence de commission, ni présidence de groupe politique, que la commission a estimé à l'unanimité qu'elle devait donner un avis favorable à la proposition de M. Cravatte et de ses collègues.

### **II. Proposition de résolution tendant à modifier l'article 28 du Règlement de l'Assemblée, présentée par M. Rhodes et plusieurs de ses collègues**

Il est apparu que l'article 28 du Règlement devait être amendé afin de faire coïncider les textes français et anglais et de mettre en accord le paragraphe 4 de l'article 28 avec l'article 16 du Règlement.

Telle est la raison pour laquelle j'ai présenté, avec M. Rhodes et plusieurs autres collègues, la

proposition de résolution qui a été soumise à l'Assemblée dans le Document 492. La commission unanime estime que si cette résolution était adoptée, le Règlement de l'Assemblée ainsi amendé gagnerait en cohérence et en clarté.

### **III. Proposition de résolution sur la procédure de vote, présentée par M. Silkin et plusieurs de ses collègues**

L'Assemblée a été saisie le 19 juin 1969 d'une proposition de résolution<sup>1</sup>, présentée par M. Silkin et plusieurs de ses collègues et tendant à apporter les modifications suivantes au Règlement de l'Assemblée :

1. Avant de mettre aux voix une proposition ou un amendement, le Président demandera s'il y a objection à procéder immédiatement au vote.
2. Si l'un des représentants présents s'y oppose, le Président ordonnera une suspension de séance de cinq minutes.
3. Dès que le Président aura ordonné cette suspension, des sonneries et des signaux lumineux, qui devront être installés dans toutes les salles de délégations et aux autres points clés du bâtiment, fonctionneront pendant cinq minutes.
4. Les cinq minutes écoulées, le Président annoncera l'objet du vote et ouvrira le scrutin.
5. L'article 43 sera modifié de façon à ce que le Président n'accepte pas une demande de discussion d'urgence sans être certain que les membres de l'Assemblée ont été normalement avisés tant de la proposition faisant l'objet de la demande de discussion d'urgence que de la date et de l'heure où cette demande sera faite.
6. Un tableau sera placé à l'entrée de l'hémicycle. Il indiquera clairement les votes qui sont prévus chaque jour de la session. Ce tableau sera tenu régulièrement à jour par l'addition ou le retrait des indications appropriées. Il sera, de préférence, éclairé de la même manière que celui qui indique les noms des orateurs.

<sup>1</sup>. Document 488.

<sup>1</sup>. Document 485.

as the board which indicates the names of speakers in debates.

The board shall, whenever possible, indicate at what hour it is expected that votes will be taken and shall indicate in a different colour from ordinary votes the possibility of a vote under the urgent procedure.

The Committee reminds members of the Assembly that Rule 17 of the Rules of Procedure lays down that the Bureau shall prepare a draft agenda which it shall submit to the Presidential Committee and communicate to representatives and substitutes at the same time as the date of the opening or resumption of the session. In accordance with Rule 18 of the Rules of Procedure, the Bureau draws up a draft order of business for each session showing at which sittings the various items on the agenda will be discussed, and submits it to the Assembly at its first sitting. Rule 26 governs the order of debates. Urgent procedure is governed by Rule 43, which reads as follows :

"1. At the request of the Council, of the Committee concerned, or of ten or more Representatives, a debate may be held on an item which has not been placed on the Agenda.

2. In connection with a request for urgent procedure, the following only shall be heard : one speaker for the request, one speaker against, the Chairman of the Committee concerned and a representative of the Bureau speaking in its name.

3. If urgent procedure is adopted, the debate shall be opened on a date fixed by the Assembly."

In tabling their motion, Mr. Silkin and his colleagues wished to avoid votes being held without notice. The Committee shares this concern. It considers that members of the Assembly must be given notice of when votes will be held so that they will have time for reflection and that votes without prior notice must be avoided.

The Committee feels, however, that it would be difficult to incorporate Mr. Silkin's *practical proposals* into the Rules of Procedure.

The Rules of Procedure should not be overburdened with technical provisions. It is for the Bureau and the Office of the Clerk to take the practical and technical measures necessary for implementing the Rules of Procedure. Moreover, Mr. Silkin's practical proposals would be diffi-

cult to apply since the Assembly cannot do as it wishes with installations made available to it. Agreement would therefore have to be obtained from other bodies in order to implement provisions in the Assembly's Rules of Procedure.

Votes without notice can easily be avoided by including the times of votes in the orders of the day and ringing the existing bells as usual. The Office of the Clerk can also bear in mind Mr. Silkin's suggestions for giving members of the Assembly more adequate warning of the times of votes.

It does not therefore seem necessary to amend the Rules of Procedure to take account of these practical improvements.

This is not so, however, for *urgent procedure*. The Committee shares the concern of Mr. Silkin and his colleagues and has sought a solution. The Committee proposes that the request for urgent procedure be immediately communicated orally to the Assembly by the President. The text will then be circulated to members and a ruling will be given on the request not earlier than immediately after the first vote included in the agenda of the sitting. The debate will therefore not start before members have received the text and it can be assumed that they will be present since the debate will start after a vote already announced.

The Committee wishes to prevent misuse of the urgent procedure. It therefore proposes that the same question may not be raised under urgent procedure more than once during the same session.

Rule 43(3) lays down that if urgent procedure is adopted, the debate shall be opened on a date fixed by the Assembly.

If reference is made to a committee before the request for urgent procedure, there is no departure from the provisions of Rule 26 on the order of debates except with regard to the date of the debate. As specifically provided for in Rule 26(5), the Assembly may decide that an examination of the text may begin sooner than one clear day after the distribution of the report. But if the matter has been referred to a committee, it is obvious that under Rule 26(4) and (5) it can be examined only on the basis of the text of the Committee in question.

Il indiquera autant que possible l'heure prévue pour les scrutins et indiquera, par l'emploi d'une couleur différente de celle des votes ordinaires, l'éventualité d'un vote suivant la procédure d'urgence.

Votre commission rappelle aux membres de l'Assemblée que l'article 17 du Règlement prévoit que l'ordre du jour est établi par le Bureau, soumis au Comité des Présidents et porté à la connaissance des représentants et suppléants en même temps que la date d'ouverture ou de reprise de la session. Un projet de calendrier indiquant les séances prévues pour la discussion des questions inscrites à l'ordre du jour est établi, suivant l'article 18 du Règlement, par le Bureau et soumis à l'Assemblée lors de sa première séance. L'article 26 règle l'ordre des débats. La procédure d'urgence est prévue à l'article 43 qui est rédigé comme suit :

« 1. Sur demande du Conseil, de la commission intéressée ou de dix représentants au moins, il peut être procédé à la discussion d'une question qui n'a pas été inscrite à l'ordre du jour.

2. Sur l'urgence peuvent seuls être entendus un orateur « pour », un orateur « contre », le Président de la commission intéressée ou un représentant du Bureau de l'Assemblée parlant au nom de celui-ci.

3. Si l'urgence est constatée, la discussion s'ouvre à la date fixée par l'Assemblée. »

M. Silkin et ses collègues ont voulu par leur proposition éviter tout vote par surprise. Votre commission partage cette préoccupation. Elle estime qu'il faudrait que les membres de l'Assemblée soient avertis en temps utile des heures de vote, qu'ils aient le temps de la réflexion et que tout vote par surprise doit être évité.

Votre commission croit cependant qu'il est difficile de reprendre dans un règlement les *propositions d'ordre pratique* faites par M. Silkin.

Il faut se garder en effet d'alourdir un règlement par des stipulations d'ordre technique. C'est au Bureau et au Greffe qu'il appartient de prendre les mesures d'ordre pratique et technique permettant de donner suite aux stipulations du Règlement. Les propositions concrètes

faites par M. Silkin se heurtent d'ailleurs à d'autres difficultés car votre assemblée n'est pas maître de l'installation qui est mise à la disposition de l'Assemblée. Il faudrait dès lors obtenir l'accord d'autres instances pour assurer l'exécution de stipulations que l'Assemblée aurait prévues dans son Règlement.

On peut facilement éviter tout vote par surprise en indiquant au bulletin de séance l'heure des votes et en utilisant, comme il est d'usage, la sonnerie existante. Le Greffe peut également s'inspirer des suggestions faites par M. Silkin pour avertir les membres de l'Assemblée des heures de vote d'une façon plus adéquate.

Il n'apparaît donc pas nécessaire d'apporter une modification au Règlement pour réaliser ces améliorations pratiques.

Il en est autrement en ce qui concerne la *procédure d'urgence*. Votre commission partage la préoccupation de M. Silkin et ses collègues et a cherché le moyen d'y répondre. Votre commission propose que la demande de discussion d'urgence soit immédiatement portée à la connaissance de l'Assemblée par une déclaration orale du Président. Les membres recevront ensuite le texte et statueront sur cette demande, au plus tôt à l'issue du premier vote inscrit à l'ordre du jour de la séance. Le débat ne sera donc pas ouvert avant que les membres aient reçu le texte et on peut supposer qu'ils seront présents puisque le débat aura lieu à l'issue d'un vote déjà annoncé.

Votre commission a voulu éviter que l'on abuse de la procédure d'urgence. Aussi propose-t-elle que l'on ne puisse engager cette procédure sur le même objet une seconde fois au cours d'une même session.

Lorsque l'urgence a été constatée, le paragraphe 3 de l'article 43 décide que la discussion s'ouvre à la date fixée par l'Assemblée.

Dans le cas où une commission est saisie avant la demande de discussion d'urgence, il n'y a de dérogation aux dispositions de l'article 26 relatives à l'ordre des débats qu'en ce qui concerne la date de la discussion. Comme le prévoit expressément le paragraphe 5 de cet article 26, l'Assemblée peut décider que l'examen des textes aura lieu moins d'un jour franc suivant la distribution du rapport. Mais du moment qu'une commission est saisie, il est évident que l'examen des textes ne peut avoir lieu, conformément aux paragraphes 4 et 5, que sur rapport de cette commission.

More often than not, the request for urgent procedure is concerned with an entirely new question introduced by ten representatives who table a motion for a recommendation or resolution with a request for urgent procedure.

Under Rule 28(3), it must first be decided whether such motions are in order.

The general rule laid down in Rule 16(3) stipulates that all motions for recommendations or resolutions shall be referred to the appropriate committee for examination, subject to the provisions of Rule 26.

According to the Rules of Procedure as they now stand, urgent procedure precludes a general debate before examination in committee. The Assembly must therefore, immediately after the decision on urgent procedure, refer the text to the appropriate committee with instructions to table its report on the date fixed for the debate in public sitting. It is not necessary to respect the

delay of one clear day between the tabling of the report and the debate.

The Committee considers it necessary to make these provisions even more flexible and allow the Assembly to decide that the debate on the substance shall be held on an oral report of the appropriate committee and even, exceptionally, when urgent procedure is adopted by an absolute majority of representatives to the Assembly, that the motion may be debated without prior reference to a committee.

This provision is intended to cover the case of a request for urgent procedure tabled during the last sitting of a session. In this case, the Assembly may decide to start the debate without prior reference to a committee. These are admittedly exceptional cases.

In order to meet all these considerations, your Committee proposes that Rule 43 be redrafted as in paragraph III of the draft Resolution.



Le plus souvent, la demande de discussion d'urgence porte sur une question entièrement nouvelle introduite par dix représentants qui déposent une proposition de recommandation ou de résolution avec demande de discussion d'urgence.

La proposition de recommandation ou de résolution doit d'abord être jugée recevable, conformément à l'article 28.

La règle générale formulée au paragraphe 3 de l'article 16 stipule que toute proposition de recommandation ou de résolution est renvoyée pour examen à la commission compétente sous réserve des dispositions de l'article 26.

L'urgence exclut dans l'état actuel du Règlement une discussion générale préalable à l'examen en commission. L'Assemblée doit donc aussitôt après la décision sur l'urgence, saisir la commission compétente en lui assignant pour le dépôt de son rapport la date fixée pour la discussion en séance publique. Il n'est pas nécessaire de respecter le délai d'un jour franc entre le

dépôt du rapport et la discussion.

Il est apparu nécessaire à votre commission d'assouplir encore ces dispositions et de permettre à l'Assemblée de décider que la discussion sur le fond se fera sur un rapport oral de la commission compétente et même exceptionnellement, lorsque l'urgence a été déclarée à la majorité absolue des représentants à l'Assemblée, que la discussion se fera sans renvoi préalable à une commission.

Votre commission a voulu répondre par ce paragraphe à l'éventualité d'une demande d'urgence qui serait présentée durant la dernière séance d'une session. L'Assemblée déciderait en ce cas d'entamer la discussion sans renvoi préalable à la commission. Il s'agit certes de cas exceptionnels.

Afin de répondre à toutes ces préoccupations, votre commission propose une nouvelle rédaction dans le paragraphe III du projet de résolution.

**PRINTED IN FRANCE**

  
**STRASBOURG**